

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DU DOCTEUR HENRY.

TOME SECOND.

On trouve chez le même Libraire les autres Ouvrages traduits par A. M. H. BOULARD, *notamment :*

1°. Les Morceaux choisis du Rambler, ou Rodeur, traduits de Samuel Jonhson.

2°. L'Angleterre ancienne, de Joseph Strutt.

3°. La Dissertation historique sur l'ancienne Constitution des Germains, traduite de Stuart.

4°. Et l'Essai historique et chronologique sur le Droit Romain, traduit de Schombert.

On mettra incessamment en vente, chez le même Libraire :

1°. *L'Angleterre moyenne*, ou Tableau des Mœurs, Arts & Usages des Anglois, jusqu'à Henri VII, ouvrage traduit de Strutt.

Ce Tableau du *moyen âge* de l'Angleterre fait suite à l'*Angleterre ancienne* du même Auteur.

2°. La Traduction complète de l'Ouvrage de Gibbon, sur l'Empire Romain, traduction due au Citoyen Cantwel, qui a bien voulu se charger de traduire les quatrième et cinquième volumes de cette Histoire d'Angleterre.

On trouvera à la fin du cinquième volume de cette Histoire d'Angleterre, un Mémorial en vers de l'Histoire de la Grande-Bretagne jusqu'à Jacques I[er], par *Malingre.*

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE DESCENTE DE JULES-CÉSAR,

ÉCRITE SUR UN NOUVEAU PLAN,

Par ROBERT HENRY, l'un des Ministres d'Edimbourg;

TRADUITE PAR A.-M.-H. BOULARD:

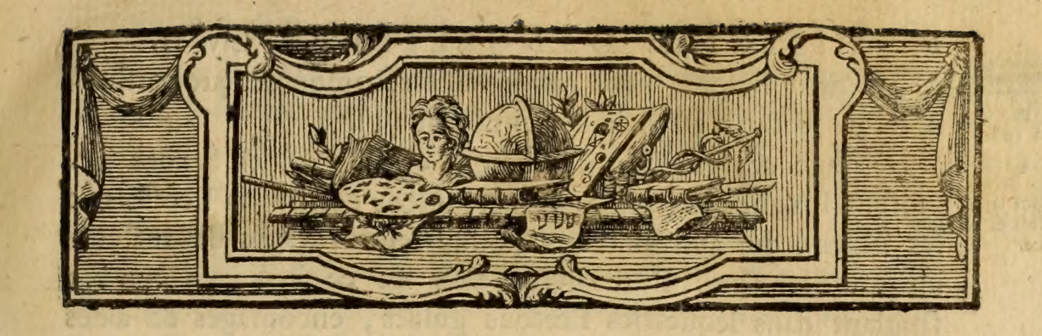
Contenant, 1°. l'Histoire Civile et Militaire; 2°. celle de la Religion; 3°. celle de la Constitution, du Gouvernement, des Loix et des Tribunaux; 4°. celle des Sciences, des Savans et des principales Maisons destinées aux progrès des Sciences; 5°. celle des Arts utiles et agréables; 6°. celle du Commerce, de la Marine, des Monnoies et du prix des Denrées; 7°. enfin, celle des Mœurs, des Vertus, des Vices, des Usages remarquables, de la Langue, du Régime et des Divertissemens des Anglois sous chaque époque.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ MARADAN, LIBRAIRE.

M. DCC. LXXXIX.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *jusqu'à la descente de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

PREMIÈRE SECTION.

Depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *jusqu'en l'an* 600.

De l'an 449 à 600.

Arrivée des Saxons.

LES secours que les Ambassadeurs Bretons obtinrent des Saxons, & dont j'ai parlé à la fin du premier Chapitre du premier Livre de cet Ouvrage, arrivèrent du Continent sur trois grands vaisseaux, sous la conduite de deux frères appellés *Hengist* & *Horsa*, & descendirent dans l'Isle de Thanet. Ils furent reçus avec joie par les Bretons qui, ayant perdu tout courage, leur assignèrent un lieu pour leur quartier général, dans l'Isle où ils descendirent, & leur firent les promesses les plus flatteuses de leur procurer, non-seulement tout ce dont

De l'an 449 à 600.

ils auroient befoin, mais encore des récompenfes proportionnées au fecours qu'ils leur donnoient (1).

Les Saxons & les Bretons défont les Ecoffois & les Pictes.

Dès que ces préliminaires eurent été réglés, les Saxons joignirent l'Armée Bretonne, & marchèrent contre les Ecoffois & les Pictes, qui avoient alors pouffé leurs ravages deftructeurs jufqu'à Stamford. Il fe livra, près de ce lieu, un combat fanglant dans lequel les Bretons guidés, encouragés & aidés par leurs nouveaux Alliés, remportèrent une victoire compléte fur leurs anciens ennemis, & les forcèrent de fe retirer dans leur propre pays (2). Nos Compatriotes, enivrés de ce fuccès, comblèrent de bienfaits les Généraux Saxons, & les principaux d'entre ceux qui les fuivoient; ce qui ne les difpofa pas à fe hâter de quitter un pays où ils étoient fi bien reçus (3).

Arrivée d'une autre Armée de Saxons.

Les Bretons furent, pendant quelque temps, fi éloignés de concevoir de la jaloufie de leurs nouveaux Alliés, qu'ils confentirent, fur le champ, à la propofition que leur fit Hengift, de faire venir un renfort de fes Compatriotes, pour augmenter encore leur sûreté contre toutes les tentatives que leurs anciens ennemis pourroient faire par la fuite. Ce renfort, qui confiftoit dans environ cinq mille des plus braves guerriers, arriva fur dix-fept vaiffeaux; &, s'étant réuni à l'armée commandée par Hengift, il augmenta beaucoup fa force & fa confiance (4).

Les Saxons forment la réfolution de s'établir dans l'Angleterre.

Il eft impoffible de découvrir fi, lorfqu'Hengift & Horfa, ainfi que ceux qui les fuivirent, commencèrent à s'embarquer pour cette expédition, ils avoient formé le deffein de fe procurer à eux-mêmes un établiffement avantageux dans la Bretagne; mais il paroît clairement, tant d'après leur conduite, que par le témoignage des Hiftoriens, qu'ils conçurent un pareil deffein auffi-tôt après leur arrivée (5). La beauté & la fertilité des plaines de notre Ifle les portèrent à défirer de s'établir folidement dans cette riche & agréable Contrée,

(1) Chron. Saxon. p. 12. Bedæ Ecclef. l. 1. c. 15. | (2) Id. ibid. H. Huntindon, l. 2. | (3) R. Higden. Polycron. l. 5. | (4) Gildæ Hift. ch. 23. | (5) Bedæ Hift. Ecclef. l. 1. ch. 15.

De l'an 449 à 600.

tandis que le peu de disposition des Habitans pour la guerre, & la division qui régnoit parmi eux, les encouragèrent à espérer qu'ils réussiroient dans ce projet. Aussi-tôt donc que les deux Chefs Saxons se virent à la tête d'une Armée considérable de guerriers braves & déterminés, ils prirent le parti de s'emparer de quelque portion de ce territoire, qu'on les avoit invités à défendre. Dans cette vue, ils firent particulièrement la paix avec les Pictes, leurs ennemis, à qui ils s'étoient engagés de faire perpétuellement la guerre, & ils commencèrent à avoir des disputes avec les Bretons, leurs amis, par rapport aux objets qu'on leur avoit promis, menaçant de se faire justice, suivant eux, avec leurs armes, & mettant même ces menaces à exécution en détruisant, avec le fer & le feu, le pays où ils étoient, & en tuant tout ce qui tomboit sous leurs mains (1).

Différence dans la Conduite des Bretons à cette occasion.

Les infortunés Bretons sentirent alors combien ils s'étoient trompés en espérant trouver la paix & la sûreté sous la protection des Saxons, & ils furent pleinement convaincus de l'imprudence & de la folie de la conduite qu'ils avoient tenue en appellant à leur secours une Nation si féroce & si peu fidele à ses promesses. Dans leur première consternation, un grand nombre d'entr'eux abandonna son pays, & se retira dans cette partie de la Gaule qui commença à porter le nom de *Bretagne*, parce qu'elle étoit principalement habitée par des Bretons ; d'autres cherchèrent un asyle dans les bois les plus impénétrables, & y menèrent une vie sauvage & malheureuse, où ils périrent même de faim ; tandis que beaucoup se soumirent à l'esclavage le plus vil pour conserver leurs vies. Il y en eût cependant un grand nombre qui prit un parti plus noble & qui se détermina à se défendre, ainsi que son pays jusqu'à la dernière extrémité (2). Ces braves & vertueux Bretons, méprisant Vortigern, leur ancien Chef, à cause de ses vices, & le haïssant tant pour le funeste conseil qu'il leur avoit donné, que pour sa liaison trop intime avec

(1) Id. ibid. Gild. Hist. ch. 23, 24, 25. | (2) Id. ibid.

De l'an 449 à 600.

leurs ennemis, refusèrent de combattre sous ses étendards, & placèrent son fils Vortimer à leur tête (1).

Guerre entre les Bretons & les Saxons.

Il y eut alors entre les Saxons & les Bretons une longue & cruelle guerre, dans laquelle il se livra beaucoup de combats, dont nous n'avons que des récits très-imparfaits. Horsa, l'un des deux Chefs des Saxons, ayant été tué dans l'une de ces actions, près Ailesford, son frère Hengist devint le seul Commandant de leurs forces réunies. Environ deux ans après, cet illustre Chef remporta une grande victoire sur les Bretons, à Créécanford, aujourd'hui Crayford, succès qui le mit en possession de tout le Kent, & l'enhardit à prendre le nom de *Roi*, tandis qu'il s'étoit contenté auparavant du titre plus humble d'*Heretogen* ou *Général* (2). Ce fut ainsi que le premier Royaume Saxon, celui de Kent, fut établi dans cette Isle, environ huit ans après l'arrivée d'Hengist, & de ceux qui le suivirent.

Arrivée d'une autre Armée de Saxons.

Le nouveau Monarque Saxon, voulant augmenter la Puissance de sa Nation, dans la Bretagne, & procurer des Etablissements avantageux à sa famille & à ses amis, invita son fils Ochto, & son neveu Ebessa à se faire suivre du plus grand nombre de personnes qu'ils le pourroient, & à se rendre dans cette Isle. Ces jeunes Chieftains se rendirent à cette invitation; &, ayant pillé en chemin les Isles d'Orkney, ils arrivèrent avec une flotte de quarante voiles, sur la côte du Northumberland; ils s'en emparèrent ainsi que de tout le pays, jusqu'au Firth de Forth, sans trouver beaucoup d'obstacles (3). Ce peu de résistance doit probablement être attribué tant à l'état de dépopulation du pays qui étoit situé entre les deux murailles des Romains, & qui avoit été un théâtre de guerre & de dévastation pendant près de deux siécles, qu'à l'alliance & à l'amitié qui existoient alors entre les Pictes & les Saxons. Ce fut ainsi que les parties du Sud-Est de l'Ecosse & le Nord de l'Angleterre, furent occupés, de

(1) Nennii Hist. ch. 45. | (2) Chron. Saxon. an. 455. 457. Higden, Polychron. l. 5 an. 457. | (3) Nennii Hist. ch. 37.

bonne-heure, par les Saxons, dont la Langue & les Descendants s'y sont perpétués jusqu'à nos jours, de même que dans le Midi de l'Angleterre.

De l'an 449 à 600.

Résultat de la guerre des Saxons & des Bretons.

Quoiqu'Hengist eût remporté plusieurs victoires sur les Bretons, elles ne lui procurèrent pas l'avantage de jouir long-temps de son nouveau Royaume avec tranquillité. Au contraire, les anciens Habitants de notre Isle lui livrèrent beaucoup de combats dont le succès fut fort varié, sous la conduite d'Aurelius-Ambrosius, qui étoit descendu d'une famille Romaine & qui avoit hérité des talents guerriers de cet illustre Peuple (1). Mais Hengist remporta, en l'an 465, à Wippidfleet, une grande victoire où il n'y eut pas moins de douze Chieftains Bretons de tués, & où les Saxons ne perdirent qu'un seul de leurs Chefs, nommé Wippid, de qui le lieu, où le combat s'est donné, a tiré son nom actuel (2). Environ huit ans après, il remporta une autre victoire encore plus décisive, qui répandit une telle terreur parmi les Bretons, qu'ils ne remuèrent, par la suite, que bien peu sous son régne, qui finit, avec sa vie, en l'an 488. (3).

Æsc, Octo, Hermenric & Ethelbert successivement Rois de Kent.

Hengist, le premier Roi de Kent, & le premier Monarque Saxon de la Bretagne, eut pour successeur son fils Æsc, qui régna sur son petit Etat pendant vingt-quatre ans, avec une profonde tranquillité, & le laissa dans cette situation à son fils Octo, qui commença son régne en l'an 512 (4). Ce Prince ne fut pas si heureux que son père l'avoit été; car les Provinces d'Essex & de Middlesex lui furent enlevées par les Saxons de l'Est, pendant son régne, qui dura vingt-deux ans. Octo fut remplacé en l'an 534, par son fils Hermenric, qui régna trente-deux ans, mais ne fit rien de mémorable (5). Ethelbert, fils & successeur d'Hermenric, fut le plus grand des Rois de Kent. Dans un long & heureux régne de cinquante-six ans, il remporta beaucoup de victoires, augmenta ses possessions & acquit une grande supé-

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 1 ch. 16. | (2) Chron. Saxon. A. D. 465. | (3) Id. ibid. | (4) Will. Malmb. ch. 1. | (5) Hen. Hunt. l. 2.

riorité sur tous les autres Princes Saxons de son temps. Ethelbert mourut en l'an 616, & fut remplacé par son fils Eadbald, dont l'Histoire se trouvera dans la seconde Section de ce Chapitre.

De l'an 449 à 600.

Arrivée d'une autre armée de Saxons, qui fonda le Royaume de Sussex.

Les succès d'Hengist & de ceux qui l'avoient suivi, encouragèrent d'autres Chefs Saxons à tenter la fortune, & à essayer de s'établir dans cette Isle. Un de ces derniers, nommé Ælla, y arriva en l'an 477, avec ses trois fils Cymen, Wlencing & Cissa, & avec d'autres Guerriers. Ils descendirent à Cymenshore, près Wittéring, & ils y défirent un Corps de Bretons qui avoit voulu s'opposer à leur descente (1). Ælla vainquit les Bretons dans un grand combat à Mécrédesburn, en l'an 485, & prit & détruisit, en l'an 490 (2), Andéréda, la meilleure des Forteresses de ce Pays. Après ce succès, il prit le nom de *Roi*, & fonda le Royaume de Sussex. Il eut pour successeur, dans le Gouvernement de ce Royaume, en l'an 515, son plus jeune fils, nommé *Cissa*, qui eut un très-long Régne. Avant la mort de Cissa, ce petit Royaume étoit devenu si peu considérable, que l'Histoire n'a pas même conservé le nom de son successeur immédiat (3).

Arrivée d'autres armées Saxones, qui fondèrent le Royaume de Wessex.

Cerdic, autre Chieftain Saxon, arriva dans la Grande-Bretagne, avec son fils Cynric & une troupe de Guerriers choisis, & il descendit dans la partie Occidentale, à un endroit qui fut ensuite appellé, d'après lui, Cerdicshore (4). Le jour même de son débarquement, il joignit & défit une armée de Bretons; &, à compter de ce moment, il leur fit la guerre, sans aucune interruption, pendant plus de vingt ans, avec des succès variés (5). Dans la première année du VIe siécle, Cerdic reçut un renfort de la Germanie, commandé par Porta & ses deux fils, Biéda & Mégla, qui descendirent à un endroit appellé depuis Portsmouth. Au moyen de ce secours, il continua la guerre contre les Bretons, avec plus de vigueur qu'il n'avoit fait auparavant, & il remporta un si grand nombre de victoires qu'il prit le titre

(1) Chron. Saxon. p. 14. | (2) Id. ibid. | (3) Hen. Hunt. l. 2. | (4) Chron. Saxon. p. 15. *Shore*, en Anglois, veut dire *rivage*. | (5) Id. ibid.

de *Roi*, & fonda, en l'an 519 (1), le Royaume des West-Saxons.

De l'an 449 à 600.

Ambroise & Arthur commandent les Bretons contre Cerdic.

Cerdic, fondateur du Royaume West-Saxon, éprouva de la part des Bretons une résistance plus opiniâtre & plus constante, qu'aucun des autres Chefs Saxons qui avoient fondé des Royaumes dans cette Isle n'en avoit éprouvée. Cette circonstance doit vraisemblablement être attribuée à Aurélius Ambrosius, & au fameux Prince Arthur qui commandèrent successivement les forces Bretonnes contre Cerdic & ceux qui le suivirent. Le premier de ces grands Généraux, auquel les Bretons donnèrent le nom de *Natanléod* ou *Sauveur du Peuple*, périt dans un combat, en l'an 508 (2), avec cinq mille de ses plus braves guerriers. Les grandes actions d'Arthur, qui succéda à Ambrosius dans le Commandement des Armées Bretonnes, ont été célébrées dans des Récits si romanesques par les Bardes Bretons & mêlés à tant de Fables extravagantes par Geoffroy de Monmouth, qu'on a révoqué en doute, non-seulement la réalité de ces actions, mais même celle de son existence (3). Il paroît cependant assez évident qu'il y eut alors un brave & vertueux Prince de ce nom, qui eut le principal commandement parmi les Bretons, & qui remporta à leur tête plusieurs victoires sur les Saxons, quoiqu'il soit certainement impossible à la plus grande sagacité humaine de distinguer dans son Histoire, tout ce qui est vrai, d'avec ce qui est fabuleux (4). La dernière & la plus considérable de ces victoires fut celle remportée en l'an 520 (5). à Mountbadon près de Bath. Cette victoire porta un si rude échec aux forces de Cerdic & de son fils Cynric, qu'ils furent plusieurs années à ne faire que peu de progrès dans leurs conquêtes, s'ils en firent même aucun. Mais, ayant reçu du Continent plusieurs renforts pleins de vigueur, ils défirent, vers l'an 527, les Bretons dans un endroit appellé *Cerdicsford*; &, environ trois ans après, ils firent entièrement la conquête de l'Isle de

(1) Id. ibid. p. 17. Hen. Huntindon. l. 2. | (2) Chron. Saxon. p. 18. | (3) Gaulfrid. Monoumul. l. 9. 16. | (4) *Voyez* Biographia Britannica. vol. 1. p. 197, &c. | (5) Hist. Gildæ, p. 9. Hen. Hunt. l. 2.

De l'an 449 à 600.

Wight (1). En un mot Cerdic, après des guerres longues & sanglantes, qui durèrent près de quarante ans, soumit les Provinces qu'on appelle maintenant l'*Hampshire*, le *Dorsetshire*, le *Wiltshire*, le *Berkshire* & l'*Isle de Wight*. A sa mort, qui arriva en l'an 534 (2), il fut remplacé sur le Trône de Wessex par son vaillant fils Cynric, qui avoit partagé avec lui tous ses travaux & ses succès. Ce Prince régna vint-six ans, & soutint, par plusieurs victoires qu'il remporta sur les Bretons (3), la réputation qu'il s'étoit faite d'un brave & prudent Général. Cynric fut remplacé, en l'an 560, par son fils Ceaulin, qui fut encore plus ambitieux & plus entreprenant que son père & son grand-père. Il défit, en l'an 568, avec l'aide de son frère Cutha, Ethelbert, Roi de Kent, &, neuf ans après, il gagna, à Durham, dans le Glocestershire, une grande bataille contre les Bretons, dans laquelle trois de leurs Princes, Commail, Condidan & Farinmail (4) furent tués. Au moyen tant de ces victoires que de plusieurs autres, il recula les bornes du Royaume West-Saxon ou des Saxons Occidentaux, en ajoutant à son ancien territoire les Provinces qui sont maintenant appellées le *Dévonshire* & le *Somersetshire*. Cependant ce Prince éprouva à la fin le plus cruel revers de fortune, non-seulement dans sa famille, mais même dans son gouvernement. En effet la mort lui enleva son vaillant frère Cutha, ainsi qu'un autre fils du même nom, & aussi courageux. Les autres Princes Saxons, redoutant son ambition, formèrent contre lui une confédération dans laquelle plusieurs Bretons entrèrent aussi; & il fut vaincu par leurs forces réunies à Wodensburg, en l'an 591. Pour mettre le comble à ses malheurs, ses propres Sujets se révoltèrent, & l'envoyèrent dans un exil où il mourut bientôt après (5). Le malheureux Ceaulin fut remplacé par son neveu Céolric, qui ne régna que cinq ans, & qui, étant mort, en l'an 596, laissa ses Domaines à son frère Céolwolf. Ce Prince ayant des inclinations martiales, eut non-seulement

(1) Chron. Saxon. p. 18. | (2) Id. ibid. | (3) Id. p. 19. 20. | (4) Id. p. 21. | (5) W. Mamls. l. 1. c. 2.

De l'an 449. à 600.

contre les Bretons, mais encore contre les Saxons, les Ecossois & les Pictes des guerres qui durèrent pendant la totalité de son régne, qui fut de quatorze ans (1).

Arrivée d'autres armées Saxonnes, & fondation des Royaumes des Est-Saxons, des Est-Angles & des Merciens.

Les Saxons ayant aussi bien réussi dans leurs entreprises, & ayant fondé les trois petits Royaumes de Kent, de Sussex & de Wessex, ce succès encouragea d'autres Aventuriers, parmi leurs Compatriotes, à tenter aussi la fortune & à s'efforcer d'obtenir des établissements dans cette Isle. Ces Aventuriers descendirent sur les côtes Orientales de la Bretagne, à différentes époques, & sous divers Chefs, dont l'Histoire (2) n'a pas conservé les noms & les actions. Cependant ces Hôtes fâcheux parvinrent, par dégrés, à s'affermir si solidement, & à pénétrer si avant dans le pays, que trois de leurs Chieftains prirent le nom de *Rois*, & fondèrent trois autres petits Royaumes dans les parties de l'Orient & du milieu de la Bretagne. Ces Royaumes furent ceux des Est-Saxons, des Est-Angles & des Merciens. Le territoire qui forma le Royaume des Est-Saxons, fut principalement démembré de celui de Kent, & consista dans les comtés d'Essex & de Middlésex, & dans une partie de l'Hertfordshire : son premier Monarque fut Erkenwin ; mais on ignore & ses actions & l'époque à laquelle il commença de régner (3). Le Royaume des Est-Angles étoit composé des Comtés de Cambridge, de Suffolk & de Norfolk. Son premier Roi fut Uffa, qui commença de régner en l'an 575, & d'après lequel tous ses successeurs dans ce Royaume eurent le sur-nom d'*Uffans*. Le Royaume des Merciens comprit tous les Comtés du milieu de l'Angleterre, jusqu'à l'Est de la Sévern, & le Midi de l'Yorkshire & du Lancashire. Son premier Souverain fut Créda dont le régne commença en l'an 585 (4). Les Princes qui régnèrent dans ces trois petits Royaumes pendant le sixiéme siécle ne firent rien qui ait mérité que l'Histoire en conservât le souvenir.

Fondation du Royaume de Northumberland.

Quoiqu'une Colonie de Saxons se soit établie, comme nous l'avons déjà dit, sur la côte Orientale de la Bretagne

(1) Id. ibid. | (2) Hen. Hunt. l. 2. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid.

De l'an 449. à 600.

entre les murs de Sévère & d'Antonin-le-Pieux, peu de temps après le milieu du cinquiéme ſiécle, nous connoiſſons fort peu l'Hiſtoire de cette Colonie pendant la plus grande partie du ſiécle qui ſuivit ſon arrivée. Ces Saxons étant fort éloignés de leurs Compatriotes du Midi, & étant entourés d'ennemis de tous les côtés, reſtèrent long-temps dans un état de foibleſſe ; & , ayant été auſſi gouvernés par pluſieurs petits Chieftains, aucun de ces derniers n'eût la préſomption de prendre le titre de *Roi* (1). Cependant ils reçurent à la fin un très-grand renfort de l'Allemagne, ſur une flotte de cinquante vaiſſeaux, qui arriva à Flamborough, en l'an 547, ſous les ordres d'Ida : ce dernier, étant un Prince plein de ſageſſe & de valeur, ſe rendit Roi, & fonda auſſi-tôt après ſon arrivée (2), le Royaume de Northumberland, ou plutôt de Bernicie. Le château de Bamburgh, bâti par Ida, fut la capitale de ce Royaume le plus ſeptentrional de ceux des Saxons. Il comprenoit non-ſeulement le Comté actuel du Northumberland, mais encore les Comtés du Merſe & des trois Lothiens, & toute la côte Orientale de l'ancienne Province Romaine, nommée *Valentia*. Ælla, autre Chieftain Saxon, ayant ſoumis toute la contrée qui eſt entre l'Humber & la Tyne, fonda, dans cette partie, un autre petit Etat qui fut appellé le *Royaume de Déira* (3). Ces deux Royaumes furent unis, peu de temps après, dans la perſonne d'Ethelfrid, petit-fils d'Ida, qui épouſa Acca, fille d'Ælla, & qui, ayant chaſſé ſon frère Edwin, ajouta ſon territoire au ſien propre, & fonda par là le puiſſant Royame du Northumberland (4).

Complément de l'Heptarchie.

Ce fut ainſi que les ſept Royaumes Saxons, appellés communément l'*Heptarchie*, furent établis dans cette partie de la Bretagne, qui commença bientôt après à être nommée *Angleterre*, à cauſe des *Angles* qui étoient la Tribu la plus nombreuſe & la plus puiſſante des Saxons (5).

(1) W. Malmsb. l. 1 ch. 3. | (2) Chron. Saxon. p. 19. Hen. Hunt. l. 2. ch. 3. | (3) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 2. ch. 1. Annal. Beverl. p. 78. | (4) G. Malmsb. l. 1. c. 3. | (5) Camd. Britan. p. 168.

De l'an 449 à 600.

Avant que de m'enfoncer plus avant dans l'Hiſtoire de ces Royaumes Saxons, il peut n'être pas inutile de jetter un coup-d'œil rapide ſur l'état des autres Nations qui habitoient la Bretagne à cette époque, & ſur les événements les plus importants qui arrivèrent chez ces Nations.

Etats Bretons.

Quoique les Saxons euſſent enlevé par dégrés aux Bretons la partie la plus précieuſe de leur pays, dans la quelle ils fondèrent ſept Royaumes, cependant nos infortunés Compatriotes continuèrent de poſſéder un territoire très-conſidérable ſur la côte de la Grande-Bretagne, qui s'étend depuis Finiſterre juſqu'au Firth ou Golfe de Clyde : tous les Habitants de cette vaſte Contrée étoient deſcendus des mêmes Ancêtres, parloient la même Langue, profeſſoient la même Religion, & formoient, à tous égards, la même Nation, excepté qu'ils n'étoient pas unis ſous un ſeul Souverain, ce qui les auroit rendus invincibles, mais qu'ils étoient ſoumis à un nombre prodigieux de petits Tyrans qui étoient preſque tous perpétuellement en guerre les uns contre les autres, & réuniſſoient rarement leurs forces pour réſiſter à l'ennemi commun. Gildas, le plus ancien de nos Hiſtoriens, qui étoit lui-même Breton & qui floriſſoit alors, nous a tracé le portrait le plus hideux de cinq de ces Princes, qui étoient ſes Contemporains, & qui tyranniſoient, dans leurs divers Diſtricts, leurs malheureux Sujets (1). Il ſeroit très-déplacé, par beaucoup de motifs, de groſſir cet Ouvrage, ſoit par des recherches laborieuſes ſur les Généalogies de ces anciens Princes Bretons, ſoit par des détails minutieux ſur leurs guerres mutuelles, objets qu'on ne pourroit rendre ni inſtructifs, ni agréables. Si cependant quelqu'un de nos Lecteurs avoit du goût pour ce genre de connoiſſances, il peut conſulter les Ouvrages cités ci-deſſous (2). Mais il ſuffit ici d'obſerver que, dans cette vaſte portion de

(1) Epiſtola Gildæ, p, 1, 2, 3.

(2) D. Borlaſe's Antiq. Cornwall. ch. 13. M. Rowland's Mona Antiqua, Sect. 11. p. 134. Harding's Chron. M. Vaughan's Diſſertation on British Chronol. And. British Antiquities revived. Cartes Hiſt. vol. 1. p. 210. &c.

De l'an 449 à 600.

pays, il y avoit alors quatre Etats considérables, sçavoir ceux de Cornouailles, du Nord du pays de Galles, du Midi du même pays, & du Cumberland. Il y avoit ordinairement, dans chacun des ces Etats, un Prince qui étoit plus puissant que les autres Chieftains ou Chefs des Clans, & qui avoit quelqu'espéce d'autorité sur eux, quoique chacun de ces Chieftains fut comme Souverain dans son petit District particulier.

Etat des Ecossois & des Pictes.

Cette partie de la Bretagne, qui étoit située au Nord du mur d'Antonin-le-Pieux & des golphes de Forth & de Clyde, étoit habitée alors par deux Peuples guerriers, sçavoir les Ecossois & les Pictes, dont le premier occupoit la partie Occidentale de ce pays, & l'autre en occupoit la partie Orientale. Ces Peuples jouèrent un grand rôle dans les IIIe, IVe & Ve siécles, par les incursions qu'ils firent dans les Provinces Romaines, & dont il est fait mention dans les Ecrivains Grecs & Romains; mais, après le départ des Romains, & l'arrivée des Saxons, nous les perdons presque entièrement du vue pendant quelque temps, & leur Histoire devient singulièrement obscure pendant plus de deux siécles. Cette obscurité ne provient point de ce qu'ils n'ont point fait pendant cette époque d'actions qui aient mérité qu'on en conservât le souvenir; mais on doit l'attribuer ou à ce qu'ils n'ont pas eu d'Historiens pour perpétuer la mémoire de ces actions, ou à ce que les ravages du temps ou divers accidents ont fait perdre les Ouvrages de ces Ecrivains (1). Depuis l'époque du combat qui eut lieu entre les Bretons & les Saxons d'un côté, & les Ecossois & les Pictes de l'autre, près Stamford, c'est-à dire depuis l'an 449, jusqu'au commencement du VIe siécle, nous sçavons très-peu de choses certaines de l'histoire de ces deux derniers Peuples. Il est très-probable que, pendant cet intervalle, ils furent engagés dans des guerres l'un contre l'autre, ou contre leurs ennemis communs, les Saxons établis entre les murs; mais nous n'avons pas de récit authentique des particularités de ces guerres. Beaucoup d'Ecrivains modernes ont, à la vérité, rempli ce vuide qui se trouve dans les Annales des

(1) *Voyez* Inne's Critical Essay, vol. 2, p. 548, 586.

parties Septentrionnales de la Bretagne, par des détails précis des noms, des actions, des caractères & des successeurs des Rois des Ecossois. Mais, comme un peu de vérité est plus précieux en Histoire que beaucoup de fables, nous n'abuserons pas de l'indulgence de nos Lecteurs, en leur répétant ces contes fabuleux ou au moins incertains (1).

De l'an 449, à 600.

Fergus, Roi des Scots.

On doit cependant avouer que, quoique nous ne sçachions pas de détails sur les particularités de ces guerres que firent les Ecossois & les Pictes dans la dernière partie du Ve siécle, il paroît très-probable que les Ecossois remportèrent quelques avantages dans ces guerres, étendirent leurs territoires, & devinrent un Peuple plus puissant, & mieux gouverné qu'ils ne l'avoient été à aucune autre époque précédente. En effet il est assez évident, d'après plusieurs monuments de l'ancienne Histoire d'Ecosse, qui ont échappé aux ravages du temps, & à la rage des ennemis, que vers le commencement du VIe siécle, plus probablement vers l'an 503, tous les différents Clans des Ecossois dans la Bretagne, furent réunis en une seule Nation, par Fergus, le fils d'Erth, qui est certainement le premier Monarque des Ecossois, de l'existence duquel nous soyons un peu certains (2).

Bornes des Royaumes des Scots & des Pictes.

Les Domaines de ce premier Roi des Ecossois sont ainsi décrits par deux de nos plus anciennes Chroniques : « *Fergus*, » *filius Erth, fuit primus qui de semine Chonare suscepit Regnum Albaniæ, i. e. à monte Drumalban usque ad mare Hiberniæ & ad Inche-Gall* ». La mer d'Irlande est une limite qui n'a pas besoin d'explication. Les Isles Occidentales de l'Ecosse sont appellées encore aujourd'hui *Inchegalle* par ceux qui habitent les montagnes de cette Contrée. On n'a de doute & d'incertitude que par rapport à la montagne de Drumalban, qui servoit de borne, du côté de l'Orient, à ce premier Royaume des Ecossois, & que nos plus intelligents Anti-

---

(1) *Voyez* Fordun, Boëce, Major, Buchanan, Maitland, &c.

(2) *Voyez* les quatre anciennes Chroniques des Rois d'Ecosse, publiées par le P. Innes, dans son Appendix, N°s 4, 5, 6, 7.

De l'an 449 à 600.

quaires croyent avoir été cette chaîne de hautes montagnes, qui s'étend depuis Lochlomond, près Dumbarton, à l'Occident, jusqu'au golfe de Tayne, à l'Orient (1). Tout le reste de l'Ecosse jusqu'au Nord du golfe de Forth & du mur d'Antonin, étoit en la possession des Pictes, & formoit leur Royaume, qui étoit au moins aussi ancien que celui des Ecossois ou Scots, quoique les Antiquités de celui des Pictes soient encore plus obscures; ce qui vient de la subversion totale de ce Royaume & de la destruction de tous les anciens Monuments de son Histoire, dans le IXe siécle.

Rois des Scots ou Ecossois.

Fergus, premier Roi des Scots, suivant les seuls Monuments authentiques de notre ancienne Histoire, régna trois ans. Etant mort, en l'an 506, il eut, pour successeur, son fils Domangart ou Dongard, qui régna cinq ans, & fut lui-même remplacé, en l'an 511, par son fils Congal (2). Ce dernier mourut en l'an 535, après un régne de vingt-quatre ans, & eut, pour successeur, son frère Gauran, qui régna vingt-quatre ans. Quoique Gauran ait laissé, lors de sa mort, un fils nommé *Edhan*, il fut remplacé par son neveu Conal, fils de Congal, qui régna quatorze ans & mourut en 571. Les Historiens Ecossois, Fordun, Boëce, Major & Buchanan, qui sont vraiment des modernes en comparaison de ces âges reculés, ont inséré, entre Fergus & son petit-fils Edhan, fils de Gauran, plusieurs Rois dont on ne trouve les noms dans aucun ancien Monument authentique, & qu'on doit par conséquent regarder comme des êtres crées par leur propre imagination (3). Ces Ecrivains ont aussi attribué à tous ces Princes, réels & imaginaires, beaucoup d'actions & d'aventures qui ne sont fondées que sur des autorités très-foibles, ou même qui ne sont appuyées sur aucune, & qui, par cette raison, ne méritent pas que les amis de la Vérité & des Histoires sincères s'en occupent.

Aidan, Roi des Ecossois.

Edhan ou Aidan, fils de Gauran, succéda, en l'an 571, à

(1) Macpherson's Dissertation, Diss. 18. p. 332.

(2) *Voyez* les anciennes Chroniques dans Ines, Append. Numéros 4, 5, 6.

(3) Inne's Critical Essays, vol. 2. p. 689., &c.

De l'an 448 à 600.

ſon couſin Conal, fils de Congal. On commence maintenant à découvrir quelques foibles rayons de lumière dans l'Hiſtoire des Ecoſſois. Pluſieurs Auteurs anciens, qui paroiſſent mériter la confiance, & qui vivoient dans des temps peu éloignés de celui où Aidan floriſſoit, le nomment, & parlent de quelques unes de ſes actions. A la mort de Conal, Aidan revint d'Irlande où il avoit vécu pendant quelques années dans un eſpéce d'exil, & fut élevé ſur le Trône, principalement par le crédit de S. Columban, qui étoit alors le grand oracle des Ecoſſois & des Pictes, dans les matières tant civiles que religieuſes (1). Auſſi-tôt après ſon avénement au Trône, il établit une adminiſtration plus régulière de la Juſtice dans ſes Domaines, & il contribua lui-même à détruire pluſieurs bandes de voleurs, dont le Pays étoit infeſté (2). Pendant qu'il ſe livroit à cette occupation, il s'éleva une guerre entre lui & Brude, Roi des Pictes, parce que ce dernier refuſoit de lui remettre certains fugitifs qui, pour échapper aux châtiments de la Juſtice, s'étoient réfugiés ſur ſon territoire. Il y eut un combat livré près de Dunkeld, où Aidan remporta la victoire, mais perdit ſon fils & beaucoup de ſes Sujets. S. Columban, qui étoit également reſpecté des deux Monarques Calédoniens, ayant été très-affligé de ces ſcènes de carnage, interpoſa ſes bons offices, & rétablit la paix (3). Aidan ſe trouva enſuite engagé dans deux guerres ſucceſſives contre Brude, Roi des Pictes, & Ethelfred, Roi des Saxons Northumbriens, dans le cours deſquelles il ſe donna pluſieurs batailles ſanglantes, dont le ſuccès fut varié (4). Dans le dernier de ces combats, qui eut lieu l'an 603, dans un endroit appellé *Dogsaſtane*, Aidan, ayant été abandonné par ſes Alliés les Strathcluyd ou Bretons Cumbriens, eſſuya une défaite complète, dans laquelle il perdit la plus grande partie de ſon armée (5). Le bon vieux Roi ne ſurvécut pas long-temps à ce cruel déſaſtre ; il mourut vers le commencement de l'an

(1) Ogygia, p. 43. Boethius Scot. l. 8. Buchan. l. 5. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. Adaman, Vit. S. Columb. l. 1. c. 7. | (4) *Voyez* Biograph. Brit. v. 1. p. 68. | (5) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 1. c. 34. Chron. Saxon. p. 24.

De l'an 449 à 600.

605, dans la trente-quatriéme année de son régne, & la soixante-dix-huitiéme de son âge (1).

Nous sçavons fort peu de choses ou même nous ne sçavons rien des Princes Pictes qui fleurirent à cette époque, ne connoissant que leurs noms, & la longueur de leurs régnes, qui ont été conservés dans une ancienne Chronique, publiée par M. Innes, dans son *Essai Critique sur les anciens Habitants de l'Ecosse* (2)

De l'an 600 à 801.

DEUXIÉME SECTION.

Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'an 600 jusqu'à l'avénement d'Egbert, premier Monarque Anglois, au Trône, en l'an 801.

Etat de l'Angleterre.

AU commencement du VIIe siécle, toutes les côtes Méridionale & Orientale de la Bretagne, depuis la Province de Cornouailles jusqu'au golfe de Forth, étoient possédées par différentes Tribus de Saxons, de Jutes & d'Angles, & divisées en sept petits Etats ou Royaumes, sçavoir ceux de *Vessex*, de *Sussex*, de *Kent*, d'*Essex*, d'*Est-Anglie*, de *Mercie* & de *Northumberland.* Les côtes Orientales de la Calédonie, depuis le golfe de Forth jusqu'à Caithness étoient occupées par les Pictes, & formoient alors un seul Royaume, tandis que les côtes Septentrionale & Occidentale de cette Contrée, depuis Caithness jusqu'au golfe de Clyde, ainsi que les Isles adjacentes, étoient habitées par les Scots ou Ecossois, qui étoient alors aussi réunis sous une seule Monarchie. Presque toutes les côtes Occidentales, depuis le golfe de Clyde jusqu'à Finisterre, étoient encore possédées par les Descendants des anciens Bretons qui étoient divisés en beaucoup de petites Principautés dont le nombre, les noms & les limites changeoient sans cesse par le partage du territoire des pères entre leurs enfants, par les conquêtes & d'autres événements.

(1) Id. ibid. | (2) Append. n° 1.

Une

Une Isle habitée par un aussi grand nombre de Nations féroces & guerrières, excitées l'une contre l'autre par la haine héréditaire la plus implacable, que des vengeances mutuelles augmentoient encore chaque jour, ne pouvoit manquer d'être le théâtre de beaucoup de désordres, de guerres & de révolutions. Il est extrêmement difficile, s'il n'est pas même impossible, de présenter un récit clair & simple de ces guerres & de ces révolutions. Cependant je ne puis m'empêcher de le tenter.

De l'an 600 à 801.

Histoire des divers Etats Britanniques, réglée sur la Chronologie des West-Saxons.

Comme tous les six autres Royaumes des Anglo-Saxons furent réunis, par dégrés, aux Domaines des Princes West-Saxons (de qui Egbert, le premier Monarque Anglois & ses successeurs sont descendus) il convient de nous occuper d'abord de l'histoire de ces Princes, & de régler sur la Chronologie du Royaume West-Saxon, le récit que nous ferons des événements les plus mémorables qui arrivèrent dans les autres Etats de la Bretagne. De cette manière le fil de notre narration ne sera point interrompu; & nous établirons quelqu'espéce d'unité & d'ordre dans cette partie la plus compliquée & la plus confuse de l'Histoire de la Grande-Bretagne.

Cinigésil & Quicelm, Rois de Wessex.

A la mort de Céolwulf, Roi de Wessex, en l'an 611, Cinigésil, son neveu, fils de Céolric, obtint le Gouvernement de ce Royaume; & il choisit, bientôt après, son frère Quicelm pour partager avec lui son Trône (1). Ces deux Princes, qui furent admirés avec justice pour la chaleur & la constance de leur amitié fraternelle, défirent les Bretons, en l'an 614, à Béamdune, aujourd'hui Bampton, dans le Dévonshire (2).

Ethelfred, Roi de Northumberland.

Lors de l'avénement de Cinigésil au Trône de Wessex, Ethelfred, Roi de Northumberland, étoit le Prince le plus puissant & le plus entreprenant des Anglo-Saxons. Ayant épousé Acca, fille de Alla, Roi de Déira, il prit possession de ce Royaume, à la mort de son beau-père, en l'an 588, quoiqu'Alla laissât un fils enfant, nommé *Edwin*, qui vécut beaucoup d'années en exil, & devint ensuite très-fameux (3). Ethelfred succéda

(1) Chron. Saxon. p. 25. | (2) Id. ibid. Hen. Hunt. l. 2. W. Malms. c. 2. | (3) Id. c. 3.

De l'an 600 à 601.

à son père Athelric dans le Royaume de Bernicie, en l'an 590, & il ne forma, par ce moyen, qu'un seul Etat des Royaumes Northumbriens. Après la grande victoire qu'il remporta sur Aidan, Roi des Scots, en l'an 603, il eut le loisir de suivre ses projets ambitieux d'aggrandissement de ses Domaines, sans craindre aucun obstacle du côté du Nord. En conséquence, il s'engagea dans une longue guerre contre les Princes Bretons, ses voisins, dans le cours de laquelle il remporta une grande victoire sur Brocmail, Roi de Powis, près de Chester, en l'an 613. Celui-ci avoit engagé, avant le combat, douze-cents cinquante des Moines de Banchor à accompagner son armée, & à faire des prières pour son succès; & il leur avoit promis sa protection. Ethelfred commença par attaquer ces Moines, & n'en tua pas moins de douze-cents; ce qui répandit une si grande terreur dans l'armée Bretonne, qu'elle se mit à fuir après avoir fait une très-foible résistance (1). Cette victoire soumit au Vainqueur la ville de Chester, & tout le pays adjacent.

Edwin recouvre le Royaume de Northumberland.

Quoiqu'Ethelfred eût été si heureux dans ses entreprises guerrières, il étoit loin d'avoir l'esprit tranquille. Le Prince Edwin, son beau-frère, qu'il avoit dépouillé, & qui étoit le légitime Héritier d'une moitié de ses Domaines, avoit échappé à tous ses piéges, & étoit alors parvenu à l'âge viril. Ce Prince avoit été porté, dans son enfance, par quelques amis de sa famille, à la Cour de Cadvan, Prince de la partie Septentrionale du Pays de Galles, où il avoit été élevé; mais, ayant eu malheureusement une querelle avec Cadwallon, fils aîné de Cadvan, il fut obligé d'abandonner le territoire de ce Prince; il erra ensuite pendant quelque temps, de Place en Place, dans des allarmes & des dangers continuels, occasionnés par les manœuvres d'Ethelfred, jusqu'à ce qu'à la fin il trouva un asyle à la Cour de Céorl, Roi de Mercie: il y resta quelques années, épousa Quoenburga, fille de Céorl, & en eut deux fils, sçavoir Osfred & Eodfred. Mais, ne se trouvant pas en sûreté contre la puissance de son implacable Persécuteur, même à la Cour de son beau-père, il s'en retira & se mit lui-même entre les mains de

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 2. | (2) Vaughan's Dissert. on British. Chronol.

Redwald, Roi de l'Est-Anglie, qui lui promit sa protection. Redwald l'emportoit de beaucoup, par son mérite, sur tous les Princes qui avoient jamais gouverné le petit Royaume des Est-Angles, & il résista, pendant quelque temps, à toutes les menaces & promesses d'Ethelfred. A la fin cependant, ces promesses devinrent si tentantes, & le danger de les rejetter parut si grand, que Redwald commença à changer de résolution, & qu'il fut sur le point de sacrifier son honneur à son intérêt, en remettant son hôte entre les mains de son ennemi. Edwin en reçut un avis secret de la part d'un fidéle ami, qui lui conseilla de s'enfuir; mais ce Prince, étant las de mener une vie errante & de ne sçavoir où fuir ni à qui s'adresser, résolut d'attendre l'événement avec tranquillité, sans laisser paroître qu'il se méfiât de son Protecteur. Ce parti lui réussit; car, Redwald ayant communiqué à la Reine, son épouse, le projet qu'il avoit par rapport à Edwin, cette Princesse lui peignit l'infamie de trahir son ami, sous de si fortes couleurs, qu'il changea de sentiment, & résolut de l'aider à recouvrer son Royaume. Il leva, dans cette vue, une armée avec le plus profond secret & la plus grande célérité, & entra directement dans le Northumberland. Ethelfred fut très-surpris de cette attaque imprévue; mais, étant plein de courage, & comptant sur sa bonne-fortune, qui ne l'avoit jamais abandonné, il rassembla à la hâte une petite armée, avec laquelle il rencontra ses ennemis sur la rive Orientale de la rivière Idle. Redwald avoit rangé son armée dans un excellent ordre en trois corps, dont le premier étoit commandé par son fils aîné, nommé *Rainer*, le second par lui-même, & le troisiéme par Edwin. Ethelfred attaqua avec fureur le premier de ces corps, & tua, de sa propre main, celui qui le commandoit. Encouragé par ce succès, il se précipita avec témérité sur la seconde division; mais il y fut défait & tué, & toute son armée fut taillée en piéces. Cette victoire fut si compléte qu'Edwin n'éprouva pas d'autre résistance, mais prit paisiblement possession de tout le Royaume de Northumberland, en l'an 617, les sept fils d'Ethelfred ayant abandonné leur pays & s'étant enfuis en Ecosse (1).

De l'an 600 à 801.

(1) Chron. Sax. p. 27. Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 12. Hen. Hunt. l. 2. W. Malms. c. 3.

De l'an 600 à 801. Edwin est préservé d'un assassinat.

Edwin, élevé à l'école de l'adversité, devint l'un des meilleurs & des plus grands Rois Anglo-Saxons (1). Il établit la police la plus parfaite & une Administration régulière de la Justice dans ses propres Domaines, & se fit, soit par amour, soit par crainte, respecter & obéir de tous les autres Princes de l'Héptarchie (2). Quicelm, Roi des West-Saxons, ne souffrant qu'avec la plus grande impatience cette supériorité d'Edwin, essaya de le faire périr par les moyens les plus déshonorants. Il envoya à Edwin, en l'an 626, un certain Eumer comme son Ambassadeur, après lui avoir ordonné de tuer ce Prince avec un poignard empoisonné qu'il portoit caché sous son vêtement. Lorsque ce prétendu Ambassadeur, mais ce véritable assassin, eût été introduit à l'Audience du Monarque Northumbrien, dans son Palais à Aldby, sur les bords de la rivière de Derwent, il tira son poignard, au milieu de son discours, & en donna un coup violent au Roi. Ce Prince fut, dans cette occasion, sauvé d'une mort certaine par la généreuse & héroïque affection de Lilla, l'un de ses courtisants, qui intercepta le coup en y présentant son propre corps, & qui tomba sans vie sur la place. Le traitre Eumer fut aussitôt mis à mort par les gardes, après avoir encore tué dans ce moment de désordre un autre Serviteur du Roi, nommé Frodhéri (3). Edwin, justement irrité de ce vil attentat tramé contre sa vie, fit marcher une armée sur le territoire des West-Saxons & en tira une terrible vengeance (4).

Guerre entre Edwin & Penda, Roi de Mercie, monté sur le Trône en 626.

Jusques-là, Edwin avoit été heureux dans toutes ses entreprises & avoit triomphé de tous ses ennemis. Mais il rencontra, à cette époque, un rival dangereux & redoutable. Ce fut Penda, petit-fils de Créda, qui monta sur le Trône de Mercie, en l'an 626. Penda fut l'un des plus féroces & des plus sanguinaires Tyrans qui ayent jamais déshonoré la Royauté; &, quoiqu'il eut cinquante ans lorsqu'il commença

(1) Il est très-vraisemblable que ce Prince fut le fondateur du château & de la ville d'Edimbourg, dont l'ancien nom étoit *Edwinsburgh*. | (2) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 14. W. Malms. l. 1. c. 3. (3) | Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 9. | (4) Id. ibid.

à régner, il causa la perte d'un grand nombre d'excellents Princes & fut l'auteur de beaucoup de maux arrivés à son pays (1). Il tua, dans un combat, jusqu'à trois Rois des Est-Angles, savoir, Sigbert, Egric & Annas qui, malheureusement, étoient ses voisins & ses Contemporains (2). Il fit une invasion sur le territoire des deux frères Rois de Wessex, & leur livra, près de Cirencester, une bataille sanglante qui fut terminée par la nuit avant que la victoire se fut décidée en faveur d'aucun côté. Le lendemain matin, voyant qu'il avoit perdu beaucoup d'hommes dans le combat précédent, il consentit à faire la paix avec les deux frères, afin de pouvoir tourner toutes ses forces contre Edwin, Roi de Northumberland, le plus puissant de ses rivaux, & le principal objet de sa haine (3). Pour assûrer son succès dans cette Entreprise, il forma une alliance avec Cadwallon, Prince de Galles, qui n'avoit pas encore oublié la querelle qu'il avoit eue avec Edwin dans sa jeunesse. Ces deux Princes, ayant joint leurs forces, entrèrent dans le Northumberland avec une très-grande armée, & défirent & tuèrent Edwin, près d'Halfield, le 12 Octobre 633 (4). Cette défaite fut très-funeste à l'armée, à la famille & aux Domaines d'Edwin, son armée ayant été presqu'entièrement taillée en piéces pendant l'Action, ses enfants ayant été tués dans le combat ou obligés de s'expatrier, & ses Domaines ayant été ravagés avec le fer & le feu par ces féroces Conquérants (5).

De l'an 606 à 801.

Suite de l'Histoire du Northumberland.

Lorsque Penda & Candwallon furent rentrés dans leurs propres Domaines, après la scène de désolation qu'ils avoient occasionnée dans le Nord, Osric, cousin d'Edwin, s'empara du Royaume de Déira; & Canfred, fils aîné d'Ethelfred, etant revenu de l'Ecosse, fut reconnu Roi de Bernicie (6). Mais ces Princes ne jouirent pas long-temps de leur dignité, ayant été tous les deux tués par Cadwallon en l'an 634, année qui étoit regardée comme malheureuse & maudite par les Habitans du Northumberland,

(1) W. Malms. l. 1. c. 3. | (2) Id. ibid. | (3) Hen. Hunt. l. 2. | (4) Chron. Saxon. p. 29. | (5) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. | (6) Chron. Saxon. p. 30.

De l'an 600 à 801.

même du temps du vénérable Béde, à cause non-seulement de l'apostasie & de la mort de ces deux Rois, mais encore des calamités affreuses & multipliées que leurs Sujets éprouvèrent pendant sa durée (1). Cadwallon, qui avoit été le principal auteur de ces malheurs, ne put pas jouir long-temps du cruel plaisir qu'il prenoit à détruire ses semblables; car Oswald, second fils d'Ethelfred, après la mort de son frère, avec lequel il étoit revenu de l'Ecosse, rassembla une petite armée d'hommes courageux & intrépides qui étoient déterminés à délivrer leur pays, ou à périr dans cette tentative. Avec ce peu de forces, il attaqua, défit & tua Cadwallon, en l'année 635 (2), dans un endroit appellé Héfenfield, aujourd'hui Benfield, dans le Northumberland. Cette grande victoire procura à Oswald la possession de tout le Royaume de Northumberland, à qui il rendit bientôt son ancienne prospérité, par sa sage & douce Administration.

Guerres entre Oswald, Roi de Northumberland, & Penda.

Nous ne sçavons pas ce que Penda, Roi de Mercie, ce Souverain turbulent & ennemi du repos, fit dans cet intervalle. Cependant, s'étant à la fin apperçu qu'Oswald, Roi de Northumberland, étoit parvenu à un dégré de puissance & de prospérité égal à celui de son grand prédécesseur Edwin, sa jalousie fut éveillée, & il résolut sa perte. Pour exécuter ce projet, il lui déclara une guerre dont le succès varia pendant plusieurs années. Mais, à la fin, il y eut entr'eux, le 5 Août 642, dans un endroit appellé Maserfilth, un combat décisif, dans lequel le bon Roi Oswald fut défait & tué, dans la trente-huitiéme année de son âge, & la onziéme de son régne (3). Penda usa cruellement de la victoire, suivant sa coutume; &, après qu'il eut exécuté dans le plat pays tout le mal qu'il pouvoit y faire, il assiégea Bebbanburgh, Capitale de la Bernicie. Il y fut repoussé contre son attente; ce que Béde attribue aux prières, suivies de miracles de Aidan, Evêque de Holy-Island. Penda, ayant donné beaucoup d'assauts sans succès, rassembla une quantité immense de bois

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 3. c. 1. | (2) Id. ibid. c. 2. | (3) Id. ibid. c. 9.

& d'autres matériaux combustibles, qu'il entassa le plus près des murs qu'il lui fut possible; &, lorsqu'il vit que le vent donnoit avec force sur la ville, il mit le feu aux piles, afin de la brûler. Mais, au moment où les flammes s'élevoient au-dessus des murs & menaçoient de la mort tous ceux qui y étoient renfermés, le vent changea tout à coup & repoussa le feu, avec encore plus de violence, sur les assiégeans, en brûlant & faisant périr les uns, & forçant les autres de fuir (1). Après la mort d'Oswald, le Royaume de Northumbrie fut partagé de nouveau, Oswi, son frère, lui ayant succédé dans la Bernicie, & Oswin, son cousin, dans la partie nommée Déira.

Guerres entre Cenwal, Roi de Wessex, & Penda, Roi de Mercie.

Cinigésil, Roi de Wessex, mourut en l'an 643 après avoir perdu son frère Quicelm, quelques années auparavant, & il fut remplacé par son fils Cenwal. Dès que ce Prince fut monté sur le trône, il répudia la Reine, son épouse, qui étoit sœur de Penda, Roi de Mercie. Cette action attira sur lui, comme il avoit du s'y attendre, l'indignation de ce Monarque puissant & implacable qui envahit ses Domaines, le défit dans plusieurs combats, & l'obligea à la fin d'abandonner son pays, & de chercher un asyle, en l'an 645 (2), à la Cour de Annas, Roi des Est-Angles. Après y être resté en exil pendant trois ans, il trouva une occasion de recouvrer son Royaume, qu'il défendit, à compter de ce moment, avec beaucoup de valeur & de succès, pendant un long régne de trente-un ans (3). Le furieux Penda, transporté de rage contre Annas, à cause de l'asyle que ce dernier avoit accordé à Cenwal dans son malheur, fit une invasion dans ses Domaines, en l'an 654, le tua dans un combat, & tailla presque toute son armée en piéces (4). Mais le Ciel se préparoit alors à tirer vengeance de ce vieux Tyran qui avoit détruit un si grand nombre de Rois. Quoiqu'il fût lié avec Oswi, Roi de Northumberland, par un double mariage

(1) Id. ibid. c. 16. | (2) Chron. Saxon. p. 32. | (3) Hen. Hunt. l. 2. W. Malms. c. 2. | (4) Hen. Hunt. l. 2.

De l'an 600 à 801.

contracté entre leurs enfants (Alchfred, fils d'Oſwi, ayant épouſé Cynéburga, fille de Penda, & Pedda, fils de Penda s'étant uni à Achfléda, fille d'Oſwi) rien ne put l'empêcher d'entrer ſur le territoire de ce Prince. Oſwi, ſe rappellant que deux de ſes plus grands prédéceſſeurs, Edwin & Oſwald, avoient été tués par ce redoutable ennemi, qui avoit occaſionné des malheurs affreux à ſon pays, s'efforça de détourner l'orage qui le menaçoit, en lui offrant les préſents les plus précieux. Mais toutes ces offres furent rejettées avec dédain, & Penda entra dans le Northumberland, à la tête d'une puiſſante armée, accompagné d'Ethelric, Roi des Eſt-Angles, & d'Edelwald, Roi de Déira, ſes Alliés ou plutôt ſes vaſſaux, en menaçant de détruire tous les Habitants, ſans exception. Oſwi, s'appercevant qu'il n'y avoit que ſa propre activité & ſon courage qui puſſent le ſauver lui, ſa Famille & ſes Sujets, raſſembla toutes ſes forces & marcha hardiment au-devant de ſes Adverſaires, quoiqu'il leur fût très-inférieur par le nombre de ſes troupes. Les deux armées ennemies ſe rencontrèrent, en l'an 655, ſur les bords d'une rivière appellée alors *Wénuaid*, & aujourd'hui *Broadarc*, qui paſſe par Léeds. Il s'y donna un combat ſanglant dans lequel les Northumbriens déployèrent la plus grande valeur, &, ayant combattu en déſeſpérés pour leur exiſtence, comme Nation, remportèrent une victoire compléte, tuèrent Penda, Ethelhirc & environ trente autres Chieftains, avec un nombre prodigieux de leurs guerriers (1). Par cette importante victoire non-ſeulement Oſwi ſauva ſon propre Domaine ; mais il obtint la poſſeſſion de tout le Royaume de Mercie, dont il céda volontairement la partie Méridionale, qui eſt au de-là du Trent, à Péada, ſon gendre, fils aîné de Penda. Mais, ce Prince ayant été bientôt après tué par trahiſon, Oſwi gouverna la Mercie pendant environ trois ans par ſes Lieutenants. Après ce temps, ces derniers furent chaſſés par un complot de Nobles qui élevèrent ſur le trône de Mercie, en l'an 659 (2), Wulphère,

(1) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 24. | (2) Id. ibid.

ſecond

second fils de Penda. Depuis cette époque, Oswi, Roi de Northumberland, paroît avoir vécu dans une paix parfaite avec Wulphère, Roi de Mercie, pendant tout son régne; & tous les Royaumes de l'Heptarchie jouirent long-temps d'un rare dégré de tranquillité, après la mort du furieux Penda. Cette circonstance nous procure une occasion favorable de jetter un coup d'œil rapide sur les plus importants événements qui arrivèrent dans les autres parties de la Grande-Bretagne, depuis le commencement du VIIe siécle jusqu'à la mort de Cenwal, Roi de Wessex, en l'an 672.

De l'an 600 à 801.

Histoire du pays de Galles.

L'Histoire des Bretons de la Province de Cornouailles, du pays de Galles & de la Cumbrie est extrêmement obscure, à cette époque. Ces pays étant gouvernés par un grand nombre de petits Princes ou Chieftains, étoient presque toujours engagés dans des querelles entr'eux, qui les empêchoient de troubler beaucoup les Saxons, leurs ennemis communs. Cadwallon, le contemporain, l'ennemi & le vainqueur d'Edwin, Roi de Northumberland, l'emportoit extrêmement en puissance sur les Princes Bretons de ce temps; aussi sa mort, qui arriva en l'an 635, paroît-elle avoir fait perdre aux Bretons tout courage & tout espoir de reprendre leur pays sur les Saxons. Après cet événement, ils livrèrent bien quelques combats aux Saxons, particulièrement un à Cenwall, Roi de Wessex, à Bradford sur l'Avon, en l'an 652, & un autre au même Prince à Pen, dans le Somersetshire, en l'an 658; mais ils combattirent avec peu de courage, & furent constamment vaincus (1).

Histoire de l'Ecosse.

L'Histoire des Ecossois, à cette époque, n'est ni plus claire ni plus certaine, & celle des Pictes est presque entièrement inconnue. Cette assertion sur les Ecossois paroîtra peut-être surprenante & offensante à ceux qui parcourent les Ouvrages de Fordun, de Boece, de Buchanam & des autres Historiens Ecossois, & qui y trouvent une succession régulière d'un grand nombre de Rois de ce temps, avec des descriptions

(1) Chron. Saxon. p. 33, 39.

De l'an 600 à 801.

précises de leurs caractères, & de longs détails de leurs actions. Mais tous ces Ecrivains, n'étant que des modernes en comparaison des siécles dont nous-nous occupons actuellement, & s'abaissant rarement à citer leurs autorités, ceux qui n'accordent pas une foi aveugle à tout ce qu'ils rapportent, ne doivent pas être censurés trop sévèrement; & un Auteur qui se croit obligé de passer sous silence quelques-uns de ces récits, au moins comme incertains, ne peut pas être fort blâmé par les amis sincères de la Vérité.

Aidan, Roi des Ecossois, étant mort en l'an 605, eut pour successeur l'aîné de ses fils, qui lui survécut, Locha Buydhe ou Eocha le Jaune, ainsi nommé à cause de la couleur de ses cheveux (1). Ce Prince, qui est nommé *Eugène* par nos Historiens modernes, passe pour avoir été un grand favori du célébre S. Colomban qui le désigna à son père Aidan comme devant être son successeur, dans un temps où celui-ci avoit trois autres fils vivants qui étoient ses aînés (2). Parmi nos derniers Historiens, les uns représentent Eugène comme aimant la paix, & les autres le peignent comme un Prince guerrier, continuellement en guerre soit avec les Pictes, soit avec les Saxons; ce qui prouve assez qu'ils ne connoissoient d'une manière certaine, ni son caractère ni ses actions (3). Le seul fait qu'on rapporte de lui & qui soit assez prouvé, c'est qu'il fit un favorable accueil, & accorda l'hospitalité aux sept fils d'Ethelfred, Roi de Northumberland, qui s'étoient réfugiés en Ecosse, en l'an 617 (4), avec leur sœur Ebba & un grand nombre de personnes qui les avoient suivis.

Dans les deux anciens Catalogues des Rois des Ecossois, publiés par le P. Innes, Kinath Kerr ou Kinath, le gaucher, fils de Conal, est placé immédiatement après Coach Buydhe, & il est dit avoir régné trois mois, quoique tous nos Historiens modernes ayent interverti cet ordre par je ne sçais quelle raison, & ayent mis le court régne de Kenneth avant

(1) *Voyez* Inne's Essays Append. n°. 4. | (2) Adamnan, Vita Columb. l. 1. c. 8. (3) Fordun. c. 32. Buchan. l. 5. (4) Fordun. c. 33. Bed. Hist. Ecclef. l. 2. c. 13.

celui d'Eugène (1). Quoi qu'il en soit, on convient généralement que Ferchar, le fils aîné d'Eochod ou Eugène, monta sur le trône d'Ecosse, en l'an 622. Fordun avoue qu'il ne sçait rien sur son compte, quoique deux Historiens plus modernes prétendent avoir découvert, mais sans nous dire par quels moyens, que ce fut un très-mauvais Prince, & que les Nobles de son Royaume, l'ayant mis en prison pour ses crimes, il y termina lui-même ses jours (2).

Dovenald Bréach ou Donald le tacheté, succéda à son frère Ferchar, en l'an 632. On dit que ce fut un bon Prince & qu'il aida généreusement les fils d'Ethelfred, Roi de Northumberland, à rentrer dans ce Pays, & à recouvrer les Domaines de leur père (3). Il fut remplacé, en l'an 646, par son neveu Ferchar Fada ou Ferchar le long (4). Quoique Fordun, le plus ancien des Historiens Ecossois, paroisse n'avoir rien sçu du caractère de ce Prince, Boece & Buchanan décrivent ses vices de même que s'ils l'avoient personnellement connu, & ils le représentent comme un monstre d'impiété, de cruauté & de débauche (5). C'est au Lecteur à juger quelle confiance on doit à ce récit. A la mort de Ferchar, en l'an 664, Maldwin, son cousin, fils de Dovenald Bréach, monta sur le trône. Le nom de ce Prince est inséré dans les anciens Catalogues des Rois des Ecossois, immédiatement après celui de son père, & avant celui de son cousin Ferchar (6). Mais Fordun & ceux qui l'ont suivi ont changé cet ordre de succession, sans donner aucune raison de ce changement. Maldwin est représenté, par tous nos Historiens, comme un Prince sage & bon, qui gouverna ses Sujets avec prudence & justice, & se maintint en paix avec tous ses voisins (7). Dans la cinquiéme année du régne de ce Roi, la peste la plus affreuse exerça ses ravages chez toutes les Nations de l'Europe, excepté les Ecossois & les Pictes; Fordun en a donné une

(1) Fordun. c. 31. Buchan. l. 5. | (2) Boet. l. 9. Buchan. l. 5. | (3) Fordun. c. 34. | (4) Id. c. 37. | (5) Boeth. l. 9. Buchan. l. 5. | (6) Innes Append. n° 4, 5. | (7) Fordun. l. 3. c. 40.

De l'an 600 à 801.

description particulière d'après Adamnan, Abbé de Jona, qui florissoit alors (1). Maldwin finit sa vie & son régne, en l'an 684.

Histoire des Pictes, & longue paix entre les Saxons & les Ecossois.

Quant aux Pictes, qui possédoient la partie Orientale & la meilleure de la Calédonie, leur Histoire Civile & Militaire, depuis le commencement du VIIe siécle jusqu'à la mort de Maldwin, Roi des Ecossois, est entièrement perdue, à l'exception des noms de leurs Rois qu'on peut voir dans l'Appendix. Avant que nous quittions, pour quelque temps, le Nord de la Grande-Bretagne, il convient d'observer que, depuis la mort d'Aidan, Roi des Ecossois, en l'an 605, jusqu'à celle de Maldwin, en l'an 684, il régna une paix constante entre les Ecossois & les Saxons, événement rare avec des voisins aussi féroces & aimant autant la guerre. Voici quelle paroît avoir été la cause de cette longue cessation d'hostilités. Les Ecossois furent si affoiblis & si découragés par la grande perte qu'ils avoient faite dans la funeste bataille de Dægsastane, en l'an 603, que, pendant un long espace de temps, ils n'eurent ni le pouvoir ni le désir de faire aucune nouvelle entreprise contre les Saxons; & les Saxons furent tellement occupés de leurs querelles mutuelles, qu'ils n'eurent pas le loisir de troubler les Ecossois. Après que la famille d'Ethelfred fut revenue, en l'an 634, de l'Ecosse où elle avoit été bien reçue pendant dix-sept ans, il s'établit, entre les Ecossois & les Saxons, une tendre amitié qui s'accrut par leurs bons offices mutuels, & dura un grand nombre d'années, s'étant entretenue par le moyen des Ecclésiastiques Ecossois qui convertirent les Saxons Northumbriens au Christianisme. Mais il est maintenant temps de retourner au Midi & de reprendre l'Histoire Civile & Militaire des Anglo-Saxons, à compter de la mort de Cenwall, Roi de Wessex, en l'an 672.

Histoire du Wessex.

Cenwall étant mort sans postérité, il resta pendant quelque temps indécis quel seroit celui qui succéderoit au trône de Wessex. Sexburga, sa veuve, Princesse douée d'un rare

(1) Id. ibid.

courage & d'un talent peu commun, resta en possession de la principale autorité jusqu'à sa mort, qui arriva environ un an après celle de son mari (1). Alors cette succession fut disputée par Eskwin, Prince de la famille Royale, & par Kentwin, frère du dernier Roi Cenwall, qui régnèrent pendant environ trois ans sur différents Districts (2). Vulphère, Roi de Mercie, second fils de ce Penda, si long-temps redouté, livra un combat à Eskwin, l'un de ces Compétiteurs, dans un endroit nommé *Bedwin*, dans le Wiltschire, en l'an 675 (3). Vulphère ne survécut pas long-temps à cette action; mais il mourut la même année, & eut, pour successeur, son frère Ethelred (4); Eskwin étant aussi décédé l'année suivante, Kentwin, son rival, resta seul Monarque des West-Saxons (5).

De l'an 600 à 801.

Histoire du Sussex, de l'Essex, de l'Est-Anglie & du Kent.

A l'avénement de Kentwin au trône de Wessex, en l'an 676, les trois petits Royaumes de Sussex, d'Essex & de l'Est-Anglie étoient tombés dans un état de foiblesse, & étoient comme soumis à leurs puissants voisins, les Rois de Mercie & de Wessex. Ce malheur fut occasionné, tant par les différends qui s'élevèrent par rapport à la succession dans ces petits Etats, d'après l'extinction des descendants mâles de leurs fondateurs respectifs, que par divers autres accidents. Peu d'années après, le Royaume de Kent, le plus ancien des Etats Saxons de la Grande-Bretagne, tomba dans la même situation par les mêmes causes. Aussi dorénavant entendrons nous très-peu parler de ces petits Etats réduits à la dépendance, parce que peu des événements qui y arrivèrent méritent d'occuper une place dans l'Histoire.

Histoire du Wessex, de la Mercie & du Northumberland.

Nous allons maintenant continuer l'Histoire des trois Royaumes plus puissants & plus florissants de Wessex, de Mercie & de Northumberland, qui étoient alors gouvernés par les trois Princes suivants, sçavoir, Kentwin, Roi de Wessex, Ethelred le plus jeune, fils de Penda & frère de Wulphère, Roi de Mercie, Egfrid, fils d'Oswi, Roi de Nor-

(1) Chron. Saxon. p. 41. | (2) Bedæ Hist. Eccles. l. 4. c. 12. | (3) Chron. Saxon. p. 41. | (4) Id. ibid. | (5) Id. p. 44.

De l'an 600 à 801.

thumberland. Ces trois Princes furent ambitieux, ennemis du repos, & presque toujouss engagés dans des guerres.

Kentwin, Roi de Wessex, employa ses armes principalement contre les Bretons de Cornouailles & du Somersetshire, & envahit ces Contrées, ayant pénétré jusqu'au canal de Bristol en l'an 681 (1). Ethelred, Roi de Mercie, qui commença son régne, en l'an 675, fit ses premières tentatives contre le petit Royaume de Kent qu'il dévasta. (2). Ensuite il tourna ses armes contre Egfrid, Roi de Northumberland, à qui il reprit le Lincolnshire, & auquel il livra, en l'an 679, sur les bords du Trent, un combat très-sanglant, dans lequel Efwin, jeune Prince aimable, frère du Roi Egfrid, fut tué. La paix fut heureusement rétablie entre ces deux Monarques par l'entremise de Théodore, Archevêque de Cantorbéry, après quoi Ethelred passa le reste de son long régne dans un état de tranquillité (3). Mais Egfrid, Roi de Northumbrie, n'imita pas son exemple; car la paix ne fut pas plus tôt conclue entre lui & Ethelred, qu'il tourna ses armes contre les Ecossois & les Pictes. Dans la première année de cette guerre, en l'an 684, il remporta quelques avantages sur les Ecossois; mais, l'année suivante, s'étant avancé trop loin dans le pays ennemi, il fut défait & tué, & presque toute son armée fut taillée en piéces par les Pictes (4), Cette défaite fut très-funeste au Royaume de Northumberland. La belle Contrée qui se trouve entre le golfe de Forth & la rivière Twéed, à l'Orient, fut envahie par les Pictes; &, à l'Occident, les Bretons du Galloway & du Cumberland, recouvrèrent leur liberté & leur pays; ce qui resserra beaucoup les bornes du Royaume de Northumbrie. Ce Prince, qui régnoit sur les Ecossois lorsqu'Egfrid s'empara de leur Contrée, étoit Eochol Renneval ou nez crochu, appellé par nos derniers Historiens *Eugène IV*, qui succéda à son oncle Maldwin, en l'an 684, & mourut en l'an 687 (5).

(1) Chron. Saxon. p. 45. | (2) Id. p. 44. | (3) Bedæ Hist. Eccles. l. 4. c. 11. (4) Idem. l. 4. c. 26. | (5) Fordun. l. 3. c. 43.

Le Roi Picte, qui défit & tua le Monarque Northumbrien, fut Brude III, qui régna depuis l'an 674, jusqu'à l'an 695 (1). De l'an 600 à 801.

Kentwin, Roi de Wessex, étant mort, en l'an 685, fut remplacé par Céadwalla, Prince du Sang-Royal, qui agrandit beaucoup ses Domaines, par la réduction entière du Royaume de Sussex, & qui fit, dans le Royaume de Kent, plusieurs irruptions très-destructives, dans l'une desquelles il perdit son frère Mollo, qui fut entouré & brûlé, avec toute sa suite, par l'ennemi furieux, en l'an 687 (2). L'année qui suivit ce tragique événement; Céadwalla, tourmenté par les remords que lui inspiroient les cruautés qu'il avoit commises dans le cours de ses guerres, fit un voyage à Rome, où il mourut aussi-tôt après son arrivée le 20 Avril 689. Il fut remplacé par son cousin Ina, l'un des plus grands & des meilleurs Princes de son siécle (3). Aldfrid, frère naturel d'Egfrid, avoit succédé à ce malheureux Prince dans le Royaume de Northumberland, en l'année 685; mais, étant plus adonné aux Lettres qu'aux armes, il se contenta de gouverner ses propres Sujets avec sagesse & justice, sans troubler aucun de ses voisins (4). Ethelred régnoit encore dans la Mercie; mais il avoit conçu de l'horreur pour la guerre, & il employoit la plus grande partie de son temps à des actes de dévotion. Ces circonstances étoient favorables au dessein d'Ina d'étendre ses Domaines. Dans cette vue, & dans celle de venger la mort cruelle de son parent Mollo, il fit une invasion dans le Kent, en l'an 694; mais on le détermina, avec une somme d'argent considérable, à se désister de cette Entreprise (5). Il tourna alors ses armes contre les Bretons, & remporta sur Gerwint, Roi du pays de Galles, une grande victoire qui le rendit maître de toute la Province de Cornouailles & du Somersetshire, & qui les unit à son Royaume (6).

(1) Innes. V. 1. p. 138. | (2) Chron. Saxon. p. 45, 46. | (3) Id. ibid. Bedæ. Hist. Eccles. l. 5. c. 7. | (4) Id. ibid. l. 4. c. 26. | (5) Chron. Saxon. p. 48. (6) Hen. Hunt. l. 4.

De l'an 600 à 801.

Pendant qu'Ina faisoit ces conquêtes, Ethelred, Roi de Mercie, qui avoit vécu pendant un grand nombre d'années sur le trône comme un moine, en descendit, en l'an 704, & le devint réellement, laissant sa couronne à son neveu Cenred (1). La frénésie générale de ce siécle s'étant aussi emparée bientôt après de ce Prince, il abandonna également son trône, & se rendit à Rome, en l'an 709, accompagné d'un autre Souverain vagabond, sçavoir, d'Offa, Roi des Est-Saxons; & ils y embrassèrent tous deux la vie Monastique (2). Aldfrid, ce sçavant Roi du Northumberland, ayant régné paisiblement pendant vingt-années, mourut à Dryffield, en Décembre 704, & eut, pour successeur, son fils Osred, jeune Prince, âgé d'environ huit ans (3). Les Pictes, ayant remporté des grandes victoires sur Egfrid, firent plusieurs incursions dans le Northumberland. Dans l'une de ces incursions, en l'an 699, ils défirent & tuèrent un certain Berth, noble Northumbrien (4); mais ils ne furent pas si heureux dans une autre invasion faite en l'an 711; car, ayant été rencontrés par Berectfrid, Régent du Royaume, pendant la minorité d'Osred, ils furent défaits; & il y en eût un si grand nombre de tués, que cette perte vengea, en quelque sorte, la mort d'Egfrid & de Berth (5). Céolred, fils d'Ethelred, qui succéda à son cousin Cenred au trône de Mercie, n'eut pas autant de goût que ses deux prédécesseurs pour la vie monastique; mais, étant devenu jaloux de l'augmentation de puissance d'Ina, Roi de Wessex, il lui déclara la guerre; il se donna à Wodnesbéorth, en l'an 715, un combat très-sanglant, dans lequel aucun des partis ne put se vanter d'avoir remporté la victoire; & ils souffrirent tellement tous les deux, que cet échec les empêcha de se faire d'autres hostilités (6). Céolred ne survécut pas long-temps à ce combat; mais, étant mort en l'an 716, il eût, pour successeur, Ethelbald, qui étoit le plus proche héritier de sa couronne. La même année fut fatale à Osred, le

---

(1) Chron. Saxon. | (2) Id. p. 50. Bedæ Hist. Eccles. l. 5. c. 19. | (3) Id. ibid. l. 5. c. 18. | (4) Chron. Saxon. p. 49. | (5) Ibid. p. 50. Hen. Hunt. l. 4. (6) Id. ibid. Chron. Saxon. p. 51.

jeune

jeune Roi de Northumberland, qui fut tué pendant sa durée, quoique nous ne sçachions ni de quelle manière ni par qui (1). Cenred, Prince du Sang Royal, s'empara de la Couronne, dont il ne conserva la possession que pendant deux ans, & il fut alors remplacé par Osric, second fils d'Aldfrid, qui ne fit rien de mémorable, mais qui, étant mort en l'an 726, laissa son Royaume à Céolwf, frère de son prédécesseur Cenred, protecteur du vénérable historien Béde (2).

De l'an 600 à 801.

L'Angleterre jouit de la paix pendant quelques années.

L'Angleterre jouit, à cette époque, d'un rare dégré de tranquillité pendant plusieurs années. On doit l'attribuer à l'état incertain du Royaume de Northumbrie, au libertinage d'Ethelbad, Roi de Mercie, qui le porta vers d'autres objets que des vues ambitieuses, au grand changement que l'âge produisit dans Ina, Roi de Wessex, qui consacra les dernières années de son régne aux œuvres bienfaisantes de la paix, & se retira, à la fin, en l'an 728, avec la Reine Ethelburga, son épouse, à Rome, où il finit ses jours dans un Monastère (3). Mais il convient de jetter ici un coup-d'œil rapide sur les principaux événements qui s'étoient passés, pendant ces derniers temps, dans les autres parties de la Grande-Bretagne.

Histoire du pays de Galles.

Les malheureux Bretons, à qui les Saxons avoient enlevé la plus précieuse partie de leur pays, continuèrent à souffrir de nouvelles pertes, & à être resserrés dans des bornes encore plus étroites. Les Rois West-Saxons, Kentwin & Ina les privèrent de tout le pays qui est au Midi du canal de Bristol; & les Princes Northumbriens réduisirent les Habitants du Cumberland & de Galloway dans un état de soumission extrême: à la vérité ces derniers furent soulagés momentanément par la défaite & la mort d'Egfrid, & les malheurs que cet événement attira sur le Royaume de Northumberland; mais ce soulagement ne fut pas de très-longue durée, comme nous allons le voir. Le plus puissant Prince parmi les Bretons, à la fin du VIIe & au commencement du VIIIe siécle, étoit *Gérent*, le même qui fut défait

(1) Bedæ Hist. Ecclef. l. 5. c. 24. | (2) Id. l. 5. c. 23. | (3) W. Malms. l. 1. c. 2.

De l'an 600 à 801.

par Ina, Roi de Weſſex, en l'an 710 (1). Après la mort de ce Prince, arrivée en 720, Roderic Malwynoc, deſcendant du fameux Cadwallon, fut le plus conſidérable des Princes Bretons, & les Hiſtoriens Gallois rapportent qu'il livra beaucoup de combats, avec des ſuccès qui varièrent, aux Roix de Weſſex & de Mercie, ſes contemporains (2).

Hiſtoire d'Ecoſſe.

Eochol Rinnival ou Eugène IV, Roi des Ecoſſois, étant mort en 687, fut remplacé par Ewen ou Eugène V, fils de Ferchar le Long. Les Hiſtoriens modernes de l'Ecoſſe ſe ſont écartés ici de l'ordre de ſucceſſion établi dans les plus anciens Catalogues des Rois Ecoſſois, dans leſquels Arnehellac ou Armkelleth eſt placé avant Ewen (3). Quoi qu'il en ſoit, on convient que ces deux Princes régnèrent depuis l'an 687 juſqu'à l'an 698, & eurent différentes eſcarmouches avec leurs voiſins les Pictes, mais ſans combat déciſif (4). A la mort de ſon prédéceſſeur immédiat, Héatagan, Fils de Findan, appellé Eugène VI, devint Roi des Ecoſſois, & étouffa, pendant quelque temps, tous les différends avec les Pictes, en épouſant Spondana, fille de leur Roi (5). Fordun, le plus ancien des Hiſtoriens Ecoſſois, fait un très-beau portrait du caractère de ce Prince, & ne paroît avoir rien ſçu du conte étrange & invraiſemblable rapporté formellement par des Ecrivains plus modernes, ſçavoir qu'il fut jugé par ſes Nobles pour le meurtre de la Reine ſon épouſe (6). Murdoch, le fils d'Armkelleth, ſuccéda à ſon Oncle Héatagan, en l'année 715, & régna quinze ans dans la paix la plus profonde (7).

Paix univerſelle dans l'Angleterre.

La première partie du VIIIe ſiécle paroît avoir été la plus paiſible époque de l'ancienne Hiſtoire de la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons. Les longues & violentes tempêtes qui avoient agité preſque continuellement les Habitans de cette Iſle pendant pluſieurs ſiécles, avoient été ſuivies d'un calme univerſel, que le vénérable Hiſtorien Béde a décrit de la manière

(1) Chron. Saxon. p. 50. | (2) Powel's Hiſt. Wales. p. 15. | (3) Innes Append. n°s 4, 5. | (4) Fordun, l. 3. c. 43, 44. | (5) Fordun. l. 3. c. 45. (6) Boet. Hiſt. Scot. l. 9. Buchan. Scot. Hiſt. l. 5. | (7) Fordun. l. 3. c. 45.

suivante, à la fin de son précieux Ouvrage : « Actuellement » les Pictes sont amis des Anglois, & s'accordent avec l'Eglise » Universelle dans la paix & dans la vérité. Les Ecossois, étant » aussi contents de leur propre territoire, ne forment plus de » complots contre les Anglois. Enfin, quoique les Bretons » même soient animés d'une haine héréditaire contre les An- » glois, & pensent différemment de l'Eglise Catholique, sur » l'époque de la Célébration de Pâques, cependant, comme ils » sont assez tourmentés pour leurs querelles civiles & religieuses, » ils sont actuellement tranquilles, étant soumis les uns à » leurs Princes & les autres aux Anglois. Tel est l'état actuel » de toutes les Nations de la Bretagne, en cette année 731. Le » temps seul peut faire connoître quelle sera la suite de cette » tranquillité qui a porté tant de de Membres de la Noblesse & » du Peuple à renoncer à l'usage des armes, & à se rendre en » foule dans les Monastères (1) ». C'est avec un regret extrême que je quitte actuellement ce vénérable Historien, qui a été jusqu'ici mon principal guide dans le labyrinthe compliqué de l'Histoire des Anglo-Saxons. Mais il est temps de nous occuper du Midi de l'Angleterre.

De l'an 600 à 801.

Histoire de Wessex, de Mercie & du Northumberland.

Ina, Roi des West-Saxons, à son départ pour Rome, en l'an 729, laissa son trône & son Royaume à Ethelhard, frère de son épouse Ethelburga, & Prince du Sang Royal, qui, ayant défait Oswal, autre Prince de la même famille, & prétendant à la Couronne, régna dans une paix profonde jusqu'au temps de sa mort, arrivée en l'an 741 (2). Céolwlf, Roi de Northumberland, résigna, dans le même temps, sa couronne, se retira, en l'an 737, dans le Monastère de Lindesfarne, & fut remplacé par son cousin Eadbert, le dernier Roi des Northumbriens qui ait joué un rôle un peu important (3). Il défendit avec courage & avec succès les frontières Méridionales de son Royaume contre quelques tentatives d'Ethelbard, Roi de Mercie, & réduisit les Bretons Strath-Cluyd à leur ancien état de soumission (4). Ce

(1) Bedæ. Hist. Eccles. l. 5. c. 23. | (2) Chron. Saxon. p. 53, 55. | (3) Simon. Dunelm. c. 16. | (4) Id. ibid. c. 18. Continuatio Bedæ.

De l'an 600 à 801.

grand Prince, après avoir triomphé de tous ses ennemis & obtenu l'amour & l'admiration de tous ses Sujets, fut malheureusement saisi de la maladie épidémique de ce temps, résigna sa couronne à son fils Osulf, & se retira, en l'an 758, dans un Monastère, où il vécut pour voir la ruine de sa famille & de son pays, qui fut la suite de cette démarche inconsidérée (1). Cuthred, qui succéda à Ethelhard sur le trône de Wessex, eut un régne fort agité, étant presque toujours engagé dans des guerres soit contre Ethelbald, Roi de Mercie, soit avec ce Prince contre les Bretons (2). Pendant la neuviéme année de son régne, son fils Cenric, jeune Prince d'un grand courage, fut tué dans une révolte Militaire. Un an après ce grand malheur, il défit Ethelhun, Noble ambitieux & plein d'intrépidité, qui avoit suscité une rébellion. Lui ayant pardonné généreusement, il en reçut la récompense peu de temps après. En effet son grand rival Ethelbald, ayant rassemblé toutes ses forces afin de décider leur querelle par un grand coup, les deux Monarques se rencontrèrent à la tête de deux armées considérables, en l'an 752, à Burford. Il s'y donna un long & sanglant combat, où Cuthred remporta la victoire, qu'il dut principalement aux prodiges de valeur faits par le reconnoissant Ethelhun. Ce Noble, après avoir tué un grand nombre de soldats Merciens, rencontra Ethelbald, & l'obligea de fuir; ce qui fut bientôt imité par toute son armée (3). Cuthred ne survécut pas fort long-temps à cette victoire, & à un autre qu'il remporta sur les Bretons; mais, étant mort en l'an 754, il fut remplacé par son cousin Ségebert, dont la folie, l'orgueil & la cruauté lui firent bientôt perdre l'estime & encourir la haine de ses Sujets, qui se révoltèrent contre lui & le chassèrent de son trône & de son pays. Cet indigne Prince, ayant été abandonné de tout le monde, se réfugia dans la grande forêt d'Andérida, où il fut découvert, & mis à mort par un homme qui gardoit des pourceaux (4). Cinewlf, Prince du Sang Royal, qui avoit été à la tête de la

(1) Sim. Dunelm. c. 18. | (2) W. Mamls. l. 1. c. 1. Hen. Hunt. l. 4. (3) Hen. Hunt. l. 4. | (4) Id. ibid. Chron. Saxon. p. 56.

révolte contre Ségebert, lui succéda sur le trône de Wessex (1). Vers le même temps, Ethelbald, Roi de Mercie, après un long régne de quarante-un ans, fut tué dans un combat, à Seckington, dans le Warwickshire.(2). Beornred, son successeur, paroît avoir été un usurpateur, & avoir vraisemblablement commandé l'armée qui le défit & le tua. Si cette conjecture est bien fondée, il n'eut pas beaucoup de sujet de se réjouir du succès de ses plans ambitieux; car, avant la fin de l'an 755, il fut détrôné & chassé par une révolte générale de la Noblesse & du Peuple de Mercie, ayant pour Chef Offa, brave & jeune Prince de la Famille Royale, qui fut élevé au trône d'un consentement unanime (3).

Offa l'emporta de beaucoup par ses talents & sa puissance sur tous les Princes qui ont jamais rempli le trône de Mercie; & il éleva cet Etat à un dégré de grandeur & de prospérité, qui parut menacer tous les autres Royaumes de l'Heptarchie, de les assujétir à son autorité. Sa première entreprise fut dirigée contre le Royaume de Northumberland, dont il démembra le Comté de Nottingham, qu'il joignit à ses propres Domaines (4). Les Rois de Kent étoient depuis long-temps dans la dépendance tantôt des Rois de Wessex & tantôt de ceux de Mercie. Offa s'empara de ce petit Royaume en l'an 774; &, ayant remporté une grande victoire à Oxford, il le soumit à son autorité (5). Cynewlf, Roi de Wessex, voyant d'un œil jaloux les succès d'un rival si redoutable, leva une grande armée, dans le dessein de s'opposer à ses progrès; mais il fut défait par Offa, à Bensington, dans l'Oxfordshire, en 775 (6). Après cette victoire, Offa aggrandit ses Domaines de ce côté, en soumettant les Comtés d'Oxford & de Gloucestre, qui avoient long-temps fait partie du Royaume de Wessex. Les Bretons paroissent avoir profité de cette guerre qui s'éleva entre les deux plus grands des Princes Anglo-Saxons, & avoir fait des incursions sur leurs

(1) Id. ibid. | (2) Id. p. 59. | (3) Id. Ibid. W. Malms. l. 1. c. 4. Ingulph. Hist. Croy. l. 1. | (4) Brompton. p. 776. | (5) Id. Ibid. Hen. Hunt. l. 4. (6) Id. Ibid. Chron. Saxon. p. 61.

De l'an 600 à 801.

territoires: ce qui rétablit la paix entre ces derniers, & les obligea de réunir leurs forces contre l'ennemi commun. Les malheureux Bretons, ne pouvant pas résister à deux Adversaires aussi puissants, furent défaits par-tout & contraints de se réfugier dans les montagnes du pays de Galles, en abandonnant toutes les plaines à leurs vainqueurs (1). Pour assûrer ses conquêtes de ce côté, Offa ordonna de creuser, depuis l'embouchure de la rivière Wye, au Midi, jusqu'à la rivière Dée, dans le Flintshire, au Nord, un large & profond fossé, dont on voit encore aujourd'hui quelques restes (2). Cynewlf, Roi de Wessex, ayant régné vingt-neuf ans, fut surpris & tué, en l'an 784, par Cynéhéard, qui ambitionnoit sa couronne, à Merton, dans le Surrey, où il s'étoit rendu, accompagné d'un petit nombre de personnes, pour voir particulièrement une Dame. Mais Cynéhéard, qui étoit le frère du vicieux & infortuné Ségebert, ne recueillit pas de ce complot le fruit qu'il en attendoit; car les Nobles & le Peuple de ce pays, ayant appris le meurtre de leur Roi, prirent les armes & le taillèrent en piéces lui & ceux qui le suivoient (3). Brithic, Prince du Sang Royal, monta alors sur le trône de Wessex, quoiqu'Egbert, descendant d'Ingeld, frère du Roi Ina, eut plus de titres que lui. (4).

Histoire du Northumberland.

Le Royaume de Northumberland, qui avoit été le plus étendu & le plus florissant des Etats Britanniques, sous le régne d'Eadbert, devint, après la retraite de ce Prince, le théâtre de différends continuels & de révolutions fréquentes, qui finirent, à la longue, par une Anarchie & une confusion totale. Osulf, fils & successeur d'Eadbert, fut tué par ses propres domestiques, le 4 Juillet 759; & Ethelwold, fils de Moll, homme d'une naissance distinguée, mais qui ne paroît pas avoir été de la Famille Royale, fut élevé au trône par la faveur du Peuple (5). Oswin, Prince du Sang, s'efforça de l'en renverser; mais il fut défait

(1) Hen. Hunt. l. 4. Powel's Hist. Wales, p. 19. | (2) Id. ibid. Speed's Chron. p. 344. | (3) Chron. Saxon. p. 57, 63. | (4) W. Malms. l. 1. c. 2, l. 2. c. 1. | (5) Sim. Dunelm. c. 19. Chron. Saxon. p. 59.

De l'an 600 à 801.

& tué à Eldem, près de Melroff : cependant, peu de temps après, en l'an 765, Ethelwold fut forcé de réfigner fa couronne en faveur d'Alchred, fils d'Ofulf, qui fut, à fon tour, chaffé, en l'an 774, par Ethelred, fils d'Ethelwold (1). Cet ufurpateur ne jouit pas long-temps de fa dignité précaire, ayant été détrôné, en l'an 779, par Elfwold, frère d'Alchred (2). La légitimité du titre, & les nombreufes vertus de ce Prince ne purent le préferver du fort de fes prédéceffeurs. En effet il fut affaffiné d'une manière barbare, en l'an 788, par l'un de fes propres Généraux, & remplacé par fon neveu Ofred, fils d'Alchred (3). Ofred étoit à peine depuis un an fur fon trône chancelant qu'il en fut renverfé, & qu'il fut confiné dans un Monaftère par fes Nobles, qui rappellèrent Ethelred, chaffé environ dix ans auparavant (4). Ethelred prit toutes les précautions poffibles pour fe préferver lui-même d'une feconde expulfion. Il fit périr Eardulf, Noble puiffant, dont les deffeins lui étoient fufpects ; &, s'étant fait remettre les deux jeunes Princes, Elf & Elfwéne, fils du dernier Roi, il les maffacra tous les deux (5). Ofred, fon prédéceffeur, ayant été fait prifonnier dans une tentative qu'il fit pour recouvrer fa couronne, partagea le même fort (6). Pour fe préferver encore plus des attaques de tous fes ennemis, il époufa Elfléda, fille d'Offa, le puiffant Roi de Mercie. Mais toutes ces précautions devinrent inutiles ; car il fut tué par fes propres Sujets, en l'année 794, environ quatre ans après être remonté fur le trône (7). Une fuite fi longue de révolutions fubites & fanguinaires, dont il feroit très-difficile de trouver un autre exemple dans l'Hiftoire, infpira la terreur aux cœurs les plus hardis & les plus ambitieux, & les détourna d'afpirer à une dignité auffi dangereufe. Si nous en croyons Guillaume de Malmsbury, ces affreux événements produifirent une Anarchie totale dans le Northumberland, pendant plus de trente ans ; ce qui rendit le Peuple

(1) Id. p. 60, 61. | (2) Id. p. 62. Chron. de Mailros. A. 778. | (3) Id. Ad ann. 788. | (4) Id. Ad ann. 789. | (5) Id. ibid. | (6) Ibid. (7) Id. ibid.

De l'an 600 à 801.

de ce pays malheureux au-dedans, odieux & mépriſé au-dehors (1). » Charles Magne, dit Alcuin dans une Lettre qui nous a été » conſervée par Malmsbury, eſt tellement irrité contre les Ha- » bitants du Northumberland, qu'il les appelle des hommes » perfides & pervers; aſſaſſins de leurs propres Princes, & pires » que les Payens : & ſi moi, qui ſuis né dans ce pays, je » n'avois pas intercédé pour eux, il leur auroit fait tout le » mal qui auroit été en ſon pouvoir (2) ».

Crime d'Offa, Roi de Mercie, en 792.

Offa, Roi de Mercie, non content de toutes les augmentations qu'il avoit faites à ſes Domaines par la force des armes, les rendit encore plus étendus vers la fin de ſon régne, en l'an 792, par un acte de la plus horrible trahiſon & de la plus affreuſe cruauté. Quoique les Rois des Eſt-Angles, qui n'avoient jamais été puiſſants, euſſent été long-temps dans un état de dépendance, vis-à-vis des Monarques de Mercie, ils continuèrent toujours de jouir du titre & d'un grand nombre des prérogatives de la Royauté. Ethelred, qui gouvernoit alors ce petit Etat, étoit un jeune Prince doué du caractère & de l'extérieur les plus agréables, aimé de ſes Sujets, & eſtimé de tout le monde. D'après l'avis de ſon Conſeil, il demanda en mariage Althrida, fille d'Offa. Cette propoſition fut reçue favorablement; & il fut invité à ſe rendre à la Cour de Mercie, pour conclure le mariage. S'y étant rendu avec les principaux Nobles de ſon Royaume, il y fut lâchement maſſacré, & ſes Etats furent réunis à ceux de Mercie (3). Offa ne ſurvécut pas long-temps à ce crime, qu'il s'efforça d'expier en quelque ſorte par un voyage diſpendieux à Rome, & par un grand nombre de donations & de libéralités qu'il fit à l'Egliſe. Il mourut en l'an 794, & fut remplacé par ſon fils Egfrith, qui mourut moins de cinq mois après ſon père (4). Cet événement fit monter ſur le trône Kenwlf,

(1) W. Malms. l. 1. c. 3. | (2) Id. ibid. | (3) Chron. Saxon. p. 65. W. Malms. l. 1. c. 4. | (4) Ibid. c. 5. On trouvera des Gravures curieuſes, repréſentant les Vies des deux Offa, dans un Ouvrage de Strutt, traduit de l'Anglois, par M. Boulard, & intitulé *Tableau complet des Mœurs, Arts, Uſages, Habillements des Bretons, Anglo-Saxons, Danois, Normands, Anglois & autres*

Prince

Prince du Sang Royal, qui est très-vanté, par nos Historiens Moines, pour sa valeur & sa Religion. Il est le dernier des Rois de Mercie qui ait joué un rôle important. En effet, après sa mort, qui arriva en l'an 819, ce Royaume devint un théâtre de révolutions qui se succédèrent presque tous les ans, & qui occasionnèrent bientôt sa ruine (1).

De l'an 600 à 801.

Histoire du Wessex.

Brithic, qui devint Roi de Wessex après le meurtre de Cyneulf, en l'an 784, sentant bien qu'on pouvoit lui disputer ce titre, prit toutes les précautions qu'il put imaginer pour s'assûrer la possession de son trône. Il épousa, dans cette vue, Eadburga, fille d'Offa, Roi de Mercie, qui l'emportoit de beaucoup en puissance sur tous les autres Princes de la Grande-Bretagne, ses contemporains (2). Dans le même dessein, il s'efforça, par différents moyens, de se rendre maître de la personne d'Egbert, son dangereux compétiteur; ce qui obligea ce jeune Prince de quitter son pays, & de se réfugier à la Cour de Charlemagne, qui le reçut avec bonté, & le protégea d'une manière efficace. Ce fut à la Cour & dans les Armées de ce Prince célébre, qu'Egbert acquit ces talents qui furent le fondement de sa grandeur future, & qui le rendirent le plus grand Politique & le premier Général de son siécle (3). Brithric fut très-malheureux dans son mariage avec Eadburga, qui étoit impudique, cruelle & perfide, & que rien ne pouvoit retenir, lorsqu'il s'agissoit de consommer la ruine de ceux qui avoient encouru sa disgrâce. Elle avoit particulièrement conçu une haine implacable contre un jeune Noble qui étoit favori de son mari, & qu'elle avoit résolu de faire périr. Elle prépara, pour y parvenir, une coupe de poison, dont Brithric ayant imprudemment goûté, ainsi que son favori, ils périrent tous les deux de la même manière, en l'an 800 (4). Après cet événement, la Noblesse de Wessex rap-

Habitants de l'Angleterre. Ces Gravures ont été faites d'après un Manuscrit que M. Strutt croit être de Matthieu Pâris. L'Ouvrage de Strutt est précieux par un grand nombre de Gravures qui font connoître les Mœurs & les Usages des Anglois & des anciens Habitants de l'Angleterre. Note du Traducteur.

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Saxon. p. 64. | (3) W. Malms. l. 2 ch. 1. (4) R. Hoveden, An. pars Prior.

De l'an 600 à 801.

pella Egbert de son exil, & le plaça, au milieu des cris de joie de son Peuple, sur le trône de ses Ancêtres, qu'il remplit avec beaucoup de dignité pendant trente-six ans, étant devenu le premier Monarque de la Nation Angloise, par les moyens que nous exposerons au commencement de la Section suivante. En attendant, il est à propos de continuer l'Histoire du pays de Galles & du Nord de la Grande-Bretagne, depuis le temps où nous l'avons laissée jusqu'à cette époque.

Histoire du pays de Galles.

Les Bretons qui étoient placés au Midi du canal de Bristol, avoient été dans une espéce d'état de soumission, à l'égard des Rois West-Saxons, depuis environ le commencement du VIIIe siécle, quoique leurs propres Chiestains ayent toujours conservé un certain dégré d'autorité, jusqu'à ce qu'ils ayent été réduits à l'état de Sujets par Egbert. Ceux qui vivoient entre le canal de Bristol & la rivière de Dée, furent chassés des plaines par Offa, Roi de Mercie, qui les confina dans les montagnes du pays de Galles, où ils furent gouvernés par plusieurs petits Princes que, suivant l'usage de ce temps, on honora du titre de Roi (1). Les plus puissants de ces Princes furent Caradoc, Roi du Nord du pays de Galles, & Conan Tendaethwy, Roi du Midi de la même Province, qui fleurirent dans le VIIIe siécle (2). Les Bretons Cumbriens & Strathcluid, qui vivoient le long des côtes Occidentales, depuis la rivière Dée jusqu'au Firth de Clyde, furent soumis aux Princes Northumbriens pendant que ce Royaume fut dans un état florissant; mais, lors de sa décadence, ils recouvrèrent leur liberté, dont ils ne jouirent pas long-temps, une moitié ayant été réduite au même état d'assujétissement par les Ecossois & les Pictes, & l'autre par Egbert (3).

Les Danois paroissent pour la première fois sur les côtes de l'Angleterre.

Avant que de quitter le Midi, il est nécessaire d'observer que les côtes Méridionale & Orientale de la Grande-Bretagne commencèrent à être infectées par de nouveaux & étranges ennemis, vers la fin du VIIIe siécle. Ces ennemis furent les pirates Norwégiens & Danois, qui jouèrent un grand rôle dans

(1) Powel's Hist. Wales, p. 19, 20. | (2) Id. ibid. | (3) Innes, vol. 1. p. 161.

l'Hiſtoire de l'Europe, pendant plus de deux-cents ans. Ce fut en 787 que ces Marins féroces & deſtructeurs parurent, pour la première fois, ſur la côte de Weſſex, où ils maſſacrèrent l'un des Officiers du Roi, qui les avoit abordés ſans crainte & ſans méfiance, pour leur demander qui ils étoient & d'où ils venoient (1). Environ ſix ans après, une autre bande de ces Brigands (car ils ne méritent pas d'autre nom) deſcendit ſur la côte du Northumberland, égorgea un grand nombre d'Habitants, & pilla le fameux Monaſtère de Lindesfarne ou Holy-Iſland (2). L'année ſuivante, une autre flotte de ces Marins parut ſur les mêmes côtes, & pilla le Monaſtère de Wirimouth; mais une tempête s'étant élevée, pluſieurs de leurs vaiſſeaux y firent naufrage, beaucoup d'entr'eux furent noyés, & un grand nombre fut fait priſonnier, & eut la tête tranchée ſur le rivage par les Habitants du pays (3). Ce déſaſtre les empêcha, pendant quelque temps, de faire aucune tentative ſur les côtes de la Grande-Bretagne.

De l'an 600 à 801.

Hiſtoire d'Ecoſſe.

A la mort de Murdoch, Roi des Ecoſſois, arrivée en l'an 730, ſon fils Ewen monta ſur le trône, & régna trois ans, ſuivant les deux plus anciennes Liſtes des Rois d'Ecoſſe (4). Mais nos Hiſtoriens plus modernes changent l'ordre de ſucceſſion, & placent Ethfine ou Eth-le-Blanc, immédiatement après Murdoch. Ils différent encore des Liſtes par rapport au père de Ethfine, qui, ſuivant eux, étoit Héatagan ou Eugène VI, qui mourut en l'an 715, & eſt, ſuivant les Liſtes, Eochol ou Nez-crochu, ou Eugène IV, qui mourut en l'an 687 (5). Mais, quelque ſoit l'ordre dans lequel ces deux Princes ont régné, nous avons très-peu de détails certains ſur leurs actions. Fergus, fils d'Ethfine, monta ſur le trône d'Ecoſſe en l'an 763; mais, étant un Prince libertin & diſſolu, il fut aſſaſſiné par la Reine ſon épouſe, dans un accès de jalouſie, pendant la troiſiéme année de ſon régne (6). Oengus, Roi des Pictes, qui régna ſur cette Nation depuis l'an

(1) Chron. Saxon. p. 64. Hen. Hunt. l. 4. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. | (4) Innes, Append. N°s 4, 5. | (5) Id. ibid. Fordun. l. 3. c. 46. (6) Id. ibid.

De l'an 600 à 801.

730 jufqu'à l'an 761, eft repréfenté, par le Continuateur anonyme de l'*Hiftoire* de Béde, comme ayant été un tyran cruel & fanguinaire, depuis le commencement jufqu'à la fin de fon régne (1). Selvac, fils d'Ewen, fuccéda à Fergus II fur le trône d'Ecoffe en l'an 766. Il eft difficile de dire quelle confiance on doit avoir dans Boëce & dans Buchanan, par rapport à une révolte fufcitée contre ce Prince par un certain Donald Banc qui, prenant le titre de *Roi des Ifles*, fit une invafion dans le Continent de l'Ecoffe où il fut défait & tué (2). Selvac étant mort, en l'an 787, fut remplacé par Eochol, fils d'Ethfine, qui eft nommé Achaius par les derniers Hiftoriens Ecoffois. Depuis la chûte de l'Empire Romain jufqu'à cette époque, les Princes Bretons paroiffent n'avoir eu aucune liaifon, ou n'en avoir eu que très-peu avec les Habitants du Continent. Mais Charlemagne, Roi de France, ayant fait revivre l'Empire d'Occident, par fa grande politique & fes nombreufes victoires, commença à former des alliances avec les Princes Etrangers, & particulièrement avec plufieurs des Rois Bretons. Il eft prouvé, d'une manière inconteftable, que cet illuftre Conquérant entretint une correfpondance d'amitié, & fit un Traité d'alliance & de commerce avec Offa, Roi de Mercie (3). Il eft auffi certain qu'il y eut une correfpondance amicale entretenue entre ce Prince & les Rois des Ecoffois, fes Contemporains; mais on peut douter, avec raifon, fi cette correfpondance produifit une alliance formelle, comme quelques Hiftoriens François & Ecoffois l'ont affirmé (4). Achaius époufa Fergufiana, fœur de Hungus, Roi des Pictes, dont il eut un fils nommé Alpine, qui hérita du trône des Pictes, au défaut de la ligne mâle de la Famille Royale (5). Quoiqu'Achaius ait furvécu à l'époque qui fait l'objet de cette Section, il convient de faire con-

(1) Bedæ Hift. Ecclef. p. 224. | (2) Boet. l. 9. Buchan. l. 5. | (3) W. Malms. l. 1. c. 4. | (4) Fordun, l. 3. c. 48. Buchanan. l. 5. Mézeray, Hiftoire de France, l. 9. p. 412. Eginhard, Vita Carol. Magn. l. 16. p. 79. (5) Boet. l. 10.

noître ici le temps de sa mort, qui arriva dans la trente-deuxiéme année de son régne, en l'an 819.

De l'an 600 à 801.

La Monarchie des Pictes paroît avoir été dans un état florissant dans la dernière partie du VIIIe siécle ; mais les détails de son Histoire qui nous ont été conservés sont en si petit nombre qu'ils ne peuvent pas former une narration suivie.

TROISIÉME SECTION.

De l'an 801 à 901.

Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'avénement au Trône d'Egbert, premier Monarque de l'Angleterre, en l'an 801, *jusqu'à l'avénement d'Edouard l'ancien, en l'an* 901.

Etat de l'Angleterre lors de l'avénement d'Egbert au trône, & conquêtes de ce Prince.

QUOIQUE Brihtric, Roi de Wessex, soit mort en l'an 800, ce ne fut que dans l'année suivante qu'Egbert arriva du Continent, & prit possession du trône vacant. A cette époque, tous les autres Royaumes de l'Heptarchie étoient dans un état d'indépendance ou peu affermis. Le Royaume peu considérable de Sussex avoit été, quelque temps auparavant, annexé à celui de Wessex ; & les petits Rois de Kent & d'Essex étoient tributaires des Monarques de Mercie. Les deux Royaumes restants de Mercie & de Northumberland, quoique naturellement puissants, étoient très-affoiblis par l'état flottant de leur Gouvernement & les querelles continuelles qui s'élevoient par rapport à la succession au trône. Ces circonstances offroient à Egbert, Prince sage & vaillant, qui commandoit à un Peuple uni, une belle occasion d'aggrandir ses Domaines & d'étendre son autorité. Cependant ce Prince employa les premières années de son régne à gagner l'affection de ses Sujets en les rendant plus heureux, & à soumettre entièrement à sa puissance les Chiefstains Bretons de Devon & de Cornouailles (1). Il ne fut pas même à la fin l'agresseur dans ces guerres, qui se terminèrent par la réduction de tous les Royaumes de l'Heptarchie sous son obéissance.

---

(1) Chron. Saxon. p. 69.

De l'an 801 à 901.

En effet Bernulf, qui avoit usurpé le trône de Mercie, enviant sa prospérité, & redoutant son pouvoir, fit une invasion avec toutes ses forces dans le Wessex, en l'an 823. Egbert, ayant rencontré cet Adversaire hardi à Ellendum, aujourd'hui Wilton, le défit en lui tuant un si grand nombre de ses Partisants, qu'on dit que la rivière roula des flots de sang, & fut obstruée par les corps des Merciens qui périrent dans ce combat (1). Cette victoire fut si décisive, qu'Egbert trouva ensuite peu d'obstacles en faisant la conquête de la Mercie & de ses dépendances. Les deux Royaumes tributaires de Kent & d'Essex se soumirent, sans beaucoup de résistance, à son fils Ethelwolf, qui s'y présenta à la tête d'un détachement; & les Est-Angles, secouant le joug des Merciens, qu'ils supportoient depuis long-temps très-impatiemment, se mirent eux-mêmes sous la protection d'Egbert. Cette révolte des Est-Angles ruina complétement les affaires des Merciens, Bernulf & son successeur Ludecan, Rois de Mercie, ayant perdu, la vie, en essayant de les faire rentrer dans l'obéissance (2). Wiglaf, qui succéda à Ludecan, fut bientôt obligé d'abandonner son trône, & de se cacher lui-même dans une cellule de l'Abbaye de Croyland, pour éviter de tomber dans les mains du vainqueur (3). Après la retraite de ce Prince, Egbert n'éprouva plus aucune opposition, & se vit seul Monarque de toute l'Angleterre jusqu'au Midi de l'Humber, environ quatre ans après le commencement de la guerre.

Etablissement de la Monarchie Angloise.

Quoique ce succès surprenant surpassât probablement l'attente d'Egbert, il ne satisfit pas l'ambition de ce Monarque, qui traversa l'Humber avec son armée, afin d'ajouter le Royaume de Northumberland à ses autres conquêtes. Cet Etat étoit alors tellement déchiré, & dans une situation si précaire, qu'il ne pouvoit pas résister à un Adversaire si puissant. Aussi la principale Noblesse de ce pays, l'ayant rencontré à Dore, dans l'Yorkshire, se soumit, à lui & le reconnut pour son Souverain (4).

(1) Id. p. 70. Hen. Hunt, l. 4. | (2) Id. Ibid. | (3) Ingulf. Hist. (4) Chron. Saxon, p. 71.

De l'an 801 à 901.

Ce fut ainsi que la réduction de tous les Royaumes de l'Heptarchie sous un seul Monarque fut entièrement terminée, en l'an 827, environ 378 ans après la première descente des Saxons dans cette Isle (1).

Wiglaf est rétabli sur le trône de Mercie, & rendu tributaire par Egbert.

Egbert sçut également faire des conquêtes, & les assûrer. Pour ne pas trop aigrir les Merciens, qui étoient un Peuple nombreux & puissant, en leur ôtant tout d'un coup toute ombre de leur ancienne indépendance, il rendit à leur dernier Souverain Wiglaf le titre de *Roi*; mais il l'obligea de payer un tribut, & de tenir son Royaume de lui comme de son Seigneur Suzerain (2). Cette modération paroît avoir plu beaucoup aux Merciens & à leurs Princes, puisque nous n'entendons plus dire qu'ils ayent fait de tentatives pour secouer un joug aussi facile à porter.

Guerres d'Egbert, avec les Gallois & les Danois.

Egbert, voyant que son propre Royaume héréditaire & toutes ses dernières acquisitions étoient dans un état de tranquillité, commença à penser à faire de nouvelles conquêtes. Dans cette vue, il conduisit son armée au Nord de la Province de Galles, envahit tout le pays jusqu'au Snowdon, & l'auroit vraisemblablement ajouté à ses autres Domaines, s'il n'avoit pas été forcé de revenir, pour s'opposer à des ennemis plus redoutables (3). Ces Adversaires étoient les Danois qui, après avoir été plus de quarante ans sans paroître en Angleterre, commencèrent de nouveau à ravager, en l'an 832, les côtes de la Grande-Bretagne, où ils pillèrent l'Isle de Shépey. Ils revinrent, l'année suivante, ayant jusqu'à vingt-cinq vaisseaux, & descendirent à Charmouth, dans le Dorsetshire, près duquel il se donna un combat entr'eux & les Anglois, avec beaucoup de carnage des deux côtés, mais sans qu'aucun pût s'attribuer la victoire (4). Environ deux ans après, ces Pirates acharnés revinrent avec une flotte & une armée encore plus considérable; &, étant descendus dans le Comté de Cornouailles, ils déterminèrent les

(1) W. Malms. l. 2. c. 1. Hen. Hunt. l. 4. | (2) Chron. Saxon. p. 72. Ingulf. Hist. | (3) Chron. Saxon. p. 72. Hen. Hunt. l. 4. | (4) Id. ibid.

De l'an 801 à 901.

Bretons de ce pays à se révolter & à se joindre à eux. Egbert, n'étant pas intimidé par cette réunion, attaqua & défit l'armée combinée des Danois & des Bretons à Hengsdown-Hill, en en faisant un massacre prodigieux. Ce fut la dernière action glorieuse de ce grand Prince & de ce premier Monarque de l'Angleterre, qui mourut en l'an 836 (1).

Avénement au trône, & guerres d'Ethelwolf.

Egbert eut pour successeur son fils Ethelwolf, qui, dans la première année de son régne, donna le gouvernement du Kent, du Sussex & de l'Essex à son fils aîné Athelstan, avec le titre de *Roi* (2). Les funestes visites des Danois se renouvellèrent alors tous les ans, ou furent même plus fréquentes; l'Histoire d'Angleterre ne consiste, pendant plusieurs années, que dans des détails arides, non seulement des descentes de ces Pirates destructeurs sur différentes parties des côtes, mais encore de leurs combats avec leurs Habitants. La plus considérable de ces batailles fut celle qui fut donnée à Okley, dans le Surrey, en l'an 851, entre Ethelwolf, assisté de son fils Ethelbald, & une grande armée de Danois, qui étoit descendue, d'une flotte de 350 voiles, à l'embouchure de la rivière de la Tamise, & avoit pris & pillé, dans sa marche, les villes de Londres & de Cantorbéry. Dans cette Action, qui passe pour avoir été la plus sanglante de toutes celles qui ont eu lieu en Angleterre, les Anglois remportèrent une grande victoire (3). Mais, malgré ce succès, & deux autres batailles qu'ils gagnèrent encore la même année, l'une sur terre à Wanbury, dans le Dorsetshire, l'autre sur mer près de Sandwich, un parti de Danois s'empara de l'Isle de Thanet, où il resta plusieurs années; ce qui fut la première tentative que ce Peuple fit pour s'établir en Angleterre (4). Les Habitants du Nord du pays de Galles, sentant combien les Anglois étoient fatigués par les fréquents pillages des Danois, & imaginant que c'étoit une occasion favorable de se venger du mal qu'Egbert leur avoit fait,

(1) Chron. Saxon. p. 73. | (2) Id. ibid. | (3) Hen. Hunt. l. 5. | (4) Id. ibid. Chron. Saxon. p. 76.

firent

firent une invasion dans la Mercie, en l'an 853, avec une armée très-nombreuse; ce qui obligea Burthred, Roi tributaire de ce pays, à implorer le secours d'Ethelwolf, qui étoit son beau-père & son Seigneur Suzerain. D'après cette demande, Ethelwolf conduisit une armée dans la Mercie, chassa les Gallois, & les poursuivit dans leur propre pays (1).

De l'an 801 à 901.

Voyage d'Ethelwolf à Rome; son retour & sa mort.

Ce fut le dernier exploit militaire d'Ethelwolf, qui fit, l'année d'après, un voyage à Rome où il passa environ dix mois à se livrer aux actes de Dévotion superstitieux de ce temps, & à faire beaucoup de libéralités au Pape & au Clergé; ce qui le fit très-bien recevoir, & lui procura tous les honneurs frivoles qui ne coûtoient rien & qu'il pouvoit désirer, notamment l'onction donnée par le Pape, à Alfred, le plus jeune de ses fils, qui étoit alors dans cette ville (2). En traversant la France, pour revenir en Angleterre, il épousa la Princesse Judith, fille de Charles-le-Chauve. Lors de son arrivée dans ses propres Domaines, il trouva des difficultés auxquelles il ne s'attendoit pas; son fils aîné, Ethelbald, étant encouragé dans son impatiente ambition, par quelques mauvais Conseillers, avoit formé la résolution d'empêcher son père de prendre les rênes du Gouvernement, & avoit rassemblé un parti très-puissant pour l'aider dans l'exécution de ce projet. Mais cette querelle prématurée fut heureusement terminée sans effusion de sang, par la modération d'Ethelwolf qui consentit que son fils conservât le Royaume de Wessex, & qui se contenta lui-même de ses autres Domaines pour le reste de sa vie, dont la durée ne fut plus que de deux ans (3).

Guerres d'Ethelbald, Ethelbert & Ethéred.

Ethelwolf laissa à sa mort, arrivée en l'an 857, quatre fils nommés *Ethelbald*, *Ethelbert*, *Ethéred* & *Alfred*. Il partagea, par son Testament, ses Domaines entre ses deux fils aînés, assignant les parties Occidentales, comme les plus honorables,

(1) Id. ibid. | (2) Asserius vita Alfredi p. 2. | (3) Id. ibid. W. Malms. l. 2. c. 2.

De l'an 801 à 901.

à Ethelbald, & les Orientales à Ethelbert (1). Le premier de ces deux Princes fut très-dissolu, & donna beaucoup de scandale, en épousant la veuve de son frère (2). A sa mort, qui arriva en l'an 860, son frère Ethelbert succéda à ses Domaines, & devint ainsi Souverain de toute l'Angleterre. Son régne fut également court; &, pendant sa durée, les côtes de l'Angleterre furent continuellement ravagées par les Danois. Il eut pour successeur, en l'an 866, Ethéred, celui de ses frères qui le suivoit. Quoique celui-ci ait été un bon Prince, & qu'il ait été aidé par son héroïque frère Alfred, il jouit à peine d'un moment de tranquillité pendant tout son régne. Les Danois, ne se contentant plus de faire des descentes passagères sur les côtes, revinrent en plus grand nombre, sous des Chefs plus importants, pénétrèrent plus avant dans le pays, & essayèrent de faire des conquêtes. Une grande armée de ces Aventuriers descendit, en l'an 876, chez les Est-Angles qui, pour éviter d'être entièrement détruits, leur donnèrent des quartiers d'hiver, & leur fournirent au printemps un grand nombre de chevaux (3). Ayant obtenu ainsi ce qu'il leur falloit, ils dirigèrent leur marche vers le Nord, passèrent l'Humber, & prirent la ville d'York. Les Northumbriens étoient alors engagés dans une guerre civile entre deux rivaux qui se disputoient l'autorité, sçavoir Osbright & Ælla. Ces concurrents eurent la sagesse de suspendre leurs hostilités, & de réunir leurs forces contre l'ennemi commun; mais ils furent tués tous les deux en essayant de reprendre York (4). L'année suivante, l'armée Danoise, quittant York, pénétra dans la Mercie, & s'empara de Nottingham, où elle passa l'hiver. Burtrhed, Roi tributaire de la Mercie, étant hors d'état de chasser ces usurpateurs, implora le secours d'Ethéreld qui, marchant avec son frère Alfred à la tête d'une grande armée, investit les Danois dans le Nottingham, & les obligea, en partie par force & en partie par des traités, à

(1) Asser. p. 2. | (2) Id. ibid. | (3) Chron. Saxon. p. 78. | (4) Id. ibid. Asser. p. 5.

évacuer cette place, & à retourner dans le Nord (1). Etant ainsi restés presque toute l'année à York, ils quittèrent de nouveau cette ville, en l'an 870, traversèrent une portion de la Mercie, en marquant leur passage par le sang & la dévastation, entrèrent dans la Contrée des Est-Angles, & prirent leurs quartiers d'hiver à Thelford (2). Les Est-Angles, voyant que tous leurs actes précédents de soumission ne pouvoient les sauver, prirent les armes; &, ayant à leur tête Edmund, jeune Prince d'une vertu & d'une piété distinguées, ils attaquèrent les Danois; mais ils furent totalement défaits, & leur Prince fut pris & mis à mort (3). Les Danois, encouragés par ce succès, s'avancèrent jusqu'à Réading, qu'ils fortifièrent & dont ils firent leur principal quartier, menaçant de détruire tout le pays d'alentour. Ethéred, voulant délivrer son pays de ces redoutables ennemis, qui avoient si long-temps ravagé ses plus belles Provinces, rassembla toutes ses forces, & somma les Merciens & les Northumbriens de le joindre avec les leurs. Mais ces Nations perfides, profitant de son malheur pour recouvrer leur indépendance, refusèrent de se rendre à cette invitation; ce qui affoiblit leur Souverain, & causa leur propre ruine (4). Ethéred, n'étant pas découragé par une défection si malheureuse, marcha à la tête de ses Sujets naturels pour chasser les Danois; &, dans le cours d'une seule année (871), il leur livra cinq batailles rangées dont le succès fut varié. Ce vertueux, mais malheureux Prince, ayant été blessé mortellement dans le dernier de ces combats, termina, bien-tôt après, sa vie & son régne, laissant ses malheureux Sujets & son successeur dans la position la plus dangereuse & la plus triste (5).

De l'an 801 à 901.

Avénement d'Alfred au thrône, & ses premières guerres contre les Danois.

Alfred, le plus jeune des fils d'Ethelwolf, & le seul qui vécut alors, succéda à son frère Ethéred, en l'an 871, dans la vingt-deuxiéme année de son âge. Cet excellent Prince, qui a reçu

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. p. 6. | (3) Id. ibid. | (4) W. Malms. l. 2. c. 3. | (5) Asser. p. 7.

De l'an 801 à 901.

avec justice le sur-nom de *Grand*, & qui a été long-temps regardé comme l'honneur & la gloire de la Nation Angloise, commença son régne de la manière la plus désavantageuse. Beaucoup de ses Cités, de ses Villes & de ses Villages étoient en cendres; ses meilleures Provinces étoient presque dépeuplées, les plus braves de ses Capitaines & de ses Soldats avoient été tués dans des combats; & il voyoit enfin, au centre même de son pays, une puissante & triomphante armée de cruels Barbares, qui étoient les auteurs de toutes ces calamités. Il fut même malheureux dans les premiers efforts qu'il fit pour délivrer ses Sujets de leurs ennemis, ayant été défait au combat de Wilton, qui fut donné un mois après son avénement au trône. Cependant les Danois, ayant perdu un de leurs Rois, neuf de leurs Généraux, ainsi qu'un prodigieux nombre d'hommes, dans leurs derniers combats, connoissant bien d'ailleurs le courage & la prudence du jeune Monarque qu'ils avoient pour adversaire, consentirent à la paix, & convinrent de se retirer du territoire des West-Saxons (1). En conséquence, ils évacuèrent Réading, & se retirèrent à Londres où ils passèrent l'hiver (2). Burthred, beau-frère d'Alfred, qui gouvernoit alors la Mercie, & qui étoit hors d'état de se débarrasser de ces hôtes incommodes par la force, les détermina à quitter son pays en leur donnant beaucoup de présents précieux. Ils allèrent de-là dans le Royaume des Est-Angles, & établirent, pour quelque temps, leur principal quartier à Torksey : ayant tout détruit dans cette contrée, ils retournèrent, en l'an 874, dans la Mercie, qu'ils conquirent entièrement, obligeant Burthred d'abandonner son pays de désespoir, & de se retirer à Rome, où il mourut bientôt après (3). Cette armée Danoise, qui avoit resté pendant huit ans dans l'Angleterre, & qui avoit traversé & presque ruiné tout le pays qui est au Nord de la Tamise & de la Severn, étoit alors devenue si nombreuse par les nouveaux Aventuriers qui venoient sans cesse s'y joindre, qu'on trouva qu'il y avoit de l'inconvénient à la laisser plus long-temps former un seul

(1) Chron. Saxon. p. 82. Asser. p. 8. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid.

corps. Elle fut donc divisée à Repton, dans le Derbyshire, en deux corps égaux. L'un marcha vers le Nord, sous les ordres d'un Prince, nommé *Haldane*, prit possession du Royaume de Northumberland, où il commença à s'établir, & à s'appliquer à l'Agriculture, en l'an 875; l'autre, s'avançant vers le Midi, sous les ordres de Guthrum, d'Oscitil & d'Amund, trois Chiestains, qui étoient dernièrement arrivés avec une suite nombreuse, établit son principal quartier à Cambridge (1). Avant que de quitter la Mercie, les Danois en donnèrent le commandement à un certain Céolwulf, Noble, foible & perfide, qui avoit abandonné le service d'Alfred, & s'étoit réuni aux ennemis de son pays (2). Tel étoit le triste état des affaires de l'Angleterre au commencement de l'année 876.

De l'an 801 à 901.

Suite des guerres d'Alfred.

Cette partie de l'armée Danoise qui avoit passé l'hiver à Cambridge, en étantparti c la nuit, entra dans le Royaume de Wessex, & pénétra jusqu'à Waréham, dans le Dorsetshire, qu'elle surprit (3). Alfred, retiré, par cette invasion, du court repos dont il avoit joui depuis la dernière paix qu'il avoit faite avec les Danois, & ne se trouvant pas lui-même en état de les combattre, entama avec eux une Négociation, qui finit par un Traité, par lequel ils s'engagèrent, sous les serments les plus solemnels, à se retirer une seconde fois du territoire des West-Saxons (4). Mais ces Barbares sans foi, violèrent ce Traité presqu'aussi-tôt qu'il fut fait, en surprenant, avec leur cavalerie, la ville d'Exéter, vers laquelle toute leur armée marcha, en l'an 877 (5). Ils éprouvèrent cependant, cette année, une très-grande perte sur la mer. Ayant essuyé une tempête terrible, près de Swanwic, comme ils conduisoient leur flotte de Waréham à Exéter, il ne périt pas moins de cent vingt de leurs vaisseaux (6). Alfred, étant alors pleinement convaincu qu'il n'y avoit qu'une courageuse résistance qui pût empêcher que son pays ne fut conquis, rassembla toutes ses forces avec lesquelles il investit Exéter, par terre, tandis qu'une flotte qu'il avoit

(1) Chron. Saxon. p. 82. 83. Asser. p. 8. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. (4) Chron. Saxon. p. 83. Asser. p. 8. | (5) Id. ibid. | (6) Id. ibid.

De l'an 801 à 901.

préparée, & qui étoit principalement composée de Pirates de Frise, bloquoit le Port. Cette flotte ayant défait heureusement un Escadron Danois qui apportoit du renfort aux assiégés, les Danois qui étoient dans la ville d'Exéter, capitulèrent & convinrent d'évacuer cette ville & tout le territoire des West-Saxons ; ce qu'ils firent dans le mois d'Août de cette année, en se retirant dans la Mercie, où ils passèrent l'hiver (1). Pendant qu'ils restèrent en Mercie, ils reçurent un grand renfort de leurs Compatriotes, qui les enhardit à retourner, encore une fois, dans le Royaume de Wessex ; &, s'étant emparés de Chippénham, qui étoit alors une ville Royale, ils envahirent tout le pays, en l'an 878 (2).

Alfred se cache.

Les West-Saxons, qui, animés par l'exemple & l'exhortation de leur Roi, avoient fait une résistance si courageuse en défendant leur pays, après que tout le reste de l'Angleterre s'étoit soumis, furent alors découragés, étant persuadés qu'il étoit inutile de s'opposer plus long-temps à des ennemis que les Traités n'arrêtoient pas, & que les défaites ne pouvoient pas diminuer. Il y en eut qui se réfugièrent dans les pays étrangers ; d'autres se soumirent aux vainqueurs, ou se cachèrent dans les bois & dans les forêts ; & le brave Alfred n'eut plus de ressource que dans un petit nombre d'amis fidéles, & dans son courage inébranlable (3). Enfin ce Prince, trouvant qu'il étoit dangereux de retenir auprès de lui ce petit nombre de Partisans, les congédia, en attendant des circonstances plus favorables. Il prit même un habit de paysan, & se cacha dans une cabane de vacher (4). Comme tout ce qui est relatif à un si grand Personnage, dans un moment de détresse si affreux, est important & intéressant, l'anecdote suivante nous a été conservée par plusieurs de nos anciens Historiens, & particulièrement par Asser, qui l'apprit probablement de la propre bouche du Roi. Un jour que ce Prince, dans la cabane où il étoit caché, étoit assis, auprès du feu, occupé à arranger

(1) Asser. p. 9. Chron. Saxon. p. 84. | (2) Id. Ibid. | (3) Chron. Saxon. p. 84. Asser. p. 9. | (4) Id. Ibid.

De l'an 801 à 901.

son arc & ses fléches, la Maîtresse de la maison, qui ne connoissoit pas son rang, le reprit fortement de ce qu'il avoit négligé de retourner quelques gâteaux qui cuisoient, en lui disant, d'un ton fort courroucé, qu'il étoit assez actif pour les manger, quoiqu'il ne voulût pas se donner la peine de les retourner (1). Alfred ne resta pas long-temps dans cet ignoble déguisement; mais, dès que la fureur avec laquelle on le cherchoit fut un peu rallentie, il commença à regarder autour de lui; &, trouvant un endroit propre à remplir son dessein, au confluent du Thone & du Parett, dans le Somersetshire, il y rassembla un petit nombre des plus braves de ses Nobles, & il y construisit un petit Fort pour y faire sa résidence & les protéger. Il resta environ quatre mois dans ce lieu, qu'il nomma *Ethelingey* ou l'*Isle des Nobles*, tourmentant ses ennemis, & se procurant de la subsistance à lui & à ses Partisants, par de fréquentes excursions (2).

Alfred quitte le lieu de sa retraite, & défait les Danois.

Pendant qu'Alfred étoit ainsi occupé, il reçut avis qu'Oddune, Comte de Devonshire, avoit défait un parti de Danois, tué leur Chef, & pris leur étendard magique, appellé *Réafan* ou le *Corbeau* (3). Encouragé en apprenant ce changement de fortune & ce retour du courage de ses Sujets, il résolut de quitter sa retraite, & de faire un vigoureux effort pour recouvrer sa couronne. Mais, avant que d'assembler ses forces, il voulut connoître exactement le nombre & la position de ses ennemis. Dans cette vue, il entra dans leur Camp, déguisé en joueur de harpe; & il les amusa tellement par sa musique & ses plaisanteries, qu'ils le retinrent plusieurs jours dans leur Armée, l'introduisirent auprès de leur Général Guthrum, & lui procurèrent une occasion de voir tout ce qu'il désiroit (4). Ayant remarqué avec joie que les Danois n'étoient point du tout sur leurs gardes, il envoya des Messagers sûrs à tous les Nobles du Somersetshire, du Wiltshire & du Hampshire, en leur ordonnant de se trouver, avec toute leur suite, un certain

(1) Asser. p. 9. | (2) Id ibid. | (3) Id. p. 10. Alurid. Béverlun. l. 7, p. 105. (4) Ingulf. Hist. W. Malms. l. 2, c. 4.

De l'an 801 à 901.

jour, à Brixton, près de la forêt de Selwood. Cet ordre fut si bien exécuté qu'Alfred, au jour & au lieu fixés, se vit lui-même à la tête d'une nombreuse armée de ses Sujets, transportés de joie à la vue de leur Roi qu'ils chérissoient, & prêts à mourir ou à vaincre sous sa conduite. Pour ne pas laisser leur ardeur se réfroidir, il les mena directement à Eddington, où leurs ennemis étoient campés. On ne peut pas exprimer quelle fut la surprise des Danois, à l'approche d'une armée Angloise commandée par le Roi Alfred. Ce Prince, fondant sur eux avec la plus grande fureur, avant qu'ils eussent eu le temps de revenir de leur étonnement, remporta une victoire compléte (1). Les infortunés restes de l'armée Danoise, & leur Général Gutrhum, se réfugièrent dans un vieux Château situé près du champ de bataille, où ils furent immédiatement investis par leurs victorieux ennemis, qui les forcèrent bientôt de se rendre à discrétion (2). Alfred se fit, dans cette occasion, autant d'honneur par sa clémence qu'il s'en étoit fait par sa valeur. Au lieu de satisfaire sa vengeance en versant le sang de ces malheureux vaincus, il forma le projet bienfaisant de les rendre utiles & heureux. Dans cette vue, il leur proposa les conditions suivantes: que, s'ils vouloient se faire Chrétiens, & se réunir à lui pour arrêter les ravages des autres Danois, il épargneroit leurs vies, les prendroit sous sa protection, & leur assigneroit un territoire suffisant pour leur résidence. Ces offres furent acceptées avec joie par Guthrum & ceux qui le suivoient, qui furent baptisés & s'établirent dans l'Est-Anglie & le Northumberland, en l'année 880 (3).

Suite des guerres d'Alfred contre les Danois.

A compter de cette époque, Alfred & ses Sujets jouirent d'un certain repos pendant plusieurs années. Ce grand Prince l'employa à réparer ses Cités tombées en ruine, à construire des Forts dans les positions les plus convenables pour la protection de ses côtes, à augmenter ses flottes, à apprendre à

(1) Chron. Saxon. p. 85. Asser. p. 10. | (2) Id. ibid. | (3) Chron. Saxon. p. 85, 86. Asser. p. 12.

ses

ses Sujets à manier les armes, & à exécuter beaucoup d'autres projets pour la sûreté & le bien de son pays (1). Mais ce repos, qui avoit été plusieurs fois un peu troublé par des descentes momentanées, fut à la fin détruit par une invasion très-redoutable. En effet les Danois ayant tous commis cette fois des dévastations si déplorables dans toutes les Provinces de France, qu'ils s'étoient mis eux-mêmes, ainsi que leurs ennemis, dans la plus grande détresse, résolurent de tenter encore la Fortune en Angleterre, où ils arrivèrent, en l'an 893, sur une flotte de trois-cents trente vaisseaux, commandés par leur célébre Chef Hastings (2). La plus grande partie de ce puissant armement débarqua dans l'angle Sud-Est du Kent; &, s'emparant du Fort d'Apuldore, elle en fit son principal quartier, pendant que quatre-vingts voiles, étant sous les ordres de Hastings, leur principal Chef, entrèrent dans la Tamise, & descendirent leurs équipages à Milton, où ceux-ci élevèrent une Fortification solide, dont on voit encore aujourd'hui quelque reste (3). Alfred étoit dans l'Est-Anglie, occupé à régler les affaires de cette Contrée & du Northumberland, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette redoutable invasion. Avant que de quitter ces deux Provinces, il exigea des Danois établis dans ce Royaume un nouveau serment de fidélité, & un plus grand nombre d'ôtages (4). Il dirigea ensuite sa marche vers le Midi, rassemblant ses forces à mesure qu'il avançoit, & il établit son Camp près du centre du Kent, entre les deux armées Danoises, afin d'empêcher leur jonction & leurs incursions. Les trois armées restèrent dans cette position, durant la plus grande partie de l'année 894, pendant laquelle il y eut un nombre infini d'escarmouches entre les détachements des Danois qui alloient piller, & des portions de l'armée du Roi envoyées pour protéger le pays (5). A la fin la grande armée Danoise, située à Apuldore, ayant rassemblé un butin considérable, abandonna les fortifications de cette Place, avec le dessein de passer la Tamise, & de pénétrer dans

De l'an 801 à 901.

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Saxon. p. 90. | (3) Id. p. 92. | (4) Id. ibid. (5) Id. ibid.

De l'an 801 à 901.

l'Eſſex; mais elle fut arrêtée, dans ſa marche, par le Roi, & défaite près de Farnham (1). Vers le même temps, Haſtings s'éloigna de Milton, avec l'armée qui étoit ſous ſes ordres, & vint camper à Béamfléte, qu'il fortifia, & où il fut enſuite joint par les reſtes de l'autre armée qui s'étoit ſauvée à Farnham. Lorqu'Alfred ſe préparoit à attaquer les Danois, à Béamfléte, il reçut la déſagréable nouvelle que ceux de l'Eſt-Anglie & du Northumberland, oubliant tous leurs ſerments & leur devoir, s'étoient révoltés & aſſiégeoient Exéter. Laiſſant donc quelques troupes à Londres, pour protéger cette ville contre les Danois qui étoient dans l'Eſſex, il ſe rendit avec grande célérité dans l'Occident, & fondit tellement à l'improviſte ſur les Danois qui étoient devant Exéter, qu'ils levèrent le ſiége avec beaucoup de précipitation, & ſe réfugièrent dans leurs vaiſſeaux (2). Pendant ce temps, les Danois de Béamfléte, encouragés par l'éloignement du Roi, ſe mirent en marche pour faire une expédition de pillage, laiſſant leurs femmes, leurs enfants & leur butin dans leur Camp, avec une forte garde. Les troupes Angloiſes qui étoient à Londres, ayant appris ce départ des ennemis, & ayant été renforcées par un parti de Citoyens, marchèrent avec le plus grand ſecret, attaquèrent le camp Danois, taillèrent la garde en piéces, recueillirent un butin conſidérable, & firent beaucoup de priſonniers (3), parmi leſquels ſe trouvèrent la femme & les deux fils de Haſtings, le Roi ou le Général Danois (4). Alfred ſe conduiſit avec ſageſſe & modération, dans ce grand avantage, comme il l'avoit fait dans l'occaſion précédente. Il rendit à Haſtings ſa femme & ſes enfants, à condition qu'il quitteroit le Royaume, avec ceux qui le ſuivoient; ce qui affoiblit beaucoup la puiſſance des Danois dans l'Angleterre (5). Ceux qui reſtèrent après lui errèrent çà & là, dans le pays, pendant environ deux ans, quelquefois unis, & quelquefois en corps ſéparés, faiſant & ſouffrant beaucoup de maux. A la fin, leur nombre étant conſidé-

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. | (5) M. Weſt. p. 179.

rablement diminué par de fréquentes escarmouches, & par une peste terrible qui exerça alors ses ravages, ils s'embarquèrent à divers ports du Northumberland, en l'an 897, & retournèrent au Continent. (1).

De l'an 801 à 901.

Depuis ce moment, Alfred régna avec beaucoup de gloire & de prospérité, étant la terreur de ses ennemis, l'idole de ses Sujets, & l'amour du Genre-Humain; occupé sans cesse de fortifier, enrichir & orner ses Domaines & d'assûrer leur tranquillité, si leurs ennemis revenoient, avec une flotte redoutable. Mais cette heureuse époque ne fut pas de longue durée; car cet excellent Prince fut enlevé par la mort, le vingt-huit Octobre 901, dans la cinquante-troisiéme année de son âge, & la trentiéme de son régne (2).

Mort d'Alfred, en l'an 901.

Après avoir ainsi exposé l'Histoire Civile & Militaire de l'Angleterre, depuis le commencement du IXe siécle jusqu'à celui du Xe, je crois devoir l'interrompre ici, pour jetter un coup-d'œil rapide sur les événements du même genre qui se passoient, pendant le même temps, chez les autres Peuples de l'Angleterre.

Les Anglois, pendant la plus grande partie du IXe siécle, furent tellement occupés à se défendre eux-mêmes contre les invasions & les déprédations fréquentes des Danois, qu'ils troublèrent fort peu les Bretons, leurs anciens ennemis, & ces derniers furent aussi alors tellement divisés & si fréquemment plongés dans des guerres civiles, qu'ils ne purent pas profiter des malheurs des Anglois. Conon Tindaéthy, qui avoit été le plus puissant Prince du pays de Galles pendant plus d'un demi-siécle, étant mort, en l'an 817, fut remplacé par Esylht, sa fille unique, & par son mari Mervyn-Vrych, sous le régne desquels se firent les deux expéditions des Anglois, dans le pays de Galles, dont il a déja été parlé, & dans la dernière desquelles Mervyn fut tué dans un combat par les Merciens, en l'an 841. Il eut, pour successeur, son fils Rodric-Mawr ou Roderic-le-Grand (3). Ce Prince hérita de son

Histoire du pays de Galles.

(1) Chron. Saxon, p. 96, 97. | Idem, p. 99. | (3) Powel, Hist. Wales, p. 18.

De l'an 801 à 901.

père du Powis, & de sa mère du Nord du pays de Galles; & il obtint le Gouvernement du Midi de la même Province, par son mariage avec l'héritière de cette Contrée ; ce qui lui fit acquérir le nom pompeux de *Roderic-le-Grand.* A sa mort, arrivée en l'an 877, ses Domaines furent partagés de nouveau entre ses trois fils aînés, Anarawd, Cadelh & Mervyn, dont le premier eut le Nord-Galles, le second le Sud-Galles, & le troisiéme le Powis (1). Ce partage occasionna, suivant qu'il est d'usage, des querelles très-pernicieuses & très longues, entre ces Princes & leur postérité.

Histoire des Ecossois & des Pictes.

L'Histoire du Nord de la Bretagne commence à être un peu mieux connue, & à devenir plus importante dans le IXe siécle, qu'elle ne l'avoit été auparavant, à aucune autre époque. Ce changement doit être principalement attribué à la réunion des Ecossois & des Pictes en une seule Monarchie; réunion qui se fit dans le cours de ce siécle. On ne sçait cependant pas, d'une manière bien certaine, quel fut le successeur immédiat d'Eochal ou d'Achaius, Roi des Ecossois, qui mourut en l'an 819. Suivant les deux anciennes Listes publiées par le P. Innes, il fut remplacé par un Prince nommé *Dunégal*, qui est appellé, dans une de ces Listes, le *fils d'Eochal*, & dans l'autre le *fils de Selvach* (2). Mais Fordun & tous les autres Historiens Ecossois modernes ont placé entre Eochal & Dunégal (3) un Roi nommé *Conval*, sur lequel ils avouent qu'ils ne sçavent rien. Ce Conval paroît être l'Ouvrage de l'imagination de Fordun, & avoir été inventé pour remplir un vuide & augmenter le nombre des Rois. Il est très-probable, au total, qu'Eochal fut remplacé par Dunégal. Pour remplir les annales du régne de ce Prince, plusieurs Historiens, beaucoup plus modernes, ont rapporté un conte très-invraisemblable d'une révolte qui avoit été suscitée contre lui par le Prince Alpine, fils d'Eochal, qui, nonobstant son aversion pour ce projet, y fut poussé forcément par quelques Nobles factieux qui avoient conspiré pour l'élever sur

(1) Id. p. 35. | (2) Innes. Essays Append. n° 4. 5. | (3) Fordun. l. 3. c. 53.

le trône malgré lui (1). Mais Fordun ne dit pas un mot de cette étrange rébellion. Ce que les mêmes Auteurs racontent d'un guerre que Dunégal fit aux Pictes en faveur de son Compétiteur Alpine, n'est pas moins invraisemblable. Tout ce que nous sçavons, avec quelque certitude, par rapport à ce Prince, est qu'il mourut l'an 831, & qu'il fut remplacé par Alpine, fils d'Eochal (2). La Branche masculine de la Famille Royale des Pictes, s'étant éteinte aussi-tôt que ce Prince fut monté sur le trône, il réclama aussi la couronne des Pictes, comme étant fils de Fergusina, seule sœur de Hungus, dernier Roi de cette Nation, & comme étant le plus proche Héritier du côté des femmes (3). Quoiqu'il fût évident que cette prétention étoit bien fondée, elle fut rejettée par les Pictes, qui, voulant éviter d'être soumis à leurs anciens ennemis, élevèrent sur le trône un certain Féredeth, Noble de leur propre Nation. Alpin entra dans la Pictavie, à la tête d'une puissante armée de ses Sujets, pour y défendre ses droits, & il rencontra les troupes Pictes près du village de Restennot, dans l'Angus, où il se livra un combat sanglant, dans lequel les Pictes furent défaits & leur Roi fut tué (4). Brude, le fils aîné de Féredeth, succéda à son père : mais il fut bientôt après massacré par ses propres Sujets ; & Kenneth, son frère & son successeur, subit le même sort en moins d'un an. Les Pictes choisirent alors pour leur Roi un Noble nommé *Brude*, qui ranima leur courage & rétablit leurs affaires par sa conduite & sa bravoure. Il fondit d'abord sur les détachements des Ecossois qui pilloient le pays ; & il rendit, par leur défaite, l'espoir & le courage à ses Sujets. Après avoir fait, pendant quelque temps, ce genre de guerre irrégulier, il rassembla toutes ses forces, afin de terminer cette querelle par une Action décisive. Les deux armées se rencontrèrent près de Dundée, & en vinrent, sur-le-champ aux mains avec la plus grande fureur, leur haine héréditaire étant enflammée par un grand nombre d'injures récentes. Le combat fut très-sanglant, & la

De l'an 801 à 901.

(1) Boet. l. 10. Buchan. l. 5. | (2) Fordun. l. 5. c. 1. | (3) Boet. l. 10. Buchan. l. 5. (4) Id. ibid. l. 5.

De l'an 801 à 901.

victoire resta long-temps douteuse ; mais, à la fin, les Ecossois, ayant été mis en désordre par des troupes qui parurent près de leur arrière-garde, fuirent de tous les côtés, & perdirent beaucoup de monde dans la poursuite qu'on en fit. Le Roi Alpine fut fait prisonnier dans cette poursuite, & décapité de sang-froid dans un endroit appellé *Pittalpy*. Après que sa tête eut été promenée dans l'armée sur un pieu, elle fut mise sur les murs d'Abernéthy, Capitale des Pictes (1). Si nous en croyons les plus anciens Historiens Ecossois, ce Prince étoit très-brave, mais excessivement téméraire & opiniâtre; ce qui fut la cause de sa perte (2).

Suite de l'Histoire des Ecossois & des Pictes.

Les Ecossois furent tellement découragés par cette grande défaite, que Kenneth, fils d'Alpine, qui succéda à son père, en l'an 834, ne put, pendant quelque temps, obtenir d'eux de recommencer la guerre, & de l'aider à faire valoir ses droits sur la couronne des Pictes. D'un autre côté, une violente dissension, qui s'étoit élevée dans l'armée de ce dernier Peuple, l'empêchoit de profiter des avantages qu'il avoit obtenus. Ces circonstances produisirent, entre les deux Nations, une suspension d'hostilités qui dura environ deux ans. A la fin Kenneth, souffrant ce retard avec impatience, convoqua une Assemblée des Nobles de tout son Royaume, & s'efforça de les engager, par beaucoup de motifs, à déclarer, sur-le-champ, la guerre. Mais tous ses raisonnements furent inutiles, & les Pictes déclarèrent qu'il leur falloit plus de temps pour se rétablir de l'état de foiblesse où leur dernier échec les avoit réduits. Le Roi, ne voulant pas abandonner son projet, invita toute l'Assemblée à un repas qu'il prolongea jusqu'au milieu de la nuit, & il l'engagea alors à se reposer dans sa grande salle, suivant l'usage de ce temps. Lorsque tous ces convives eurent commencé à se livrer au repos, une

Stratagême singulier de Kenneth.

personne instruite & dressée par Kenneth entra dans l'appartement, revêtue de la peau d'un poisson mort, qui brille dans l'obscurité ; &, parlant avec une trompette, elle ordonna

(1) Id. ibid. l. 5. | (2) Fordun, l. 5. c. 3.

aux Nobles d'obéir à leur Roi, en déclarant la guerre aux Pictes, & elle leur promit, au nom de Dieu, le succès & la victoire. Réveillés en sursault par ces sons effrayants, & étonnés de la figure brillante qu'ils voyoient, ils se hâtèrent de faire part au Roi de cet avis du Ciel, & témoignèrent le plus ardent désir de déclarer la guerre (1). La nouvelle de cette apparition miraculeuse se répandit dans le Royaume avec la plus grande rapidité, & elle fit naître dans tous les cœurs un si grand empressement de combattre, que Kenneth se vit bientôt à la tête d'une nombreuse armée de ses Sujets, qui le pressoient, avec importunité, de les mener devant l'ennemi pour y remplir les volontés du Ciel. Les Pictes étoient alors très-mal préparés à résister à une invasion aussi dangereuse. Leur vaillant Roi Brude étoit mort de chagrin de n'avoir pas pu appaiser les dissensions de ses Sujets & profiter de sa victoire; & son frère Drust, qui lui avoit succédé, n'étoit ni aussi brave ni aussi chéri. Cependant ce Prince, rassemblant toutes ses forces, alla audevant de ses ennemis. Il y eut alors un combat sanglant, dans lequel les Ecossois, s'animant les uns les autres, en criant: » *Souviens-toi de la mort d'Alpine* », remportèrent une victoire compléte, & tuèrent un nombre prodigieux de Pictes en les poursuivant dans leur fuite (2). Aussi-tôt après cette victoire, toutes les Provinces du Royaume des Pictes, qui sont au Nord du golfe de Forth, se soumirent au Vainqueur, qui, laissant des garnisons dans les Places fortes de ce pays, passa le Forth avec son armée. Mais, ayant alors reçu la désagréable nouvelle que les Pictes avoient repris tous leurs Châteaux, & avoient fait périr toutes ses garnisons, il fut forcé de revenir sur ses pas, dans le Nord, se rendit de nouveau maître des Forteresses, & réduisit le pays à un état de soumission plus complet. Vers le même temps le Roi Picte, ayant rassemblé une armée considérable de ses Sujets, dans les Provinces Méridionales de son Royaume, qui n'avoient pas encore été conquises, traversa les rivières de Forth & de Tay, &

De l'an 801 à 901.

(5) Boeth. l. 10. Fordun. l. 4. c. 3. | (2) Buchan. l. 5. sub fin.

De l'an 801 à 901.

campa au village de Scoon, fur la rive Septentrionale de la dernière de ces rivières. Les Pictes & les Ecoffois fe livrèrent, en cet endroit, un grand combat, dans lequel les Pictes furent entièrement défaits, perdirent leur Roi & leurs principaux Nobles, & furent prefque tous ou taillés en piéces ou noyés dans le Tay, en s'efforçant de fe fauver (1). Après cette grande victoire, Kenneth n'éprouva plus de réfiftance de la part des Pictes, mais prit poffeffion de la totalité de leur Royaume, qu'il réunit à fes propres Domaines; & il devint alors le premier Monarque de toute l'Ecoffe, vers l'an 842 (2). Il n'y a pas la moindre vraifemblance dans les récits tragiques que plufieurs Hiftoriens Ecoffois nous ont laiffés d'une deftruction totale des Pictes, qui auroit été également inhumaine & imprudente. Il peut s'être commis quelques cruautés inévitables par les Ecoffois, dans la première chaleur de leur conquête; mais il eft affez évident que le grand corps de la Nation des Pictes furvécut à la chûte de leur Etat, & que, s'étant mêlé avec fes vainqueurs, il perdit, par dégrés fon propre nom (3). Le victorieux Kenneth, après avoir entièrement foumis les Pictes à fon autorité, fit fouvent des incurfions dans le Royaume de Northumberland, & eut des guerres avec les Danois & les Bretons de la Cumbrie, mais nous n'avons point de particularités fur ces guerres (4). Ce grand Prince finit fa vie & fon régne, dans fon Palais, à Fortaviot, le treize Février 854.

Dunvenald, Roi des Ecoffois.

Dunvenald, fils d'Alpine, fuccéda à fon frère Kenneth, & eft repréfenté par Fordun, le plus ancien Hiftorien Ecoffois, comme un Prince brave & guerrier, qui arrêta & étouffa plufieurs révoltes de Pictes mécontents, & vécut en paix avec tous fes voifins (5). Ce caractère eft confirmé par l'ancienne Chronique publiée par le P. Innes, qui nous apprend qu'il tint, à Fortaviot, une Affemblée de fa Nobleffe, Affemblée dans laquelle il fit revivre les bonnes Loix de fes Prédé-

(1) Id. ibid. | (2) Inne's Effays, vol. 1. p. 140. | (3) Id. ibid. (4) Inne's, vol. 2. p. 783. | (5) Fordun. l. 4. c. 15.

cesseurs (1). Mais Boëce & Buchanan retracent, d'une manière très-différente, le caractère & l'histoire de ce Prince, qu'ils représentent comme un homme extrêmement lâche & dissolu, qui fut vaincu & fait prisonnier par Osbert & Ella, Rois de Northumberland, céda la meilleure partie de son Royaume, pour obtenir sa liberté, & fut jetté, par ses propres Sujets, dans une prison où il termina lui-même ses jours (2). Mais ce récit, n'étant appuyé d'aucune preuve, & étant contraire au témoignage des plus anciens Historiens, ne mérite aucune croyance. Dunvénald mourut, dans son Palais, à Bélachoir, en l'an 858.

De l'an 801 à 901.

Constantin & Eth, Rois des Ecossois.

Constantin, fils aîné de Kenneth, l'illustre Conquérant des Pictes, monta sur le trône d'Ecosse à la mort de son oncle Dunvénald. Les Danois qui avoient fait, dans différentes occasions, des descentes sur les côtes d'Ecosse, sous les deux précédents régnes, y entrèrent alors avec une armée plus considérable, qui descendit dans le Fife. Constantin, tombant sur une moitié de cette armée, au moment où elle étoit séparée de l'autre par la rivière de Léven, défit cette division. Encouragé par cette victoire, il traversa la rivière aussi-tôt après, & attaqua témérairement l'autre division des Danois dans leur Camp qui étoit bien fortifié. Il y fut repoussé; & la plus grande partie de son armée étant composée de Pictes qui n'étoient pas très-attachés à sa personne, fuit honteusement, laissant Constantin entre les mains de son ennemi, qui lui fit trancher la tête dans une caverne voisine, en l'an 874 (3). Il eut, pour successeur, son frère Eth, surnommé *Pieds-Aîlés*, à cause de sa vîtesse à la course: ce dernier Prince ne régna guères plus d'un an, ayant été mortellement blessé dans un combat, près d'Invérury, par son cousin Grig, fils de Dunvénald, qui réclamoit la couronne, comme y ayant droit (4).

Grégoire-le-Grand, Roi des Ecossois.

Grig Macdunvénald, nommé, par les Historiens modernes Ecossois, *Grégoire-le-Grand*, monta sur le trône d'Ecosse en

(1) Innes vol. 2. p. 783. | (2) Boet. l. 10. Buchan. l. 6. | (3) Fordun. l. 4. c. 16. Boet. l. 10. Buchan. l. 6. | (4) Id. Ibid.

De l'an 801 à 901.

l'an 875, & employa les premières années de son régne à régler l'Administration intérieure de son Royaume, & à se concilier l'affection de tous ses Sujets. Il réduisit ensuite les Bretons Strath-Cluyds à une obéissance plus entière à son autorité, prit possession de la ville de Berwick, & soumit même une partie du Royaume de Northumberland (1). Ayant acquis une grande réputation par ces exploits, les amis de Donach, Roi de Dublin, le supplièrent instamment de venir protéger ce jeune Prince, qui étoit exposé au danger d'être détrôné par quelques Chieftains ambitieux. S'étant rendu à ces prières, il conduisit une armée de Galloway dans l'Irlande, défit les Rébelles, prit la ville de Dublin, établit Donach sur le trône de ses Ancêtres, & retourna ensuite dans son Royaume, couronné de lauriers (2). Ce grand Prince mourut, en l'an 892, après un régne glorieux de près de dix-huit ans.

Dunvenald, Roi des Ecossois.

Dunvénald, fils de Constantin, succéda à Grégoire-le-Grand, & défendit, avec courage, les conquêtes de son prédécesseur. Vers la fin de son régne, les Habitants de Ross & de Moray se firent la guerre avec beaucoup de cruauté & de carnage. Le Roi, étant entré avec une armée dans ces Provinces, y rétablit la paix, & fit périr les principaux auteurs de ces troubles; mais il ne survécut pas long-temps à cet événement, étant mort, à Forres, en l'an 903 (3).

QUATRIÉME SECTION.

De l'an 901 à 978.

Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'avénement d'Edouard l'Ancien au Trône, en l'an 901, jusqu'à la mort d'Edouard-le-Martyr, en l'an 978.

Avénement d'Edouard l'Ancien.

EDOUARD, l'aîné des fils d'Alfred-le-Grand, qui lui survécurent, succéda à son illustre père sur le trône d'Angleterre, en l'an 901. Mais ce ne fut pas sans opposition de la part de son cousin Ethelwald, fils d'Ethelbert, le frère aîné

(1) Id. Ibid. | (2) Id. Ibid. | (3) Fordun. l. 4. c. 20.

d'Alfred. Ethéreld & Alfred avoient succédé à la Couronne, en vertu du Testament de leur père & du consentement unanime de la Nation, à l'exclusion d'Ethelwald, qui étoit alors enfant. Mais celui-ci, étant à la fleur de la jeunesse, lors de l'avénement d'Edouard, n'étoit pas disposé à céder volontiers ses droits à un rival qui étoit du même âge que lui (1). Ayant donc rassemblé ses Partisans, il s'empara de Winburn, qu'il fortifia; cependant, comme il craignit de ne pouvoir pas défendre cette Place, lorsqu'Edouard fut parvenu à Badbury avec son armée, il la quitta & se retira dans le Northumberland, & engagea les Danois de cette Contrée à épouser sa Cause (2). Mais, avant que ceux-ci prîssent les armes, & se déclarassent ouvertement en sa faveur, Ethelwald fit un voyage dans le Continent, où il passa environ trois ans à rassembler une armée d'Aventuriers de plusieurs Nations, avec laquelle il descendit en Angleterre, en l'an 904 (3). Aussi-tôt après son arrivée, il fut joint par un grand nombre de Northumbriens & d'autres Danois, qui le mirent en état de parcourir toute la Mercie, en pillant & ravageant le pays, à mesure qu'il avançoit; mais, s'étant témérairement engagé dans une escarmouche contre un parti d'Habitants du Kent, il périt dans l'Action, & son armée se débanda (4).

De l'an 901 à 978.

Edouard, étant ainsi délivré de ce Rival dangereux, employa plusieurs années à soumettre entièrement à son autorité les Danois d'Essex, d'Est-Anglie & de Mercie, & à construire des Villes & des Châteaux dans les endroits les plus propres à les retenir dans la soumission (5). Il étoit encore plus difficile de forcer les Danois du Northumberland à rester en paix & dans un état de soumission, parce qu'ils étoient en plus grand nombre & plus éloignés. Pour exécuter ce projet, Edouard équipa, dans les Ports de Kent, une flotte de cent vaisseaux, avec laquelle il fit voile vers le Northumberland, en l'année 911. Les Danois Northumbriens, croyant que ses principales

Histoire du régne d'Edouard.

(1) Chron. Saxon. p. 100. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. | (4) Hen. Hunt. L. 5. | (5) Chron. Saxon. p. 102.

De l'an 901 à 978.

forces étoient sur sa flotte, ne s'occupèrent pas à défendre leurs Contrées, mais marchèrent vers le Midi, dans l'espérance de s'indemniser par les dépouilles de ces Provinces plus riches. Cette ruse leur réussit d'abord; ils avancèrent assez loin dans le pays, & firent un butin prodigieux, sans éprouver beaucoup de résistance. Mais, à leur retour, ils furent attaqués à Tétenhall, dans le Staffordshire, par une armée de West-Saxons & de Merciens, qui les battirent, en firent un grand massacre & reprirent tout leur butin (1). Les Danois Northumbriens furent tellement affoiblis par la perte qu'ils avoient faite dans ce combat, qu'ils restèrent assez tranquilles pendant plusieurs années. Cependant Edouard fut forcé d'être continuellement en action pendant tout son régne, tant par les invasions fréquentes des Pirates Danois du dehors, que par les révoltes, également réitérées, de leurs Compatriotes établis en Angleterre. Mais ce Prince courageux sçut, par sa vigilance & son activité, repousser toutes ces invasions, & étouffer toutes ces révoltes avant qu'elles eussent fait beaucoup de mal. Afin de prévenir par la suite de semblables dangers & de pareils troubles, il construisit un nombre incroyable de Forts ou de Villes fortifiées, dans toutes les parties de l'Angleterre (2). Ethelfléda, veuve d'Ethéred, Gouverneur de Mercie, & sœur d'Edouard, l'aida considérablement dans tous ces travaux entrepris pour la défense & la sûreté de ses Domaines. Cette héroique Princesse, qui hérita de l'esprit du grand Alfred plus qu'aucun de ses autres enfants, méprisant les humbles occupations & les amusements frivoles de son propre sexe, commanda des armées, gagna des victoires, construisit des Cités, & s'illustra par des exploits qui auroient fait honneur aux plus grands Princes (3). Ayant gouverné la Mercie pendant huit ans, depuis la mort de son mari, elle mourut, l'an 920, & Edouard prit lui-même le Gouvernement de ce pays (4). Depuis cet événement, non seulement il assûra mais il étendit même ses Domaines; &,

(1) Chron. Saxon. p. 203. | (2) Idem. p. 103, 107. | (3) Id. ibid. (4) Id. p. 107.

ayant fait une expédition heureuse dans le Pays de Galles, en l'an 922, il soumit entièrement les trois Princes de ce Pays; &, l'année suivante, il réduisit au même état les Bretons Strath-Clusd (1). Ce fut au milieu de ces succès qu'Edouard vit terminer sa vie & son régne, à Farington, dans le Bergshire, en l'an 925. Ce Roi fut très-heureux dans sa Famille, ayant laissé après lui non-seulement cinq fils, dont trois, sçavoir Athelstan, Edmund & Edred, furent successivement Rois d'Angleterre, mais encore neuf filles, dont quatre furent mariées aux plus grands Princes qui existoient alors dans l'Europe (2).

De l'an 901 à 978.

Avénement d'Athelstan.

Athelstan, le fils aîné d'Edouard, lui succéda sur le trône d'Angleterre, & fut solemnellement couronné à Kingston, sur la Tamise, par Athelm, Archevêque de Cantorbéry (3). Les Historiens, tant anciens que modernes, sont très-divisés d'opinion sur la naissance de ce Prince, dont les uns nient & les autres soutiennent la légitimité. D'un côté, il est assez prouvé que sa mère Egwina étoit d'une basse extraction; ce qui paroît avoir donné lieu à cette dispute sur la légitimité de son fils: d'un autre, il n'est pas moins reconnu qu'Athelstan fut traité par son aïeul Alfred-le-Grand & par son père Edouard avec toutes les marques de distinction dues à un Prince légitime (4). Quoi qu'il en soit, on rapporte qu'un Noble, nommé *Alfred*, & quelques autres formèrent une conspiration pour faire prisonnier le Roi Athelstan, lui crever les yeux, & élever sur le trône l'un de ses frères. Ce complot fut heureusement découvert, & Alfred fut appellé en jugement: n'ayant pas prouvé clairement son innocence, il fut envoyé à Rome pour l'attester par serment devant le Pape; ce qu'il fit; mais il mourut bientôt après, avec des circonstances qui, dans un siécle aussi superstitieux, furent regardées comme des indices suffisants de son crime (5).

Il fait Sithric Roi du Northumberland.

Sithric, Prince des Danois Northumbriens, étoit le seul qui jouit alors, en Angleterre, de quelqu'ombre d'autorité indé-

(1) Id. p. 110. | (2) W. Malms. l. 2. c. 5. | (3) Id. ibid. l. 2. c. 6.
(4) Biograph. Britan. vol. 1. p. 60. | (5) W. Malms. l. 2. c. 6.

De l'an 901 à 978.

pendante; & Athelstan, voulant l'attacher fermement à ses intérêts, après qu'il eût renoncé au Paganisme & embrassé la Religion Chrétienne, lui donna en mariage sa propre sœur Edgétha (1). Pour le rendre plus digne de cette Alliance & du titre de *Roi*, il lui céda la Souveraineté de tout le pays situé depuis la rivière Tées jusqu'à Edimbourg, qui paroît avoir été l'extrémité Septentrionale du territoire Anglois (2). Mais ce sage projet échoua, parce que Sithric mourut, & eut, pour successeurs, ses deux fils Anlaff & Guthfert, qui renoncèrent au Christianisme, & refusèrent toute espéce de soumission au Roi d'Angleterre. A cette nouvelle, Athelstan entra dans le Northumberland, à la tête d'une armée, & força bientôt ces deux Princes téméraires d'abandonner leur pays: Anlaff se réfugia en Irlande, & Guthfert à la Cour de Constantin, Roi d'Ecosse (3). Des Ambassadeurs furent envoyés sur-le-champ à Constantin, pour demander Guthfert; mais ce Prince, ne voulant pas violer les Loix de l'hospitalité, laissa son hôte s'échapper. Etant également jaloux de ne pas se brouiller avec un ennemi puissant, il proposa à Athelstan une entrevue, qui eut réellement lieu à Dackers, dans le Cumberland, & où tous leurs différends furent terminés d'une manière amicale (4).

Athelstan fait une invasion en Ecosse.

Cette amitié ne fut ni sincère ni de longue durée. En effet Constantin, enviant la prospérité, & redoutant le pouvoir d'Athelstan, forma contre lui une Confédération, dans laquelle entrèrent Anlaff prétendant au Northumberland, Ewen Prince de Cumberland, & plusieurs autres petits Princes. Athelstan, ayant été instruit de cette ligue, pénétra dans l'Ecosse, tant par mer que par terre, en l'an 934, avant que Constantin fût en état de se défendre; ce qui obligea ce dernier Prince à demander la paix, qui lui fut accordée en faisant certains actes de soumission (5).

Les Ecossois font une invasion en Angleterre.

Athelstan ne fut pas plus tôt rentré dans ses propres Domaines, que ses ennemis renouvellèrent leur Confédération; agissant

(1) Alured. Bever. l. 8. p. 109. | (2) J. Wallingford, apud Gale, l. 1. p. 540. (3) W. Malms. l. 2. c. 6. | (4) Id. ibid. | (5) Hovéden, Annal. Chron. Saxon. p. 111.

avec plus de prudence qu'ils n'avoient fait auparavant, ils employèrent quatre ans à se préparer à faire une invasion redoutable dans l'Angleterre. A la fin, tous leurs préparatifs étant terminés, les Alliés unirent leurs forces, & entrèrent dans la Grande-Bretagne, en l'an 938, avec une armée très-considérable, composée d'un grand nombre de Nations différentes. Athelstan rassembla ses forces à la hâte, & parut devant ses ennemis, dans un endroit appellé *Brunanburg* par nos anciens Historiens, & dont on ne connoît pas la position d'une manière certaine (1).

De l'an 901 à 978.

Histoire d'Anlaff, l'un des Confédérés.

Pendant que les deux armées étoient près de ce lieu, Anlaff, voulant sçavoir l'état de ses ennemis, eut recours au même stratagême qu'Alfred-le-Grand avoit anciennement employé avec tant de succès. Il entra dans le Camp Anglois, déguisé en Joueur d'instrument qui court les campagnes, fut introduit dans la tente d'Athelstan; &, ayant joué devant lui & ses principaux Officiers, dans un repas, il en fut récompensé par une piéce d'argent, lors de son départ. Un orgueil absurde ne permit pas à Anlaff d'emporter cet argent; mais, lorsqu'il fut à quelque distance de la tente du Roi, & qu'il crut n'être observé par personne, il le déposa dans la terre. Cette action fut vue par un Soldat qui, ayant examiné de plus près le prétendu Joueur de harpe, découvrit qui il étoit. Ce Soldat avoit anciennement servi sous Anlaff; &, par un principe d'honneur, il ne voulut pas trahir son ancien Maître : mais, lorsqu'Anlaff fut hors de danger, le Soldat informa Athelstan de sa découverte, & lui conseilla en même temps avec humilité, de reculer sa tente à une distance considérable de l'endroit où elle étoit alors. On sentit bientôt la sagesse de cet avis; car un Evêque, qui arriva dans le Camp, aussitôt après, avec sa suite, plaça malheureusement sa tente dans l'endroit où le Pavillon Royal avoit été; & la nuit suivante il fut attaqué & taillé en piéces avec tous ceux qui l'avoient suivi (2).

(1) Chron. Saxon. p. 112. | (2) W. Mamls. l. 2. c. 6.

De l'an 901 à 978. Bataille de Brunanburgh & victoire remportée par Athelstan sur les Confédérés.

Le bruit que cette attaque produisit dans le Camp Anglois, occasionna entre les deux armées un engagement général, qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit, avec une fureur incroyable, & une perte prodigieuse des deux côtés. Ce combat, qui a été long-temps distingué par le nom du *grand Combat*, est décrit, dans les termes les plus pompeux, par la *Chronique Saxonne* & par tous nos anciens Historiens (1). Sans suivre ces Ecrivains dans tous leurs longs détails, qui ne sont pas très-intelligibles, il suffira de dire que la victoire, qui fut si bravement disputée & si long-temps douteuse, se déclara à la fin en faveur des Anglois; qu'il n'y eut pas moins de cinq Princes alliés & de douze Chieftains de tués; & que Constantin & Anlaff ne se sauvèrent qu'avec la plus grande peine (2). Non-seulement cette glorieuse victoire soumit toute l'Angleterre à l'autorité d'Athelstan, & força les Princes du pays de Galles, qui étoient entrés dans la dernière Conspiration, à s'obliger de payer une grande augmentation de tributs, mais elle lui procura encore une si grande réputation chez les Nations étrangères, que les plus grands Princes de l'Europe recherchèrent son Alliance (3).

Mort d'Athelstan & avénement d'Emund.

Athelstan ne jouit pas long-temps de cette grande prospérité; il mourut, à Glocestre, en l'an 944; &, n'ayant jamais été marié, il eut son frère Edmund pour successeur au trône d'Angleterre (4).

Edmund défait les cinq Burghers ou les Habitants des cinq Bourgs.

Ce Prince étoit à la fleur de la jeunesse, n'ayant que dix-huit ans lorsqu'il commença à régner. Du temps d'Alfred-le-Grand on avoit permis à une Colonie de Danois de s'établir dans les cinq villes de Derby, de Nottingham, de Leicestre, de Lincoln & de Stamford, où leurs descendants existoient encore sous le nom des *cinq Burghers* ou *Habitants des cinq Bourgs*. Edmund, ayant remarqué que ces cinq Burghers avoient toujours été disposés à favoriser les révoltes de leurs

(1) Chron. Saxon. p. 112, 113. W. Malms. l. 2. c. 6. Ethelwerd. c. 5. Ingulf. Brompt. 839. Huntin. l. 5. &c. &c. | (2) Id. ibid. | (3) Ingulf. Hist. (4) Chron. Saxon. p. 114.

Compatriotes,

Compatriotes, crut qu'il étoit imprudent de les laisser plus long-temps aussi près du centre de ses Domaines; en conséquence, il leur fit quitter ces Bourgs, en l'an 942, & les établit dans d'autres lieux (1).

De l'an 901 à 978.

Il réduit le Northumberland & le Cumberland.

Anlaff, ce fameux Prétendant à la Couronne de Northumberland, qui s'étoit enfui en Irlande, après le malheureux combat de Brunanburg, ayant appris la mort d'Athelstan, retourna dans la Grande-Bretagne, accompagné de son cousin Réginald, & essaya d'exciter de nouveaux troubles. Mais Edmund, ayant marché contr'eux, avant qu'ils fussent en état de lui résister, ces deux Princes firent les plus grands actes de soumission, ainsi qu'un grand nombre de leurs Partisans; &, ayant en même temps déclaré qu'ils vouloient être Chrétiens, on accepta leurs offres d'obéissance, & Edmund fut leur Parrein à leur baptême (2). On vit bientôt que leurs professions de soumission & de Christianisme manquoient toutes les deux de sincérité; ce qui obligea Edmund à conduire une seconde fois son armée dans le Northumberland, d'où il chassa ces deux Princes Apostats, & qu'il réduisit encore une fois sous son obéissance, en l'an 944 (3). Comme les Bretons Cumbriens & Strath-Cluyd avoient constamment soutenu les Danois Northumbriens dans toutes leurs révoltes, Edmund entra, en l'an 945, dans leur Contrée; &, après l'avoir conquise, il la donna à Malcolm, Roi d'Ecosse, à condition qu'il défendroit le Nord de l'Angleterre contre les entreprises & les invasions des Danois (4).

Mort du Roi Edmund.

Ces premières actions d'Edmund furent accompagnées de tant de prudence & de courage, que les Anglois eurent lieu d'espérer un régne heureux & glorieux. Mais ces espérances furent renversées par la mort prématurée de ce jeune Prince qui arriva d'une manière très-extraordinaire. Comme il célébroit, à Puckléchurch, dans le Gloccestershire, la Fête de S. Augustin, l'Apôtre de l'Angleterre, un voleur, nommé *Léolf*, eut

(1) Id. ibid. Hen. Hunt. l. 5. | (2) W. Malms. l. 2. c. 7. | (3) Id. ibid. Chron. Saxon. p. 114. | (4) W. Malms. l. 2. c. 7. Chron. Saxon. p. 115.

De l'an 901 à 978.

la hardiesse d'entrer dans la salle où le Roi & sa Noblesse étoient à table. Un Officier essaya de l'en faire sortir ; mais Léolf, ayant fait de la résistance, le Roi, excité par le vin & enflammé de colère, se leva de son siége, le saisit par les cheveux & le renversa à terre. Ce malheureux, réduit à cette extrémité, tira son poignard & le plongea dans le cœur de son Souverain, qui mourut à l'instant (1). Ce fut ainsi que ce Prince, qui donnoit les plus belles espérances, mourut, en l'an 948, agé de vingt-quatre ans, & en ayant régné sept.

Avénement & règne d'Edred.

Quoiqu'Edmund laissa deux fils enfants, Edwi & Edgar, il eut, pour successeur, son frère Edred qui monta sur le trône sans éprouver aucune opposition. C'étoit alors une espéce d'usage que les Danois Northumbriens se révoltassent à l'avénement de chaque nouveau Souverain, pour éprouver ses forces & son courage. Ils virent alors qu'Edred n'étoit pas moins actif que ses prédécesseurs ; car, étant entré dans le cœur de leur pays, à la tête d'une puissante armée, avant qu'ils fussent en état de lui résister, ils furent obligés de faire les actes les plus humbles de soumission, pour détourner l'orage qui les menaçoit (2). Le voisinage d'Edred & de son armée, força aussi Malcolm, Roi des Ecossois, de renouveller ses promesses de fidélité (3). Edred, ayant ainsi établi dans le Nord le plus grand ordre & la plus parfaite subordination, retourna vers le Midi, dans l'espoir de jouir du bonheur d'une paix durable. Mais il ne fut pas long-temps sans s'appercevoir que cette espérance étoit mal fondée : en effet les turbulents Northumbriens, ne pouvant pas rester tranquilles, se révoltèrent de nouveau, d'abord sous la conduite du fameux Anlaff, & ensuite sous les ordres de l'un de leurs Compatriotes, nommé *Eric*. Edred, justement irrité de leur penchant au trouble, & de leur manque de foi, ravagea leur pays avec le fer & le feu, & le priva, pour toujours, du

(1) W. Malms. l. 2. c. 7. Hen. Hunt. l. 5. | (2) Hen. Hunt. l. 5. c. 7. W. Malms. l. 2. c. 7. | (3) Id. ibid.

nom de *Royaume*, en choisissant, en l'an 952, un certain Osulf, Anglois, pour le gouverner, avec le titre d'*Earl* ou *Comte* (1). Depuis cette époque Edred ne fut pas troublé par la guerre; mais, sa santé s'étant altérée, il remit malheureusement sa conscience, ses trésors & son autorité dans les mains de S. Dunstan, qui en abusa beaucoup. Après avoir langui pendant quelque temps, Edred mourut, à la fleur de sa jeunesse, en l'an 955 (2).

De l'an 901 à 978.

Avénement & régne d'Edwi.

Edwi, fils aîné du dernier Roi nommé *Edmund*, succéda à son oncle Edred & fut couronné, à Kington, par Odo, Archevêque de Cantorbéry (3). Il n'y a rien de plus triste que l'Histoire de ce Prince infortuné. Il avoit à peine dix-sept ans, lorsqu'il monta sur le trône, il étoit d'une beauté remarquable, & d'un caractère assez heureux; mais une violente passion qu'il conçut pour sa cousine, la belle Elgiva, devint pour lui la source d'un grand nombre de malheurs. Odo, Archevêque de Cantorbéry, le fameux S. Dunstan, le protecteur & l'idole des Moines de ce temps, s'opposèrent à son mariage avec cette Princesse, parce qu'ils étoient parents à un dégré prohibé. Edwi, sourd à leurs avis, surmonta tous les obstacles, & épousa l'objet de ses affections; ce qui attira sur lui l'indignation d'Odo, de Dunstan & de tous les Moines, leurs partisans, qui se récrièrent contre ce mariage comme contre le crime le plus horrible & le plus impardonnable, & traitèrent le Roi & la Reine avec la dureté la plus indécente, pénétrant jusques dans leur demeure, & les arrachant des bras l'un de l'autre (4). Edwi, furieux de cette insolence intolérable, & excité à la vengeance par sa chère Elgiva, bannit Dunstan du Royaume, & chassa les Religieux Bénédictins de plusieurs Monastères, qu'il rendit à des Chanoines-Séculiers, leurs propriétaires originaires (5). Quoique cette conduite fut sage & raisonnable, elle inspira le ressentiment le plus vif à ces Moines irascibles, & à l'Archevêque Odo,

(1) Hovéden. Annal. pars. prior. p. 243. Hen. Hunt. l. 5. | (2) Id. ibid. (3) Hovéden Annal. p. 244. | (4) W. Malms. l. 2. c. 7. | (5) Id. ibid.

De l'an 901 à 978.

leur puissant protecteur. Ce cruel bigot, oubliant tous les liens du devoir & de l'Humanité, s'empara de la Reine, avec un parti considérable d'hommes armés, la défigura avec un fer chaud, & l'envoya en Irlande (1). Pour mettre le malheureux Edwi hors d'état de punir les auteurs de cette affreuse injure, Odo & ses Moines empoisonnèrent l'esprit de ses Sujets par leurs calomnies & soulevèrent les Habitants du Northumberland & de la Mercie, en plaçant, à la tête des Rébelles, Edgar, son frère puîné, qui n'avoit alors que treize ans (2). Edwi, ne s'attendant pas à cet événement, n'y étoit pas préparé. Edgar, aidé de Dunstan, qui étoit alors revenu de son exil, se rendit promptement maître de toute la Contrée qui étoit située au Nord de la Tamise, & dont il fut déclaré Souverain, sous le titre de *Roi de Mercie* (3). Pour mettre le comble au malheur de l'infortuné Edwi, il apprit que sa chère Elgiva, après s'être rétablie de ses blessures, & avoir échapé à ses Gardiens, avoit été arrêtée à Glocestre, lorsqu'elle venoit le retrouver en Angleterre, & avoit été mise à mort avec des circonstances d'une cruauté particulière (4). Il ne survécut pas long-temps à l'objet infortuné de sa tendresse; car, s'étant retiré dans le Royaume de Wessex, qui lui restoit encore fidéle, il y mourut de chagrin en l'an 959; ce qui rendit son frère Edgar Souverain de toute l'Angleterre.

Avénement & régne d'Edgard-le-Paisible.

Quoique ce Prince eût montré un empressement criminel à monter sur le trône (empressement dont sa jeunesse est la meilleure excuse), il le remplit d'une manière très-honorable pour lui, & très-avantageuse à ses Sujets; ce qui le fit nommer *la Gloire & l'Amour de la Nation Angloise* (5). Il fut aussi surnommé *Edgard le Pacifique*, titre qu'il acquit en étant si bien préparé à faire la guerre, que ni ses propres Sujets, ni les autres Nations n'osèrent troubler la tranquillité de ses Domaines. L'attention qu'il donna aux affaires Maritimes fut la principale gloire de son régne; & sa flotte étoit si puis-

(1) Anglia Sacra, l. 2. p. 84. | (2) Id. Ibid. | (3) R. Hovéden Annal. (4) Anglia Sacra, p. 84. | (5) W. Malms. l. 2. c. 8.

sante & si bien conduite, qu'elle préserva en effet ses côtes de toute insulte, & qu'elle le fit extrêmement respecter par les Etats & les Princes ses voisins (1). Huit de ces Princes, du nombre desquels étoit Kenneth III, Roi des Ecossois, passent pour avoir suivi la Cour d'Edgar à Chester, & l'avoir conduit en ramant dans le bateau Royal sur la rivière Dée, pour lui donner une preuve de leur soumission, suivant quelques Historiens, & de leur estime, ainsi que de leur amitié, suivant d'autres. Si ce fait est vrai, il ne fut peut être qu'une partie de gaîté, n'ayant aucun sens sérieux (2). La magnificence de sa Cour attira, des différentes parties du Continent, un grand nombre d'Etrangers, qu'on dit avoir apporté les vices de leurs divers pays, & avoir corrompu les mœurs simples des Anglois (3). Il exigea des Princes de Galles un tribut d'un genre nouveau & très-extraordinaire, leur ayant démandé de lui fournir, chaque année, au lieu d'argent & de bestiaux qu'ils lui donnoient auparavant, trois-cents têtes de Loups; ce qui fit poursuivre si vivement ces animaux, que leur nombre diminua considérablement en peu d'années (4). Edgar est vanté aussi pour sa vigilance & l'impartialité avec lesquelles il rendit la justice, & qui réprimèrent beaucoup le vol & le brigandage qui étoient alors des vices dominants (5). Il faut cependant avouer que, de même qu'une grande partie de la prospérité du régne de ce Prince doit être attribuée au puissant appui de S. Dunstan & de ses Religieux, il a du aussi beaucoup de sa réputation aux plumes des Moines Historiens. Ces Annalistes, vivant dans les Cloîtres, ne mirent aucune borne ni à la critique des Princes ennemis de leur Ordre, ni à l'éloge de ceux qui furent ses Patrons & ses Bienfaiteurs. Suivant eux, Edgar fut non seulement un Prince brave, sage & actif; mais il fut encore un Saint étonnant, titre qu'il fut bien éloigné de mériter, d'après le récit que ces Historiens

(1) Alured. Béverlien. l. 8. p. 113. Floren. Wigorn. p. 607. Brompt. p. 869.
(2) W. Malms. l. 2. c. 8. Flor. Wigorn. A. D. 973. | (3) Id. Ibid.
(4) Id. ibid. | (5) Id. ibid.

De l'an 901 à 978.

même nous ont conſervé de ſes amours criminelles (1). Ce Prince, ſi grand dans ſa vie publique, & à qui l'on peut faire tant de reproches pour ſa vie privée, mourut, en l'an 975, dans la dix-ſeptiéme année de ſon régne & la trente-troiſiéme de ſa vie, laiſſant deux fils, Edouard & Ethelred, qui montèrent ſucceſſivement ſur le trône d'Angleterre.

Différend relativement à la ſucceſſion.

La ſucceſſion fut diſputée pendant quelque temps par ces deux jeunes Princes, ou plutôt par leurs Partis reſpectifs. Elfride, Reine douairière, avoit formé une puiſſante Ligue pour appuyer les prétentions de ſon fils Ethelred, qui n'avoit alors que ſept ans, dans l'eſpoir de gouverner elle-même pendant ſa minorité (2). Ce Parti prétendoit qu'Edouard étoit un fils illégitime, & que ſa mère n'avoit pas été valablement mariée avec le dernier Roi. Mais Edouard l'emporta à la fin, tant comme étant plus avancé en âge, que d'après le Teſtament de ſon père & l'aſcendant qu'avoit ſur le Peuple S. Dunſtan, Prélat remuant, qui épouſa ſes intérêts, & le couronna (3).

Avénement, & régne d'Edouard-le-Martyr.

Ce jeune Prince, dont le court régne ne fut qu'une ſuite non-interrompue de diſputes Eccléſiaſtiques, étoit d'un caractère trop doux pour le ſiécle dans lequel il vécut. Il ne montra point de reſſentiment contre ceux qui s'étoient oppoſés à ſon élévation, traita avec la plus grande douceur ſon frère, qui avoit été ſon rival, & ſe conduiſit avec beaucoup de reſpect à l'égard de ſon ambitieuſe belle-mère. Mais toute cette bonté ne fit point d'impreſſion ſur le cœur implacable de cette femme entreprenante. Elfride méditoit toujours la perte de cet aimable Prince; & il ne ſe paſſa pas beaucoup de temps avant que le vertueux Edouard, qui ne connoiſſoit pas la méfiance, lui procurât une occaſion d'exécuter ſon deſſein. En effet, chaſſant un jour près de Corſe-Caſtle, où elle réſidoit, il alla à cheval au Château, ſans ſuite, pour lui rendre viſite en paſſant: la perfide Elfride le reçut en affectant la plus grande amitié; &, ſur ce qu'il refuſa de mettre pied à terre, elle lui préſenta une

(1) W. Malms. l. 2. c. 8. Hovéden. Brompt. p. 865. &c. | (2) W. Malms. l. 2. c. 9. | (3) R. Hovéden. Annal.

De l'an 901 à 978.

coupe de vin ; mais, au moment où il buvoit, il fut poignardé par derrière, soit par sa propre main, soit par son ordre. Edouard, se sentant blessé, donna des coups d'éperon à son cheval : cependant, étant affoibli par le sang qui couloit de sa blessure, il tomba de dessus la selle, & fut traîné par son pied, qui resta dans l'étrier, jusqu'à ce qu'il mourut (1). Telle fut la fin cruelle de cet aimable Prince, en l'an 979 ; & , quoique la Religion ne fût aucunement intéressée à sa mort, il obtînt le nom d'*Edouard-le-Martyr*, à cause tant de l'innocence de sa vie, que des nombreux miracles que les Moines prétendirent s'être opérés près de son tombeau (2). Ethelred, fils d'Elfride, ayant succédé à son frère Edouard, cette cruelle Princesse ne fut point punie de ce crime ; mais, quoiqu'elle ait encore vécu beaucoup d'années, bâtissant des Monastères, faisant des pénitences, & employant toutes les ressources de la superstition, elle ne put jamais recouvrer ni le calme de sa propre conscience, ni l'estime des hommes (3).

Mort d'Edouard-le-Martyr, en 979.

Avant que de continuer le récit des événements Civils & Militaires du long & désastreux régne d'Ethelred, il convient de présenter ici l'Histoire des autres Nations de la Grande-Bretagne, depuis le commencement du Xe siécle jusqu'à cette époque.

Histoire du pays de Galles.

Au commencement du Xe siécle, Anarawd, fils aîné de Roderic-le-Grand, étoit Prince du Nord du pays de Galles, & Cadelh, son second fils, étoit Prince du Midi de cette Contrée ainsi que du Powesland. Cadelh, étant mort en l'an 907, eut, pour successeur, son fils aîné Howel-Dha, ou Howel-le-Bon, célébre Législateur des Gallois ; &, environ six ans après, Anarawd fut remplacé, après sa mort, dans la principauté du Nord du pays de Galles, par son fils aîné Edwal-Voel (4). Mais, quoique ces deux Princes possédassent la principale autorité dans le pays de Galles, chacun d'eux avoit plusieurs frères à qui il avoit été accordé des Appa-

(1) W. Malms. l. 2. c. 9. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. | (4) Powel, Hist. Wales, p. 44, 45.

De l'an 901 à 978.

nages, & qui étoient des espéces de petits Souverains dans leurs Districts respectifs. Cette concession donna lieu à un grand nombre de guerres dans le pays de Galles, & elle produit une confusion affreuse dans son Histoire. Edwal-Voel, le principal Prince du Nord du pays de Galles, fut tué dans un combat par quelques Pirates Danois, en l'an 939; &, quoiqu'il ne laissât pas moins de six enfants, cependant son cousin Howel-Dha étoit si célébre par sa sagesse, sa justice & ses autres vertus, qu'il obtint la souveraineté de tout le pays de Galles, & qu'il la conserva jusqu'à sa mort, qui arriva en l'an 948 (1).

Les Gallois sont tributaires des Anglois.

Il faut convenir que l'Histoire ne nous fait pas connoître bien distinctement l'époque précise où les Princes de Galles devinrent tributaires des Rois d'Angleterre. Il est cependant assez bien prouvé qu'ils l'étoient dans la première partie du Xe siécle. Car les Loix de Howel Dha prescrivent au Roi d'Aberfraw ou au principal Roi de Galles, de payer une taxe de soixante-trois livres d'argent au Roi de Londres, lorsqu'il reçoit son Royaume de sa main, &, en outre, de lui fournir annuellement un certain nombre de chiens, de faucons & de chevaux (2). A la vérité quelques Historiens Anglois affirment qu'Athestan qui étoit contemporain de Howel Dha, imposa au Prince du Nord du pays de Galles un tribut annuel de vingt livres d'or, de trois-cents livres d'argent, de deux mille cinq-cents bœufs, & d'un nombre indéfini de chiens & de faucons (3). Mais ce fait est entièrement incroyable; & les anciennes Loix de Galles, qui nous ont été admirablement bien conservées, sont une bien meilleure autorité que le témoignage d'aucun Historien particulier (4).

Suite de l'Histoire du pays de Galles.

La mort de Howel Dha fut pleurée extrêmement, & avec raison, par les Gallois, d'autant plus qu'elle les désunit & les plongea dans des guerres civiles. Le Midi du pays de Galles fut partagé entre Owen, Run, Roderic & Edwin, tous quatre fils

(1) Id. ibid. | (2) Leges Hoeli Dha, p. 199. | (3) W. Malms. l. 2. c. 6.
(4) Id. ibid.

de

de Howel Dha, & le Nord de cette Contrée le fut entre Jévaf & Jago, deux des fils d'Edwal Voel : ces proches parents se firent la guerre avec beaucoup d'animosité, pendant plusieurs années. Dans le cours de ces différends, les fils de Howel-Dha furent défaits plusieurs fois, & les deux frères Jévaf & Jago obtinrent la souveraineté de tout le pays de Galles; mais, bientôt après, il survint une dispute entr'eux, & Jévaf fut pris & emprisonné par Jago, en l'an 967. Quelques années après, Howel, fils de Jévaf, rassembla un grand nombre de Partisans, défit & chassa son Oncle Jago, & délivra son père de prison, mais il ne lui rendit pas son autorité. Pendant que les Princes du Nord du pays de Galles étoient engagés dans ces querelles dénaturées, Enéon, fils d'Owen, l'aîné des enfants de Howel-Dha, recouvroit la Principauté du Midi de cette Contrée. Les Gallois furent, à cette époque, non seulement très-tourmentés par ces brouilleries continuelles de leurs propres Princes, mais encore fréquemment pillés par les Pirates Danois, & souvent exposés à des invasions des Anglois, leurs voisins, qui étoient plus puissants; ce qui rendit leur état très-malheureux, malgré tout leur courage naturel (1).

De l'an 901 à 978.

Constantin, fils d'Eth & petit-fils de l'illustre Kenneth, Conquérant des Pictes, monta sur le trône d'Ecosse, dans la trente-troisiéme année du Xe siécle, & régna environ trente-cinq ans. Il fut Contemporain des deux grands Rois d'Angleterre, Edouard l'ancien & Athelstan, avec lesquels il eut plusieurs guerres. Mais les circonstances de ces guerres sont si différemment rapportées par les Historiens Ecossois & Anglois, qu'il est très-difficile de découvrir la Vérité avec certitude. Le récit le plus vraisemblable de ces guerres a déjà été donné dans l'Histoire d'Athelstan. Il est en outre probable ou plutôt certain que Constantin fut obligé d'abandonner à Athelstan la souveraineté des Contrées basses, qui sont situées entre les rivières Twéed & Forth, & qui ont été principalement habitées par les Saxons, pendant plusieurs siécles,

Histoire d'Ecosse.

Régne de Constantin.

(1) Powel. Hist. p. 58 — 67.

De l'an 901 à 978.

quoiqu'elles ayent été quelquefois soumises aux Pictes & aux Ecossois (1). Constantin paroît s'être aussi beaucoup mêlé des affaires d'Irlande ; mais les détails de ce qui s'y est passé ne sont pas clairement connus (2). Nous avons des récits très-différents de l'époque & du genre de la mort de ce Prince ; quelques Historiens affirment qu'il périt dans le funeste combat de Brunanburg, en l'an 938, tandis que d'autres prétendent, d'après une meilleure autorité, qu'il se sauva de ce combat, & qu'il résigna bientôt après sa Couronne, & se retira dans le Monastère des Culdées, à S. André, où il passa les cinq dernières années de sa vie (3).

Malcolm I.

Après la résignation de Constantin, Mael, fils de Dunvénald, appellé par les Historiens *Macolm I*, devint Roi d'Ecosse ; &, trouvant que son pays avoit été fort épuisé par les dernières guerres, il prit le sage parti de rester en paix avec tous ses voisins. Edmund, Roi d'Angleterre, ayant étouffé une révolte des Danois du Northumberland, en l'an 944, & ayant soumis, l'année suivante, les Bretons Cumbriens, donna le gouvernement de leur Pays à Malcolm, pour l'engager à former une Alliance avec lui contre les Danois, leurs communs ennemis (4). Quelques annnés après, Malcolm, avec le consentement d'Edred, Roi d'Angleterre, céda ce gouvernement à Indulf, son successeur présomptif ; &, à compter de cette époque, le Cumberland devint une espéce d'Appanage pour ceux qui paroissoient devoir être les Héritiers des Rois d'Ecosse (5). Ce bon Roi fut tué par une troupe de Voleurs à Ulrine, dans le Moray, en l'an 952.

Indulf.

Indulf, Prince de Cumberland, fils du Roi Constantin, succéda à Malcolm I. sur le trône d'Ecosse, & accorda sa Principauté à Duff, fils de Malcolm. Indulf fut fidéle aux engagements qu'il avoit contractés avec les Anglois contre les Danois ;

(1) Ethelred, p. 357. Brompt. p. 838. Fordun. l. 4. c. 23. | (2) Inne's, Essays, vol. 2. p. 786. | (3) W. Malms. l. 2. c. 6. Ingulf. Hist. Inne's Essays, vol. 2. p. 786. Fordun. l. 4. c. 23. | (4) W. Malms. l. 2. c. 7. Fordun. l. 4. c. 25. | (5) Id. ibid.

ce qui lui attira les bonnes graces de la première de ces deux Nations, & la haine de la seconde. Il obtint de l'un des Rois d'Angleterre ses Contemporains, qui furent Edred, Edwi & Edgard, une cession volontaire du Château & de la Ville d'Edimbourg, avec le beau pays situé entre la Twéed & le Forth, qui fut depuis regardé comme une partie du Royaume d'Ecosse (1). Les Danois, furieux de cette bonne intelligence qui subsistoit entre les Monarques Bretons, parurent avec une flotte & une armée considérable sur la côte d'Ecosse; &, après avoir tenté inutilement de descendre en différents endroits, ils cinglèrent vers la pleine mer, comme s'ils avoient eu le dessein d'abandonner leur Entreprise; mais, étant revenus subitement sur leurs pas, ils descendirent, sans trouver d'obstacle, près de Cullen, dans la Province de Boyn. Indulf se hâta d'y accourir avec son armée; attaqua & défit les Danois; mais il fut malheureusement tué en les poursuivant, en l'an 961 (2).

De l'an 901 à 978.

Duff, Prince de Cumberland, devint alors Roi d'Ecosse, & céda, ainsi que c'étoit alors devenu l'usage, sa Principauté à Culen, fils d'Indulf. Rien ne prouve plus évidemment le manque de matériaux authentiques pour remplir l'Histoire d'Ecosse, à cette époque, que les contes ridicules de sortiléges & de prodiges que Boëce & Buchanan rapportent dans la vie de ce Roi (3). La Vérité est que tout ce que nous sçavons de lui, c'est qu'il s'efforça, avec beaucoup d'activité, de supprimer les bandes de Voleurs dont son Royaume étoit infesté, & qu'il fut surpris & tué par quelques-uns de ces scélérats, sans Foi & sans Loi, près de la ville de Forres, dans la cinquiéme année de son régne, en l'an 965 (4).

Duff.

Culen succéda à Duff, & est représenté par tous nos Historiens, comme un Prince libertin & dissolu, qui fut tué par Eadhard Thane de Methwen, pour avoir violé sa fille, en l'an 970 (5).

Culen.

(1) Inne's Essays, vol. 2. p. 787. | (2) Fordun. l. 4. c. 25. | (3) Boet. L. 11. Buchan. l. 6. | (4) Fordun. l. 4. c. 26. | (5) Id. ibid. c. 27.

De l'an 901 à 978. Kenneth II.

Kenneth II, fils de Malcolm I; & frère du dernier Roi Duff, succéda à Culen, & répara, par sa sage & vigoureuse Administration, tous les désordres qui s'étoient introduits sous le régne de son corrompu prédécesseur. Les Danois, qui causèrent tant de maux à l'Angleterre, à cette époque, ne laissèrent pas l'Ecosse tranquille. En effet une grande armée de cette Nation descendit près de Montrose, pilla le pays découvert, & assiégea la ville de Perth. Kenneth, ayant rassemblé une armée de ses Sujets à Stirling, marcha pour leur faire lever le siége. Cela occasionna à Loncarty, près de Perth, un combat considérable entre les deux armées, dans lequel les Ecossois étoient en très-grand danger d'être défaits, & avoient déjà commencé à fuir, lorsque les menaces, les reproches & l'exemple d'un Laboureur, nommé *Hay*, & de ses deux fils, les déterminèrent à retourner à la charge; ce qui leur fit remporter une victoire complette. Le Roi, d'après l'avis de ses Nobles, récompensa Hay & ses fils (dont on prétend que descend la très-ancienne & très-noble famille d'Errol) en lui donnant un terrein fort considérable dans les fertiles plaines de Gowrie (1). Il est cependant un peu étonnant que Fordun, le plus ancien Historien Ecossois, n'ait pas fait mention de cette invasion des Danois, ni de ce fameux combat de Loncarty. Ce Prince passe pour avoir obtenu une cession formelle du pays situé au Nord de la Twéed, & habité par les Anglois, à condition qu'il permettroit aux Habitants de ce pays de suivre les Loix Angloises, & de parler Anglois (2). Kenneth périt par une Conspiration, dans la vingt-quatriéme année de son régne, en l'an *994*, mais le genre & les circonstances de sa mort ne sont pas bien connues (3).

(1) Boet. Hist. l. 11. Buchan. l. 6. | (2) J. Wallingford apud Gale, l. 1. p. 545. | (3) Fordun. l. 4. c. 33.

De l'an 978 à 1066.

CINQUIÉME SECTION.

*Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'avénement d'Ethelred-le-*Mal-Préparé, *en l'an 978, jusqu'à la descente de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

LE régne d'Ethelred, sur-nommé le *Unready* ou *Mal-Préparé*, qui succéda à son frère Edouard-le-Martyr, en l'an 978, fut l'un de plus désastreux de notre Histoire. Plusieurs Historiens Moines nous assûrent que ces malheurs furent prédits par S. Dunstan, leur Héros, lors du Baptême de ce Prince, & qu'ils furent découverts d'une manière très-extraordinaire (1).

Avénement d'Ethelred le-*Mal-Préparé.*

Les Pirates Danois, qui avoient très-peu troublé les Anglois pendant plus d'un demi-siécle, commencèrent à jetter des regards avides sur cette Contrée, aussi-tôt après l'avénement de ce Monarque infortuné. Leurs premières tentatives paroissent avoir été faites avec méfiance par un petit nombre d'Aventuriers. En l'an 981, quelques-uns de ces Pirates, peu nombreux, pillèrent Southampton; & leur flotte, consistant en sept vaisseaux, partit avec précipitation, après avoir embarqué son butin (2). Ces descentes sur les côtes de l'Angleterre devinrent, par dégrés, plus fréquentes & plus redoutables. En l'an 991, une armée Angloise fut défaite près Maldon, & le Duc Brithnot, son Général, fut tué par un parti de ces Pillards (3). Ethelred, au lieu de tirer vengeance de cet affront, suivit le lâche & imprudent avis de Siricius, Archevêque de Cantorbéry; & donna aux victorieux Danois dix mille livres (4) pour acheter leur départ (5). Cette conduite eut les suites qu'on devoit aisément prévoir. Une autre flotte de Danois parut sur les côtes d'Angleterre, l'année suivante, & débarqua, à différents Ports, dans

Descente des Danois sur les côtes d'Angleterre.

(1) Minxit namque, cùm baptizaretur, in sacro fonte. Undè vir Domini exterminium Anglorum, in tempore ejus, futurum prædixit. Hen. Hunt liv. 4. W. Malms. l. 2. c. 10. | (2) Chron. Saxon. p. 125. | (3) Id. ibid. p. 126. W. Malms. l. 2. c. 10 | (4) *Livre* signifie, dans cet Ouvrage, *livre sterling*. | (5) W. Malms. l. 2. c. 10.

De l'an 978 à 1066.

l'espoir de faire payer son départ de la même manière. Ethelred convoqua, dans cette occasion, une Assemblée de tous les Grands, tant du Clergé que des Laïcs, dans laquelle il fut résolu de rassembler, à Londres, la plus grande flotte qu'on pourroit former, afin d'enfermer & de bloquer celle des Danois dans quelque Port. Mais le succès de ce sage & vigoureux avis échoua, par la trahison d'Ealfric, Duc de Mercie, l'un de Commandants de la flotte Angloise, qui avertit les Danois de leur danger; ce qui leur donna le moyen d'échapper, en ne perdant qu'un seul vaisseau (1). Ealfric poussa encore plus loin sa perfidie, & se joignit aux Danois, lorsque la flotte Angloise les poursuivit & les attaqua; ce qui empêcha leur destruction.

Swein, Roi de Dannemarck, & Olave, Roi de Norvége, font une invasion en Angleterre.

Jusqu'ici les déprédations des Danois n'avoient été dirigées que par des Chieftains cherchant des aventures; mais, en l'an 993, l'Angleterre fut attaquée par une flotte & une armée Royale, commandée, en personne, par deux Monarques, sçavoir Swein, Roi de Dannemarck, & Olave, Roi de Norvége. Ces Princes remontèrent le Humber, descendirent leurs troupes, & pillèrent Lindsay; ils marchèrent ensuite dans le Northumberland, où le Peuple & la Noblesse, étant pour la plupart d'origine Danoise, firent très-peu de résistance (2). Ayant passé l'hiver dans cette Contrée, ils s'embarquèrent au printemps, entrèrent dans la Tamise, & investirent Londres, dans l'espoir de conquérir plus rapidement le Royaume, lorsqu'ils se seroient emparés de la Capitale. Mais, ayant été repoussés dans tous leurs assauts par les intrépides habitants de cette Ville, ils furent obligés de lever le siége, & ils ravagèrent, pour se venger, tout le pays découvert avec le fer & la flamme. Ethelred ne connut pas de meilleur moyen d'arrêter leurs déprédations que de leur offrir la somme de seize mille livres, pour qu'ils se désistassent de leur projet, & quittassent le Royaume; ce que ces Pirates couronnés crurent devoir accepter; ayant donc passé tranquillement l'hiver à Southampton, ils

(1) Chron. Saxon. p. 127. | (2) Id. Ibid.

retournèrent, au printemps, dans leurs possessions respectives, en l'an 955 (1).

De l'an 978 à 1066.

Descente des Danois.

Le calme occasionné par le départ des deux Rois, dura très-peu; car, en 997 & 998, des armées de Danois descendirent & firent des ravages affreux dans le Sud-Ouest de l'Angleterre, défaisant tous les Partis détachés des Anglois, qui essayoient de s'opposer à leur passage (2). En l'an 999, ces Destructeurs impitoyables changèrent le théâtre de leurs exploits; &, remontant la Tamise & la Medway, ils défirent une armée d'Habitants du Kent, près de Rochester, & désolèrent le pays adjacent (3). Ethelred rassembla une flotte & leva une armée, cette année; mais elles furent toutes les deux si mal dirigées, qu'elles ne servirent qu'à épuiser ses trésors, & à opprimer ses Sujets; ce qui l'obligea d'avoir recours au malheureux expédient de gagner, par des présents, ses ennemis, qui ne voulurent pas accepter moins de vingt-quatre mille livres (4).

Mariage d'Ethelred & d'Emma, & massacre des Danois en Angleterre.

Pour obtenir l'amitié d'une Nation dont la haine avoit attiré tant de maux sur lui & sur ses Sujets, Ethelred, qui étoit alors veuf, demanda la main de la belle Emma, sœur de Richard II, Duc de Normandie, & qui étoit du sang Danois. L'ayant obtenue, le mariage se fit, en l'an 1002, dès que cette Princesse fut arrivée en Angleterre (5). Ce parti auroit pu avoir des suites heureuses, si l'on n'en avoit pas adopté à l'instant un autre, qui devoit en avoir de toutes contraires. Ce second parti fut le massacre des Danois établis en Angleterre, qu'on dit avoir été égorgés par les Anglois furieux, le Dimanche 13 Novembre 1002, sans distinction de rang, d'âge ni de sexe. On trouve dans le nombre des personnes remarquables qui périrent dans ce jour fatal, Gunilda, sœur de Swein, Roi de Dannemarck, avec son mari & ses enfants (6). Quelques jeunes Danois trouvèrent le moyen de se sauver de ce massacre général de

(1) Id. ibid. p. 128. Hen. Hunt. l. 5. p. 205. | (2) Chron. Saxon. p. 129. (3) Id. ibid. p. 130. | (4) Id. ibid. R. Hovéden. pars. prior. | (5) Hen. Hunt. l. 6. | (6) Chron. Saxon. p. 133. W. Malms. l. 2. c. 10. Hen. Hunt. l. 6.

De l'an 973 à 1066.

leurs Compatriotes résidants à Londres, & apportèrent cette affreuse nouvelle à leur Souverain dans ses propres Domaines (1). Il est facile de concevoir quelle rage violente ce récit excita dans le cœur de ce Prince féroce, qui prononça les plus terribles imprécations de vengeance contre les Anglois, & employa la plus grande diligence à les mettre à exécution. En conséquence, dans le printemps de l'an 1003, Swein descendit dans le Sud-Ouest de l'Angleterre, avec une puissante armée, prit la ville d'Exéter, & répandit par tout la désolation (2).

Guerre entre Swein, Roi de Dannemarck, & les Anglois.

Les Anglois, sentant qu'ils ne pouvoient pas espérer de grâce de la part de leurs féroces ennemis qui étoient pleins de fureur, se préparèrent à faire une vigoureuse défense. Mais, le commandement de l'armée ayant été donné imprudemment à Ealfric, Duc de Mercie, ce vieux perfide trahit encore une fois son devoir; &, ayant feint d'être malade lorsque les deux armées etoient sur le point d'en venir aux mains, les Anglois furent tellement découragés, qu'ils se débandèrent sans combattre (3). Ealfric, étant mort bientôt après, eut, pour successeur dans le Gouvernement de la Mercie & le commandement de l'armée Angloise, un bien plus grand traitre. Ce fut l'infâme Ædric Stréon, qu'Ethelred avoit élevé d'une classe inférieure aux premiers honneurs de l'Etat, & marié à sa propre sœur (4). Ce monstre infâme & ingrat découvrit à l'ennemi tous les projets de son Souverain, & renversa, tantôt par un moyen, tantôt par un autre, tous les plans qui avoient été formés pour la défense de son pays (5).

Malheur des Anglois.

Il seroit ennuyeux & désagréable de donner un détail minutieux de tous les ravages des Danois, & des calamités des Anglois, qui éprouvèrent, à cette triste époque, pendant dix années, une suite continuelle de malheurs & de désastres. Exéter, Norwich, Oxfor, Cambridge, Cantorbéry & beaucoup

(1) Ypod. Neustr. p. 427. | (2) Chron. Saxon. p. 133. | (3) Id. ibid. Hen. Hunt. l. 6. | (4) W. Malms l. 2. c. 10. | (5) Id. ibid.

De l'an 978 à 1016.

d'autres Cités, Villes & Villages furent réduits en cendres, & la plus grande partie de leurs Habitants furent ensevelis sous leurs ruines. S. Alphage, Archevêque de Cantorbéry, fut massacré de sang-froid, avec presque tout son Clergé ; le pays découvert étoit si peu sûr, qu'on négligea l'Agriculture ; ce qui produisit la famine, fléau non moins destructeur que le glaive. Toutes les flottes & les armées que les malheureux Anglois levèrent pour leur propre défense furent trahies & détruites par divers stratagêmes de l'infame Ædric & de ses complices. Si nos Compatriotes achetoient quelquefois un repos momentané par de grosses sommes d'argent, ce sacrifice ne servoit qu'à accélérer leur ruine & à fortifier leurs ennemis. En un mot Ethelred, désespérant d'être en état de conserver plus long-temps sa Couronne, envoya la Reine, son épouse, & ses deux fils devant lui en Normandie, où il se retira, en l'an 1013 ; &, vers la fin de cette année, la Cité de Londres ouvrit ses portes au victorieux Danois ; de sorte qu'on put dire alors que l'Angleterre étoit entièrement conquise (1).

Mort de Swein, Roi de Dannemarck, & ses suites.

Swein, Roi de Dannemarck, ne jouit pas long-temps de cette importante conquête ; mais, étant mort lui-même, à Gainsborough, le 3 Février 1014, avant que d'avoir été couronné, il n'est pas mis ordinairement au nombre des Rois d'Angleterre (2). Cet événement ranima le courage des Anglois, & leur inspira la résolution d'essayer de délivrer leur pays du joug des Danois ; ils envoyèrent, dans ce dessein, des Députés en Normandie, pour inviter le Roi Ethelred à revenir en Angleterre, & à reprendre les rênes du Gouvernement, promettant de lui obéir avec joie, & de le soutenir avec le plus grand zéle. Le Roi se rendit à cette invitation ; &, ayant envoyé devant lui le Prince Edouard, son fils, pour asûrer la Noblesse & le Peuple qu'il éviteroit de retomber dans les fautes de sa première Administration, il arriva dans le temps du Carême, & trouva une nombreuse

(1) Chron. Saxon. p. 133 — 144. W. Malms. l. 2. c. 10. p. 39. | (2) Id. ibid. p. 40. Chron. Saxon. p. 144.

Le l'an 978 à 1066.

armée de ses Sujets Anglois prête à recevoir ses ordres & à lui obéir. Ethelred se conduisit, au moment de son arrivée, avec un courage peu commun ; &, ayant fondu sur les Danois, lorsqu'ils ne s'y attendoient pas, & qu'ils pilloient le pays vers Gainsborough, il en tua un grand nombre, & obligea le reste, ainsi que leur jeune Roi Canut à se retirer sur leurs vaisseaux & à se mettre en mer. Canut, furieux de cette défection des Anglois, mutila cruellement leurs ôtages, les fit exposer sur le rivage, à Sandwich, & mit à la voile pour prendre possession de son Royaume natal (1).

Mauvaise conduite du Roi Ethelred, & trahison d'Ædric Stréon.

Le Roi Ethelred ne tint pas long-temps une conduite si honorable ; mais, s'étant laissé de nouveau gouverner par l'infâme Ædric Stréon, ce traître le conseilla mal, le trahit & le perdit. Pendant une Assemblée de la Noblesse, qui se tint, cette année, à Oxford, ce monstre invita deux des plus riches & des plus puissants Comtes à un repas où ils furent cruellement massacrés ; & leurs serviteurs, après avoir essayé de venger la mort de leurs maîtres, se réfugièrent dans une Eglise où ils périrent dans les flammes. On s'apperçut bientôt qu'Ethelred consentoit secrettement à toutes ces barbaries, parce qu'il confisqua les biens de tous ces malheureux Nobles, & qu'il mit dans un Couvent la jeune & belle veuve du Comte Sugfert. Cette Dame, ayant, dans une entrevue due au hazard, captivé le cœur du Prince Edmund, fils aîné du Roi, il la fit sortir de sa retraite, & l'épousa sans le consentement de son père (2). Ces événements détruisirent la paix de la Famille Royale, empêchèrent que la Noblesse & le Roi eussent de la confiance l'un dans l'autre, en un temps où il n'y avoit que l'union la plus cordiale, qui pût les préserver tous de leur ruine.

Guerre entre Canut, Roi de Dannemarck, & les Anglois.

Canut, Roi de Dannemarck, ayant réglé les affaires de ses Domaines héréditaires, retourna vers ce temps en Angleterre, pour y soutenir ses prétentions à la Couronne de ce Royaume, & il parcourut le Dorsetshire, le Wiltshire & le Somersetshire.

(1) Id. ibid. p. 145. W. Malms. l. 2. c. 10. | (2) Chron. Saxon. p. 146.

Le Roi Ethelred étant alors malade, son beau-frère Ædric, leva une armée dans la Mercie, & son fils Edmund en leva une autre dans le Nord; mais, lorsque ces deux armées se joignirent, le Prince apprit que le perfide Ædric avoit formé un complot contre sa liberté & sa vie; ce qui l'obligea de retirer ses forces, sans combattre l'ennemi commun. Peu de temps après, Ædric jetta le masque, & se réunit ouvertement à Canut, avec quarante vaisseaux de l'armée Angloise, dont il avoit corrompu l'Equipage. Canut, fortifié par ce nouvel Allié, s'avança dans le Warvickshire, après avoir forcé tout le pays qui étoit derrière lui de se soumettre à son autorité. Pendant ce temps, le Prince Edmund avança avec un corps de troupes qu'il avoit rassemblé à la hâte; mais, lorsque celles-ci virent qu'elles ne recevoient pas de renfort des Habitants de Londres, qui restoient dans leurs murs pour défendre leur propre Ville, ils se débandèrent sans combattre, malgré les ordres & les prières de leur Chef (1). L'intrépide Edmund, n'étant pas découragé par tous ces mauvais succès, leva, avec une diligence incroyable, une seconde armée, à laquelle le Roi vint se joindre, à la tête des Habitants de Londres: mais ce Monarque foible & infortuné, étoit encore entouré de faux amis qui lui inspirèrent tant d'inquiétudes sur la fidélité des Anglois, que les plus vives supplications de son magnanime fils ne purent le déterminer à rester avec l'armée, & qu'il se hâta de retourner à Londres. Les troupes, étant ainsi abandonnées par leur Roi, ne pouvoient pas rester long-temps réunies: elles se débandèrent donc une seconde fois; ce qui obligea ce Prince de se retirer dans le Nord avec un petit nombre de Partisants fidéles, & d'y joindre son beau-frère Uhtred, Comte de Northumberland. Canut le poursuivit dans sa retraite avec une redoutable armée, qui força bientôt Uhtred à se soumettre, & obligea Edmund à abandonner cet asile, & à se réfugier dans les murs de Londres. Il y trouva Ethelred qui étoit prêt à rendre le dernier soupir, & qui mourut le 23 Avril 1016, laissant sa Famille

De l'an 978 à 1066.

(1) Id. ibid. p. 146, 147.

& ſes Sujets dans la ſituation la plus malheureuſe. (1).

De l'an 978 à 1066.

Couronnement d'Edmund.

Le courageux Edmund, fils aîné d'Ethelred, fut couronné, à Londres aussi-tôt après la mort de ſon père, & au milieu des acclamations des loyaux Habitants de cette Ville, par Livignus, Archevêque de Cantorbéry, qui ne fut accompagné que d'un petit nombre de Nobles & d'Eccléſiaſtiques Anglois. Mais une partie infiniment plus conſidérable du Clergé & de la Nobleſſe de l'Angleterre ſuivit Canut à Southampton, lui prêta le ſerment de fidélité comme à ſon Roi, & abjura toute la poſtérité d'Ethelred (2). Après ces cérémonies importantes, les deux Princes ſe préparèrent à ſe diſputer la Couronne d'Angleterre avec une bravoure & une activité qui montrent qu'ils étoient tous les deux dignes de la poſſéder.

Guerre entre le Roi Edmund & le Roi Canut.

Le Roi Edmund, à qui ſon courage guerrier a fait obtenir le nom de *Côte-de-Fer*, entra, auſſi-tôt après ſon Couronnement, dans le Weſſex, où il ſe fit un grand Parti; & Canut, profitant de ſon abſence, aſſiégea Londres. Mais la bravoure des Citoyens rendit tous ſes efforts inutiles; & Edmund, ayant raſſemblé quelques forces, vint encore à leur ſecours. Ces circonſtances obligèrent Canut de lever le ſiége; & les deux armées s'étant rencontrées à Gillingham, dans le Dorſetshire, il ſe donna un combat dans lequel les Anglois remportèrent quelqu'avantage. Il n'y eut jamais de Campagne plus active & plus ſanglante en Angleterre que cette Campagne de l'an 1016: car, pendant cette année, Canut aſſiégea Londres juſqu'à trois fois, & fut forcé de lever le ſiége auſſi ſouvent; & il ne s'y donna pas moins de cinq batailles rangées, où l'on ſe battit avec une étonnante opiniâtreté, & qui furent très-ſanglantes (3).

Traité de Paix entre les deux Rois, & mort d'Edmund.

Les Nobles des deux armées, redoutant les ſuites d'une querelle qui étoit ſuivie avec une fureur ſi peu commune, & qui paroiſſoit menacer leur pays d'une deſtruction totale, déterminèrent les deux Rois à faire un Traité, lorſqu'ils étoient

(1) Id. ibid. W. Malmſ. l. 2. c. 10. R. Hovéden, Annal. pars prior. Henr. Hunt. l. 6. | (2) R. Hovéden, Annal. pars prior, p. 249. | (3) Chron. Saxon. p. 147 — 150.

sur le point de se livrer le sixiéme combat. Après une courte Négociation, ils convinrent de partager entr'eux le Royaume, de manière que Canut auroit la Mercie & le Northumberland, qui étoient principalement habités par les Danois; & qu'Edmund auroit, pour sa part, tout le reste de l'Angleterre (1). Le brave Edmund ne survécut pas beaucoup de jours à cet arrangement ayant été assassiné, à Oxford, le trente Novembre, par suite d'un complot qu'on soupçonna être l'ouvrage du détestable traitre Ædric Stréon (2).

De l'an 978 à 1066.

Les deux fils, encore enfants, du brave mais malheureux Edmund, Edwin & Edouard, tombèrent dans les mains de Canut, qui les envoya à son ami, le Roi de Suéde, en le priant qu'ils ne pussent pas vivre pour lui faire aucun tort. Quoique ce Prince entendit le sens de cette demande, il ne fut point assez bas pour la satisfaire; mais il envoya ces deux jeunes Princes à la Cour de Salomon, Roi de Hongrie, en le priant de conserver leurs jours, & de les élever suivant leur Naissance. Edwin l'aîné y mourut dans sa jeunesse, & Edouard, ayant épousé la Princesse Agathe, sœur de la Reine de Hongrie, en eut un fils & deux filles, dont il sera parlé dans la suite (3).

Les deux fils du Roi Edmund sont sauvés.

Après la mort de l'héroïque Roi Edmund, les Anglois ne firent plus de résistance, & se soumirent paisiblement au Gouvernement de Canut, qui fut reconnu Roi de toute l'Angleterre par tous les Grands, tant Ecclésiastiques que Laïcs, dans une Assemblée tenue, à Londres, en l'an 1017. Pour donner un air de justice à l'exclusion des deux fils & des trois frères d'Edmund, beaucoup de Membres de l'Assemblée affirmèrent, quoique faussement, qu'il avoit été convenu dans le Traité fait entre Canut & Edmund, qu'à la mort de ce dernier, tout le Royaume appartiendroit à Canut (4). Ce Prince, voulant s'assûrer la Couronne qu'il venoit d'acquérir

Avénement du Roi Canut.

(1) Id. ibid. W. Malms. l. 2. c. 10. | (2) Hen. Hunt. l. 6. p. 208. (3) W. Malms. l. 2. c. 10. Sub fine. R. Hovéden, pars prior, p. 250. (4) R. Hovéden. Annal. pars prior. p. 250.

De l'an 978 à 1066.

de cette manière, récompensa quelques-uns de ses plus puissants Partisants, qui avoient le plus contribué à son élévation, en leur donnant les plus riches Gouvernements. Turkill, Chieftain Danois, fut fait Duc de l'Est-Anglie; Yric, autre Noble puissant de la même Nation, fut nommé *Duc de Northumberland*, & le traître Ædric fut confirmé dans le Gouvernement de la Mercie (1). Pour empêcher que les Anglois ne se révoltassent en faveur d'Edwi, frère Germain du dernier Roi Edmund, & tellement aimé du Peuple qu'il étoit appellé *Céorls King*, Canut fit d'abord bannir & ensuite assassiner ce Prince (2). Canut se donna aussi beaucoup de peine pour éteindre les animosités Nationales, & pour réconcilier entièrement ses Sujets Anglois & Danois; dessein dans lequel il réussit à la fin (3).

Canut fait quelques actes de justice.

Ce Prince politique, ayant mis en sûreté, par ces moyens & par d'autres semblables, ses Domaines nouvellement acquis, se mit à faire quelques actes de justice qui lui firent honneur. Pendant les derniers troubles, plusieurs des Nobles Anglois avoient honteusement abandonné la cause de leur Roi & de leur pays. Tant que Canut eut besoin de la trahison, il chérit les traîtres; mais, dès qu'il se vit paisible possesseur de la Couronne d'Angleterre, il en bannit plusieurs, & fit périr les autres sous différents prétextes. (4) Il ne se passa pas même beaucoup de temps avant que l'archi-traître Ædric eut le sort qu'il avoit si souvent mérité; car cet infâme scélérat, ayant reproché un jour, dans une Assemblée, au Roi Canut ses grands services, & particulièrement le meurtre du dernier Roi Edmund, qui lui avoit ouvert le chemin du trône d'Angleterre, le féroce Danois fut tellement courroucé de cette hardiesse, qu'il ordonna qu'on le mît à mort sur-le-champ, comme s'étant lui-même déclaré coupable de meurtre & de trahison (5). Vers le même temps, il dépouilla de leurs biens ainsi que de leurs dignités, & bannit ses deux dangereux & puissants Sujets, Turkill,

(1) Chron. Saxon. p. 151. R. Hovéden. Annal. p. 250. | (2) Id. ibid. (3) W. Mamls. l. 2. c. 11. | (4) Id. ibid. | (5) Id. ibid.

Duc de l'Est-Anglie, & Yric, Duc de Northumberland ; ce qui rendit tout le Royaume parfaitement soumis à son autorité (1). Ayant ainsi consolidé son autorité, il se trouva en état de faire repasser dans le Dannemarck la plus grande partie de sa flotte & de son armée, en ne conservant que quarante vaisseaux dans l'Angleterre (2).

De l'an 978 à 1066.

Pour gagner encore plus l'affection de ses Sujets Anglois, & les empêcher de faire aucune tentative en faveur des Princes de leur ancienne Famille Royale, Canut, qui étoit alors veuf, fit proposer sa main à la Reine Douairière Emma, veuve du Roi Ethelred, qui résidoit avec les deux fils qu'elle en avoit eus, Alfred & Edouard, à la Cour de son frère Richard, Duc de Normandie. Cette Princesse, éblouie de l'éclat d'une Couronne qu'elle avoit déjà portée, accepta cette proposition ; &, ayant épousé le grand ennemi de sa Famille, elle monta une seconde fois sur le trône d'Angleterre, en l'an 1017 (3). Le rusé Danois désarma aussi, par ce mariage, le ressentiment de Richard, Duc de Normandie, qui s'étoit déclaré le protecteur des deux jeunes Princes Alfred & Edouard, & qui menaçoit de se préparer à les replacer sur le trône de leurs Ancêtres.

Le Roi Canut épouse la Reine Emma.

Canut, qui n'est pas appellé *le Grand* sans fondement, s'affermit tellement, par cette conduite prudente, sur le trône d'Angleterre, qu'il osa, en l'an 1019, faire un voyage dans son Royaume natal de Dannemarck, qui étoit alors en guerre avec la Suéde, & qu'il y conduisit un corps de troupes Angloises, commandé par le Comte Godwin. Ces troupes eurent bientôt une occasion favorable de déployer leur valeur, & de montrer leur attachement à leur nouveau Souverain. Etant placées très-près du camp de l'ennemi, elles l'attaquèrent pendant la nuit, & remportèrent une victoire compléte, sans que les Danois y eussent la moindre part (4). Cette action courageuse procura à la Nation Angloise l'amitié de Canut, & à Godwin les plus hautes marques de la faveur du Roi, qui furent

Canut se rend en Dannemarck, & revient en Angleterre.

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Saxon. p. 151. | (3) Id. ibid. (4) W. Malms. l. 2. c. 11. Hen. Hunt. l. 6.

De l'an 978 à 1066.

le fondement de sa grandeur future (1). Après avoir passé environ un an en Dannemarck & terminé la guerre avec la Suéde, Canut retourna en Angleterre, en l'an 1020, & il y trouva tout dans la plus profonde tranquillité, qui dura plusieurs années; il employa ce temps à donner de bonnes Loix, à bâtir des Eglises & des Monastères, & à faire d'autres œuvres pieuses & utiles (2).

Canut conquiert la Norvége.

Canut fit une expédition heureuse dans la Norvége, en l'an 1028, avec une flotte de cinquante vaisseaux, & il se mit en possession de ce Royaume en chassant le bon Roi Olaüs, qui avoit perdu l'affection de ses Sujets par son zéle imprudent & par ses vains efforts pour les empêcher de faire le métier de Pirates (3).

Il donne une leçon aux Courtisans qui le flattoient.

Un Prince aussi heureux & aussi grand, qui possédoit autant de Royaumes, ne pouvoit pas manquer de Flatteurs; & l'on rapporte que quelques-uns de ses Courtisans pousserent la flatterie jusqu'à déclarer, en sa présence, que rien, dans la Nature, n'oseroit lui désobéir. Pour confondre ces fourbes dangereux, il ordonna qu'on mît son fauteuil sur le bord de la mer, près de Southampton, dans un moment où le flux montoit; &, s'y étant assis, il défendit aux vagues, avec un air d'autorité, d'approcher de plus près. Mais les eaux, qui s'élevoient, n'ayant aucun égard à ses ordres, s'avancèrent avec leur rapidité ordinaire, & forcèrent Sa Majesté de se retirer. Alors, s'étant tourné vers ses flatteurs: « Apprenez, » par cet exemple, dit-il, combien toute la Puissance-Humaine » est bornée; & qu'il n'y a que la parole de Dieu seule qui » soit toute-puissante (4) »: Vérité qu'il est assez facile de trouver, mais que les Rois n'inculquent pas beaucoup dans le cercle de leurs Flatteurs.

Canut va à Rome.

Quoique Canut fût un sage & grand Prince, il n'étoit pas au-dessus de cette malheureuse superstition qui régnoit dans

(1) Id. Ibid. | (2) Chron. Saxon. p. 152. W. Malms. l. 2. c. 11. (3) Hen. Hunt. l. 6. R. D. Ducto ad an. 1028. Chron. Mail. p. 155. | (4) Higden. p. 276. Anglia Sacra, v. 1. p. 232.

le ſiécle où il vivoit. Aveuglé par ces préjugés, il fit un voyage à Rome, en l'an 1031, eſcorté par une partie nombreuſe & brillante de ſa Nobleſſe ; & prodigua aux Egliſes & au Clergé de cette Ville des ſommes plus conſidérables qu'aucun autre Prince ne l'avoit encore fait. Il obtint, pour le prix de cette pieuſe libéralité, de nouveaux Priviléges pour le Collége Anglois à Rome, une petite diminution dans le prix des Palliums des Archevêques Anglois ; &, ce qu'il eſtimoit encore plus que tout le reſte, un plein pardon pour tous ſes péchés, & l'amitié ſpéciale de S. Pierre (1).

Expédition de Canut en Ecoſſe.

Les Rois d'Ecoſſe avoient toujours refuſé de payer la taxe ignominieuſe, appellée le *Danégilt*, pour la Province de Cumberland qu'ils avoient reçue de la Couronne d'Angleterre. Canut, déterminé à ne pas ſouffrir plus long-temps ce refus, leva une armée dès qu'il fut de retour de Rome, & marcha vers le Nord, en l'an 1031, dans le deſſein de forcer Malcolm, Roi des Ecoſſois, à payer cette taxe, ou de le priver de cette Province. Mais cette querelle ſe termina ſans effuſion de ſang, Malcolm ayant cédé le Cumberland à Duncan, ſon petit-fils & ſon héritier, qui conſentit à payer le tribut demandé (2).

Mort de Canut, en 1035, & avénement d'Harold.

Depuis ce moment, Canut & tous ſes Royaumes jouirent d'une profonde paix, juſqu'à l'époque de ſa mort, qui arriva à Shafſtbury, le 12 Novembre 1035 (3). Il laiſſa trois fils, l'un nommé *Swein*, d'une Concubine, un autre nommé *Harold*, de ſa première femme, & un troiſiéme nommé *Hardicanute*, de la Reine Emma. Ce dernier Prince auroit ſuccédé à la Couronne d'Angleterre, ſi le Traité de mariage de ſes père & mère avoit été obſervé ; mais, s'étant trouvé éloigné & dans le Dannemarck, lors de la mort de ſon père, de même que Swein étoit en en Norvége, tandis qu'Harold étoit en Angleterre, ce dernier monta ſur le trône vacant, & s'empara

(1) Hen. Hunt. l. 6. W. Malms. l. 2. c. 11. (Plaiſanterie déplacée de Proteſtant. Note du Traducteur). | (2) Fordun. l. 4. c. 41. | (3) Chron. Saxon. p. 154.

De l'an 978 à 1066.

des trésors de Canut (1). Il fut soutenu dans son projet, principalement par les Danois du Nord & les Citoyens de Londres, pendant qu'en général, les Anglois, ayant le Comte Godwin à leur tête, se déclarèrent pour Hardicanute, fils d'Emma. La Nation se trouva menacée de toutes les horreurs de la guerre civile; mais ce malheur fut prévenu par un partage du Royaume entre les deux frères, par lequel il fut convenu qu'Harold prendroit possession de Londres & de tout le pays qui est au Nord de la Tamise, & que toutes les Provinces placées au Midi de cette rivière seroient cédées à Hardicanute, dont le lot seroit gouverné, jusqu'à son arrivée, par la Reine Emma, sa mère, qui fixa sa résidence à Winchester. (2). Cette Princesse, se trouvant dans une position si heureuse, & possédant autant de puissance, invita Alfred, & Edouard, ses deux fils, qu'elle avoit eus du Roi Ethelred, à venir la joindre en Angleterre. Ces deux Princes, qui avoient dernièrement perdu Robert, Duc de Normandie, leur oncle & leur protecteur, à la Cour duquel ils résidoient depuis long-temps, acceptèrent avec joie cette invitation, & arrivèrent avec une nombreuse suite. Mais ce voyage fut fatal à Alfred, l'aîné & le plus actif de ces Princes. En effet Harold, soupçonnant qu'Alfred avoit dessein de faire valoir ses droits à la Couronne d'Angleterre, désira ardemment sa perte; &, voulant y parvenir, il l'invita, avec la cordialité la plus apparente, à se rendre dans sa Cour, d'après l'avis du Comte Godwin, qu'il avoit secrettement gagné & mis dans ses intérêts. Comme ce malheureux Prince, qui n'avoit aucun soupçon, étoit en route pour y aller, il fut arrêté & fait prisonnier, près de Gilford, par le Comte Godwin & sa suite, qui mirent à mort, avec toutes sortes de cruautés, la plus grande partie de ceux qui l'accompagnoient (3). Le Prince fut d'abord conduit à Gillingham, où on lui creva les yeux, & il fut ensuite confiné dans le Monastère d'Eli, où il mourut. (4). Dès que

(1) Hen. Hunt. l. 6. R. Hovéden, part. prior. | (2) Chron. Saxon. p. 154. Hen. Hunt. l. 6. | (3) R. Hovéden. Annal. Alured. Beverl. l. 8. p. 58. (4) Id. ibid. Leland. Collectan. vol. 1. p. 241.

la Reine Emma & le Prince Edouard eurent reçu la nouvelle du sort déplorable de l'infortuné Alfred, ils s'enfuirent d'Angleterre, & se réfugièrent, la première à la Cour de Baudouin, Comte de Flandre, & le second en Normandie; & Harold prit possession de tout le Royaume, en l'an 1037. Il ne jouit pas long-temps des fruits de sa cruauté & de son ambition; car il mourut, le quatorze Avril 1039 (1). Ce Prince étoit remarquable par sa grande agilité & la vîtesse avec laquelle il marchoit & couroit, qui lui firent donner le surnom de *Haréfoot* ou *Pied-de-Liévre*, sous lequel il est connu dans l'Histoire.

De l'an 978 à 1066.

Avénement d'Hardicanute.

Hardicanute, Roi de Dannemarck, étoit allé en Flandre voir la Reine Emma, sa mère, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort d'Harold, & une invitation de la Noblesse d'Angleterre à venir prendre possession de ce Royaume (2). Il se rendit avec joie à cette invitation; &, étant arrivé à Sandwich, peu de jours avant le milieu de l'été, avec une flotte de quarante vaisseaux, il fut reçu avec les plus grandes acclamations, par les Habitants de tous les rangs (3). Cette joie ne fut pas de longue durée; car les Anglois s'apperçurent bientôt que leur nouveau Roi étoit un Prince féroce & despotique, se conduisant, dans son Administration, d'après ses propres passions qui étoient violentes, & non d'après les Loix de la Raison & de son pays. La haine furieuse qu'il portoit à son prédécesseur Harold étoit si implacable, qu'il ordonna que son corps fut tiré du tombeau, décapité, & ensuite jetté dans la Tamise. Si nous en croyons même quelques Historiens, le puissant Comte Godwin fut assez bas pour aider le Bourreau ordinaire à exécuter ces ordres (4). Ce même Comte, qui étoit incontestablement le plus puissant Sujet que l'Angleterre eût jamais vu, fut obligé, outre son humble complaisance pour la volonté du Tyran, d'employer l'intercession de tous ses amis, & de donner les présents les plus précieux pour faire

(1) Chron. Saxon. p. 155. | (2) R. Hovéden. Annal. | (3) Id. ibid. Chron. Saxon. p. 156. | (4) R. Hovéden. Annal. part. prior. p. 251.

De l'an 978 à 1066.

oublier le rôle qu'il avoit joué sous le dernier régne, particulièrement dans l'affaire du meurtre du Prince Alfred. Un de ces présents montre l'esprit du Comte Godwin ainsi que sa richesse. C'étoit une galère d'un travail admirable, & superbement dorée, avec un équipage de quatre-vingts jeunes gens, très-beaux, magnifiquement habillés, & ayant, chacun à chaque bras, un bracelet d'or pesant seize onces, en même temps que leurs épées, leurs lances, leurs haches d'armes, leurs casques & leurs boucliers étoient aussi brillants d'or & d'argent (1).

Destruction de Worcester, & mort d'Hardicanute.

Hardicanute oublia sa popularité aussi-tôt qu'il fut monté sur le trône; car, pour payer sa flotte Danoise & son armée, il mit un impôt considérable, qui devint encore plus odieux par la manière rigoureuse dont il fut levé, & par une famine affreuse qui se fit alors sentir (2). Les Habitants de Worcester, ayant tué deux de ceux qui levoient cet impôt, ce Tyran fut si furieux qu'il ordonna aux Comtes Léolfric, Séward & Godwin de détruire cette Ville, & d'en exterminer les Habitants. La première partie de cet ordre fut exécutée, mais le Peuple, en ayant eu auparavant quelque connoissance, se sauva dans une Isle de la Sévern, d'où il revint ensuite & rebâtit sa Ville (3). Le Prince Edouard, le seul qui vécut encore des enfants du Roi Ethelred & de la Reine Emma, quitta la la Normandie, & arriva en Angleterre, en l'an 1040, & fut bien accueilli par son frère utérin Hardicanute (4). Quoique ce Prince fut naturellement robuste & fort, ainsi que son nom (5) l'annonce, il commit de tels excès de table, qu'il détruisit sa santé, & avança sa mort, qui arriva à Lambeth, le huit Juin 1041, lorsqu'il se livroit à la débauche au mariage d'un Noble Danois (6).

Avénement d'Edouard-le-Confesseur.

Les violences d'Harold & d'Hardicanute avoient rendu le Gouvernement Danois si désagréable aux Anglois, que la mort

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Saxon. p. 156. | (3) R. Hovéden. Annal. Simon Dunelm. p. 181. | (4) Chron. Saxon. | (5) *Hardi*, en Anglois, veut dire *fort*. Note du Traducteur. | (6) Id. Ibid. R. Hovéden. Annal.

soudaine de ce dernier Prince les transporta de joie, & qu'ils résolurent unanimement de replacer sur le trône la postérité de leurs propres & anciens Princes. Edouard, surnommé l'*Exilé*, fils du Roi Edmund Côte-de-Fer, étoit incontestablement l'héritier de cette Race; mais, ayant demeuré dès son enfance à la Cour de Hongrie, il étoit si éloigné, & si peu connu en Angleterre, qu'on pensa à peine à lui dans cette occasion, & que tous les Citoyens tournèrent leurs regards sur Edouard, fils du Roi Ethelred & de la Reine Emma, qui étoit alors dans le Royaume. Ce Prince, naturellement timide & sans ambition, redoutant une violente opposition de la part des Danois, étoit frappé de terreur & pensoit à se sauver en Normandie, lorsque le grand Comte Godwin embrassa son parti, & promit de l'élever sur le trône, à condition qu'il épouseroit sa fille, & le protégeroit, lui & sa Famille, en leur assûrant la possession de tous leurs biens & de leurs dignités (1). Edouard, ayant accepté ces conditions, fut reconnu comme Roi dans une Assemblée des Etats, à Gillingham; ce qu'il dut principalement à la grande éloquence, au pouvoir & au zéle du Comte Godwin (2). Le Royaume étoit alors tellement désolé par une famine terrible, & par une mortalité d'hommes & de bestiaux, que le couronnement du Roi fut différé jusqu'à un an, temps où il fut fait, à Winchester, le jour de Pâques, par Eadsig, Archevêque de Cantorbéry (3).

De l'an 978 à 1066.

Hokéday.

Les Anglois, dans les premiers transports de joie qu'ils ressentirent en voyant sur le trône un Prince de leur ancienne Famille Royale, firent aux Danois quelques insultes, qui obligèrent plusieurs d'entr'eux de quitter notre Isle; mais, comme la masse de la Nation se soumit paisiblement à une révolution qu'elle n'avoit pas pu prévenir, il n'y eut pas beaucoup de sang répandu (4) Le souvenir de cette révolution fut longtemps conservé en Angleterre par une Fête anniversaire appellée *Hokéday*, dans laquelle les gens du Peuple s'assem-

(1) W. Malms. l. 2. c. 13. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. (4) Id. ibid.

De l'an 978 à 1066.

bloient en grand nombre, & donnoient une représentation des insultes & des outrages que les Danois avoient soufferts dans cette circonstance. (1).

Edouard enrichit la Couronne.

Edouard, trouvant, lors de son avénement au trône, la Couronne très-appauvrie par les grandes profusions de ses derniers prédéceffeurs, révoqua généralement ces concessions; ce qui lui procura une grande augmentation de richesse & de puissance (2). Ce fut, à la vérité, un coup funeste pour un grand nombre de Familles; mais, comme il tomba principalement sur les Danois, ces derniers inspirèrent peu de compassion, & ne furent point écoutés. Il remplit aussi ses coffres & augmenta ses revenus, en s'emparant des trésors & en confisquant les biens de sa mère la Reine Emma, qu'il prétendoit l'avoir traité très-durement dans son malheur (3). Quoique ces moyens d'enrichir la Couronne ne fussent pas entièrement à l'abri de la critique, ils plurent au Peuple, parce qu'ils mirent Edouard en état de supprimer l'impôt odieux & ignominieux, appellé le *Danegelt* (4), dont les Anglois avoient gémi si longtemps.

Mariage d'Edouard.

Edouard remplit ses engagements avec le Comte Godwin, en épousant sa fille Etgitha, en l'an 1043 (5). Mais, quoique cette Princesse fût l'une des plus accomplies & des plus belles personnes de son sexe, ce fut un mariage malheureux & stérile; ce qui doit être attribué, si l'on en croit nos Historiens Moines, au Vœu de chasteté que le Roi avoit fait, pour lequel il est très-loué par ces Ecrivains, & qui le fit regarder comme un Saint, & surnommer le *Confesseur* (6).

Edouard favorise les Normands.

Ce fut, à quelques égards, un malheur pour Edouard & ses Sujets, & la cause d'un assez grand nombre de troubles, qu'il

(1) Spelman. Gloss. p. 294. | (2) Leges Edward Confess. c. 16. | (3) Anglia Sacra, vol. 1. p. 236. W. Malms. l. 2. c. 13.

(4) Voyez, sur le *Danégelt*, la Note 20, de la deuxiéme Section de la troisiéme Partie de la *Dissertation* de Gilbert Stuart, *sur l'Ancienneté de la Constitution Angloise*, dont il va paroître une Traduction par M. Boulard.

(5) Chron. Saxon. p. 157. | (6) Ingulf. Hist. W. Malms. l. 2. c. 13. Anglia Sacra, vol. 1. p. 241.

eût été élevé & qu'il eût passé sa jeunesse dans un pays étranger, sçavoir à la Cour de Normandie, où il avoit contracté beaucoup de liaisons, & reçu beaucoup de bienfaits. Il étoit naturel que les Compagnons de ses jeunes années vînssent le voir & le féliciter sur son élévation au trône d'Angleterre, dans l'espérance de partager avec lui sa prospérité, de même qu'ils l'avoient secouru dans son malheur. Ils ne furent pas trompés dans leur attente. Le Monarque reconnoissant les reçut avec bonté, les combla de faveurs, & en éleva plusieurs aux Dignités les plus considérables tant de l'Eglise que de l'Etat. La Cour du Roi d'Angleterre fut, en peu de temps, remplie de Normands qui, profitant de la faveur du Roi, ne se conduisirent pas avec la modestie & le désintéressement que la prudence auroit éxigés; particulièrement un certain Robert, Moine Normand, homme ayant du talent & du sçavoir, devint le favori déclaré d'Edouard, qui l'éleva sur le siége de Cantorbéry & lui donna la principale direction de toutes les affaires (1). Il est aisé de concevoir que cette conduite ne plut pas beaucoup à la plus grande partie des Nobles Anglois. Mais sur-tout le Comte Godwin, qui croyoit avoir droit au premier dégré de faveur & de confiance auprès de son Souverain & de son gendre, fut transporté de la rage la plus violente à la vue de l'Archevêque & des autres favoris étrangers.

De l'an 978 à 1066.

Il arriva, en l'an 1050, un événement qui fit éclater ouvertement les mécontentemens secrets. Eustache, Comte de Boulogne, qui avoit épousé Goda, sœur du Roi Edouard, vint voir son beau-frère, le Roi d'Angleterre, &, ayant terminé ce qui l'intéressoit, se mit en chemin pour retourner dans ses Etats, dans le mois de Septembre de cette année (2). Lorsqu'il fut à Douvres, il s'éleva, entre les Habitants de cette Ville & les gens de sa suite, une dispute par rapport à leurs logements, dans laquelle vingt des Habitants de la Ville & dix-neuf hommes de sa suite furent blessés, indépendamment de beaucoup

Le Comte Godwin & ses fils sont bannis.

(1) Ingulf. Hist. Hen. Hunt. l. 6. | (2) W. Malms. l. 2. c. 13.

De l'an 978 à 1066.

d'autres qui le furent des deux côtés. Eustache, s'étant sauvé avec un petit nombre de gens qui l'avoient suivis, retourna promptement à la Cour, fit au Roi un récit très-défavorable de ce qui étoit arrivé, en jettant le blâme sur les Habitants de Douvres, & en demandant satisfaction (1). Edouard, ajoutant foi à ce récit, fut très-irrité contre les Habitants de Douvres, & ordonna, dans l'accès de sa colère, au Comte Godwin, de lever une armée, & de tirer une vengeance exemplaire de cette Ville (2). Le Comte, ne voulant pas détruire des Citoyens qu'il étoit de son devoir de protéger, refusa d'exécuter cet ordre rigoureux & injuste, & proposa que les Habitants de Douvres fussent écoutés avant que d'être punis. Ce refus inspira au Roi un plus violent dessein de se venger. Godwin, ayant peu d'égard à cette passion, se retira de la Cour pour suivre une autre affaire qu'il croyoit plus importante (3). Les Gallois avoient fait, vers cette époque, une incursion dans l'Héréfordshire (dont Swain, fils aîné de Godwin, étoit Gouverneur), & ils y avoient construit un fort, d'où ils pilloient le pays. Godwin & ses fils levèrent une armée pour chasser ces Usurpateurs & détruire leur fort. Pendant ce temps, le Roi tint une grande Assemblée de la Noblesse, à Glocester, où il fut accompagné des Comtes Séward, Léofric & des autres Chieftains du Nord, & de leurs nombreux Partisans. S'étant laissé persuader, par les Gallois & par ses Favoris étrangers, que l'armée levée par Godwin & par ses fils, étoit destinée à agir contre lui, il travailla avec ardeur à déterminer la Noblesse à l'aider de toutes ses forces dans son projet d'exterminer la Famille Godwin. Le Comte Godwin & ses fils, ayant été informés des intentions hostiles du Roi, se décidèrent, quoiqu'avec répugnance, à se défendre & à repousser la force par la force, s'ils étoient attaqués (4). Les Nobles Anglois, qui étoient auprès du Roi, lui conseillèrent de ne pas pousser les choses à l'extrémité, mais de con-

(1) Chron. Saxon. p. 163. | (2) Id. ibid. | (3) W. Malms. l. 2. c. 13. (4) Id. ibid.

voquer

voquer une autre grande Assemblée, qui se tiendroit, à Londres, en Septembre, pour juger tous ces différends (1). Tous les Nobles du Midi & du Nord de l'Angleterre se rendirent à cette Assemblée avec leurs Partisans ; ce qui formoit une grande armée. Le Comte Godwin & ses fils, ayant été sommés d'y paroître, pour rendre compte de la conduite qu'ils venoient de tenir, demandèrent qu'on leur donnât des ôtages pour répondre de leurs personnes ; ce qui leur fut refusé. L'Assemblée se mit alors à les juger en leur absence ; proscrivit Swain, fils aîné de Godwin, & condamna ce Comte & ses autres fils à venir se rendre, ou à quitter le Royaume, sous cinq jours. Ces Nobles infortunés aimèrent mieux abandonner leur pays que de se mettre eux-mêmes dans les mains de leurs ennemis. Godwin se réfugia avec ses trois fils, Swain, Gurth & Tosti, à la Cour de Baudouin, Comte de Flandre, dont Tosti avoit épousé la fille ; & Harold, ainsi que Léofwin, ses deux autres fils, se retirèrent en Irlande (2). Enfin, quoique la belle & genéreuse Edgitha partageât le trône d'Edouard, elle fut enveloppée dans le désastre de sa Famille, & fut dépouillée de tout, & jettée dans un Monastère par son cruel mari (3). Toutes les immenses possessions de Godwin & de ses fils furent confisquées ; les places qui leur donnoient du crédit & du pouvoir, furent accordées à d'autres, & principalement aux favoris Normands ; enfin la grandeur de cette Famille puissante, qui avoit dernièrement excité l'envie de ses Concitoyens & avoit été un objet de terreur pour le Souverain, parut entièrement renversée & ruinée (4).

De l'an 978 à 1066.

Guillaume, Duc de Normandie, vient en Angleterre.

Aussi-tôt après le bannissement du Comte Godwin & de ses fils, lorsque les Normands triomphoient à la Cour d'Angleterre, Guillaume, Duc de Normandie, vint voir son cousin, le Roi Edouard, de qui il reçut l'accueil le plus honorable, & beaucoup de riches présents pour le récompenser

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Saxon. p. 164. | (3) W. Malms. | (4) Chron. Saxon. p. 164.

De l'an 978 à 1066.

de la genéreuse protection & de l'appui que la Famille du Duc lui avoit donnés, lors de son adversité. C'est dans cette visite qu'on prétend que Robert le Normand, Archevêque de Cantorbéry, commença à faire connoître à Guillaume l'intention qu'Edouard avoit de le faire son successeur, intention qui avoit été probablement suggérée par ce Prélat (1).

On rend à la Famille de Godwin ses biens & ses dignités.

Quoique le Comte Godwin & ses fils eussent été forcés de céder au torrent, & d'abandonner leur Patrie, ils avoient trop de courage pour rester tranquilles, sans essayer de venger les injures, & de réparer les pertes qu'ils avoient souffertes. Ayant beaucoup d'amis & de grands trésors, ils se procurèrent bientôt une flotte dans les ports de Flandre, & se mirent en mer au commencement de l'été de l'an 1052, dans le dessein de s'emparer de l'Angleterre. Edouard s'y étant attendu, avoit armé une flotte supérieure avec laquelle il les empêcha de descendre dans notre Isle, & les força de retourner en Flandre. La flotte du Roi s'en retourna ensuite à Sandwich, & les deux Comtes Normands, Ralph & Oddo, qui la commandoient, s'imaginant que leurs ennemis ne feroient pas d'autres tentatives cette année, retirèrent leurs vaisseaux, & renvoyèrent leurs matelots. Dès que Godwin l'eut appris, il mit à la mer; &, ayant été joint, près de l'Isle de Wight, par son fils Harold, avec une flotte de neuf vaisseaux, venants de l'Irlande, ils entrèrent dans tous les ports qui étoient sur la côte, levèrent des contributions considérables, & prirent, à leur service, tous les vaisseaux & tous les matelots. Ayant rassemblé, par ces moyens, une flotte & une armée nombreuse, ils entrèrent dans la rivière de la Tamise, & approchèrent hardiment de Londres, où le Roi se trouvoit avec son armée. Edouard, encouragé par ses Confidents Normands, montra, pendant quelque temps, de la fermeté, & parut décidé à risquer un combat; mais, les Nobles Anglois s'étant interposés, on entama une Négociation qui se termina par une paix, dont les conditions furent qu'on rendroit au Comte

(1) Wau Hist. Con. p. 448.

Godwin, à ses fils & à ceux qui l'avoient suivi, leurs dignités & leurs biens ; qu'ils donneroient des ôtages au Roi, pour assûrer leur fidélité, & que les Favoris Normands, qui avoient été le sujet de tous ces troubles, quitteroient le Royaume. Cette paix fut confirmée, le jour suivant, à Londres, dans une grande Assemblée qui fut tenue dans cette Ville, & où le Comte Godwin & ses fils furent déclarés innocents des crimes qu'on leur avoit imputés, & rentrèrent publiquement dans les bonnes grâces du Roi. La Reine Edgitha recouvra en même temps sa liberté & son ancien rang (1). Les coupables Normands s'enfuirent avec beaucoup de précipitation, & en secret, de peur d'être mis en piéces par la Populace.

Mort du Comte Godwin.

Le Comte Godwin ne survécut pas long-temps à cet heureux changement survenu dans sa situation & dans celle de ses parents. Il mourut, le 15 Avril 1053, comme il se mettoit à table avec le Roi. Harold, l'aîné de ceux de ses fils qui lui survécurent, lui succéda dans ses dignités & ses grandes places. Il laissa, en outre, de sa seule femme Githa, fille de Canut-le-Grand, quatre autres fils, possédant tous beaucoup de biens & de dignités (2).

Ambition d'Harold.

Harold, qui se trouva alors le chef de la Famille Godwin, ne le céda pas à son père en puissance & en richesse, & il eut plus de mérite & d'habileté. Voyant le trône rempli par un Prince sans enfant & âgé, sans qu'il existât dans le Royaume aucune personne qui y eût des prétentions, le véritable Héritier étant fort éloigné & presqu'entièrement oublié, il commença à jetter des regards ambitieux sur la Couronne ; & toutes ses actions ainsi que tous ses projets, tendirent principalement à lui en assûrer la possession (3). Il fit beaucoup la cour à Edouard, dans l'espoir qu'il l'engageroit à le nommer son successeur : il travailla, avec la plus vive ardeur, à multiplier ses amis & à augmenter ses trésors, quelquefois par des moyens qui n'étoient

---

(1) Chron. Saxon. p. 165 — 168. R. Hovéden. Annal. Higden, p. 279. Alured. Béverlien. l. 8. | (2) Chron. Saxon p. 168. Biographia Britannica, art. Godwin. | (3) Ingulf. Hist.

De l'an 978 à 1066.

pas très-honorables (1). Il acquit beaucoup de crédit, aussi-tôt après la mort de son père, par une expédition qu'il fit dans le pays de Galles avec un grand succès (2). Il arriva, peu de temps après, plusieurs événements qui parurent favoriser les vues, & encourager les espérances d'Harold. Séward, Comte de Northumberland, & Léofric, Comte de Mercie, qui étoient les Nobles les plus puissants dans l'Angleterre, & qui auroient pu former un dangereux obstacle à son élévation sur le trône; furent tous deux enlevés par la mort, en l'an 1055; & Harold obtint le Comté de Northumberland pour son frère Tosti, & celui de l'Est-Anglie pour lui-même : ce qui soumit à sa Famille environ les deux tiers de toute l'Angleterre (3).

Le Prince Edouard arrive de Hongrie en Angleterre, & meurt bientôt après.

Quoiqu'Edouard n'ignorât pas les desseins ambitieux d'Harold, & qu'il ne les favorisât pas, il ne sçavoit comment prendre quelques mesures efficaces pour les renverser. Il étoit quelquefois tenté de nommer, pour son successeur, Guillaume, Duc de Normandie, comme étant le plus en état de disputer le trône à Harold. En d'autres temps, il étoit disposé à rappeller son neveu, le Prince Edouard, fils du Roi Edmund Côte-de-Fer, dont le droit étoit incontestable, dans l'espoir que les Anglois se réuniroient pour soutenir la race de leurs anciens Rois. Après avoir beaucoup balancé, il embrassa ce dernier parti, comme le plus juste & le plus honorable, & envoya Aldred, Evêque de Worcester, à la Cour de Hongrie pour conduire Edouard & sa Famille en Angleterre. Ce malheureux Prince rentra dans son pays natal, en l'an 1057, après avoir vécu environ quarante ans en exil, & mourut, dans l'espace de moins d'un mois, après son arrivée, laissant un fils enfant, nommé *Edgar-Athéling*, & deux filles, sçavoir *Marguerite*, depuis Reine d'Ecosse, & *Christine* qui se fit Religieuse (4). Les espérances d'Harold, qui avoient été un peu découragées par l'arrivée du Prince Edouard, furent ranimées de nouveau par sa mort, l'âge foible de son fils & le caractère de ce dernier qui promettoit peu.

(1) Hen. Hunt. l. 6. | (2) Simon Dunelm. | (3) Chron. Saxon. p. 169. Hen. Hunt. l. 6. | (4) Chron. Saxon. p. 169. W. Malms. l. 2. c. 13.

De l'an 978 à 1066.

Voyage du Comte Harold en Normandie.

Harold trouvoit, dans ſon chemin au trône, un obſtacle qu'il paroiſſoit difficile d'écarter. Ulnoth, l'un de ſes frères, & un neveu nommé *Haquin*, avoient été donnés en ôtage, lors de la dernière paix, à Edouard, qui les avoit envoyés à Guillaume, Duc de Normandie, chez lequel ils étoient encore retenus (1). Harold importunoit ſouvent le Roi pour en obtenir la remiſe de ces gages précieux, & il fut à la fin chargé par ce Prince de faire un voyage en Normandie, afin de leur procurer la liberté, quoique d'autres Hiſtoriens aſſignent d'autres raiſons de ce voyage (2). Quoi qu'il en ſoit, il partit avec un cortége nombreux & brillant; &, après avoir éprouvé quelques déſaſtres, il arriva à la Cour de Normandie. Guillaume connoiſſoit la grande puiſſance de Harold, & avoit de forts ſoupçons de ſes vues ambitieuſes. Il balança donc s'il le perdroit comme étant un rival, ou s'il s'efforceroit d'en faire un ami. Ayant pris ce dernier parti, il l'accueillit avec de grandes marques d'amitié, lui fit beaucoup de préſents précieux, & des promeſſes encore plus conſidérables, s'il vouloit l'aider à monter ſur le trône d'Angleterre, lors du décès d'Edouard. Harold, ſe trouvant entre les mains de ſon rival, promit tout ce qui lui fut demandé, & confirma même ſes promeſſes par les ſerments les plus ſolemnels. Guillaume, pour l'attacher encore plus fermement à ſes intérêts, s'engagea à le combler de nouvelles dignités, & à lui donner ſa propre fille en mariage. Enfin lorſqu'Harold partit, il lui remit le plus jeune des ôtages, & promit de lui envoyer l'autre (3). Tel eſt le récit le plus plauſible de cette affaire: mais il faut avouer qu'il eſt loin d'être ſatisfaiſant; & qu'il paroît qu'il ſe paſſa dans cette entrevue quelque choſe de ſecret, qu'aucun de nos Hiſtoriens n'a pu découvrir: ce qui eſt certain, c'eſt qu'Harold ne fut pas plus-tôt hors des poſſeſſions de Guillaume, qu'il oublia totalement ſes promeſſes & ſes ſerments, & qu'il redoubla d'ardeur pour s'aſſûrer l'avantage de ſuccéder lui-même au trône d'Angleterre.

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. R. Hovéden Annal. Brompt. p. 947. Higden. l. 6. Hen. Hunt. l. 6. | (3) Id. Ibid.

De l'an 978 à 1066.

Voyage du Comte Harold dans le pays de Galles.

Les Gallois ayant renouvellé leurs incursions, en l'an 1064, sous la conduite de Griffith, leur Prince, guerrier entreprenant, Harold attaqua le pays de Galles, tant par mer que par terre, conjointement avec Tosti, Comte de Northumberland. Cette invasion fut concertée avec tant de prudence, & suivie avec tant de vigueur, que les Gallois, pour se préserver de la destruction dont ils étoient menacés, se saisirent de leur propre Prince, qui avoit été l'auteur de la guerre, & lui coupèrent la tête, qu'ils envoyèrent à Harold, en offrant de se soumettre au Gouvernement de telle personne qu'il jugeroit à propos de nommer (1). Cet événement si honorable & si avantageux à la Patrie d'Harold, augmenta beaucoup la réputation de ce Général & le rendit encore plus cher à la Nation.

Le Comte Tosti est chassé.

Quoique Tosti, Comte de Northumberland, eût rendu de grands services dans la dernière expédition du pays de Galles & dans quelques autres occasions, il avoit des passions violentes; & il se rendit coupable d'un si grand nombre d'actes de cruauté & d'oppression dans son Gouvernement, que les Northumbriens, ne trouvant pas de fin à leurs maux, & n'obtenant aucune justice, se révoltèrent ouvertement contre lui, tuèrent environ cent des gens qui l'entouroient, & qui étoient les instruments de sa tirannie, s'emparèrent de ses trésors, & le chassèrent de leur pays, en l'an 1064. Ce Comte ainsi banni se rendit promptement auprès du Roi, & se plaignit vivement de l'insulte qu'il venoit de recevoir. Edouard, croyant avec trop de précipitation que ces plaintes étoient justes, ordonna à Harold de lever une armée, de faire rendre à son frère son Gouvernement & de punir les Northumbriens qui avoient choisi pour leur Comte Morcar, le fils d'Alsgar, Duc de Mercie. Lorsqu'Harold approcha des confins du Northumberland avec son armée, il rencontra des Députés des Révoltés, qui lui firent un récit détaillé des nombreuses cruautés & vexations dont leur dernier Comte s'étoit rendu coupable, & qui lui représentèrent avec fermeté qu'ils étoient déterminés à périr les armes à la

(1) Chron. Saxon. p. 170. W. Malms. l. 2. c. 13. Hen. Hunt. l. 6.

main, plutôt que de souffrir qu'il fut réintégré dans sa place. Harold, convaincu de la justice de leurs représentations, abandonna la cause de son frère, obtint du Roi le pardon des Northumbriens & la confirmation de la jouissance du Comté pour Morcar. Tosti, désespérant de rentrer dans son Gouvernement, & ressentant la plus grande fureur en voyant la conduite de son frère Harold, se retira à la Cour de Baudouin, Comte de Flandre, son beau-père (1). Aussi-tôt après cet événement, Harold procura le Gouvernement de la Mercie à Edwin, frère du Comte Morcar, & épousa aussi Edgiva, sœur de ces deux Nobles. Ces actions, pleines de sagesse & de prudence, lui concilièrent les cœurs des Habitants de la Mercie & du Northumberland, & attachèrent plus fermement à ses intérêts, les deux puissants Comtes, Edwin & Morcar (2).

De l'an 978 à 1066.

Harold se marie.

Tandis qu'Harold se trouvoit ainsi au plus haut dégré de puissance & de faveur populaire, le trône devint vacant par la mort d'Edouard le Confesseur, qui arriva le 5 Janvier 1066. Le lendemain même, il fut enséveli, avec la plus grande solemnité, dans sa nouvelle Eglise de S. Pierre (Westminster), tous les Membres de la grande Assemblée qu'il avoit convoquée pour la Dédicace de cette Eglise assistant à ses funérailles (3). Le même jour, le Comte Harold fut couronné Roi d'Angleterre, dans l'Eglise de S. Paul, par Aldred, Archevêque d'Yorck, avec autant de tranquillité & d'unanimité que si son titre à cette Couronne eût été aussi clair & aussi incontestable qu'il étoit défectueux (4). Il prétendit, néanmoins, que le dernier Roi l'avoit nommé son successeur; mais il ne put jamais en produire de preuve suffisante (5). La vérité est qu'Harold dut son élévation sur le trône, à sa grande puissance, à son énorme richesse, à ses liaisons intimes avec les prin-

Mort d'Edouard le Confesseur, & avénement d'Harold.

(1) Chron. Saxon. p. 171. W. Malms. l. 2. c. 13. Hen. Hunt. l. 6. (2) Oder Vitalis, p. 492. | (3) Chron. Saxon. p. 171. W. Malms. l. 2. c. 13. Hen. Hunt. l. 6. R. Hovéden Annal. Ingulf. Hist. | (4) Id. ibid. | (5) R. Hovéden. Annal. Alured. Béver. l. 8. p. 122.

De l'an 978 à 1066.

cipaux Nobles, à la faveur du Clergé, à l'amour général des Citoyens de Londres & de la Nation. Il étoit tellement aimé du Public que, quoiqu'Edgar Athéling, l'héritier incontestable de la Couronne, fût alors en Angleterre, à peine son nom fut il prononcé dans cette occasion (1).

Efforts d'Harold pour conserver la Couronne.

Harold s'efforça de s'assûrer la possession de la Couronne par la même conduite populaire qui la lui avoit obtenue; & l'on convient que son Administration fut sage, juste & agréable (2). Il n'étoit pas assez peu éclairé pour s'attendre à jouir paisiblement de son nouveau rang; en effet, quoiqu'il parût n'avoir rien à craindre d'Edgard, qui étoit jeune, foible & sans ami, il n'étoit pas si tranquille du côté de son frère Tosti & du Duc de Normandie, connoissant le ressentiment implacable de l'un, & la puissance ainsi que l'ambition de l'autre. Un de ses premiers soins fut donc de se pourvoir d'une flotte & d'une armée, pour se défendre contre ces dangereux ennemis. Il ne se passa pas long-temps avant qu'il arrivât des Ambassadeurs de la part du Duc de Normandie, qui reprochèrent à Harold, au nom de leur Maître, d'avoir violé son serment, & qui le sommèrent, d'un ton absolu, de quitter le trône qu'il avoit usurpé. Harold leur répondit, avec fermeté & avec prudence, que son serment ayant été illégal & involontaire, ne l'obligeoit pas; & qu'il étoit déterminé à défendre le trône sur lequel il avoit été placé par le suffrage unanime de la Noblesse, du Clergé & du Peuple (3) Dès que Guillaume eut reçu cette réponse, il se hâta de faire ses préparatifs pour descendre en Angleterre, afin de se procurer par la force ce qu'il ne pouvoit obtenir par la Négociation.

Tentatives du Duc de Normandie pour détrôner Harold, qui sont infructueuses.

Le Comte de Northumberland qui avoit été banni entra dans la plus grande fureur, & ressentit les plus violents mouvements d'envie, lorsqu'il apprit l'élévation de son frère sur le trône d'Angleterre. Il courut vers le Duc de Normandie, qui

(1) Chron. Saxon. p. 172. W. Malms. l. 2. c. 13. sub fine. | (2) Alured. Béverlien. l. 8. p. 122. W. Malms. l. 2. c. 13. | (3) Id. Ibid. l. 3. Ingulf. Hist.

voit

avoit épousé Maltide, sœur de sa femme, & le pressa de hâter ses préparatifs pour renverser leur ennemi commun (1). Il envoya des Messagers dans le Dannemarck & la Norvége pour engager les Pirates aventuriers de ces Contrées à renouveller leurs incursions ; &, dans l'impatience où il étoit d'agir, il rassembla, dans les ports de Flandre, une petite flotte avec laquelle il fit voile vers l'Angleterre dans le commencement de Mai ; il essaya de faire des descentes sur plusieurs parties des côtes, mais fut par tout repoussé avec perte (2). Ayant été abandonné par ses matelots, après ce mauvais succès, il se retira en Ecosse, & sollicita ardemment, mais inutilement, Malcolm, Roi des Ecossois, d'épouser sa querelle (3). Ses Députés eurent plus de succès dans la Norvége, & déterminèrent Harold Harfagar, Roi de cette Contrée, à descendre en Angleterre avec toutes ses forces. Ce Prince, s'étant approché des côtes de la Northumbrie, vers le commencement de Septembre, avec une flotte de trois-cents vaisseaux, fut joint par Tosti avec sa flotte venant d'Ecosse. Ces deux Chefs entrèrent dans l'Humber, descendirent leurs forces & s'avancèrent vers Yorck : ils rencontrèrent, auprès de cette Ville, les Comtes Edwin & Morcar, le 19 Septembre. Le combat fut d'abord sanglant, & la victoire fut douteuse pendant quelque temps ; mais les Comtes finirent par être vaincus, & la ville d'Yorck se rendit aux vainqueurs. Leur triomphe dura très-peu de temps. En effet le Roi Harold, ayant appris cette invasion, conduisit son armée vers le Nord, avec la plus grande célérité, & atteignit l'ennemi, le 24 Septembre, près de Standford-Bridge, où il remporta une victoire complète, tua le Comte Tosti & le Roi de Norvége, tailla presque toute leur armée en piéces, s'empara de presque toutes leurs dépouilles, & ne laissa échapper que vingt vaisseaux de toute leur flotte (4).

(1) Order. Vital. p. 492. | (2) Chron. Saxon. p. 172. W. Malms. l. 2. c. 13. R. Hovéden. Annal. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. Chron. Saxon. p. 172. W. Malms l. 2. c. 13.

De l'an 978 à 1066.

Descente de Guillaume, Duc de Normandie.

Cette grande victoire délivra Harold de deux de ses plus dangereux ennemis, l'enrichit par leurs dépouilles, & le couvrit de gloire. Mais cette même année, la plus fertile en événements, & la plus importante de celles que renferment les Annales de l'Angleterre, produisit les plus subits & les plus grands revers de Fortune qu'on trouve dans l'Histoire. Pendant qu'Harold se réjouissoit de sa victoire à Yorck, il apprit que Guillaume, Duc de Normandie, étoit descendu à Pévensy, dans le Sussex, le 25 Septembre, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, qui le priva, bientôt après, de sa couronne & de la vie, & produisit une autre grande révolution, qui sera le sujet du troisiéme Livre de cet Ouvrage (1). Il convient maintenant de présenter un exposé succinct des événements civils & militaires du pays de Galles & de l'Ecosse, depuis l'an 978 jusqu'en 1066.

Histoire du pays de Galles.

Au commencement de cette époque, Owen ap Howel Dha, étoit Prince du Midi du pays de Galles, & Howel-Ap-Iwaf étoit Prince du Nord de la même Contrée (2). Enéon, fils aîné d'Owen, qui étoit un excellent Prince, perdit la vie, en l'an 983, en s'efforçant d'étouffer une révolte excitée dans le Guentland : il laissa deux fils, Edwin & Théodore. L'année d'après, Howel fut tué en faisant une incursion dans l'Angleterre ; & il eut son frère Cadwallon pour successeur dans la Principauté du Nord du pays de Galles (3). Cadwallon défit & tua son cousin Ionaval, fils de son frère aîné Meyric, & héritier légitime de la Principauté : mais il fut lui-même vaincu & tué, l'année d'après, par Mérédith ap Owen, qui devint par là possesseur de la partie Septentrionale du pays de Galles. Owen, Prince de la partie Méridionale de cette même Contrée, étant mort, en l'an 987, Mérédith, le plus jeune de ses fils, qui avoit déja conquis le Nord du pays de Galles, s'empara aussi du Midi du même pays, à l'exclusion de ses deux neveux, Edwin & Théodore, fils d'Enéon, son frère aîné. Mérédith, ayant usurpé la partie Sep-

(1) Chron. Saxon. p. 172. W. Malms. l. 3. Hen. Hunt. l. 7. | (2) Powel. Hist. Wales, p. 65. | (3) Id. ibid. p. 67.

ptentrionale du pays de Galles sur Edwal-Ap-Meyric, & sa partie Méridionale sur Edwin-Ap-Enéon, son régne ne fut qu'une suite non interrompue de guerres & de désordres; & les Danois, profitant de ces querelles intestines, l'obligèrent de payer, pour chaque homme du pays de Galles (1), un tribu d'un sol (*Penny*), qui fut appellé le *Tribut de l'Armée-Noire* (2). Mérédith, après un régne malheureux & rempli de troubles, mourut, en l'an 998, ne laissant qu'une fille nommée *Angharad*, qui épousa Lhéwelyn-Ap-Sitsylht, Noble descendu, par sa mère, des anciens Princes du Nord du pays de Galles.

La mort du Prince Mérédith, sans descendants mâles, & l'enfance d'Iago, fils d'Edwal, occasionnèrent de nouvelles disputes par rapport à la succession. A la fin, un aventurier nommé *Acdan-Ap-Blégored*, dont la naissance étoit si obscure, que les Généalogistes Gallois ne peuvent pas même nous apprendre quel étoit son grand-père, triompha de tous ses rivaux, & obtint, en l'an 1003, la Principauté du Nord du pays de Galles, dont il conserva la possession jusqu'en l'an 1015, qu'il fut tué dans un combat avec ses quatre fils, par Léwelyn & Sitsylht (3). Le pays de Galles jouit d'une grande prospérité sous le Gouvernement de Lhéwelyn. « La terre, dit Powel, » produisit le double; le Peuple réussit dans tout ce qu'il fit, » & augmenta prodigieusement; les troupeaux multiplièrent » si considérablement, qu'il n'y eût ni pauvre ni mendiant » depuis la mer du Nord jusqu'à celle du Midi » (4). Ce Prince fut tué dans un combat, en l'an 1021, par Howel-Ap-Edwin-Ap-Enéon-Ap-Owen-Ap-Howel-Dha, l'héritier légitime de la Principauté du Midi du pays de Galles. Quoique Lhéwelyn laissât un fils nommé *Gryffith*, il fut remplacé dans le Gouvernement du Nord du pays de Galles, par Iago-Ap-Edwal-Ap-Meyric-Ap-Edwal-Voël, l'héritier légitime de cette Principauté (5). Le Gouvernement du Sud du pays de

(1) Id. ibid. p. 70. | (2) Id. ibid. p. 71. | (3) Id. ibid. p. 83. | (4) Id. ibid. p. 84. | (5) Id. ibid. p. 87.

De l'an 578 à 1066.

Galles fut l'objet de longues disputes entre Howel, l'héritier légitime, & un Usurpateur nommé *Rythéreh-Ap-Yestin*, qui périt dans un combat, en l'an 1032; ce qui fit obtenir à Howel la possession du territoire de ses Ancêtres (1). Gryffith, fils de Lhéwelyn, qui avoit été Prince du Nord du pays de Galles, étoit très-jeune au moment où son père fut tué; mais, dès qu'il fut parvenu à l'âge viril, il rassembla, en l'an 1037, une armée d'aventuriers & d'amis de sa famille, avec laquelle il défit & tua Iago-Ap-Edwal, & prit possession du Nord du pays de Galles, auquel il ajouta, bientôt après, le Sud de cette Contrée, dont il expulsa Howel, qui en étoit Prince (2). Ce Griffith-Ap-Howélyn, Prince de tout le pays de Galles, fut l'un des Princes les plus courageux qui ont jamais régné dans cette Contrée. Non-seulement il défendit ses propres Domaines contre tous ses ennemis avec un courage intrépide, mais il fit même en Angleterre des incursions fréquentes dans l'une desquelles il pilla d'abord & brûla ensuite Héréford, & enleva beaucoup de captifs, & un butin considérable (3). A la fin, les attaques de cet Agresseur audacieux devinrent si fréquentes & si funestes, qu'Harold, qui aspiroit à la Couronne d'Angleterre, crut qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable à la Nation que d'y mettre un terme; ce qu'il effectua, ainsi qu'on l'a ci-devant rapporté (4). Après la mort de Gryffith, le Roi Edouard, à qui les Gallois avoient cédé la nomination de leur Prince, nomma Bléthyn & Rywalhan, fils de la Princesse Angharat, & frères utérins de Gryffith, Gouverneurs ou Princes du Nord du pays de Galles, tandis que Mérédyth-Ap-Owen-Ap-Edwin fut nommé, par la même autorité, Prince du Sud de cette Contrée: ces trois Chefs étoient Princes du pays de Galles lorsque Guillaume, Duc de Normandie, descendit avec son armée en Angleterre, en l'an 1666 (5).

(1) Id. ibid. p. 87. | (2) Id. ibid. p. 91. | (3) Id. p. 979. Simon. Dunelm. R. Hovéden. Annales. | (4) Page 110. | (5) Powel's Hist. p. 103.

Aucun homme, ami de la Vérité & exempt de préjugés, ne niera que l'Histoire d'Angleterre, pendant cette époque, est très-obscure & très-douteuse ; & que beaucoup des traits rapportés par les Historiens modernes de cette Contrée ne sont pas appuyés sur des preuves suffisantes, & soutiendroient à peine l'examen de la Critique. Cette obscurité & cette incertitude proviennent de plusieurs causes, mais principalement de la perte des Archives, Chroniques & autres Monuments Historiques, dans les longues & cruelles guerres que les Ecossois & les Anglois se firent pendant les XIIIe & XIVe siécles ; & de la destruction trop précipitée des Monastères & de leurs Bibliothéques, lors de la Réformation (1). Quelques fragments, peu nombreux, qui portent les marques d'une vraie Antiquité, ont échappé au naufrage général, & répandent une foible lumière, qui devient successivement plus considérable à mesure que nous approchons de la fin de cette époque (2).

De l'an 978 à 1066.

Histoire d'Ecosse.

Constantin.

Quoique Kenneth II ait laissé, lors de sa mort arrivée en l'an 994, un fils nommé *Malcolm*, Prince du Cumberland, il fut remplacé sur le trône d'Ecosse par Constantin, fils de Culen son prédécesseur immédiat, suivant qu'il arrivoit souvent alors (3). Ce fut l'occasion d'une guerre civile entre Malcolm & Constantin, dans le cours de laquelle le dernier fut tué dans un combat qui eut lieu, à Cramond, en l'an 996 (4).

Grime.

Malcolm, qui n'avoit pas été présent à ce combat, ne retira aucun avantage de cette victoire. En effet Grime, le fils du Roi Duff, rassemblant les restes épars de l'armée de Constantin, se hâta de se rendre à Scone, & y fut élevé sur le trône par ses Partisans. Malcolm, qui étoit alors dans le Cumberland, fut très-offensé de se voir exclus une seconde fois du trône de son père, & il continua la guerre avec tant de fureur que cette malheureuse Contrée fut menacée d'être détruite. Fothad, Evêque très-pieux & très-respecté, s'interposa pour pré-

(1) Inne's Critical Essays, p. 552. — 586. | (2) Id. ibid. in Appendix. (3) Fordun. l. 4. c. 34. Chron. Mailros. A. D. 994. | (4) Id. ibid. Buchan. l. 6.

De l'an 978 à 1066.

venir ce malheur, & travailla à ramener la paix, qu'il fit conclure à la fin aux conditions suivantes : « Que Grime jouiroit » du Royaume pendant sa vie ; que Malcolm lui succéderoit ; » & qu'à compter de ce moment, la régle de succession » établie par le feû Roi Kenneth, qui portoit que le père » auroit pour successeur son fils préférablement à son neveu, » seroit inviolablement observée » (1). Après que cette paix eut duré environ huit ans, la guerre fut rallumée ; & Grime, ayant été mortellement blessé dans un combat, le jour de l'Ascension de l'an 1004, mourut le lendemain, & fut remplacé, d'un consentement unanime, par Malcolm (2).

Malcolm II.

Tant que Malcolm II avoit été Prince du Cumberland, il n'avoit jamais voulu payer le tribut ignominieux du Danégelt ; ce qui lui avoit occasionné des querelles continuelles avec les Danois. Ils le poursuivirent encore dans ses nouveaux Domaines, après qu'il fut monté sur le trône d'Ecosse ; mais ils furent défaits par une armée que commandoit son petit-fils Duncan. Aigris par cette défaite, ils infestèrent, pendant quelques années, les côtes d'Ecosse par de fréquentes descentes, livrèrent plusieurs combats dont les succès varièrent, & ils gagnèrent à la fin quelque pied dans les Contrées de Moray & de Buchan ; mais ils furent, bientôt après, forcés d'évacuer ces Provinces, en promettant de n'y retourner jamais (3). Après le départ de ces dangereux Hôtes, l'Ecosse jouit d'une paix profonde, pendant environ vingt ans, événement assez rare dans ces temps de trouble où les Etats étoient peu affermis.

Histoire fabuleuse.

Si nous en croyons quelques Historiens, le Roi Malcolm II étoit un Prince d'une libéralité sans bornes, qui abandonna toutes les terres de sa Couronne à sa Noblesse, pour la récompenser de la bravoure qu'elle avoit montrée contre les Danois, & qui ne se réserva pour lui & pour ses successeurs, que le Mute-Hill de Scone (4). Mais ce récit, déjà incroyable par lui-même, est encore contredit par ce que rapportent ensuite

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. Fordun. l. 4. c. 40. | (3) Boet. l. 2. Buchan. l. 6. (4) Maitland's Hist. Scot. vol. 1. p. 319. Fordun. l. 4. c. 43.

ces mêmes Ecrivains qui nous parlent d'Evéchés érigés, & de Monastères construits & dotés d'un grand nombre de terres par ce Roi (après qu'il a été supposé s'être dépouillé lui-même de toutes ses possessions) & par ses successeurs immédiats. Malcolm fut surpris & tué par quelques Conspirateurs, dans le Château de Glamis, en l'an 1034, dans la quatre-vingtième année de sa vie, & la trentiéme de son régne. (1).

De l'an 978 à 1066.

Duncan.

Duncan, Prince de Cumberland, fils de Béatrix, fille aînée du Roi Malcolm & de Crynyn Abthane des Isles, succéda à son grand-père sur le trône d'Ecosse. Le commencement du régne de ce Prince fut troublé par une révolte excitée principalement par un certain Macdowal, Chieftain puissant des Isles Occidentales, qui fut aidé par beaucoup d'Aventuriers de l'Irlande & des côtes voisines de l'Ecosse, qui y commirent de grands ravages. Mais ces Rébelles furent défaits & presque tous taillés en piéces, par Bancho Thane de Lochaber, & par Macbeth, cousin du Roi, fils de Finele Thane d'Angus, & de Doaca, la plus jeune fille du feû Roi Malcolm (2). Aussi-tôt après que cette révolte eut été étouffée, Swein, Roi de Norvége, fit une invasion dans l'Ecosse, avec une flotte & une armée considérables, & défit dans un combat, près de Culross, Duncan, qui se retira, avec les restes de son armée, dans le Perth, où il fut immédiatement investi par les Vainqueurs. Les Ecossois se trouvant pressés vivement, proposèrent un accommodement; &, pendant qu'on en négocioit les conditions, ils envoyèrent au Roi de Norvége & à son armée des provisions & une grande quantité de liqueurs. Ce présent, comme on se l'etoit proposé, devint funeste à ceux qui le reçurent: en effet, ayant bu abondamment, suivant leur usage, non-seulement ils furent enivrés, mais ils furent même plongés dans un profond sommeil, par la propriété soporifique de la liqueur, dans laquelle on avoit mêlé de la Morelle. Lorsque les Norvégiens furent dans cet état, les Ecossois les attaquèrent & en taillèrent en piéces la plus grande partie; & quelques-uns des

(1) Fordun. l. 4. c. 43. | (2) Bucanan. l. 7.

De l'an 978 à 1066.

serviteurs du Roi Swein, l'ayant transporté sur ses vaisseaux lorsqu'il étoit sans connoissance, on ne put le sauver qu'avec beaucoup de peine (1). Il faut cependant avouer que Fordun, le plus ancien Historien Ecossois, ne fait mention ni de la révolte, ni de l'invasion dont il vient d'être parlé ; au contraire il affirme expressément que l'Ecosse jouit d'une profonde paix, de la part des ennemis, tant domestiques qu'étrangers, pendant tout le régne de Duncan (2). Quoi qu'il en soit, c'est une vérité généralement reconnue, que Duncan étoit un Prince juste & bon, mais d'un caractère trop doux pour le temps où il a vécu. Cette trop grande bonté porta son hardi & ambitieux cousin Macbeth à former un complot pour le priver de sa Couronne & de la vie. Il l'exécuta en effet à Inverness, en l'an 1040, & il fut, immédiatement après, couronné Roi d'Ecosse par ses Partisans, à l'exclusion de Malcolm Canmore, Prince de Cumberland, & de Donald Bane, qui étoient les deux fils du Roi assassiné (3).

Macbeth.

Ces deux jeunes Princes, ayant appris la mort de leur père, levèrent quelques troupes pour le venger, & pour soutenir leurs propres droits ; mais, se trouvant trop foibles pour se défendre contre l'Usurpateur, ils abandonnèrent le Royaume pour conserver leurs vies. Malcolm se retira dans sa Principauté de Cumberland, & Donald dans les Isles Occidentales (4). Macbeth, étant alors paisible possesseur du trône, s'efforça de s'en assûrer la conservation, par une Administration juste & populaire, en protégeant ses Sujets contre la violence des Brigands, & la tyrannie des Nobles. Par ces moyens, les dix premières années de son régne furent très-heureuses, n'ayant été troublées ni par les commotions intestines, ni par les invasions étrangères. Mais Macbeth cessa, par dégré, de gouverner d'une manière aussi juste & aussi sage, & il devint un tyran cruel & soupçonneux. Ayant conçu de la jalousie contre Banco Thane de Lochaber, qui avoit été le principal instrument de son élévation

(1) Boet. l. 2. Buchan. l. 7. | (2) Fordun. l. 4. c. 44. | (3) Idem, l. 4. c. 44. — 45. Boet. l. 12. Buchan. l. 7. | (4) Id. ibid.

au trône, il l'invita avec son fils Fléance à un repas, & il fit poster des assassins pour les tuer tous les deux à leur retour. Bancho le fut effectivement, & Fléance ne se sauva qu'avec beaucoup de peine (1). Plusieurs Nobles, qui étoient secrettement dans les intérêts de Malcolm, Prince du Cumberland, apprenant le sort de Bancho, abandonnèrent leur pays & se retirèrent dans le territoire de ce Prince, pour que leurs propres jours fussent en sûreté. Macduff Thane de Fife, l'un de ces fugitifs, s'enfuit avec tant de précipitation, qu'il laissa derrière lui sa femme & ses enfants, qui furent tous mis à mort par Macbeth, en même temps que ses biens furent confisqués (2). Ces exilés, & particulièrement Macduff, supplièrent instamment Malcolm de lever une armée & d'entrer en Ecosse, afin de revendiquer ses propres droits, ainsi que les leurs, & pour venger, sur le Tyran, leurs communes injures. Ce Prince, après avoir hésité quelque temps, acquiesça à leurs demandes; &, ayant obtenu d'Edouard-le-Confesseur, Roi d'Angleterre, un renfort considérable, commandé par le fameux Séward, Comte de Northumberland, il entra en Ecosse à la tête d'une puissante armée, en l'an 1054 (3). Macbeth, qui étoit un Prince brave & guerrier, ne s'abandonna pas lui-même dans cette occasion; mais, ayant rassemblé toutes ses forces, il livra à ses ennemis plusieurs combats, dans l'un desquels le Comte Séward perdit son fils aîné, jeune-homme d'une grande espérance (4). Tous les pays de plaine se soumirent, par dégrés, à Malcolm, & Macbeth se retira dans les montagnes, se fiant beaucoup à la difficulté de pénétrer dans le pays, & à la force de son Château de Dunsinnan. Il y eut, près de cet endroit, en l'an 1057, un combat décisif, dans lequel Macbeth fut défait & tué par Macduff, & la plus grande partie de son armée fut taillée en piéces (5). Un petit nombre des plus zélés Par-

De l'an 978 à 1066.

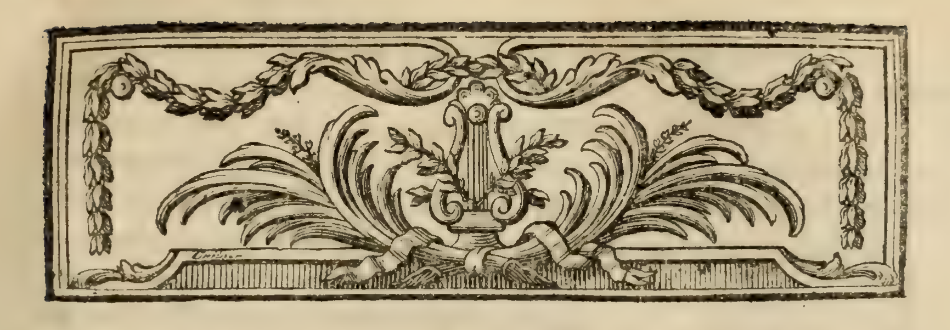
(1) Boet. l. 2. Buchan. l. 7. | (2) Fordun. l. 4. c. 46. | (3) Id. l. 5. c. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. R. Hovéden, Annal. | (4) Id. ibid. Hen. Hunt. l. 6. | (5) Fordun. l. 5. c. 7. Boet. l. 12. Buchan. l. 7.

De l'an 978 à 1066.

tisans de Macbeth, qui s'étoient sauvés après ce combat; désespérant d'obtenir aucune grâce du Vainqueur, proclamèrent pour leur Roi, Lulah, fils du dernier Usurpateur. Mais Lulah, qui étoit un Prince foible, fut défait & tué dans la Strathbolgie, environ quatre mois après la bataille de Dunsinnan (1). Toute l'Ecosse se soumit alors avec joie à Malcolm, qui fut couronné à Scone, au milieu des acclamations d'une multitude infinie de Citoyens de tous les rangs. Ce Prince, qui fut surnommé *Canmore* ou *Grande-Tête*, occupoit le trône d'Ecosse, lorsque Guillaume, Duc de Normandie, descendit en Angleterre avec son armée, en l'an 1066; ainsi les événements de son régne seront mieux placés dans le premier Chapitre du troisiéme Livre de cet Ouvrage.

(1) Fordun. l. 5. c. 8.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE II.

CHAPITRE II.

Histoire de la Religion (1) *dans la Grande-Bretagne, depuis la descente des Saxons, en l'an* 449, *jusqu'à celle de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

L'ARRIVÉE des Saxons dans la Grande-Bretagne fut aussi funeste pour le spirituel que pour le temporel, à ceux qui les invitèrent; & elle opéra une aussi grande révolution dans la Religion que dans l'Etat Civil de notre Isle. En effet les Saxons qui vinrent avec Hengist & Horsa, & ceux qui les suivirent en différents temps & sous différents Chefs, étant tous Payens & Idolâtres, détruisirent la Religion Chrétienne, & introduisirent, à sa place, leurs Superstitions absurdes & impies par tout où leurs armes prévalurent. A la fin cependant Plan de ce Chapitre.

(1) On verra, dans beaucoup d'endroits de cet Ouvrage, & particulièrement de ce Chapitre, que le Docteur Henry est Protestant. On en a indiqué plusieurs : les indiquer tous eût été paroître douter de l'intelligence du Lecteur. Note du Traducteur.

ces Payens, qui avoient envahi notre Contrée, se convertirent, en embrassant le Christianisme & en se réunissant aux autres Habitants dans la profession de cette sainte Religion. Afin donc de présenter au Lecteur d'une manière claire l'état de la Religion dans la Grande-Bretagne, pendant cette longue époque, il est nécessaire de lui mettre sous les yeux : 1° Un précis de la Religion des Anglo-Saxons, tant qu'ils restèrent Payens, & de l'état des Eglises Bretonnes dans ces malheureux temps : 2° Un récit de la Conversion de plusieurs Etats de l'Heptarchie à la Religion Chrétienne : 3° L'Histoire Ecclésiastique de toutes les Nations de la Grande-Bretagne, depuis la Conversion des Saxons jusqu'à la descente des Normands.

PREMIÈRE SECTION.

Histoire & Esquisse de la Religion des Saxons-Payens, depuis leur arrivée dans l'Angleterre, en l'an 449, jusqu'à l'an 696, où Augustin y vint pour les convertir, & courte Description de l'état des Eglises Chrétiennes de cette Isle, à cette époque.

Ve siécle.

Plan de cette Section.

COMME les Anglo-Saxons, qui s'établirent dans la Grande-Bretagne, pendant le cours des Ve & VIe siécles, vinrent de l'Angle Nord-Ouest de la Germanie, qui est contigu au Dannemarck, nous avons lieu de croire que leur Religion étoit la même ou presque la même que celle des Danois Payens. Ainsi nous allons faire connoître la Religion Payenne des Anglo-Saxons & des Danois ; & nous donnerons une description très-courte, 1° de ses Prêtres qui enseignoient ses Principes & célébroient ses Rites sacrés ; 2° des Principes Religieux qu'ils enseignoient ; 3° des Divinités qu'ils adoroient ; 4° Des différentes espéces de Culte qu'ils rendoient à ces Divinités, en faisant connoître les temps, les lieux & les autres circonstances qui y sont relatives. J'ai déjà suivi cet ordre en

décrivant le *Druidisme* des anciens Bretons (1), & je n'ai aucune raison de m'en écarter dans cette occasion.

Ve siécle.

Prêtres Anglo-Saxons & Danois.

Il faut avouer qu'il est impossible de donner sur les Prêtres Saxons & Danois, des détails aussi satisfaisants que ceux que nous avons présentés sur les Druides Bretons, parce que ces Prêtres étoient presqu'entièrement inconnus aux Ecrivains Grecs & Romains. Jules César affirme positivement : « Que » les Germains n'avoient point de Druides, pour présider aux » Rites de la Religion » (2). Il n'a pas pu vouloir exprimer par-là que les Germains n'avoient pas de Prêtres ; mais il a voulu dire que leurs Prêtres n'étoient pas nommés *Druides*, & ne ressembloient, à aucun égard, à ceux des Gaulois & des Bretons. Plusieurs Auteurs modernes ont élevé des doutes sur cette assertion de César ; mais le témoignage positif d'un Ecrivain, tel que ce grand-homme qui étoit si à portée de connoître la vérité de ce qu'il avançoit, doit l'emporter sur les conjectures vagues de mille Modernes. (3) Quoique Tacite parle souvent des Prêtres des anciens Germains, il ne leur donne jamais le nom de *Druides*, comme il le fait à l'égard de ceux des anciens Bretons ; & Cluvier, l'un des Allemands les plus versés dans les Antiquités, avoue qu'il n'a jamais pu découvrir le nom de ces Prêtres (4). Les conjectures que les deux sçavants Auteurs, nommés ci-dessous, ont faites à cet égard, ne sont pas appuyées sur des preuves suffisantes (5).

Leur Hiérarchie.

Nous ne sçavons, avec aucune certitude, quels étoient les différents Ordres & dégrés dans la Hiérarchie des Prêtres Saxons

(1) Vol. 1. c. 2. | (2) César de Bell. Gall. l. 6. | (3) Elius Shedius, p. 254. Frikius, p. 44. Keysler, p. 378. | (4) Tacit. Annal. l. 14. c. 30. Cluver. German. Antiq. p. 166. | (5) M. Mallet, dans son *Introduction à l'Histoire du Dannemarck*, c. 4., conjecture que les Prêtres Payens, chez les Danois, étoient appellés *Drottes*, & qu'il y a quelque affinité entre les Drottes & les Druides. Mais les étymologies de ces deux mots sont entièrement différentes. Le Docteur Macpherson, dans sa dix-neuviéme *Dissertation*, pense que *Coiffi* étoit le nom des Prêtres chez les Saxons Payens ; mais il paroît plutôt que c'étoit le nom propre d'une personne particulière.

Vᵉ siécle.

& Danois, ou si, comme les Druides, ils étoient divisés en plusieurs classes qui exerçoient des fonctions distinctes dans leurs Rites Religieux. On prétend qu'il y avoit, dans le célébre Temple d'Odin ou de Wodin, principale Divinité de ces deux Nations, douze Drottes d'un rang supérieur, qui présidoient à toutes les affaires de Religion, & qui avoient l'autorité sur tous les autres Prêtres (1). Il y avoit un homme qui portoit le nom & exerçoit l'office de *Grand-Prêtre* dans le Royaume de Northumberland, & probablement dans chacun des autres Royaumes de l'Heptarchie (2). Chez les Danois & les Saxons, ainsi que chez beaucoup d'autres anciens Peuples, le Sacerdoce étoit le partage exclusif de certaines familles, & passoit du père au fils (3). Les Danois & les Saxons Payens avoient aussi leurs Prêtresses qui officioient dans les Temples de leurs Divinités féminines ; & Frigga, leur principale Déesse, étoit servie par les filles du Roi & par des Dames du rang le plus distingué (4).

Puissance & honneurs de leurs Prêtres.

Les Germains, ainsi que César l'asfûre, n'étoient pas aussi dévots que les Gaulois & les Bretons ; mais ils étoient un peu indifférents en matière de Religion. En conséquence leurs Prêtres ne jouirent pas d'autant d'honneurs, & n'accumulèrent pas autant de richesse que les Druides (5). Nous n'entendons point parler de Prêtres Danois ou Saxons, jouant le róle de Législateurs & de Juges suprêmes, chez ces Nations hautaines, & obligeant les plus grands Rois & les plus puissants Etats à se soumettre à leurs décisions. Le principal Prêtre des Northumbriens se plaignit amèrement, de ce qu'il retiroit peu d'honneur ou d'avantage de toute sa piété envers ses Dieux ; ce qui lui faisoit soupçonner qu'ils n'étoient pas en état de récompenser leurs Adorateurs : « Il n'y a aucun de » vos Sujets (dit ce Grand-Prêtre au Roi Edwin) qui ait » servi les Dieux avec autant de piété que moi ; & cependant

(1) Mallet, Introd. à l'Hist. du Dannemarck, c. 7. Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 13. | (2) Mallet, Ibid. c. 7. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. | (5) César, de Bell. Gall. l. 6.

» il y en a parmi eux beaucoup qui ont reçu de plus grands » honneurs & des récompenses plus considérables, & qui ont » mieux réussi dans toutes leurs Entreprises. Si ces Dieux » avoient quelque puissance, ne l'auroient-ils pas déployée » pour me favoriser, moi qui les ai adorés avec tant de » zéle » (1)? A la vérité, Tacite nous apprend que certains Prêtres du Dieu de la guerre suivoient les armées des anciens Germains & frappoient les Soldats, lorsque ceux-ci avoient commis quelque crime (2). Mais certainement cette fonction n'étoit pas très-honorable, & probablement elle n'étoit pas fort lucrative. Les Prêtres Danois & Saxons n'étoient pas seulement exemptés de la guerre; mais il leur étoit même défendu de paroître avec des armes, ou de faire tant que de monter à cheval (3). Cependant cette défense devoit être regardée comme une marque de mépris plutôt que d'honneur, puisque monter à cheval & porter des armes étoient les signes de distinction les plus honorables chez ces Nations guerrières. Les Prêtresses jouirent d'une autorité beaucoup plus grande, & d'honneurs bien plus considérables, chez les anciens Germains & chez leurs descendants établis dans cette Isle, que leurs Prêtres. Quelques-unes de ces femmes consacrées étoient consultées comme des Oracles infaillibles, & presqu'adorées comme des Divinités (4); mais ces distinctions doivent être autant attribuées à leur galanterie, & à la haute opinion qu'ils entretenoient en général du beau sexe qu'à leur dévotion.

Ve siécle.

Les principes Religieux des anciens Germains, Danois & autres Peuples Septentrionaux passent pour avoir été originairement très purs & très-raisonnables; mais, de même que ceux des autres Peuples Payens, ils furent successivement corrompus par le mélange d'un grand nombre de fables absurdes & extravagantes. Ces principes sont beaucoup mieux connus que ceux de la plupart des autres Nations de l'Antiquité, parce que leurs Prêtres n'affectèrent pas ce secret mystérieux qui étoit

Les Doctrines des anciens Germains sont mieux connues que celles des Druides.

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 13. | (2) Tacit. de Mor. Germ. c. 7.
(3) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 13. | (4) Cluv. German. Antiq. p. 165.

Ve siécle.

observé par les Druides & les autres Prêtres anciens ; & l'on nous a dernièrement présenté, en Langue Angloise, un systême très-curieux de leur Théologie fabuleuse, appellé l'*Edda* (1). C'est à ce systême que nous sommes forcés de renvoyer ceux de nos Lecteurs qui ne seroient pas contents de l'extrait très-court de leurs principes Religieux qui va être présenté.

Leurs Principes Religieux.

Les anciens Germains, Danois & autres Peuples Septentrionaux n'ignoroient pas la grande Doctrine d'un seul Dieu Suprême « Auteur de tout ce qui existe ; Etre éternel, ancien, » vivant & respectable ; Scrutateur des choses cachées, qui ne » change jamais, qui vit & gouverne pendant les siécles, qui » régle tout ce qui est grand & tout ce qui est petit» (2). Ils regardoient comme une impiété de faire aucune représentation visible de cet Etre glorieux, ou d'imaginer qu'il pût être enfermé dans l'enceinte des murs des Temples (3). Mais ces grandes Vérités (4) se perdirent, & se corrompirent en quelque sorte par l'introduction de la multiplicité des Dieux & des Images, avant l'arrivée des Anglo-Saxons & des Danois en Angleterre, comme on le verra bientôt. Les Prêtres Saxons & Danois croyoient & enseignoient l'immortalité de l'âme, & un état de récompense & de punition après la mort, rejettant comme une fiction absurde la Doctrine de la transmigration des âmes (5). Ils appelloient *Valhalla* le séjour des récompenses, où les Héros passoient leur temps à des jeux guerriers, & employoient la nuit à manger de la chair de sanglier, & à boire une grande quantité de bierre ou d'hydromel dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués au milieu des combats, sur la présentation que leur en faisoient de jeunes Vierges pleines de beauté, qui les servoient à table (6). Ils appelloient

(1) Northern Antiquities, vol. 2. | (2) Mallet, Introd. à l'Hist. Dan. c. 5. (3) Tacit. Mor. Germ. c. 9. | (4) *Grandes vérités* pour des Iconoclastes, du moins par rapport à l'impiété prétendue des représentations. Quant à la Divinité, qui a jamais enseigné qu'elle fût enfermée dans l'enceinte des Temples. Note du Trad. (5) Mallet, Introd. à l'Hist. Dan. c. 6. Keysler, Antiq. Septent. p. 117. (6) Id. ibid.

Nistheim

Niflheim ou le *Séjour du mal*, le lieu du châtiment où demeuroit Héla, dont le Palais étoit l'*Angoisse*, la table la *Famine*, les serviteurs l'*Attente* & le *Délai*, le seuil de la porte le *Précipice*, le lit la *Maigreur*; & dont enfin les regards répandoient la terreur sur tous ceux qui la voyoient (1). C'étoit dans le premier de ces deux endroits que tous les hommes braves & bons, & dans le second que tous les lâches & les méchants devoient rester jusqu'à la fin de ce monde, époque où les Cieux & la Terre, & les Dieux eux-mêmes devoient être consumés par le feu (2). Après cet embrâsement général, un nouvel Univers, plus beau, devoit sortir des ruines du premier; les Héros, avec tous les hommes bons & justes, devoient être admis dans le Gimle, Palais construit avec un or resplendissant, & beaucoup plus brillant que le Valhalla; & les lâches, les assassins, les parjures & les adultères devoient être enfermés dans le Nastrande, Bâtiment composé de carcasses de serpents, & beaucoup plus affreux que le Niflheim (3). Les préceptes moraux, qui étoient les plus inculqués par les Prêtres Saxons & Danois, étoient ceux-ci, d'adorer les Dieux; de ne point faire de tort, & de se battre avec courage dans les combats (4). Cependant leurs idées de Morale ne se bornoient pas à ces trois chefs; ils recommandoient, dans les occasions, beaucoup d'autres Vertus; & il ne seroit pas facile de trouver, parmi les compositions purement humaines, un plus bel assemblage de maximes de Prudence & de Morale que dans le *Hovamaal* ou *Discours sublime*, attribué à Odin, le principal Dieu des Danois & des Saxons Payens (5).

Ve siécle.

On croit qu'Odin fut le nom du seul vrai Dieu chez les premières Colonies qui vinrent de l'Orient & peuplèrent la Germanie & la Scandinavie, & chez leurs descendants, pendant plusieurs siécles (6). Mais, dans la suite des temps, un

(1) Id. ibid. | (2) Edda Island. Fable 23. | (3) Mallet, c. 5. | (4) Keysler, Antiq. Septent. p. 124, &c. | (5) Northern Antiquities, v. 2. p. 206. (6) Cluver. German. Antiq. p. 183. Mallet, Introduct. c. 6.

Vᵉ siécle.

Conquérant puiſſant, Chef d'une nouvelle armée d'aventuriers, venant de l'Orient, envahit le Nord de l'Europe, fonda un grand Empire, prit le nom d'*Odin*, & réclama les honneurs qui avoient été anciennement rendus à cette Divinité (1). A compter de cette époque, ce Mortel, déifié ſous le nom d'*Odin* ou de *Wodin*, devint le principal objet du Culte idolâtre des Saxons & des Danois établis dans cette Iſle, ainſi que de beaucoup d'autres Peuples. Comme il avoit été un guerrier puiſſant & très-heureux, il fut regardé comme le Dieu de la guerre, qui donnoit la victoire & ranimoit le courage dans les combats (2). Ayant civiliſé en quelque ſorte les Contrées qu'il avoit conquiſes, & y ayant introduit des Arts inconnus avant lui, il fut auſſi adoré comme le Dieu des Arts & des Artiſtes. En un mot, c'étoit à cet Odin que ces Adorateurs trompés attribuoient, avec impiété, tous les caractères qui appartiennent au ſeul vrai Dieu; c'étoit à Odin qu'ils élevoient des Temples magnifiques; qu'ils offroient beaucoup de ſacrifices, & qu'ils conſacroient le quatriéme jour de la ſemaine, qui eſt encore appellé de ſon nom en Angleterre, & dans toutes les autres Contrées où il étoit anciennement adoré (3). Nonobſtant tout cela, les Fondateurs de tous les Royaumes de l'Heptarchie Anglo-Saxonne prétendirent être deſcendus de Wodin, & quelques-uns dirent même qu'ils n'en étoient éloignés que d'un petit nombre de dégrés (4).

La Déeſſe Fréa.

Immédiatement après Odin, Fréa ou Frigga, ſa femme, étoit la Divinité la plus reſpectée chez les Saxons & les Danois Payens & les autres Nations Septentrionales. De même qu'Odin étoit regardé comme le père de tous les autres Dieux, Fréa paſſoit auſſi pour en être la mère (5). Dans les temps les plus reculés, Fréa étoit la même que la Déeſſe Hertus ou Earth (la Terre), que les Angles & les autres Peuples de la Germanie

(1) Id. ibid. | (2) Edda Iſland. Fable 10. | (3) Id. ibid. Le mercredi ſe nomme, en Anglois, *Wedneſday*. | (4) Chron. Saxon. p. 13, 15, 19, 20, 25, 69, 77. | (5) Edda Iſland, Fable 10.

adoroient avec tant de ferveur (1). Mais, lorsqu'Odin, le Conquérant du Nord, eut usurpé les honneurs qui n'étoient dus qu'au seul véritable Odin, sa femme Fréa usurpa ceux qui avoient été anciennement rendus à la mère Earth. Elle fut honorée commme la mère de l'Amour & du Plaisir, qui accordoit à ses adorateurs des jouissances variées, particulièrement d'heureux mariages & des accouchements faciles (2). Le sixiéme jour de la semaine fut consacré à Fréa, & il en tire encore son nom (3). V^e siécle.

Thor l'aîné & le plus brave des fils d'Odin & de Fréa, fut, après les auteurs de ses jours, le plus grand Dieu des Saxons & des Danois, tant qu'ils restèrent Payens. Ils croyoient que Thor régnoit sur toutes les Régions Aëriennes qui composoient son immense Palais, contenant cinq-cents quarante salles; qu'il lançoit la foudre & l'éclair, & dirigeoit les météores, les vents & les tempêtes (4). C'est à lui qu'ils adressoient leurs prières pour obtenir des vents favorables, des pluies rafraîchissantes, & des saisons fertiles. Le cinquiéme jour de la semaine, qui porte encore son nom, lui étoit consacré (5). Thor.

Outre ces trois Divinités supérieures, les Saxons & les Danois avoient un nombre prodigieux de Dieux & de Déesses inférieurs, à qui ils rendoient une espéce d'hommage religieux. Il suffira d'en nommer quelques-uns : Balder, second fils d'Odin & de Fréa, étoit le Dieu de la Lumière ; Nior, le Dieux des Eaux; Tyr, celui des Champions; Brage, celui des Orateurs & des Poëtes; & Heimdal, le portier des Dieux & le gardien de l'Arc-en-Ciel (6). Un esprit malveillant, rusé & puissant, nommé *Loke*, étoit regardé, par les uns, comme un Dieu, par les autres comme un ennemi tant des Dieux que des hommes, & par tous comme l'objet d'un grand nombre de terreurs superstitieuses (7). Fréa & Odin eurent onze filles qui furent toutes Déesses; sçavoir Eira, de la Médecine; Géfione, de la Virginité; Fulla, de Divinités inférieures.

(1) Tacit. Mor. German. c. 40. | (2) Mallet, Introduct. c. 6. | (3) Le vendredi se nomme *Friday*, en Anglois. | (4) Edda Island, Fable 11. | (5) Le jeudi se nomme, en Anglois, *Thursday*. | (6) Mallet, Introduct. c. 6. | (7) Id. ibid.

Ve siécle.

la Parure; Freya, du véritable Amour; Lofna, de la Réconciliation; Vara, des Vœux; Snotra, des bonnes Mœurs; & Gna, Meſſagère de Fréa, &c. (1). En un mot tous les Peuples du Nord, & entr'autres les Danois & les Saxons, croyoient que le ſoleil, la lune, les étoiles, l'air, la terre, la mer, les rivières, les lacs, les montagnes, les bois, &c. étoient habités & gouvernés par de certains Génies qui étoient en état de faire beaucoup de bien ou de mal aux hommes, & qui méritoient, à ce titre, quelque dégré de vénération (2). Telles furent les vaines & imaginaires Déités que nos malheureux Ancêtres adorèrent dans les temps de ténébres. Il ne reſte maintenant qu'à rechercher quels étoient les différents Actes de ce Culte & ſes acceſſoires.

Rites de Culte.

Les Actes de Culte que les Danois & les Saxons Payens faiſoient envers leurs Dieux, étoient les quatre ſuivants: — Des chants de louange & des actions de grâce: — Des prières & des ſupplications: — Des offrandes & des ſacrifices: — Des enchantements & des Rites de divination. Ces actes avoient pour but: — D'exprimer leur admiration des perfections de leurs Dieux & leur reconnoiſſance de leurs bienfaits: — D'obtenir les avantages qu'ils déſiroient: — D'appaiſer leur mécontentement, & d'obtenir leur bienveillance: — Enfin de pénétrer dans leurs deſſeins.

Chants de louanges.

Les hommes ont toujours été diſpoſés à ſe former des idées des diſpoſitions des Divinités qu'ils adoroient, d'après celles qu'ils éprouvoient eux-mêmes. Sentant donc que rien ne les adouciſſoit davantage que les expreſſions de la louange, de la reconnoiſſance & de l'admiration, ils les offrirent conſtamment aux objets de leur Culte. Les chants de louange compoſés en l'honneur d'Odin & chantés dans les ſolemnités de ſon Culte, étoient preſqu'innombrables; & il n'y avoit pas dans ces chants moins de cent vingt-ſix épithétes honorables accordées à ce Dieu (3). Tous les autres Dieux &

(1) Id. ibid. | (2) Mallet, Introduct. c. 5. | (3) Northern Antiquities, vol. 2. p. 189.

Déesses avoient beaucoup de chants composés & chantés en leur louange, avec un nombre d'épithétes proportionné au pouvoir qu'on leur attribuoit, & au dégré de respect que leurs adorateurs avoient pour eux (1). V^e^ siécle.

Les Prières formoient une partie très-considérable du Culte que les Danois & Saxons Payens rendoient à leurs Dieux; & l'une des principales fonctions de leurs Prêtres consistoit à les instruire de la puissance & du district de leurs différentes Divinités, & des prières qu'il convenoit de leur adresser, suivant leur pouvoir respectif. On leur enseignoit à s'adresser à Odin pour obtenir la victoire dans les combats, à Friga pour réussir en amour & en galanterie, à Thor pour détourner la foudre de dessus leurs têtes & à la diriger contre leurs ennemis, à Niord pour avoir du bonheur dans leurs voyages & du succès dans leurs pêches, à Fréya pour se procurer des saisons favorables & des récoltes abondantes, &c. (2). Ils se vantoient beaucoup de ce qu'ils connoissoient exactement les attributs & les fonctions de leurs divers Dieux, & les prières qu'il falloit adresser à chacun d'eux; & c'étoit à cette connoissance qu'ils attribuoient leur prospérité & leur succès dans leurs entreprises (3). Mais, lorsqu'ils n'obtenoient pas une réponse favorable à leurs prières, ils ne craignoient pas de témoigner leur mécontentement contre leurs Dieux en lançant leurs fléches & leurs dards contre le Ciel (4). Prières.

Les Danois & les Saxons n'épargnoient pas les Offrandes & les Sacrifices pour obtenir la faveur & appaiser la colère de leurs Dieux; & c'étoit une autre partie du devoir de leurs Prêtres que de les instruire de l'espéce d'offrandes qui plaisoit le plus à leurs différentes Divinités. Ils apprenoient au Peuple à sacrifier, 1° à Odin des chevaux, des chiens & des faucons, &, dans quelques occasions, des coqs & un taureau gras, tous ces animaux étant courageux & féroces; 2° à Frigga les plus gros pourceaux; 3° à Thor des bœufs & des chevaux gras (5). Sacrifices.

(1) Id. ibid. Tacit. Mor. German. c. 2. | (2) Edda Island. Fable 12, 13. (3) Id. ibid. | (4) Olai Magni Hist. l. 3. c. 9. | (5) Mallet, Introduct. c. 7.

Vᵉ siécle.

Ces victimes étoient tuées devant l'autel; leur sang étoit reçu dans un vaisseau préparé à cet effet, & l'on en répandoit une partie sur l'Assemblée; les entrailles étoient examinées par les Prêtres pour qu'ils pussent découvrir la volonté des Dieux, d'après leur état; une partie de la chair étoit brûlée sur l'autel, & les Prêtres, ainsi que le Peuple se nourrissoient de l'autre (1). On n'oublioit point dans ces festins la bierre & l'ale, leurs liqueurs favorites, dont ils buvoient souvent de grandes quantités en l'honneur de leurs Dieux, en faisant quelque prière ou formant quelque demande, chaque fois qu'ils buvoient. Dans les temps de famine & d'autres calamités nationales, ou à la veille de quelque guerre dangereuse, les Danois & les Saxons, ainsi que les autres Peuples Payens offroient des sacrifices humains à leurs Dieux, croyant que ces sacrifices leur plaisoient plus qu'aucun autre. Ces malheureuses victimes étoient ordinairement choisies parmi les Criminels, les captifs ou les esclaves; mais dans quelques occasions pressantes on n'épargnoit pas les personnes du plus haut rang (2).

Divination.

Nulle Nation dans le Monde n'étoit plus adonnée à la Divination ou ne faisoit de plus grands efforts pour pénétrer dans l'avenir & découvrir les desseins des Dieux, que les anciens Danois & Saxons. Outre les espéces de divination mises en pratique par leurs Prêtres, & qui leur étoient communes avec les autres Nations, ils en avoient un grand nombre d'autres qui leur étoient particulières, & qu'on peut voir dans les Auteurs cités ci-dessous (3). Ils ajoutoient beaucoup de foi aux prédictions de certaines vieilles femmes qui prétendoient consulter les morts, converser avec les esprits familiers, & avoir beaucoup d'autres manières de découvrir la volonté des Dieux & l'issue des événements importants. Quelques-unes de ces femmes devinrent si célébres pour leurs réponses, qu'elles furent consultées par les plus grands Etats comme des Oracles infaillibles, & même

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. | (3) Tacit. Mor. Germ. c. 9. 10. Cluver. Antiq. Germ. l. 1. c. 36. Keysler, Antiq. Septent. p. 323. &c. Northern. Antiquities, vol. 1. c. 7.

révérées comme des Déesses, tandis que, si elles avoient vécu quelques siécles plus tard, elles auroient été brûlées comme des sorcières (1).

V^e siécle.

Temples des Saxons & Danois.

Dans les temps très-reculés, les Saxons, les Danois & les autres Peuples Septentrionaux, n'avoient point de Temples couverts, mais ils adoroient leurs Dieux dans des bois sacrés & au milieu de cercles de pierres brutes. Cependant ils commencèrent, par dégrés, à bâtir des Temples à l'imitation des autres Nations, & ils en élevèrent, à la fin, quelques-uns d'une grandeur & d'une magnificence incroyables (2). Il y avoit, dans chacun de ces Temples, une Chapelle qui étoit regardée comme le lieu le plus saint, où les Images des Dieux étoient mises sur une espéce d'Autel, devant lequel il y en avoit un autre qui étoit couvert de fer, & destiné au feu sacré, brûlant perpétuellement, & près duquel étoit un vase pour recevoir le sang des victimes, & un goupillon pour le répandre sur le Peuple (3).

Leurs Images.

Vers la même époque où les Danois, les Saxons & les autres Peuples du Nord commencèrent à bâtir des Temples, ils commencèrent aussi à y élever des Statues ou Images de leurs Dieux. L'Image d'Odin étoit couronnée & complétement armée, avec une épée tirée dans sa main droite ; celle de Friga étoit un hermaphrodite, ayant un arc dans une main & une épée dans l'autre ; celle de Thor étoit couronnée d'étoiles & armée d'une pesante massue ; & celles des autres Dieux avoient des emblêmes qui convenoient à leurs attributs respectifs (4). Il y eut un grand nombre de semblables Temples, ornés d'Idoles, dans différentes parties de l'Angleterre, tant que les Anglo-Saxons restèrent Payens ; mais ils furent tous détruits, lorsqu'ils se convertirent, & embrassèrent le Christianisme (5).

Fêtes.

Quoique le feu sacré fût tenu perpétuellement allumé, & qu'on offrît souvent, peut-être même tous les jours, des sacrifices dans les Temples des Danois & des Saxons, il y avoit

(1) Tacit. Mor. Germ. c. 8. Cesar, Bell. Gall. l. 1. c. 50. Keysler, p. 59. (2) Olai Magni Hist. l. 3. c. 6. | (3) Mallet, Introduct. vol. 1. c. 7. | (4) Id. ibid. Verstegan's Restitution, &c. c. 3. | (5) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 13.

Ve siécle.

cependant certaines grandes Fêtes qui étoient observées avec une solemnité particulière. Une des plus importantes de ces Fêtes étoit célébrée au solstice d'hiver, qui étoit la mère-nuit, tant à cause de cette Fête, que de ce qu'il formoit le commencement de l'année Anglo-Saxone. Cette Fête étoit aussi appellée *Iule*, nom sous lequel la Fête Chrétienne de Noël, observée vers le même temps de l'année, est encore connue dans beaucoup de parties de l'Ecosse & dans quelques-unes de l'Angleterre. Le Iule Payen étoit célébré en l'honneur du Dieu Thor, non-seulement par des sacrifices, mais encore par des danses & toutes les expressions possibles du contentement & de la joie (1). La seconde grande Fête se célébroit pendant le premier quartier de la seconde lune de l'année, en l'honneur de la Déesse Fréa, & on l'observoit avec des cérémonies très-semblables à celles usitées pour la précédente (2). La troisiéme Fête, qui étoit aussi la plus grande, se célébroit en l'honneur d'Odin, au commencement du printemps, avant qu'on partit pour les Expéditions guerrières, afin d'obtenir la victoire, de ce Dieu des combats. Outre ces trois grandes Fêtes en l'honneur de leurs trois plus grands Dieux, ils en célébroient beaucoup d'autres, en différentes saisons, en l'honneur de leurs Divinités inférieures (3).

Différences du Paganisme des Saxons & Danois, & de celui des anciens Bretons.

Telle étoit l'absurde & cruelle superstition qui régnoit dans toutes ces parties de l'Angleterre possédées par les Saxons & les Danois, avant leur conversion au Christianisme. Le Lecteur intelligent remarquera que, quoi qu'elle ressemble assez, à quelques égards, au Druidisme des anciens Bretons, elle s'en éloigne beaucoup à un grand nombre d'autres. Les Prêtres Saxons & Danois ne furent jamais aussi respectés que les Druides, & ne jouirent jamais d'une aussi grande puissance, sur-tout dans les affaires civiles : leurs opinions spéculatives sur beaucoup de sujets, différoient infiniment, ainsi que les objets, les saisons & les cérémonies, de leur Culte.

---

(1) Mallet, Introduct. c. 7. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid.

Dans

Ve siécle.

Imperfection de l'Histoire Ecclésiastique des Bretons, des Ecossois & des Pictes.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'arrivée & la conversion des Saxons, la Religion Chrétienne fut professée par toutes les autres Nations de la Grande-Bretagne, excepté les Pictes Septentrionaux, chez qui elle fut introduite par le célébre S. Columban, en l'an 565 (1). Il faut cependant avouer que l'Histoire Ecclésiastique des Bretons, des Ecossois & des Pictes est très-imparfaite à cette époque, soit parce que le Clergé de ces malheureux temps n'eut pas le loisir d'écrire de Mémoires sur les événements qui le concernèrent, soit parce que ces Mémoires ont été perdus.

Histoire Ecclésiastique des Bretons.

Après le départ de Germain, les Eglises Bretonnes furent gouvernées avec beaucoup de prudence, par plusieurs de ses Disciples, qui les préservèrent de l'Hérésie. Dans ce nombre, Dubritius & Iltutus furent les plus distingués par leur sçavoir ainsi que par leur zéle & leur piété. Dubritius fut d'abord Evêque de Landaff, & ensuite Archevêque de Caerlon, & il eut la principale direction de deux Ecoles pour l'éducation de jeunes-personnes destinées au service de l'Eglise (2). Iltutus présida à un fameux Séminaire de Science, dans un lieu qui, d'après lui, est encore appellé *Lantuelt* ou l'*Eglise d'Iltut*, dans le Glamorganshire (3). Beaucoup de personnages distingués, qui parvinrent aux plus hautes dignités de l'Eglise, tant en France que dans les pays étrangers, reçurent leur éducation dans ces Académies. De ce nombre furent Samson, Archevêque de Dol en Bretagne; S. Magloire, son successeur dans ce siége; Maclou, Evêque de S. Malo; Daniel, Evêque de Bangor; S. Théleau, Evêque de Landaff; S. David, Evêque de Ménevie, & beaucoup d'autres (4). Ainsi, au milieu de tous les malheurs de cette époque, les Eglises Bretonnes se distinguèrent par leur sçavoir & leur piété, sous le Ministère d'Iltutus, de Dubritius & de leurs Eléves & successeurs. A la vérité on ne peut nier que Gildas, qui fleurit dans ces temps, n'ait fait une peinture affreuse de l'ignorance

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 3. c. 4. | (2) Usser. primord. Brit. Eccles. p. 445. (3) Leland. Collect. vol. 2. p. 42. | (4) Godwin de Præsul. Angliæ, p. 600 — 617.

Ve siécle.

& de l'irreligion du Clergé Breton. Mais Gildas aimoit évidemment à se plaindre, & étoit d'un caractère morose, qui lui faisoit peindre tous les objets sous les couleurs les plus défavorables. D'ailleurs la plupart des Membres du Clergé étoient vraisemblablement très-inférieurs, pour la sainteté & les connoissances, aux personnes distinguées qui viennent d'être nommées (1).

Gildas aimoit à se plaindre.

Conciles Bretons.

On tint, à cette époque, plusieurs Synodes Bretons; mais on ne connoît, avec certitude, que bien peu des choses qui s'y passèrent. Quelques-uns de ces Synodes paroissent avoir été des Assemblées mixtes des hommes les plus considérables de l'Eglise & de l'Etat, réunis pour régler les affaires tant Civiles qu'Ecclésiastiques (2). On prétend que, dans l'une de ces Assemblées mixtes, en l'an 465, le Roi Vortigen fut détrôné, & Ambroise fut choisi à sa place; que, dans une autre, en l'an 512, Dubritius fut transféré de Landaff à Caerlon, & S. Théleau fut nommé son successeur dans l'Evêché de Landaff; que, dans une troisiéme, en l'an 516, le célébre Roi Arthur fut couronné, & qu'on y nomma Archevêque de Caerlon son oncle S. David, qui fut, bientôt après, transféré de ce siége à Ménevie, appellée, dans la suite, d'après lui, *Saint-David's* (3) Ce célébre Archevêque tint, en l'an 519, un Synode Ecclésiastique de tout le Clergé Breton, pour extirper les restes & empêcher la renaissance de l'Hérésie Pélagienne. Oudocius, Evêque de Landaff, tint trois Synodes Provinciaux du Clergé de son Diocèse pour infliger les censures de l'Eglise à certains Coupables puissants. Mais ce qui se passa dans ces Synodes fait fort peu d'honneur aux Princes ou aux Ecclésiastiques qui y furent intéressés; car il montre que les premiers se rendirent coupables des actes les plus affreux de perfidie & de cruauté, & que les derniers étoient assez disposés à accepter les libéralités & les donations faites à l'Eglise, comme les preuves les plus convaincantes du repentir des premiers (4).

(1) Gild. Epist. | (2) Spelman. Concil. vol. 1. p. 60 — 61. | (3) Id. ibid. (4) Id. ibid.

Ve siécle. Histoire Ecclésiastique des Ecossois & des Pictes.

L'Histoire Ecclésiastique des Ecossois & des Pictes, à cette époque, est encore plus imparfaite que celle des Bretons. On prétend que, peu d'années avant l'arrivée des Saxons, Palladius, Grec de naissance, fut ordonné Evêque par Célestin, Evêque de Rome, & envoyé aux Ecossois qui croyoient en Jésus-Christ (1). Un des principaux buts de cette Mission paroît avoir été de préserver les Ecossois Chrétiens de l'Hérésie Pélagienne, qui étoit propagée avec tant de zéle par Céleste, leur Compatriote. On ne sçait pas, d'une manière certaine, combien Palladius resta de temps parmi les Ecossois, ni quel fut celui qui lui succéda dans la direction de leurs affaires Ecclésiastiques, quoiqu'il soit incontestable qu'il dût y avoir un intervalle considérable entre son départ ou sa mort, & l'époque ou le fameux S. Colomban arriva d'Irlande vers le milieu du VIe siécle (2).

S. Colomban arrive d'Irlande, vers le milieu du VIe siécle.

Ce Personnage extraordinaire obtint bientôt un si grand ascendant sur les Princes & sur le Peuple, qu'il dévint, pendant plus de trente ans (3), une espéce de Dictateur parmi les Ecossois & les Pictes, dans les affaires tant Civiles que Religieuses. Ayant obtenu la concession de la petite Isle d'Hii, l'une des Ebudes, il y construisit un Monastère qui fut regardé longtemps comme le père & le Roi de tous les Monastères d'Ecosse; &, quoique ces Abbés ne fussent que Prêtres, ils étoient respectés comme les premiers Ecclésiastiques parmi les Ecossois, par rapport à S. Colomban, son Fondateur, qui étoit Prêtre, mais non Evêque (4). Nous verrons, dans la Section suivante, que beaucoup de personnages, distingués par leur mérite, furent élevés dans ce Monastère, & en sortirent non-seulement pour instruire les Ecossois & les Pictes, mais même pour convertir les Saxons.

Nous ne sçavons point qu'il soit survenu aucun changement remarquable dans la Doctrine, la Discipline ou le Culte des Eglises Bretonnes, entre l'arrivée & la conversion des Saxons; celles du Midi, ayant toujours suivi, dans cet intervalle, le

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 13. | (2) Id. l. 3. c. 4. | (3) Adamnan. Vita S. Columb. | (4) Bedæ Hist. Eccles. l. 3. c. 4.

Ve siécle.

Rituel de la Gaule, qui avoit été introduit parmi elles par S. Germain, Evêque d'Auxerre, & celles du Nord étant restées attachées à celui qu'elles tenoient de leurs Fondateurs.

DEUXIÉME SECTION.

Histoire de la Religion dans la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée d'Augustin, en l'an 596, jusqu'en l'an 700.

VIe siécle. Circonstances qui facilitèrent l'introduction du Christianisme.

NON-SEULEMENT les Saxons étoient Payens lorsqu'ils descendirent en Angleterre, mais ils étoient même animés de la haine la plus violente contre le Christianisme. Ils montrèrent cette animosité en tuant impitoyablement les Membres du Clergé Chrétien par tout où ils en trouvèrent (1), & détruisant les lieux destinés au Culte de cette Religion. Leur acharnement contre le Christianisme avoit été entretenu, & encore plus excité par leurs longs & sanglants différends avec les Bretons qui étoient Chrétiens. Mais, lorsque la fureur de ces différends fut un peu diminuée, & qu'ils eurent commencé à faire des Traités de paix, & à former des Alliances avec les anciens Habitants de notre Isle & avec les autres Chrétiens, leur haine contre la Religion Chrétienne diminua par dégrés; ils la connurent mieux & la regardèrent d'un œil plus favorable. Le mariage qu'Ethelbert, Roi de Kent, contracta, en l'an 570, avec Birtha, fille de Caribert, Roi de France, Princesse Chrétienne, pleine de mérite & de vertu, ne contribua pas peu à détruire les Préjugés de ce Prince & de ses Sujets contre la Religion de cette Princesse, qui avoit stipulé, dans son contrat de mariage, qu'elle en auroit le libre exercice (2). On lui permit, pour cela, de se servir d'une petite Eglise en dehors des murs de Cantorbéry, où Luidhart, Evêque François, qui l'avoit suivie avec d'autres Ecclésiastiques, célébroit publiquement tous les Rites du Culte Catholique (3). Ces moyens & plusieurs autres

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 15. | (2) Id. ibid. c. 25. | (3) Id. ibid. c. 25.

portèrent un grand nombre d'Anglo-Saxons, particulièrement dans le Comté de Kent, à concevoir une opinion si favorable de la Religion Chrétienne, qu'ils désirèrent être mieux instruits de ses principes (1). VIe siècle.

Arrivée & succès d'Augustin & de ses Compagnons.

Lorsque les Anglo-Saxons furent ainsi disposés à écouter l'Evangile avec attention, la Providence leur procura des hommes propres à les instruire. S. Grégoire (qui avoit été élevé sur le trône de S. Pierre en l'an 590) animé par son zéle pour la Religion, & se sentant ému de compassion par le spectacle de quelques jeunes Anglois, singulièrement beaux, exposés en vente dans les rues de Rome, résolut d'essayer de convertir leurs Compatriotes, qu'on lui dit être encore Payens (2). Dans cette vue, il chargea Austin ou Augustin, Religieux du Couvent de S. André, à Rome, avec quarante autres Moines, d'aller en Angleterre & de s'efforcer d'y faire connoître & embrasser le Christianisme aux Habitants de ce pays (3). Ces Missionnaires partirent en conséquence pour leur destination; mais, lorsqu'ils étoient encore près de Rome, ils commencèrent à réfléchir sur le grand éloignement de la Contrée où ils se rendoient, sur le caractère féroce de ses Habitants, & leur propre ignorance de la Langue de ceux qu'ils auroient à instruire. Ils s'arrêtèrent donc, & renvoyèrent Augustin, leur Conducteur, pour représenter ces difficultés à S. Grégoire, & obtenir qu'il voulut bien leur permettre de revenir à Rome. Mais Grégoire rejetta leur requête, & leur fit remettre, par Augustin, une Lettre encourageante par laquelle il les exhortoit à mépriser tous les dangers & tous les obstacles, & à continuer avec courage cette Entreprise glorieuse qui leur feroit obtenir une récompense éternelle dans le Ciel (4). Il leur envoya, par le même Député, des Lettres de recommandation pour le Roi, la Reine & plusieurs Evêques de France, qui les reçurent avec bonté, & leur fournirent tout ce qui leur étoit néceffaire, particulièrement des

(1) Gregor. Epist. l. 5. Epist. 58, 59. | (2) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 23. l. 2. c. 1. | (3) Id. ibid. | (4) Gregor. Epist. l. 4. Epist. 57.

VIe siécle.

Interprêtes entendants la Langue des Anglo-Saxons, qui étoit presque la même que celle des Francs (1). Augustin & ses Compagnons, étant ainsi encouragés & munis de ce dont ils avoient besoin, firent voile de la France, en l'an 596, & descendirent dans l'Isle de Thanet, d'où ils dépêchèrent immédiatement un de leurs Interprêtes, pour apprendre au Roi Ethelbert leur arrivée, & le but de leur voyage. Ce Prince leur donna bientôt après une audience en plein air; &, ayant entendu leur demande, il répondit qu'il ne pouvoit abandonner la Religion de ses Ancêtres sans réfléchir encore sur un sujet aussi important; mais que, comme ils étoient venus d'aussi loin avec des intentions amicales, il leur assignoit un lieu de résidence dans la ville de Cantorbéry, & leur permettoit de s'efforcer de convertir ses Sujets (2). Les Missionnaires, ayant ainsi obtenu le consentement du Roi, entrèrent, dans la ville de Cantorbéry, en procession solemnelle, portant devant eux le portrait du Christ, avec une Croix d'argent, & chantant l'Hymne suivante: « Nous » supplions, ô Seigneur, ta miséricorde, de détourner ta colère » de dessus cette Cité & ce saint lieu; car nous avons péché. » Alleluia ». Ils marchèrent de cette manière vers le lieu de leur résidence, & ils commencèrent sur-le-champ à se livrer aux travaux de leur Mission, qui furent couronnés d'un si grand succès, que, dans un très-court espace de temps, le Roi & un grand nombre de ses Sujets furent convertis, & qu'Augustin n'en baptisa pas moins de dix mille le jour de Noël (3). Cette Entreprise ayant été aussi heureuse, Augustin fit un voyage en France, & il y fut sacré Archevêque des Anglois, par l'Archevêque d'Arles, espérant que cette nouvelle dignité donneroit encore plus de poids à ses exhortations (4). Vers le même temps, il députa deux de ses Compagnons à Rome pour porter à S. Grégoire l'heureuse nouvelle de la conversion des Anglois; & il lui envoya en même temps par écrit plusieurs questions aux-

(1) Id. l. 5. Epist. 54. Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 20. — 24. | (2) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 25. | (3) Gervas. act. Pontific. cant apud decem script. col. 1632. | (4) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 27.

quelles il demandoit des réponses pour régler sa conduite par la suite (1). Quelques-unes de ces questions sont si peu importantes, & d'autres sont si peu délicates, qu'il ne convient pas d'en donner ici une traduction. On les trouvera transcrites en entier, avec les Réponses de S. Grégoire, dans les Ouvrages cités ci-dessous (2).

VIe siécle.

Grégoire fut transporté de joie en apprenant le succès d'Augustin en Angleterre ; & , ayant résolu de ne rien négliger de ce qui étoit en sa puissance pour le rendre encore plus grand, il lui renvoya ses Députés & avec eux Mellitus, Justus, Paulinus & plusieurs autres, pour l'aider à répandre encore davantage la connoissance de l'Evangile parmi les Anglois. Il envoya, avec ces nouveaux Missionnaires, des Lettres de recommandation pour plusieurs Princes & Evêques de France, & pour le Roi & la Reine de Kent, des conseils de prudence pour Augustin, un plan de Gouvernement pour l'Eglise d'Angleterre, & un présent précieux de livres, de vêtements, d'ustensiles sacrés & de saintes Reliques (3). Un des avis que Grégoire donna à Augustin, fut de ne pas détruire les Temples Payens des Anglois, mais seulement d'en ôter les Images de leurs Dieux, de répandre de l'Eau-bénite sur les murs, d'élever des Autels, d'y déposer des Reliques, & de les changer ainsi en Eglises Chrétiennes, non-seulement pour épargner la dépense d'en construire de nouvelles, mais encore afin qu'on pût engager plus aisément le Peuple à se rendre souvent aux maisons de Culte, auxquelles il étoit accoutumé d'aller. Il lui conseilla, en outre, d'adapter, le plus qu'il lui seroit possible, les cérémonies du Culte Chrétien à celles du Culte Payen, afin que le Peuple ne fût pas beaucoup effrayé du changement ; & il lui dit, en particulier, de permettre aux Chrétiens convertis de tuer & manger, à certaines Fêtes, un grand nombre de bœufs en l'honneur de Dieu, comme ils

VIIe siécle.
Nouveaux Missionnaires envoyés en Angleterre.

(1) Id. ibid. | (2) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 27. Spelman Concil. tom. 1. p. 95.
(3) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 28. — 33. Spelman Concil. tom. 1. p. 81. — 105.

VIIe siécle.

le faisoient auparavant en l'honneur du Diable (1). Ces avis, qui ne furent que trop bien suivis, introduisirent la plus grande corruption dans le Culte Chrétien, & montrent combien les Apôtres des VIe & VIIe siécles s'étoient écartés de la simplicité & de la conduite franche de ceux du premier (2).

Plan de gouvernement pour l'Eglise d'Angleterre, donné par S. Grégoire.

Quoique le Plan de S. Grégoire, pour le gouvernement de l'Eglise d'Angleterre, n'ait pas été mis à exécution, la courte description que je vais en donner ne paroîtra peut-être pas déplacée. Il prescrit à Augustin, par la Lettre dans laquelle il lui envoye le Pallium (ornement particulier aux Métropolitains), de sacrer douze Evêques dans sa propre Province de Cantorbéry, d'en envoyer un à York; &, aussi-tôt que les Anglois des parties Septentrionales seront convertis, de sacrer douze autres Evêques dans ces parties, comme suffragants du siége d'York, & d'envoyer alors le Pallium à ces Evêques. Il ordonne que, pendant la vie d'Augustin, ce dernier jouisse de la Suprématie sur tous les Evêques des deux Provinces, ainsi que sur tous les autres Evêques Bretons; mais qu'après sa mort, le Siége Métropolitain soit transféré de Cantorbéry à Londres; & que dorénavant les Archevêques de Londres & d'York ayent la prééminence suivant l'ancienneté de leurs Sacres (3). Mais, quoique ces avis ayent pu être très-respectés par Augustin & son Clergé qui étoient venus de Rome, les Anglois s'en embarrassèrent si peu, & les Bretons s'y opposèrent avec tant de fermeté qu'ils ne furent jamais exécutés.

Tentatives d'Augustin pour soumettre les Eglises Bretonnes à son autorité.

Augustin (4), qui paroît avoir été naturellement assez vain, fut extrêmement enorgueilli des marques de distinction qu'il reçut de Rome, & il travailla avec la plus grande ardeur à établir son autorité métropolitaine sur les Eglises Bretonnes. Il eut, dans ce dessein, deux Conférences avec les Evêques &

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 30. | (2) Tout cet article de la Religion se ressent de l'esprit du Protestantisme. Note du Traducteur. | (3) Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 29. (4) Les nouvelles *Histoires d'Angleterre*, écrites par des Protestants, ne sont pas aussi favorables à cet Apôtre de l'Angleterre, que les anciennes *Chroniques* des Moines. Note du Traducteur.

Ecclésiastiques

Eccléſiaſtiques Bretons, dans leſquelles il leur propoſa de leur paſſer les autres choſes (1), s'ils vouloient le reconnoître pour leur Métropolitain; ſe conformer à l'Egliſe de Rome pour le temps de la célébration de Pâques, ainſi que pour la manière d'adminiſtrer le Baptême, & ſe joindre au Clergé Romain pour prêcher aux Anglois. Mais les Bretons, fortement attachés à leurs propres uſages anciens, & extrêmement irrités de l'orgueil d'Auguſtin, qui n'avoit pas voulu ſe lever de ſon ſiége pour les recevoir à leur arrivée dans l'Aſſemblée, rejettèrent toutes ſes propoſitions; ce qui mit cet Apôtre dans une ſi grande fureur, qu'il les menaça du courroux du Ciel & des hoſtilités des Anglois (2). Il n'eſt pas aiſé de déterminer ſi Auguſtin eut le pouvoir d'attirer la colère divine ſur les malheureux Bretons; mais nous avons de juſtes motifs de croire qu'il ne fut que trop en état d'allumer le feu de la guerre, qui éclata bientôt après entr'eux & leurs anciens ennemis, les Anglois, & les plongea dans de très-grands malheurs.

VIIe ſiécle.

Auguſtin ſacre des Evêques, & meurt.

Après qu'Auguſtin eut échoué dans la tentative qu'il avoit faite de ſoumettre les Egliſes Bretonnes à ſon autorité, il s'appliqua à aggrandir & à régler l'Egliſe d'Angleterre. Il ſacra Juſtus pour être Evêque de Rocheſter, Mellitus pour l'être des Eſt-Saxons, & Laurentius pour lui ſuccéder à lui-même dans le ſiége de Cantorbéry (3). Ces ſacres furent faits en l'an 604; & Auguſtin mourut, ou cette année ou l'année d'après, laiſſant la connoiſſance & la profeſſion du Chriſtianiſme reſſerées chez les Anglois dans les limites étroites du Royaume de Kent (4).

Laurentius ſuccéde à Auguſtin.

Laurentius, ſucceſſeur d'Auguſtin, fit un nouvel effort pour porter les Bretons Chrétiens à adopter les uſages de l'Egliſe de Rome, en leur écrivant, ainſi qu'aux Ecoſſois, des Lettres Paſtorales pour les ſupplier, avec chaleur, de ſe conformer aux Rites de l'Egliſe Romaine, particulièrement quant à l'époque de la Célébration de Pâques (5). Mais ces

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 104. Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 2. c. 2. | (2) Id. ibid. (3) Id. l. 2. c. 3. | (4) Anglia Sacra, t. 1. p. 91. | (5) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 2 c. 4.

VIIe siécle.

Lettres ne firent aucune impression sur ceux à qui elles furent adressées.

Mellitus convertit le Royaume d'Essex.

Mellitus fut plus heureux dans ses efforts pour convertir les Est-Saxons qui habitoient les Contrées d'Essex & de Middlesex & qui étoient sous le Gouvernement immédiat de Séber, fils de la sœur d'Ethelbert, Roi de Kent, dont il étoit Tributaire. Les prédications de Mellitus & l'influence d'Ethelbert déterminèrent Séber à embrasser la Religion Chrétienne, conduite dans laquelle il fut imité par un si grand nombre de ses Sujets, qu'on établit un Siége Episcopal à Londres, qui étoit alors la Capitale de ce petit Etat (1). Mellitus, premier Evêque de ce Siége, fit un voyage à Rome, en l'an 610, pour consulter Boniface IV, qui remplissoit alors le Trône Pontifical, sur les affaires Ecclésiastiques d'Angleterre; il assista à un Concile qui se tenoit, à cette époque, dans cette Ville, & il en apporta avec lui, à son retour, les Décrets avec des Lettres du Pape à Ethelbert, Roi de Kent, & à Laurentius, Archevêque de Cantorbéry (2).

Apostasie des Anglois, & nouvelle conversion de ce Peuple.

Peu de temps après que Mellitus fut revenu de Rome, l'Eglise naissante d'Angleterre éprouva de très-grands malheurs & fut menacée d'une ruine totale. En effet Ethelbert, Roi de Kent, étant mort le 24 Février de l'an 616, Ealdbald, son fils & son successeur, épousa sa veuve, & renonça au Christianisme, qui ne toléroit pas de pareils mariages incestueux; & son apostasie entraîna celle de la plus grande partie de ses Sujets (3). Séber, Roi des Est-Saxons, ne survécut pas long-temps à son oncle; mais, étant mort la même année, il fut remplacé par ses trois fils qui, n'ayant jamais été Chrétiens, rétablirent le Culte Payen dans leurs Domaines, & forcèrent Mellitus de se retirer dans le Kent (4).

Les trois Evêques, Laurentius, Justus & Mellitus, ayant délibéré sur la situation actuelle des affaires, & pensant que la cause du Christianisme étoit désespérée parmi les Anglois, résolurent de se retirer en France, & de réserver leurs efforts pour

(1) Id. l. 2. c. 3. | (2) Id. l. 2. c. 4. | (3) Id. l. 2. c. 5. | (4) Id. ibid.

VIIe siècle.

des temps plus favorables. En conséquence de cette résolution, Justus & Mellitus partirent sur-le-champ; mais, pendant que Laurentius se préparoit à les suivre, Eadbald, Roi de Kent, frappé de remords de sa conduite criminelle, répudia sa belle-mère, rentra dans le sein du Christianisme, & engagea Laurentius à reprendre les fonctions de sa place, & à inviter ses Confrères à revenir; ce qu'ils effectuèrent environ un an après leur départ. Justus fut réintégré sur le Siége de Rochester; mais, les Est-Saxons ayant persisté dans leur Apostasie, Mellitus ne recouvra pas son Evêché de Londres (1). Cependant Laurentius, Archevêque de Cantorbéry étant mort, en l'an 619, Mellitus fut élevé sur ce Siége Archi-Episcopal, qu'il occupa environ six ans, & dans lequel il eut pour successeur Justus, Evêque de Rochester, en l'an 624 (2).

Conversion des Northumbriens.

Il arriva, vers ce temps, un événement qui facilita la propagation de l'Evangile en Angleterre. Ce fut le mariage d'Edwin, Roi de Northumberland, avec Edelburga, fille d'Ethelbert, Roi de Kent. Edelburga, étant Chrétienne, eut le libre exercice de sa Religion, assûré tant à elle qu'à sa Maison; & Paulin, ayant été sacré Evêque, par Justus, la suivit dans le Northumberland (3). On permit à ce Prélat, non-seulement de remplir les fonctions de son Ministère sacré auprès de la Reine, mais encore de prêcher à tous ceux qui voudroient l'entendre. Pendant quelque temps, ses travaux ne furent pas suivis d'un grand succès; mais le Roi Edwin, qui étoit un sage & grand Prince, ayant embrassé la Religion Chrétienne après de mûres réflexions, & après en avoir souvent délibéré avec son Conseil, son exemple fut suivi par Coifii, Grand-Prêtre, par un grand nombre de Membres de la Noblesse, & par une foule de gens du Peuple (4). Paulin suivoit ordinairement la Cour, qui résidoit tantôt dans la Bernicie & tantôt dans le Déira, prêchant, & baptisant ses Convertis dans quelque rivière ou fontaine voisine. Le nombre de ces Convertis

(1) Id. ibid. | (2) Godwin, de Præsul. Angliæ, p. 58. | (3) Bedæ Hist. Eccles. l. 2, c. 9. | (4) Id. ibid. c. 14.

VIIe siécle.

devint à la fin si considérable, qu'on prétend que Paulin n'en baptisa pas moins de douze mille en un jour dans la rivière de Swale (1). Carpwald, Roi des Est-Angles & beaucoup de ses Sujets, particulièrement dans le Lincolnshire, furent convertis par l'influence d'Edwin, & le ministère de Paulin (2). Pour récompenser ces grands services, Edwin érigea à Yorck un Evéché pour Paulin, & il obtint même pour lui du Pape Honorius le Pallium d'Archevêque (3).

Apostasie des Northumbriens.

Mais, pendant que les choses paroissoient tourner si heureusement, l'Eglise de Northumberland fut presqu'entièrement détruite en un instant, par la ruine déplorable du grand Roi Edwin & de son armée dans un combat, en l'an 633 (4). L'Apostasie des Northumbriens fut si considérable, & leur Contrée fut tellement déchirée, après ce funeste événement, que Paulin se trouva lui-même obligé d'abandonner son troupeau dispersé, & de se retirer dans le Kent, où il fut nommé Evêque de Rochester.

Honorius, Archevêque de Cantorbéry.

Justus, Archevêque de Cantorbéry, étant mort en l'an 633, fut remplacé par Honorius, disciple de S. Grégoire, qui fut sacré par Paulin, à Lincoln (5). Ce Prélat fut le premier en Angleterre qui commença à partager son Diocèse en Paroisses, & à établir dans chacune un Ecclésiastique y résidant, le Clergé ayant demeuré jusques-là soit dans les Monastères, soit dans les Maisons des Evêques, & s'étant contenté de faire des tournées, par occasion, dans les autres endroits, en prêchant & administrant les Sacrements (6).

Les Northumbriens se convertissent de nouveau.

Les Eglises de Northumberland ne restèrent pas long-temps dans un état de désolation. En effet le Roi Oswald, qui avoit vécu beaucoup d'années parmi les Ecossois, desquels il avoit été bien accueilli, & avoit reçu la connoissance du Christianisme, ayant recouvré le Royaume de Northumberland, envoya dans l'Ecosse des Ecclésiastiques Chrétiens, pour instruire & convertir ses Sujets. Aidan, l'un des plus pieux & des plus

(1) Nennius apud XV. Script. p. 117. | (2) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 16. (3) Id. c. 17. | (4) Id. c. 20. | (5) Id. l. 2. c. 18. | (6) Godwin, p. 55.

ſçavants de ces Miſſionnaires Ecoſſois, fut nommé premier Evêque de Lindisfarne ou Holy-Iſland, endroit dans lequel la réſidence de l'Evêque fut transférée d'Yorck (1). Les travaux d'Aidan & de beaucoup d'autres Moines Ecoſſois qui le ſuivirent en Angleterre, firent bientôt rentrer les Northumbriens dans le ſein du Chriſtianiſme (2). Comme les Eſt-Angles avoient apoſtaſié en même temps que les Northumbriens, ils quittèrent auſſi en même temps leurs erreurs. En effet Sigebert, Prince de leur Famille Royale, ayant vécu pendant quelque temps exilé parmi les Francs, & ayant été converti par eux au Chriſtianiſme, amena avec lui, lorſqu'il remonta ſur le trône, Félix, Prêtre de Bourgogne, qui fut nommé premier Evêque des Eſt-Angles, & dont le Siége fut fixé dans un endroit appellé *Domnoc* (3).

VIIe ſiécle.

Le Royaume de Weſſex ſe convertit.

Vers la même époque où le Chriſtianiſme fut ainſi rétabli chez les Northumbriens & les Eſt-Angles, il commença à être prêché aux Saxons Occidentaux par Bérinus, Miſſionnaire de Rome (4). L'arrivée d'Oſwald, Roi de Northumberland, à la Cour de Cynigiſel, Roi de Weſſex, en l'an 635, pour épouſer la fille de ce Prince, contribua beaucoup au ſuccès de Bérinus; car il détermina Cynigiſel non-ſeulement à embraſſer la Religion Chrétienne, mais encore à fonder à Dorcheſter un Siége Epiſcopal, dont Bérinus fut le premier Evêque (5).

Les Eſt-Saxons embraſſent de nouveau le Chriſtianiſme.

Lorſque les Eſt-Saxons furent reſtés pendant environ trente ans dans un état d'apoſtaſie, Sigebert, leur Roi, embraſſa le Chriſtianiſme, à la perſuaſion de ſon ami Oſwi, Roi de Northumberland, & un grand nombre de ſes Sujets fut converti par le miniſtère de Chad, Prêtre Northumbrien, qui avoit été ſacré Evêque de Londres par Finanus, Evêque de Lindisfarne (6).

Le Royaume de Mercie ſe convertit.

Quoique les parties du milieu de l'Angleterre, qui formoient le puiſſant Royaume de Mercie, fuſſent entourées

(1) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 3. | (2) Id. ibid. c. 5. | (3) Id. ibid. l. 2. c. 15. (4) Id. ibid. c. 7. | (5) Id. ibid. | (6) Id. ibid. l. 2. c. 22.

VIIe siécle.

d'Etats Chrétiens de tous les côtés, elles restèrent long-temps dans les ténébres de l'Erreur. Cependant ces Contrées furent éclairées à la fin de la lumière de l'Evangile, vers le milieu du VIIe siécle, de la manière suivante (1). Piada, fils aîné de Penda, Roi de Mercie, ayant été à la Cour d'Oswi, Roi de Northumberland, pour épouser Achflida, fille de ce Prince, s'y convertit au Christianisme avec tous ceux qui l'avoient suivi. A son retour dans sa Patrie, il emmena avec lui quatre Ecclésiastiques nommés *Chad*, *Adda*, *Belle* & *Diuma*, qui prêchèrent l'Evangile en Mercie avec beaucoup de succès ; & le dernier de ces quatres Apôtres, qui étoit Ecossois, fut sacré premier Evêque des Merciens par l'Evêque Finanus (2).

Dispute sur le temps où l'on doit célébrer Pâques.

Il paroît, d'après l'exposé qui vient d'être fait, que les Anglois du Royaume de Kent & du Wessex furent convertis & instruits dans la Religion Chrétienne par des Missionnaires de Rome & de France, pendant que ceux de Mercie & du Northumberland reçurent la lumière de l'Evangile de Prédicateurs de la Nation Ecossoise. Tous ces différents Apôtres établirent, dans les Eglises qu'ils fondèrent, les Rites & usages de celles d'où ils venoient ; ce qui donna lieu à beaucoup de disputes entre les Eglises Angloises du Midi & celles du Nord, par rapport à leurs usages respectifs, particulièrement sur le temps de célébrer Pâques, & sur la forme de la Tonsure ecclésiastique. Les Eglises établies par les Missionnaires Romains célébroient Pâques le premier Dimanche après le quatorziéme, & avant le vingt-deuziéme jour de la première lune qui suivoit l'équinoxe du printemps ; & celles établies par les Ecossois célébroient cette Fête le premier Dimanche après le treiziéme, & avant le vingt-uniéme jour de la même lune (3). Par ce moyen, lorsque le quatorziéme jour de cette lune étoit un Dimanche, ceux qui suivoient le Rite Ecossois célébroient la Fête de Pâques ce jour là, tandis que ceux de la Communion Romaine

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 21 & 22. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. l. 3. c. 25.

ne la célébroient que le Dimanche d'après. Les Eccléſiaſtiques Romains établis en Angleterre, animés du violent eſprit d'intolérance (1) de l'Egliſe d'où ils étoient ſortis, ne ſe contentèrent pas de ſuivre en paix leurs propres uſages ; mais ils firent les plus grands efforts pour les faire adopter par les Bretons, les Ecoſſois & les Anglois Septentrionaux, qui étoient tous aſſez conſtamment attachés à ceux qu'ils ſuivoient eux-mêmes. A la fin Oſwi, Roi du Northumberland, convoqua, en l'an 664, un fameux Concile à Whitby, dans l'Yorkshire, pour décider cette grande Controverſe ; ce qui cauſa beaucoup de trouble dans ſa propre Famille, la Reine & ſon fils ſuivant le Rituel Romain, pendant qu'il obſervoit l'Ecoſſois. Les principaux défenſeurs du Rituel Romain dans ce Concile, furent Agelbert, Evêque des Weſt-Saxons, Agatho, Jacques, Romain & Wilfred, Prêtres, tandis que Colman, Evêque de Lindisfarne, & quelques Membres de ſon Clergé ſoutinrent le parti contraire. Les Orateurs du parti Ecoſſois, ſoutinrent que leur manière de célébrer Pâques avoit été preſcrite par S. Jean, le Diſciple bien-aimé, & les Romaniſtes affirmèrent, avec une égale confiance, que la leur avoit été inſtituée par S. Pierre, le Prince des Apôtres & le Gardien des portes du Ciel. Oſwi fut frappé de cette dernière circonſtance ; & les deux Partis reconnoiſſant que S. Pierre gardoit les clefs du Ciel, le Roi déclara qu'il étoit décidé à ne déſobliger en rien ce Portier céleſte (2), mais à obſerver de tout ſon pouvoir les inſtitutions de S. Pierre, de peur que cet Apôtre ne lui tournât le dos lorſqu'il ſe préſenteroit pour entrer dans le Paradis. Cette déciſion lumineuſe fut applaudie par toute l'Aſſemblée, & les Orateurs Romains remportèrent une victoire complète, qui affligea tellement l'Evêque Colman & un grand nombre de Membres de ſon Clergé, qu'ils quittèrent l'Angleterre & retournèrent dans leur pays natal (3). Quoique le vénérable Bède cenſure

VIIe ſiècle.

(1) On ſçait que celle des Proteſtants n'a pas été moindre, quand ils ont été les plus forts. Note du Traducteur. | (2) Toujours la dériſion & l'irrévérence dont ſe piquent les Ecrivains Proteſtants. Note du Traducteur. | (3) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 25.

VIIe siècle.

avec une extrême sévérité les Ecclésiastiques Ecossois pour l'abominable erreur dans laquelle ils étoient tombés sur l'époque de la célébration de Pâques, il les loue beaucoup pour leur grand sçavoir, leur piété & leur vertu, particulièrement pour leur mépris des richesses, & le zèle distingué avec lequel ils remplissoient les fonctions du Ministère ; ce qui expioit un peu leur Hérésie si pernicieuse (1). Après le départ de Colman, un certain Tuda fut choisi Evêque des Northumbriens ; mais, étant mort peu de temps après, Wilfred, qui avoit été Précepteur d'Alchfred, Prince de Northumberland, & le principal Orateur du Parti victorieux à la dernière Assemblée tenue à Whitby, fut élu à sa place, & envoyé en France pour y être sacré. Il le fut en effet par son ami Algilbert, qui étoit alors Archevêque de Paris ; mais, étant resté trop long-temps dans ce voyage, son Siége fut rempli, en son absence, par Céada, Ecossois, de la Communion Romaine, qui fut sacré par Wini, premier Evêque de Winchester (2).

Théodore, Archevêque de Cantorbéry.

Après qu'Oswi, Roi du Northumberland, eut adopté les Rites Romains, il devint jaloux de soumettre toutes les Eglises Angloises à celles de Rome, & de les forcer à s'y conformer. Dans ce dessein, il se joignit à Egbert, Roi de Kent, pour envoyer Wighart, élu Archevêque de Cantorbéry, à Rome pour y être sacré suivant le Rituel Romain. Wighart fut reçu & traité avec beaucoup de respect à Rome ; mais il mourut, avant son sacre, de la peste, qui exerçoit alors ses ravages dans cette Ville (3). Vital, qui remplissoit alors le trône Pontifical, fit dans cette occasion, une démarche hardie, & choisit un certain Théodore, natif de Tharse en Cilicie, homme courageux, sçavant & judicieux, pour remplir la place à laquelle Wighart étoit désigné, & il le sacra Archevêque de Cantorbéry, le 25 Mars 668 (4). Théodore, ayant reçu la Tonsure suivant la forme Romaine, partit pour l'Angleterre, où il arriva en Mai 669, & fut bien accueilli par Egbert, Roi de

(1) Bedæ Hist. Ecclef. l. 3. c. 26. | (2) Eddii Vita Wilfridi apud XV Script. p. 58. | (3) Bedæ Hist. Eccles. l. 3. c. 29. | (4) Id. l. 4. c. 1.

Kent,

VII[e] siècle.

Kent, & les autres Princes Anglois. Auſſi-tôt après ſon arrivée, le nouvel Archevêque viſita toutes les Egliſes Angloiſes, ſacra des Evêques dans chaque endroit où l'on en avoit beſoin, & établit en tout une parfaite conformité à l'Egliſe de Rome. Il termina, dans ſa marche, le différend qui s'étoit élevé entre Céada & Wilfred par rapport à l'Evêché des Northumbriens, en transférant Céada au Siége de Litchfield & établiſſant Wilfred à York, qui devint alors une ſeconde fois le Siége de l'Evêque du Northumberland (1).

Concile d'Hartford.

Pour conſolider encore plus cette union des Egliſes Angloiſes entr'elles & avec l'Egliſe de Rome, Théodore convoqua un Concile d'Evêques Anglois & de leurs principaux Eccléſiaſtiques, à Hartford, en l'an 673. Indépendamment du Métropolitain, Biſi, Evêque des Eſt-Angles, Luthérius, Evêque des Weſt-Saxons, Winfred, Evêque des Merciens, & Putta, Evêque de Rocheſter, aſſiſtèrent en perſonne à ce Concile, & Wilfred, Evêque d'York, y aſſiſta par procuration. Théodore qui préſidoit à ce Synode, produiſit une partie des Canons qu'il avoit apportés de Rome, & en fit remarquer dix qu'il étoit particulièrement néceſſaire d'obſerver, pour obtenir une parfaite uniformité entre toutes les Egliſes Angloiſes : il demanda & obtint, à cet égard, le conſentement de tous les Membres (2).

Introduction de la Confeſſion auriculaire.

Outre cette union entre les Egliſes Angloiſes & cette conformité à l'Egliſe de Rome, qui furent établies par Théodore, avec le conſentement & l'autorité des Rois Anglois, ce Prélat introduiſit pluſieurs Doctrines & Pratiques nouvelles, inconnues juſques-là. L'une des plus importantes de ces innovations fut la Confeſſion-auriculaire au Prêtre, qu'il fit regarder comme néceſſaire pour obtenir l'abſolution, Doctrine abſolument contraire à celle des Miſſionnaires Ecoſſois, qui prétendoient qu'il ſuffiſoit de ſe confeſſer à Dieu (3).

Théodore exerce ſon autorité de Métropolitain.

Théodore, ayant obtenu, tant par ſa propre adreſſe que par la diſpoſition des Princes Anglois de ce temps, une reconnoiſ-

(1) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 2. | (2) Id. l. 4. c. 5. Spelman. Concil. t. 1, p. 152. | (3) Egberti Inſtitut. Eccleſ. p. 281.

VIIe siécle.

sance tacite de son autorité Métropolitaine sur toutes les Eglises Angloises, commença à l'exercer avec assez de sévérité, en déposant Winfred, Evêque des Merciens, en l'an 676, pour quelque léger acte de désobéissance, dont il n'est pas fait mention (1). Il sacra à sa place Sexulf, fondateur de l'Abbaye de Péterboroug, & il éleva, vers le même temps, Erconwald sur le Siége de Londres (2).

On érige de nouveaux Evéchés.

Le neuviéme Canon du Concile d'Hartford proposoit d'ériger des Evéchés par tout où il seroit le plus nécessaire; mais, quoique ce fut un des plus sages réglements de toute la collection de ces Canons, les Evêques, craignant la diminution de leur puissance & de leur richesse, si l'on réduisoit leurs Evéchés, ne consentirent pas qu'il fut exécuté sur-le-champ, & en différèrent l'exécution jusqu'à ce qu'on y eût plus mûrement réfléchi (3). Il n'y avoit eu, environ jusqu'à cette époque, qu'un seul Evéché dans chacun des six Royaumes de l'Heptarchie qui avoient embrassé la Religion Chrétienne, à l'exception de celui de Kent qui en avoit deux. Quelques-uns de ces Evéchés étoient d'une très-grande étendue, particulièrement celui d'York, qui embrassoit tout le pays situé entre l'Humber & le golfe de Forth. Wilfred, Evêque de ce Siége, naturellement vain & aimant l'ostentation, surpassoit même les Rois de ce temps en magnificence & en dépense, ce qui excita l'indignation de son Souverain Egfrid, Roi du Northumberland. Ce Prince, voulant humilier l'orgueil de ce Prélat & faire en même temps le bien de ses Sujets, résolut de diviser cet Evéché trop vaste; & deux nouveaux Evêques, Bosa & Eata furent sacrés par Théodore, pour le territoire des Northumbriens (4). Wilfred n'étoit pas de caractère à souffrir patiemment cette diminution de ses revenus & de son autorité, il se rendit donc à la Cour; &, accusant hardiment d'injustice le Roi & l'Archevêque, il appella d'eux au Pape, démarche si nouvelle & si inouie qu'elle excita un grand éclat de rire dans ceux qui étoient présents, & qui

Premier Appel au Pape.

(1) Bedæ Hist. Ecclés. l. 4. c. 6. | (2) Id. ibid. | (3) Spelman. Concil. t. 1. p. 153. | (4) Bedæ Hist. Ecclés. l. 4 c. 12.

VIIe ſiécle.

ne purent croire qu'il parlât ſérieuſement (1). Mais ce Chevalier errant Eccléſiaſtique les en convainquit bientôt, en ſe mettant en route pour Rome, accompagné d'une foule prodigieuſe de Moines qui réſolurent de ſuivre ſa fortune (2). Après ſon départ, Boſa fut fixé à York & Eata à Lindisfarne. Peu de temps après, on ſacra deux Evêques de plus pour le Royaume Northumbrien, ſçavoir Tunbéret & Trumwin, dont le premier eut ſa réſidence fixée à Hexham, & le ſecond à Abercorn, qui faiſoit alors partie du Royaume de Northumberland (3). Wilfred, après avoir eu un grand nombre d'aventures étranges dans ſon voyage, arriva à Rome, & préſenta un Requête au Pape Agathon, dans un Concile où ſiégeoient cinquante Evêques & Abbés, & où il expoſa l'injure que Théodore lui avoit faite en démembrant ſon Evéché ſans ſon conſentement, & demanda la réparation de cet affront. Cette Requête, préſentée d'un pays ſi éloigné du centre de l'Egliſe, fut reçue avec une faveur extraordinaire par le Pape & le Concile, qui firent un Décret qui réintégroit Wilfred dans ſon Siége, & ordonnoit que ceux qui y avoient été placés en ſeroient chaſſés. Wilfred ſe hâta de retourner en Angleterre avec ce Décret, & il le préſenta à Egfred, Roi de Northumberland, qui, bien loin de lui rendre ſon Evéché, le fit mettre en priſon; tant les Décrets de Rome étoient alors peu reſpectés en Angleterre (4).

Concile d'Hatfield.

Vers le même temps, le Pape envoya en Angleterre Jean Précenteur de l'Egliſe de Saint-Pierre, pour examiner les ſentiments des Egliſes Angloiſes concernant l'Héréſie des Monothélites, qui faiſoit alors beaucoup de bruit. Théodore, pour ſatisfaire le Pape, à cet égard, convoqua, le 15 Septembre 680, à Hatfield, un Synode, dans lequel la Profeſſion de Foi de l'Egliſe d'Angleterre (qui étoit parfaitement Orthodoxe) fut rédigée & envoyée à Rome (5) : le Légat étoit auſſi particulièrement chargé de favoriſer le rétabliſſement de Wilfred dans ſon Evéché

(1) Eddi Vita Wilfred. c. 24. | (2) Id. ibid. c. 25. | (3) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 12. | (4) Id. l. 4. c. 13. Spelm. Concil. t. 1. p. 160. | (5) Id. ibid. p. 168.

VII[e] siécle.

& sa réconciliation avec Théodore; mais il ne put réussir dans cette tentative.

Erection de nouveaux Evêchés.

L'Evéché de Mercie, dont le Siége étoit à Litchfield, & qui embrassoit tous les Domaines des Rois de Mercie, fut démembré vers ce temps, & l'on en forma quatre nouveaux Evéchés, sçavoir ceux de Worcester, de Léicester, d'Héréford & de Sydnacester (1).

Royaume de Sussex converti par Wilfred.

Lorsque Wilfred, qui avoit perdu l'Evéché d'York, eut resté près d'un an en prison, il obtint sa liberté sur les vives instances d'Æbbe, Abbesse de Coldingham & tante du Roi Egfred, sous la condition qu'il sortiroit sur-le-champ du Northumberland (2). Mais le ressentiment & le pouvoir d'Egfred étoient si considérables, que le malheureux Wilfred ne put trouver d'asyle dans aucun des Royaumes Chrétiens de l'Heptarchie; ce qui l'obligea de se retirer dans le petit Royaume de Sussex dont les Habitants n'étoient pas encore convertis. Il y reçut un accueil très-favorable d'Ethelwalch, qui régnoit alors, & d'Æbæ, son épouse, qui étoient tous les deux Chrétiens, & qui l'encouragèrent de tout leur pouvoir, lui & ses Compagnons, à prêcher l'Evangile à leurs Sujets qui étoient Payens. Wilfred, qui étoit sçavant & éloquent, & qui étoit encore soutenu par la faveur du Roi & de la Reine, détermina un grand nombre de Nobles à embrasser la Religion Chrétienne, tandis que ceux qui l'accompagnoient ne réussirent pas moins auprès du Peuple. Pour encourager & récompenser Wilfred & ses Compagnons, le Roi lui accorda une étendue de terrein considérable dans la Péninsule de Selsey avec tous les bestiaux & esclaves qui s'y trouvoient. Il y bâtit un Monastère & y fonda un Siége Episcopal qui fut ensuite reporté à Chichester (3). Pendant le séjour de Wilfred dans ces Contrées, il opéra, par le ministère de quelques-uns de ceux qui le suivoient, la conversion des Habitants de l'Isle de Wight, & obtint de Ceadwalla, Roi du Wessex, la concess-

(1) Hygden Polychron. p. 241. | (2) Eddii Vita Wilfred. c. 31. | (3) Bed. l. 4. c. 13.

fion du tiers de cette Isle (1). Ce fut ainsi que le dernier des sept Etats Saxons de l'Angleterre fut réuni dans le sein de l'Eglise Chrétienne, environ quatre-vingt-dix ans après l'arrivée d'Augustin, & un peu avant la fin du VIIe siécle. VIIe siécle.

Le succès de Wilfred dans la conversion des Saxons du Midi lui fit regagner les bonnes grâces & l'amitié de Théodore, Archevêque de Cantorbéry, qui le recommanda, avec la plus grande chaleur, à Ethelred, Roi de Mercie, & à Alfred, qui avoit succédé à son frère Egfred dans le Royaume de Northumberland, en l'an 685 (2). Ce dernier Prince, n'ayant point de haine personnelle contre Wilfred, lui permit de retourner dans ses Domaines, en l'an 687, & lui accorda l'Evéché d'Hexham, qui étoit alors vacant, & auquel, si nous en croyons Eddius qui a écrit sa Vie, il ajouta ensuite le Siége d'York & le Monastère de Rippon (3). Mais ce Prélat ambitieux, & ennemi du repos, perdit bientôt la faveur, & encourut même la haine du Roi Alfred en refusant de souscrire aux Canons des Conciles d'Hartford & d'Hatfield, & en réclamant, chaque jour, ces possessions immenses qu'il avoit eues, lorsqu'il étoit seul Evêque du Royaume Northumbrien, & qu'il ne possédoit pas moins de douze Abbayes. Il devint si turbulent & si insupportable par ses clameurs, en réitérant ces demandes qu'il ne pouvoit obtenir, que le Roi fut forcé de le chasser de ses Domaines, environ cinq ans après son retour. Lors de cette seconde expulsion, Wilfred se retira dans la Mercie, & il y fut favorablement accueilli par le Roi Ethelred, qui lui accorda le Siége vacant de Leicester, où nous sommes forcés de le laisser pour quelque temps (4). Suite de l'Histoire de Wilfred.

Théodore, Archevêque de Cantorbéry, mourut dans la vingt-troisiéme année de son Pontificat & la quatre-vingt-neuviéme de son âge, en l'an 690 (5). Après que ce Siége eut resté vacant pendant deux ans, il fut rempli par Brightwald, Moine Actions & mort de Théodore.

(1) Id. ibid. c. 16. | (2) Eddii Vita Wilfred. c. 42. | (3) Id. ibid. c. 43.
(4) Id. ibid. c. 44. | (5) Godwin de Præsul. Angl. p. 61.

VIIe siécle.

Anglois, qui le gouverna pendant trente-huit ans & six mois (1). Théodore fut certainement l'un des plus Grands-Hommes qui ayent jamais rempli le Siége de Cantorbéry. Il sçut unir toutes les Eglises Angloises, y établir une parfaite uniformité pour la Discipline & le Culte, diviser les Evéchés trop considérables & en ériger de nouveaux, encourager les Grands à construire des Eglises de Paroisse, en les déclarant eux & leurs successeurs, Patrons de ces Eglises (2), assûrer une subsistance réglée au Clergé dans tous les Royaumes de l'Heptarchie, par l'imposition d'une certaine taxe ou Kirk-Shot, sur chaque Village, taxe dont les plus obscurs ne furent pas exempts (3). Ces Réglements & plusieurs autres, introduits par ce grand Prélat, rendirent l'Eglise d'Angleterre un Corps solide & régulier, muni d'un nombre compétent d'Evêques & d'Ecclésiastiques inférieurs, soumis à leur Métropolitain, l'Archevêque de Cantorbéry.

Monastères du VIIe siécle.

Il y eut un grand nombre de Monastères fondés dans toutes les parties de l'Angleterre pendant le VIIe siécle. Ces Monastères furent d'abord destinés, dans quelques endroits, à servir de demeures aux Evêques & à leurs Ecclésiastiques; dans d'autres, à être le lieu de la résidence des Prêtres séculiers qui prêchoient & administroient les Sacrements à tous les Habitants des environs; & ils étoient par-tout des Séminaires de sçavoir, consacrés à l'éducation de la jeunesse. On n'exigeoit point que les Prêtres qui habitoient ces Monastères fissent vœu de célibat ou de pauvreté, quoique Théodore recommande fortement, dans ses *Pénitentiaux* (4), vers la fin de ce siécle, le célibat aux Moines & aux Ecclésiastiques Anglois. Ces Monastères, étant en général bien construits & bien dotés, étoient sans comparaison le séjour le plus sûr qui existât alors; ce qui détermina un si grand nombre de personnes de toutes sortes de rangs & de caractères à s'y rendre en foule, qu'ils firent bientôt un tort énorme (5). La fureur d'embrasser la vie

(1) Id. ibid. | (2) Bed. ed. Wheelock. p. 399. | (3) Bed. Epist. ad Egberet. p. 307. | (4) Theodor. Pœnitent. p. 7. | (5) Bed. Epist. ad Egberet.

Monastique fut considérablement augmentée par la Doctrine impie qu'on commença à débiter vers la fin de ce siécle : « Qu'aussi-tôt qu'une personne endossoit l'habit de Moine, » tous ses anciens péchés étoient pardonnés (1) ». Cette opinion engageoit beaucoup de Princes & de Grands (qui commettent souvent autant de péchés que leurs inférieurs) à se revêtir de l'habit Monastique & à finir leurs jours dans des Couvents. VII[e] siécle.

La Superstition fit, sous différentes formes, de grands progrès dans le VII[e] siécle. On porta particuliérement jusqu'à l'extravagance la passion pour les Reliques, dont les Prêtres Romains firent un commerce très-avantageux, peu de bons Chrétiens se regardant en sûreté contre les manœuvres du Diable, s'ils ne portoient pas sur eux les Reliques de quelque Saint; & nulle Eglise ne pouvant être dédiée sans en avoir une quantité (2) convenable (3). Les histoires de Songes, de Visions & de Miracles étoient répandues sans pudeur par les Ecclésiastiques, & crues aveuglément par les Laics (4). Des veilles & des jeûnes extraordinaires, & plusieurs autres moyens de mortifier le corps dans le dessein de sauver l'âme, devirent fréquents & à la mode; & l'on commença à croire qu'un voyage à Rome étoit le chemin qui conduisoit le plus directement au Ciel (5). Superstitions introduites.

Nous ne connoissons point de changement important survenu dans les Eglises Bretonnes dans le VII[e] siécle, pendant lequel elles n'eurent que fort peu ou même n'eurent point de communication avec Rome ou Cantorbéry, mais continuèrent à conserver leurs anciennes Doctrines & leurs formes primitives de Culte. On prétend que quelques-uns des Bretons, particuliérement ceux de la province de Cornouailles, adoptèrent le vrai temps de célébrer Pâques, vers la fin de ce siécle, d'après les Ecrits d'Aldhelm, qui fut ensuite Evêque de Sherburn; mais il est probable que les armes victorieuses des Rois West-Saxons con- Etat des Eglises Bretonnes & Ecossoises.

(1) Theod. Capit. l'Abb. Concil. tom. 6. Col. 1875.

(2) L'Auteur se sert ici d'expressions indécentes, que je n'ai pas cru devoir rendre littéralement. Note du Traducteur.

(3) Spelm. Concil. t. 1. p. 99. — 104. | (4) Bed. *passim.* | (5) Id. ibid.

VIIe siécle.

tribuèrent autant à cette conversion que les Ecrits de ce Prélat (1). Les Eglises des Ecossois & des Pictes restèrent dans la même situation que celles des Bretons pendant le VIIe siécle ; n'ayant point de liaison avec les Eglises de Rome & d'Angleterre, elles persévérèrent dans leurs anciens usages avec la plus grande constance. Adamnan, Abbé d'Iona, ayant été envoyé en Ambassade auprès d'Alfred, Roi de Northumberland, vers la fin de ce siécle, adopta le vrai temps de célébrer Pâques, & travailla, après son retour, avec beaucoup d'ardeur & quelque succès à convertir ses Compatriotes (2).

TROISIÉME SECTION.

Histoire de la Religion dans la Grande-Bretagne, depuis l'an 700, *jusqu'à l'an* 800.

VIIIe siécle. Suite de l'Histoire de Wilfred.

LA paix de l'Eglise d'Angleterre fut troublée de nouveau, dans le commencement du VIIIe siécle, par le fameux Wilfred, dépossédé de l'Evêché d'Yorck. Ce Prélat turbulent n'étoit pas disposé à se contenter du siége de Leicester qui lui avoit été accordé par le Roi de Mercie ; mais il redoubla d'efforts pour recouvrer le haut rang dont il avoit joui auparavant, & les grandes possessions qu'il avoit eues dans le Royaume de Northumberland ; ce qui enflamma encore plus le ressentiment du Roi Alfred. Ce Prince, avec Brithwald, Archevêque de Cantorbéry, assembla, en l'an 701, un Synode d'Evêques & d'Ecclésiastiques Anglois, auquel il invita Wilfred, dans le dessein de le déterminer, soit par la persuasion ; soit par les menaces à rentrer dans un état privé. Il parut au Synode ; mais il méprisa également & les discours & les menaces ; ce qui le fit priver de toutes ses dignités, excepté de l'Abbaye de Rippon, qui lui fut laissée pour retraite. Wilfred protesta contre cette Sentence & en appella au Pape ; ce qui irrita

(1) Bed. l. 5. c. 16. | (2) Id. ibid.

tellement

tellement le Roi Alfred, que ce dernier l'auroit fait tuer par ses Gardes, si les Evêques ne l'en avoient pas empêché (1). Cependant ces Prélats furent si choqués de la désobéissance de Wilfred, qu'ils lui infligèrent les plus graves censures de l'Eglise; & Wilfred, ainsi que ses Partisans, furent tellement exécrés que, si l'un d'eux faisoit le signe de la croix sur les plats mis sur la table (cérémonie qui étoit alors en usage avant le repas), on les jettoit sur-le-champ aux chiens (2). Le Prélat condamné & excommunié partit d'Onesterfield en Mercie, où le Synode avoit été tenu, afin de découvrir l'impression que ce jugement avoit produite sur l'esprit du Roi Ethelred. Après s'être plaint à ce Prince de l'injustice qui lui avoit été faite, il le pria instamment de lui dire si son dessein étoit de le priver des revenus de l'Evéché & des bénéfices qu'il lui avoit donnés dans ses Domaines. Il reçut, à cet égard, cette réponse favorable, qu'il ne seroit pas privé de ses revenus, jusqu'à ce qu'on connût le jugement définitif du Pape (3). Encouragé par cette assûrance, il se mit en route pour Rome, où il arriva l'an 702; &, s'étant jetté aux genoux du Souverain Pontife, il lui présenta sa Requête conçue dans les termes les plus flatteurs & les plus adroits, & adressée « au Seigneur Apostolique, trois fois béni, & à l'Evêque » universel, le Pape Jean ». Wilfred fut très-bien accueilli, & il fut logé & traité avec toute sa suite aux dépens du Public. L'Archevêque envoya aussi à Rome, pour y défendre le jugement du Synode, des Députés qui ne furent pas reçus avec une égale faveur. Ces Députés accusèrent Wilfred de refuser de souscrire les Canons des deux Synodes d'Hartford & d'Hatfield; mais il répondit qu'il étoit prêt d'y souscrire, s'ils s'accordoient avec ceux de l'Eglise de Rome, & s'ils étoient approuvés du Pape. Les Députés l'accusèrent en outre d'avoir refusé de se soumettre au jugement de son Métropolitain & de ses Evêques, dans le Synode d'Onesterfield, & d'en avoir appellé à un Juge étranger; ce qui étoit un crime capital suivant

VIIIe siécle.

Second Appel au Pape.

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 202. Eddii Vita Wilfridi, p. 76. c. 46.
(2) Id. c. 47. | (3) Id. ibid.

VIIIe siécle.

les Loix d'Angleterre. Mais, quoique ce fut un crime dans la Grande-Bretagne, c'étoit un acte très-méritoire à Rome. Après que les deux Parties eurent plaidé leur cause au long, & que le Pape eût pris quelque temps pour l'examiner avec un Conseil qui étoit alors assemblé, on fixa un jour pour prononcer le Jugement. Lorsque ce jour fut arrivé, le Pape parut, avec beaucoup de pompe, entouré de son Conseil d'Evêques, & il prononça sa Sentence en présence des deux Parties, cassant celle du Synode d'Onesterfield, & déclarant Wilfred entièrement innocent de toutes les accusations intentées contre lui. A la faveur de ce Jugement, Wilfred retourna en triomphe en Angleterre, se reconcilia avec Brightwald, Archevêque de Cantorbéry, & reçut un bon accueil d'Ethelred, Roi de Mercie. Mais le Roi Alfred & Eadwulf, son successeur immédiat, méprisèrent le Jugement du Pape, & ne permirent point à Wilfred de rentrer dans leurs Etats (1).

Fin de l'Histoire de Wilfred.

Quoique Wilfred eût été ainsi repoussé par ces deux Rois du Northumberland, il n'abandonna jamais ses prétentions dans ce Royaume; & son espoir de les voir réussir commença à revivre, lorsqu'Osred, enfant de huit ans, monta sur le trône, en l'an 704. Le crédit qu'il avoit sur l'esprit de l'Achevêque & de Bérechtfred, qui avoit la principale conduite des affaires dans le Northumberland, lui fit obtenir la convocation d'un Concile dans le Nord, pour qu'on y terminât toutes les disputes qui subsistoient depuis près de quarante ans, & avoient causé des maux infinis tant à Wilfred qu'à son pays. Ce Concile, qui fut très-nombreux, fut tenu en plein air, sur les bords de la rivière Nidd, dans l'Yorshire, en l'an 705. L'Archevêque Brightwald, qui y présidoit, mit sous les yeux des Membres du Concile une copie du Jugement du Pape en faveur de Wilfred, avec sa Lettre au feû Roi Alfred, où il demandoit qu'on rendît à cet Evêque ses dignités & ses possessions dans le Northumberland; ce qu'Alfred n'avoit pas voulu exécuter; & il les engagea aussi à déclarer ce qu'il y avoit de mieux à faire pour terminer ces

(1) Eddii Vita Wilfredi, c. 45. — 58.

longues & funestes querelles. Les Evêques ne montrèrent pas d'abord de disposition à exécuter le Jugement du Pape, qui, disoient-ils, n'avoit pas le droit de casser celui d'un Synode Anglois, ou de donner aucun ordre à un Roi d'Angleterre. Mais, à la fin, les prières de Brightwald, de Bérechfred, d'Ælfléda, Abbesse de Whitby, & de plusieurs autres, firent terminer cette cruelle affaire de la manière suivante: Jean de Béverley, Evêque d'Hexham, fut transféré à York, Siége qui étoit alors vacant, & l'Evêché d'Hexham, ainsi que l'Abbaye de Rippon furent donnés à Wilfred, qui s'en contenta. Ce fameux Prélat ne survécut qu'environ quatre ans à cette décision; & étant mort, en l'an 709, dans son Monastère d'Oundle, dans le Nottinghamshire, il fut enseveli, avec beaucoup de pompe, dans son Abbaye de Rippon dans l'Yorkshire (1) Wilfred fut certainement l'un des hommes les plus extraordinaires de son siécle. D'un côté, il étoit bien partagé du côté de la figure, agréable dans ses manières, sçavant, éloquent & régulier dans sa conduite; ce qui lui procura un grand nombre de puissants amis; mais, de l'autre, il étoit ambitieux, turbulent & inflexible; ce qui lui attira autant d'ennemis redoutables, & le plongea lui & son pays dans des différends perpétuels.

VIII[e] siécle.

Plusieurs Rois se font Moines.

Le goût de faire des pélerinages à Rome & de se retirer dans des Monastères augmentant toujours, Coinred, Roi de Mercie, quitta son sceptre, prit le bâton de Pélerin, en l'an 709, se rendit à Rome, accompagné d'Offa, jeune Prince de la Famille Royale des Est-Saxons, & ils s'y firent tous les deux Moines (2). Peu de temps après, Ina le Roi victorieux des West-Saxons, imita leur exemple, & finit sa vie dans un Cloître, à Rome, où il fonda une Maison pour l'entretien des Pélerins Anglois, & de l'Education de la Jeunesse de la même Nation (3). Ce Prince & son Contemporain Withred, Roi de Kent, furent très-attachés aux Ecclésiastiques, & firent plusieurs Loix pour mettre en sûreté leurs personnes, leurs privilèges & leurs revenus (4).

(1) Id. c. 58. — 65. | (2) Bed. l. 5. c. 19. | (3) Chron. Saxon. p. 53. (4) Spelm. Concil. t. 1. p. 182. — 199.

VIIIe siécle.

Etat de l'Eglise d'Angleterre lors de la mort du vénérable Béde.

Les Eglises de plusieurs Royaumes Anglois jouirent d'une si profonde paix intérieure, pendant un grand nombre d'années, après la mort de Wilfred, qu'elles fournissent peu de matériaux importants pour leur Histoire, qui ne consiste guères, pendant un long espace de temps, que dans les noms & le Catalogue des Evêques qui se succédèrent dans différents Siéges, Liste dont il me paroît inutile de grossir cet Ouvrage. Le vénérable Béde nous apprend, à l'endroit où il termine son excellente *Histoire de l'Eglise d'Angleterre*, en l'an 731, qu'elle étoit alors gouvernée par seize Evêques qui avoient leurs Siéges dans les Villes suivantes, sçavoir Cantorbéry, Rochester, Londres, Dunwich, Helmham, Winchester, Sherbun, Litchfield, Leicester, Héreford, Worcester, Sydnacester, York, Holy-Island, Hexham & Withern (1). Il n'y avoit pas d'Evêque, à cette époque, dans le petit Royaume de Sussex; mais Sigelm fut sacré Evêque de Selsey, peu d'années après; ce qui porta le nombre des Evêques en Angleterre à dix-sept, avant le milieu du VIIIe siécle (2).

Egbert, Archevêque d'York.

Après la mort de Wilfred, second Evêque d'York, en l'an 731, Egbert, frère d'Eadbert, Roi de Northumberland, fut élevé à ce Siége. La naissance Royale, & le grand mérite de ce Prélat lui firent recouvrer la dignité de Métropolitain, dont avoit joui Paulin, premier Evêque d'York, & il obtint de Rome le Pallium, comme une marque de cette dignité (3).

Lettre de Boniface, Archevêque de Mayence, à Cuthbert, Archevêque de Cantorbéry.

Nothelmus, Archevêque de Cantorbéry, étant mort en l'an 740, Cuthbert, Evêque d'Héréford, fut transféré à ce Siége. Il subsistoit, depuis long-temps, une amitié intime entre Cuthbert & son Compatriote Winfred, qui avoit pris le nom de *Boniface* & étoit devenu Archevêque de Mayence. Dès que Boniface eut reçu la nouvelle de l'élévation de son ami à la Primatie d'Angleterre, il lui écrivit une très-longue Lettre dans laquelle, après beaucoup de protestations d'estime & d'amitié, & après lui avoir fait les plus vives exhortations de

(1) Bed. Hist. Ecclef. l. 5 c. 23. | (2) Godwin de Præsul. Angl. p. 548.
(3) Id. t. 2. p. 14.

remplir exactement les devoirs de sa haute dignité, il lui indiqua différents objets qui avoient besoin de réforme dans l'Eglise de l'Angleterre, particulièrement la parure ridicule & la vie licencieuse des Ecclésiastiques, le sacrilége des Grands qui s'emparoient du Gouvernement des Monastères, & qui forçoient les Moines de faire les travaux les plus serviles en bâtissant leurs châteaux, &c. vexation inconnue dans toutes les autres parties du Monde Chrétien. Il l'exhorte aussi à empêcher les Religieuses & les autres femmes vertueuses d'Angleterre de quitter leur pays & d'aller en pélerinage à Rome, parce qu'elles se débauchoient en général avant que de retourner dans leur Patrie, & que beaucoup d'entr'elles devenoient des femmes publiques & des prostituées, dans les Villes de France & d'Italie. Pour remédier à tous ces maux, il lui conseille de convoquer un Concile, & il lui envoye, pour le guider, une copie des Canons d'un Synode qui avoit été dernièrement tenu à Mayence, & auquel il avoit présidé en qualité de Légat du Pape. Car, comme Boniface devoit son avancement dans l'Eglise, à la faveur du Pape, il fut un Avocat zélé de sa Suprématie, contribua beaucoup à réduire les Eglises d'Allemagne sous l'obéissance du Siége de Rome; & il paroît avoir souhaité que son ami Cuthbert jouât le même rôle en Angleterre (1).

VIIIe siécle.

Concile de Cloveshoos ou Clyff, en 747.

Il est probable que cette Lettre détermina Cuthbert à assembler un Concile d'Evêques & des principaux Ecclésiastiques de sa Province, qui se tint à Cloveshoos ou Clyff, dans le Kent, en l'an 747. Edelbald, Roi de Mercie, avec tous les Grands de sa Cour, Cuthbert, Archevêque de Cantorbéry, onze Evêques de sa Province, & un nombre considérable d'Abbés, d'Abbesses & d'autres Ecclésiastiques assistèrent à ce Concile, dans lequel on ne fit pas moins de trente Canons pour la réforme des Mœurs des Ecclésiastiques de tous les rangs, & pour régler toutes les affaires de l'Eglise d'Angleterre. Les Canons de ce Concile, qui furent pris pour la plupart dans ceux du Concile de Mayence envoyés par Boniface, contiennent beaucoup de Réglements

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 237.

VIII

sages & judicieux, si l'on pense au siécle où ils furent faits. C'est cependant une chose très-digne de notre attention, que le Concile de Cloveshoos ait fait un changement très-important dans le Canon, par rapport à l'unité de l'Eglise. Tels sont les termes du Canon du Concile de Mayence, à cet égard : « Nous » convenons, dans notre Synode, de confesser la Foi Catholique, » & de rester unis & soumis à l'Eglise de Rome, & nous dé» sirons de rester Sujets de S. Pierre & de son Vicaire jusqu'à » la fin de nos vies, afin que nous puissions être regardés comme » des Membres de cette Eglise confiée au soin de S. Pierre (1) ». Mais le Canon de l'Eglise de Cloveshoos fut rédigé dans les termes suivants, qui sont généraux, & où l'on ne fait pas seulement mention de l'Eglise ni de l'Evêque de Rome. « Qu'il » doit régner un amour sincère, & une unité & une affec» tion chrétienne entre tous les Ecclésiastiques du Monde dans » les actions & les Jugements (sans flatter qui que ce soit), » comme entre les Serviteurs d'un seul Dieu, & entre des Col» laborateurs du même Evangile ; de manière que, quoique » séparés par l'éloignement des lieux, ils puissent néanmoins » être unis dans le même Jugement, & servir Dieu dans un seul » Esprit, dans la même Foi, la même Espérance & la même » Charité, priant sans cesse les uns pour les autres, afin que » chacun persévère fidélement jusqu'à la fin dans l'exercice de » ses saintes Fonctions (2) ». La circonspection remarquable du langage de ce Canon prouve assez que les Ecclésiastiques d'Angleterre n'étoient pas encore alors disposés à se courber sous le joug intolérable & ignominieux (3) de Rome. Ils furent même si jaloux, dans ce Concile, d'arrêter les atteintes que le Pape auroit pu vouloir porter à l'indépendance de l'Eglise d'Angleterre, que, par le XXV Canon, ils découragèrent les personnes qui auroient voulu s'adresser à Rome pour y demander des avis dans les cas difficiles, & on exhorta les Evêques à

(1) Labb. Concil. t. 6. Col. 1524. | (2) Spelm. Concil. t. 1. p. 246.

(3) Expressions trop fortes, & que l'Auteur n'auroit pas du employer. Note du Traducteur.

s'adresser seulement à leur Métropolitain dans un Synode Provincial (1). On donne beaucoup d'exellents avis aux Evêques, aux Ecclésiastiques & au Peuple dans les Canons de ce Concile. Les Evêques y sont engagés à visiter toutes les parties de leur Diocèse, au moins une fois par an, pour prêcher & remplir les autres devoirs de leur ministère sacré ; à veiller attentivement sur la conduite des Ecclésiastiques inférieurs, qui vivoient alors pour la plupart dans les Monastères, & à examiner scrupuleusement les mœurs & le sçavoir de ceux qu'ils admettront dans les Ordres. On recommande aux Abbés d'avoir soin que les Ecclésiastiques qui habitent leurs Maisons soyent studieux, sobres & décents dans leur vêtement & dans leur conduite. On enjoint aux Ecclésiastiques de visiter, prêcher & baptiser avec zéle, d'apprendre à exprimer, dans leur propre Langue, le *Credo*, l'*Oraison Dominicale* & les paroles usitées dans la Célébration de la Messe & les cérémonies du Baptême. Les Habitants sont exhortés à apprendre, par cœur, le *Credo*, l'*Oraison Dominicale*, à observer religieusement le Dimanche, à communier souvent, à se confesser, à jeûner & à faire l'aumône. On donne, dans le vingt-septiéme Canon, de singuliers conseils aux gens du Peuple qui n'entendent pas le Latin, sur la manière de se joindre aux Prières publiques & aux chants de l'Eglise qui étoient tous dans cette Langue. On leur permet d'attacher aux mots tel sens qui leur plaît, & de prier, dans leur cœur, pour demander tout ce dont ils ont besoin, quelqu'étranger que puisse être cet objet au sens réel des Prières publiques (2); reméde singulier apporté à l'absurde usage de prier dans une Langue qu'on n'entend pas (3)! Ce Canon contient aussi la courte formule de Prière pour les morts, qui suit : « Seigneur, suivant la grandeur de ta miséri» corde, dispense le repos à son âme, & que ta pitié infinie

VIIIe siécle.

Permission singulière accordée par le Concile de Cloveshoos à ceux qui n'entendent pas le Latin.

(1) Spelm. Concil. t. 1 p. 246. | (2) Id. ibid.

(3) On sçait que la Prière, en langue vulgaire, est un des Dogmes des Protestants, & le ridicule que les révolutions des Langues vivantes répandent sur leurs Oraisons ne les en dégoute pas. Note du Traducteur.

VIIIe ſiécle.

» lui faſſe la grâce de jouir de la lumière éternelle avec les » Saints ». Vers ce temps, quelques Grands, qui n'aimoient pas beaucoup les jeûnes & les prières que leur preſcrivoient leurs Confeſſeurs, proposèrent de payer de pauvres gens pour jeûner & prier à leur place (1). C'étoit certainement une idée très-heureuſe; mais elle n'eut pas l'avantage d'être approuvée par ce Concile.

Querelles par rapport aux corps des Archevêques de Cantorbéry.

Cuthbert, Archevêque de Cantorbéry, mourut en l'an 758. Tous ſes prédéceſſeurs avoient été enterrés par les Moines de S. Auguſtin, dans leur Monaſtère, ſitué hors des murs de Cantorbéry; de ſorte que ces Religieux regardoient le corps de leurs Prélats décédés comme leur appartenant. Cuthbert, je ne ſçais par quelle raiſon, forma le deſſein de les priver de ſes reſtes, & il obtint, à cet effet, une permiſſion formelle d'Eadbert, Roi de Kent, pour être enterré dans ſa propre Cathédrale. Lorſqu'il ſentit ſa fin approcher, il ordonna à ſes domeſtiques d'enterrer ſon corps auſſi-tôt qu'il ſeroit expiré & avant que ſa mort fut rendue publique; ce qu'ils exécutèrent. Quand les Moines de S. Auguſtin, ayant appris la mort de l'Archevêque, vinrent ſolemnellement en proceſſion pour prendre poſſeſſion de ſes reſtes, on leur dit qu'il étoit déjà inhumé : ils furent tellement offenſés de cette conduite, qu'ils l'appellèrent *Coquin*, *Renard*, *Vipère*, & lui donnèrent tous les noms ignominieux qu'ils purent inventer (2). Bregwin, qui étoit natif de Saxe, mais qui avoit été élevé en Angleterre, fut placé ſur ce Siége Epiſcopal, après que celui-ci eût été vacant pendant environ un an; & il ne le remplit que trois ans, étant mort le 24 Août de l'an 762. D'après ſes ordres, il fut enterré dans la même place & avec la même précipitation que ſon prédéceſſeur. Quand Lambert, Abbé de S. Auguſtin, vint, avec un corps d'hommes armés, pour s'emparer du corps de l'Archevêque, comme de

(1) Le ſçavant M. Houard croit ce fait faux. Il preſume que M. Henry l'a tiré de Wilkins, qui interpréte mal une Loi Saxonne portant que celui qui n'obſervera pas la Loi du jeûne, payera une amende. Note du Traducteur.

(2) Godwin de Præſul. Angl. p. 65.

ſa

VIII[e] siécle.

ſa propriété légitime, & qu'il ſe fut vu prévenu une ſeconde fois, il prit l'affaire de la manière la plus grave, & en appella ſolemnellement au Pape, en demandant qu'il interposât ſon autorité pour empêcher, à l'avenir, de pareilles funérailles clandeſtines.

Véritable motif de ces querelles.

Ce grand bruit pour les corps inanimés de ces Prélats peut nous paroître ridicule. Mais les Moines de S. Auguſtin ſçavoient très-bien ce qu'ils avoient à faire, & combien il étoit utile à la réputation & à l'intérêt de leur ſociété, d'être en poſſeſſion des reſtes de ces Primats dans ce ſiécle de ſuperſtition où les Reliques étoient le tréſor le plus précieux. Les Chanoines de l'Egliſe du Chriſt, qui avoient le Privilége de choiſir l'Archevêque, & qui avoient eu part à l'enterrement furtif des deux derniers Prélats, furent tellement allarmés de l'Appel de Lambert au Pape, qu'afin de rallentir le zéle qu'il mettoit à ſoutenir la cauſe de leurs rivaux, ils le choiſirent pour remplir le Siége vacant. Cette conduite artificieuſe fut ſuivie de l'effet qu'ils déſiroient; Lambert fut appaiſé & ſe déſiſta de ſon Appel (1).

Le Pape obtient un grand accroiſſement de puiſſance & de territoire.

Vers le milieu du VIII[e] ſiécle, il arriva, dans l'Italie & dans l'Etat de l'Egliſe de Rome, pluſieurs grandes & ſubites révolutions dont les ſuites ſe firent vivement ſentir à tout le Monde Chrétien. Quoique les Empereurs d'Orient qui réſidoient à Conſtantinople fuſſent, de nom, les Souverains de Rome & de l'Italie, l'éloignement de leur réſidence, & d'autres circonſtances rendirent leur autorité foible & précaire. Lorſque l'Empereur Léon l'Iſaurien publia, en l'an 730, ſon fameux Edit contre l'*Uſage & le Culte des Images*, par lequel il ordonna qu'on les ôtât des Egliſes, les Evêques de Rome s'opposèrent, avec beaucoup de force, à l'exécution de cet Edit, & excitèrent les principales Villes d'Italie à ſecouer le joug de l'obéiſſance à l'égard des Empereurs d'Orient. Elles furent bientôt punies de cette révolte par Aſtolphe, Roi de Lombardie, qui ravagea la plus grande partie de l'Italie, &

(1) Id. ibid.

VIIIe siécle.

Etienne II. implore, en 752, Pépin, qui défait Astolfe, en 753, & donne Rome & Ravennes au Pape.

menaça de détruire l'Eglise de Rome. Dans cette extrémité, Etienne II, qui étoit Pape à cette époque, en 752, implora vivement la protection de Pépin, Roi de France, qui, ayant marché en Italie, à la tête d'une puissante armée, en l'an 753, défit Astolphe, & recouvra toutes les Contrées qu'il avoit conquises. Mais, au lieu de rendre ces Contrées aux Empereurs de l'Orient, leurs anciens Souverains, Pepin donna la Ville & le Territoire de Rome ainsi que l'Exarchat de Ravennes & plusieurs autres Cités au Pape; ce qui rendit ce dernier, qui étoit près de perdre tout, un puissant Prince temporel, & le mit en état, ainsi que ses successeurs, de suivre, avec plus d'ardeur & de succès, leur prétention à l'Empire spirituel sur le Monde Chrétien (1).

Mort d'Egbert, Archevêque d'York.

Egbert, le premier Archevêque Anglois d'York, l'un des meilleurs & des plus sçavants Prélats de son siécle, mourut, en l'an 767, après avoir rempli ce Siége avec beaucoup de dignité pendant environ trente-six ans, & il eut pour successeur Adelbert qui n'a joué aucun rôle important dans l'Histoire (2)

Litchfield devient un Archevêché.

Pendant que Lambert fut Archevêque de Cantorbéry, il s'opéra une révolution considérable dans le Gouvernement de l'Eglise d'Angleterre. Offa, Roi de Mercie, qui l'emportoit de beaucoup en puissance sur tous les Princes de l'Heptarchie, croyant qu'il étoit peu convenable & même honteux pour les Evêques de son Royaume d'être soumis à l'autorité Métropolitaine des Archevêques de Cantorbéry, résolut d'ériger le Siége de Litchfield, sa Capitale, en Archevêché. Lambert s'opposa, de toutes ses forces, à l'exécution de ce dessein. Mais la puissance & les richesses supérieures d'Offa l'emportèrent à la longue; Hegbert, Evêque de Litchfield, fut déclaré Archevêque par le Pape, en l'an 787, & les Siéges de Worcester, d'Héréford, de Leicester, de Sydnacester, d'Helmham & de Dunwich furent démembrés du ressort de Cantorbéry

(1) Inett's Hist. Engl. Church. c. 12. | (2) Godwin de Præsul. Angl. t. 2. p. 15.

& mis ſous la juridiction du nouvel Archevêque. Hegbert, étant mort auſſi-tôt après ſon élévation, eut pour ſucceſſeur Adulph qui reçut du Pape Adrien I. (1) le Pallium, cette marque diſtinctive de la dignité Archi-Epiſcopale.

VIII[e] ſiécle.

Concile de Calcuith.

Vers le même temps, le Pape envoya Grégoire, Evêque d'Oſtie, & Théophilacte, Evêque de Todi, comme ſes Légats, en Angleterre pour viſiter pluſieurs Egliſes Angloiſes. Ces Légats écrivirent au Pape qu'ils étoient arrivés heureuſement en Angleterre; qu'ils s'étoient rendus auprès de Lambert, Archevêque de Cantorbéry, & avoient exécuté leur commiſſion, qui conſiſtoit probablement à obtenir ſon conſentement pour démembrer une partie de ſon reſſort; qu'ils s'étoient enſuite tranſportés à la Cour d'Offa, Roi de Mercie, qui les avoit reçus avec de grandes marques de joie, & avoit beaucoup approuvé tout ce qu'ils avoient propoſé; que, le pays ayant une très-conſidérable étendue, ils s'étoient ſéparés pour remplir, avec plus de promptitude, l'objet de leur Miſſion; que Théophilacte étoit reſté dans la Mercie, pour y aſſiſter au grand Concile de ce Royaume, tandis que Grégoire s'étoit rendu à la Cour d'Oſwald, Roi de Northumberland, qui avoit auſſi convoqué un Concile de la Nobleſſe & des principaux Eccléſiaſtiques de ſon Royaume; que, pour eux Légats, ils avoient mis ſous les yeux de ces Conciles, les Réglements ou Canons qu'ils avoient apportés de Rome; que ces Canons, après avoir été examinés mûrement, y avoient été univerſellement approuvés, & avoient été ſouſcrits par les Rois de Mercie & de Northumberland, ainſi que par la principale Nobleſſe, les Evêques & les Eccléſiaſtiques d'Angleterre. Le Synode de Mercie s'aſſembla dans un endroit nommé *Calcuith;* raiſon pour laquelle ces Réglements ſont ordinairement appellés les *Canons du Concile de Calcuith* (2). Ces Canons, qui ſont au nombre de vingt, préſentent un échantillon du ſyſtême de la Politique Eccléſiaſtique de ce temps; & l'on y peut remarquer que le Clergé commença à mettre

(1) Anglia Sacra, t. 1, p. 429. | (2) Spelman. Concil. t. 1. p. 291.

VIIIe siécle.

en avant plusieurs nouvelles prétentions, telles que le Droit divin à la dixme de toutes les possessions des Laïcs, & le privilége de n'être pas jugé & puni par les Magistrats Civils (1). On y traduisit mal & de la manière la plus honteuse plusieurs Textes de l'Ecriture pour appuyer cette dernière prétention. Dès que les Légats furent arrivés en Angleterre, ils y remarquèrent plusieurs usages particuliers qu'ils désaprouvèrent, & défendirent en conséquence dans ces Canons, tels que celui des Prêtres, de célébrer la Messe sans souliers, ou bas, & avec des Calices faits de corne; celui des Evêques, de siéger avec les Aldermans & de juger dans les causes civiles & criminelles, & enfin beaucoup de pratiques du Paganisme que le Peuple avoit conservées, telles que les sortiléges, les divinations, &c. (2) On dit que c'est dans ce Concile de Calcuith que Lambert, Archevêque de Cantorbéry, donna son consentement à l'érection de Litchfield en Archevêché; mais, si cela est vrai, il paroît que cette grande diminution de son pouvoir ne diminua pas son orgueil; car son nom se trouve devant celui d'Offa, Roi de Mercie, dans la souscription des Canons.

Nom d'un Evêque mis avant celui du Roi.

Controverse sur le Culte des Images.

La grande controverse qui fut agitée, avec une fureur & une violence incroyables, sur le Continent, pendant plus de soixante ans, commença à l'être en Angleterre vers la fin de ce siécle. Deux Empereurs consécutifs de l'Orient, Léon l'Isaurien & son fils Constantin Copronime, déployèrent toute leur puissance pour empêcher le Culte des Images, en défendant d'en mettre dans les Eglises, pendant que plusieurs Papes consécutifs, leurs Contemporains, prirent le parti des Images avec un zéle au moins égal. L'influence des Empereurs l'emporta à la fin dans l'Orient, & l'usage, ainsi que l'Adoration des Images, furent condamnés par un Concile de trois-cents-trente-huit Evêques, à Constantinople, en l'an 754 (3); mais, dans l'Occident, l'autorité des Evêques de Rome l'emporta. L'Italie se révolta contre les Empereurs; les Images furent conservées & très-

(1) Ibid. Can. 11. 17. | (2) Ibid. Can. 10. 3. | (3) Labb. Conc. t. 6. Col. 1661.

honorées, pour ne pas dire même adorées. Lorſque cette querelle touchoit à ſa fin, dans l'Orient, & que les Images étoient ôtées de preſque toutes les Egliſes, il arriva une grande révolution à la mort de l'Empereur, l'Adminiſtration étant tombée dans les mains de ſa veuve, l'Impératrice Irêne, pendant la minorité de ſon fils. Cette Princeſſe (qui fut l'une des plus déteſtables femmes) forma le deſſein de rétablir l'uſage & le Culte des Images dans l'Orient, & elle le communiqua au Pape Adrien, pour lui demander de la conſeiller & de l'aider. Quand tout fut convenablement préparé, on convoqua un Concile à Conſtantinople, en l'an 786; mais des troubles l'ayant empêché de s'aſſembler dans cette Cité, il ſe tint, l'année d'après, à Nicée. Ce Concile, qui étoit composé d'environ ſept-cents cinquante Evêques, & qu'on déſigne ordinairement par le nom de *ſecond Concile de Nicée*, détruiſit les Actes du précédent Concile de Nicée contre les Images & ordonna qu'on en fit uſage & qu'on les adorât, avec un petit nombre de diſtinctions frivoles (1). Les Actes de ce Concile furent reçus avec beaucoup de joie à Rome, & l'on en envoya une copie en France, où ils ne furent pas accueillis auſſi favorablement; car, quoique les Egliſes de France permiſſent de ſe ſervir des Images, elles défendoient très-expreſſément qu'on les adorât. Charlemagne, Roi de France, mit ces Actes dans les mains d'un nombre choiſi d'Evêques qui en firent une réfutation travaillée en quatre Livres, qui furent publiés avec le nom du Roi, & ſont appellés ordinairement les *Livres Carolins* (2). Ce Souverain envoya une copie des Canons du Concile de Nicée à ſon ami & allié Offa, Roi de Mercie, pour les communiquer aux Evêques Anglois qui les condamnèrent « Comme contenant beaucoup de choſes contraires à la vraie Foi Catholique, ſpécialement le Culte des Images que l'Egliſe Catholique déteſtoit & abhorroit entièrement (3) ». Les Evêques Anglois employèrent leur ſçavant compatriote Alcuin à écrire

VIIIe ſiécle.

Livres Carolins contre le ſecond Concile de Nicée & l'Adoration des Images.

Alcuin écrit contre ce Concile.

(1) Du Pin, Hiſt. Eccleſ. VIIIe ſiécl. | (2) Id. ibid. | (3) M. Weſtminſter, ad an. 793.

VIIIe siécle.

contre ce Concile, & ils firent passer son Livre, avec leur propre opinion, au Roi de France (1). Il est suffisamment évident, d'après ce détail, que, quoique dans les Eglises de France & d'Angleterre on ait fait, pendant long-temps, usage des Images pour orner les Temples, & pour aider la mémoire, cependant ces Eglises, à la fin du VIIIe siécle, n'avoient pas la folie & l'impiété de leur rendre aucune espéce de Culte (2).

Vente des Reliques.

La vente des Reliques étoit devenue alors un commerce lucratif pour le Clergé & spécialement pour les Moines, qui étoient assez heureux pour découvrir chaque jour les restes precieux de quelque Saint décédé, qu'ils convertissoient bientôt en or & en argent. Ils avoient toutes les facilités qu'ils pouvoient désirer pour débiter, dans ce commerce, à leurs pratiques des marchandises contrefaites, parce qu'il n'étoit pas aisé à un Laïc de distinguer le grand doigt du pied d'un Saint d'avec celui d'un pécheur, lorsqu'il avoit été pendant quelques siécles dans le tombeau. L'endroit où étoit le corps de S. Alban, premier Martyr de l'Angleterre, passe pour avoir été découvert à Offa, Roi de Mercie, dans une vision, en l'an 794 : on le déterra avec beaucoup de pompe, en présence de trois Evêques & d'une multitude infinie de Spectateurs de tous les rangs, pour le mettre dans une châsse très-riche, ornée d'or & de pierres précieuses. Afin d'honorer encore plus la mémoire de ce Saint Martyr, Offa construisit dans l'endroit où l'on trouva son corps, un superbe Monastère, qui fut appellé de son nom *Saint-Alban*, & dans lequel il déposa ses restes, après lui avoir donné beaucoup de terres & de Priviléges (3).

Voyez le Tableau de Strutt.

Voyage d'Offa à Rome.

Offa, qui s'étoit rendu coupable de plusieurs crimes très-horribles, devint de plus en plus superstitieux, à mesure qu'il avança en âge, & il finit par faire un voyage à Rome, où il dépensa beaucoup d'argent, dans l'intention de se procurer le pardon de ses péchés. Il fit particuliérement une donation de trois-cents soixante-cinq *mancusses*, ce qui faisoit un mancus par

Voyez ci-après le VIe Chapitre sur la valeur du *Mancus*.

(1) Id. ibid. | (2) Tout ceci est d'un Protestant. Note du Traducteur.

(3) M. Paris Vita Offæ, p. 26. W. Malms. l. 1, c. 4.

VIIIe siécle.

chaque jour de l'année, pour que le Pape les employât à certains usages pieux & charitables (1). Cette concession fut ensuite convertie en une taxe annuelle sur la Nation Angloise, & demandée de la manière la plus impérieuse comme un tribut légitime & une marque de la soumission que le Royaume d'Angleterre devoit à l'Eglise de Rome. (2).

Litchfield redevient Evêché.

Le Siége de Litchfield ne jouit pas long-temps de l'honneur d'être un Archevêché; car, le Roi Offa étant mort aussi-tôt après son retour de Rome, en l'an 796, & son fils Egfred l'ayant suivi dans l'espace de moins d'un an, on détermina Kénulphe, qui succéda à ce dernier Prince, à remettre les choses dans leur ancien état. Quelques personnes prétendent qu'il fut porté à former cette résolution par l'adresse d'Athélard, Archevêque de Cantorbéry, Prélat d'un grand talent; mais d'autres pensent, avec plus de fondement, qu'il y fut principalement poussé par des motifs politiques, & qu'il accorda cette grâce importante au Siége de Cantorbéry, dans le dessein de gagner l'affection des Habitants du Kent, qui étoient dernièrement devenus ses tributaires (3). Quoi qu'il en soit il paroît suffisamment prouvé que le Roi Kénulphe, du consentement du Pape, réduisit Adulphe, Archevêque de Litchfield, à l'état de simple Evêque, & le soumit de nouveau, ainsi que tous les autres Evêques de son Royaume, à l'autorité Métropolitaine du Siége de Cantorbéry, quoiqu'on eût accordé à Adulphe le stérile honneur de porter, tant qu'il vivroit, le Pallium d'Archevêque.

Etat général de la Religion en Angleterre dans ce siécle.

L'Ignorance & la Superstition firent de grands progrès dans l'Eglise d'Angleterre, ainsi que dans les autres parties du Monde Chrétien, pendant le cours du VIIIe siécle. Les pélerinages à Rome devirent beaucoup plus fréquents, & furent suivis de plus mauvais effets qu'auparavant. — La fureur de se retirer dans les Monastères devint plus violente dans les personnes de tous rangs, au grand détriment de la Discipline Militaire & de tous

(1) Anglia Sacra. l. 1. p. 460. | (2) Hen. Hunt. l. 4. R. Hoveden. pars prior. Inett's Church. Hist. c. 13. | (3) Godwin de Præsul. Angliæ, p. 67. Inett's Church. Hist. c. 14.

VIII[e] siécle.

les Arts utiles. Le Clergé fut plus malhonnête & plus avide, & les Laïcs furent plus vils & plus ſtupides que dans aucune autre époque antérieure. Le commerce des Reliques, qui ne peut jamais avoir lieu qu'entre des fripons & des foux (1) en eſt une preuve ſuffiſante. Le nombre des jours de Fêtes & des Cérémonies puériles & frivoles, qui nuiſent également à une honnête induſtrie & à une Religion raiſonnable, augmentèrent beaucoup dans le cours de ce ſiécle de ténébres. Les Bretons, les Ecoſſois & les Pictes, ayant eu fort peu de communication avec Rome, à cette époque, ſi même ils en avoient eu, il eſt vraiſemblable que la Superſtition ne fit pas des progrès auſſi rapides parmi eux que chez les Anglois. Mais nous ſçavons ſi peu de choſe de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ces trois Nations dans ce ſiécle, que nous ne pouvons préſenter rien de certain & d'important ſur ce ſujet, à moins qu'on ne regarde, comme un événement digne de remarque, le parti que prirent alors les Ecoſſois & les Pictes, d'adopter l'uſage des Romains dans la Célébration de Pâques.

Quatriéme Section.

Hiſtoire de la Religion dans la Grande-Bretagne, depuis l'an 801, *juſqu'à l'an* 900.

IX[e] ſiécle. Voyage de l'Archevêque Athélard à Rome.

Athélard, Archevêque de Cantorbéry, fit un voyage à Rome, en l'an 801, pour obtenir le conſentement formel du Pape à la réunion de la Province de Litchfield avec celle de Cantorbéry. Il fut très-favorablement accueilli, & obtint aiſément tout ce qu'il déſiroit, d'autant plus qu'il entroit dans la Politique des Papes d'encourager, dans tous les pays & dans chaque occaſion, ceux qui s'adreſſoient à Rome. Le Pape, voulant témoigner combien il étoit ſatisfait, non-ſeulement de

(1) Si les expreſſions de l'Auteur étoient moins fortes, ſes raiſons contre ce commerce le paroîtroient davantage. Note du Traducteur.

Kénulphe,

Kénulphe, Roi de Mercie, qui lui avoit écrit une Lettre très-respectueuse, accompagnée d'un présent de cent-vingt mancusses, mais encore de l'Archevêque qui étoit venu le voir, envoya au Roi une réponse dans laquelle ce Prince & son Primat sont flattés de la manière la plus outrée, & comblées des éloges les plus extravagants. Il appelle le Roi le plus cher, le meilleur & le plus doux de ses fils; & il lui dit que l'Archevêque étoit un Prélat si admirable, qu'il pouvoit retirer toutes les âmes de son Diocèse du fond de l'enfer pour les conduire dans le Port du Ciel (1).

IXe siécle

Concile de Cloveshoe.

Athélard, étant revenu de Rome avec cette singulière Lettre, convoqua, en l'an 803, à Cloveshoe, un Concile, où le Décret du Pape, pour le rétablissement du Siége de Cantorbéry dans tous ses anciens droits fut confirmé avec beaucoup de solemnité, & où l'on dévoua à une damnation éternelle ceux qui voudroient tenter par la suite de déchirer le vêtement de Jésus-Christ, c'est-à-dire de démembrer le Diocèse de Cantorbéry (2). L'Archevêque présenta encore au Concile un autre Décret du Pape contre l'admission des Laïcs au gouvernement des Monastères. Ce Décret y fut aussi confirmé & souscrit tant par lui que par ses douze Suffragants & par plusieurs Prêtres & Abbés (3). Le but de ce dernier Décret étoit de détruire l'usage qui étoit très-suivi depuis long-temps, & d'après lequel les Nobles comprenoient dans leurs biens l'administration qu'ils avoient des Monastères & que leurs femmes avoient des Couvents; & l'on se proposoit de mettre ces Fondations entièrement dans les mains des Ecclésiastiques; ce qui procura en effet à l'Eglise une grande augmentation de puissance & de richesse.

Concile de Céale-Hythe.

Athélard ne survécut pas long-temps au rétablissement de son Siége dans son ancienne splendeur; mais, étant mort en l'an 807, il eut pour successeur Wulfred, qui avoit été Religieux de l'Eglise de Christ, à Cantorbéry (4). Ce Prélat convoqua à Céale-Hythe, le 27 Juillet de l'an 816, un Concile de tous les

(1) Spelman. Concil. t. 1. p. 322. | (2) Id. ibid. p. 324. | (3) Id. ibid.
(4) Godwin de Præsul. Angl. p. 68.

IXe ſiécle.

Evêques & d'un grand nombre d'Abbés & de Prêtres de ſon Diocèſe. Kénulphe, Roi de Mercie, & les Grands de ſon Royaume y aſſiſtèrent. Il eſt dit dans le préambule des Canons de ce Concile, qu'il a été convoqué au nom & par l'autorité de Jéſus-Chriſt, Chef ſuprême de l'Egliſe, & l'on croit que ſon but fut que les Préſidents de l'Ordre ſacré, ou les Evêques, puſſent traiter avec les Abbés, les Prêtres & les Diacres, les objets néceſſaires aux Egliſes; ce qui paroît donner à entendre que ces Eccléſiaſtiques inférieurs étoient Membres conſtituants de ce Concile (1). Ses Canons ſont au nombre de onze, & quelques-uns d'entr'eux contiennent pluſieurs particularités curieuſes concernant l'état où étoit alors la Religion dans l'Egliſe d'Angleterre. Comme la conſtruction des Egliſes Paroiſſiales étoit alors devenue fréquente, le ſecond Canon preſcrit la forme de leur Conſécration, qui doit être faite ſeulement par l'Evêque du Diocèſe, & qui conſiſte à bénir l'Eau ſainte, & à en aſperger toutes les parties avec ſes propres mains dans les Directions preſcrites par le Livre des Rites. L'Evêque doit enſuite conſacrer l'Euchariſtie, & la dépoſer avec les Reliques dans l'endroit deſtiné à les recevoir. Si l'on ne peut pas ſe procurer de Reliques, les éléments conſacrés ſont ſuffiſants, parce qu'ils ſont le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt. Il eſt ordonné à chaque Evêque, en conſacrant une Egliſe, d'avoir la figure du Saint auquel l'Egliſe eſt dédiée, peinte ſur le mur ou ſur une planche (2). Il paroît, par le quatriéme Canon que non-ſeulement les Evêques Anglois de ce temps jouiſſoient, dans toute ſon étendue, de leur Juridiction Epiſcopale ſur tous les Couvents & les Monaſtères de femmes, ſitués dans leurs Diocèſes, mais qu'ils avoient auſſi l'autorité de nommer les Abbés & les Abbeſſes avec le conſentement des Membres de ces Sociétés; ce qui prouve que toutes les exemptions de la Juridiction Epiſcopale, que pluſieurs Monaſtères prétendent leur avoir été procurées par le Pape, avant cette époque, ſont de pures fables. Nous

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 328. | (2) Id. ibid.

découvrons, par le cinquiéme Canon, que les Membres de ce Concile avoient la plus violente averſion pour le Clergé d'Ecoſſe ; car ils décident qu'il ne ſera permis à aucun Ecoſſois de Baptiſer, de dire la Meſſe, de donner l'Euchariſtie au Peuple, ou de remplir aucune partie des Fonctions Sacerdotales, parce que, porte le Canon, on ne ſçait de qui ces Ecoſſois ont reçu les Ordres, ou même s'ils ont été ordonnés ou non, puiſqu'ils viennent d'un pays où il n'y a pas de Métropolitain, & où l'on fait peu d'attention aux autres Ordres. Le ſixiéme Canon déclare inviolables les Décrets des précédents Conciles qui ont été ſouſcrits avec le ſigne de la Croix. Le ſeptiéme diſpenſe les Evêques & les Abbés d'aliéner aucune de leurs terres pour plus de temps que la vie d'un homme, à moins que ce ne ſoit pour ſe préſerver eux-mêmes de la famine, de l'eſclavage, ou du pillage de l'ennemi, terme par lequel on entendoit les Danois, qui, vers cette époque, infeſtoient d'une manière terrible les côtes d'Angleterre, & ſe rendoient particulièrement redoutables aux Eccléſiaſtiques. Le dixiéme preſcrit ce qu'on doit faire lors de la mort d'un Evêque, & quels Offices on doit dire pour le repos de ſon âme. — Sçavoir que la dixiéme partie de tous ſes effets-mobiliers qui ſeront tant chez lui que dehors, ſera donnée aux pauvres. — Que tous ſes Eſclaves Anglois ſeront mis en liberté. — Qu'au ſon qui ſervira de ſignal dans les différentes Egliſes Paroiſſiales, les Habitants de la Paroiſſe ſe rendront à l'Egliſe, & qu'on y dira trente Pſeaumes pour l'âme du défunt — Que chaque Evêque & chaque Abbé fera chanter ſix-cents Pſeaumes & célébrer cent vingt Meſſes ; qu'il accordera la liberté à trois Eſclaves, & qu'il donnera à chacun d'eux trois ſchelins. — Que tous les ſerviteurs de Dieu jeûneront un jour ; & que, pendant trente jours, on chantera pour lui ſept Ceinturons (1) de *Pater noſter* dans chaque Egliſe, immédiatement après le Service Divin. Ces bons Evêques faiſoient certainement bien de pourvoir au repos de leurs âmes après leur mort ; mais

IXe ſiécle.

(1) Ces Ceinturons ou Ceintures avoient des clouds pour ſervir à compter les *Pater noſter*, de même que les Roſaires ou Chapelets actuels.

IXe siécle.

il n'est pas aussi évident que ce fut là le moyen le plus efficace de remplir ce but. Le dernier Canon de ce Concile ordonne aux Prêtres de se servir de l'immersion & non de l'aspersion dans la célébration du Baptême. Plusieurs autres Conciles furent tenus sous ce Primat; mais, comme ils furent convoqués plutôt pour terminer des disputes particulières relatives au patrimoine de l'Eglise, que pour faire des Loix & des Réglements généraux, concernant son gouvernement, ils méritent peu d'attention (1).

Le Clergé est traité d'une manière cruelle par les Danois.

Wulfred, Archevêque de Cantorbéry mourut en l'an 830, & Théogildus, Abbé de l'Eglise de Christ, fut choisi en sa place; il ne survécut qu'environ trois mois à son prédécesseur, & fut remplacé par Celnoth, Diacre de la même Eglise (2). Ce fut du temps de ce Primat que l'Heptarchie finit, & que la Monarchie Angloise fut établie par l'illustre Egbert, Roi des West-Saxons, quoique, dans la suite, quelques Princes ayent porté le titre de *Rois*, & ayent joui de quelqu'espéce d'autorité dans la Mercie, dans le Northumberland & dans d'autres Etats. Cette réunion de plusieurs Etats Anglois en un seul Royaume puissant fut un événement heureux à beaucoup d'égards, & particulièrement pour l'Eglise; parce que le Clergé se trouva ainsi délivré du grand inconvénient d'être soumis à différents Souverains qui étoient même souvent en guerre les uns contre les autres. Mais les invasions des Danois, qui, vers cette époque, devinrent plus fréquentes & plus redoutables qu'elles ne l'avoient été auparavant, firent plus que contrebalancer cet avantage, & plongèrent le Clergé Anglois dans les malheurs les plus déplorables. En effet les Danois, étant également Payens & Sauvages, & trouvant les Monastères où les Ecclésiastiques résidoient, en général mieux garnis de butin & de provisions qu'aucun autre endroit, ne manquoient jamais de les piller, dès qu'ils le pouvoient. Nous devons donc nous attendre à trouver dans ces temps malheureux beaucoup de Conciles assemblés pour faire des Loix & des Réglements Ecclésiastiques. Un grand nombre

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 331 — 336. | (2) Godwin, de Præsul. Angl. p. 68.

IXe siécle.

de Membres du Clergé fut passé au fil de l'épée, ou enseveli dans les ruines de ses Monastères; & le sort le plus doux qu'ils pouvoient attendre, lorsqu'ils tomboient dans les mains des Danois, étoit d'être vendus comme Esclaves. Cette crainte fit abandonner à beaucoup de Moines une profession qui les exposoit, sans défense, à un si grand nombre de dangers : quelques-uns d'entr'eux se firent Soldats, & les autres embrassèrent différents genres de vie. Ceux qui restèrent fidélement attachés à leur profession après la destruction des Monastères, qui avoient été le lieu de leur résidence, se retirèrent dans des villages & y exercèrent les fonctions de leur état envers le Peuple du voisinage. Ainsi la destruction des Monastères & la dispersion du Clergé par les Danois, donnèrent lieu à la construction de beaucoup d'Eglises de Paroisses, Eglises qui avoient été en très-petit nombre avant cette époque. Cette dispersion des Ecclésiastiques produisit aussi un changement très-important dans leurs mœurs & leur genre de vie. Tant que beaucoup d'entr'eux avoient vécu ensemble dans un même Monastère, il y en avoit eu peu de mariés, parce que la vie de communauté est, à beaucoup d'égards, peu favorable au mariage; mais, lorsqu'ils furent dispersés & mêlés avec le Peuple, ils se marièrent en général, regardant ce genre de vie comme plus convenable & plus avantageux dans leur situation (1). La vérité de cette remarque est si incontestable qu'avant la fin ce siécle, il existoit à peine un Monastère ou même un Moine, & qu'il n'y avoit en Angleterre que très-peu d'Ecclésiastiques qui ne fussent pas mariés.

La plupart des Ecclésiastiques se marient.

Donation faite par Ethelwolf à l'Eglise.

Ethelwolf, l'aîné des fils d'Egbert, premier Monarque d'Angleterre, qui lui survécurent, succéda à son père, en l'an 837. Il avoit été destiné à l'Eglise, & étoit, lors de la mort de son père, sous-Diacre dans la Cathédrale de Winchester, si nous en croyons l'Ouvrage cité ci-dessous (2). Ce Prince, étant sur le trône, n'oublia pas les Ecclésiastiques ses anciens amis & Confrères; mais il continua de leur accorder beaucoup

(1) Inett's Church History. c, 17. | (2) Anglia Sacra, t. 1. p. 200.

IXe siécle.

de preuves efficaces de sa faveur, dont la plus considérable fut la fameuse concession qu'il fit à l'Eglise de la dixme de toutes ses terres. En Angleterre, ainsi que dans les autres Contrées, le Clergé Chrétien commença d'assez bonne heure à réclamer la dixme de chaque production, comme la proportion établie par la Loi Lévitique, pour la subsistance des Ministres de la Religion; mais il fallut un long espace de temps, & un grand nombre de Loix tant de l'Eglise que de l'Etat, pour que le Clergé pût exercer ce droit. Dans les VIIe & VIIIe siécles, le Clergé s'étoit soutenu, 1° par le produit des terres qui avoient été données à l'Eglise par les Rois & par les Grands; 2° par le Church-scot ou la taxe d'un sol Saxon sur chaque maison qui valoit trente sols Saxons de rente annuelle; 3° & par les oblations volontaires du Peuple. Ces fonds étoient suffisants dans les siécles où l'on étoit dans l'abondance & la tranquillité; mais dans ces temps de guerre & de confusion où leurs maisons étoient brûlées, où les Esclaves qui cultivoient leurs terres étoient tués ou enlevés par les Danois, où le Church-scot ne pouvoit pas être levé régulièrement, & où enfin les oblations volontaires du Peuple n'avoient plus lieu, les Ecclésiastiques se trouvoient réduits à une grande détresse & plongés dans l'indigence. Ethelwolf, qui étoit un Prince religieux, & qui paroît avoir placé dans les prières de l'Eglise son principal espoir d'être préservé de cette destruction dont les Danois le menaçoient, désiroit de délivrer le Clergé du triste état où il se trouvoit alors, & de lui procurer, pour sa subsistance future, des fonds plus considérables & plus certains. Dans cette vue, il convoqua à Winchester, en Novembre 844, une Assemblée de tous les Grands de son Royaume héréditaire de Wessex, tant Ecclésiastiques que Laïcs; &, avec leur consentement, il fit une concession solemnelle à l'Eglise de la dixiéme partie de toutes les terres appartenantes à la Couronne, affranchie de toutes taxes & impositions de toutes espéces, même des trois obligations de construire des Ponts, de fortifier & de défendre des Châteaux, & de servir dans les expéditions militaires (1). On désiroit

(1) Anglia Sacra, t. 1. p. 200.

certainement que cette donation royale fut imitée par la Nobleſſe, qui ſuivit vraiſemblablement cet exemple. Pour reconnoître cette conceſſion, les Eccléſiaſtiques s'obligèrent de remplir quelques nouveaux devoirs, ſçavoir de ſe réunir avec le Peuple dans l'Egliſe, tous les vendredis, d'y chanter cinquante Pſeaumes, & de célébrer deux Meſſes, l'une pour le Roi Ethelwolf, & l'autre pour les Nobles qui avoient conſenti à cette donation (1). Nous ne ſçavons pas bien quel avantage le Clergé retira de cette donation dans le moment, mais probablement ce bénéfice n'a pas été très-grand dans ces temps de troubles.

IXe ſiécle.

Voyage d'Ethelwolf à Rome.

Quoique la préſence d'un Prince dans ſon Royaume n'ait jamais été plus néceſſaire que ſous le régne d'Ethelwolf, pendant lequel ſon territoire fut à tout moment en danger d'être envahi par les ennemis les plus cruels & les plus deſtructeurs, cependant ce Prince, entraîné par la Superſtition dominante de ce ſiécle, laiſſa ſon Royaume dans une grande confuſion, & ſe rendit, en l'an 854, à Rome, où il dépenſa beaucoup d'argent, à faire des préſents au Pape, au Clergé & aux Egliſes (2).

Nouvelle conceſſion faite à l'Egliſe.

Après ſon retour de Rome, il augmenta l'ancienne conceſſion qu'il avoit faite à l'Egliſe, en l'étendant aux autres Royaumes qui compoſoient alors la Monarchie Angloiſe. Cette opération ſe fit dans une grande Aſſemblée tenue à Wincheſter, en l'an 855, où aſſiſtèrent Ethelwolf, Béorred Roi Tributaire de Mercie, Edmund, Roi Tributaire de l'Eſt-Anglie, les deux Archevêques de Cantorbéry & d'York, tous les autres Evêques, la Nobleſſe & les principaux Eccléſiaſtiques d'Angleterre (3). Pour donner plus de force & de ſolemnité à cette donation, la Chartre qui la contenoit fut miſe par le Roi Ethelwolf, en préſence de toute l'Aſſemblée, ſur l'Autel de l'Apôtre S. Pierre, dans la Cathédrale de Wincheſter, & tous les Evêques eurent ordre d'en envoyer une copie à chaque Egliſe de leurs Diocèſes reſpectifs (4). Mais, malgré

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Saxon. A. D. 854. | (3) Spelm. Concil. t. 1. p. 348. | (4) Id. ibid

IXe ſiécle.

toutes ces ſolemnités, nous avons lieu de croire que le but de cette fameuſe conceſſion ne fut pas totalement rempli, à cauſe tant des termes vagues dans leſquels elle étoit conçue, que de la confuſion déplorable qui ſuivit bientôt après.

Malheurs du Clergé, & ſoulagement qu'il éprouve enſuite.

Pendant les courts régnes des trois fils aînés d'Ethelwolf, depuis l'an 857, juſqu'à l'an 871 & pendant les ſept premières années du régne d'Alfred-le-Grand, le plus jeune de ſes fils, l'Angleterre fut plongée dans de ſi grands malheurs, & il y régna un déſordre ſi affreux, qu'on y fit peu d'attention aux affaires Eccléſiaſtiques. Le petit nombre des Monaſtères reſtants, qui avoient échappé aux précédents ravages des Danois, furent détruits, à cette époque, & leurs infortunés Habitants furent paſſés au fil de l'épée ou périrent dans les flammes qui conſumèrent les lieux qui leur ſervoient d'aſyle (1). Mais la victoire glorieuſe qu'Alfred-le-Grand remporta ſur les Danois, en l'an 878, mit quelques bornes aux horribles cruautés de ces Barbares, & aux maux extrêmes des Eccléſiaſtiques Anglois. En effet, par le Traité de paix qui ſuivit cette victoire, il fut ſtipulé que Guthrum, Roi des Danois, & ceux de ſa ſuite qui déſireroient de reſter en Angleterre, embraſſeroient la Religion Chrétienne, & que ceux qui ne voudroient pas ſouſcrire à cette condition, quitteroient ſur-le-champ le Royaume. En conſéquence de cet Article, Guthrum & environ trente de ſes principaux Officiers furent baptiſés en préſence du Roi Alfred, & leur exemple fut bientôt après imité par la plus grande partie de ceux qui leur étoient attachés (2). On aſſigna à ces nouveaux Chrétiens des terres dans le Nord de l'Angleterre, où ils s'établirent & devinrent, par la ſuite, des Sujets paiſibles & utiles. Pour aſſûrer l'attachement de ces nouveaux Convertis à la Religion qu'ils avoient embraſſée, le Roi Alfred fit, pour régler leur conduite, certaines Loix auxquelles Guthrum & les autres Chef Danois donnèrent leur conſentement. Par la première de ces Loix, il eſt ordonné aux Danois d'abandonner le Paganiſme & de perſévérer dans la croyance & dans le Culte du ſeul vrai Dieu.

(1) Ingulf. Hiſt. Croiland. | (2) Aſſerius de Vita Elfred. p. 10.

La

La seconde condamne à une forte amende ceux qui, étant Chrétiens, apostasieront, & retomberont dans le Paganisme. Le reste de ces Loix, qui sont au nombre de dix-sept, défend différents vices auxquels les Danois étoient le plus adonnés, ordonne le paiement des dixmes, & l'observation religieuse du Dimanche ainsi que des autres Fêtes, & contient enfin plusieurs Préceptes pour les Ecclésiastiques & les Laïcs (1).

IXe siécle.

Loix Ecclésiastiques d'Alfred-le-Grand.

Outre ces Constitutions, qui étoient principalement destinées aux Danois & aux Anglois, parmi lesquels ils vivoient, Alfred composa, pour le reste de ses Sujets, un autre corps de Loix, dont quelques-unes sont relatives à l'Eglise. Le préambule de ces Loix est une copie des dix Commandements, dans laquelle le second qui défend de faire & d'adorer des Images est passé; mais, pour completter le nombre, on y a ajouté, après le neuviéme, le court Commandement qui suit : « Ne vous faites » pas des Dieux d'or & argent ». Précepte auquel peu de personnes sont en état de contrevenir. Cette omission du second Commandement montre que les Images, qui ont été introduites dans l'Eglise comme ornements & pour aider la mémoire, étoient devenues alors des objets d'adoration; changement qu'on pouvoit aisément prévoir. Alfred adopta aussi les Canons du Concile des Apôtres de Jérusalem, inséra les Actes XV & XXIX dans ses Loix Ecclésiastiques, & exalta beaucoup cet excellent Précepte de Jésus-Christ, de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fissent. Il n'est pas nécessaire de donner une description très-détaillée du reste de ces Constitutions, parce qu'elles contiennent peu de choses nouvelles. Nous apprenons, par l'une d'elles, que le Clergé avoit imaginé un singulier expédient pour augmenter la dévotion du Peuple, & donner une solemnité mystérieuse aux Rites de la Religion dans le saint temps du Carême; sçavoir de tirer un rideau devant l'autel, pendant qu'on célébroit la Messe. Mais il paroît que le Peuple n'aimoit pas qu'on lui dérobât la vue du Sacrifice avec ce rideau, & qu'il étoit assez porté à l'ouvrir

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 375.

IX[e] siécle.

ou à l'enlever; ce qui est en conséquence défendu sous des peines sévères. Nous apprenons par un autre, qu'il étoit permis aux Serviteurs & non aux Esclaves, de travailler pendant quarante-deux jours dans l'année pour eux, sans que ce fut pour le compte de leurs Maîtres (1).

Alfred rebâtit les Monastères.

Un des premiers soins de l'illustre Alfred, après qu'il eut rendu la paix & le bonheur à son pays, fut de réparer les Eglises & les Monastères tombés en ruine, & même d'en reconstruire de nouveaux (2). Mais une grande partie des anciens Moines Anglois ayant péri dans les derniers troubles, & la génération nouvelle ayant pris de l'aversion pour cet état, d'après les récits effrayants qu'on lui avoit faits des souffrances des Religieux, il fut obligé d'amener des Moines de France, & des autres pays étrangers (3). Lorsque la paix fut mieux établie, & qu'on craignit moins les nouvelles invasions de Danois, beaucoup d'Ecclésiastiques, qui avoient abandonné leurs Monastères pour conserver leur vie, se rendirent aux endroits qu'ils avoient quittés, prirent possession de leurs terres, & commencèrent à réparer leurs Eglises & leurs Habitations. Cependant la plupart de ces Ecclésiastiques, s'étant mariés dans leur retraite, retournèrent

(1) Spelm. Concil., t. 1. p. 371.

(2) Alfred, qui est peut-être le plus grand Roi qui ait existé, sentoit combien la vie retirée, & la position des Religieux sont favorables à l'Etude. Leurs biens peuvent être regardés comme la substitution des Pauvres; &, dans beaucoup de Villes de Provinces, leurs Bibliothéques sont les seules Bibliothéques publiques. C'est à eux à les augmenter; & c'est aux Villes à les acquérir, quand elles ont le malheur de voir supprimer ces Maisons qui ont été autrefois si utiles à l'Humanité & aux Lettres, & qui pourroient rendre encore les mêmes services en établissant de l'émulation parmi leurs Membres, en perfectionnant leurs constitutions, & en suivant l'exemple des Bénédictins, des Oratoriens & des Religieux de la Charité. Il seroit utile que les Maisons Religieuses, les Evêques, & ceux qui possèdent des biens Ecclésiastiques rendissent, tous les quatre ou cinq ans, des comptes publics de l'emploi de leurs revenus, parce que, suivant la remarque de M. Necker, l'obligation de mettre au grand jour toute son administration a la plus grande influence sur la conduite d'un Administrateur.

Note du Traducteur.

(3) Asserius, Vita Elfred. p. 18.

IX[e] siécle.

dans leurs Monastères avec leurs femmes & leurs enfants; de sorte qu'à la fin de ce siécle & au commencement du suivant, les Abbayes d'Angleterre étoient en général possédées par une espéce de Moines séculiers ou mariés (1). Cette circonstance devint, comme nous le verrons bientôt, un sujet de querelles longues & violentes dans l'Eglise d'Angleterre. Alfred-le-Grand, après avoir rétabli la paix & le bon ordre dans son pays, termina sa vie & son régne glorieux dans la dernière année du IX[e] siécle.

Hist. Ecclésiastique des Bretons.

Il seroit fort déplacé de grossir cet Ouvrage en rassemblant avec peine les Fragments décousus de l'Histoire Ecclésiastique des Bretons, des Ecossois & des Pictes pendant ce siécle, Fragments dont il seroit presqu'impossible de former rien qui ressemblât à une narration continue, appuyée des preuves convenables. Tout ce que nous sçavons avec certitude de l'état de la Religion chez les anciens Bretons, à cette époque, c'est que tous ceux qui conservèrent leur liberté civile conservèrent aussi leur indépendance religieuse, & qu'aucun de ceux qui n'étoient pas sujets de quelque Prince Anglois, n'avoit de communication avec l'Eglise d'Angleterre ou ne lui étoit soumis. Mais, vivant séquestrés, sans avoir beaucoup de rapport avec les autres Eglises, ils gardèrent pour la plupart leurs anciens usages, & ne connurent pas beaucoup d'innovations qui avoient été apportées de Rome dans l'Eglise d'Angleterre.

Des Ecossois & des Pictes.

Les Ecossois & les Pictes étoient dans la même situation que les Bretons à cet égard; même depuis les violentes disputes qui s'élevèrent entre les Ecossois & les Anglois de la Communion Romaine, par rapport au temps de célébrer Pâques, & depuis que le Clergé Ecossois eût abandonné l'Angleterre, il y eut une violente animosité entre les Eglises Angloise & Ecossoise. Cette haine fut très-forte dans ce siécle, comme il paroît par le cinquiéme Canon du Concile de Céalc-Hythe, tenu en l'an 816, qui décide qu'on ne permettra point à un Prêtre Ecossois de remplir aucune des fonctions de son état en Angleterre (2).

(1) Anglia Sacra. t. 1. p. 602. | (2) Spelman. Concil. t. 1. p. 329.

IX[e] siécle.

Les Ecossois & les Pictes étoient instruits & gouvernés par leurs propres Ecclésiastiques, qui, ayant été élevés dans leur Patrie, & ayant peu de communication avec les Nations Etrangères, retinrent beaucoup de la simplicité de leurs temps primitifs dans leurs formes de Culte. Ces Ecclésiastiques furent appellés *Kuldées* tant avant que depuis cette époque, nom que plusieurs font dériver des deux mots Latins *Cultores Dei*, & que d'autres font venir des *Kills* ou Cellules dans lesquelles ils vivoient (1). C'étoit une espéce de Prêtres qui vivoient réunis en petites sociétés, & qui voyageoient dans les Contrées voisines, en prêchant & en administrant les Sacrements. Dans chacune de ces Cellules, il y avoit un des Membres qui avoit quelqu'espéce de Surintendance sur les autres, conduisoit leurs affaires, & dirigeoit leurs Missions; mais on ne sçait pas, d'une manière certaine, s'il avoit, à cette époque, le titre & l'autorité d'Evêque. Le Concile de Céalc-Hythe paroît avoir soupçonné que ce titre n'existoit point parmi eux; car les principales raisons pour lesquelles ce Concile refusa d'avoir de communication avec ces Kuldées Ecossois, furent: — Qu'ils n'avoient pas de Métropolitains; — qu'ils s'embarrassoient peu des autres Ordres; — & que le Concile ne sçavoit point de qui ils avoient reçu les Ordres, & si des Evêques les leur avoient conférés (2). Les Recteurs ou Evêques des différentes Cellules de Kuldées étoient tout à-la-fois choisis & ordonnés ou consacrés par les Membres de ces sociétés; & c'étoit vraisemblablement ce qui déplaisoit au Concile de Céalc-Hythe. Lorsque les Cellules ou les Monastères d'Ecosse commencèrent à s'agrandir & à être mieux construits & mieux dotés, ils furent long-temps après possédés par ces Kuldées ou Ecclésiastiques séculiers, qui eurent le Privilége de choisir les Evêques dans les endroits où l'on établit des Evêchés (3).

Etat des Evêques Ecossois.

Le seul Evêché fondé en Ecosse, dans le IX[e] siécle, étoit celui de Saint-André, dont le premier Evêque, nommé *Adrien*,

(1) Boet. Hist. Scot. l. 6. Camb. Britan. Col. 1468. | (2) Spelm. Concil. t. 1. p. 329. | (3) Boet. Hist. Scot. l. 10.

fut tué par les Danois, dans l'Isle de May, en 872, & eut pour successeur Kellach (1). Les autres Evêques d'Ecosse, dans ce siécle & dans les anciens temps, n'étoient attachés fixément à aucun Diocèse particulier, & remplissoient par-tout indistinctement les devoirs de leur place (2). Le nombre de ces Evêques voyageants & sans résidence fixe, étoit probablement fort borné, puisque nos Antiquaires les plus laborieux n'ont pas pu rassembler les noms de plus de dix ou douze d'entr'eux, dans l'espace de six siécles; &, dans ce petit nombre, quelques-uns étoient des Etrangers qui avoient été envoyés en Ecosse dans des occasions particulières, tels que Régulus, Palladius, Servanus; d'autres étoient des Ecossois qui étoient Evêques dans des pays étrangers, tels que Wiro, Plachelmus, &c.; & il est incontestable que les autres n'étoient que des Surintendants de Sociétés de Kuldées, tels que Columban, Adamnan, &c. (3).

IXe siécle.

Conciles Ecossois.

Nous pouvons présumer, avec assez de fondement, que les Rois, tant des Ecossois que des Pictes, tinrent plusieurs Conciles, dans ce siécle & dans les précédents, pour régler les affaires Ecclesiastiques; mais il ne nous en reste point maintenant de monuments, si ce n'est quelques foibles traces d'un Concile, ou Assemblée, tenu par Kenneth Macalpin, le premier Monarque des Ecossois & des Pictes, en l'an 850 (4). On dit qu'on fit dans ce Concile plusieurs Loix Civiles & Ecclésiastiques. L'une de ces dernières ordonne qu'on ait une grande vénération pour les Autels, les Eglises, les Cellules, les Oratoires, les Images des Saints, les Prêtres & toutes les personnes qui sont dans les Ordres Sacrés. Une autre enjoint d'observer strictement tous les Jeûnes, Fêtes, Veilles, Dimanches, & Cérémonies de toute espéce, que la Piété humaine a ordonné qu'on observât en l'honneur du Christ & des Saints. Une troisiéme porte que c'est un crime capital de faire la moindre injure à un Prêtre soit par parole, soit par Action (5). Mais nous avons

(1) Spottiswood's Church. Hist. p. 25. — 26. | (2) Boet. l. 10.
(3) *Voyez* la Liste des Evêques Ecossois, à la fin de l'Histoire Eccles. de Spotiswood.
(4) Fordun. l. 4. c. 8. Boet. l. 10. | (5) Spelm. Concil. p. 342.

IXe ſiécle.

de fortes raiſons pour révoquer en doute l'authenticité & l'antiquité de ces Canons, qui furent probablement l'ouvrage d'un ſiécle poſtérieur, lorſque la Superſtition & la fineſſe des Prêtres eurent fait de plus grands progrès en Ecoſſe (1).

CINQUIÉME SECTION.

Hiſtoire de la Religion dans la Grande-Bretagne, depuis l'an 900, juſqu'à l'an 1066.

Xe ſiécle. Caractère de ce ſiécle.

Le dixiéme ſiécle, qui eſt ordinairement appellé le *ſiécle de Plomb*, fut l'époque la plus obſcure & la plus ténébreuſe de cette longue nuit d'Ignorance & de Superſtition, dans laquelle l'Europe fut plongée, après la chûte de l'Empire Romain. Il eſt difficile de décider ce qui, dans ces malheureux temps, fut le plus remarquable de l'impudence des Eccléſiaſtiques, ou de la crédulité des Laïcs; mais il eſt certain que les premiers ne pouvoient inventer rien de trop abſurde que les derniers refuſaſſent de croire.

Etat de la Religion en Angleterre.

L'Angleterre qui, vers la fin du ſiécle précédent, avoit été éclairée par quelques foibles rayons de connoiſſance, & qui avoit joui d'un court intervalle de tranquillité, ſous l'influence du célébre Alfred, retomba, au commencement de ce ſiécle, dans la plus profonde obſcurité & fut plongée dans la plus grande confuſion. Ces malheurs provinrent des guerres occaſionnées par les différends de ceux qui voulurent ſuccéder au Trône, — des révoltes fréquentes des Danois établis en Angleterre, — & des invaſions, non moins fréquentes, de leurs Compatriotes qui étoient hors de cette Iſle. Au milieu d'un ſi grand nombre de guerres, il n'eſt pas étonnant que les intérêts des Sciences & de la Religion ayent été beaucoup trop négligés.

Hiſtoire d'un Interdit.

Ce fut peut-être pour cette raiſon que le Roi Edouard-l'Ancien, fils & ſucceſſeur d'Alfred, laiſſa quelques Evêchés vacants pendant pluſieurs années, action pour laquelle on prétend que

(1) *Voyez* les Mémoires Hiſtoriques de David Dalrympe. p. 2. Note.

Xe siècle.

le Pape Formosus le mit en Interdit lui & son Royaume, en l'an 905 (1). Il faut avouer que cette histoire d'Interdit est accompagnée de difficultés qui la rendent très-douteuse, si elle n'est pas même entièrement incroyable. Le Pape Formosus étoit mort huit ans avant l'époque de ce prétendu Interdit, & les Evêques de Rome n'étoient pas alors devenus des tyrans assez cruels & assez audacieux pour priver tout un Royaume des moyens de Salut à cause de la faute d'un seul homme (2). Il n'est pas invraisemblable que le Roi Edouard ait reçu une Admonition de Rome, Admonition à laquelle les Historiens Moines, des âges suivants, auront donné plus d'importance en la changeant en Interdit.

Edouard remplit les Sieges vacants, & érige de nouveaux Evêchés.

Quoi qu'il en soit, dès que la situation de ce Prince le lui permit, non-seulement il remplit tous les Evêchés vacants dans son Royaume de Wessex; mais il en érigea même de nouveaux à Wells, à Kirton dans le Dévonshire, & à Padstow dans la Province de Cornouailles; & Plegmund, Archevêque de Cantorbéry, ne sacra pas moins de sept Evêques en un seul jour de l'an 909; sçavoir Fridstan, Evêque de Winchester; Wérestan, de Shéréburn; Kénulp, de Dorcester; Béornock, de Selsey; Athelm, de Wells; Eadulph, de Kirton; & Athelstam, de Padstow (3).

Apostasie & nouvelle Conversion des Danois.

Les Danois de l'Est Anglie & du Northumberland qui s'étoient soumis, avec leur Chef Guthrum, au Roi Alfred, & avoient embrassé le Christianisme, restèrent assez fidèles à leur nouvelle Religion & à leur nouveau Souverain, pendant la vie de ce grand Prince; mais, après sa mort, ils apostasièrent & se révoltèrent contre son fils & son successeur Edouard. Ce Prince, ayant forcé ces Apostats & ces Rébelles de se soumettre à son autorité, en l'an 909, les contraignit de professer, de nouveau, la Religion Chrétienne, & d'obéir à ces Loix que son père avoit prescrites à leurs Ancêtres, environ trente ans auparavant (4).

---

(1) W. Malms. l. 2. p. 26. | (2) Hist. Eccles. d'Inett. c. 18. | (3) Anglia Sacra, t. 1. p. 554—555. | (4) Spelm. Concil. p. 390. Wilkin. Concil. t. 1. p. 205.

Xe siécle.

Concile de Gratanlea.

Nous trouvons peu d'événements Eccléſiaſtiques importants pendant les vingt années qui ſuivirent, juſqu'en l'an 928, où le Roi Athelſtan aſſembla, à Gratanlea, un grand Concile, qui fut préſidé par Wulphelm, Archevêque de Cantorbéry. Ce fut une de ces Aſſemblées mixtes, ſi fréquentes du temps des Saxons, compoſées de tous les Grands Eccléſiaſtiques & Laïcs, dans leſquelles on faiſoit des Loix Civiles & Eccléſiaſtiques. Car, indépendamment de l'Archevêque & des autres Evêques, nous ſçavons qu'un grand nombre de Nobles & d'Hommes ſages, qui avoient été appellés par le Roi Athelſtan, aſſiſtèrent à ce Synode; & nous voyons, dans ſes Actes, des matières Civiles & Eccléſiaſtiques mêlées quelquefois enſemble dans la même Loi (1). Le premier Canon de ce Concile eſt relatif au paiement des dixmes, & eſt conçu dans les termes ſuivants: « Moi, le Roi » Athelſtan, d'après l'avis de Wulphelm, mon Archevêque, & de » mes autres Evêques, j'ordonne & enjoins expreſſément à » vous tous mes Prépoſés (Reeves) dans toutes les parties de » mon Royaume, au nom de Dieu & de ſes Saints, & ſi vous » priſez mes bonnes graces, de payer la dixme, tant des » beſtiaux que du grain, ſur toutes mes terres. J'ordonne en » outre que tous mes Evêques & Aldermans payeront les dixmes » de leurs terres, & qu'ils enjoindront à tous ceux qui ſont » ſoumis à leur Juridiction de faire la même choſe. Je veux » que tout cela ſoit mis à exécution à l'époque que je fixe, » qui eſt le jour de la Décolation de S. Jean-Baptiſte ». Il paroît, par ce Canon, que, ſi la fameuſe Conceſſion du Roi Ethelwolf de la dixiéme partie de ſes terres à l'Egliſe, n'avoit pas ſignifié originairement le dixiéme de leur produit, elle étoit alors interprétée dans ce ſens, ſoit par le conſentement tacite & l'uſage, ſoit par quelque Loi qui eſt maintenant perdue. Il eſt évident auſſi, d'après ce Canon, auquel une exhortation pathétique eſt jointe, que toutes les anciennes Loix pour le paiement de la dixme étoient reſtées ſans exécution, & nous aurons bientôt lieu de croire que celle-ci ne fut pas beaucoup mieux

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 401.

obſervée.

été Moines & étoient animés du zéle le plus ardent pour l'avancement de leur Ordre.

Xe siécle.

Les Chanoines mariés sont chassés.

S. Dunstan, S. Oswald & S. Ethelwald, ces trois grands Champions des Moines, & ces ennemis jurés des Ecclésiastiques mariés, commencèrent l'exécution de leur dessein, en s'efforçant de persuader aux Chanoines Séculiers, dans leurs Cathédrales & dans les Monastères, de quitter leurs femmes, de prendre l'habit & de faire les Voeux des Religieux (1). Mais, trouvant que leurs exhortations produisoient peu d'effet ou même n'en produisoient pas, ils se livrèrent aux actes de violence & de fraude les plus honteux. S. Oswald, ainsi que nous l'apprenons d'un Historien Moine, fit quitter l'Eglise Cathédrale de Worcester à tous les Chanoines mariés, par le plus saint & le plus pieux stratagême, que cet Historien n'a pas pu devoir nous faire connoître (2). Il chassa les Ecclésiastiques mariés de sept autres Monastères qui étoient dans son Diocèse, & les remplit de Moines, accordant à ceux qui étoient chassés une petite pension pour le reste de leurs jours, qui n'étoit que ce qu'il falloit pour les empêcher de mourir de faim (3). Ethelwad se conduisit d'une manière encore plus violente, s'il est possible, à l'égard des Chanoines de sa Cathédrale; car, s'étant muni secrétement d'un nombre suffisant d'habits de Moines, il entra, un jour, dans l'Eglise, accompagné d'une suite considérable de Domestiques qui les portoient, & dit aux Chanoines qui célébroient l'Office Divin, qu'ils eussent à mettre sur-le-champ ces habits & à faire des Voeux, ou qu'ils alloient être chassés. Les pauvres Chanoines prièrent vivement qu'on leur donnât un peu de temps pour réfléchir sur cette cruelle alternative; mais l'inexorable Prélat ne leur accorda pas un seul instant. Un petit nombre obéit & prit les habits. Mais la plupart aimèrent mieux devenir mendiants & vagabonds que d'abandonner leurs femmes & leurs enfants; & nos Historiens Moines leur donnent les noms les plus déshonorants à cause de cette conduite (4).

(1) Idem. t. 2. p. 219. | (2) W. Malms. l. 2. c. 8. | (3) Anglia Sacra, t. 2. p. 200.
(4) Id. ibid. p. 219. W. Malms. l. 2. c. 8.

Xe siécle.

Pour justifier ces procédés cruels & tyranniques, Dunstan & ses Associés représentoient les Ecclésiastiques mariés comme des monstres d'impiété (1), parce qu'ils habitoient avec leurs femmes ; ils exaltoient le célibat comme le seul état qui convînt à la sainteté des Fonctions Sacerdotales, & publioient en son honneur mille miracles & mille visions controuvés, dont nous allons donner un échantillon. Un Moine, appellé *Floberht*, qui avoit été nommé Abbé de Pershore, Monastère d'où les Chanoines Séculiers avoient été chassés par S. Oswald, étoit prodigieusement zélé pour les Institutions Monastiques ; mais il étoit, à d'autres égards, d'un mérite fort médiocre. Cet Abbé tomba malade & mourut ; &, pendant que tous les Moines de son propre Monastère, ainsi que Germain, Abbé de Winchelcomb, & beaucoup d'autres, étoient autour de son corps, il se leva, à leur grand étonnement, & regarda au tour de lui. Tous les Moines furent frappés de terreur & s'enfuirent, à l'exception de Germain, qui lui demanda ce qu'il avoit vu, & pourquoi il revenoit sur la terre ? L'Abbé répondit qu'il avoit été introduit dans le Ciel par S. Benoît ; que Dieu lui avoit pardonné tous ses péchés, par les mérites de son chèr & bien-aimé Oswald, Evêque de Worcester, & l'avoit envoyé pour faire sçavoir au Monde qu'Oswald étoit un des plus grands Saints qui eussent jamais existé. Germain lui ayant en outre demandé quelle espéce de rang S. Benoît tenoit dans le Ciel, comment il étoit habillé, & de qui il étoit accompagné, il répondit que S. Benoît étoit l'un des plus beaux Saints du Ciel, & l'un des mieux parés ; qu'il éblouissoit par les pierres précieuses dont il étoit couvert, & qu'il étoit suivi d'une multitude innombrable de Religieux & de Religieuses, qui étoient tous d'une beauté parfaite (2). Ce conte, il faut en convenir, est bien grossier ; mais il étoit encore assez propre à remplir, dans ce siécle d'ignorance & de crédulité, le but pour lequel il avoit été inventé. Ce fut

Vision singulière & fabuleuse.

(1) Tout ce récit, comme on le voit, se sent de l'esprit du Protestantisme, contraire au célibat des Prêtres. Note du Traducteur.

(2) Anglia Sacra. t. 2. p. 101.

par ces moyens & par beaucoup d'autres, que, dans le cours d'un petit nombre d'années, Dunſtan, Archevêque de Cantorbéry, Oſwald, Evêque de Worceſter, & Ethelwald, Evêque de Winchester, remplirent quarante-huit Monaſtères de Moines de l'Ordre de S. Benoît (1).

X^e ſiécle.

Le Roi Edgard-le-Paiſible perſécute violemment les Chanoines mariés.

Quoiqu'Edgard-le-Paiſible fut un Prince très-diſſolu, & que rien ne l'arrêtat, quand il s'agiſſoit de ſatisfaire ſes propres paſſions, il perſécuta les Eccléſiaſtiques mariés avec encore plus d'acharnement, s'il eſt poſſible, que les trois Tyrans dont je viens de parler. Il donna à ces derniers, en l'an 969, la commiſſion formelle de chaſſer les Chanoines mariés de toutes les Cathédrales & des Monaſtères les plus conſidérables, & il leur promit de les aider de tout ſon pouvoir dans l'exécution de ce projet (2). Il adreſſa, dans cette occaſion, à ces trois Prélats le diſcours le plus violent, dans lequel il peignit les mœurs des Eccléſiaſtiques mariés ſous les couleurs les plus odieuſes, & il les exhorta à déployer, conjointement avec lui, tout leur pouvoir pour exterminer ces Scélérats abominables qui conſervoient des femmes. « Je ſçais, ô S. Père Dunſtan, dit-il à la fin de ſon Diſcours, que » vous n'avez pas encouragé cette conduite criminelle du » Clergé ; vous avez employé les raiſonnements, les ſupplica- » tions, les menaces. Mais c'eſt avoir aſſez fait uſage de paroles : » il eſt aujourd'hi temps d'en venir aux coups. Toute la puiſ- » ſance de la Couronne eſt maintenant à vos ordres ; vos Con- » frères le vénérable Ethelwald, & le très-révérend Oſwald vous » aideront. Je vous charge tous les trois d'exécuter cet impor- » tant ouvrage ; frappez hardiment, chaſſez de l'Egliſe du Chriſt » ces hommes qui vivent d'une manière irrégulière, & mettez » en à leur place d'autres qui vivent ſuivant la Régle (3) ». Quelque temps avant que de prononcer cette harangue, ce furieux Défenſeur de la Chaſteté avoit débauché ou plutôt ravi une Religieuſe, jeune perſonne d'une naiſſance très-diſtinguée, & d'une grande beauté ; & Dunſtan avoit été tellement offenſé

(1) Id. ibid. p. 201. | (2) Hovéden. Annal. ad. ann. 969. | (3) Spelman. Concil. t. 1. p. 478.

Xe siécle.

de cette conduite, qu'il lui avoit enjoint, pour pénitence, de ne point porter la Couronne pendant sept ans, de bâtir un Couvent de filles, & de poursuivre, de tout son pouvoir, les Ecclésiastiques mariés (1). Il faut convenir que c'étoit une singulière manière d'expier son propre libertinage, que de priver les autres de leurs droits & de leurs facultés les plus naturels.

Canons du Roi Edgar.

Comme le Roi Edgar étoit très-soumis à ses trois Prélats favoris, il s'occupa beaucoup des affaires Ecclésiastiques, & il tint plusieurs Conciles pour les régler. Ce fut dans un de ces Conciles qu'on arrêta ces soixante-dix-sept Canons, communément nommés les *Canons du Roi Edgar*, dans lesquels il y a peu de choses nouvelles ou dignes de tenir une place dans l'Histoire. Le onziéme de ces Canons ordonne à chaque Prêtre d'apprendre & d'exercer quelque métier méchanique, & de l'enseigner à tous ceux qu'il prépare à recevoir la Prêtrise. Le seiziéme enjoint aux Ecclésiastiques de ne rien négliger pour empêcher le Peuple de rendre un Culte aux arbres, aux pierres, aux fontaines, & de faire usage d'un grand nombre d'autres Rites Payens, dont il contient l'énumération. Il paroît, par-là, que beaucoup d'Habitants de l'Angleterre n'étoient alors que des Chrétiens très-imparfaits. Le cinquante-quatriéme recommande aux Ecclésiastiques d'exhorter très-souvent & avec zéle le Peuple à payer à l'Eglise tout ce qu'il lui doit avec probité & dans le temps convenable, sçavoir les *Plough-Alms* (2) quinze nuits après Pâques, la dixme des jeunes animaux à la Pentecôte, celle des grains à la Toussaint, le Denier de S. Pierre au premier Août, & le Church-Scot à la S. Martin. Ces Canons sont accompagnés d'un Pénitential, que plusieurs croyent avoir été composé par S. Dunstan, & qui exige que les Pénitents entrent dans beaucoup de détails en confessant tous les péchés qu'ils ont commis par leur corps, leur peau, leur chair, leurs

(1) Id. p. 482.

(2) Sol qu'on payoit anciennement à l'Eglise pour chaque hide de terre. *Voyez* le *Dictionnaire François & Anglois* de L. Chambaud & de J. B. Robinet. Note du Trad.

os, leurs nerfs, leurs reins, leurs cartilages, leur langue, leurs lévres, leur palais, leurs dents, leurs cheveux, leur moëlle, enfin par chaque partie, soit dure ou molle, soit séche ou humide. On indique aussi aux Confesseurs quelle espéce de pénitence ils ont à prescrire dans cette grande variété de cas. Celles de ces pénitences qu'on dit être les plus méritoires pour les Laïcs, sont de renoncer à porter les armes, d'entreprendre de longs Pélerinages, de ne rester jamais deux nuits dans le même endroit, de ne jamais couper leurs cheveux ou leurs ongles, de ne jamais faire usage ni d'un bain chaud ni d'un bon lit, de ne point manger de viande, de ne point boire de liqueurs fortes, &, s'ils sont riches, de bâtir & de doter des Eglises. Les longs jeûnes de plusieurs années sont prescrits comme les pénitences convenables pour beaucoup d'offenses. Mais ces jeûnes n'étoient pas si redoutables qu'ils le paroissent au premier coup-d'œil, sur-tout pour les riches, d'autant plus que le jeûne d'un an pouvoit être racheté moyennant trente schelins, qui répondoient, pour la quantité d'argent, à quatre livres dix schelins de notre monnoie, &, pour la valeur, à plus de trente livres. Un homme riche qui avoit beaucoup d'amis & de gens qui dépendoient de lui, pouvoit, en trois jours, se délivrer d'un jeûne de sept ans, s'il chargeoit huit-cents quarante hommes de jeûner pour lui, pendant trois jours, en ne mangeant que du pain, de l'eau & des végétaux (1). On voit par là combien la discipline de l'Eglise s'étoit relâchée depuis le Concile de Cloveshoe, tenu en l'an 747, & dans lequel cette singulière méthode de jeûner par procureur avoit été condamnée.

X^e siécle.

Commodité que les Riches avoient pour se décharger du jeûne.

Les trois Commissaires chargés de chasser les Chanoines Séculiers des Cathédrales & des Monastères les plus considérables, exécutèrent cette commission avec beaucoup de zéle & de succès, pendant le régne d'Edgar; mais ils reçurent un échec lors de la mort de ce Prince, arrivée en l'an 975. Les souffrances des Chanoines persécutés avoient excité une vive compassion; & beaucoup de Nobles, qui avoient été subjugués par la puissance &

Querelles entre les Moines & les Chanoines mariés.

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 443. — 478.

Xᵉ siécle.

le zéle d'Edgar, épousèrent alors leurs causes, & s'efforçèrent de leur faire rendre leurs places. Elferc, Duc de Mercie, chassa, par force, les Moines de tous les Monastères dans cette Contrée étendue, & il y fit rentrer les Chanoines avec leurs femmes & leurs enfants, pendant qu'Elfwin, Duc de l'Est-Anglie, & Brithnot, Duc d'Essex, levèrent des troupes à l'effet de protéger les Moines dans ces Provinces (1). Pour appaiser ces troubles, on tint plusieurs Conciles, dans lesquels Dunstan fut traité si durement par les Chanoines Séculiers & leurs amis, qu'il fut obligé d'avoir recours à quelques-uns de ses saints stratagêmes. Au moment où, dans un Synode qui fut tenu à l'ancien Monastère, à Winchester, en l'an 977, cette grande cause étoit sur le point d'être décidée contre les Moines, & où tous les Canons qui avoient été dernièrement faits en leur faveur, alloient être annullés, l'Assemblée fut subitement allarmée par une voix forte, qui parut sortir d'un Crucifix construit dans un mur mitoyen, & qui cria : « Ne le faites pas; ne le faites pas; vous avez bien » jugé anciennement; ne changez pas votre Jugement ». Aussitôt l'Assemblée se rompit avec confusion, & il n'y eut rien de décidé (2). Quoique les ennemis des Moines eussent été un peu effrayés de ce prétendu prodige, ils ne furent pas convaincus; ce qui occasionna la convocation d'un autre Concile, à Calne, dans le Wiltshire, en l'an 978. Les Chanoines & leurs amis y furent blessés & extrêmement épouvantés. En effet la salle où le Concile se tenoit, étant remplie de monde, la partie du plancher sur laquelle étoient placés les malheureux Chanoines & leurs Avocats (dont le principal étoit un certain Béornelm, Evêque Ecossois,) s'enfonça subitement; ce qui termina pour lors leurs débats, quelques-uns ayant été tués, & beaucoup ayant été blessés (3). Si ces événements sont réellement arrivés, nous ne pouvons nous empêcher de former des soupçons très-défavorables sur le célébre S. Dunstan (4), & d'avoir de la pitié pour la foiblesse des Nobles Anglois de ce temps.

Stratagême qu'on attribue à Dunstan.

(1) Hovéden. Annal. A. D. 996. | (2) Spelm. Concil. t. 1. p. 490. | (3) Id. ibid. p. 494. Anglia Sacra, t. 1. p. 112. | (4) En général S. Dunstan est fort maltraité par les Ecrivains Protestants, en haine des Religieux. Note du Traducteur.

Sous le régne d'Ethelred-le-mal-Préparé, qui succéda à son frère le Martyr, en l'an 979, les Anglois furent engagés dans un si grand nombre de guerres contre les Danois, & plongés dans tant de calamités, qu'ils eurent peu de loisir pour s'occuper des affaires Ecclésiastiques; ce qui rend, à la fin du Xe & au commencemen du XIe siécle, l'Histoire de l'Eglise aussi stérile que celle de l'Etat est triste. Les trois fameux Prélats, Dunstan, Ethelwald & Oswald l'emportèrent tellement sur leurs Confrères, par leur zéle pour les Institutions Monastiques, qu'ils éclipsèrent entièrement tous les autres Evêques leurs Contemporains, dont les Ecrivains Moines font à peine mention. Ethelwald, Evêque de Winchester, le grand constructeur de Monastères & le plus zélé Patron des Moines, fut le premier de ce fameux Triumvirat, qui mourut en l'an 984 (1). Sa mort ranima un peu les espérances des Chanoines Séculiers, qu'il avoit persécutés si cruellement; & ils firent tout ce qu'ils purent pour mettre un d'entr'eux à sa place: mais leurs efforts furent renversés à la fin par l'adresse & le crédit supérieurs de l'Archevêque, qui fit nommer Evêque de Winchester Elphigus, Abbé de Bath, en prétendant que l'Apôtre S. André lui étoit apparu, & lui avoit assûré qu'il n'y avoit dans le Monde personne de plus capable de remplir cette place qu'Elphigus (2). S. Dunstan ne survécut pas long-temps à Ethelwald, son ami & son Compagnon de travaux; mais il mourut, en l'an 988, dans la soixante-quatriéme année de son âge, ayant été tout à-la-fois Evêque de Londres & Archevêque de Cantorbéry, pendant environ vingt-sept ans (3). Ce Prélat ayant été le grand Restaurateur & le zélé Protecteur des Etablissements Monastiques, les Moines reconnoissants, qui étoient presque les seuls Historiens de ces siécles d'ignorance, lui ont prodigué les éloges les plus extravagants, & l'ont représenté comme le plus grand faiseur de Miracles, & le plus cher favori du Ciel qui ait jamais vécu. Pour ne point parler du grand nombre de ses combats avec

X[e] siécle.

Mort de Dunstan, d'Ethelwald & d'Oswald.

Dunstan meurt en 988.

(1) Godwin de Præsul. Angl. p. 266. | (2) Anglia Sacra. t. 2. p. 221.
(3) Godwin de Præsul. Angliæ, p. 75.

Xe siècle.

le Diable, dans lesquels il maltraita fortement cet ennemi du Genre-Humain, la courte histoire suivante, que son Biographe Osbern raconte en triomphant, donnera au Lecteur quelqu'idée de l'étonnante impiété & de la singulière impudence de ces Moines, ainsi que de l'aveuglement & de la crédulité non moins étonnante de ces malheureux temps. « Le très-admirable & » l'inestimable Père Dunstan (dit cet Auteur) dont les perfec- » tions surpassoient toute imagination humaine, fut admis à » voir la Mère de Dieu & sa propre mère dans la gloire éter- » nelle; car, avant sa mort, il fut transporté dans le Ciel pour » y assister aux noces de sa propre mère avec le Roi éternel, » que les Anges célébrèrent avec les chants les plus joyeux & » les plus agréables. Les Anges lui ayant reproché son silence » dans cette grande occasion, si honorable pour sa mère, il » s'excusa en disant qu'il ne connoissoit pas ces accords doux » & célestes; mais, ayant été un peu instruit par les Anges, il » entonna cet hymne mélodieux : *O Roi qui gouvernes les Na-* » *tions*, *&c.* ». Il n'est pas nécessaire de faire de commentaire sur cette histoire si choquante. S. Dunstan fut remplacé, sur le Siége de Cantorbéry, par Ethelgar, Evêque de Séolsey, qui ne vécut qu'un an & trois mois, & ensuite par Siricius, Evêque de Wilton (1), qui gouverna cette Eglise pendant environ quatre ans (2). Ces deux Prélats avoient été Moines de Glastonbury & Disciples de S. Dunstan; mais le peu de durée de leurs Pontificats & le désordre de ces temps ne leur permirent pas de faire rien de mémorable. S. Oswald, le grand ami & l'associé de S. Dunstan dans l'expulsion des Chanoines Séculiers & l'introduction des Moines, mourut, en l'an 993, après avoir possédé l'Archevéché d'York, ainsi que l'Evéché de Worcester, pendant environ vingt-deux ans (3). Ces deux fameux Saints ayant joui chacun de deux Evéchés à la fois, durant un si grand nombre d'années, nous avons lieu de présumer qu'ils n'étoient pas si

(1) Anglia Sacra. t. 2. p. 114. | (2) Godwin, de Præsul. Angliæ, p. 75.
(3) Id. ibid. t. 2. p. 18.

uniquement

observée. — Dans une des copies de ce Concile, il est ordonné, par le second Canon, que le Curch-Scot sera payé par tout où il est du (1); ce qui nous montre que le Clergé n'abandonna aucun de ses anciens revenus, lorsqu'il obtint la concession des dixmes. Dans le troisiéme Canon, le Roi, pour obtenir le pardon de ses péchés & le salut de son âme, ordonne à chacun de ses Vassaux d'entretenir un pauvre Anglois dans chaque terrein, comprenant deux de ses fermes, en lui donnant un *Amber* de farine, & un pourceau ou un bélier, valant quatre sols, tous les mois, & un manteau ou trois sols tous les ans pour son vêtement. Deux de ces Canons prescrivent les diverses Cérémonies Religieuses qui doivent être observées en exécutant les différentes espéces d'ordalies ou d'épreuves, qui seront plus particuliérement décrites dans la suite de cet Ouvrage (2). Il est défendu, par le neuviéme Canon, de tenir des foires & des marchés, le jour du Seigneur. Le dixiéme fait l'énumération de tous les devoirs spirituels & temporels des Evêques, qui consistent à enseigner à leurs Ecclésiastiques comment ils doivent agir dans toutes les circonstances; — à faire leurs efforts pour établir la paix & la concorde, & à coopérer avec ceux des Juges séculiers qui sont amis de la Justice; — à veiller à ce que les serments soient prêtés convenablement, & à ce que les ordalies soient bien exécutées; — à visiter leurs troupeaux, & à ne pas souffrir que le Diable fasse périr aucune de leurs brebis; — à garder les étalons des poids & mesures de leurs Diocèses respectifs, & à avoir soin que tout soit conforme à ces étalons; — à siéger avec les Aldermans dans leurs Tribunaux, pour empêcher qu'aucun germe de méchanceté puisse se développer; — à ne point souffrir que le puissant opprime le foible, ni que le Maître maltraite son Esclave; — & à fixer la quantité d'ouvrages que les Esclaves doivent faire dans tous leurs Diocèses. Le douziéme Canon ordonne qu'il soit chanté cinquante Pseaumes pour le Roi, chaque vendredi, dans tous les Mona-

X^e siécle.

(1) Id. ibid. p. 402. | (2) Chap. III.

Xe siécle.

stères & toutes les Eglises Cathédrales (1). On trouve enfin, avec ces Loix Ecclésiastiques, plusieurs autres Loix Civiles, dont je crois plutôt devoir rendre compte dans un autre endroit de cet Ouvrage (2).

Mort de l'Archevêque Wulphelm, qui a Odon pour successeur.

Quoiqu'Athelstan ait été presque toujours engagé dans des guerres, il tint au moins quatre autres Conciles dans les quatre Villes suivantes, sçavoir, Exéter, Féversham, Thunderfield & Londres; mais les Canons de tous ces Conciles sont ou perdus, ou tellement confondus avec ceux de Gratanléa qu'on ne peut pas les distinguer (3). Wulphelm, Archevêque de Cantorbéry, mourut en l'an 934, & eut pour successeur dans cette grande dignité, Odon, Evêque de Shéréburn, dont l'histoire est assez remarquable sans les miracles étonnants dont elle a été ornée par son Biographe (4). Il étoit le fils aîné d'un Noble & riche Danois établi dans l'Est-Anglie. Comme ce dernier étoit un Payen zélé, il déshérita son fils, & le chassa de sa maison, parce qu'il fréquentoit les Eglises Chrétiennes, même dès son enfance. Dans cette extrémité, Odon se réfugia chez Athelm, Noble Anglois du premier rang, qui fut si enchanté de son esprit, qu'il le traita en père, & lui donna une éducation sçavante. Etant entré dans les Ordres sacrés, par son propre mérite, & avec la protection de son patron Athelm, il passa rapidement par les grades inférieurs de l'Eglise, fut ordonné Prêtre avant l'âge prescrit par les Canons, & fut sacré, peu de temps après, Evêque de Shéréburn. Il se conduisit, dans cette place, avec beaucoup de piété & de prudence; &, comme il avoit des inclinations martiales, il suivit, sur le champ de bataille, le Roi Athelstan, son Souverain, & ne contribua pas peu à remporter la grande victoire de Brunanburgh sur les Danois. A la mort de Wulphelm, tout le monde jetta les yeux sur le sçavant, le pieux & le vaillant Evêque de Shéréburn, comme sur la personne la plus propre

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 402. | (2) Chap. III. | (3) Spelm. Concil. p. 407. | (4) Anglia Sacra. t. 2. p. 78.

à remplir le Siége vacant, & ce Prélat l'accepta à la fin, après avoir fait un petit nombre de grimaces & d'objections frivoles. son principal motif de refus, si nous en croyons tous les Historiens Moines, étoit qu'il n'étoit pas Moine comme tous les précédents Archevêques l'avoient été. Mais nous ne pouvons guères croire que ce Prélat ait assez ignoré l'histoire de l'Eglise pour avoir fait cette objection, qui fut probablement inventée pour lui, long-temps après sa mort, par ces Annalistes cloîtrés qui ne négligeoient aucune occasion d'augmenter la gloire de leur Ordre. Au surplus, quoique le zéle d'Odon pour la Religion paroisse avoir toujours été sincère & fervent, son esprit hardi & ambitieux n'ayant plus eu de frein le porta à remplir la place de Primat avec beaucoup de fierté. On le voit non seulement par la conduite qu'il tint sur-tout dans sa vieillesse, mais encore par sa fameuse Lettre Pastorale adressée au Clergé & aux Fidéles de son Diocèse, qui est ordinairement appellée les *Constitutions d'Odon*, & qui fut publiée en l'an 943. Il y parle d'un ton de maître : « J'ordonne » expressément que qui que ce soit n'ose mettre de taxe sur les » possessions des Ecclésiastiques, qui sont les fils de Dieu; & les » fils de Dieu doivent-être exempts de toutes taxes dans cha» que Royaume. — Si quelqu'un ose enfreindre, à cet égard, » la discipline de l'Eglise, il est plus scélérat & plus impudent » que les Soldats qui ont crucifié le Christ. — Je commande » au Roi, aux Princes & à tous ceux qui ont de l'autorité, » d'obéir avec beaucoup d'humilité aux Archevêques & aux » Evêques; car ils ont les clefs du Royaume des Cieux (1) &c ».

Xe siécle.

Concile de Londres.

Outre ces constitutions, qui furent publiées par la seule autorité de l'Archevêque, on fit plusieurs Canons Ecclésiastiques dans un grand Concile, tant du Clergé que des Laïcs, qui fut tenu à Londres, par le Roi Edmund, en l'an 944. Le premier de ces Canons porte que tous ceux qui seront dans les Ordres Sacrés, & de qui le Peuple doit attendre de bons exemples, vivront chastement; que l'on confisquera les biens de ceux qui violeront

(1) Spelm. Concil. t. 1, p. 416. Wilkin. Concil. t. 1. p. 212.

X^e^ ſiécle.

ce Canon, & qu'on leur refuſera la Sépulture Chrétienne. Ce Canon fut peut-être dirigé contre les Chanoines Séculiers ou les Moines, qui étoient en général mariés ; & il ſervit de prélude à ces violents efforts qu'on fit bientôt après pour les faire ſortir de leurs Monaſtères ſous ce prétexte. Par le ſecond Canon de ce Concile, il eſt enjoint à tous de payer leurs dixmes, leurs church-ſcot, & leurs taxes d'aumône, ſous peine d'excommunication. Nous apprenons, par là, qu'outre les dixmes, le Clergé prétendoit avoir pluſieurs autres droits. Par un autre Canon, le commerce avec une Religieuſe eſt déclaré être un crime égal à l'adultère, & être ſujet aux mêmes peines. Par un autre, il eſt ordonné aux Evêques de réparer & orner, à leurs propres dépens, les Egliſes qui ſont ſur leurs terres, & d'avertir le Roi de faire de même pour les autres Egliſes. Quoique le Chriſtianiſme fut alors établi depuis long-temps en Angleterre, le Paganiſme étoit loin d'être entièrement extirpé parmi les Danois établis dans l'Eſt-Anglie & le Northumberland : il y eut donc des Loix faites preſque par chaque Synode Eccléſiaſtique, pour défendre de faire uſage des Rites Payens, qui étoient pratiqués même par ceux qui étoient une eſpéce de Chrétiens de nom. D'après le dernier Canon de ce Concile, ceux qui commettent un parjure ou font uſage des Rites & des Cérémonies des Payens, doivent être excommuniés (1).

Canons des Prêtres Northumbriens.

Il fut tenu, vers le milieu de ce ſiécle, comme il eſt très-probable, un Synode Eccléſiaſtique de la Province d'York, dans lequel on fixa les amendes qui devoient être payées par les Eccléſiaſtiques pour les diverſes offenſes & les différentes violations des Canons de l'Egliſe. Chaque Eccléſiaſtique, lors de ſon admiſſion dans les Ordres, étoit obligé de trouver douze cautions pour aſſûrer le paiement de ces amendes. Comme la Province d'York ou le Royaume de Northumberland étoit alors principalement habité par les Danois, ces amendes devoient toutes être payées en oras ou onces d'argent Danois ; &, ſi l'on penſe à la grande rareté de ce précieux métal, ces peines étoient

Cautions que devoient donner les Eccléſiaſtiques pour le paiement des amendes qu'ils encouroient en violant les Canons.

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 420. Wilkin. Concil. t. 1. p. 214.

sévères, ainsi qu'on le verra par un petit nombre d'exemples : » Si un Prêtre célébre la Messe dans une maison qui ne soit » pas consacrée, il payera douze oras. S'il célébre la Messe sur » un Autel qui ne soit pas consacré, il payera la même amende. » Si un Prêtre consacre le vin du Saint-Sacrement dans un calice » de bois, il payera douze oras. Si un Prêtre célébre la Messe sans » vin, il payera douze oras ». Ces amendes & beaucoup d'autres devoient être payées à l'Evêque du Diocèse. Il paroît qu'on fixa un prix à tous les crimes, pour que la discipine de l'Eglise eût une parfaite conformité avec les Loix de l'Etat; & ce fut probablement quelque Prélat rusé qui imagina de faire des délits de son Clergé une des sources de ses richesses (1).

Xe siécle.

Histoire de S. Dunstan, & manière dont les Moines écrivoient alors.

Il est maitenant temps de faire connoître à nos Lecteurs le fameux S. Dunstan (2), qui étoit déjà devenu très-célébre alors, & qui, bientôt après, joua le plus grand rôle dans les affaires tant de l'Eglise que de l'Etat. En le faisant, nous leur donnerons un exemple succinct de la manière dont les Moines écrivoient les *Vies des Saints*. Dunstan étoit descendu d'une famille noble du Wessex, & il avoit été élevé dans l'Abbaye de Glastonbury. Il s'y livra à l'étude avec tant d'ardeur, qu'il fut attaqué d'une fiévre violente qui le mit au bord du tombeau. Pendant que toute sa famille étoit autour de son lit, fondant en larmes, & s'attendant, à chaque instant, à le voir expirer, un Ange descendit du Ciel, au milieu d'un orage terrible, & lui donna une médecine qui lui rendit, en un moment, une santé parfaite. Dunstan se leva sur-le-champ, & courut, avec la plus grande vîtesse, à l'Eglise pour remercier Dieu de son rétablissement; mais le Diable se mit au-devant de lui sur le chemin, avec un grand nombre de chiens noirs qui l'entouroient, & il s'efforça de lui fermer le passage. Ce spectacle avoit effrayé quelques

(1) Wilkin Concil. t. 1. p. 218. Johnson's Canons., v. 1. A. D. 950.

(2) *Voyez* le Portrait de S. Dunstan, & une Gravure faite d'après un Dessin qui paroît être son ouvrage, dans le *Tableau des Mœurs, Usages, Armes, Monuments, Arts, Habillements, &c. des anciens Habitants de l'Angleterre*, de Strutt, dont il va paroître une Traduction par M. Boulard.

Xe siécle.

enfants, mais il ne fit aucune impression sur Dunstan, qui, ayant prononcé un nom sacré, & ayant agité son bâton, mit en fuite le Diable & tous ses chiens. Les portes de l'Eglise étant fermées, un Ange le prit dans ses bras, l'introduisit à travers une ouverture qui étoit dans le toît, & le mit doucement à terre, où il fit ses dévotions. Ayant ainsi recouvré sa santé, il continua à étudier avec la plus grande ardeur, & devint bientôt un Maître parfait en Philosophie, en Théologie, en Musique, en Peinture, en Sculpture, dans l'Art d'écrire, & dans celui de travailler en or, en argent, en airain, en fer, &c. Etant encore très-jeune, il entra dans les Ordres Sacrés, & fut introduit par son oncle Athelm, Archevêque de Cantorbéry, auprès du Roi Athelstan qui, charmé de sa personne & de ses talents, le retint à sa Cour, & l'employa dans beaucoup de grandes affaires. Pendant ses heures de loisir, il avoit coutume d'amuser le Roi & ses Courtisans en jouant de sa harpe ou de quelqu'autre instrument de musique; & il opéroit de temps en temps un miracle qui le faisoit admirer extrêmement. Le Diable, son ancien ennemi, en fut très-courroucé, & excita quelques Courtisans envieux à persuader au Roi que son Favori étoit Magicien; ce que ce Prince crut trop aisément. Dunstan, s'appercevant à la contenance du Roi, qu'il avoit perdu ses bonnes graces, & étant résolu de se retirer plutôt que de se laisser congédier, quitta la Cour & se rendit chez un autre oncle qui étoit Evêque de Winchester. Ce bon Prélat, ayant déterminé son neveu à abandonner le Monde & à se faire Moine, Dunstan se retira dans une petite Cellule, bâtie contre un mur de l'Eglise de Glastonbury. Il y étudia, pria, médita, se reposa, & s'amusa quelquefois lui-même à forger, en airain & en fer, plusieurs objets utiles, Un soir où il étoit très-occupé à sa forge, le Diable, prenant la forme d'un homme, passa sa tête à la fenêtre de sa Cellule, & lui demanda qu'il fît quelque chose pour lui. Dunstan étoit si attentif à son ouvrage, qu'il ne fit pas de réponse; alors le Diable commença à jurer & à parler d'une manière obscène; ce qui trahit cet Esprit malin, malgré son déguisement. Le Saint Forgeron, ayant fait une prière secrette, tira du feu ses pincettes,

qui étoient toutes rouges, prit avec elles le Diable par le nez, & le ferra de toute fa force; ce qui fit rugir & crier d'une telle force fa Majefté infernale, qu'elle réveilla & effraya tous les Habitants, à plufieurs milles à la ronde (1). Je préfume qu'on trouvera ce récit fuffifant pour donner une idée de la manière dont les Moines écrivoient l'Hiftoire : il convient actuellement de continuer celle de Dunftan d'une manière plus raifonnable.

X^e^ fiécle.

Suite de l'Hiftoire de S. Dunftan.

Ce perfonnage extraordinaire fut rappellé à la Cour, en l'an 941, par le Roi Edmund, qui lui donna la riche Abbaye de Glaftonbury, à qui il accorda, par rapport à lui, beaucoup de Priviléges particuliers (2). Il jouit d'un très-haut dégré de faveur auprès de ce Prince, pendant fon court régne de fix ans; mais il fut encore beaucoup mieux auprès de fon frère & fon fucceffeur, le Roi Edred, dont il fut le Confeffeur, le principal Confident & le premier Miniftre. Il employa tout fon crédit, pendant l'époque de fa courte faveur, à rendre fervice aux Religieux de l'Ordre de S. Benoît, dont il étoit Membre, & dont il fut le protecteur le plus actif & le plus zélé. Ayant à fa difpofition les tréfors de ces deux Princes, & fur-tout du dernier, il les prodigua à bâtir & à doter des Monaftères pour ces Moines, parce que prefque tous les anciens Monaftères étoient poffédés par des Chanoines Séculiers. Non content de cela, il perfuada à Edred, qui étoit malade & dévot, de laiffer, par fon Teftament, aux Eglifes & aux Monaftères des tréfors fi immenfes, que la Couronne fut privée de fes poffeffions les plus précieufes, & laiffée dans un état d'indigence (3).

Cette conduite de Dunftan, pendant qu'il avoit du pouvoir, le rendit très-odieux à Edwi, qui fuccéda à fon oncle Edred en l'an 955; & fa dureté, tant vis-à-vis de ce Prince que d'Elgiva, fon époufe chérie, augmenta tellement le reffentiment du Monarque, qu'il le priva de toutes fes dignités, & l'envoya en exil (4). Le baniffement de Dunftan, ce grand protecteur ou,

(1) Anglia Sacra, t. 2. p. 97. | (2) W. Malms. l. 2. c. 7. Anglia Sacra, t. 2. p. 100. | (3) Innet's Church-Hift. v. 1. p. 316. | (4) W. Malms. l. 2. c. 7.

Xᵉ siécle.

ainsi que Malmsbury l'appelle, ce Prince des Moines, fut un grand coup porté à cet Ordre. En effet les Moines furent chassés de plusieurs Monastères, qui devinrent, suivant l'expression du même Auteur, les étables impures des Ecclésiastiques mariés (1). Mais leurs souffrances ne furent pas de longue durée; car Edgard, le plus jeune frère d'Edwi, ayant suscité, contre son malheureux frère, une révolte qui réussit, & s'étant emparé de tous les Domaines qu'il avoit sur le côté Septentional de la rivière de la Tamise, rappella Dunstan, & lui donna l'Evêché de Worcester en l'an 957 (2). A compter de ce moment, Dunstan fut le principal Confident & le premier Ministre du Roi Edgard, qui devint seul Monarque de l'Angleterre en l'an 959, par la mort d'Edwi, son frère ainé.

Odon, Archevêque de Cantorbéry, étant mort environ deux ans avant le Roi Edwi, Elfin, Evêque de Winchester, fut transféré à Cantorbéry par le crédit de ce Prince; mais il mourut peu de temps après, lorsqu'il étoit en route pour aller à Rome (3). Lors de cette seconde vacance, Edwi fit élire Brithelm, Evêque de Wells; celui-ci étoit à peine monté sur ce Siége, qu'Edgard succéda aux Domaines de son frère, & força le nouvel Archevêque, qui étoit d'un caractère doux & tranquille, d'abandonner ce haut rang, & de reprendre son premier Evêché. Le Roi Edgard fit cet acte de violence pour placer son favori Dunstan, qui fut, en conséquence, élevé, en l'an 960, sur le Siége de Cantorbéry (4). Possédant alors la Primatie, & étant assûré d'être soutenu par l'autorité Royale, Dunstan se disposa à exécuter le grand dessein qu'il méditoit depuis long-temps, & qui consistoit à forcer les Chanoines Séculiers de quitter leurs femmes & de devenir Moines, ou à les expulser, & à mettre à leur place des Moines Bénédictins (5). Il fit conférer, dans ce dessein, l'Evéché de Worcester à Oswald, & celui de Winchester à Ethelwald, parce que ces deux Prélats avoient

S. Dunstan est nommé Archevêque de Cantorbéry.

(1) Id. ibid. | (2) Anglia Sacra. t. 1. p. 107. (3) Godwin de Præsul. Angl. p. 73. | (4) Id. ibid. | (5) Anglia Sacra. t. 1. p. 219.

été

uniquement occupés du Ciel, que leurs admirateurs les repréſentent.

X[e] ſiécle.

Funeſtes effets de l'augmentation des Monaſtères.

Le zéle violent de Dunſtan & de ſes Aſſociés pour exciter à conſtuire & à doter un ſi grand nombre de maiſons deſtinées à nourrir des Moines & des Religieuſes inutiles (zéle trop couronné par le ſuccès) fut très-funeſte à ce pays; car il ſe répandit, par ce moyen, parmi le Peuple un eſprit de ſuperſtition déraiſonnable & lâche, qui énerva les âmes, & les détourna d'occupations plus nobles; & une très-grande portion des terres de l'Angleterre fut miſe dans des mains qui ne contribuoient en rien à ſa défenſe; ce qui la rendit aiſément la proie des Danois & enſuite des victorieux Normands.

Hiſtoire Eccléſiaſtique du pays de Galles.

Les Habitants du pays de Galles, qui étoient gouvernés par leurs propres Princes, furent toujours inſtruits par leur propre Clergé, & paroiſſent n'avoir eu que peu de liaiſon avec les Egliſes de Rome ou d'Angleterre, dans le X[e] ſiécle. On voit cependant, par les Loix de Hoel Dha, qui floriſſoit vers le milieu de ce temps, que les Gallois n'étoient pas beaucoup plus ſages ou beaucoup moins ſuperſtitieux que leurs voiſins, à cette époque. En effet, d'après ces Loix, qu'on dit avoir été faites dans une grande Aſſemblée de la Nobleſſe & du Clergé, à laquelle il n'aſſiſta pas moins de cent quarante Prélats, tant Evêques qu'Abbés & Recteurs, il eſt évident que les Egliſes & les Eccléſiaſtiques du pays de Galles jouiſſoient alors des mêmes diſtinctions & des mêmes immunités que ceux d'Angleterre (1). La vérité eſt qu'il y avoit, à cette époque, une grande conformité entre les Loix d'Angleterre & celles du pays de Galles, par rapport aux matières tant Eccléſiaſtiques que Civiles; ce qui doit avoir été occaſionné par le voiſinage de ces Contrées, la communication inévitable de leurs Habitants, & l'aſcendant que les Rois d'Angleterre avoient acquis ſur les Habitants du pays de Galles, qui étoient leurs Vaſſaux & leurs Tributaires (2).

Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Ecoſſe.

L'hiſtoire de l'Egliſe d'Ecoſſe, pendant cette époque, eſt auſſi peu connue que celle de Galles. Quoique les Evêques de

(1) Leges Hoeli Dha à Wottono editæ *paſsim.* | (2) Id. ibid.

X^e^ siécle.

Saint-André ne fussent pas encore élevés au rang d'Archevêques & de Métropolitains, ils paroissent avoir eu quelqu'espéce de prééminence sur les autres Evêques d'Ecosse; ce qui doit vraisemblablement être attribué à ce qu'ils étoient plus riches, & avoient plus de crédit sur l'esprit des Princes de ce temps. Kellach II, qui fut Evêque de Saint-André depuis l'an 904 jusqu'à l'an 939, passe pour avoir été le premier Evêque qui se soit rendu d'Ecosse à Rome pour y être sacré ou pour obtenir l'approbation du Pape (1). Nous avons de justes sujets de croire qu'il y eut plusieurs Conciles tenus en Ecosse, dans le cours de ce siécle, pour régler les affaires Ecclésiastiques; mais les registres de tous ces Conciles ont péri depuis long-temps, soit par les coups du temps, soit par la politique cruelle d'Edouard I. Roi d'Angleterre, soit enfin par la destruction subite des Abbayes d'Ecosse, avec leurs Archives & leurs Bibliothéques, lors de la Réformation. Il nous reste une notice légère de l'un de ces Conciles, qui nous a été conservée dans une Chronique très-courte, échappée à tous ces désastres. « Dans l'année suivante, en l'an 906, le Roi Constantin, fils d'Ethy, ainsi que » Kellach, son Evêque, & les Ecossois, décidèrent, dans une » Assemblée, tenue sur la colline de Faith, près de la cité Royale » de Scone, qu'on observeroit les Régles de la Foi & des Evangiles, avec les Loix & la Discipline de l'Eglise. Depuis ce » jour, cette colline a porté le nom de *Knock-Créidigh* ou de » colline de *Faith*, qui signifie *Foi* (2) ». La dispute sur le Célibat des Chanoines Réguliers ou Kuldées, passe pour s'être élevée, dans ce siécle, en Ecosse ainsi qu'en Angleterre, & il y a une circonstance rapportée par plusieurs Historiens Moines, qui donne beaucoup de vraisemblance à cette opinion. Lorsqu'il fut question de traiter cette grande cause au Concile de Calne, tenu dans le Wiltshire, en l'an 978, les Chanoines Réguliers mirent à leur tête, comme leur principal Orateur, un certain Beornelm, Evêque Ecossois, homme, disent ces Auteurs, qui étoit invincible en parlant, & qui embarrassa beaucoup le

(1) Spottiswood's Church-History, p. 26. | (2) Inne's Essays, v. 2. p. 786.

bon vieux S. Dunstan (1). Il est assez probable que ce Parleur si redoutable avoit remporté la victoire sur ce sujet, dans son propre pays; ce qui avoit déterminé les Chanoines Anglois à l'engager à plaider leur cause.

X^e^ siécle.

XIe siécle.

Homélies d'Ælfric.

Ælfric, auparavant Evêque de Wilton, remplit le Siége de Cantorbéry depuis l'an 995 jusqu'à l'an 1005, & fut l'un des plus sçavants & des plus volumineux Ecrivains de son siécle. Ce Prélat, sçachant que beaucoup d'Ecclésiastiques n'étoient pas en état d'apprendre au Peuple les Principes & les Préceptes de la Religion, traduisit, pour leur usage, jusqu'à quatre-vingts Sermons ou Homélies du Latin en Saxon (2). Ces Sermons étoient analogues aux différentes saisons & à diverses occasions, & étoient destinés à être lus au Peuple, dans ces saisons, par les Ecclésiastiques inférieurs, pour son instruction. Le Sermon pour le Dimanche de Pâques, sur le *Sacrement de la Cène* a été souvent imprimé, & prouvé clairement que l'Eglise d'Angleterre n'avoit pas encore embrassé la doctrine de la Transsubstantiation (3). On le voit assez par le Passage suivant de ce Discours: « Le Corps dans lequel » Jésus-Christ souffrit étoit né de la chair de Marie, avec du » sang & des os, avec de la peau & des nerfs dans les membres » humains, & avec une âme vivante & raisonnable; mais son » Corps spirituel, que nous appellons *Housel*, est composé de » beaucoup de grains (corns) rassemblés sans sang & sans os, » sans membre, sans âme; &, par conséquent, on ne doit entendre rien ici corporellement, mais spirituellement. Tout ce » qui est dans le Housel qui donne la vie, c'est une vertu » spirituelle & une énergie invisible. Le Corps du Christ qui » a souffert la mort & qui est ressuscité, ne mourra jamais; » mais il est éternel & impassible; au contraire le Housel est » temporel; il n'est pas éternel; il peut se corrompre, être » partagé en plusieurs morceaux, mâché entre les dents, & passer » dans le corps. Ce Mystère est un *Gage* (Pledge) & une figure. » Le Corps du Christ est la Vérité même. Nous devons con-

(1) Anglia Sacra, t. 2. p. 112. | (2) Ælfrici Præfatio secunda ad Grammaticam suam. p. 2. | (3) Hikes Dissertatio Epistolaris. p. 98.

XIe siécle.

» ſerver myſtiquement ce *Gage* juſqu'à ce que nous parvenions » à la Vérité même ; & ce *Gage* eſt alors fini » (1). Il n'eſt guères poſſible de rendre, dans des termes plus clairs que ceux-ci, le ſentiment actuel de l'Egliſe d'Angleterre & des autres Egliſes Proteſtantes ſur ce ſujet ; & il ne ſeroit certainement pas aiſé au plus habile Sophiſte de concilier ce Paſſage avec la Doctrine de la Tranſſubſtantiation (2).

Canons d'Ælfric.

Ce Prélat, d'un mérite ſupérieur, car il le fut certainement par rapport au ſiécle dans lequel il vécut, compoſa auſſi une eſpéce de Code Epiſcopal, qui paroît avoir été deſtiné à ſervir de modéle aux Evêques pour inſtruire leur Clergé. Les divers Préceptes de ce Code ſont rédigés avec un ton d'autorité, & dans la forme d'ordre. Auſſi ſont-ils ordinairement appellés, par cette raiſon, les *Canons d'Ælfric*, quoiqu'il n'y ait guères d'apparence qu'aucun Synode Eccléſiaſtique leur ait donné force de Loi. Ces Injonctions ou Canons ſont au nombre de trente-ſept, & contiennent beaucoup de détails curieux concernant la Diſcipline & les Cérémonies de l'Egliſe d'Angleterre, à cette époque. Ælfric, ayant été élevé, ſous Ethelwald, Evêque de Wincheſter, fut, comme ſon Maître, très-zélé à étendre le célibat du Clergé. Auſſi, dans les huit premiers de ces Canons, plaide-t-il avec chaleur, quoique ſans beaucoup de Logique, contre le Mariage des Prêtres. Il paroît cependant, par ces Canons même, que les Eccléſiaſtiques d'Angleterre étoient en général mariés, à cette époque, & qu'ils défendirent avec courage la légitimité de leurs Mariages. « Ces Canons contre le Mariage » des Prêtres, dit Ælfric, vous paroiſſent étranges à entendre ; » car vous avez mis à la mode votre conduite perverſe, comme » s'il n'étoit pas dangereux, pour des Prêtres, de vivre ainſi que » des gens mariés. Les Prêtres répondent maintenant que » S. Pierre étoit marié, & qu'ils ne peuvent vivre ſans femmes ». Par le neuviéme de ces Canons, il eſt défendu aux Eccléſiaſtiques

(1) Bed. Hiſt. Eccleſ. Notis Wheeloci. p. 402.

(2) Le Lecteur ne s'attend pas que nous répétions ici tous les Arguments qui réfutent victorieuſement les Sophiſmes de l'Auteur. Note du Traducteur.

d'assister à un Mariage ou de donner leur bénédiction, lorsque l'une des parties a été mariée auparavant, quoique ces Mariages ne soient pas déclarés être absolument illégitimes, mais qu'on y dise qu'on doit seulement exhorter à ne pas les contracter. Les sept Canons suivants contiennent l'énumération des Noms & des Fonctions des sept Ordres du Clergé, qui sont les suivants : 1° l'Ostiaire, qui doit ouvrir & fermer les portes de l'Eglise, & sonner les cloches ; 2° le Lecteur, qui est chargé de lire dans l'Eglise la parole de Dieu ; 3° l'Exorciste, dont la fonction est de chasser les mauvais esprits, par les invocations & les abjurations ; 4° l'Acolythe, qui tient les cierges pendant la lecture de l'Evangile & la célébration de la Messe ; 5° le Sous-Diacre, qui doit porter les vâses sacrés, & suivre le Diacre à l'Autel ; 6° le Diacre, qui sert le Prêtre disant la Messe, met l'Oblation sur l'Autel, lit l'Evangile, baptise les enfants & donne le Housel au Peuple ; 7° le Prêtre disant la Messe, qui prêche, baptise, & consacre le Housel. Ce Canon porte que l'Evêque est du même Ordre que le Prêtre, mais doit être plus honoré. Le dix-huitième établit la distinction entre les Ecclésiastiques Séculiers & les Moines ou Réguliers. Le Canon suivant prescrit aux Ecclésiastiques de chanter les sept différents Offices aux heures qui leur conviennent ; sçavoir, Matines dès le grand matin, Prime à sept heures, Tierce à neuf, Sexte à midi, None à trois heures après-midi, & Vêpres (Night-Song) à neuf heures de la nuit. Il est ordonné, par le XXIe Canon, aux Prêtres de se pourvoir eux-mêmes de tous les livres nécessaires pour le Service Divin ; sçavoir d'un Pseautier, d'un Livre d'Epîtres, d'un Livre d'Evangiles, d'un Livre de Messes, d'un Livre d'Hymnes, d'un Manuel, d'un Calendrier, d'un Passional, d'un Pénitential & d'un Livre de Lecture. Par le XXIIIe, il est ordonné aux Prêtres d'expliquer, chaque Dimanche, au Peuple l'Evangile du jour, & de lui enseigner le *Credo* & le *Pater* en Anglois, le plus souvent qu'ils le pourront. Il est défendu aux Prêtres, par le XXVIIe, de prendre de l'argent pour baptiser des enfants ou pour remplir aucune autre de leurs Fonctions. Le XXXIIe leur prescrit d'avoir toujours une quantité suffisante

XIe siécle.

XIe siécle.

d'Huile consacrée par l'Evêque pour baptiser les enfants & donner l'onction aux malades, mais de ne donner cette onction à ces derniers, que quand ils la désirent. Le XXXVIIe & dernier de ces Canons, est dans la forme d'une Epître : il étoit donné à chaque Prêtre, le Jeudi-Saint, lorsqu'il venoit ou envoyoit chez l'Evêque demander sa provision annuelle de Chrême & d'Huile consacrée, & il contient plusieurs conseils sur la célébration de la Messe & de plusieurs autres Offices. Parmi beaucoup d'autres Cérémonies qu'on devoit observer le Vendredi-Saint, on lui conseille d'adorer & de baiser la Croix. Comme les rêveries de la Superstition n'ont pas de bornes, quelques Prêtres, vers ce temps, s'étoient imaginés que le Pain Sacramentel consacré le jour de Pâques, avoit plus d'efficacité que celui qui avoit été consacré dans tout autre temps ; en conséquence ils étoient dans l'usage d'en consacrer ce jour là une grande quantité, & d'en garder toute l'année pour les malades. Cette pratique est condamnée ; parce que, quand le Pain Consacré étoit conservé si long-temps, il devenoit dur, se perdoit, ou pouvoit être mangé par les souris. On conseille aux Prêtres de mêler l'eau avec le vin du Sacrement ; « Parce que le vin signifie notre » Rédemption, par le moyen du Sang de Jésus-Christ ; & que » l'eau signifie le Peuple pour lequel il a souffert ». On commande d'observer un grand nombre de jours de jeûne, particulièrement chaque vendredi, excepté depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, & depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie. Le Dimanche devoit être observé depuis le midi du samedi jusqu'au matin du lundi (1). Ce sont là les particularités les plus remarquables de ce fameux Code ; & nous laissons nos Lecteurs faire, à cet égard, leurs propres réflexions.

Mort d'Ælfric.

L'Archevêque Ælfric chassa de son Eglise Cathédrale de Cantorbéry les Chanoines Réguliers qui ne vouloient pas abandonner leurs femmes, & il mit à leur place des Moines Bénédictins. Il eut aussi le crédit de se procurer une Chartre du Roi Ethelred, qui confirmoit cette opération & tous les pri-

(1) Spelman. Concil. t. 1. p. 572—582. Johnson's Canons. A. D. 957.

XI[e] siécle.

viléges, ainsi que toutes les possessions de ses Moines favoris, priant très-dévotement que toutes les personnes, qui leur causeroient aucun trouble, pussent être déchirées par les dents de tous les chiens de l'Enfer (1). Cette opération paroît avoir été la dernière de la vie de ce Prélat, qui mourut en l'an 1005, & fut remplacé par Elphégus, Evêque de Winchester.

Concile d'Ensham.

Les Anglois furent plongés, à cette époque, dans de très-grandes calamités, & ils furent menacés d'une ruine totale tant par une famine terrible que par l'épée des victorieux Danois, de qui ils achetèrent, avec de grosses sommes d'argent, quelques Tréves courtes & précaires. Dans un de ces intervalles, en l'an 1009, il se tint à Ensham, dans l'Oxfordshire, un grand Concile de tous les principaux Ecclésiastiques & Laïcs, pour délibérer sur les moyens les plus efficaces de se préserver eux & leur pays de cette destruction dont ils étoient menacés. Elphégus, Archevêque de Cantorbéry, & Wulstan, Archevêque d'York, paroissent avoir persuadé à cette sage Assemblée que le meilleur moyen de détourner la colère du Ciel & de se concilier sa faveur, étoit de forcer non-seulement les Ecclésiastiques d'abandonner leurs femmes, mais encore les Laïcs de payer exactement & avec équité, tout ce qu'ils devoient à l'Eglise: on fit en conséquence un grand nombre de Loix sévères pour y parvenir (2). Mais ou ces Loix ne furent pas bien observées, ou elles ne remplirent pas le but qu'on se proposoit; car les malheurs des Anglois allèrent toujours en augmentant; &, environ quatre ans après ce Concile, les Danois ayant pris Cantorbéry, le réduisirent en cendres, égorgèrent les neuf dixiémes des Habitants, & massacrèrent l'Archevêque, parce qu'il ne vouloit pas ou ne pouvoit point payer la rançon prodigieuse qu'ils lui demandoient (3).

Concile d'Habham.

Livingus, Evêque de Wells, succéda à Elphégus, en l'an 1013, & eut beaucoup à souffrir des calamités de ces malheureux temps (4). Aussi-tôt après le retour du Roi Ethelred de la

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 504. | (2) Id. ibid. p. 513, &c. | (3) Anglia Sacra, t. 2. p. 141. | (4) Godwin, de Præsul. Angliæ, p. 77.

XIe siécle.

Normandie, où il s'étoit enfui avec sa Famille, pour se sauver de la fureur des victorieux Danois, il fut tenu, en l'an 1014, dans un endroit appellé *Habham*, un grand Concile, dans lequel on résolut de faire quelqu'Acte extraordinaire de dévotion, pour engager les Saints & les Anges à combattre contre les Danois. L'Archange S. Michel s'étoit fait dernièrement une grande réputation, par la victoire que les Chrétiens avoient remportée sur les Payens, & qu'ils attribuoient à son secours; & les Anglois vouloient absolument engager, s'il étoit possible, ce Guerrier céleste à leur accorder la même faveur. Dans cette vue, le Concile arrêta que toute personne qui avoit l'âge convenable jeûneroit, pendant trois jours, au pain, à l'eau & aux herbes crues, se confesseroit & iroit à l'Eglise nuds-pieds. Il fut ordonné, dans tous les Couvents, aux Moines & aux Religieuses de célébrer la Messe, *contra Paganos*, contre les Payens, à toutes les Heures Canoniques, en restant prosternés contre terre, & de chanter, dans cette posture, le Pseaume : *Seigneur, que ceux qui me persécutent sont augmentés !* &c. (1). Les Anglois paroissent avoir mis alors leur principal espoir de se sauver dans ces Actes & dans d'autres semblables; tant leurs esprits étoient aveuglés & abrutis par la Superstition. Cependant leur état devint, de jour en jour, plus désespéré; &, environ trois ans après ce Concile, ils furent entièrement réduits sous le joug des Danois.

Loix Ecclésiastiques du Roi Canute.

Quoique les Danois de ce temps fussent en général des Payens ou seulement une espéce de demi-Chrétiens, leur Roi Canute, qui devint aussi Roi d'Angleterre, en l'an 1017, étoit un Chrétien zélé, à la manière du siécle dans lequel il vivoit. Il en donna des preuves suffisantes en réparant les Monastères qui avoient été détruits, par les Danois, dans les dernières guerres, en accordant beaucoup d'immunités aux Couvents & aux Ecclésiastiques, en construisant & dotant les Eglises (2), en allant en personne à Rome, en l'an 1031, & principalement

(1) Johnson's Canons. A. D. 1014. Spelm. Concil. t. 1. p. 530.
(2) W. Malms.l. 2. c. 11.

en

en faiſant, pendant ſon régne, un grand nombre de Loix Eccléſiaſtiques (1). Le premier Recueil des Loix Eccléſiaſtiques de Canute contient vingt-ſix Canons, dont les quatre premiers étendent & aſſûrent la protection de l'Egliſe ou de ſes droits d'aſyle. Dans le troiſiéme de ces Canons, les Egliſes ſont rangées dans quatre claſſes, & l'amende, prononcée contre ceux qui violent leur protection, eſt proportionnée à leur dignité; ainſi elle eſt de cinq livres pour la violation de la protection d'une Cathédrale, de cent vingt ſchelins pour celle d'une Egliſe moyenne (*Midling*), de ſoixante ſchelins pour une moindre Egliſe qui a un Cimetière, & de trente ſchelins pour une Egliſe de campagne qui en a pareillement un. Le cinquiéme Canon contient des Régles qui ſont très-favorables au Clergé, pour le jugement des Prêtres accuſés de divers crimes. Dans le ſixiéme, le célibat eſt recommandé à tous les Eccléſiaſtiques, & il eſt particuliérement exigé de tous ceux qui ſont dans les Ordres des Prêtres; &, afin d'y encourager, ce Canon déclare qu'un Prêtre non-marié ſera réputé égal en dignité à un *Thane*. Le ſeptiéme défend le mariage entre ceux qui ſont parents juſqu'au ſixiéme dégré. Les ſix Canons ſuivants contiennent l'énumération de tous les droits qui doivent être payés au Clergé, tels que les dixmes de grains & de beſtiaux, le Rome-Scot, le Church-Scot, les Plough-Alms, le Light-Scot & le Soul-Scot. Le paiement de tous ces droits eſt aſſûré par diverſes peines. Les autres Canons ne contiennent rien de neuf ou de curieux (2). Pluſieurs Loix relatives à la Religion & à l'Egliſe ſe trouvent mêlées avec les Loix Civiles de ce Prince. L'exemple ſuivant eſt le plus remarquable: « Nous défendons expreſſément » tout le Paganiſme, c'eſt-à-dire le Culte des Idoles ou des » Dieux Payens, tels que celui du Soleil, de la Lune, du Feu, » des Rivières, des Fontaines, des Rochers, ou des Arbres

XIe ſiécle.

(1) Id. ibid. p. 533. — 570. | (2) Johnſon's Canons. A. D. 1017. Spelman. Concil. t. 1. p. 538.

XIe siécle.

» d'aucune espéce, l'usage de la Sorcellerie ou des moyens de » faire périr par la Magie, les Tisons, ou toutes les autres » inventions infernales ».

Histoire de l'Eglise sous les régnes d'Harold-pied-de-liévre, d'Hardicanute & d'Edouard-le-Confesseur.

Les deux régnes suivants d'Harold-pied-de-Liévre & d'Hardicanute, qui durèrent depuis l'an 1035 jusqu'à l'an 1041, furent si courts & si peu stables, qu'ils ne procurent point de matériaux importants pour l'Histoire de l'Eglise. Quoiqu'Edouard-le-Confesseur ait été un Prince d'une grande piété, à la manière du siécle dans lequel il a vécu, sa Cour fut tellement troublée, pendant la plus grande partie de son Régne, par les cabales des Factions Angloises & Normandes, qu'il ne fit pas autant d'attention aux affaires Ecclésiastiques qu'on auroit du s'y attendre. Il existe, à la vérité, deux Recueils de Loix, qu'on nomme ordinairement les *Loix d'Edouard-le-Confesseur*, dans lesquels il y a plusieurs Canons en faveur de l'Eglise & du Clergé; mais ils renferment eux-mêmes la démonstration la plus incontestable qu'ils ont été composés ou au moins très-considérablement changés après la Conquête (1). Cependant ce Prince fut un grand bienfaiteur de l'Eglise, & il employa les dernières années de sa vie à construire le fameux Monastère de S. Pierre de Westminster, auquel il donna des biens considérables, & beaucoup de priviléges & d'immunités singulières (2).

Fondation de Westminster par Edouard-le-Confesseur.

Caractère du XIe siécle.

L'Ignorance & la Superstition furent portées bien loin dans l'Eglise d'Angleterre pendant la première partie du XIe siécle. Sans parler des autres preuves qu'on pourroit en donner, on en trouve de suffisantes dans les fréquents Pélerinages à Rome, dans les sommes prodigieuses dépensées à acheter des Reliques, dans l'immense richesse & les dangereuses immunités du Clergé. A cette époque, les chemins qui conduisoient d'Angleterre à Rome, étoient tellement couverts de Pélerins, que les droits de passage qu'ils payoient étoient des objets importants pour

Les droits de passage des Pélerins étoient très-considérables.

(1) Johnson's Canons. A. D. 1064. 1065. Spelm. Concil. t. 1. p. 619.

(2) Dugdal. Monasticon. v. 1. p. 55.

les Princes dont ils traverſoient les territoires ; & il y avoit très-peu d'Anglois qui cruſſent pouvoir entrer dans le Ciel ſans payer ce tribut à S. Pierre, qui tenoit les clefs des Régions Céleſtes (1). Le Pape & le Clergé de Rome faiſoient un Commerce très-lucratif de Reliques, dont ils avoient un fond inépuiſable. Les Rois, les Princes & les riches Prélats achetoient des morceaux de la Croix, des jambes ou des bras entiers des Apôtres, pendant que les autres étoient obligés de ſe contenter d'orteils & de doigts des Saints inférieurs (2). Agelnoth, Archevêque de Cantorbéry, étant à Rome, en l'an 1021, acheta du Pape un bras de S. Auguſtin, Evêque d'Hyppone, cent talents ou ſix mille livres, poids d'argent, & un talent ou ſoixante livres, poids d'or (3), ſomme prodigieuſe, qui nous met en état de nous former quelqu'idée de l'inconcevable friponnerie des Vendeurs, & de la folie ainſi que de la Superſtition étonnante des Acheteurs de ces objets. On mit une profuſion ſi folle, pendant environ cent cinquante ans, à conſtruire, doter & orner des Monaſtères, qu'une grande partie des richeſſes de l'Angleterre fut employée à faire ces conſtructions ou à acheter leurs uſtenſiles & leurs ornements. « Les maſſes d'or & d'argent (dit Guillaume de » Malmsbury) que la Reine Emma donna aux Monaſtères » de Winchester avec une ſainte prodigalité, étonnoient les eſprits » des étrangers, en même temps que l'éclat des pierres pré- » cieuſes éblouiſſoit leurs yeux (4) ». Le nombre des Eccléſiaſtiques tant Séculiers que Réguliers, augmenta beaucoup, à cette époque, & leurs poſſeſſions s'accrurent encore plus. Les conceſſions fréquentes & extravagantes de terres, qui furent faites aux Cathédrales, aux Monaſtères & aux autres Egliſes, depuis le commencement du X[e] ſiécle juſques vers le milieu du XI[e], nous donnent de juſtes ſujets de croire,

XI[e] ſiécle.

(1) W. Malms. l. 2. c. 11. | (2) Toujours le même eſprit & le même ton. Note du Traducteur. | (3) W. Malms. l. 2. c. 11. | (4) Id. ibid.

XI[e] fiécle.

qu'à la mort d'Edouard-le-Confeffeur, le Clergé poffédoit plus d'un tiers de toutes les terres d'Angleterre, lequel tiers étoit exempt de toute taxe, & même, pour la plus grande partie, des fervices militaires (1). Lorfqu'on réfléchit fur cette fituation, on ne peut pas être fort furpris que les Habitants de l'Angleterre ayent été, à cette époque, fi cruellement infultés par les Danois, &, à la fin, fi aifément conquis par les Normands.

(1) Spelman. Gloff. p. 396.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE II.

CHAPITRE III.

Hiſtoire de la Conſtitution, du Gouvernement & des Loix de la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, juſqu'à la deſcente de Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, en l'an 1066.

L'HISTOIRE de la Conſtitution Politique & de la Forme de Gouvernement qui furent établies dans la meilleure & dans la plus grande partie de cette Iſle, ainſi que des Loix faites par les Anglo-Saxons, à cette époque, eſt également curieuſe, importante & intéreſſante. Elle eſt curieuſe, puiſqu'elle nous met ſous les yeux beaucoup d'objets extraordinaires & amuſants, & nous montre l'origine d'un grand nombre de nos Coutumes & de nos Inſtitutions anciennes. Elle eſt importante pour les Anglois, parce que cette forme de Gouvernement & ces Loix ſont l'ouvrage de leurs anciens Ancêtres, le legs le plus précieux que ceux-ci ayent laiſſé à leur Poſtérité, & le fondement de

Curioſité & importance du ſujet de ce Chapitre.

l'édifice si noble & si beau de la Constitution libre & heureuse dont notre Isle jouit actuellement.

Difficulté d'écrire l'histoire des Loix & du Gouvernement.

On doit être très-affligé de ce qu'il est si difficile, ou plutôt de ce qu'il est impossible d'écrire l'histoire de l'origine & des progrès de la Constitution des Loix & du Gouvernement de l'Angleterre avec assez de clarté & d'exactitude pour ne laisser rien d'obscur & d'incomplet, & avec des preuves assez évidentes dans chaque partie, pour qu'il ne reste rien de douteux. Ceux qui connoissent le mieux le sujet, verront très-promptement que cela est réellement impossible. Les Ecrivains qui ont fleuri à cette époque sont en très-petit nombre; & ce peu d'Ecrivains étoit composé de Moines cloîtrés, qui n'ont jamais eu l'idée de donner une description particulière des Loix & du Gouvernement de leur Pays. Une grande partie des Loix Anglo-Saxonnes est entièrement perdue, & d'autres ont tellement souffert des outrages du temps & de l'inattention de ceux qui les ont transcrites, qu'on peut à peine les entendre & en découvrir le sens. Plusieurs particularités qui y sont relatives, sont tellement ensevelies dans les ténébres de l'Antiquité, & d'autres sont tellement recouvertes par les nuages de poussière sçavante, formés par les violentes disputes qui se sont élevées à ce sujet, qu'il faut une sagacité plus qu'humaine pour découvrir la Verité & pour se préserver des méprises. Tout ce qu'on peut donc faire, dans cet état, est de conserver un vif amour de la Vérité, de la chercher avec soin & application, & de présenter clairement & franchement au Public le résultat de ces recherches.

Plan de ce Chapitre.

Pour prévenir la confusion que produit ordinairement le mélange confus de sujets différents, & pour conserver de l'uniformité entre le plan que je vais suivre ici & celui du Gouvernement, dans le volume précédent, il convient de diviser ce Chapitre en trois Sections distinctes. On donnera dans la première Section une courte description des différentes Nations Germaines qui s'établirent en Angleterre à cette époque. — Des lieux où elles résidoient originairement sur le Continent. — De la situation & des limites de leurs Etablissements dans

cette Isle. — Des Divisions Politiques de leurs Territoires, qui furent faites tant par elles que par les autres Nations Bretonnes. La deuxiéme contiendra une esquisse des différents Rangs des Habitants, — des Magistrats — & des Tribunaux de Justice, dans la même période. Enfin la troisiéme & dernière Section comprendra l'histoire des diverses espéces de Loix qui furent faites vigueur pendant le même temps.

PREMIÈRE SECTION.

Courte description — Des diverses Nations Germaines qui s'établirent à cette époque. — Des lieux où elles ont résidé originairement sur le Continent. — De la situation & des limites de leurs Etablissements dans cette Isle. — Des Divisions Politiques de leurs Territoires, qui furent faites tant par elles que par les autres Nations Bretonnes.

L'ANCIENNE Germanie comprenoit tout ce vaste pays qui est borné par le Rhin, au Midi, — par l'Océan Germanique, à l'Occident, — par la mer du Nord, au Septentrion, — & par la Vistule, &c. à l'Orient (1). Ce territoire qui, outre la Germanie actuelle, embrassoit encore le Dannemark, la Suéde & plusieurs autres Districts, étoit anciennement habité par un nombre prodigieux de Tribus & de Nations distinctes. Mais, quoique ces Nations Germaniques différassent beaucoup l'une de l'autre par leur situation, leur force, leur richesse & quelques autres circonstances, elles paroissent cependant avoir eu la même origine, avoir parlé la même Langue, quoiqu'en suivant des Dialectes différents, & avoir eu beaucoup de ressemblance entr'elles par leurs Mœurs, leurs Usages & leurs formes de Gouvernement (2).

---

(1) Cluver. German. Antiq. l. 1, c. 2, p. 76. | (2) Tacit. de Morib. German. *passim*. Northern. Antiquities, *Préface*, p. 24.

Patrie originaire des Nations Germaines qui vinrent en Angleterre.

Cela eſt particulièrement vrai de ces Nations qui vinrent de la Germanie & s'établirent dans la Bretagne, à cette époque, & à qui la plus grande partie du Peuple Anglois doit ſon exiſtence. Les lieux où elles avoient originairement réſidé, ſur le Continent, étoient contigus, & ſitués dans cette Péninſule appellée ordinairement la *Cherſonèſe Cimbrique*, bordée par la rivière d'Elbe au Midi, par l'Océan Germanique à l'Occident, & par la mer Baltique au Nord & à l'Orient. Lorſque les malheureux Bretons formèrent la funeſte réſolution d'appeller des Etrangers à leur ſecours, pour que ceux-ci les préſervaſſent de cette deſtruction dont les Scots & les Pictes les menaçoient, ils ne trouvèrent point de Peuples plus proches que les Habitants de cette Contrée, chez qui ils puſſent plus vraiſemblablement trouver la protection dont ils avoient beſoin. En effet leurs plus proches Voiſins & leurs Alliés naturels, les Gaulois, qui parloient la même Langue & profeſſoient la même Religion qu'eux, n'étoient en état de leur donner aucun ſecours, ayant eux-mêmes leur pays envahi & preſque conquis par les Francs, autre Nation Germaine (1).

Nations dont les Anglois ſont deſcendus.

La Contrée qui vient d'être décrite, & ſur laquelle les Bretons jettèrent les yeux pour obtenir du ſecours dans leur détreſſe, étoit alors habitée par trois Nations appellées les *Saxons*, les *Angles*, & les *Jutes*, qui envoyèrent des Armées dans la Grande-Bretagne, & y obtinrent des Etabliſſements (2). C'eſt de ces trois Nations que les Anglois en général tirent leur origine, quoique pluſieurs autres Peuples, particulièrement les Danois & les Normands, ſe ſoient depuis mêlés avec eux en très-grand nombre (3).

Les Saxons.

Les Saxons ont été pendant long-temps les plus puiſſants de ces trois Peuples, & ils ont tenu les deux autres dans un certain dégré d'aſſujétiſſement. C'eſt pour cette raiſon que ces fameux Pirates, qui infeſtèrent nos petites mers, qui pillèrent les côtes de la Gaule & de la Grande-Bretagne, & qui donnèrent

(1) Gregor. Turonens. l. 1. 2. | (2) Bed. Hiſt Eccleſ. l. 1. c. 15. Chronicon Ethelwerdi. l. 1. | (3) Sheringham de Origine Gentis Anglorum. c. 2. p. 25. &c

tant

tant d'inquiétude aux Romains, dans les IVe & V^e siécles, furent tous appellés *Saxons*, quoiqu'ils fussent composés de différentes Nations. La principale résidence du Peuple nommé proprement *Saxons*, étoit dans l'Holsatie ou ancienne Saxe, appellée aujourd'hui le *Holstein*, quoiqu'après le départ des Francs dans la Gaule, il se soit répandu lui-même le long des bords de la mer, jusqu'à ceux du Rhin (1). Les Bretons, ayant souvent éprouvé, sur leurs côtes, la valeur de ces Saxons, desirèrent l'employer à leur défense; &, sçachant que ces derniers étoient un Peuple Maritime, qui aimoit les expéditions de ce genre, ils s'adressèrent naturellement à eux pour en obtenir du secours. Ils ne réussirent que trop à cet égard : plusieurs bandes d'Aventuriers Saxons se rendirent & se fixèrent en Angleterre, où leur postérité subsiste encore, quoique sous un autre nom, & conserve, si nous en croyons plusieurs Voyageurs, une ressemblance très-remarquable, pour l'extérieur, avec les Habitants actuels du Holstein, d'où leurs Ancêtres sont venus dans notre Isle (2).

Les Angles passent pour avoir été une Tribu des Suévi, qui, du temps de César, étoient le plus considérable & le plus brave de tous les Peuples Germains (3). Après différentes aventures & diverses migrations, cette Tribu s'établit dans cette partie de la Chersonèse Cimbrique, qui forme maintenant le Duché de Slesvic, où il reste encore quelques traces de leurs noms dans le District d'Anglen, entre Slesvic & Flensbourgh (4). Telle étoit leur résidence, quand les Ambassadeurs les joignirent; & ce fut de ce pays qu'ils s'embarquèrent, pour la Grande-Bretagne, avec plus d'ardeur & en plus grand nombre qu'aucun des autres Peuples Germains; ce qui leur procura l'honneur de donner leur nom à l'Angleterre & à ses Habitants qui forment maintenant l'une des plus riches, des plus puissantes & des plus florissantes Nations du Monde (5). Les Angles.

(1) Id. ibid. | (2) Howel's Letters. vol. 1. §. 6. let. 4. | (3) Cesar. Bell. Gall. l. 4. | (4) Cluver. German. Antiq. l. 3. c. 27. p. 605. | (5) Bed. Hist. Eccles. l. 1. c. 15.

Les Jutes.

Les Jutes, Tribu des Gétes qui avoient conquis tant de pays, habitoient l'extrémité de la Cherfonèfe Cimbrique, qu'on nomme encore aujourd'hui le *Jutland*, & qui eft bornée par l'océan Germanique à l'Oueft, la mer Baltique à l'Eft, & le pays de Angles au Midi (1). Outre ces trois Nations, il y eut beaucoup de Particuliers, appartenants aux Tribus voifines, & particulièrement aux Friziens, qui s'embarquèrent avec elles, lors de leurs expéditions en Angleterre, & qui s'établirent dans cette Ifle.

Lieux où ces Peuples fe fixèrent dans la Grande-Bretagne.

On a déjà donné (2) l'hiftoire des différents embarquements de ces trois Nations pour la Grande-Bretagne & des fept Royaumes qu'elles y fondèrent; il ne refte maintenant qu'à préfenter ici une defcription très-courte des limites les plus ordinaires de ces différents Royaumes, & de la Nation particulière par laquelle chacun d'eux fut érigé, afin que tous les Habitants de l'Angleterre puiffent connoître, d'une manière diftincte, leurs anciens Ancêtres. Nous commencerons cet expofé par l'Angle Sud-Oueft de notre Ifle, & nous continuerons de fuite en avançant vers le Nord Eft.

Royaume de Weffex.

1° Les parties du Sud-Oueft de la Grande-Bretagne furent conquifes par plufieurs bandes fucceffives de Saxons qui y fondèrent, vers le commencement du VIe fiécle, un Royaume qui fut appellé le *Royaume de Weffex* ou des *Weft-Saxons*, à caufe tant de leur nom que de fa fituation. Cet Etat fut très-petit pendant long-temps; mais, ayant eu le bonheur d'avoir une longue fuite de grands Princes de la même Famille Royale, il augmenta par dégrés, & il engloutit à la fin tous les autres Royaumes. Du temps de l'Heptarchie, il comprenoit les Contrées qui compofent maintenant les Comtés de *Hants*, *Berks*, *Wilts*, *Somerfet*, *Dorfet*, *Devon* & une partie de celui de *Cornouailles* (3). L'Ifle de Wight, qui eft fituée près des côtes du Hampshire, étoit ordinairement gouvernée par les Rois de Weffex, quoiqu'elle eût été peuplée par une Colonie de Jutes qui poffédoient auffi quelques Diftricts fur le Continent fitué

(1) Shéringham. c. 2. p. 32. | (2) Chap I. | (3) Speed. Chron. p. 292.

vis-à-vis de cette Isle (1). La Capitale de ce Royaume étoit Winchester, la Venta Belgarum des Romains & le Cair Guent des Bretons.

2° A côté du Royaume de Wessex se trouve le petit Royaume de Sussex ou des Saxons du Sud, qui ne comprend que les deux Comtés de Surry & de Sussex. Il fut, ainsi que son nom l'annonce, fondé & habité par les Saxons. Ce Royaume, quoique l'un des plus anciens, fut l'un des plus petits & des plus foibles de l'Heptarchie, il fut aussi l'un de ceux qui eurent le moins de durée. Lorsque ses Habitants se convertirent au Christianisme, en l'an 678, il ne contenoit pas plus d'environ sept mille familles (2). Cette foible Population doit être attribuée, en partie, à son peu d'étendue; mais elle provenoit principalement de ce qu'une grande portion de ce Royaume étoit couverte par la forêt Andéréda (3). La Capitale de ce petit Royaume étoit Chichester, le Regnum des Romains & le Cair Cei des Bretons. Royaume de Sussex.

3° Après le Sussex, à l'Est, étoit le Royaume de Kent, qui ne renfermoit que le Comté de ce nom. Il fut le plus ancien de tous les Royaumes Saxons dans la Grande-Bretagne, ayant été fondé en l'an 445: il fut aussi le premier qui embrassa la Religion Chrétienne. Si nous en croyons Béde & Ethelwerd, ce Royaume fut érigé & habité par une Colonie de Jutes, qui ne paroissent pas être venus directement du Jutland en Angleterre, mais avoir été établis, pendant quelque temps, près de l'embouchure du Rhin, où il est à présumer que les Ambassadeurs Bretons les trouvèrent (4). En effet il est absolument invraisemblable que ces Ambassadeurs se soient d'abord rendus dans l'endroit le plus éloigné pour y demander du secours; & l'on a quelques preuves fortes & positives qu'Hengist, le Fondateur de ce Royaume, construisit le Château de Leyde, peu de temps avant que de s'embarquer pour la Grande-Bretagne (5). Quoique son Royaume de Kent.

(1) Bed. Hist. Eccles. l. 1. c. 15. | (2) Id. l. 4. c. 13. | (3) Camden. Britann. v. 1. p. 195. | (4) Bed. Hist. Eccles. l. 1. c. 15. Ethelwerd. l. 1. (5) Camd. Britann. Pref. col. 157.

Royaume eût peu d'étendue, il étoit très-peuplé ; & plusieurs de ses Princes eurent une grande autorité dans l'Heptarchie. La ville de Cantorbéry, le Durovernum des Romains & le Cair Ceint des Bretons, étoit la Capitale du Royaume de Kent, & l'une des Villes les plus considérables de l'Angleterre, du temps des Saxons.

Royaume d'Essex.

4° Le Royaume d'Essex ou des Saxons de l'Est & du milieu, étoit situé au Nord-Est du Kent : il ne comprenoit que les Comtés d'Essex & de Middlesex & une partie de l'Hertfordshire. Ce Royaume, ainsi que le nom le porte, fut fondé & possédé par une Colonie de Saxons ; mais, quoiqu'il fût riche & peuplé, & qu'il eût pour Capitale la fameuse ville de Londres, il ne joua pas un grand rôle dans l'Heptarchie, ses Princes ayant été, pour la plupart, dans un état de dépendance à l'égard de ceux du Kent.

Royaume de l'Est-Anglie.

5° Le Royaume des Est-Angles étoit situé au Nord-Est de celui d'Essex, & il comprenoit les Comtés de Cambridge, de Suffolk, de Norfolk & l'Isle d'Ely. Ce Royaume fut fondé & habité par les Angles, qui descendirent dans cette partie de la Grande-Bretagne, parce que les Saxons ou Jutes, leurs voisins, n'en avoient pas pris possession, & qu'elle étoit plus proche de leur propre pays (1). Il étoit borné, à l'Est & au Nord par l'Océan, au Sud par l'Essex, &, à l'Ouest par le Fossé de Saint-Edmund, qui le séparoit de la Mercie. La Capitale de l'Est-Anglie étoit Dunwich, appellée, par Béde, *Domnoc*, lieu important du temps des Bretons, des Romains & des Saxons, mais couvert aujourd'hui par la mer (2).

Royaume de Mercie.

6° Au centre même de l'Angleterre étoit le puissant & vaste Royaume de Mercie, qui embrassoit (indépendamment d'une partie de l'Hertfordshire) seize des nos Comtés actuels ; sçavoir Huntington, Rutland, Lincoln, Northampton, Leicester, Derby, Nottingham, Oxford, Chester, Salop, Glocester, Worcester, Stafford, Warvic, Buckingham & Bedford. Ce Royaume fut également fondé & possédé par les Angles : on le nomma

(1) Bed. Hist. Ecclef. l. 1. c. 15. | (2) Id. l. 2. c. 15. Camd Britann. T. 1. p. 438.

donc auſſi quelquefois le *Royaume des Anglois Méditerranés* (1). Il tire de ſa ſituation ſon nom plus ordinaire de Mercie, parce qu'il borde les *marches* ou *frontières* de tous les autres Royaumes de l'Heptarchie, ainſi que du pays de Galles. Cette ſituation avoit ſes avantages & ſes inconvénients; en effet, de même qu'elle donnoit aux Rois de Mercie la facilité d'entrer ſur le territoire de tous leurs voiſins, elle les expoſoit auſſi au danger d'être attaqués de tous les côtés. Leiceſter, les Ratæ des Romains, étoit la Capitale de la Mercie.

7° Le ſeptiéme Royaume de l'Heptarchie étoit celui du *Northumberland*, appellé ainſi, parce qu'il eſt ſitué au Nord de l'Humber. Ce Royaume étoit auſſi très-étendu, puiſqu'il embraſſoit toute cette partie de l'Angleterre ſituée au Nord de l'Humber & du Merſey, & toute cette portion de l'Ecoſſe qui eſt au Midi du Forth. Le territoire des Northumbriens étoit quelquefois diviſé en deux Royaumes, ſavoir celui de Deira & de Bernicie, dont le premier, qui avoit York pour Capitale, comprenoit le pays ſitué entre l'Humber & la Tyne, tandis que le dernier, qui avoit Bamburgh pour Capitale, étoit compoſé du pays ſitué entre la Tyne & le Forth. Toutes ces Contrées étoient habitées par les Angles, quoique probablement elles renfermaſſent auſſi un grand mêlange de Jutes. En effet Octa & Ebiſſa, qui établirent de très-bonne-heure une Colonie conſidérable dans le pays dévaſté ſitué entre les murs de Sévère & d'Antonin, étoient proches parents d'Hengiſt, le premier Roi de Kent. On eſt naturellement ſurpris que les Angles, qui n'étoient ni ſi nombreux ni ſi puiſſants que les Jutes & les Saxons, ayent fait la conquête & ſe ſoient rendus poſſeſſeurs de plus des deux tiers de l'Angleterre (à laquelle ils donnèrent leurs noms) indépendamment d'une partie conſidérable de l'Ecoſſe. Mais la cauſe de cet avantage des Angles paroît avoir été que les Jutes & les Saxons n'envoyèrent que peu de bandes d'Aventuriers dans la Grande-Bretagne, le Corps de ces Nations étant reſté dans ſa Patrie, tandis que les Angles ſe rendirent preſqu'entièrement

Royaume de Northumberland.

(1) Bed. Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 21.

dans cette Isle, en quittant le Continent, & abandonnant leur pays natal qui resta désert, état dans lequel Béde nous assure qu'il étoit encore de son temps (1).

Subdivisions de ces Royaumes.

Telles furent en général la situation & les frontières des différents Royaumes de l'Heptarchie & des Nations Germaines qui les fondèrent & les habitèrent. Quoique plusieurs de ces Royaumes ayent été fort petits, & qu'aucun d'eux, excepté ceux de Mercie & de Northumberland, n'ait eu une grande étendue, nous avons cependant lieu de croire qu'ils furent subdivisés en des Districts encore plus petits, pour faciliter l'Administration tant Civile que Militaire. Les Territoires Anglo-Saxons dans la Germanie, furent subdivisés dans ce que les Historiens Romains appellent *Pagi* & *Vici*, qu'on peut assez bien traduire par Shires ou *Comtés* & *Townships* ou *Hundreds* (2); & nous pouvons être presque certains qu'ils subdivisèrent, d'une manière semblable, les Territoires de chaque Etat, aussi-tôt qu'ils furent établis dans cette Isle (3). Long-temps avant la fin de l'Heptarchie, nos Historiens font souvent mention de pareilles divisions & de leurs Gouverneurs respectifs (4). Il n'est donc pas strictement vrai qu'Alfred-le-Grand ait été le premier qui ait partagé l'Angleterre en Comtés, en Hundreds, &c. quoiqu'il soit très-probable que ce grand Prince a fait une division nouvelle & plus régulière que celle qui avoit subsisté avant lui. Le Lecteur trouvera, dans l'Ouvrage cité ci-dessous (5), une description de la division politique de toute cette partie de l'Angleterre qui est au Midi de l'Humber, laquelle spécifie le nombre de hides ou de terres labourables de chaque District. Cette division est évidemment très-ancienne & subsistoit du temps de l'Heptarchie.

---

(1) Bed. Hist. Eccles. l. 1. c. 15.

(2) Hundreds, traduit en Latin par Centuria, étoit un District où cent Chefs de Famille étoient obligés d'être Cautions les uns pour les autres. Note du Trad.

(3) Tacit. de Morib. German. c. 12. Cesar Bell. Gall. l. 6. Cluver. German. p. 91.

(4) Bed. l. 4. c. 4. l. 5. c. 4. — 15. W. Malms. l. 2. c. 4.

(5) Scriptores Britann. Edit. à Gale l. 1. p. 748.

Divisions politiques du pays de Galles.

Il est presqu'impossible de donner une description exacte des divisions politiques des Territoires des Princes Bretons ou Gallois depuis l'établissement jusqu'à la fin de l'Heptarchie. Le nombre des Princes qui fleurirent en même temps varia souvent. Nous apprenons de Gildas qu'il y avoit cinq Rois ou Princes Bretons qui régnoient sur autant de petites Principautés des Bretons, vers le milieu du VI[e] siécle, lorsqu'il écrivit son Epître satyrique contre ces Princes (1). Bientôt après, le nombre de ces Princes & de ces Principautés paroît avoir été de six, sçavoir Guynedh, Powys, Déhewbarth, Reynnuc, Esylluc, Morgannuc (2). La vérité est qu'il n'y avoit rien de fixe ni de stable parmi les malheureux Bretons, à cette époque; & que le nombre & les limites de leurs petites Principautés changeoient perpétuellement par le sort de la guerre & par la funeste coutume de partager le territoire d'un Prince, à sa mort, entre ses enfants. D'après cet usage, les territoires des Bretons étoient quelquefois subdivisés en un nombre incroyable de petits Etats, soumis à autant de petits Tyrans, constamment en guerre les uns contre les autres, & devenant aisément la proie des Saxons, leurs communs ennemis. Sans essayer de décrire les limites de ces petits Etats momentanés, qui changeoient presque tous les jours, il suffit d'observer que la plus ordinaire & la plus durable division des territoires Bretons, à cette époque, étoit dans les trois Principautés ou Royaumes suivants, sçavoir Déhewbarth, Mathéaval ou Powysland, & Guyneth. I° Déhewbarth, aujourd'hui la Galles Méridionale, étoit le pays des braves Silures. Cette Principauté étoit anciennement divisée dans les six Districts sçavoir 1° Cairdigan, aujourd'hui le Cardiganshire; 2° Dyvet, aujourd'hui le Pembrokeshire; 3° Cairmarden, aujourd'hui le Carmarthenshire; 4° Morganive, aujourd'hui le Glamorganshire; 5° Guent, aujourd'hui le Monmouthshire; 6° Brecknock, aujourd'hui le Brecknocshire. La principale résidence ou la Capitale des anciens Princes de la Galles Méridionale, étoit Cairmarden, & quelquefois le Château Divenor. II° La Principauté de Ma-

(1) Epist. Gildæ, sub init. | (2) Humph-Lhuid. Fragment. Britann. p. 51.

théaval ou Powysland, Contrée des Démétes, étoit divisée dans les trois Districts de Powys-Vadoc, Powys entre la Wye & la Sévern, & Powys Wanwynwyn. La principale résidence des anciens Princes de Powysland, fut d'abord à Pengwern, aujourd'hui Shrewsbury, & ensuite à Mothraul. III° La Principauté de Gwyneth, aujourd'hui la Galles Septentrionale, Contrée des Ordovices, étoit divisée dans les quatre Districts de Mon, aujourd'hui Anglesey, d'Avuon, aujourd'hui Caernarvon, de Méryonith, aujourd'hui le Mérionitshire, & d'y Berwedhwlod, aujourd'hui le Denbigshire & le Flintshire. La principale résidence des Princes de Gwyneth ou de la Galles Septentrionale, étoit à Aberfrau dans l'Isle d'Anglesey. Chacun de ces Districts ou Provinces des trois Principautés du pays de Galles, étoit subdivisé en autant de Cantréves, & ceux-ci en autant de Commots, de sorte qu'il y avoit cinquante-un Cantréves & cent cinquante-huit Commots dans tout le pays de Galles (1).

Divisions politiques de l'Ecosse.

Cette partie de la Grande-Bretagne, qu'on appelle l'*Ecosse* depuis un grand nombre d'années, fut, dans le temps de l'Heptarchie, habitée par quatre Nations, sçavoir, 1° les Angles ou Anglois du Royaume de Bernicie; 2° les Bretons Strath-Cluyd; 3° les Scots; 4° les Pictes. J'ai déja décrit les limites du Royaume de Bernicie. La Contrée des Bretons Strath-Cluyd, appellée ordinairement le Royaume ou la Principauté de Cumbrie, étoit, à cette époque, en proie à une plus grande confusion & à de plus fréquentes révolutions que le pays de Galles même. Quand cette Principauté étoit dans un état florissant, elle s'étendoit depuis la rivière Ribble, dans le Lancashire, le long de la côte Occidentale, jusqu'à l'embouchure de la Clyde, où sa Capitale Alcluyd, aujourd'hui Dumbarton, étoit située. Mais, dans les VIe & VIIe siécles, cette Contrée étoit déchirée par beaucoup de petits Tyrans qui en exposèrent les parties Méridionales à être subjuguées par les Rois Anglois de Déira & de Bernicie, & les parties Septentrionales à l'être par les Scots & les Pictes (2). Les Territoires des Scots n'étoient ni considérables ni fertiles

(1) Speed's Description of Wales. | (2) Cartes Hist. v. 1. p. 210 — 215.

à

à cette époque. Au commencement de cette période, voici comme leurs limites sont décrites dans deux des plus anciennes Chroniques qui existent maintenant. « Fergus, le Fils de Erc, régna » sur l'Albanie, depuis Drumalbin jusqu'à la mer d'Irlande » & Inchégall (1) ». Il paroît vraisemblable, d'après cette description, que les Scots, avant qu'ils eussent subjugué les Pictes, ne possédoient que cette partie de la Calédonie, qui s'étend entre les mers de l'Ouest & du Nord, depuis le détroit de Clyde jusqu'aux Orkneys; & que leurs territoires étoient séparés d'avec ceux des Pictes, à l'Est, par ces hautes montagnes qui s'étendent de Lochlomond jusqu'au détroit de Taine (2). Les Pictes possédoient tout le reste de l'Ecosse qui est au-delà du détroit ou golfe de Forth, & ils eurent souvent des démêlés avec les Rois Northumbriens, par rapport au pays situé entre le Forth & la Twéed. En effet cette Contrée, qui étoit presqu'entièrement habitée par les Anglo-Saxons, étoit quelquefois gouvernée par les Pictes, qui, avant l'extinction de leur Monarchie, avoient soumis à leur autorité toutes les parties Occidentales de l'Ecosse, situées entre les golfes de Clyde & de Solway (3).

Etablissement des Monarchies Angloise & Ecossoise.

Telles furent les divisions politiques de la Grande-Bretagne depuis le commencement du VIe siécle jusqu'au milieu du neuviéme. Il arriva, vers ce temps, une grande révolution dans la distribution de la puissance dans cette Isle, par l'établissement de la Monarchie Angloise, dans le Midi, sur les ruines de l'Heptarchie, & par celui de la Monarchie Ecossoise, dans le Nord, sur les ruines du Royaume des Pictes. Bientôt après cette grande révolution, les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse parvinrent à avoir les mêmes limites qu'ils ont toujours conservées depuis, avec quelques variations momentanées & peu considérables, jusqu'à l'époque où elles ont été heureusement réunies en un seul Empire, au commencement du siécle actuel.

(1) Inne's Essays, Append. N°s 1 — 4. | (2) D. Macpherson's Dissertations, p. 332, &c. | (3) Id. ibid.

Division politique de l'Angleterre par Alfred-le-Grand.

Peu de temps après l'établissement de la Monarchie Angloise, Alfred-le-Grand fit une division nouvelle & plus régulière de tout son Royaume, très-différente, à beaucoup d'égards, de celle qui avoit subsisté sous l'Heptarchie. Pour former cette division avec plus d'exactitude, ce Prince sage & actif ordonna qu'on fît un arpentage de tout son territoire, & qu'on l'enregistrât dans le Livre de Winchester (1). D'après ce Livre, qui contenoit une description des Rivières, Montagnes, Bois, Cités, Villes & Villages, ainsi que le compte du nombre des terres labourables, & des Habitants de chaque District, il divisa le tout en un certain nombre de Shires, qui sont à-peu-près les mêmes que nos Comtés actuels. Chaque Shire étoit subdivisé en Trithings ou Leths; & il reste encore quelques traces de cette division dans les Ridings de l'Yorkshire, les Leths du Kent, & les Rapes du Suffex (2). Chaque Trithing étoit divisé de nouveau en autant de Centuries ou Hundreds, & chaque Hundred en dix Dixaines ou Districts, contenant dix familles ou à-peu-près; car il étoit impossible d'être absolument précis & exact dans de pareilles distributions. Tous les Membres de chaque Dixaine étoient mutuellement garants les uns des autres quant à leur soumission aux Loix, & ils répondoient aussi de leur désobéissance, avec quelques restrictions équitables (3). Quiconque n'étoit pas membre de quelque Dixaine, étoit regardé comme un vagabond qui ne pouvoit réclamer aucune protection ni aucun avantage de la part des Loix de son pays. Ce sage Roi établit dans chacune de ces divisions de Shires, de Trithings, de Hundreds & de Dixaines, certains Magistrats & Tribunaux, que je ferai connoître dans la suite. Il est impossible de concevoir aucune distribution mieux imaginée pour conserver la paix & le bon ordre, & pour mettre tous les Membres de la Société sous l'œil immédiat de la Loi, chaque Membre répondant de sa bonne conduite & ayant encore neuf autres personnes qui en répondoient.

---

(1) Ingulf. Hist. | (2) Spelman. Vita Ælfridi, p. 74. | (3) Wilkins, Leges Saxonicæ, p. 20 — 204.

Etat de la population de la Grande-Bretagne, à cette époque.

La Grande-Bretagne étoit loin d'être peuplée, à l'époque dont nous-nous occupons actuellement. On peut en donner les preuves les plus claires, ainſi que les raiſons les plus ſatiſfaiſantes. Les Scots & les Pictes avoient preſqu'entièrement changé en un déſert une grande portion de la Bretagne Provinciale, avant l'arrivée des Saxons (1). Ces dangereux Auxiliaires détruiſirent, rendirent eſclaves ou chaſsèrent tous les anciens Habitants de la meilleure partie de la Grande-Bretagne, en établiſſant leurs ſept Royaumes. Après cette érection, les guerres cruelles & continuelles qu'ils ſe firent les uns aux autres, empêchèrent leur population de devenir conſidérable. Lorſque ces ſept Etats eurent été réunis dans une ſeule Monarchie, on vit de nouveaux ennemis qui ne nuiſirent pas moins à l'accroiſſement de la Population que les précédents, & qui ne permirent pas aux heureux effets de cette union de ſe développer. La funeſte rage (2) de conſtruire des Monaſtères & de les remplir de Moines & de Religieuſes inutiles, cette rage, dis-je, qui s'empara des Rois & de la Nobleſſe d'Angleterre, après l'établiſſement de la Monarchie Angloiſe, ne contribua pas peu à arrêter alors l'accroiſſement du nombre des Habitants. L'état d'imperfection du Commerce, des Manufactures & de l'Agriculture, état qui occaſionna des famines fréquentes & deſtructives, eſt tout à-la-fois la preuve & la cauſe de la foibleſſe de la Population, à cette époque. Ce qui prouve encore cette triſte vérité, c'eſt qu'il y avoit alors en Angleterre très-peu de Villes & de Cités; & que ces Villes, qui étoient en petit nombre, étoient peu conſidérables & avoient peu d'Habitants. Il n'y avoit peut-être pas, en Ecoſſe, une ſeule Ville qui méritât le nom de *Cité;* &, dans la Bretagne Méridionale, où les Romains avoient conſtruit un ſi grand nombre de Villes, nous apprenons de Nennius, qu'il n'en reſtoit que vingt-huit dans le

(1) Gildæ Hiſt. c. 11. — 26.

(2) Toujours le ton déclamatoire quand il s'agit de l'état Religieux. Le Docteur Henri eſt un Proteſtant bien zélé. Note du Traducteur.

VII[e] ſiécle (1). Nous trouvons, dans le *Doomsday-Book*, la preuve la plus évidente que, même à la fin de cette époque, il n'y avoit pas une ſeule de ces Villes (ſi l'on en excepte peut-être Londres & Wincheſter) qui contint dix mille Habitants, & le plus grand nombre d'entr'elles n'en renfermoit que peu de centaines (2). York, qui eſt la plus grande Cité dont il ſoit parlé dans ce Regiſtre célébre, ne contenoit que mille quatre-cents dix-huit maiſons, dont il y en avoit cinq-cents quarante qui n'étoient pas habitées (3). Il n'y avoit à Exéter que trois-cents quinze maiſons, & à Warwic que deux-cents vingt-trois. Enfin il paroît très-probable, 1° que la Grande-Bretagne ne fut pas beaucoup plus peuplée pendant l'Heptarchie qu'elle ne l'avoit été du temps des anciens Bretons, avant la première invaſion Romaine; 2° qu'elle n'eut pas alors la moitié de la population qu'elle avoit eue à l'époque où le Gouvernement Romain y avoit fleuri; 3° & que depuis l'établiſſement de la Monarchie Angloiſe juſqu'à la Conquête, elle ne contint, dans aucun temps, plus d'un million & demi d'Habitants. Tant la chute de l'Empire Romain fut fatale à la population de ſes Provinces, & tant il fallut d'années pour réparer cette perte !

---

(1) Nennii Hiſt. Britann. c. *65*. *Voyez* l'Appendix, N° 11.

(2) Brady on Burghs, *paſsim*. | (3) Ibid. p. 10.



DEUXIÉME SECTION.

Hiſtoire des différents Ordres d'Habitants, — des Magiſtrats, — & des Tribunaux de Juſtice dans la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *juſqu'à la deſcente de Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

AYANT, dans la Section précédente, préſenté une légère eſquiſſe des Diviſions politiques du Territoire de l'Angleterre, à l'époque dont nous-nous occupons, en Royaumes, Provinces ou Shires, Trithings, Hundreds & Dixaines, il convient de continuer à jetter un coup-d'œil ſur les divers Rangs des Habitants de ce Territoire, ainſi que ſur leurs Droits & leurs Priviléges reſpectifs, — ſur les Magiſtrats qui gouvernoient ces différents Diſtricts ou Diviſions, — ſur leurs divers dégrés d'autorité — & ſur les Tribunaux particuliers auxquels ces Magiſtrats préſidoient. Dans ce travail, il paroît plus naturel de commencer par le dernier Rang des Habitants, des Magiſtrats & des Tribunaux, & d'avancer avec ordre juſqu'aux plus élevés, d'autant plus que telle eſt la marche des appels dans l'adminiſtration de la Juſtice. Plan de cette Section.

Le dernier Rang des Habitants parmi les Anglo-Saxons & les autres Habitants de la Grande-Bretagne, à cette époque, étoit compoſé des Eſclaves qui étoient, ainſi que leurs femmes & leurs enfants, la propriété de leurs Maîtres (1). Outre ceux qui étoient naturellement Eſclaves, ou Eſclaves par naiſſance, d'autres tomboient ſouvent dans ce malheureux état, ſoit en ayant du malheur au jeu, ſoit par le ſort de la guerre, ſoit en perdant la liberté par leurs crimes, ou même en contractant des dettes qu'ils n'étoient pas en état de payer (2). Ces Infortunés, qui Eſclaves.

(1) Reliquiæ Spelman. p. 250. & 251. Leges Wallicæ, p. 206. — 324.
(2) Tacit. de Mor. German. c. 24. Leges Inæ. c. 7.

étoient en très-grand nombre, formoient un article de commerce tant intérieur qu'étranger : feulement fi l'Efclave étoit Chrétien, il n'étoit pas vendu à un Juif ou à un Payen; ou, s'il appartenoit à la même Nation que fon Maître, il ne pouvoit pas être vendu au-delà des mers (1). Cependant, chez les Anglo-Saxons, les Efclaves étoient de diverfes efpéces; on les employoit à des ouvrages différents, & ils n'étoient pas tous dans un état égal de fervitude. Quelques-uns d'entr'eux étoient appellés *Villani* ou *Villains*, parce qu'ils demeuroient dans les Villages appartenants à leurs Maîtres, & exécutoient les travaux ferviles de cultiver les terres auxquelles ils étoient attachés, & avec lefquelles ils étoient tranfportés d'un Propriétaire à un autre (2). Il y en avoit qui étoient des Efclaves-Domeftiques, & qui rempliffoient différentes fonctions dans les maifons & les familles de leurs Maîtres (3). On apprenoit à quelques-uns de ces Efclaves-Domeftiques du Roi & de la Nobleffe les Arts Méchaniques, qu'ils exerçoient au profit de leurs Maîtres; & la plupart des Artifants de ce temps paroiffent avoir été dans un état de fervitude (4). On ne regardoit pas les Efclaves comme ayant des familles ou des parents qui fouffriffent à leur mort; ainfi, lorfqu'un d'eux étoit tué par fon Maître, il n'étoit point payé d'amende, parce qu'on fuppofoit qu'il n'y avoit que le Maître qui perdoit. Si l'Efclave avoit été tué par un autre, fon prix ou *Manbote* étoit payé à fon Maître (5). En un mot les Efclaves du dernier Rang n'étoient regardés que comme des bêtes de charge, & comme une partie du bien de leurs Poffeffeurs. Les Loix de Galles portent expreffément « Qu'un Maître a le même droit » fur fes Efclaves que fur fes beftiaux (6) ».

Manbote.

Adouciffement & diminution de l'Efclavage.

La barbarie de ce cruel efclavage fut adoucie par dégrés; & un grand nombre de ces Infortunés, fortant de cet état abject, recouvra les Priviléges de l'Humanité. L'introduction du Chriftianifme ne contribua pas peu tant à alléger le poids de la

(1) Id. Eigbright. Excerpt. c. 149. & 150. | (2) Gloffar. Spelman, & du Cange verbo Villanus. | (3) Leges Wallicæ, p. 453. | (4) Du Cange verbo Servi Minifteriales. | (5) Leges Wallicæ, p. 324. | (6) Ibid. p. 206.

servitude qu'à diminuer le nombre des Esclaves. Les Canons de l'Eglise qui furent alors incorporés dans les Loix du Pays, & qui eurent la même autorité, ordonnèrent aux Chrétiens d'accorder aux Esclaves certaines portions de temps pour qu'ils travaillassent à leur profit; ce qui les mettoit en état d'acquérir une propriété. Ces mêmes Canons autorisèrent aussi les Evêques à régler la quantité d'ouvrages qu'on pourroit exiger des Esclaves, & à veiller à ce que chacun traitât le sien sans dureté, & comme un Chrétien, ainsi que lui (1). Les Evêques & le Clergé recommandèrent l'affranchissement des Esclaves, comme l'action la plus charitable & la plus méritoire; &, afin de donner l'exemple, ils firent faire une Loi qui ordonna que tous les Esclaves Anglois de chaque Evêque seroient mis en liberté, à sa mort, & que chaque Evêque & Abbé du Royaume mettroit trois Esclaves en liberté (2). Mais, malgré les adoucissements des sévérités de l'esclavage & la diminution du nombre des Esclaves, le joug de la servitude étoit encore très-pesant, & la plus grande partie des Laboureurs, des Artisans & des Gens du Peuple gémissoit sous ce joug, à la fin de cette époque (3).

La classe des Habitants de l'Angleterre, qui suivoit alors pour le rang celle des Esclaves, étoit composée de ceux qui étoient appellés *Frilazin*, qui avoient été Esclaves, mais qui avoient acheté ou obtenu, par quelqu'autre moyen, leur liberté (4). Quoiqu'ils fussent réellement des hommes libres, ils n'étoient pas regardés comme étant d'un rang égal à ceux qui étoient nés libres, mais ils étoient au-dessous d'eux & dépendoient encore de leurs anciens Maîtres ou de quelques nouveaux Patrons. Cet usage des Anglo-Saxons paroît avoir du son origine à leurs Ancêtres de Germanie, chez lesquels ceux qui avoient été affranchis ne différoient pas beaucoup pour le rang ou l'importance dans l'Etat, d'avec ceux qui étoient restés Esclaves (5). Cette distinction entre ceux qui ont été affranchis & ceux

Frilazin.

(1) Spelman. Concil. p. 405. | (2) Ibid. p. 330. & 331. | (3) Doomsday Book, *passim*. | (4) Spelm. Gloss. in voc. | (5) Tacit. de Mor. German. c. 25.

qui jouiſſent de la liberté, comme deſcendant d'une longue filiation d'hommes libres, prévaut encore dans beaucoup de parties de l'Allemagne, & particulièrement dans la Patrie originaire des Anglo-Saxons (1). Un grand nombre de ceux qui habitoient les Villes & les Cités de l'Angleterre, dans la période que nous décrivons, paroît avoir été de cette claſſe d'hommes, qui étoient une eſpéce d'état moyen entre les hommes libres & les Eſclaves (2).

Céorls.

La troiſiéme Claſſe ou le troiſiéme Rang des Habitants de l'Angleterre, à cette époque, étoit composé de ceux qui étoient complétement libres, & deſcendoient d'une longue filiation d'hommes libres. Ce Corps nombreux & reſpectable d'hommes qui étoient appellés *Céorls*, conſtituoit une Claſſe moyenne entre les Laboureurs & Artiſants (qui en général étoient Eſclaves ou deſcendoient d'Eſclaves) d'un côté, & la Nobleſſe de l'autre. Ils pouvoient aller où ils vouloient, & ſuivre le genre de vie qui leur étoit le plus agréable; mais il y en avoit parmi eux un ſi grand nombre qui s'appliquoit à l'Agriculture, & qui s'occupoit d'affermer les terres de la Nobleſſe, que *Céorl* étoit le nom qu'on donnoit le plus ſouvent au Laboureur ou au Fermier du temps des Anglo-Saxons (3). Cependant ces Céorls paroiſſent avoir été en général une eſpéce de Gentilshommes-Fermiers; &, lorſque l'un d'entr'eux proſpéroit aſſez pour acquérir la propriété de cinq hydes de terre, ſur leſquelles il avoit une Egliſe, une Cuiſine, un Clocher, (Bell-Houſſe) & une grande Porte, & qu'il obtenoit un logement ou un Office à la Cour du Roi, il étoit regardé comme Noble ou Thane (4). Si un Céorl s'appliquoit à l'étude & parvenoit à l'ordre de la Prêtriſe, il étoit auſſi regardé comme

Wérégild.

Thane: ſon Wérégild ou le prix de ſa vie étoit le même, & ſon témoignage avoit un même poids dans un Tribunal de Juſtice (5). Lorſqu'il ſe livroit au Commerce, & qu'il avoit fait

(1) Heineccii Elementa Juris German. t. 6. p. 27. | (2) Brady of Burghs. (3) Somner. Dictionnar. Saxon. | (4) Wilkins Leges Saxonicæ. p. 70. (5) Spelman. Concil. p. 405.

trois

trois voyages sur mer, dans un vaisseau dont il étoit propriétaire, ou avec une cargaison à lui appartenante, il jouissoit aussi du rang de Thane (1). Mais si un Céorl avoit plus de goût pour les Armes que pour les Sciences, le Commerce ou l'Agriculture, il devenoit le Sithcundman ou le *Retainer* ou Compagnon Militaire de quelque Comte puissant ou guerrier, & il étoit appellé le *Huscarle* de ce Comte (2). Si un de ces Huscarles se conduisoit assez bien pour obtenir de son Patron, comme une récompense de sa valeur, ou cinq hydes de terre, ou une épée, un casque & une cuirasse dorés, il étoit pareillement regardé comme un Thane (3). C'étoit ainsi que le Temple de l'Honneur étoit ouvert à ces Céorls, dès qu'ils s'appliquoient à l'Agriculture, au Commerce, aux Lettres ou aux Armes, qui étoient alors les seules Professions réputées dignes d'un homme libre.

Sithcundman.

Huscarle.

Tous ceux qui étoient au-dessus du rang de Céorls étoient Thanes ou Nobles. Il y avoit plusieurs dégrés de Noblesse ou plusieurs espéces de Thanes parmi les Anglo-Saxons, quoiqu'il soit très-difficile de marquer, avec certitude & précision, la différence de ces dégrés. Le Thane du Comte ou de l'Alderman paroît avoir été le moindre dégré de Noblesse. Après lui, venoit celui qui avoit été élevé à cette dignité, à cause de sa promotion dans l'Eglise, ou de son succès dans le Commerce ou l'Agriculture (4). Il semble qu'il y avoit trois différentes espéces de Thanes du Roi, suivant leurs divers dégrés de richesse ou de faveur à la Cour, comme on le voit par les heréots qui devoient être payés au Roi, à leur mort. L'heréot du Thane du Roi, du rang le plus bas, étoit un cheval sellé, & les armes du Thane. — Celui de son Thane du second rang consistoit en deux chevaux dont un sellé & un sans selle, en deux épées, deux lances, deux boucliers & cinquante mancusses d'or; — enfin celui de son Thane du premier rang ou du rang le plus

Thanes.

Heréot.

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 71. | (2) Spelman's Gloss. in voc.
(3) Wilkins, Leges Saxon. p. 71. | (4) Id. ibid.

élevé, étoit composé de quatre chevaux, dont deux sellés & deux sans selle, & de quatre épées, quatre lances, quatre boucliers & cent mancusses d'or (1). C'est une preuve suffisante que ces trois Classes de Thanes étoient très-différentes l'une de l'autre, par rapport à la richesse & à la dignité, quoiqu'ils fussent tous Nobles, attachés au Roi, le suivant & formant le grand ornement de sa Cour en temps de paix, & la principale défense de sa personne en temps de guerre.

Les Thanes Anglo-Saxons étoient les mêmes que les anciens *Comites* Germains.

Il paroît très-naturel de penser que les Thanes ou Nobles Anglo-Saxons étoient les vrais descendants & représentants des anciens Compagnons Germains de leurs Princes, dont Tacite nous a donné la description suivante : « On ne rougit point » du titre de *Compagnon* (2), & même tous ceux qui » le portent ne sont pas égaux. L'estime du Chef régle » entr'eux les Rangs. Les Suivants ou Adhérents (Comites) » se piquent de mériter la faveur du Prince, & les » Princes (ou Chefs) d'avoir la suite la plus nombreuse & » la plus vaillante. Etre toujours environnés d'un essaim de » jeunesse choisie, c'est ce qui leur donne de la puissance & » de la considération, ce qui fait leur sûreté pendant la guerre » & leur gloire pendant la paix. — Dans un combat, il seroit » honteux au Prince de céder en valeur à ceux qui le suivent, » honteux à sa suite de ne pas l'égaler. — Le Prince combat » pour la victoire; ils combattent pour le Prince. — Ils lui » demandent un cheval de guerre, un repas abondant, & une » lance ensanglantée, comme les marques de son approbation » & les récompenses de leur attachement » (3). Hengist, Horsa, Cerdic & tous les autres Chieftains Anglo-Saxons, qui fondèrent des Royaumes dans la Grande-Bretagne, furent escortés par une foule nombreuse de ces braves Compagnons, Thanes ou Suivants, qui contribuèrent beaucoup à

(1) Id. ibid. p. 144.

(2) Dans la Traduction de Tacite, par la Bléterie, d'où ce Passage est tiré, il y a *Suivant* : le Latin porte *Comites*. Note du Traducteur.

(3) Tacit. de Mor. German. c. 13. & 14.

leurs ſuccès. Auſſi, lorſque les Conquêtes furent aſsûrées par l'expulſion, la ſoumiſſion ou le maſſacre des naturels Bretons, les Conquérants accordèrent, d'un conſentement unanime, certaines portions de terres conquiſes à ces vaillants Compagnons de leurs travaux & de leurs victoires. Ces terres furent appellées *Thanelands* & furent accordées avec cet eſprit franc & généreux dont ſont animés des guerriers groſſiers & peu policés, ſans aucune de ces reſtrictions gênantes, & de ces ſervices & preſtations multipliés, qui furent enſuite inventés par des Féodiſtes artificieux. En effet les Thanes Anglo-Saxons n'avoient, par rapport à leurs terres, d'autres obligations que les trois ſuivantes, qui étoient abſolument indiſpenſables pour la défenſe & le perfectionnement (1) de leur pays : ſçavoir — celle d'accompagner le Roi avec leurs Adhérents (2) dans les expéditions militaires; — de l'aider à conſtruire & à défendre les Châteaux Royaux; — & enfin de tenir en bon état les ponts & les grands chemins (3) Tous les Propriétaires de terres (les Eccléſiaſtiques même ne furent point exceptés, à cet égard, pendant long-temps) étoient ſoumis à ces obligations; & ces eſpéces de ſervices étoient regardées comme dues à leur pays plutôt qu'à la perſonne de leurs Rois, chacun ſentant qu'elles étoient avantageuſes pour lui-même & néceſſaires à ſa propre conſervation. Voilà ce qu'étoient, à l'époque dont nous-nous occupons actuellement, les Thanes ou Nobles de l'Angleterre & des plaines de l'Ecoſſe, où l'on parloit la Langue Saxonne; & voilà ce qu'étoient ſans doute les Nobles dans tous les Royaumes de l'Europe, qui furent fondés par les Nations Septentrionales, ſur les ruines de l'Empire Romain, ces Nobles ayant eu tous Thanélands.

(1) Ce terme me paroît néceſſaire pour rendre *improvement*; & il manque à notre Langue. Note du Traducteur.

(2) Ce terme me paroît auſſi néceſſaire pour rendre les termes *retainers*, *Followers*. Note du Traducteur.

(3) Reliquiæ Spelman. p. 22.

des noms qui avoient la même signification (1). Ceux qui ressembloient le plus aux Thanes Anglo-Saxons étoient nommés chez les Scots & les Pictes, vrais Descendants des anciens Calédoniens, *Tierna*, &, chez les Gallois, qui sont la véritable postérité des anciens Bretons, *Teyrn*, mot qui signifie les grands Propiétaires de terre (2).

Les Thanes, qui étoient la seule Noblesse chez les Anglo-Saxons, étoient un Corps nombreux, renfermant tous le Possesseurs de terres en Angleterre, & remplissant dans la Société cet espace qui étoit entre les Céorls ou Yéomanry, d'un côté, & la Famille Royale de l'autre, espace qui est maintenant occupé par la grande & la petite Noblesse (Nobility and Gentry). En temps de guerre, ils formoient la fleur des Armées; &, en temps de paix, ils grossissoient le Cortége de leurs Rois, & augmentoient beaucoup l'eclat de leurs Cours, sur tout aux trois grandes Fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecote. C'étoit de ce Corps que tous les principaux Officiers, tant Civils que Militaires, tels que les Aldermans, les Gréeves, les Earls, les Hétérogens, &c. étoient tirés; & l'obtention de quelqu'un de ces Offices étoit le grand objet de leur ambition. Avant qu'ils en eussent obtenu, ils n'avoient d'autre ressource pour vivre que leurs terres; & ils vivoient dans une abondance plus ou moins grande, suivant l'étendue de leurs biens. Ils divisoient ces terres en deux parties, dont ils appelloient l'une *Insland*, c'est-à-dire l'intérieure, & l'autre *Outland*, c'est-à-dire l'extérieure. Ils possédoient eux-mêmes immédiatement leurs terres intérieures, & les cultivoient par les mains de leurs Esclaves & Villains, pour soutenir leurs familles. A l'égard de leurs terres extérieures, ils les donnoient à des Céorls ou Fer-

(1) *Thégan* ou *Thane* signifie un Ministre ou un honorable Adhérent, du verbe *Thenian*, qui veut dire servir (minister). Les Vasses, les Drudes, les Leudes, les Antrustiones, les Gassendii, & les Gardingii des Lombards, des Francs, des Goths & des Wisigoths étoient tous des Nobles de la même espéce ou ayant la même origine que nos Thanes; & tous ces noms signifient Ministres ou Adhérents. *Voyez* Squire on the English Constitution, p. 125.

(2) Macpherson's Dissertat. p. 179.

miers, soit pour un an, soit pour un certain nombre d'années; & ils recevoient annuellement, pour cette Concession, une portion fixe du produit de ces terres. Ces usages avoient long-temps prévalu chez leurs Ancêtres, dans la Germanie; & leurs Descendans qui habitoient l'Angleterre, les suivirent jusqu'à la fin de cette époque (1).

Princes du Sang.

Chez les Anglo-Saxons, les Princes de plusieurs Familles Royales étoient regardés comme d'un rang supérieur aux autres Nobles, & étoient distingués par le titre de *Clitones* ou d'*Illustres* (2). Le fils aîné du Roi régnant, ou l'Héritier présomptif de la Couronne, étoit appellé l'*Æthéling* ou *le plus Noble*, & étoit la première Personne en dignité, après le Roi & la Reine (3).

Clitones.

Æthéling.

Chez les anciens Bretons ou Gallois, au commencement de cette époque, l'Héritier présomptif de la Couronne ou de la Principauté, étoit appellé *Gurthddrychjad* ou le *Prince désigné*; mais leur Commerce fréquent avec les Anglois, auxquels ils étoient en partie soumis, leur fit adopter un grand nombre de Loix, Coutumes, & Titres d'honneur de cette dernière Nation, & ils appellèrent particulièrement leur Héritier présomptif, *Edling*. Ce Prince jouissoit de beaucoup de Priviléges; & il y avoit des revenus considérables qui lui étoient assignés pour le mettre en état de soutenir sa Dignité. Tous les Officiers & Serviteurs du Roi avoient ordre d'obéir à l'Edling, & de le servir sans récompense, toutes les fois qu'il le requerroit; enfin il avoit le libre usage de toutes les Maisons du Roi, ainsi que de tous ses chevaux, chiens, faucons, &c (4). A cette même époque, l'Héritier présomptif, ou plutôt désigné, des Couronnes des Ecossois & des Pictes, étoit appellé *Tanist*, & jouissoit des mêmes honneurs & priviléges que l'Ætheling des Anglois, & l'Edling des Gallois (5).

Edling.

Rangs des femmes.

Tels étoient les divers Rangs de la Société chez les Anglo-Saxons & les autres Nations de la Bretagne, à l'époque dont

(1) Tacit de Mor. German. c. 25. | (2) Spelman. Gloss. verbo. | (3) Id. ibid. verbo. | (4) Leges Wallicæ. l. 1. c. 9. | (5) Macpherson's Dissert. 13.

nous-nous occupons actuellement, sçavoir les Esclaves, les Hommes libres, les Céorls, les Thanes & les Princes du Sang. On n'a point parlé des femmes dans cette énumération, parce qu'elles avoient toujours, avant leur mariage, le même Rang que leurs parents, & depuis leur mariage, le même Rang que leurs maris, si ce n'est que les femmes esclaves ne devenoient pas libres par leur mariage avec un homme libre, mais étoient ordinairement affranchies auparavant, afin de devenir capables d'une pareille union (1).

Magistrats des Anglo-Saxons, &c.

Il convient maintenant de nous occuper de ceux qui avoient, à cette époque, des Offices chez les Anglo-Saxons & les autres Nations Bretonnes, — ainsi que du Pouvoir & des Emoluments attachés à ces Offices ; — des Tribunaux auxquels présidoient ceux qui les possédoient, — & des autres particularités semblables qui méritent d'être remarquées & qu'on peut découvrir.

Esclaves incapables d'être Magistrats.

Les hommes du dernier Rang, quoiqu'ils surpassassent les autres de beaucoup en nombre, chez les Anglo-Saxons, étoient absolument incapables de tout Office auquel il étoit attaché du pouvoir, de la confiance ou de l'honneur; en effet, étant eux-mêmes Esclaves & n'étant point leurs propres Maîtres, ils ne pouvoient avoir d'autorité sur les autres, ni sur leurs propres femmes & sur leurs enfants. La vérité est que ces Infortunés n'étoient pas même en état de dire que leur vie fût à eux; car elle pouvoit leur être enlevée par leurs Maîtres avec une parfaite impunité, & par toute autre personne, en payant leur prix à ceux à qui ils appartenoient (2). En effet, pendant quelque temps après l'établissement des Saxons en Angleterre, leurs Esclaves étoient comme leurs chevaux, leurs bœufs, leurs vaches & leurs brebis, excepté qu'on n'étoit pas dans l'usage de les tuer & de les manger. Après l'introduction du Christianisme, le Gouvernement commença à jetter quelques regards sur cette malheureuse classe d'hommes, & à mettre de petites distinctions

(1) Hickesii Dissertatio Epistolaris. p. 13. | (2) Tacit. de Morib. German. c. 25.

entr'eux & les autres animaux. Une Loi ordonna que, si le Maître donnoit à son Esclave un coup dont celui-ci mourut sous les vingt-quatre heures, il payeroit au Roi une légère amende: il fut statué par une autre, qu'un Maître ne pourroit payer en Esclaves l'amende qu'il auroit encourue pour s'être rendu coupable d'adultère; & qu'il la payeroit en bestiaux ou en argent. Mais ils étoient toujours très-éloignés d'être capables d'aucun Office (1). Les Esclaves même à qui l'on donnoit la liberté, obtenoient fort rarement une Place de confiance où il fût attaché du pouvoir: se trouvant assez heureux d'être sous la protection du Gouvernement, à peine aspiroient-ils jamais à avoir aucune part à son Administration (2).

Chefs de Familles.

Chez les anciens Germains, chaque père de Famille étoit une espéce de Magistrat, & avoit un grand dégré d'autorité sur sa femme & ses enfants, quoiqu'elle ne paroisse pas s'être étendue jusqu'au pouvoir de vie & de mort, ainsi que chez les Gaulois (3). Après que les Saxons se furent établis en Angleterre, leurs Chefs de famille conservèrent encore une très-grande puissance, parce qu'ils étoient responsables envers le Public de la conduite de tous les Membres de leurs familles respectives, & obligés de payer les amendes encourues par tous les crimes que ceux-ci commettoient. Si un Etranger restoit plus de trois jours & de trois nuits dans une famille, le Chef de cette famille acquéroit la même autorité sur lui, parce qu'il devenoit en quelque sorte responsable de sa conduite (4).

Borsholder ou Tithing-Man.

Un des moindres Magistrats, chez les Anglo-Saxons, étoit appellé le *Borsholder* ou *Tithing-Man.* Son autorité s'étendoit seulement sur un Fréeburgh, sur un Tithing ou sur une Dixaine composée de dix familles. Tout homme libre, qui vouloit jouir de la protection des Loix & n'être pas traité comme un vagabond, étoit obligé d'être admis au nombre des Membres du Tithing où il résidoit, ainsi que sa famille; &, pour pouvoir

(1) Wilkins Leges Saxon. p. 29. Johnson's, Canons. A. D. 877.
(2) Tacit. de Mor. German. c. 25. | (3) Id. c. 19. Cesar de bell. Gall. l. 6. c. 19.
(4) Wilkins Leges Saxon. p. 9.

obtenir cette admiſſion, il étoit obligé de s'être fait une bonne réputation, parce que tous les Membres de chaque Tithing étant mutuellement garants & répondants l'un de l'autre, & tout le Tithing répondant, envers le Roi, de la bonne conduite de tous ſes Membres, ils avoient grand ſoin de n'en admettre dans leur Société aucun d'un caractère mauvais ou même douteux. Chaque Tithing formoit par lui-même un petit Etat ou République, & choiſiſſoit pour ſon Chef l'un de ſes plus reſpectables Membres, qui étoit quelquefois appellé l'*Alderman* de tel Tithing ou Fréeburgh, mais plus communément *Borsholder*, des mots Saxons *bor* ſûreté, & *alder* tête ou Chef (1). Ce Magiſtrat avoit le droit de convoquer tous les Membres de ſon Tithing ou de ſa Dixaine, de préſider à leurs Aſſemblées & de mettre leurs Sentences à exécution. Les Membres de chaque Dixaine, avec leur Borsholder à leur tête, formoient un Tribunal de Juſtice, dans lequel toutes les petites diſputes qui s'élevoient dans l'étendue du territoire de la Dixaine, étoient décidées. S'il ſe préſentoit quelque queſtion très-difficile ou très-importante, ou ſi l'une des Parties ne vouloit pas ſe ſoumettre au Jugement rendu par le Tribunal de la Dixaine, la Cauſe étoit renvoyée; ou l'on en appelloit au Tribunal Supérieur qui ſuivoit, ou au Tribunal des Hundred ou des Cent. Les armes qui appartenoient à la Dixaine étoient, de temps en temps, produites & inſpectées dans ſes Tribunaux; on y admettoit de nouveaux Sujets, & l'on y donnoit des Certificats à ceux des Membres qui vouloient entrer dans une autre Dixaine. En effet, comme la Dixaine répondoit au Public de la bonne conduite de tous ſes Membres, aucun homme ne pouvoit être Membre d'une Dixaine dans laquelle il ne réſidoit pas, parce qu'alors il n'auroit pas été ſous l'inſpection immédiate de ceux qui répondoient de ſa conduite. Si un Membre d'une Dixaine commettoit un crime, & s'échappoit, la Dixaine à laquelle il appartenoit avoit trente-un jours pour le pourſuivre & le ſaiſir. Si la Dixaine ne produiſoit pas le Criminel à

(1) Spelman. Gloſſ. p. 86.

cette

cette époque, le Chéf de cette Dixaine, deux de ses plus respectables Membres, les Chefs des trois Dixaines les plus proches, & deux Membres de chacune, ce qui faisoit, en tout, un Corps de douze hommes, étoient obligés d'affirmer par serment, devant un Magistrat supérieur, « Qu'aucun des Membres de la » Dixaine à laquelle le Criminel appartenoit, n'avoit été com» plice de son crime, — qu'ils n'avoient pas contribué à le faire » échapper, — & qu'ils avoient fait tout ce qui avoit dépendu » d'eux pour se rendre maîtres de sa personne & le mettre entre » les mains de la Justice ». Si la Dixaine ne pouvoit pas donner cette preuve évidente de sa parfaite innocence, elle étoit obligée de payer l'amende prescrite par la Loi, pour le crime qui avoit été commis. La sévérité de ce dernier Réglement fut un peu adoucie dans la suite, & le serment que tous les Membres de la Dixaine du Criminel faisoient de la manière qu'on vient de rapporter, étoit regardé comme une excuse suffisante, pourvû qu'ils promissent en même temps, par serment, de le présenter à la Justice, dès qu'ils pourroient s'en emparer (1).

Grande union qui régnoit entre les Membres d'une Dixaine.

De même que tous les Membres d'une Dixaine répondoient mutuellement l'un de l'autre, ils étoient ordinairement amis. Ils avoient tous le même Rang, parce que les Thanes n'étoient Membres d'aucune Dixaine, la famille d'un Thane étant regardée seule comme une Dixaine, & le Thane répondant de tous ses Membres envers le Public (2). Une Dixaine étoit appellee quelquefois un *Voisinage*, & ses Membres, qui étoient extrêmement zélés pour les intérêts les uns des autres, & qui étoient souvent unis par les liens du sang, se nommoient *Voisins*. Les Voisins combattoient en un seul Corps, en temps de guerre, & mangeoient souvent à une même table, pendant la paix. S'il survenoit une querelle à la table commune du Voisinage, celui qui avoit tort payoit une forte amende (3). Si l'un des Voisins éprouvoit quelque lésion, tous les autres l'aidoient à en obtenir la réparation. S'il essuyoit une perte par le feu, la mort de ses bestiaux ou quelqu'autre accident, tous les autres

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 201 & 202. | (2) Id. p. 202. | (3) Id. p. 16.

contribuoient à la réparer. S'il devenoit pauvre, tous le soutenoient. Tous les Voisins assistoient à chaque Convoi, Mariage & Fête du Voisinage ; & enfin, si l'un des Voisins ou des Membres de la Dixaine se conduisoit mal, il étoit solemnellement chassé de la Société ; ce qui étoit un des plus grands malheurs qui pussent arriver à un homme (1) ; en effet, à compter de ce moment, il n'étoit plus rien, devenoit un vagabond déchu de la protection de la Loi, & étoit exposé à mille insultes.

Avantages de cet établissement des Dixaines.

Il ne paroît pas possible à la Prudence humaine d'imaginer un arrangement politique plus admirable & plus propre que celui-là à faire régner la paix & le bon ordre dans la Société. Nous ne devons donc pas être surpris en apprenant les effets merveilleux qu'on dit qu'il produisit, lorsqu'il fut complétement établi & strictement exécuté, sous le régne d'Alfred-le-Grand. « Ces Réglements, dit Ingulphe, procurèrent à tout le Pays » une tranquillité si grande, & une sécurité si parfaite, qu'un » Voyageur qui auroit laissé ou perdu une somme d'argent » considérable, en plein champ ou sur les grands chemins, » auroit été certain de l'y retrouver, entière & intacte, le len» demain matin, ou même un mois après (2).

Sociétés formées à l'imitation des Dixaines.

Les avantages de cet excellent Etablissement furent si grands que beaucoup d'Ecclésiastiques & de Nobles, que la Loi exemptoit de la nécessité d'être Membres d'aucune Dixaine, formèrent entr'eux des Associations volontaires sur le même Plan. Le sçavant Docteur Hickes a publié les Régles que les Membres de plusieurs de ces Fraternités volontaires s'imposoient à elles-mêmes ; & il en resulte qu'elles étoient exactement semblables à celles observées par les Membres des Dixaines ou Frécburghs (3). Chacune de ces Associations volontaires avoit un Chef investi des mêmes pouvoirs que le Tithing-Man ou Borsholder : beaucoup d'entr'elles avoient aussi des tables communes, où les Membres mangeoient souvent ensemble : plusieurs de leurs

(1) Spelman. Vita Ælfridi, p. 73. — 82. | (2) Ingulph. Hist. | (3) Hickes Dissertatio, Epist. p. 18. — 22.

amendes étoient payées en miel ou dréche, qui étoient inconteſtablement deſtinés à faire de l'hydromel ou de la bierre douce pour ces feſtins; &, lorſqu'il s'élevoit une querelle dans ces repas, l'agreſſeur étoit obligé de payer l'amende que le Membre de la Dixaine auroit encourue pour la même offenſe (1). En un mot il ne paroît pas avoir exiſté d'autre différence entre un Sodalitium ou une Aſſociation de Thanes, Evêques, Abbés & Prêtres, & une Dixaine (Tithing) ou Fréeburg de Céorls & d'hommes libres, que celle-ci, ſçavoir, que le Sodalitium étoit libre, & que la Dixaine étoit forcée. Il paroît même que, quoique les Nobles & les Eccléſiaſtiques ne fuſſent pas obligés de devenir Membres d'aucune Dixaine, parce que cette obligation auroit renfermé une méfiance de leur bonne conduite, méfiance qui ne convenoit pas à leur rang & à leur caractère, cependant ils étoient encouragés à former entr'eux de pareilles Aſſociations volontaires pour leur propre ſûreté & pour le bien public, & il fut fait pluſieurs Loix relativement à ces Aſſociations volontaires (2). Il n'appartient pas à un homme privé de décider ſi la renaiſſance de cette Inſtitution Anglo-Saxonne porteroit quelqu'amélioration dans notre ſyſtême actuel de Police. Mais il me ſemble que cet ancien établiſſement eſt peut-être trop régulier & trop parfait pour pouvoir avoir lieu dans un Empire peuplé & étendu.

L'Hundredaire.

Le Magiſtrat qui étoit immédiatement au-deſſus du Tithing-Man pour le rang & le pouvoir, étoit appellé l'*Hundredaire*; il préſidoit au Diſtrict qui contenoit dix Dixaines ou à cette diviſion d'un Comté nommée *Hundred* (3). Ce Magiſtrat étoit ordinairement, s'il n'étoit pas même toujours, un Noble ayant ſa réſidence dans l'étendue du Hundred, & élu par les autres Membres dans ſon Office, qui étoit tout à la fois honorable & lucratif (4). Il avoit le droit — de fixer le

(1) Id. ibid. | (2) Johnſon's Canons. A. D. 725. ſub fine. — Spelm. Concil. p. 407. 448. 495. | (3) Hundred, en Anglois, ſignifie *Cent*. Note du Trad. (4) Spelm. Gloſſ. verbo, p. 301, &c.

temps & le lieu de l'Assemblée du Tribunal du Hundred; — de présider à ce Tribunal; — de mettre ses Sentences à exécution; — d'inspecter les armes appartenantes au Hundred, &c. Pour remplir toutes ces fonctions, il recevoit le tiers de toutes les amendes prononcées dans son Tribunal, & une certaine quantité de grain que chaque Membre lui donnoit pour nourrir ses chiens qui détruisoient les loups, les renards & les autres animaux nuisibles. L'Hundredaire étoit le Capitaine de son Hundred en temps de guerre, ainsi que son Magistrat Civil en temps de paix. Cet Office étoit connu chez les anciens Germains, & subsista long-temps chez les Francs, les Lombards, les Wisigoths, ainsi que les Anglo-Saxons (1).

Le Tribunal de l'Hundred.

De même que l'Hundredaire étoit le Magistrat qui suivoit anciennement le Tithing-Man, le Tribunal de l'Hundred étoit aussi celui qui étoit immédiatement au-dessus du Tribunal du Tithing. Tous les Membres des différents Tithings qui étoient dans l'enceinte de l'Hundred, étoient Membres du Tribunal de l'Hundred, & obligés de se rendre à ses Assemblées, sous des peines assez sévères. Ce Tribunal s'assembloit ordinairement une fois tous les mois; & tous ses Membres s'y rendoient armés, à l'imitation des Germains leurs Ancêtres. Cette coutume lui fit donner le nom de *Wapentac;* car c'étoit un usage constamment suivi, au commencement de chacune de ces Assemblées, que tous ses Membres touchassent la lance de l'Hundredaire avec la leur, en signe de ce qu'ils reconnoissoient son autorité, & de ce qu'ils étoient prêts à combattre sous ses ordres (2). L'Archidiacre, & quelquefois l'Evêque, présidoit avec l'Hundredaire à ces Assemblées, & l'on y régloit les Affaires tant Civiles qu'Ecclésiastiques : on y examinoit aussi l'état des différents Tithings.

---

(1) Lindenbrogii Gloss. verbo Centenarius. Tacit. de Mor. German. c. 6. 12. *Voyez* la Dissertation sur l'*Ancienneté de la Constitution Angloise & le Tableau des Progrès de la Société en Europe*, de Gilbert Stuart, dont il va paroître une Traduction, par M. Boulard. Note du Traducteur.

(2) Wilkins Saxon. Leges, p. 203.

On y jugeoit encore beaucoup de petites Causes, soit en première Instance, entre les Membres appartenants aux différents Tithings, ou par Appels des Tribunaux des Tithings. Les Tribunaux d'Hundred n'avoient pas le pouvoir de condamner qui que ce fût à mort ou à l'esclavage; &, si quelqu'un se croyoit lésé par leurs décisions, il pouvoit en appeller au Trithing ou Tribunal immédiatement supérieur (1). La manière de procéder dans ces Tribunaux, étoit très-sommaire, & tout y étoit décidé par l'avis de tous les Membres, l'Hundredaire n'ayant que le droit de recueillir les voix & de prononcer le Jugement. C'étoit dans les Tribunaux d'Hundred, que les ventes de terre & les autres actes importants, faits entre les Membres du même Hundred, étoient publiés & ratifiés (2).

Gouvernement des Villes.

Le Gouvernement des Villes & des Cités, à cette époque, ressembloit beaucoup au Gouvernement des Hundreds de la Campagne. Le principal Magistrat de ces Villes ou Cités, étoit ordinairement appellé *Alderman* ou *Town-Griéve*, & si c'étoient des Ports de mer, *Port-Griéve*. Chacun d'eux avoit dans sa Ville ou Cité la même autorité que l'Hundredaire avoit dans son Hundred. Le principal Tribunal dans les Villes & les Cités étoit appellé le *Burgemote* ou *Folkmote*. Tous les Bourgeois s'y rendoient; toutes les affaires de la Communauté y étoient réglées, & l'on y jugeoit toutes les contestations qui s'élevoient entre les Bourgeois. Outre les Assemblées fixes que ce Tribunal tenoit chaque mois, l'Alderman ou Port-Griéve avoit le droit d'en convoquer, au son de la cloche, quelques-unes extraordinaires, dans les circonstances imprévues (3).

Alderman.

Port-Griéve.

Burgemote.

Trithing Man & Tribunal du Trithing.

Le Magistrat qui étoit immédiatement au-dessus de l'Hundredaire, étoit le Trithing-Man ou le Lath-Griéve, qui présidoit à cette division d'un Comté appellé *Trithing*, &, dans quelques endroits, *Lath*, qui contenoit trois ou quatre Hundreds, ou même un plus grand nombre. Le Tribunal du Trithing

(1) Du Cange Gloss. verbo Centenarii. Spelman's Gloss. verb. Hundredarius, Wapentachium. | (2) Dugdale's Origines Juridiciales, p. 27. | (3) Wilkins, Leges Saxonicæ, p. 204.

où ce Magiſtrat préſidoit, étoit compoſé des Membres des différents Tribunaux d'Hundred qui étoient dans l'étendue du Trithing ; & l'on y jugeoit les Appels qui s'y portoient des Tribunaux d'Hundreds, & les Cauſes entre les Membres de différents Hundreds. C'étoit auſſi dans ce Tribunal que les ventes des biens, les Teſtaments & les autres Actes importants étoient publiés & ratifiés (1). Mais cet anneau de la chaîne des Tribunaux & des Magiſtrats ayant été plus promptement abandonné que tous les autres, comme inutile, & ayant laiſſé moins de veſtiges derrière lui, il ſeroit inutile d'en donner une deſcription plus détaillée.

Alderman ou Comte.

Le Magiſtrat, immédiatement au-deſſus du Trithingman, étoit l'Alderman, ou comme il étoit appellé du temps des Danois, l'*Earl* de cette diviſion du Royaume nommée *Shire* ou *Comté*. l'Alderman ou Comte (Earl) d'un Shire étoit une perſonne jouiſſant du plus haut rang & de la plus grande puiſſance chez les Anglo-Saxons. Auſſi cet Office étoit-il ordinairement rempli par les Thanes qui avoient les biens les plus conſidérables, & qui étoient des plus anciennes familles. Poſſédant le Gouvernement tant Civil que Militaire, dans ſon Comté, l'Alderman étoit un petit Roi dans l'étendue de ſon propre territoire, & prenoit le titre de *Sous-Roi* & de *Prince*, en ſignant les Chartres & les autres Actes (2). Lorſqu'il paroiſſoit à la tête des forces militaires de ſon Comté,

Hérétogen.

en temps de guerre, il étoit appellé *Duke* ou *Hérétogen*, termes qui ſignifient Général ou Commandant d'une Armée ; & il étoit, en effet, un grand & puiſſant Prince (3). Dans les temps les plus reculés du Gouvernement Anglo-Saxon, les Aldermans ou Comtes étoient nommés par le Roi ; mais, vers la fin de cette époque, ces grands Officiers paroiſſent avoir été élus par les Francs-Tenanciers du Comté, dans le Shirégémot ou Tribunal du Comté (4). Pour que les Comtes fuſſent en état de ſou-

---

(1) Id. ibid. Hiſt. Elienſ. apud. Gale. t. 1. p. 479. | (2) Selden's Tit. Hon. p. 502. | (3) Spelman. Gloſſ. p. 288. | (4) Annal. Saxon. p. 49. Wilkins, Leges Saxon. p. 205.

tenir leur dignité, ils jouissoient de certaines terres, qui étoien appellées les *Terres du Comte* (Earls Lands), & avoient le droit de recevoir le tiers de toutes les amendes imposées dans l'étendue du Comté, & plusieurs autres profits-casuels (1). L'Office de Comte étoit tellement éloigné d'être héréditaire, à la plus ancienne époque du Gouvernement des Anglo-Saxons, qu'il n'étoit pas même donné pour la vie, mais seulement durant le bon plaisir du Souverain ou la bonne conduite du Comte (2). Vers la fin de cette époque, il paroît que les grands Comtes étoient le plus souvent (quoique ce ne fût pas toujours) remplacés par leurs fils dans leurs Comtés. Mais cette innovation semble devoir être attribuée plutôt à l'accroissement de puissance de l'Aristocratie, & à la richesse prodigieuse & au crédit d'un petit nombre de grandes Familles, qu'à aucun changement formel dans la Constitution. Par la même cause, on vit aussi très-souvent, à cette époque, un de ces grands Thanes posséder deux ou trois Comtés ou même un nombre plus considérable; ce qui les rendit trop puissants pour des Sujets, & mit à la fin l'un d'eux en état d'usurper la Couronne (3).

Comme les Aldermans ou Comtes étoient toujours choisis parmi les plus puissants Thanes, qui en général s'occupoient plus alors des Armes que des Lettres, ils étoient fort peu propres à l'administration de la Justice, & à remplir les devoirs civils de leurs Offices. Quelques-uns de ces Grands avoient d'ailleurs des Places à la Cour qui exigeoient leur présence, ou s'absentoient de leurs Comtés pour d'autres causes, ou ils étoient même tellement passionnés pour la chasse & les autres plaisirs de la campagne, qu'ils ne pouvoient rendre la Justice en personne. Pour remédier à ces inconvénients, il y avoit dans chaque Comté un Officier, inférieur à la vérité au Comte en dignité, mais l'emportant ordinairement sur lui par le sçavoir & la connoissance des Loix, qui étoit appellé *Shirégériéve*, & remplaçoit l'Alderman en son absence. Quand l'Alderman étoit

Shirégériéve.

(1) Spelman. Gloss. p. 141 & 142. | (2) Id. ibid. | (3) Harold.

présent, le Shirégériéve étoit son Assesseur, lors des Jugements, & son principal Ministre pour l'aider à remplir toutes les fonctions de son Office (1). Dans les temps les plus anciens, les Shirégériéves étoient nommés par le Roi, mais (si l'on peut s'en rapporter au témoignage des prétendues Loix d'Edouard-le-Confesseur) ils furent choisis ensuite dans le Shirégémote (2). Tous les autres Peuples qui tirèrent leur origine des Goths ou des Germains, & qui fondèrent des Royaumes en différentes parties de l'Europe, sur les ruines de l'Empire Romain, eurent des Officiers du même genre que les Shirégériéves Anglo-Saxons; ce qui prouve évidemment leur grande antiquité (3).

Gens de Loi de Profession.

Lorsque les Loix Anglo-Saxonnes eurent été écrites, il devint nécessaire que quelques personnes les lussent & les étudiassent avec une attention particulière, pour découvrir leur véritable sens. Ce besoin donna naissance aux Gens de Loi de profession, qui étoient appellés, dans le langage Anglois de ce temps, *Ræd-Boran* ou *Lah-Men*, & en Latin, *Rhetores* ou *Causidici* (4). C'étoit le même genre d'hommes que ceux qui étoient nommés *Scabini*, *Rachimburgi* ou *Sagibarones*, par le Germains, les Lombards, les Francs & les autres Nations de l'Europe, à l'époque dont nous-nous occupons (5). En effet tous ces mots sont des termes teutoniques, un peu latinisés, & ayant le même sens que les Rœd - Boran & lahmen des Anglo - Saxons, qui signifioient le talent de lire & la connoissance des Loix.

Quelques-uns de ces hommes de Loi étoient Assesseurs des Aldermans.

Quelques - uns de ces Lahmen, c'est - à - dire Hommes de Loi (Law - Men), après avoir subi un examen sur leur connoissance de la Loi, étoient nommés Assesseurs des Aldermans,

(1) Spelman. Gloss. verbo Grapho.

(2) *Mote*, est un ancien mot qui veut dire Assemblée. Note du Traducteur. Wilkins, Leges Saxon. p. 203. | (3) Gloss. apud Lindenbrog. verbo Graphio.

(4) Wilkins, Leges Saxon. p. 125. Hist. Eliens. apud Gale. t. 1. p. 469.

(5) Du Cange Gloss. verb. Scabini, Rachimburgi, Sagibarones — Heineccii opera t. 6. p. 642.

des

des Shirégériéves & des Hundredaires ; & d'autres ſervoient d'Avocats & de Plaideurs au Barreau (1). Dans les temps les plus anciens où il n'y avoit que fort peu de perſonnes qui ſçuſſent lire, & qui entendiſſent les Loix, trois de ces hommes de Loi étoient regardés comme ſuffiſants pour être les Aſſeſſeurs d'un Alderman ou Shirégériéve dans un Jugement ; mais, à meſure que le nombre de ceux qui ſçurent lire augmenta, celui de ces Aſſeſſeurs fut élevé d'abord à ſept & enſuite à douze (2). Ces Aſſeſſeurs, qui étoient réellement des Juges, juroient ſolemnellement qu'ils rempliroient fidélement les devoirs de leur Charge, & qu'ils ne ſouffriroient ni qu'aucun Innocent fût condamné, ni qu'aucun Coupable fût déchargé (3). Ingulphe paroît penſer qu'Alfred-le-Grand fut le premier qui établit ces hommes de Loi, pour ſervir d'Aſſeſſeurs aux Juges ordinaires ; mais il eſt aſſez démontré que cette inſtitution remonte à un temps plus reculé, tant en Angleterre que chez les autres Nations de l'Europe (4). Ces anciens Sages, connoiſſant les Loix, ſont très-clairement décrits dans les Loix du Roi Ina, qui fleurit à la fin du VIIe & au commencement du VIIIe ſiécles. » Si quelqu'un ſe bat » dans la Maiſon d'un Alderman ou dans celle d'un des célé» bres hommes Sages, qu'il paye, par compenſation, ſoixante » ſchelins » (5).

Les Red-Boran & les Lah-Men n'étoient pas les mêmes que les Juré

Quelques Sçavants ont penſé que les Rœd-Boran & les Lah-Men des Anglo-Saxons étoient les mêmes que les Jurés des temps plus modernes, qui ont joué un rôle très-important dans l'adminiſtration de la Juſtice en Angleterre depuis pluſieurs ſiécles. Mais il eſt évident qu'on peut faire des objections très-fortes contre cette opinion. Elle eſt fondée ſur une Loi du Roi Alfred, & ſur deux du Roi Ethelred, qui méritent qu'on s'en occupe un inſtant. On peut traduire,

(1) Hickeſii Diſſertat. Epiſt. p. 34. Leges Wallicæ, p. 30. — 124.
(2) Du Cange, Gloſſ. verbo Sagibarones ; verbo Rachimburgi. — Wilkins, Leges Saxon. p. 125. | (3) Wilkins, Leges Saxon. p. 117. Leges Wallicæ p. 30. (4) Ingulf. Hiſt. Croiland. in Alfred. | (5) Wilkins, Leges Saxon. p. 16.

de la manière suivante, la Loi du Roi Alfred : « Si un Thane du » Roi est accusé de meurtre, qu'il se purge lui-même par douze » Thanes du Roi. Si un Thane inférieur est accusé, qu'il se » purge par onze de ses égaux & par un Thane du Roi (1) ». Cette Loi paroît avoir plus de rapport aux Compurgateurs, qui seront ci-après décrits, qu'aux Jurés. La première Loi d'Ethelred a pour but, « Que, par-tout où il pourra être tenu un Tri- » bunal, dans chaque Wapontak, douze des plus vénérables » Thanes, ainsi que le Gériéve, s'avancent & jurent sur les » choses saintes qui seront mises dans leurs mains, qu'ils ne » condamneront aucun Innocent, & n'absoudront aucun Cou- » pable (2) ». Cette Loi prescrit la manière de constituer les Juges des Tribunaux d'Hundred, qui étoient le Président & ses douze Assesseurs, formant un Corps permanent. La seconde Loi d'Ethelred est la suivante : « Douze hommes de Loi, dont » six Anglois & six Gallois, rendront la Justice entre les Gallois » & les Anglois (3) ». Cette Régle étoit plutôt un article de Traité qu'une Loi, & établissoit un Tribunal pour décider les contestations entre les Sujets des différents Etats. Nous aurons, dans le Volume suivant, occasion de rechercher l'origine des Jurés.

Le Shirégémote.

Le Tribunal auquel l'Alderman ou le Comte du Shire présidoit, avec l'Evêque, le Shirégériéve, & les hommes de Loi leurs Assesseurs, étoit appellé le *Shirégémote*. C'étoit un Tribunal qui avoit une grande puissance, du temps des Anglo-Saxons, & une espéce de petit Parlement, dans lequel on traitoit beaucoup d'affaires très-différentes, tant Civiles & Militaires qu'Ecclésiastiques. Il se tenoit, tous les ans, dans chaque Comté, à une époque & à un endroit fixé, deux grands ou généraux Shirégémotes, l'un dans le printemps, & l'autre dans l'automne ; & l'Evêque du Diocèse, l'Alderman du Shire, le Shirégériéve, les hommes de Loi, les Magistrats, les Thanes, les Abbés, ainsi que tous les Ecclésiastiques & Possesseurs de terres du Comté, étoient obligés d'y assister. L'Evêque ouvroit

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 47. | (2) Id. ibid 117. | (3) Id. ibid. p. 125.

l'Assemblée en faisant un Discours, dans lequel il expliquoit à ses Membres, à l'aide des saintes Ecritures & des Canons, leurs différents devoirs, comme bons Chrétiens & Membres de l'Eglise. Ensuite l'Alderman ou l'un de ses Assesseurs, prononçoit un Discours sur les Loix du Pays, & sur les devoirs des Sujets vertueux & des bons Citoyens. Après ces préliminaires, on se mettoit à examiner & à juger d'abord les Causes de l'Eglise, ensuite les affaires de la Couronne, & enfin tous les différends des Particuliers (1). Dès que la Cause avoit été expliquée & suffisamment entendue, & que les preuves avoient été produites des deux côtés, elle étoit jugée d'après l'avis de toute l'Assemblée, que recueilloient les hommes de Loix, qui le rédigeoient, & prononçoient le Jugement (2). S'il s'élevoit quelque question de Jurisprudence, elle étoit résolue par les hommes de Loi, d'après le *Dome-Boc* ou *Livre de la Loi*, qui étoit toujours devant eux dans le Tribunal (3). Outre le Jugement des Causes tant Civiles que Criminelles, il se décidoit, dans les Shirégémotes, beaucoup d'autres affaires telles que la vente des terres, les donations à l'Eglise, les publication & confirmation des Testaments (4).

Quoique le Shirégémote durât quelquefois plusieurs jours, il étoit impossible de terminer, dans les deux Assemblées générales & annuelles, toutes les affaires qui y étoient présentées; en conséquence le Shirégériéve tenoit, de quatre semaines en quatre semaines, des Tribunaux de Comté, pour y juger les Causes qui n'avoient pas pu être décidées par les Shirégémotes Généraux. Personne n'étoit obligé à se rendre à ces Tribunaux de Comté inférieurs, qui étoient quelquefois appellés *Folckmotes*, si ce n'est les Shirégériéves, les hommes de Loi, les Parties, ceux qui étoient Témoins dans les Causes qui devoient y être jugées, & ceux qui y avoient immédiatement affaire (5).

Tribunaux des Comtés.

Folckmotes.

(1) Reliquiæ Spelman. p. 54. | (2) Hickesii Dissertatio Epist. p. 31 & 32.
(3) Wilkins, Leges Saxon. p. 48. | (4) Hickesii Dissertatio Epist. p. 30.
(5) Wilkins, Leges Saxon. p. 50.

Chancelier Anglo-Saxon.

On peut mettre en queſtion, avec juſtice, s'il y avoit, du temps des Anglo-Saxons, quelque Magiſtrat légal inſtitué, qui fût au-deſſous du Roi, mais au-deſſus des Aldermans ou Earls des Comtés. Le nom de *Chancelier* n'étoit pas à la vérité inconnu; mais il paroît avoir eu peu d'autorité ou une Juriſdiction très-bornée, & n'avoir agi que comme une eſpéce de Secrétaire-privé du Roi, raiſon pour laquelle il eſt quelquefois appellé l'*Ecrivain* ou le *Notaire du Roi* (1). Cependant cet Office, donnant à ceux qui en étoient revêtus un fréquent accès auprès de leur Souverain, & beaucoup d'occaſions de connoître ſes ſecrets, leur procura un grand crédit, & devint, par dégrés, de plus en plus important.

Cyning ou Roi Anglo-Saxon.

Le principal Magiſtrat de tous les Etats établis par les Anglo-Saxons dans cette Iſle, étoit appellé le *Cyning* ou *King* (Roi), titre qui avoit le ſens le plus honorable dans leur Langue, comme préſentant l'idée de la Sageſſe, du Pouvoir & de la Valeur, trois qualités qui ſont les plus néceſſaires à un Souverain, tant pendant la paix que pendant la guerre (2). Il eſt vrai que ces Chieftains, qui conduiſirent de la Germanie dans la Grande-Bretagne pluſieurs bandes d'Aventuriers, n'étoient, lors de leur arrivée, que des *Hétéroges*, titre qui ne ſignifioit que le Conducteur d'une Armée pendant une Expédition; ce qui n'emportoit pas d'autorité en temps de paix, & étoit ordinairement d'une très-courte durée (3). Mais, comme ces Armées d'Aventuriers éprouvèrent, de la part des Naturels du Pays, une vigoureuſe réſiſtance, qui dura un grand nombre d'années, l'autorité de leurs Hétéroges ou Conducteurs, ſubſiſta long-temps, & s'affermit & ſe conſolida par dégré. Cela encouragea ces Chefs, avec le conſentement & peut-être le déſir de ceux qui les ſuivoient, à prendre le titre permanent & plus honorable de *Roi*, quoiqu'on ne puiſſe guères préſumer que ce nouveau titre ait d'abord occaſionné quelque changement très-remarquable dans la Conſtitution, ou ait augmenté beaucoup

Hétéroges.

(1) Ingulf. Hiſt. Croyl. | (2) Somner, Diction. Saxon. in voc. | (3) Chron. Saxon. p. 13.

leur autorité. Il eſt même probable que les diverſes Armées Anglo-Saxonnes accordèrent le titre de *Roi* à leurs Chefs reſpectifs, autant pour s'honorer elles-mêmes que pour honorer ces Chefs. Lorſqu'elles n'étoient commandées que par des Hétéroges, elles étoient regardées comme un amas d'Aventuriers engagés dans une Expédition de Pirate ou de pillage ; mais, quand elles eurent des Rois à leurs têtes, elles parurent ſous la forme plus reſpectable d'Etats réguliers ou de Nations. La juſteſſe de cette explication de l'origine du Gouvernement Royal dans cette Iſle ſe trouve fortement confirmée par ce qui eſt arrivé dans le Nord de l'Angleterre & le Midi de l'Ecoſſe, à la même époque. Octa & Ebeſſa conduiſirent, de la Germanie dans la Grande-Bretagne, en l'an 460, une Colonie nombreuſe avec laquelle ils s'établirent entre les murs de Sévère & d'Antonin-le Pieux, ou ſur les rivières de Thyne & de Forth. Cette Contrée étant alors preſque ruinée, ils éprouvèrent peu de réſiſtance, ſi même ils en eſſuyèrent aucune. Auſſi n'accordèrent ils le titre de *Roi* à aucun de leurs Conducteurs, juſques près d'un ſiécle après, temps où ils furent plongés dans des guerres longues & ſanglantes.

Régles de Succeſſion dans les Royaumes Anglo-Saxons.

Il ſeroit très-déplacé de groſſir cet Ouvrage en s'appeſantiſſant ſur les diſputes politiques des Ecrivains Modernes, par rapport — aux Régles de la ſucceſſion à la Couronne dans les Royaumes Anglo-Saxons ; — aux Devoirs, aux Prérogatives & aux Revenus des Rois de ces Etats. Il me ſemble qu'il eſt plus convenable à la dignité de l'Hiſtoire de mettre, en peu de mots, ſous les yeux du Lecteur ce qui paroît vrai ſur ces ſujets, autant qu'on peut le découvrir, d'après les monuments authentiques de ce temps.

La Couronne eſt héréditaire, mais non ſtrictement.

Chacun de ces braves & victorieux Chieftains, qui fonda un Etat dans cette Iſle par ſes conquêtes, fut extrêmement honoré pendant ſa vie, par ceux qui l'avoient ſuivi; & le ſouvenir de ſa valeur ainſi que de ſes victoires, à qui ſes Adérents durent leur établiſſement, fut conſervé avec admiration, même après ſa mort. Cette vénération pour le père & le Fondateur de leur

Etat leur inſpira, ainſi qu'à leur poſtérité, pendant un temps conſidérable, beaucoup de reſpect & d'attachement pour ſes Deſcendants, qu'ils regardoient comme ayant hérité du mérite de leur célébre Ancêtre, & qu'à ce titre, ils croyoient auſſi avoir le droit de ſuccéder à ſa richeſſe & à ſes honneurs. D'après celà, nous pouvons remarquer que la Succeſſion à la Couronne dans tous les Royaumes de l'Heptarchie, étoit, au commencement, ſingulièrement ſimple & régulière, le fils aîné ayant ſuccédé à ſon père, ſans interruption, pendant pluſieurs générations. Cela eſt un indice ſuffiſant que cette régle de ſucceſſion, la plus naturelle & la plus facile à trouver, n'étoit pas inconnue à nos Ancêtres Saxons, lorſqu'ils s'établirent, pour la première fois, dans cette Iſle, & même qu'elle étoit celle qu'ils s'étoient propoſés de ſuivre. Elle étoit cependant trop parfaite pour être ſtrictement & invariablement obſervée dans ces temps groſſiers & où rien n'étoit encore ſtable. Elle fut donc violée par dégré, & l'on y fit, par la ſuite, des bréches de plus en plus conſidérables. D'abord on ne regarda pas comme une grande infraction, que le frère du Prince décédé, qui étoit d'un âge mur & d'un caractère guerrier, ſupplantât ſon neveu enfant; des Nations fières & non policées ne pouvant guères ſe former l'idée d'être gouvernées par un enfant ou par un Régent, ſous ſon nom. Cela eſt ſi vrai qu'il n'y a dans toute l'hiſtoire de l'Heptarchie, qu'un ſeul exemple de minorité, & qu'il fut court & malheureux (1). Lorſqu'on ſe fut habitué à cette infraction de l'ordre de la Succeſſion, on ſe permit de plus grands écarts; & quelquefois un Prince de la Famille Royale, qui étoit fort éloigné du Trône, en prenoit poſſeſſion, en excluant beaucoup de ſes parents qui étoient plus proches; mais le reſpect de la Nation pour la Famille du Fondateur de ſon Etat, étoit ſi grand que nul homme Etranger à cette Famille n'oſoit jetter un regard ambitieux ſur la Couronne. A la fin cependant, ce reſpect diminua tellement par l'effet du temps & par les vices, les folies & les querelles des différentes Familles Royales, que les Trônes

(1) Bed. Hiſt. Eccleſ. l. 5. c. 24.

de tous les Royaumes de l'Heptarchie, à l'exception du ſeul Trône de Weſſex, furent occupés par de hardis Uſurpateurs, dont aucun ne tenoit aux Familles de leurs Fondateurs; ce qui commença à plonger ces Etats dans le déſordre, & fut à la fin la cauſe de leur ruine. La Famille de Cerdic, Fondateur du Royaume des Weſt-Saxons (de qui deſcend notre très-gracieux Souverain Georges III.) fut plus heureuſe qu'aucune des autres Familles Royales. Car, quoique la régle la plus ſtricte de la Succeſſion ait été ſouvent violée dans cette auguſte Ligne, quelquefois par néceſſité & pour le bien public (1), cependant cette Famille ne fut jamais entièrement exclue du Trône; mais elle parvint au contraire à la fin à la Monarchie de l'Angleterre dans la perſonne d'Egbert, le premier Monarque Anglois.

La Couronne eſt héréditaire, après l'établiſſement de la Monarchie.

Après l'établiſſement de la Monarchie, la régle de Succeſſion la plus ſtricte fut établie & obſervée pendant quelque temps; mais, en moins d'un ſiécle, elle fut violée de nouveau par Alfred, le meilleur & le plus grand de nos anciens Rois, qui fut appellé ſur le Trône par le beſoin urgent de ſon ſiécle, & par les cris réitérés de toute la Nation, à l'excluſion du fils, encore enfant, de ſon frère aîné. Il ſe fit enſuite pluſieurs autres infractions de la Loi de la Succeſſion, pour ne rien dire de la violente uſurpation des Rois Danois, & de celle d'Harold. Tout conſidéré, il eſt donc aſſez évident que la Couronne d'Angleterre fut regardée comme héréditaire depuis ſon commencement, même par les Anglo-Saxons, quoique la régle la plus ſtricte de la Succeſſion héreditaire ait été obligée de céder tantôt à la néceſſité & tantôt à la violence. Lors de ces infractions, le Teſtament du dernier Roi étoit quelquefois d'un grand poids; & il étoit toujours néceſſaire, pour qu'elles fuſſent ſtables, que les Grands les approuvâſſent dans le Witténagémot.

Régles de la Succeſſion à la Couronne chez les Ecoſſois & les Gallois.

On peut faire les mêmes obſervations ſur la Succeſſion à la Couronne parmi les Ecoſſois, à cette époque, quoique les violations de la ſtricte Régle de la Succeſſion héréditaire paroiſſent

(1) W. Malmſ. l. 1. c. 2. Brompt. p. 770. Chron. Saxon. p. 56.

avoir été plus fréquentes chez eux que chez les Anglois. Kenneth II, qui monta ſur le Trône d'Ecoſſe, en l'an 970, paſſe pour avoir fait une Loi pour prévenir ces infractions, & pour aſſûrer la Couronne au fils aîné du dernier Roi (1). Mais, s'il fut fait une pareille Loi, l'hiſtoire de l'époque qui ſuivit, prouve qu'elle fut peu obſervée, ſi même elle le fut. Le malheureux uſage, qui prévalut alors parmi les Gallois, de partager le territoire d'un père entre tous ſes enfants, répandit le plus grand déſordre dans tout ce qui concernoit la ſucceſſion de leurs Princes, & eut beaucoup d'autres ſuites funeſtes.

Devoirs des Rois Anglo-Saxons.

Les devoirs du Souverain, à l'époque dont nous-nous occupons actuellement, conſiſtoient principalement dans les deux ſuivants; ſçavoir — dans celui de rendre la Juſtice à ſes Sujets avec ſon Tribunal ou Conſeil, en temps de paix, — & dans celui de commander les armées de l'Etat pendant la guerre.

Ils devoient rendre la Juſtice.

On ne peut nier que nos Rois Anglo-Saxons ayent été regardés comme les principaux Juges dans leurs Royaumes reſpectifs, & ayent ſouvent rendu la juſtice en perſonne (2). Ils y étoient obligés par le ſerment qu'ils faiſoient lors de leur couronnement, & quelques-uns d'entr'eux employèrent beaucoup de temps à remplir ce devoir; particulièrement Alfred-le-Grand, ainſi que nous l'apprenons par Aſſérius qui vivoit à ſa Cour, paſſoit quelquefois le jour & la nuit à entendre les Cauſes qui étoient portées devant lui par appels des Sentences des Juges inférieurs (3). Il annulloit ſouvent ces Sentences en réprimandant les Juges ſur leur ignorance, & en leur ordonnant ou de s'appliquer à l'étude des Loix, ou de ſe démettre de leurs Places (4). Lorſque leurs mauvais Jugements provenoient de méchanceté ou de corruption, il les puniſſoit avec beaucoup de ſévérité; &, ſi nous croyons l'Auteur du Livre cité ci-deſſous (5), il ne condamna pas moins de quarante-deux Juges à des peines capitales en une ſeule année. Pour que nos Rois fuſſent aidés

(1) Boet. Hiſt. Scot. l. 2. | (2) Hickeſii Diſſertatio Epiſtolaris, p. 115. (3). Aſſer. Vita Ælfridi, p. 21. | (4) Id. ibid. | (5) Miroir de Juſtice, l. 5.

lorſqu'ils

lorsqu'ils auroient à remplir cette partie de leurs devoirs, ils étoient toujours suivis d'un nombre considérable des plus grands & des plus Sages hommes du Royaume, qui agissoient comme Assesseurs de leur Souverain, & formoient un Tribunal suprême de Justice, qui étoit appellé la *Cour* ou le *Conseil du Roi* (1). Pour donner aux Membres de ce Conseil suprême plus de facilité d'y assister, & rendre cette occupation plus compatible avec la conduite de leurs affaires particulières, Alfred-le-Grand les partagea en trois Corps égaux, qui se succédèrent les uns aux autres, de mois en mois (2).

Cette partie du devoir du Roi est remplie par un Député.

Il devint très-difficile de remplir cette partie du devoir du Roi, après l'établissement de la Monarchie, lorsqu'il y eut souvent, de toutes les parties de l'Angleterre, des Appels au Souverain, & que peu de nos Rois eurent assez de connoissances & de talent pour rendre la Justice en personne. Il fut donc fait plusieurs Loix pour prévenir les Appels au Souverain qui n'étoient pas nécessaires, & l'on nomma un principal Justicier pour présider au Tribunal du Roi, & rendre la Justice à sa place, lorsqu'il seroit absent ou auroit d'autres occupations (3). Il est impossible de découvrir le temps précis où cette éminente dignité de *Grand* ou *Principal* (*Chief*) *Justicier* fut institué, quoiqu'il soit très-probable que ce fut dans le Xe siécle, lorsque nos Rois, ayant constamment la guerre avec les Danois, n'eurent plus le temps de rendre eux-mêmes la Justice. Il paroît que, lorsque cette dignité commença à être instituée, les personnes qui en furent revêtues portèrent différents noms qui exprimoient l'élévation de leur rang & la grandeur de leur autorité, tels que ceux de *Half-King* (demi-Roi), d'*Alderman de toute l'Angleterre*, *&c.* Ætheſtan, grand & puissant Thane, sous le régne du Roi Athelstan, fut élevé à ce haut rang (peut-être en jouit-il le premier), sous le titre de *Half-King* ou de *Demi-Roi*, parce

(1) *Voyez* les Recherches de Squire sur la *Constitution Angloise*, p. 181.

(2) Asser. Vita Ælfridi, p. 19. & 20. | (3) Wilkins, Leges Saxon. p. 77. 259. — Spelman. Gloss. verbo Justiciarius.

qu'il rempliſſoit cette moitié des devoirs des Rois qui conſiſtoit dans l'adminiſtration de la Juſtice. Son fils Aylwin lui ſuccéda ; mais il ſe contenta du titre plus modeſte d'*Alderman de toute l'Angleterre* (1). Après l'établiſſement de cette Charge, qui fut, pendant quelque temps, la première de l'Etat, nos Rois ſe retirèrent, par dégrés, des Tribunaux, & abandonnèrent l'adminiſtration de la Juſtice à leurs Hauts-Juſticiers & à leurs autres Juges.

Les Rois commandoient leur armée en temps de guerre.

L'autre partie du devoir des Rois, qui conſiſtoit à commander les armées de l'Etat en perſonne pendant la guerre, fut long-temps regardée comme indiſpenſable. Les Fondateurs des différents Etats de l'Heptarchie étoient devenus Rois en étant des Généraux braves & heureux ; & l'on crut long-temps peu convenable, s'il n'étoit pas même impoſſible, qu'on fût Roi ſans être guerrier. Beaucoup de ceux que leur naiſſance appelloient ſur le Trône en furent exclus, parce qu'à cauſe de leur âge ou de leur ſexe, ils étoient réputés incapables de remplir cette partie la plus eſſentielle des devoirs du Roi. Cependant, lorſque quelques-uns de nos Rois furent affermis ſur le Trône, on s'apperçut qu'ils n'étoient pas d'un caractère guerrier, & qu'ils étoient naturellement hors d'état de commander les armées en perſonne. On leur permit, en conſéquence, de remplir cette portion de leur fonction par un Subſtitut qui fut appellé le *Cyning'shold* ou *Lieutenant du Roi*, & eut ſur tous les autres Holds ou Hétéroges des divers Comtés, la même autorité que le Haut-Juſticier avoit ſur tous les autres Aldermans (2).

Prérogatives des Rois Anglo-Saxons.

Il n'y a rien de plus évident que cette vérité importante : » Que nos Rois Anglo-Saxons n'étoient pas des Monarques » abſolus ; mais que leur puiſſance & leurs prérogatives » étoient limitées par les Loix & les Uſages de leur pays ». Nos Ancêtres Saxons avoient été gouvernés par des Monarques limités dans leur Patrie ſur le Continent, & il n'y a

(1) Selden's Tit. Hon. p. 505. Hiſt. Ramſien. c. 3.

(2) Squire ou the Engliſh Conſtitution, p. 213. n.

pas la moindre apparence ou probabilité qu'ils ayent renoncé à leur liberté ou se soient soumis à un Gouvernement absolu en s'établissant dans notre Contrée (1). En effet il n'est pas à présumer que des hommes, dont la passion dominante étoit l'amour de la liberté, y ayent renoncé volontairement; & leurs nouveaux Souverains, qui avoient été conjointement Soldats avec eux, n'avoient certainement pas le pouvoir de les forcer à faire une pareille renonciation. La fonction de rendre la Justice à leurs Sujets, & celle de commander les armées de l'Etat, fonctions qui ont été représentées ci-dessus comme les devoirs les plus importants de nos Rois Anglo-Saxons, peuvent être regardées comme leurs principales prérogatives. Les Princes qui remplissoient en personne ces deux fonctions avec beaucoup de talent & de succès avoient la plus grande influence & la plus grande autorité, tandis que ceux qui manquoient ou de capacité ou d'industrie pour s'acquitter de ces devoirs tomboient dans le plus grand mépris, & étoient mal obéis.

Ils n'avoient pas le pouvoir de faire des Loix ou d'imposer des Taxes.

Aucun de nos Rois Saxons ne porta ses prétentions jusqu'au pouvoir de faire des Loix ou d'imposer des Taxes sans l'avis & le consentement de leurs Witténagémots ou des Assemblées des Grands & des hommes sages de leurs Royaumes respectifs. Cela est évident, d'après les préambules des différents codes de Loix Saxonnes qui existent encore aujourd'hui (2).

Ils assembloient les Witténagémots.

Il paroît que ce fut la prérogative de nos Rois Saxons, de convoquer les Witténagémots ou grandes Assemblées, de fixer le temps & le lieu où ils devoient se tenir, de les présider en personne, d'y proposer les sujets de leurs délibérations, & d'exécuter leurs Décrets (3).

Ils ne pouvoient pas faire seuls la paix & la guerre.

Lorsque le Royaume éprouvoit une invasion subite de la part de l'Ennemi étranger, ou que sa paix intérieure étoit troublée par une révolte, le Roi pouvoit, de sa propre au-

(1) Tacit. de Morib. German. c. 7. | (2) Wilkins, Leges Saxon. *passim.*
(3) Spelman. Gloss. verbo Gemotum.

torité, se mettre à la tête de ses troupes pour repousser les ennemis du dehors ou pour étouffer la rébellion de ceux du dedans. Mais, quand il s'agissoit d'une guerre formelle contre un Etat voisin, il falloit plus de délibération, & l'on ne pouvoit l'entreprendre sans l'avis & le consentement du Witténagémot (1). Les Rois Anglo-Saxons avoient une influence considérable sur la disposition des terres conquises & le partage des dépouilles enlevées à l'ennemi ; mais ils étoient obligés d'user de cette influence avec justice & modération ; & ils ne pouvoient garder pour eux-mêmes plus du tiers de ces terres & de ces dépouilles sans encourir l'indignation de leurs troupes (2). Le Roi Harold, ayant voulu retenir une plus forte portion des dépouilles des Danois & des Norwégiens, occasionna un si grand mécontentement & une désertion si considérable dans son armée, que cette action fut la principale cause de sa ruine (3). Le consentement du Witténagémot s'obtenoit communément pour conclure la paix, de même que pour déclarer la guerre ; parce que la prospérité & le bonheur du Royaume étoient également intéressés dans ces deux opérations.

Ils avoient le pouvoir d'exercer la Discipline Militaire.

Chez les anciens Germains, le Roi n'avoit pas le pouvoir d'infliger aucune punition à ses Soldats, soit pour cause de désertion, soit pour d'autres offenses ; ce droit étant exercé par leurs Prêtres qui agissoient d'après l'autorité du Dieu de la Guerre qu'ils s'imaginoient être présent dans leurs armées (4). Mais, après l'introduction du Christianisme, l'exercice de la Discipline Militaire devint l'une des prérogatives Royales, au moyen de ce qu'elle ne fut jamais réclamée par le Clergé Chrétien (5).

Ils avoient le pouvoir de pardonner.

Les Rois Anglo-Saxons n'avoient pas le pouvoir de remettre aucune des amendes auxquelles un Criminel avoit été condamné par un Tribunal de Justice, parce qu'ils auroient

(1) Cluver. German. Antiq. p. 308. | (2) Squire on the English Constitution, p. 205. — Leges Wallicæ, p. 22. | (3) W. Malms. p. 94. Higden, p. 285. (4) Tacit. Mor. German. c. 7. | (5) Wilkins, Leges Saxon, 23.

privé, par cette conduite, une autre personne de son droit; mais ils pouvoient changer une peine capitale en une pécuniaire (1).

A l'époque dont nous-nous occupons, les Rois d'Angleterre n'étoient que les usufruitiers des terres de la Couronne, & ne pouvoient aliéner aucune de ces terres, même en faveur de l'Eglise, sans le consentement du Witténagémot (2). Ils ne pouvoient pas aliéner le Domaine de la Couronne.

Il est à croire que ce fut une des prérogatives Royales, dans le temps de l'Heptarchie & même après l'établissement de la Monarchie, que de nommer les Aldermans, les Shirégériéves, les Domesmans & les autres Officiers Civils & Militaires; mais ce droit paroît, dans la suite, avoir été enlevé à la Couronne & avoir appartenu au Witténagémot (3). L'Histoire ne nous a pas conservé l'époque & les autres circonstances de ce changement dans la Constitution; & il faut aussi convenir que les prétendues Loix d'Edouard-le-Confesseur, qui nous l'apprennent, n'ont pas une grande autorité, & méritent peu de croyance. Ils nommoient les Magistrats.

Après l'introduction du Christianisme, on eut tant de respect pour le Clergé, que nos Rois paroissent lui avoir laissé, pendant quelques siécles, une portion considérable du Gouvernement de l'Eglise, & le choix des personnes qui devoient remplir les places Ecclésiastiques. Il est expressément déclaré, par les Loix de Withred, Roi de Kent, en l'an 694, que l'Archevêque de Cantorbéry a autant de droit de nommer les Evêques, Abbés, Abbesses, &c. que le Roi en a de nommer les Officiers Civils & Militaires du Royaume (4). Cette Loi fut adoptée & confirmée par Ethelbald, Roi de Mercie, en l'an 742, dans une grande Assemblée du Clergé & de la Noblesse, ainsi que par son successeur, le Roi Offa, en l'an 785, & elle paroît avoir été observée dans tous les Royaumes Autorité Ecclésiastique des Rois Anglo-Saxons.

---

(1) Id. ibid. p. 36. — 201. | (2) Squire on the English Constitution, p. 219. — Spelman. Concil. T. 1. p. 340. | (3) Chron. Saxon. p. 49. — Wilkins, Leges Saxon. p. 205. | (4) Chron. Saxon. p. 49. — Spelman. Concil. t. 1. p. 190.

de l'Heptarchie (1). Cependant nos Rois Anglo-Saxons trouvèrent successivement nécessaire, pour la paix & le bon gouvernement de l'Etat, de se mêler plus directement des Elections Ecclésiastiques, & de veiller à ce que les Dignités de l'Eglise fussent remplies par des hommes d'un caractère pacifique & attachés à leurs personnes & à leur gouvernement. Ils réussirent tellement dans leurs efforts pour obtenir la direction des Affaires Ecclésiastiques, qu'ils acquirent le droit d'approuver, &, à la fin, celui de faire la nomination de tous les principaux Dignitaires de l'Eglise (2).

Ils n'accordoient point de Titres purement honorifiques.

Comme les Titres héréditaires, qui ne sont pas liés avec les Offices, étoient inconnus à l'époque dont nous-nous occupons actuellement, nos Rois Anglo-Saxons ne pouvoient avoir les prérogatives d'accorder de semblables titres.

Droit de frapper Monnoie.

L'autorité de régler le titre de la Monnoie publique du Royaume paroît avoir résidé dans le Wittenagémot, & le privilége d'en frapper fut accordé non-seulement au Roi, mais aussi aux Archevêques, aux Evêques & aux principales Villes (3). Il n'est pas nécessaire de s'étendre d'avantage sur les prérogatives de nos Rois Anglo-Saxons, parce qu'il est assez évident, d'après ce qui vient d'être dit, qu'elles étoient circonscrites dans des bornes très-étroites, & qu'elles suffisoient à peine pour soutenir la dignité de la Couronne, à moins que le Sceptre ne fut porté par un homme d'un caractère guerrier & d'un grand talent.

Revenus des Rois Anglo-Saxons.

Les revenus des Rois Anglo-Saxons, sur-tout dans le temps de l'Heptarchie, ne pouvoient pas être très-considérables, & consistoient principalement dans ceux des terres de la Couronne & dans leur propre patrimoine. Les Saxons ayant éprouvé dans la Grande-Bretagne une résistance plus vigoureuse que celle opposée à tous les autres Peuples du Nord qui fondèrent des Royaumes sur les ruines de l'Empire Romain dans les autres pays, traitèrent les Naturels Bretons avec

(1) Id. ibid. p. 230 — 292. | (2) Spelman. Concil. p. 387. Ingulf. Hist. Croyl.
(3) Wilkins, Leges Saxon. p. 59.

plus de févérité. Tous les autres Conquérants Septentrionaux se contentèrent de s'emparer des deux tiers du pays conquis, qu'ils partagèrent entr'eux, laissant les anciens Habitants en possession de l'autre tiers (1). Mais les Saxons s'emparèrent de tout le pays, réduisirent à un état d'esclavage tous les anciens Habitants qui étoient restés; sans leur laisser même la propriété de leurs propres personnes. Ces avides & inexorables Conquérants se partagèrent entr'eux cette Contrée ainsi que ses malheureux Habitants, donnant à chaque Chieftain une étendue de territoire & un nombre d'Esclaves porportionné à sa dignité & à la quantité de ceux qui l'avoient suivi. Comme ces Chieftains & les Guerriers, leurs adhérents, avoient acquis, à la pointe de l'épée, le droit qu'ils avoient sur leurs portions respectives de terres, d'Esclaves & de dépouilles, ils les recevoient en pleine & libre propriété, sans être assujettis à aucun payement envers leurs Souverains ou leurs autres Magistrats, ni même à aucun service, excepté celui de combattre pour défendre leur pays, & de tenir en bon état les grands Chemins, les Ponts & les Châteaux.

Terres de la Couronne.

Cette circonstance obligea à assigner, dans chaque pays, une certaine portion de terres, d'Esclaves, de bestiaux & de maisons pour le soutien du Gouvernement & de la dignité de ceux qui étoient à la tête de l'Administration. En conséquence, lors du partage du pays conquis, le principal Commandant de chaque armée d'Aventuriers, recevoit d'abord la portion de terres, d'Esclaves & de dépouilles qui étoit tombée dans son lot, comme Chef d'une Tribu ou Famille particulière; portion qu'il tenoit en pleine & libre propriété, & qu'il pouvoit aliéner suivant son plaisir, ainsi que tout autre Chieftain. Lorsqu'il montoit sur le Trône, il étoit mis en outre en possession des terres qui avoient été destinées pour le soutien de la Dignité Royale; mais il n'en étoit qu'usufruitier & non propriétaire; elles appartenoient à la Couronne & non au Roi, qui ne pouvoit les aliéner sans le consentement de l'Assemblée Nationale ou du Witténagémot.

(1) Lindenbrog. Leg. Antiq. p. 197.

Nous ignorons entièrement quelle étoit la proportion subsistante entre les terres de la Couronne & celles de la Nation, dans chaque Etat, ou s'il existoit même une pareille proportion, quoiqu'il soit très-probable, d'après beaucoup de rapports, que ces terres étoient très-considérables pour la valeur & le produit. C'étoit avec le revenu des terres de la Couronne & de leurs biens patrimoniaux, qui étoient cultivés en partie par des Esclaves & en partie par des Céorls, que ces anciens Monarques soutenoient leurs Familles & leur nombreux Adhérents dans une magnificence & une abondance grossière.

Amendes. En même temps que l'administration de la Justice étoit l'un des principaux devoirs ainsi que l'une des plus importantes prérogatives de nos Rois Anglo-Saxons, elle formoit aussi l'une des plus grandes sources de leur richesse. Suivant la Loi, une portion très-considérable (dans certains cas c'étoit la moitié, &, dans d'autres, le tiers) de toutes les amendes auxquelles les Criminels étoient condamnés par les Tribunaux de Justice appartenoit au Roi (1). Ce droit devoit produire une somme énorme dans un temps où presque toutes les punitions se réduisoient à payer de l'argent. Nous aurons diverses occasions de remarquer que nos anciens Rois tiroient un parti considérable du Commerce domestique & étranger (2).

Danégeld. Lorsque les invasions des Danois furent devenues fréquentes & redoutables, l'usage s'établit, tantôt de déterminer ces Aventuriers, en leur donnant une somme d'argent, à renoncer au pillage & à quitter le pays, & tantôt de payer constamment & de conserver un Corps considérable de troupes pour défendre les côtes, & les préserver des attaques de ces dangereux Ennemis. Les revenus ordinaires de la Couronne étoient absolument insuffisants pour fournir à la dépense qu'entraînoient ces expédients; il devint donc nécessaire, avec le consentement du Witténagémot, d'imposer une Taxe, d'abord d'un schelin Saxon, & ensuite d'un ou plusieurs schelins sur

(1) Wilkins, Leges Saxon. *passim.* | (2) Chap. VI.

chaque

chaque hide de terre dans le Royaume. Comme il y avoit 243,600 hides de terre dans l'Angleterre, cette Taxe d'un schelin par hide montoit à 12,180 livres Saxonnes; ce qui répondoit pour la quantité d'argent à environ 36,540 liv. sterlings, & pour la valeur, à plus de 360,000 liv. de notre monnoie actuelle. Cette Taxe paroît avoir été imposée pour la première fois, en l'an 991; & on la nomma *Danégeld* ou la *Taxe Danoise* (1). Elle fut, bientôt après, portée à deux &, à la fin, à sept schelins par chaque hide de terre, & elle continua à être levée long-temps après la cessation de la cause qui y avoit donné lieu dans l'origine. Tant que les invasions des Danois furent presqu'annuelles, nos Rois tirèrent peu de profit de cette Taxe, qui fut entièrement employée à gagner ou à combattre ces Agresseurs; mais, après que les Princes Danois furent montés sur le Trône d'Angleterre, elle devint une des principales branches du revenu Royal. Cette Taxe fut portée si haut & perçue avec tant de dureté par le Roi Canut, en l'an 1018, qu'elle monta à la somme prodigieuse de 71,000 liv. Saxonnes, indépendamment de 11,000 semblables livres payées par la Cité de Londres (2). Il paroît cependant, par une très-bonne autorité, que c'étoit une somme trop considérable pour que l'Angleterre pût alors la payer en une seule année. « Le Tribut (dit un Auteur de ces temps, » qui nous a été conservé par Leland) que les Anglois payoient » annuellement aux Danois, fut porté à la fin à 72,000 liv. & » plus, indépendamment de 11,000 liv. payées par la Cité de » Londres. Ceux qui avoient de l'argent pour fournir leur » contingent de cette lourde Taxe, le payèrent, mais ceux qui » n'en avoient pas perdirent leurs terres & leurs possessions, » sans aucun espoir de les recouvrer. L'Eglise de Péterborough » & plusieurs autres Eglises essuyèrent de grandes pertes dans » cette occasion (3) ». Il est évident, d'après ces récits, que

(1) Chron. Saxon. p. 126. | (2) Id. p. 151. | (3) Leland's Collectanea, v. 1. p. 11.

cette Taxe avoit augmenté par dégrés, depuis un ſchelin juſqu'à ſept par hide de terre. Elle fut enſuite réduite à quatre ſchelins par hide, taux auquel elle paroît être reſtée juſqu'au moment où elle fut entièrement abolie, environ ſoixante-dix ans après la Conquête des Normands. Les maiſons des Villes étoient aſſujéties à cette Taxe, & une maiſon d'une certaine valeur payoit la même ſomme qu'un hide de terre (1).

Confiſcations, &c.

Nos Rois Anglo-Saxons & Danois tiroient des profits conſidérables des Confiſcations, des Bénéfices vacants, des Héréots de leurs Aldermans & Thanes, ainſi que de pluſieurs autres objets que nous ne connoiſſons pas en détail. Ces revenus les mettoient en état de vivre avec aſſez de ſplendeur, de récompenſer leurs amis, d'encourager les Sçavants, de ſoulager les pauvres, de conſtruire des Monaſtères, des Egliſes & d'autres Edifices pour l'avantage & l'ornement de leur pays (2).

Witténagémot.

De même que le Roi étoit le premier Magiſtrat, de même le Witténagémot étoit le premier Tribunal. C'étoit dans cette Cour, ayant le Roi à ſa tête, que réſidoit la Souveraineté de l'Etat, à l'époque dont nous écrivons actuellement l'hiſtoire. Dans le temps de l'Heptarchie, il y avoit autant de Witténagémots que de Royaumes; &, après la réunion de ces Royaumes en une ſeule Monarchie, ces Witténagémots furent réunis dans une ſeule grande Aſſemblée ou Micklemot, nom qui lui eſt ſouvent donné.

Son pouvoir.

C'étoit dans cette Aſſemblée qu'on faiſoit des Loix Eccléſiaſtiques & Politiques; qu'on impoſoit les Taxes deſtinées à entretenir le Clergé, & à ſoutenir le Gouvernement Civil; qu'on traitoit les Queſtions relatives à la Guerre & à la Paix; qu'on jugeoit les Cauſes Civiles & Criminelles les plus importantes, & qu'on régloit définitivement les plus grandes Affaires du Royaume (3). Toute la puiſſance & toute la ſageſſe de l'Etat étoient préſumées raſſemblées dans le Witté-

(1) Spelman. Gloſſ. verb. Danigeldum. — Doomſday Book apud Gale. t. 1. p. 775.
(2) Aſſer, Vita Ælfridi. | (3) Tacit. de Mor. German. c. 11 & 12. — Tyrrel's Introduction, p. 109, &c.

nagémot, qui étoit, par conséquent, le guide & le gardien du Royaume, & prenoit connoissance de tout ce qui intéressoit sa sûreté & sa prospérité, de même que les Assemblées générales des divers Etats l'avoient fait anciennement dans la Germanie (1).

Quels étoient ses Membres, dans les temps les plus reculés ?

Dans ce Pays, tous les Guerriers de chaque petit Etat, ainsi que les Prêtres, qui étoient les deux seuls ordres d'hommes ayant quelque considération, avoient droit d'assister à ces Assemblées ; &, comme ces Guerriers ne s'occupoient jamais de l'Agriculture, du Commerce ni des Manufactures, mais perdoient leur temps dans la paresse, lorsqu'ils n'étoient pas occupés à quelqu'Expédition Militaire, leur assistance à ces Assemblées étoit plutôt un amusement qu'un inconvénient. Telle fut l'Assemblée de Guerriers à laquelle les Ambassadeurs Bretons s'adressèrent pour obtenir du secours ; & nous pouvons croire que tels furent aussi les Witténagémots des divers petits Etats Anglo-Saxons, lors de leur premier établissement dans cette Isle, ces Assemblées ayant été composées de tous les Aldermans, Hérétoges, Prêtres & Guerriers de l'Etat. Dans ces temps où ils combattoient toujours, & où ils ne quittoient guères leurs armes, ils assistoient armés aux Assemblées générales de leur Nation, comme ils l'avoient anciennement fait dans la Germanie, prêts à s'engager dans toute Entreprise guerrière qui seroit arrêtée ; mais un changement de circonstances occasionna naturellement, & d'une manière inévitable, dans la constitution de ces Assemblées, un changement qui se fit par dégrés insensibles, & sans aucune Loi positive.

Membres du Witténagémot, dans les derniers temps.

Lorsque les terres conquises furent partagées entre ces braves Guerriers qui avoient contribué à en faire la Conquête, beaucoup d'entr'eux, qui n'avoient été que des Soldats, & qui en conséquence n'avoient reçu qu'une portion de terre peu considérable, se retirèrent dans leurs petites Fermes, qu'ils commencèrent à cultiver. Ces Vétérans devinrent alors Agriculteurs,

(1) Tacit. de Mor. German. c. 11.

prirent à ferme quelques parties des terres des Thanes ou Hétéroges, sous lesquels ils avoient combattu, & ils formèrent, par dégrés, un nouvel ordre d'hommes, inconnus dans la Germanie, & à qui l'on donna le nom de *Céorls*, que nous avons déjà défini dans le présent Chapitre. Quelques personnes ont cru que tous ces Céorls, qui étoient descendus des Conquérants originaires & qui avoient continué d'être propriétaires de terre, avoient droit d'être Membres du Witténagémot; & il paroît assez évident qu'ils n'en étoient exclus par aucune Loi positive, mais qu'ils l'étoient seulement par leur pauvreté & leur genre de vie, qui leur rendoit très-difficile de s'y rendre, si même cela leur étoit possible (1). En effet, dès que l'un de ces Céorls avoit acquis un fond de terre qui le mettoit en état de vivre dans une noble aisance, & de se rendre aux Assemblées publiques de la Nation, il étoit déclaré, par une Loi expresse, Thane & Membre du Witténagémot (2).

Portion de terre requise pour être Membre.

La portion de terre dont cette Loi exigeoit qu'on fût propriétaire, étoit cinq hides; & tous les Anglois, nés libres, qui possédoient un pareil bien, avec une Eglise, un Clocher & un Manoir étoient réputés Nobles, & avoient droit d'être Membres du Witténagémot. On sent bien que cette portion fut trouvée trop peu considérable dans la suite; on l'augmenta donc, par dégrés, de plus en plus, jusqu'au régne d'Edouard-le-Confesseur, sous qui elle fut fixée à quarante hides de terre au moins (3).

Autres Membres.

Indépendamment de tous les Propriétaires considérables de terre, qui étoient en état d'assister aux Assemblées publiques de la Nation, tous les Archevêques, Evêques, Abbés, Prêtres, Aldermans, Hérétoges, Shirégériéves & Domesmans ou Juges étoient, en vertu de leurs Offices & à cause de leur sagesse & de leur connoissance des Loix, Membres de cette grande Assemblée, qui étoit appellée, par cette

---

(1) Squire on the English Constitution, p. 167, &c. | (2) Wilkins, Leges Saxon. p. 70 & 71. | (3) Historia Eliensis. c. 40.

raiſon, *Witténagémot* ou *Aſſemblée des Hommes ſages* (1).

Les Céorls étoient plutôt des Spectateurs ayant intérêt, que des Membres.

Quoiqu'on ait fait de grands efforts pour prouver que les Céorls ou petits Propriétaires de terre étoient repréſentés dans les Witténagémots par leurs Tithing-Mans ou Borsholders, & que les Habitants des Villes de Commerce y étoient également repréſentés par leurs Aldermans ou Portréeves, il faut avouer que l'Hiſtoire ne nous en offre pas actuellement de preuves aſſez évidentes (2). Il eſt cependant très-probable que beaucoup de Céorls & de Bourgeois qui demeuroient dans l'endroit où ſe tenoit le Witténagémot ou aux environs, s'y rendoient comme Spectateurs intéreſſés, & témoignoient la ſatisfaction qu'ils avoient de ſes réſolutions par des cris d'applaudiſſement & d'autres marques d'approbation. Dans quelques grandes occaſions, qui furent en petit nombre, & où il y eut un cours extraordinaire de Spectateurs de ce genre, les Archives font mention de leur préſence & de leur approbation dans des termes ſemblables aux ſuivants : *Omnique Populo audiente & vidente*, (tout le Peuple l'ayant vu & entendu) *aliorumque fidelium infinita multitudo, qui omnes laudaverunt*, (ainſi qu'un nombre prodigieux d'Habitants, qui applaudirent (3) tous). Comme le nombre des vrais Membres conſtituants les Witténagémots Anglo-Saxons étoit très-conſidérable, & comme celui de ceux, qui avoient une eſpéce de droit & d'intérêt d'être Spectateurs de leurs délibérations, l'étoit encore plus, ils s'aſſembloient ſouvent en plein air, dans quelque plaine étendue, ſur les bords d'une rivière, & près d'une grande Ville, à cauſe de la facilité d'avoir de l'eau & des vivres (4).

Le Roi propoſoit les ſujet de Délibération.

C'étoit la prérogative du Roi de fixer l'époque & le lieu où ces grandes Aſſemblées devoient ſe tenir, & d'y préparer & mûrir, avec l'avis de ſon Conſeil, les matières qui devoient y

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 14, 72, 76, 79, 102, &c. — Spelman Gloſſ. verbo. — Hiſt. Elienſ. c. 10. | (2) Tyrrel's Introduction, p. 95, &c. — Squire on the Englih Conſtitution. p. 244, &c. | (3) Spelman. Concil. p. 625. 350.
(4) *Voyez* l'*Hiſtoire des Convocations* d'Hody, pour les noms des lieux où les Witténagémots ſe tenoient.

être proposées & décidées. Ce droit exclusif de proposer, qui étoit très-ancien, puisqu'il tiroit son origine des Usages des anciens Germains, produisoit des effets très-importants, & donnoit au Roi & à son Conseil une très-grande influence dans les Witténagémots (1). Cependant un pareil Réglement paroît avoir été nécessaire dans des Assemblées aussi nombreuses, qui étoient certainement beaucoup plus propres à décider ce qui leur étoit proposé & expliqué, qu'à inventer & à proposer.

Temps fixés pour les Assemblées.

Dans l'ancienne Germanie, les Assemblées générales de diverses Nations (Assemblées dont les Witténagémots Anglo-Saxons ont vraiment tiré leur (2) origine) se formoient à certaines époques fixes, le plus ordinairement au printemps, quand la Lune changeoit ou étoit dans son plein; & les époques de ces Assemblées étoient bien connues de tous ceux qui étoient obligés de s'y trouver, & qui s'y rendoient en conséquence, sans aucune convocation particulière (3). Cet usage paroît avoir prévalu, chez les Anglo-Saxons, long temps après leur établissement dans la Grande-Bretagne; &, tant qu'ils restèrent Payens, leurs jours fixés pour ces Assemblées furent incontestablement les mêmes que ceux qui avoient été observés par leurs Ancêtres sur le Continent. Mais, après leur conversion au Christianisme, les époques fixes des Assemblées de Witténagémots paroissent avoir été les trois grandes Fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, dans le lieu où la Cour se trouvoit alors. Pendant ces Fêtes, les Rois Anglo-Saxons de l'Angleterre tenoient un grand état, portoient leur Couronne, & étoient entourés de tous les Grands de leur Royaume, qu'ils traitoient somptueusement, & avec lesquels ils délibéroient sur les affaires importantes de l'Eglise & de l'Etat (4).

Assemblées extraordinaires.

D'après plusieurs circonstances, & notamment d'après la fréquence de ces Assemblées ordinaires, nous avons lieu de croire

(1) Tacit. Mor. German. c. 11. | (2) *Voyez* Stuart sur l'*Antiq. de la Constit. Angl.* | (3) Tacit. Mor. German. c. 11. | (4) Spelman. Concil. p. 347. n. — Hody's Hist. of Convocations, p. 58.

qu'elles n'étoient pas très-nombreuses, & qu'il ne s'y rendoit guères que les Grands qui étoient Membres de la Cour ou du Conseil du Roi, & étoient admis à la Table Royale : nous pouvons même présumer que ces derniers y agissoient plutôt comme Ministres & Juges que comme Législateurs. Mais, lorsqu'il étoit question de faire quelque chose qui demandoit la Sagesse & l'Autorité réunies de tout le Royaume, comme d'arrêter de nouvelles Loix, d'imposer des taxes & de déclarer la guerre, on avoit recours à un Witténagémot extraordinaire ou plus solemnel, auquel on convoquoit tous ceux qui avoient le droit d'y assister. A la vérité, les Loix du Roi Edmund passent pour avoir été faites dans un grand Synode ou Witténagémot, tenu à Londres, en l'an 994, le jour de Pâques; mais on voit, par le Préambule de ces Loix, que ce fut une de ces Assemblées plus solemnelles auxquelles tous les Membres avoient été convoqués (1). Les Witténagémots, dont parlent nos Historiens, paroissent avoir été, pour la plupart, des Witténagémots de ce genre plus solemnel, convoqués pour quelque cause particulière & importante, ce qui est probablement la raison pour laquelle il s'écoula plusieurs fois quelques années entre ces Assemblées, quoiqu'il ait pu s'en tenir aussi dans ces siécles reculés un grand nombre dont il ne nous reste pas de traces (2).

Priviléges des Membres des Witténagémots.

Les Membres des Witténagémots jouissoient de plusieurs Priviléges, & il y eut des Loix spéciales, faites pour assûrer leurs personnes & leur liberté, lorsqu'ils alloient & assistoient à ces Assemblées, & quand ils en revenoient ; mais ceux d'entr'eux qui étoient des voleurs reconnus, n'avoient pas le droit de profiter du bienfait de ces Loix (3). Cette exception peut paroître surprenante ; mais elle étoit nécessaire; car, dans ces siécles, parmi ceux à qui leur rang & leur richesse donnoient le droit d'être Membres du suprême Conseil de la

(1) Spelman. Concil. p. 419. | (2) *Voyez l'Hist. des Convocations d'Holy*, pour les dates des Witténagémots Anglo-Saxons. | (3) Wilkins, Leges Saxon. p. 146.

Nation, il y en avoit malheureuſement beaucoup qui étoient notoirement connus pour être des voleurs & des brigands; & l'un des meilleurs de nos Rois Anglo-Saxons perdit la vie en faiſant ſortir de ſa propre table un homme de ce caractère (1).

Obſervation générale.

Cette courte deſcription de cette partie de la Conſtitution des Anglo-Saxons, qui eſt relative à leurs Magiſtrats & à leurs Tribunaux, & qui s'éléve, par dégrés, du Borsholder au Roi, & de la Cour de Dixaine au Vitténagémot, montre évidemment que c'étoit un édifice plus régulier & plus ſolide qu'on n'auroit pu l'eſpérer d'Artiſtes auſſi peu habiles; mais il étoit l'ouvrage de beaucoup de Nations & de ſiécles, & il étoit parvenu, par des dégrés lents & par différents moyens, à cette beauté & à cette ſtabilité que nous ne pouvons pas nous empêcher d'admirer. Il ne feroit pas impoſſible de tracer les progrès de cet édifice politique, depuis le premier plan groſſier qui en fut formé dans les forêts de la Germanie & de la Scandinavie, juſqu'à ſon plus grand état de perfection; mais une recherche auſſi laborieuſe ne peut procurer du plaiſir qu'au petit nombre de ceux qui en ont le moins beſoin. Nous expoſerons ſeulement les changements qui y ont été faits depuis la Conquête des Normands, à leurs différentes époques, dans nos Chapitres ſuivants, où il ſera traité du Gouvernement.

Conſtitution de l'Ecoſſe, à cette époque.

Comme cette partie de l'Ecoſſe qui eſt au Midi des Firths de Forth & de Clyde, ſur-tout ſur les côtes Orientales, a appartenu au Royaume de Bernicie pendant pluſieurs ſiécles, & a été principalement habitée par les Saxons, nous pouvons être certains que ſon Gouvernement étoit le même que celui qu'on a ci-deſſus décrit. Lorſque cette contrée fut définitivement conquiſe ou plutôt cédée aux Ecoſſois, environ un ſiécle avant la Conquête des Normands, elle changea ſeulement de Souverain; mais elle ne changea ni de Gouvernement ni d'Habitants (2). Satisfait de cette précieuſe acquiſition, les Rois d'Ecoſſe firent ſouvent leur réſidence dans les plaines,

(1) W. Malms. l. 2. c. 7. | (2) Inne's Eſſays, v. 1. Append.

&

& se familiarisèrent, par dégrés, avec la Langue, les Loix & les Mœurs des Saxons, qu'ils adoptèrent à la fin, & s'efforcèrent d'introduire dans les autres parties de leurs Domaines. Elles ne firent cependant que peu de progrès, à l'époque dont nous-nous occupons actuellement, dans les Provinces Septentrionales de l'Ecosse, habitées par la postérité des anciens Calédoniens, qui conservoit encore leurs anciennes Loix & anciens Usages, dont on a donné la Description dans le premier volume de cet Ouvrage. Le Tanist ou le Sucesseur désigné de la Couronne étoit le premier pour la puissance & la dignité après le Roi; le Toshock étoit le principal Commandant de l'armée, pendant que les Tiernas ou Chieftains (appellés improprement *Thanes* par nos Historiens), assistés de leurs Bréhons ou Juges inférieurs, rendoient la justice dans leurs différents Districts (1). Toutes les affaires importantes qui intéressoient le Public, étoient décidées dans des Assemblées composées des Grands de la Nation. Mais il n'est pas nécessaire de décrire, d'une manière plus particulière, l'ancienne Constitution de l'Ecosse avant l'introduction de la forme féodale du Gouvernement, sous le régne de Malcolm III, puisqu'il nous reste à peine aujourd'hui quelques Mémoires authentiques ou quelques traces incontestables de cette Constitution (2), qui étoit probablement la même que celle établie chez les autres véritables descendants des anciens Bretons dans l'Irlande & le pays de Galles.

Constitution du pays de Galles.

Cette déplorable Anarchie dans laquelle les Bretons Provinciaux furent plongés après le départ des Romains fut cause qu'ils furent pillés sans peine par les Ecossois & les Pictes & qu'ils ne purent résister avec succès aux Saxons (3). Après même qu'ils eurent perdu la meilleure partie de leur Contrée, & qu'ils furent restraints aux montagnes du pays de Galles & de la Province de Cornouailles, leur Gouvernement resta toujours, pendant quelque temps, très-régulier & dans un état

(1) Macpherson's Dissertations, Dissert. 13, | (2) Lord Kaime's British Antiquities, Essay I. | (3) Gildæ Hist. c. 19.

de fluctuation. Cette vérité est reconnue par l'un de nos plus habiles Antiquaires, qui observe qu'à la fin du VIII[e] siécle « Il n'y avoit pas de Gouvernement fixe établi dans le pays » de Galles, mais seulement que les principaux Seigneurs d'une » Contrée y avoient le titre de *Roi* (1) ». Leur animosité contre les Saxons fut si violente, pendant quelques siécles, qu'ils ne voulurent se conformer à aucun de leurs Usages, soit en matières Civiles, soit en ce qui concerne la Religion. Mais, lorsque cette haine commença à s'affoiblir, la grande imperfection de leur propre forme de Gouvernement leur fit adopter si promptement les Réglements politiques de leurs anciens ennemis, qu'avant le milieu du X[e] siécle, la Constitution, les Magistrats & les Tribunaux du pays de Galles étoient presqu'absolument les mêmes que ceux d'Angleterre (2). Cette vérité est si constante qu'on recueillera des notions plus détaillées de la Constitution Anglo-Saxonne dans les *Loix Galloises* de Howel Dha, qui furent rassemblées en l'an 842, que dans les Loix Saxonnes mêmes.

Grands Officiers de la Cour.

Je donnerai une preuve suffisante de ce que je viens d'avancer, & je terminerai cette Section d'une manière convenable, en présentant une description succincte (tirée principalement de ces Loix) des grands Officiers de la Cour & de la Maison (Household) des Rois de Galles; Officiers qui étoient les mêmes que ceux des Rois d'Angletterre & de tous les autres Souverains de l'Europe, à cette époque, quant aux fonctions de leurs Charges respectives, quoique leurs émoluments ne fussent pas aussi considérables que dans les Etats plus riches.

Les grands Officiers de la Cour des Rois de Galles étoient au nombre de vingt-quatre, dont seize étoient attachés au Roi, & huit à la Reine (3). Voici quels étoient leur rang, leurs fonctions, leurs priviléges & leurs émoluments.

Maire du Palais.

1° Le *Penteulu* ou *Maire du Palais* étoit le premier Officier

(1) Powel's Hist. Wales. p. 10. | (2) Vide præfat. ad Leges Howeli Dha.
(3) Leges Wallicæ, p. 8.

de la Cour des Rois de Galles, & étoit toujours un Prince de la Famille Royale. Il avoit le pas sur tous les autres Officiers de la Maison, & avoit la principale direction de tout, dans le ressort de la Cour. Il avoit, aux trois grandes Fêtes, une table somptueuse dans la partie la plus basse de la salle où le Roi mangeoit; &, lorsque quelqu'un ne s'étoit pas bien conduit à la table Royale, placée dans la partie supérieure de la salle, & en avoit été chassé, il étoit du devoir du Maire du Palais de l'inviter à sa table, & d'intercéder le Roi en sa faveur. Etrange mêlange de grossièreté & d'humanité! Ce grand Officier étoit Général de l'Armée, choisissoit ces parties des forces du Roi, qui étoient envoyées, de temps en temps, hors du pays pour piller les frontières des Anglois, & quelquefois il les commandoit en personne. Ses appointements ne se montoient qu'à trois livres par an; mais il avoit beaucoup de casuels précieux, indépendamment de plusieurs priviléges honorables, dont l'un étoit le suivant: Lorsque le Roi étoit absent, tous les Officiers de la Cour étoient tenus de suivre le Maire du Palais, comme s'il eût été le Roi, & le Musicien de la Cour devoit lui chanter autant de chansons qu'il en désiroit (1).

2° Le *Prêtre de la Maison* étoit le deuxiéme en Dignité, & s'asseyoit à la table du Roi, pour y bénir les mets & chanter la Prière du Seigneur. Ses casuels étoient si nombreux, que c'étoit certainement une des Places les plus lucratives de la Cour (2). Le Prêtre de la Maison.

3° Le *Disdain* ou *Maître d'Hôtel* (Stéward) étoit le troisiéme en Rang. Le devoir de cet Officier étoit de procurer toute espéce de provisions pour la cuisine du Roi, & toutes sortes de liqueurs pour son cellier, & de commander à tous les Serviteurs attachés à ces deux parties; — d'assigner à chacun des Hôtes la place qui lui convenoit à la table du Roi; — de mettre un plat au haut de cette table & un autre au bas; — & de goûter toutes les liqueurs, avant qu'elles fussent présentées. Les émoluments de cet Office (indépendamment d'un Le Maître d'Hôtel.

(1) Leges Wallicæ, p. 15. — 18. Muratori. | (2) Leg. Wall. p. 18. & 19.

bien en terres, affranchi de toutes taxes, qui y étoit attaché, ainsi qu'il y en avoit à chacune des autres Places dont j'ai parlé) consistoient en différents casuels, dont le suivant étoit un des plus remarquables : « Il appartiendra au Maître d'Hôtel » ou Grand Maître de la Maison (Stéward of the Houséhold) » dans chaque tonneau de bierre simple autant qu'il pourra en » atteindre en plongeant dedans son doigt du milieu ; — dans » chaque tonneau de bierre ou aile, avec épiceries, autant qu'il » pourra en atteindre avec la seconde jointure du même » doigt, — & enfin dans chaque tonneau d'hydromel, autant » qu'il pourra en atteindre avec le premier joint de ce » doigt (1) ».

Le Maître des Faucons.

4° Le *Penhebogydd* ou *Maître des Faucons* étoit le quatriéme Officier en Rang & en Dignité, & il étoit assis à la quatriéme place après le Roi, à sa table ; mais il ne lui étoit pas permis de boire plus de trois coups, pour qu'il ne s'enivrât pas, & qu'il ne négligeât point ses oiseaux. Il avoit soin de tous les faucons du Roi, & il veilloit à la conduite de tous ceux qui servoient au divertissement Royal de la chasse aux Faucons. Lorsqu'il avoit, dans quelque occasion, réussi singulièrement dans cet amusement, le Roi étoit obligé, d'après la Loi & l'usage, de lui rendre les honneurs les plus distingués, de se lever pour le recevoir quand il entroit dans la salle, & même, dans quelque circonstance, de tenir son étrier au moment où il descendoit de cheval. Les émoluments de cette Place étoient considérables (2).

Le Juge de la Maison.

5° Le *Juge de la Maison* étoit le cinquiéme en Rang & en Dignité, & avoit place à la table du Roi. Les deux choses les plus indispensablement requises de cet Officier étoient qu'il eût reçu une éducation sçavante, & qu'il eût une longue barbe. On lui faisoit prêter serment, en l'installant dans son Office, avec beaucoup de solemnité, & il en étoit revêtu en recevant, 1° du Roi un échiquier d'un travail précieux ; 2° tant de la Reine que du Poëte de la Cour, un anneau d'or, présent qu'il étoit

(1) Leges Wallicæ, p. 20. — 23. | (2) Id. ibid.

obligé de conſerver avec beaucoup de ſoin, tant qu'il vivoit. Le Juge de la Maiſon décidoit les différends qui s'élevoient entre tous les Officiers & Serviteurs de la Maiſon du Roi; jugeoit du mérite de ceux qui ſe préſentoient pour être Juges dans la Campagne, & préſidoit à ces fameux combats que les Poëtes & les Muſiciens ſe livroient ſouvent devant le Roi: ces fonctions lui procuroient beaucoup de caſuels, qui rendoient ſa Place auſſi lucrative qu'elle étoit honorable (1).

6° Le *Penguasdrawd* ou *Maître des Chevaux* tenoit le ſixiéme Rang parmi les Officiers, & étoit le dernier qui avoit place à la table du Roi. Il avoit la Surintendance des écuries & chevaux du Roi, ainſi que de tous les Officiers & Serviteurs qui y étoient employés, ce qui lui valoit un grand nombre de droits ou de caſuels (2). Cet Officier paroît avoir été le même que le *Stal-Here* ou *Maître des Ecuries de nos Rois Anglo-Saxons* (3). Le Maître des Chevaux.

7° Le *Givas Ysdafell* ou (Chamberlain) *Chambellan* étoit le ſeptiéme Officier en Rang; &, quoiqu'il n'eut pas de place aſſignée dans la Grand'Salle, il avoit l'honneur de dormir dans la Chambre du Roi, de laquelle il prenoit ſoin. Cet Officier commandoit à tous les Serviteurs employés dans les Chambres du Roi, de la Reine & de la Famille Royale. Ses fonctions conſiſtoient à fournir de la paille propre ou des joncs pour les lits, à veiller à ce qu'ils fuſſent bien faits, & à ce qu'on allumât du feu dans les Chambres, &c. Il étoit auſſi Tréſorier de la Chambre, & avoit la garde des coupes du Roi, des vaſes de corne dans leſquels on buvoit, des anneaux & autres effets précieux, dont il étoit comptable. Chambellan.

8° Le *Barde*, ou *Principal Muſicien de la Cour*, étoit le huitiéme en dignité & avoit une place à côté du Maire du Palais à ſa table, dans la partie la plus baſſe de la Salle. Quand cette place lui étoit conférée, le Roi lui donnoit une Le Principal Muſicien.

(1) Id. ibid. p. 26.—31. | (2) Id. ibid. p. 31. | (3) Cam. Britann. p. 261.

harpe & la Reine un anneau d'or; & il étoit obligé de conserver ces deux présents pendant toute sa vie. Ses fonctions consistoient à chanter devant le Roi, 1° les louanges de Dieu; 2° celles du Roi; 3° une chanson sur quelqu'autre sujet. Il devoit aussi chanter & jouer devant la Reine, dans son propre appartement, toutes les fois qu'elle le demandoit, mais d'un ton bas pour ne point troubler le Roi & sa Compagnie dans la Salle. Il suivoit aussi l'armée & il chantoit & jouoit avant le combat un chant particulier appellé *Unbennusacht Prydain*, c'est-à-dire l'*Empire Breton*, chant dont il étoit récompensé par une portion du butin (1).

Le Silentiaire.

9° Le *Gosdegwr* ou *Silentiaire* possédoit la neuviéme place. La fonction de cet Officier étoit de commander le silence dans la Salle, lorsque le Roi étoit assis à table; après quoi il se plaçoit auprès d'un des grands piliers; &, lorsqu'il s'élevoit quelque bruit, il le faisoit finir sur le champ en frappant le pilier avec sa baguette. Cet utile Officier n'étoit point particulier à la Cour du pays de Galles, & il n'auroit pas paru entièrement inutile dans quelques grandes Assemblées, même dans des temps modernes (2).

Le Maître des Veneurs.

10° Le *Péneynid* ou *Maître des Veneurs* tenoit le dixiéme Rang, & avoit le commandement de tous les Veneurs, chiens de chasse, & autres, de quelqu'espéce qu'ils fussent, appartenants au Roi. Il étoit obligé d'être à la Cour depuis Noël jusqu'au premier Février; mais il étoit dispensé de cette résidence dans les autres temps, parce qu'il étoit occupé à la poursuite de son gibier. C'étoit un des priviléges de cet Officier, que de ne point prêter les serments ordinaires lorsqu'il paroissoit dans un Tribunal de Justice, mais de jurer par son cor & par ses chiens (3).

Le faiseur d'Hydromel.

11° Le *Faiseur d'hydromel* étoit le onziéme, & étoit chargé, ainsi que son nom l'annonce, de faire tout l'hydromel qui se consommoit dans la Maison du Roi (4)

---

(1) Leges Wallicæ. p. 35. — 37. | (2) Id. ibid. p. 38. — Du Cange, Gloss. verbo Silentiarius. | (3) Leges Wallicæ. p. 39. | (4) Id. ibid. p. 43.

12° Le *Médecin de la Maison* étoit le douziéme, & avoit place à la table du Maire du Palais, dans la partie la plus basse de la Salle. Il étoit obligé, par sa Place, de soigner toutes les légères blessures des Officiers & Serviteurs du Roi, sans autre salaire que de garder ceux de leurs vêtements qui étoient teints de sang, ou coupés avec une arme; mais, dans les cas plus dangereux, comme lorsqu'ils s'agissoit de crânes endommagés ou de bras & de jambes cassés, il avoit droit de se faire payer cent quatre-vingt sols, indépendamment de ce qu'il prenoit les vêtements sur lesquels il y avoit du sang (1). Le Médecin.

13° Le *Trulljad* ou *Sommelier* étoit le treiziéme, & avoit la garde des celliers du Roi, & le soin de distribuer des liqueurs à tous les Membres de la Maison, suivant certaines proportions fixées (2). Le Sommelier.

14° Le *Portier* étoit le quatorziéme, & étoit obligé de connoître les figures de tous ceux qui avoient droit d'être admis dans la Salle du Roi; & il étoit condamné à une amende sévère, s'il refusoit l'entrée à aucun d'eux. Il servoit aussi de (Gentleman-Usher ou) d'Introducteur auprès du Roi. Entr'autres casuels, le Portier avoit droit d'exiger, à chacune de trois grandes Fêtes, trois cornes pleines d'une certaine liqueur, qui étoit appellée les *douze Apôtres*. (3). Le Portier.

15° Le *Maître Queux* (Master-Cook) étoit le quinziéme, & avoit la direction de la cuisine & de tous le Serviteurs qui y étoient employés. Cet Officier étoit tenu de veiller à la préparation de tous les plats destinés à la table du Roi, de les goûter avant qu'ils fussent servis, & de servir le dernier de sa propre main (4). Le Maître Queux.

16° Le *Maître des Lumières* étoit le seiziéme Officier. Il avoit soin de toute la cire & de toutes les chandelles que l'on consommoit dans le Palais, & étoit obligé de tenir dans sa main un cierge près du plat dont le Roi mangeoit, & d'en Le Maître des Lumières.

(1) Id. ibid. p. 44. & 45. | (2) Id. ibid. p. 45. & 46. | (3) Id. ibid. p. 47. & 48. | (4) Id. ibid. p. 49.

porter un devant lui lorſqu'il alloit dans ſa chambre à coucher (1).

Officiers de la Maiſon de la Reine.

Les huit Officiers de la Maiſon de la Reine étoient le *Grand-Maître*, le *Maître de la Cavalerie* ou l'*Ecuyer*, le *Chambellan*, la *Dame de la Chambre à coucher*, le *Prêtre*, le *Portier*, le *Cuiſinier* & le *Maître des Lumières*, toutes perſonnes dont il n'eſt pas néceſſaire d'expliquer les fonctions.

Terres & immunités de ces Officiers.

Il étoit affecté à chacun de ces vingt-quatre Offices un certain bien en terre, affranchi de toutes taxes, & proportionné à la dignité & à l'importance de l'Office; & chacun de ceux qui les rempliſſoient avoit un cheval entretenu pour lui dans les écuries du Roi, & un logement qui lui étoit aſſigné dans le Palais. Enfin ceux qui n'avoient pas de place à la table du Roi ou à celle du Palais, avoient ou une table particulière pour eux ou une ſomme en argent. Toute la Maiſon étoit habillée de neuf, à chacune des trois grandes Fêtes, par le Roi & la Reine, le Roi fourniſſant le drap & la Reine le linge. Les vies des Officiers de la Maiſon étoient priſées beaucoup plus haut que celles des autres perſonnes du même Rang; — chaque injure qui leur étoit faite étoit punie très-ſévèrement, & leur filles étoient regardées comme de bons mariages & miſes à haut prix. Ces avantages & un grand nombre d'autres caſuels, immunités & diſtinctions rendoient ces charges des Cours de nos Rois Anglo-Saxons & Gallois très-déſirables & fort ambitionnées.

Le Porteur des pieds du Roi.

Indépendamment de ces vingt-quatre Charges, il y avoit, dans les Cours de ces anciens Princes, onze autres Charges d'une valeur conſidérable, & dont la plus digne de remarque étoit celle du Porteur des pieds du Roi. Cet Officier étoit un jeune-Gentilhomme, dont la fonction conſiſtoit à être aſſis à terre, le dos tourné au feu, & à tenir ſur ſa poitrine les pieds du Roi, pendant tout le temps que le Monarque étoit à table, pour qu'ils fuſſent chauds

(1) Id. ibid. p. 50.

&

& commodément placés (1) ; genre de faste & de mollesse inconnu dans dans les siécles modernes. Il est inutile & il seroit ennuyeux de donner une description particulière des dix autres Offices inférieurs.

TROISIÉME SECTION.

Histoire des Loix dans la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *jusqu'à la descente de Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

Importance & utilité de l'Histoire des Loix.

QUOIQUE l'histoire des Loix ait été très-négligée, elle est certainement l'une des plus curieuses, des plus utiles & des plus intéressantes parties de l'Histoire (2). La connoissance des Loix les plus importantes d'une Nation à une époque, ainsi que celle des circonstances dans lesquelles ces Loix ont été faites, nous rendroient capables de porter un Jugement sain sur l'état & le caractère de cette Nation, & sur la sagesse, la justice & la convenance de ses Loix. Le manque de cette connoissance historique est propre à nous laisser prendre des idées très-fausses des Peuples & de leurs Loix. Par exemple y a-t-il rien qui puisse paroître plus absurde & plus barbare que la Loi suivante d'Ethelbert, le premier Roi Chrétien du Kent : « Si un homme » libre couche avec la femme d'un homme libre, qu'il achéte » une autre femme pour celui qu'il a offensé (3) ». Mais, lorsque nous sçavons, par l'Histoire, qu'à cette époque on mettoit un prix à chaque femme, suivant son Rang, & que nul homme ne pouvoit avoir une femme, sans payer son prix légal à ses parents ou gardiens, nous voyons que cette Loi étoit parfaitement juste, & qu'elle signifioit seulement que l'adultère payeroit, par voie d'indémnité, à l'offensé le prix qu'il avoit

---

(1) Leges Wallicæ, p. 58. | (2) Préface to Lord Kaime's law tracts.
(3) Wilkins, Leges Saxon. p. 4.

payé pour ſa femme, qui étoit alors perdue pour lui, afin qu'il fût en état d'en acheter une autre du même Rang.

Origine des Loix écrites chez les Anglo-Saxons, &c.

Quand nos Ancêtres Anglo-Saxons arrivèrent dans la Grande-Bretagne, ils n'avoient point de Loix écrites; mais ils étoient gouvernés, ainſi que leurs Aïeux l'avoient été pendant un grand nombre de ſiécles, par certains Uſages établis & bien connus, qui avoient force de Loi (1). Il en fut ainſi chez tous les Peuples Septentrionaux qui envahirent & ſubjuguèrent les diverſes Provinces de l'Empire Romain; ils n'avoient pas de Loix écrites au moment où ils quittèrent leur pays natal; mais ils étoient gouvernés par des Uſages exactement ſemblables à ceux des Anglo-Saxons. Lorſque tous ces Peuples eurent formé des Etabliſſements dans la Gaule, l'Eſpagne, l'Italie & l'Angleterre, ils apprirent à connoître les Lettres, & ils rédigèrent par écrit leurs anciens Uſages, qui furent leurs premières Loix écrites (2). Telle eſt la véritable cauſe de la grande reſſemblance des anciennes Loix des Francs, des Bourguignons, des Lombards, des Wiſigots & des Anglo-Saxons (3). Toutes ces Loix furent tranſcrites d'après les mêmes Uſages par leſquels les Ancêtres de toutes ces Nations avoient été gouvernés dans les forêts de la Germanie & de la Scandinavie (4).

Loix différentes adoptées en Angleterre.

Après que ces Peuples eurent formé des Etabliſſements ſolides dans de nouveaux ſéjours, où ils ſe trouvèrent fort éloignés les uns des autres, leurs Loix commencèrent à différer un peu. Mais cette différence, pendant pluſieurs ſiécles, conſiſta principalement dans les divers taux des amendes qu'on exigeoit de ceux qui étoient coupables de certains crimes, ſuivant le dégré d'abondance ou de rareté de l'argent dans leurs Contrées reſpectives. D'après cette variation, le même crime pouvoit être commis dans un pays de l'Europe pour la moitié de l'argent qu'il auroit couté dans un autre. Cette différence paroît avoir été la principale, ſi ce ne fut pas

(1) Tacit. de Mor. German. c. 19. | (2) Id. ibid. c. 21. | (3) Vide Lindenbrog. Cod. Leg. Antiq. — Wilkins, Leges Saxon. | (4) Lindenbrog. Prolegomena.

même la ſeule, des trois Codes qui furent faits à cette époque, ſçavoir le Weſt-Saxon, le Mercien & le Danois. Nous avons au moins, à cet égard, le témoignage de l'un de nos plus ſçavants Antiquaires, qui ne peut guères être mieux rendu que dans ces propres termes : « Quoique nos Saxons » fuſſent diviſés dans un grand nombre de Royaumes, cependant ils n'en formoient tous qu'un ſeul dans la réalité, quant » aux Mœurs, aux Loix & au Langage; de ſorte que le partage de leur Gouvernement, dans beaucoup de Royaumes » où la réunion de leurs Royaumes dans une Monarchie, ne » produiſit que peu de changement parmi eux, par rapport » aux Loix, ſi même il en produiſit. En effet, quoique nous » parlions de la Loi des Weſt-Saxons, de celle des Merciens » & de celle des Danois, par leſquelles les parties Occidentales de l'Angleterre, celles du milieu & celles de Suffolk, » de Norfolk & du Nord étoient diverſement gouvernées, cependant ces Loix étoient toutes uniformes pour le fond, » & elles différoient plus par leurs amendes que par ce qu'elles » preſcrivoient; c'eſt-à-dire plus par la quantité des amendes » que par le cours de la Juſtice (1) ».

Singularité remarquable dans la Juriſprudence du moyen âge.

Il n'eſt donc pas néceſſaire de nous étendre davantage ſur cette diſtinction de nos Loix Anglo-Saxonnes qui exigèrent des Criminels des amendes différentes, & qui mirent des prix différents à la vie & aux membres des hommes, dans les parties Occidentales & Septentrionales de l'Angleterre, ainſi que dans celles du milieu; à moins que ce ne ſoit pour apprendre à ceux de nos Lecteurs qui ne le ſçavent pas déjà, qu'il y avoit, à cette époque, de pareilles diſtinctions dans toutes les autres Contrées de l'Europe : ce qui produiſit la ſingularité ſuivante dans la Juriſprudence du moyen âge. Lorqu'une perſonne paſſoit d'une Province ou d'un Royaume dans un autre, elle ne changeoit pas de Loi; mais ſa vie & ſes membres continuoient à être mis au même taux auquel ils l'avoient été auparavant; & toute injure qui lui étoit faite lui

(1) Reliquiæ Spelman. p. 49.

valoit une compenſation conformément aux Loix de ſon pays natal, & non ſuivant celles du pays où elle réſidoit (1). Il en réſultoit que ceux qui paſſoient d'un pays riche dans un pays pauvre ſe trouvoient, par là, beaucoup plus aſsûrés de leurs vies, de leurs membres & de leur propriété; & qu'au contraire ceux qui paſſoient d'un pays pauvre dans un riche perdoient de la sûreté à cet égard. Le nez d'un Eſpagnol, par exemple, étoit parfaitement sûr en Angleterre, parce qu'il étoit évalué à treize marcs; mais le nez d'un Anglois couroit de grands riſques en Eſpagne parce qu'il n'étoit eſtimé que douze ſchelins. Un Anglois auroit pu caſſer, à très-bon marché, la tête d'un Gallois, mais peu de Gallois étoient en état de rendre la pareille (2).

Les premières Loix écrites furent courtes.

On ne doit pas s'imaginer que les premiers Codes ou Recueils écrits des anciennes Loix des Anglo-Saxons & des autres Nations qui acquirent l'Empire de l'Europe, dans les Ve & VIe ſiécles, ayent été très-complets. L'uſage des Lettres étoit alors dans ſon enfance, chez tous ces Peuples, & il y avoit, chez chacun d'eux, peu de Laïcs qui ſçuſſent lire ou écrire. Lors donc que ces Nations commencèrent à écrire leurs Loix, elles furent économes de paroles, & rédigèrent, avec la plus grande briéveté, ſeulement quelques-uns de leurs points les plus capitaux, en en laiſſant beaucoup d'autres dans leur ancien état; ce fut l'origine de cette importante diſtinction qui ſubſiſte encore aujourd'hui entre le Statut ou la Loi écrite, & la Loi commune ou non écrite. C'eſt auſſi là une des principales cauſes de la grande briéveté, de l'obſcurité & des variations qu'on remarque dans les plus anciens Codes de preſque toutes les Nations actuelles de l'Europe, quelques-unes ayant rendu dans un pays Statuts, ce qui a été laiſſé dans un autre dans l'état de Loi commune. Quiconque voudroit donc offrir un tableau exact de la Juriſprudence de nos Ancêtres Anglo-Saxons, devroit connoître les Loix contemporaines de tous les autres

(1) Murat. Diſſertation. t. 1. p. 282. | (2) Wilkins, Leges Saxon. p. 4. n. & p. 71.

Peuples de l'Europe, parce qu'elles sont le meilleur Commentaire de celles faites en Angleterre, à cette époque.

Aucun de nos Lecteurs n'attend & ne désire ici un systême complet du Statut (Statute Law) & de la Loi commune de la Grande-Bretagne, pendant le temps des Anglo-Saxons, avec une explication compléte de chaque article particulier. Ce travail est plus du ressort du Légiste que de l'Historien, qui doit se borner à présenter une esquisse de l'esprit général & des particularités les plus importantes des Loix de son Pays, à chaque époque. Pour donner plus de satisfaction au Lecteur, à cet égard, j'ai inséré, dans l'Appendice de ce Volume, la traduction de quelques Loix de nos meilleurs Rois Anglo-Saxons (1).

On ne se propose pas de donner ici un systême de Loix complet.

Les Loix de nos Ancêtres Anglo-Saxons & de tous les Peuples Septentrionaux, relatives à l'union conjugale des sexes, sont curieuses, à quelques égards, & dignes de notre attention. Ces Loix sont toujours très-importantes pour la Société, étant aussi nuisibles lorsqu'elles sont imprudentes, ou opposées à la Nature, qu'elles sont avantageuses, quand elles sont conformes à la Nature & à la bonne Politique. La grande Loi fondamentale de l'union d'un homme & d'une femme, Loi si clairement indiquée par la Nature, fut solidement établie chez tous les Peuples anciens qui ont vécu dans les temps les plus reculés; mais la manière de former cette union & les droits des parties contractantes ont eu un peu de singularité. Quoique tous ces Peuples ayent traité le Sexe avec l'attention la plus respectueuse, cependant ils ont regardé chaque femme comme étant, pendant toute sa vie, sous la protection ou la tutelle de quelqu'homme, sans le consentement de qui elle ne pouvoit faire aucun acte légal (2). On peut, avec raison, mettre en question si ce fut là un témoignage convenable de leur attachement au Sexe le plus foible; mais le fait est incontestable. Cette protection ou cette tutelle étoit appellée

Loix Matrimoniales.

(1) *Voyez* l'Append. n° 3. | (2) Muratori Antiq. t. 2. p. 113. — Sturnhook de Jure Sweon. p. 153.

dans la Langue Saxonne *Mund*, & la personne qui avoit droit de l'exercer y étoit nommée *Mundbora*. On ne pouvoit pas la priver de ce droit sans son consentement obtenu par de justes considérations (1). Le père étoit le tuteur naturel & légal de ses filles qui n'étoient pas mariées. Après la mort du père, les filles non mariées avoient pour tuteurs leurs frères, ou, si elles n'en avoient pas, leur plus proche parent mâle; l'héritier mâle du mari étoit le tuteur de la veuve, & le Roi étoit le tuteur & le protecteur légal de toutes les femmes qui n'en avoient pas d'autre (2). Lors donc qu'un jeune-homme désiroit d'obtenir la main d'une Dame, une des premières démarches qu'il avoit à faire étoit de se procurer le consentement de son Mundbora ou Tuteur, en lui faisant quelque présent convenable à son Rang & à celui de la Dame. Ce présent étoit appellé le *Méde* ou *Prix*, &, dans le Latin barbare du moyen âge, *Métha* ou *Méthum*; ce qui donna lieu à ce qui à été dit que, dans ce temps, les hommes achetoient leurs femmes (3).

Mundbora.

Méthum.

Si quelqu'un étoit assez téméraire pour épouser une femme sans le consentement de son tuteur, non-seulement il encouroit les divers peines infligées contre ceux qui étoient coupables du crime d'infraction de Mund ou de *Mundbréach*, ainsi qu'on le nommoit; mais un mariage de ce genre ne lui donnoit aucune autorité légale sur sa femme ni sur ses biens, cette autorité restant toujours au tuteur, qui ne pouvoit en être dépouillé sans son propre consentement. Il y a plus. On poussoit si loin cette idée, que, si une femme qui avoit été mariée sans le consentement de son tuteur, étoit débauchée, les indemnités qui en résultoient n'étoient point payées à son mari, mais l'étoient à son tuteur. Afin d'empêcher les tuteurs avares d'exiger, & les jeunes-gens amoureux d'offrir des présents trop considérables pour la concession du consentement du tuteur, on fit des Loix qui limitèrent la plus grande étendue de ces présents

(1) Spelman. Gloss. p. 423. | (2) Muratori, ibid. p. 113 & 114. | (3) Id. ibid. — Du Cange, Gloss. verbo.

pour les perſonnes de tous les Rangs (1). Lorſqu'un homme demandoit une veuve, il étoit ſeulement tenu de payer la moitié du prix fixé pour le conſentement de ſon tuteur, parce qu'une veuve n'étoit eſtimée que la moitié de la valeur d'une fille du même rang (2). Auſſi-tôt que l'amant avoit obtenu le conſentement de ſa maîtreſſe & de ſon tuteur, les Parties paſſoient un Contrat ſolemnel, & un des amis du futur ſe rendoit caution, vis-à-vis du tuteur de la femme, qu'elle ſeroit bien traitée & entretenue d'une manière convenable à ſon Rang (3). On fixoit & aſſûroit dans ce Contrat le douaire que le mari donnoit à ſa femme, & dont elle devoit avoir l'uſufruit &, dans quelques cas, la propriété, ſi c'étoit elle qui ſurvivoit. Les Loix des Anglo-Saxons étoient plus favorables aux femmes que celles de tous les autres Peuples du Nord, par rapport à la proportion de ce Douaire (4). C'étoit un uſage obſervé auſſi inviolablement que la Loi la plus poſitive, que tous les amis & parents des deux parties, juſques & compris le troiſiéme dégré incluſivement, étoient invités au repas du mariage; & que tous ceux qui y étoient invités faiſoient un préſent de quelqu'eſpéce aux nouveaux mariés (5). Particulièrement le père, le frère ou le tuteur de la future faiſoient un préſent conſidérable en meubles, armes, beſtiaux & argent, ſuivant la poſition de la famille. Ce préſent, qu'on appelloit *Faderſium* (Father-Gift ou don du père) étoit toute la fortune que le mari recevoit de ſa femme (6). Nul mariage ne pouvoit être légitimement contracté ſans la préſence du tuteur de la femme, qui en faiſoit la célébration en remettant l'accordée à ſon accordé, à qui il adreſſoit les paroles ſuivantes : « Je te donne ma fille, » (ſœur ou parente) pour être ton honneur & ta femme, garder » tes clefs & partager avec toi ton lit & tes biens, au nom » du Père, du Fils & du S. Eſprit » ; après quoi le Prêtre Faderſium.

(1) Id. ibid. — Leges Wallicæ, p. 35. | (2) Leg. Longobard. l. 2. tit 8. §. 8. (3) Spelman. Concil. p. 425. | (4) Tacit. de Mor. German. c. 18. — Heineccii op. t. 6. p. 113. — Spelman. Concil. p. 425. — Stiernhook. p. 155. | (5) Id. ibid. (6) Heinec. t. 6. p. 117. — Lindenbrog. Gloſſ. verbo. — Spelman. Gloſſ. verbo.

prononcoit la Bénédiction Nuptiale (1). Quoique le nouveau marié eut déjà fait beaucoup de dépenſe pour ſe procurer le conſentement de ſon tuteur & aſsûrer un Douaire à ſa femme, il étoit obligé, tant par la Loi que par l'uſage, de faire un préſent précieux à ſa femme, le lendemain matin de leur mariage, avant qu'elle ſe levât du lit, comme pour lui donner un témoignage de ſon entière ſatisfaction. Ce préſent, qui étoit appellé le *Morgœngife* ou *Morning-Gift* (don du matin) étoit l'argent des épingles de l'Antiquité, & devenoit la propriété particulière de la femme, & le mari ne s'en mêloit pas (2). L'Expérience fit voir que quelques Dames profitèrent, ſoit de leur grande beauté, ſoit de leur grande adreſſe pour obtenir de leurs maris des dons extraordinaires, dans cette circonſtance critique; ce qui donna lieu, dans preſque toutes les Contrées de l'Europe, à des Loix poſitives qui reſtreignirent ces dons dans de certaines bornes, proportionellement aux biens du mari (3). Tels furent les Loix & les Uſages relatifs au Mariage chez nos Ancêtres Anglo-Saxons: leur grand but paroît d'avoir été d'empêcher les Mariages inégaux & clandeſtins. Ils étoient évidemment très-favorables au beau Sexe & aux familles qui avoient beaucoup de filles; mais il n'appartient pas à un homme privé de décider s'il ſeroit utile d'en faire revivre quelques-uns.

Morgœngife.

Loix relatives aux divorces.

Lorſque le lien du Mariage étoit une fois légalement formé, chez les anciens Germains & les différentes Nations qui en ſont deſcendues, il n'y avoit que la mort d'une des parties ou l'infidélité de la femme, qui puſſent le rompre (4). Après que ces Peuples eurent embraſſé la Religion Chrétienne, ils ſe confirmèrent encore plus dans ces ſentiments; & les liens du Mariage furent regardés comme très ſacrés & inviolables (5). On ne peut pas cependant nier que les ſéparations volontaires &

(1) Stiernhook. p. 160. | (2) Wilkins, Leges Saxon. p. 144. — Leges Wallicæ. p. 80. — Et in Gloſſ. verbo Cowyll. | (3) Muratori. t. 2. p. 115. (4) Tacit. de Mor. German. c. 19. & 20. | (5) Spelman. Concil. p. 41. 52. 153.

même

même les divorces devinrent, par dégrés, trop fréquents, surtout parmi les Grands ; & que la doctrine des Moines sur le grand mérite des Vœux de Chasteté, faits par les personnes mariées, ne contribua pas peu à cet abus. Suivant la Loi Canonique, si le mari ou la femme faisoit vœu de chasteté, l'autre conjoint ne pouvoit pas empêcher la séparation, &, ce qui étoit encore plus déraisonnable, ne pouvoit pas se marier à une autre personne (1). Les Loix de Galles permettoient à un homme de répudier sa femme non-seulement pour l'adultère, mais encore pour une conduite indécente, qui annonçoit de la disposition à commettre ce crime ; & les mêmes Loix permettoient à la femme de se séparer de son mari, sans perdre son douaire, pour une cause aussi légère qu'une haleine désagréable (2).

Autorité des maris.

Le mari qui avoit valablement acheté la tutelle de sa femme de son ancien tuteur, succédoit à tous ses droits, devenoit son seigneur & son protecteur, l'administrateur de ses biens, & le tuteur de tous les enfants du mariage (3). Mais, quoique chez tous les Peuples du Nord, qui avoient acheté leurs femmes, l'autorité du mari ait été très-grande, ils paroissent l'avoir exercée avec plus de douceur que les Gaulois & les autres Nations qui n'avoient pas cet usage, & peut-être par cette raison même que leurs femmes leur avoient coûté de l'argent, & qu'ils les regardoient comme des possessions précieuses. Par les Loix du pays de Galles (qui étoient vraisemblablement, à cet égard ainsi qu'à beaucoup d'autres, copiées sur celles des Anglois, leurs voisins) il étoit permis à un mari de donner à sa femme trois coups avec un bâton, sur toute autre partie du corps que la tête, s'il la surprenoit, dans son lit, avec un autre homme ; si elle dissipoit ses biens ; si elle le tiroit par la barbe, ou si elle lui donnoit des noms injurieux ; mais, s'il la battoit ou plus sévèrement ou pour des sujets plus légers, il payoit une amende (4).

Cas où les Loix Galloises permettoient au mari de battre sa femme.

(1) Id. p. 269. | (2) Leges Wallicæ. p. 80. 298. | (3) Heinec. t. 6. p. 137.
(4) Leges Wallicæ. p. 387.

Autorité paternelle.

Chez les anciens Germains & chez les Peuples qui en descendirent, l'autorité paternelle ne s'étendoit pas jusqu'au pouvoir de vie & de mort ainsi que chez les Gaulois; mais les parents, dans toutes ces Nations, avoient le droit de corriger leurs enfants avec une sévérité convenable, de régler leur conduite, de vendre leurs filles, avec leur propre consentement, à leurs maris, & même de vendre leurs fils & leurs filles comme Esclaves, pour se délivrer eux-mêmes d'une extrême nécessité (1). Il y avoit, à cette époque, dans chaque Clan ou Tribu des Gallois, un homme nommé *Pencénedl* ou *Chef de la Tribu*, ayant une grande autorité sur toutes les Familles qui y étoient comprises & qui ne faisoient rien d'important, sans qu'il le sçût & y consentît (2). Cet Officier, qui étoit choisi par tous les Chefs de famille, étoit regardé comme le père commun de toute la Tribu, le Juge suprême de toutes les questions généalogiques qui s'élevoient sur l'admission dans le Clan, & avoit le droit d'exiger un présent de tout homme épousant une femme qui étoit sous sa protection (3).

Loix relatives aux Pactes, &c.

Les Loix de nos Ancêtres Anglo-Saxons pour le Réglement des Marchés, des Pactes & des Conventions de toute espéce, pour la sûreté des biens réels & personnels, pour le recouvrement des dettes légitimes, pour l'établissement de la confiance mutuelle & de la bonne-foi parmi les Membres de la Société, & pour l'indication des moyens légaux d'obtenir justice dans tous ces cas particuliers, sont en trop grand nombre pour être insérées ici, & formeroient plutôt un corps de Loix qu'un article d'Histoire (4). Avant que l'usage de l'Ecriture fut devenu commun, tous les Marchés, Pactes & Conventions, de quelqu'espéce qu'ils fussent, se faisoient soit en présence de quelque Magistrat, soit dans le Hundred ou Cour du Comté; afin que, s'il s'élevoit quelque dispute sur ces Conventions, on pût

(1) Cesar de Bell. Gal. l. 6. c. 19. — Heinec. t. 6. p. 62. | (2) Leges Wallicæ, p. 164. | (3) Id. ibid. & p. 184. | (4) Wilkins, Leges Saxon. *passim.* — Leges Wallicæ.

avoir les témoins les plus irréprochables (1). Pour prévenir encore plus les méprises sur les termes & les conditions de ces Actes, ils étoient quelquefois écrits sur les feuillets blancs d'une Bible; ce qui étoit regardé comme un titre ou record authentique (2). Les Loix contre les Débiteurs insolvables étoient très-sévères, & il étoit permis à leurs Créanciers non-seulement de les dépouiller de tout & de les emprisonner, mais même de les réduire en esclavage (3). Pour qu'on prît garde à la réputation qu'on se faisoit dans les marchés, les fripons & les fourbes connus étoient sujets à beaucoup d'humiliations. Ils n'étoient admis dans aucune Dixaine; on ne vouloit les entendre en témoignage dans aucune Cour de Justice; &, s'ils devenoient très-infâmes, on leur coupoit le nez, ou on leur faisoit des balafres sur la tête, pour que tout le monde pût les connoître & les éviter (4).

Les Loix de nos Ancêtres Anglo-Saxons pourvoyoient non-seulement à la sûreté des propriétés des hommes, pendant leur vie; mais elles régloient encore la succession à leurs biens, & cela d'une manière très-conforme au désir naturel des hommes. Lorsqu'un père mouroit & laissoit des enfants, ceux-ci étoient ses héritiers, comme étant les êtres qu'il chérissoit le plus & qui dépendoient le plus de lui (5). Si ces enfants étoient tous des fils, il est incontestable que les possessions de leur père commun étoient partagées également, ou presque également, entr'eux. Il en étoit de même si tous ses enfants étoient des filles. Mais, lorsque le père laissoit des garçons & des filles, on ne sçait pas, d'une manière certaine, si les filles partageoient également avec les fils, dans les temps les plus reculés. Suivant les Loix des Saxons du Continent, les filles ne partageoient pas également avec les fils; & il est probable qu'il en fut de même chez ceux qui s'établirent dans cette Isle (6), quoiqu'il y ait une Loi du Roi Canut qui ne paroît pas mettre de distinction entre

Loix pour les Successions.

---

(1) Hickesii Dissertatio Epistolaris, p. 30. | (2) Id. p. 22. & 23. | (3) Heinec. t. 6. p. 15. | (4) Wilkins, Leges Saxon. p. 103. 137. & 138. | (5) Tacit. de Mor. German. c. 20. | (6) Lindenbrog. p. 476.

les fils & les filles (1). Suivant les Loix de Galles, dans le X[e] siécle, une fille ne recevoit que la moitié de la portion que le fils recueilloit dans les possessions de leur père (2). Lorsqu'un homme ne laissoit pas d'enfants à sa mort, ses plus proches parents étoient ses héritiers; ce qui est exprimé de la manière suivante: « Quelqu'un mourant sans enfants, si son père & sa » mère sont vivants, ils seront ses héritiers; si ses père & mère » sont morts, ses frères & sœurs seront ses héritiers; mais, s'il » n'a ni frères ni sœurs, les frères & sœurs de son père & » de sa mère seront ses héritiers; & ainsi de suite, jusqu'au » cinquiéme dégré, suivant la proximité du sang (3). Lorsque personne ne se présentoit pour réclamer une succession, ou que ceux qui se présentoient n'avoient pas de justes titres, la totalité de cette succession appartenoit au Roi. Telles étoient les Loix de succession chez nos Ancêtres Anglo-Saxons; elles différoient, à plusieurs égards, de celles qui sont observées actuellement, & qui furent introduites dans notre Isle avec beaucoup d'autres Usages féodaux, après la Conquête des Normands.

Loix relatives aux Testaments.

Quoique les régles de succession, qui viennent d'être exposées, soient conformes aux sentiments les plus naturels du cœur humain, cependant il peut arriver souvent que les personnes qui n'ont pas d'enfants ni de parents très-proches veuillent disposer de leurs possessions en faveur d'autres que ceux qui leur sont indiqués par la Loi; mais les anciens Germains ne pouvoient pas satisfaire leur désir, à cet égard, parce qu'ils ne connoissoient pas les testaments ou actes de dernière volonté, qui étoient probablement inconnus aussi aux Anglo-Saxons, lors de leur premier établissement dans cette Isle (4). Cependant ces Peuples Germains & Septentrionaux, qui abandonnèrent leur pays natal & fondèrent des Royaumes dans l'Italie, la France, l'Espagne & la Grande-Bretagne, connurent & adoptèrent

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 144. | (2) Leges Wallicæ, p. 88. | (3) Tacit. de Mor. German. c. 20. — Lindenbrog. p. 460. — Wilkins, Leges Saxon. p. 266.
(4) Tacit. de Mor. German. c. 20.

bientôt cette manière de disposer de leurs biens, qu'ils trouvèrent pratiquée par les Romains & les autres Habitants de ces Contrées. Après la conversion de ces Peuples au Christianisme, ils furent instruits & encouragés dans cette manière d'éluder les Loix strictes de la Succession & transporter leurs biens par testament, par des motifs qu'on découvre aisément. Aussi pouvons-nous remarquer que les plus anciens testaments Anglo-Saxons, qui ont été conservés & publiés, sont suivant les formes Romaines, & contiennent des legs très-importants faits à l'Eglise pour l'avantage des âmes des Testateurs & de leurs Ancêtres (1). La manière de disposer de ses possessions par testament, suivant son inclination & pour le bien de son âme, manière qui fut d'abord adoptée par les Rois & les Grands, devint bientôt si commune & si funeste aux héritiers présomptifs, qu'on trouva nécessaire d'y imposer quelque restriction par des Loix positives. Il fut défendu, par une Loi d'Alfred-le-Grand, à qui que ce fût, de priver ses héritiers naturels & légaux de tous les biens qui lui étoient venus de ses Ancêtres, si les premiers Acheteurs avoient prescrit, soit par écrit, soit devant des témoins croyables, que ces biens restassent dans leur famille & passassent à leur Postérité; ce qui prouve suffisamment que les Substitutions sont loin d'être une nouveauté dans les Loix de l'Angleterre (2). Il étoit défendu, par les Loix du pays de Galles, à un homme qui avoit des enfants de léguer rien à leur préjudice, excepté un *mortuaire* (3) à l'Eglise, ou une somme d'argent pour le payement de ses dettes (4). Mais, comme l'ignorance & la superstition du Peuple, ainsi que le crédit & l'avarice du Clergé augmentèrent, on n'eut plus d'égards aux substitutions & aux autres restrictions légales qui avoient été imaginées pour empêcher les hommes de ruiner leurs familles, afin d'enrichir le Clergé, & chacun fut excité à laisser à l'Eglise autant qu'il

(1) Hickesii Dissertatio Epistolaris, p. 50. 63. | (2) Wilkins, Leges Saxon. p. 43.
(3) Donation ou legs qu'on faisoit en mourant à l'Eglise. Note du Traducteur.
(4) Leges Wallicæ, p. 76.

le pourroit. « La treiziéme cause, dit Muratori, des grandes » richesses de l'Eglise, fut la Piété de ces anciens temps où les » Pères & les Conciles exhortoient vivement tous les Chré- » tiens à donner ou au moins à laisser par leurs testaments une » grande portion de leurs biens pour la rédemption de leurs » âmes, & où ces bons Fidéles, qui se rendoient à ces exhorta- » tions, passoient pour avoir fait le Christ un de leurs héritiers. » Aussi arriva-t-il, par dégrés, qu'il mourut à peine un seul » homme sans laisser un legs considérable à l'Eglise; & que, si » quelqu'un négligeoit de faire un testament avec un pareil legs, il » étoit regardé comme un impie & un malheureux qui ne s'étoit » pas embarassé du salut de son âme; de sorte que sa mémoire » étoit flétrie. Pour effacer cette tache, il devint insensiblement » en usage, que l'Evêque fît des testaments pour tous ceux qui » mouroient *intestats* dans son Diocèse, & qu'il laissât à l'Eglise » autant que ces morts lui auroient laissé eux-mêmes, s'ils » avoient fait des testaments. Ce bon office (ainsi que je me » l'imagine) fut d'abord rendu avec le consentement & peut- » être sur la demande des héritiers du défunt; mais, par la » suite des temps, ce devint un usage; & il acquit force de » Loi, particulièrement en Angleterre (1) ». Est-il possible qu'on puisse porter plus loin, d'un côté, l'impudence, &, de l'autre, la simplicité?

Loix Pénales.

Les Loix, quelque justes & quelque prudentes qu'elles soient, n'ont jamais été trouvées suffisantes dans aucun pays pour assûrer, par la seule force de leur propre sagesse, la paix & le bon ordre de la Société, & pour protéger aussi, par ce seul moyen, les propriétés, l'honneur & les personnes contre toutes les atteintes qu'on pourroit leur porter. Il n'y a jamais eu non plus de Nation qui ait pu fournir de quoi accorder des prix particuliers à tous ceux qui obéiroient à ces Loix, afin de les engager à s'y conformer par l'espoir de ces récompenses. Il fut donc par-tout néceffaire de forcer à obéir par la crainte des punitions en cas de désobéissance; ce qui donna naissance,

(1) Muratori Antiq. t. 5. p. 654.

dans toutes les parties du Monde, à ces Loix qu'on appelle *Criminelles* ou *Pénales*, parce qu'elles défendent les crimes, & menacent d'infliger des peines. Les Loix Pénales de nos Ancêtres Anglo-Saxons sont curieuses à plusieurs égards, & méritent un peu d'attention.

L'Esprit des Loix Pénales Anglo-Saxonnes étoit de réparer le tort qui avoit été fait.

En général, nous pouvons observer qu'après que les Anglo-Saxons eurent embrassé la Religion Chrétienne, ils furent sujets, pour tous leurs crimes, à deux châtiments, dont l'un leur étoit infligé par les Canons de l'Eglise, & l'autre par les Loix de l'Etat. C'est ainsi, par exemple, qu'une personne convaincue de meurtre volontaire, étoit obligée, par les Canons de l'Eglise, de vivre pendant sept ans de pain & d'eau, ainsi que de subir toutes les peines que lui imposoient les Loix du Pays. Mais, comme les Censures de l'Eglise ne forment pas aussi proprement l'objet de notre recherche actuelle, il suffira de renvoyer le Lecteur, qui désirera de les connoître, aux Livres cités ci-dessous (1). On peut, en outre, observer que, comme le grand objet des Loix Pénales des Anglo-Saxons étoit de réparer les injures, & d'en donner des compensations, plutôt que de punir les crimes, ils mettoient peu de différence entre le mal fait avec méchanceté & réflexion, & celui commis dans un transport subit de passion, ou même par pur accident. C'étoit une maxime dans leur Loi, ainsi qu'un proverbe dans la conversation familière, que *qui offense involontairement donne volontairement une compensation* (2). Cependant cette distinction étoit trop aisée à saisir, & trop importante pour qu'on n'y eût absolument aucun égard; aussi Canut-le-Grand ordonna-t-il dans une de ses Loix, qu'on mît quelque petite différence entre celui qui auroit fait volontairement tort, & celui qui n'en auroit fait que par accident (3). D'après le même principe, les punitions capitales étoient très-rares chez les Anglo-Saxons, parce que la mort d'un homme ne pouvoit pas réparer le pré-

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 89—93. — Spelman. Concil. p. 460—468. — Johnson's Canons. A. D. 963. | (2) Wilkins, Leges Saxon. p. 277. 279. (3) Id. ibid. p. 142.

judice qu'il avoit fait par ses crimes. Nos observations plus particulières sur les Loix Pénales de cette époque, doivent principalement se borner à celles qui avoient pour but de réparer le tort que les hommes éprouvoient dans leurs propriétés par le vol, dans leur honneur par la calomnie, & dans leur personne par les blessures & le meurtre. A la vérité, le mal fait par ce dernier crime étoit irréparable vis-à-vis de l'offensé; & par conséquent la réparation s'en faisoit vis-à-vis du Roi pour la perte de son sujet, & vis-à-vis des parents pour la perte de leur ami.

Loix contre le Vol.

Le vol étoit un des crimes les plus communs, à l'époque dont nous-nous occupons maintenant; aussi fit-on un grand nombre de Loix contre ceux qui s'en rendoient coupables. Dans la plus ancienne partie du temps dont nous écrivons maintenant l'histoire, le vol le plus criminel, même lorsqu'il étoit commis dans l'Eglise, dans le Palais du Roi ou la Maison de l'Evêque, n'exposoit le voleur à aucune punition corporelle. Mais, même à cette époque, la compensation que le coupable étoit obligé de payer rendoit le vol très-coûteux à celui qui l'avoit fait, lorsqu'il étoit découvert. Suivant les Loix d'Ethelbert, le premier Roi Chrétien du Kent, si l'on voloit à l'Eglise on étoit tenu de rendre douze fois la valeur de ce qui avoit été volé; si c'étoit à un Evêque, onze fois; au Roi ou à un Prêtre, neuf fois; à un Diacre, six fois; & aux autres Clercs, trois fois (1). Nous pouvons remarquer ici briévement avec quelle promptitude les biens de l'Eglise & de l'Evêque commencèrent à être regardés, par dégrés, comme plus sacrés que ceux du Roi. On trouva peu-à-peu nécessaire de faire des Loix plus sévères contre ce crime, qui continua de devenir plus commun. Suivant une Loi de Withred, Roi de Kent, qui florissoit environ un siécle après Ethelred, un voleur qui étoit surpris en flagrant délit, pouvoit être tué avec impunité, s'il essayoit ou de s'enfuir ou de faire de la résistance (2). Ina, Roi

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 1. & 2. — *Voyez* Append. n° 3.

(2) Wilkins, Leges Saxon. p. 12.

de

de Wessex, qui étoit contemporain de Withred, fit même un pas de plus, & déclara le vol un crime capital; mais il permit au voleur ou à ses amis de racheter sa vie en payant son *Wère* ou le prix auquel sa vie étoit évaluée par la Loi, suivant son Rang dans la Société (1). Cela paroît avoir été le principe général des Loix Anglo-Saxonnes, par rapport à ceux qui étoient convaincus d'avoir volé quelque chose d'une valeur considérable. Cette valeur fut fixée, par les Loix du Roi Athelstan, en l'an 926, à huit sols, répondants à cinquante schelins de notre monnoie actuelle; & elle fut, bientôt après, portée à douze sols (2). Le même Roi voulut aussi qu'on ne pût être condamné pour vol qu'à quinze ans au lieu de douze (3). Tous ceux qui avoient été une fois convaincus de vol & avoient payé leur Wère ou prix de leur vie, étoient obligés de trouver des cautions de leur bonne conduite, ou de jurer, si l'Evêque l'ordonnoit, qu'ils ne voleroient plus; & si, dans la suite, ils étoient convaincus du même crime, ils devoient être pendus (4). Les complices & protecteurs des voleurs, ainsi que ceux qui receloient sciemment les biens volés, étoient sujets aux mêmes peines que les voleurs mêmes. A cette époque, les Loix de Galles contre le vol, & même celles de toutes les autres Nations de l'Europe, paroissent avoir été à peu près les mêmes que celles d'Angleterre (5). La distinction entre la punition du vol comme crime, & l'exacte compensation du tort qu'il faisoit, compensation qui étoit alors le principal objet des Loix Pénales, est fortement marquée dans la Loi suivante de Howel-Dha: « Si » un Voleur est condamné à mort, il ne souffrira pas dans » ses biens; car il est entièrement déraisonnable, & d'exiger » une compensation & d'infliger un châtiment (6) ». Mais le vol devint, à la fin, un crime capital, privé de l'avantage

---

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 17. | (2) Id. ibid. p. 56. 65. | (3) Id. ibid. p. 70. (4) Id. ibid. | (5) Leges Wallicæ. l. 3. c. 3.—Heineccii, t. 6. p. 442, 460. (6) Leges Wallicæ. p. 221.

de la compensation, environ quarante ans après la Conquête des Normands (1).

Loix contre le Pillage.

Lorsque le Pillage étoit commis par une troupe d'hommes armés hors de l'enceinte du territoire de l'Etat auquel ils appartenoient, il étoit si loin d'être condamné comme un crime, qu'il étoit recommandé par les anciens Germains & les Peuples qui en descendoient comme une une action courageuse & patriotique (2). Toutes les Loix faites dans le temps de l'Heptarchie par nos Rois Anglo-Saxons contre le Pillage portent cette restriction : « S'il est commis dans l'é- » tendue de notre Royaume (3) ». Il y avoit, dans les Loix de Galles, plusieurs Réglements pour partager le butin rapporté dans le pays par ces bandes d'hommes qui en sortoient de temps en temps pour piller le territoire des Etats voisins ; & le Roi, la Reine, ainsi que les grands Officiers de la Cour avoient une part considérable de ce butin (4). Mais, quoique tous ces Peuples encourageassent le pillage fait au-dehors pour s'enrichir eux-mêmes aux dépens de leurs voisins, & accoutumer leur jeunesse au maniement des armes, ils punissoient celui qui étoit fait dans leur propre pays. Suivant les Loix d'Ina, Roi de Wessex, en l'an 693, celui qui avoit volé dans le Royaume étoit condamné à rendre ce qu'il avoit pris, & à payer une amende de soixante schelins ; mais, s'il étoit le Chef d'une bande de voleurs qui fussent plus de trente, il devoit payer le prix entier de sa vie ou son Wère complet. D'après les Loix du même Prince, le voleur qui faisoit effraction devoit payer, sçavoir dans la Maison d'un Roi ou d'un Evêque, cent vingt schelins ; dans celle d'un Alderman, quatre-vingts ; dans celle d'un Thane, soixante ; & dans celle d'un Propriétaire de terre inférieur, trente-cinq (5). C'étoit certainement là des peines très-modérées pour des Criminels aussi audacieux ; & cependant il paroît que telle fut la Loi pendant toute cette époque,

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 304. | (2) Tacit. de Morib. German. c. 14. — *Voyez* la Traduct. de Stuart. | (3) Wilkins, Leges Saxon. p. 16. (4) Leges Wallicæ, p. 17. | (5) Wilkins, Leges Saxon. p. 16. — 23.

excepté que les amendes furent un peu augmentées par Canut-le-Grand, au commencement du XI[e] siécle (1). Il est expressément déclaré, dans les anciennes Loix du pays de Galles, que le pillage ne sera jamais puni de mort, « parce que, disent ces » Loix, ce crime est suffisamment réparé, si les biens pris sont » rendus, & si l'on paye une amende à la personne à laquelle » ils ont été enlevés, suivant son état, à cause de la violence » qui lui a été faite, & une amende au Roi, à cause de la rup-» ture de la paix (2). L'extrême douceur de toutes ces Loix est une nouvelle preuve que la compensation & non la punition étoit leur principal objet. On le voit encore plus par les Loix contre les incendiaires, suivant lesquelles le Malheureux qui avoit eu sa maison brûlée par accident, étoit obligé de payer tous les dommages faits par le feu aux maisons voisines, comme s'il eût été un incendiaire volontaire & méchant (3) ; Loi absolument déraisonnable & même extravagante, qui montre combien les Législateurs doivent réfléchir aux principes généraux qu'ils adoptent, & prendre garde de les porter trop loin.

Loix contre la Calomnie.

Une bonne réputation ne fut jamais plus utile & plus nécessaire qu'à l'époque dont nous-nous occupons, parce que sans elle un homme ne pouvoit pas être admis Membre d'un Tithing ou d'une Dixaine, mais étoit regardé comme vagabond. C'étoit probablement par cette raison qu'un calomniateur étoit plus sévèrement puni, par les Loix des Anglo-Saxons, qu'un voleur. Suivant une Loi de Lothere, qui étoit Roi de Kent, vers la fin du VII[e] siécle, un calomniateur étoit obligé de payer un schelin à la personne, dans la maison ou sur les terres de laquelle il avoit prononcé une calomnie, six schelins à celui qu'il avoit calomnié, & douze au Roi (4). Mais Edgar-le-Pacifique, qui fleurit environ deux siécles après, fit une Loi contre ce crime beaucoup plus sévère, par laquelle il fut arrêté qu'une personne convaincue d'une grande & dangereuse diffamation auroit la langue coupée, à moins qu'elle ne la rachetât en

(1) Id. ibid. p. 143. | (2) Leges Wallicæ. p. 230. | (3) Id. ibid. p. 228.
(4) Wilkins, Leges Saxon. p. 9.

payant tout ſon Wère ou le prix de ſa vie; & cette Loi fut confirmée par Canut-le-Grand (1).

Loix pour la conſervation de la paix intérieure.

Dans le deſſein de réprimer les injures perſonnelles auxquelles un Peuple fier & guerrier ſe porte avec une extrême promptitude, les Anglo-Saxons firent beaucoup de Loix pour conſerver la paix publique, & pour prévenir les querelles & les rixes dans leſquelles les hommes pouvoient être expoſés à être tués ou bleſſés. Il fut déclaré, par une Loi du Roi Ina, que quiconque enfreindroit la paix du Roi payeroit les amendes ſuivantes, ſçavoir, ſi c'étoit à la Cour du Roi ou dans la maiſon d'un Evêque, cent-ſchelins; dans la maiſon d'un Alderman, quatre-vingts; dans celle d'un Thane, ſoixante; dans celle d'un Poſſeſſeur de terre inférieur, trente (2). La peine de ce délit fut très-augmentée par une Loi d'Alfred-le-Grand, qui déclara que, ſi quelqu'un ſe battoit ou même tiroit ſon épée dans le reſſort de la Cour du Roi, ſa vie ſeroit à la merci du Prince; & que, ſi ſa vie étoit épargnée, il payeroit tout ſon Wère (3). Le reſſort de la Cour s'étendoit à trois milles & demi de tous côtés, depuis la maiſon dans laquelle le Roi logeoit (4). La peine de la rupture de la paix, dans les Egliſes Cathédrales, étoit la même que pour la Cour du Roi; c'eſt-à-dire, la perte de la vie ou le paiement du Wère entier. Elle étoit enfin de cent vingt ſchelins dans les Egliſes moyennes, de ſoixante dans les petites qui avoient un cimetière, & de trente dans les Egliſes encore plus petites qui n'en avoient pas (5). On fit auſſi pluſieurs Loix, avec des peines aſſez ſévères, contre ceux qui ſe battroient & querelleroient dans les cabarets (6).

Loix pour préſerver les Criminels d'une vengeance ſoudaine.

Si un Peuple fier & non policé eſt trop porté à faire des injures perſonnelles, il l'eſt encore plus à en conſerver du reſſentiment, & à s'en venger avec une violence inſtantanée

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 9. — 78. — 136. | (2) Id. ibid. p. 22. (3) Id. ibid. p. 36. | (4) Id. ibid. p. 63. | (5) Id. ibid. p. 126. (6) Id. ibid. p. 9.

& excessive. Cette disposition a obligé les plus anciens Législateurs de presque toutes les Nations à pourvoir à la sûreté des personnes des Criminels, & à les garantir de la vengeance & de la fureur immédiate de ceux qu'ils avoient offensés. Un des moyens employés, à cet effet, par beaucoup de Nations, & particulièrement par nos Ancêtres Anglo-Saxons, fut de désigner certains endroits pour être les asyles de tous ceux qui s'y réfugieroient, & de donner de l'autorité à certaines personnes, jouissant d'un rang très-élevé, & très-puissantes, pour préserver d'une violence immédiate tous ceux qui se mettroient sous leur protection. La Cour du Roi & toutes les Eglises furent déclarées des asyles par les Loix Anglo-Saxonnes; & les Criminels qui s'y réfugioient étoient protégés contre la violence, pendant un certain temps, afin qu'ils pussent avoir occasion de donner une satisfaction pour le tort qu'ils avoient fait, & de transiger avec ceux qu'ils avoient offensés (1). Par les mêmes Loix, les Rois, les Evêques, les Abbés & les Aldermans avoient, sçavoir, les deux premiers, pendant neuf jours, & les deux derniers pendant trois, le droit de défendre les Criminels qui s'étoient mis sous leur protection; mais, si ces derniers ne donnoient pas satisfaction pendant ce temps, ils étoient remis entre les mains de la Justice, & punis suivant la Loi (2).

Punitions des injures personnelles.

Mais, comme toutes les Loix faites pour prévenir les injures personnelles avoient été souvent sans effet, il fut nécessaire d'en faire d'autres, pour régler le châtiment qui devoit être infligé à ceux qui s'étoient rendus coupables de ces injures, ou plutôt la satisfaction qu'ils étoient obligés de donner. Ces Loix furent en très-grand nombre; il suffira donc de rapporter seulement quelques-unes de celles qui régloient la satisfaction à faire par ceux qui avoient commis les trois grands délits suivants, sçavoir de blesser, de tuer, & de violer la chasteté du beau Sexe.

---

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 15. — 35. — 43. | (2) Id. ibid. p. 63.

Loix relatives aux blessures.

Les Loix des Anglo-Saxons & de tous les autres Peuples de l'Europe, dans le moyen âge, mirent des prix certains à tous les membres du corps humain, & à toutes meurtrissures, mutilations & blessures faites à chacune de ses parties, suivant leur largeur, leur longueur & leur profondeur avec un dégré d'exactitude & de minutie, qui est vraiment surprenant. Ces prix des diverses parties du corps, ainsi que de leurs blessures, meurtrissures & contusions étoient transcrits dans une espéce de livre de taxes, que chaque Juge étoit obligé de sçavoir par cœur, avant que de pouvoir être admis à siéger pour juger (1). Lorsqu'une personne étoit convaincue d'en avoir blessé une autre, le Juge déclaroit, d'après le *Doom-Book*, le prix d'une blessure de telle dimension, dans telle partie du corps; & ce Criminel étoit obligé de le payer à celui qui avoit été blessé. Une Loi du Roi Edmund régla même qu'on ne pourroit pas accorder de remise sur cette taxe (2). Le Lecteur trouvera, dans l'Appendix de ce Volume, une Copie du plus ancien de ces Doom-Books ou Livres de Jugements dans les Loix d'Ethelbert, premier Roi Chrétien du Kent; & le plus parfait des Doom-Books existants actuellement, est renfermé dans le troisiéme Livre des Loix de Howel-Dha (3). Si l'on appelloit un Médecin, le Criminel étoit aussi obligé de payer les remédes & l'entretien, tant du Docteur que du Malade, jusqu'à ce que la guérison fut compléte (4). Il n'est guères nécessaire d'observer que ce systême de Loix étoit très-déraisonnable, & donnoit au riche un grand avantage sur le pauvre, avantage dont il n'est pas douteux que le premier abusoit souvent. Mais ces Loix avoient été imaginées pour remplir le grand but de la Jurisprudence du moyen âge, qui étoit la compensation ou le dédommagement des délits, sans répondre assez au but non moins désirable des les prévenir.

(1) Leges Wallicæ. p. 186. — Leges Saxon. Edit. à Wilkins, p. 5. 6. & 7. (2) Leges Saxon. p. 74. | (3) *Voyez* Append. n° 3. — Leges Wallicæ, [illegible] c. 8. p. 276 à 279. | (4) Id. ibid. p. 277.

Les Loix des Anglo-Saxons contre ceux qui avoient tué ou contre le meurtre, étoient encore plus déraisonnables, parce qu'elles essayoient de donner une réparation d'une injure qui ne pouvoit être réparée à l'égard de la personne qui l'avoit soufferte. Ces Loix avoient évalué, à un prix certain, la vie de chaque homme, depuis le Souverain jusqu'à l'Esclave, d'après son Rang; & quiconque tuoit quelqu'un, étoit obligé de payer le prix que ces Loix avoient mis à la vie de ce dernier. Ce prix étoit nommé le *Wère* ou *Wérégyld* d'un homme, de *Wère* homme, & de *Gyldan* céder ou payer, & il faisoit un article capital dans le Doom-Book, comme on peut le voir dans les Loix du Roi Athelstan (1). Non-seulement ces Loix fixoient le montant du Wère de chaque homme; mais elles indiquoient aussi à qui & dans quelles proportions il devoit être payé. Par exemple le Wérégeld du Roi étoit de deux-cents quarante livres, qui répondoient, pour la quantité, à environ sept-cents vingt livres d'argent, &, pour la valeur réelle, à sept mille deux-cents livres de notre monnoie d'Angleterre; il devoit être divisé en deux parties égales, dont une étoit pour la famille du Prince tué, comme un dédommagement de la perte de son parent, & l'autre étoit pour le Public, comme un dédommagement de la perte de son Souverain (2). Le Wère des Sujets de tous les rangs, au-dessus des Esclaves, devoit être payé, sçavoir une moitié au Roi pour la perte de son Sujet, ainsi que pour la rupture de sa paix, & l'autre moitié à la famille de celui qui avoit été tué, pour la perte de son parent, & pour éteindre son ressentiment contre le Meurtrier. La première de ces moitiés s'appelloit *Frith-Bote* de *Frith* paix, & de *Bote* compensation; la dernière se nommoit *Mæg-Bote* de *Mæg* parent, & de *Bote* (3). Lorsqu'un homme libre tuoit son propre Esclave, il n'avoit à payer qu'une légère amende au Roi pour la rupture de la paix; mais, quand il tuoit l'Esclave d'un autre,

Loix contre le Meurtre.

Frith-Bote.

Mæg-Bote.

---

(1) *Voyez* Append. n° 3. | (2) Wilkins, Leges Saxon. p. 72.

(3) Spelman. Gloss. verbo Fredum. — Somner & Leyes Dictionnaire Saxon, verbo Frith-Bote & Mæg-Bote.

indépendamment de cette amende due au Roi, il étoit obligé de payer au Maître de l'Esclave la valeur de ce dernier, qui étoit appellée *Man-Bote* ou *Prix de l'Homme* (1). Si un Esclave tuoit un homme libre, le Propriétaire de l'Esclave étoit obligé de payer & le Frig-Bote au Roi, & le Mæg-Bote aux parents de celui qui avoit été tué, ou de mettre le Meurtrier entre leurs mains. Lorsqu'un Esclave tuoit son propre Maître, il étoit mis à mort, parce que, n'ayant ni biens ni parents, il ne pouvoit faire aucune compensation; quand il tuoit un autre Esclave, son Maître pouvoit le punir comme il lui plaisoit.

Man-Bote.

Changement dans les Loix contre le Meurtre.

De même que tous les propres parents d'une personne qui avoit été tuée recevoient une portion de son Mæg-Bote, elles payoient aussi une partie de ces amendes auxquelles étoient condamnés les membres de leur famille qui s'étoient rendus coupables de meurtres; ce qui diminuoit beaucoup la crainte même de ces châtiments. Le Roi Edmund, qui régna depuis l'an 940 jusqu'à l'an 946, voulant faire cesser un peu les meurtres fréquents, occasionnés par la douceur déraisonnable de ces Loix, particulièrement de la dernière, fit faire une Loi suivant laquelle dorénavant le Meurtrier lui-même seroit le seul objet du ressentiment de la famille offensée, & ses parents ne seroient plus obligés de payer aucune partie des amendes qu'il devroit (2). Mais, quoique ce fût une amélioration, elle ne fut pas suffisante pour produire l'effet désiré; & l'on jugea nécessaire de s'écarter de la maxime qui avoit été trop long-temps établie dans la Jurisprudence du moyen âge, « Qu'il n'y avoit » point de crime qu'on ne pût expier avec de l'argent »; & de déclarer inexpiables quelques crimes, & particulièrement certaines espèces de meurtres. Suivant une Loi du Roi Ethelred, de l'an 1008, un meurtre commis dans l'enceinte des murs d'une Eglise, est déclaré inexpiable, sans la permission expresse du Roi; &, lorsque le Roi accordoit cette permission, (ce qui probablement arrivoit trop souvent) le Criminel étoit obligé de payer une amende à l'Eglise, pour avoir violé sa protection,

(1) Du Cange Gloss. verbo Man-Bote. | (2) Wilkins, Leges Saxon. p. 73.

indépendamment du Frith-Bote qu'il devoit au Roi, & du Mæg-Bote, dont il étoit tenu envers la famille (1). Au total, il eſt aſſez évident que les Loix Pénales des Anglo-Saxons contre le meurtre étoient, en ſubſtance, les mêmes que celles de leurs Ancêtres Germains, chez qui le meurtre étoit compenſé par le payement d'une certaine quantité de beſtiaux, dont une portion étoit reçue par la famille (2). Il n'eſt pas moins évident que ces Loix étoient d'une douceur contraire à la Raiſon, & étoient très-mal calculées pour prévenir ce crime horrible chez un Peuple feroce qui avoit continuellement les armes à la main.

Punitions de ceux qui avoient violé l'honneur du beau Sexe.

Les femmes étant naturellement plus foibles que les hommes, & étant expoſées à des injures d'une eſpéce particulière, leurs perſonnes & leur honneur ont été protégés dans tous les pays civiliſés par des Loix particulières. Ce n'eſt pas ici le lieu de parler de ces violations de chaſteté, auxquelles la femme conſentoit, parce qu'étant également coupable, elle étoit punie comme l'autre partie. Seulement il convient d'obſerver que les Loix des Anglo-Saxons, de même que celles des anciens Germains contre les femmes adultères étoient très ſévères (3). Une Ordonnance du Roi Canut condamnoit une femme adultère, non-ſeulement à être infâme, pour ſa vie, & à perdre tous ſes biens, mais encore à avoir le nez & les lévres coupés, pour qu'elle ne pût être, par la ſuite, un objet de déſirs criminels (4). Les Loix Angloiſes, de cette époque, infligeoient des peines fixes pécuniaires à ceux qui s'étoient rendus coupables de quelque tentative contre la Vertu & l'Honneur du Sexe, depuis l'indécence la plus légère juſqu'à la plus grande violence; & ces peines étoient plus ou moins grandes, ſuivant le rang de la perſonne offenſée. La compenſation pour le viol d'une Religieuſe étoit auſſi conſidérable que celle pour le meurtre, indépendamment de la privation de la ſépulture Chrétienne;

(1) Id. p. 113. | (2) Tacit. de Mor. German. c. 21. | (3) Id. c. 15.
(4) Wilkins, Leges Saxon. p. 142.

mais celui qui commettoit ce crime à l'égard d'une personne n'ayant pas encore l'âge de puberté étoit condamné à la mutilation, qui le mettoit hors d'état de se livrer davantage à de semblables excès (1). Les anciennes Loix du pays de Galles veilloient avec beaucoup d'inquiétude & de soin sur la chasteté du Sexe (2).

Punitions de divers crimes.

Il y avoit aussi des peines infligées par les Loix Anglo-Saxonnes contre ceux qui s'étoient rendus coupables de plusieurs autres crimes, qui ne sont pas directement partie d'aucun des trois chefs précédents, tels que l'Idolâtrie, la Sorcellerie, le Sortilége, le Parjure, le Monnoyage & la haute Trahison contre tout le Peuple, &c. (3). Mais ces peines étoient aussi, pour la plupart, pécuniaires : seulement ceux qui fabriquoient de la mauvaise Monnoie étoient condamnés à perdre la main droite, & ceux qui avoient trahi toute la Nation devoient être mis à mort, parce qu'ils ne pouvoient pas offrir un dédommagement ou une compensation à toute la Nation, pour un préjudice aussi considérable (4). En un mot le dédommagement ou la compensation des injures, plutôt que la punition des crimes, paroît avoir été le grand objet des Loix Pénales des Anglo-Saxons ainsi que de toutes les autres Nations de l'Europe, pendant le moyen âge ; ce qui est la vraie raison pour laquelle les punitions pécuniaires étoient alors si fréquentes, tandis que les peines corporelles & capitales étoient si rares.

Loix d'évidence ou Loix concernant les preuves des crimes.

Comme les crimes sont ordinairement commis avec le plus grand secret, les Innocents sont quelquefois soupçonnés & accusés, & souvent les Criminels cachent & nient leurs fautes. L'un des plus nécessaires & des plus difficiles devoirs de l'Office de Juge est de découvrir la vérité, pour que l'Innocent ne puisse pas être condamné, & que le Coupable ne puisse pas être absous. Ainsi les Loix d'Evidence ou concernant les Preuves qui ont été faites, dans chaque époque, pour guider les Juges

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 40. — 72. | (2) Leges Wallicæ, p. 78.
(3) Wilkins & Lambard. — Leges Saxon. *passim.* | (4) Wilkins, Leges Saxon. p. 59. — 103.

dans la recherche de la vérité, ſont d'une très-grande importance & méritent notre attention. Ce ſujet eſt ſingulièrement curieux, dans l'époque dont nous-nous occupons actuellement, parce qu'en Angleterre & dans toute l'Europe les Loix de ce genre étoient alors extrêmement ſingulières & très-différentes de celles qui exiſtent actuellement.

Sermens.

Les Serments ou les Appels ſolemnels au Ciel paroiſſent avoir été le moyen le plus ancien & le plus univerſel, employé dans les Tribunaux de Juſtice, pour engager les hommes à découvrir la vérité; & l'on n'en fit jamais un uſage plus fréquent, pour remplir ce but, qu'à l'époque dont nous traçons maintenant l'hiſtoire; en effet, dans toutes les actions, tant Civiles que Criminelles, les deux Parties paroiſſoient ſur le champ de bataille, ſuivies d'un nombre prodigieux de témoins (quelquefois il y en avoit plus de mille d'un ſeul côté) qui étoient rangés comme des armées régulières, & prêtoient tous ſerment à-la-fois.

Compurgateurs.

Quand quelqu'un étoit judiciairement accuſé d'un crime qu'il nioit, il étoit obligé d'abord de ſe purger lui-même, ſuivant les termes uſités alors par ſon propre ſerment, & de préſenter le nombre de perſonnes qui étoit fixé par la Loi, dans ce cas, pour faire ſerment qu'ils le croyoient innocent & qu'il avoit juré la vérité (1). Ces perſonnes étoient ordinairement appellées ſes *Compurgateurs*, parce que leurs ſerments concouroient avec le ſien à le juſtifier du crime dont il avoit été accuſé. On fit, en Angleterre & dans toutes les autres Contrées de l'Europe, beaucoup de Loix pour régler le nombre, la qualité & les autres circonſtances relatives à ces Compurgateurs; & ces Loix jouent un grand rôle dans la Juriſprudence du moyen âge (2). Lorſqu'un Accuſé produiſoit le nombre de Compurgateurs requis par la Loi, il étoit dit s'être purgé lui-même par tel nombre de mains; parce que chacun des Compurgateurs mettoit une de ſes mains ſur les Evangiles

---

(1) Leges Wallicæ, p. 134. | (2) Lindenbrog. Codex Legum Antiquarum. — Du Cange, Gloſſ. verbo Juramentum.

ou ſur certaines Reliques, & que l'Accuſé mettoit ſa main pardeſſus toutes les autres, & juroit par Dieu & par toutes les mains qui étoient ſous la ſienne, qu'il n'étoit pas coupable, aſſertion dont chaque Compurgateur étoit préſumé confirmer la vérité par ſon ſerment, s'il ne retiroit pas ſa main (1). Dans quelque cas, deux, trois ou quatre mains étoient ſuffiſantes; mais, dans d'autres, il en falloit beaucoup plus, même quarante, cinquante ou cent, quoique douze ou vingt-quatre paroiſſent avoir été le nombre le plus ordinaire (2). Ces Compurgateurs devoient être des gens d'une réputation ſans tache, proches voiſins ou parents de l'Accuſé, & du même rang ou de la même qualité (3). Si le crime avoit été commis par une femme, la Loi & l'Uſage exigeoient que ſes Compurgateurs fuſſent auſſi des femmes (4). C'étoit le ſeul cas où l'on admît les femmes à être Compurgateurs (5). Si l'Accuſé produiſoit le nombre de Compurgateurs irreprochables qu'il étoit requis par la Loi, & ſi tous ces Compurgateurs prêtoient *ſerment de confiance* ou *de croyance*, ainſi qu'on l'appelloit, il étoit déchargé; mais, s'il ne pouvoit produire le nombre requis, ou ſi un ſeul, même de ceux qui compoſoient ce nombre, refuſoit de prêter le ſerment, il étoit condamné (6).

Les Compurgateurs ne ſont pas les Jurés.

Quelques Ecrivains, diſtingués par leur ſçavoir & particuliè-rement par leur connoiſſance de nos Antiquités & de nos Loix, ont penſé que les Compurgateurs du moyen âge étoient les vrais Prédéceſſeurs des Jurés des temps plus modernes (7). On peut faire de fortes objections contre cette opinion, quoiqu'elle ſoit ſoutenue par de grands noms; & chaque Lecteur, qui examinera avec attention la deſcription des Compurgateurs qui vient d'être donnée, s'appercevra

---

(1) Id. ibid. — Leges Alaman. apud Lindenbrog. p. 366.
(2) Du Cange Gloſſ. verbo Juramentum. — Stiernhook de Jure Sueonum. p. 118. — Leges Wallicæ. p. 217. | (3) Leges Wallicæ, p. 98. — 115. | (4) Id. p. 79. — 108. (5) Hiſt. Elienſ. c. 84. | (6) Leges Wallicæ. p. 134. | (7) Spelman. Gloſſ. verbo Jurata. — Selden. Janus Anglorum. l. 2. c. 4. — Lord Kame's Hiſtorical Law-Tracts, ſeconde Edit. p. 76.

qu'ils étoient très-différents, à beaucoup d'égards, de nos Jurés modernes. Ils paroissent ressembler davantage à ces Témoins qui ne prétendent pas connoître la moindre partie du fait en question, mais qui viennent s'exprimer sur le caractère de la personne qu'on va juger.

Témoins.

Les Compurgateurs n'étoient pas les seuls qui prêtassent des serments dans les Jugements pendant le moyen âge; car il y avoit, en outre, un grand nombre de Témoins qui juroient, des deux côtés, pour confirmer ou détruire l'accusation (1). Mais les serments des Témoins & des Compurgateurs étoient très-différents. Les Témoins juroient qu'ils sçavoient ce qu'ils certifioient être vrai; les Compurgateurs juroient seulement qu'ils croyoient que ce qui étoit affirmé sous la foi du serment par le Défendeur étoit vrai (2).

Formalités observées en faisant prêter serment.

Cette grande multiplicité de serments dans les Procédures judiciaires du moyen âge produisoit le même effet qu'elle produira toujours, sçavoir celui de diminuer le respect des hommes pour eux, & de donner lieu à des parjures fréquents. Les Législateurs de ces temps employoient plusieurs moyens pour prévenir cet abus en réveillant les Consciences, & en entretenant les craintes Religieuses dans le cœur des hommes. Ce dessein leur avoit fait rédiger leurs serments dans les formules les plus respectables qu'ils avoient pu inventer; & ces formules étoient changées souvent pour qu'elles ne pussent pas cesser de produire leur effet en devenant trop familières (3). On ne pouvoit recevoir le serment de qui que ce fût, à moins qu'il ne fût parfaitement sobre & même à jeun (4). C'étoit ordinairement dans l'Eglise qu'on prêtoit serment; &, par cette raison, les Tribunaux se tenoient soit dans le lieu où le Culte public étoit célébré, soit auprès (5). Celui qui prêtoit serment étoit obligé de mettre sa main droite sur l'Autel, ou sur les Evangiles, ou sur la

(1) Leges Wallicæ, p. 132. | (2) Id. p. 136. | (3) Hickesii Differt. Epist. p. 112. — Wilkins, Leges Saxon. l. 63 & 64. | (4) Du Cange, p. 1607. (5) Id. ibid.

Croix, ou ſur les Reliques des Saints les plus reſpectés (1). Ces circonſtances & d'autres du même genre étoient bien calculées pour faire impreſſion ſur l'imagination des hommes, dans ces ſiécles d'ignorance & de ſuperſtition. Pour exciter des ſentiments d'honneur dans le cœur des Militaires, on prenoit leurs ſerments avec leurs mains ſur leurs armes (2). Cette dernière Cérémonie étoit très-uſitée chez les Danois & les Saxons qui la regardoient comme l'obligation la plus inviolable de déclarer la vérité. Le Lecteur curieux trouvera, dans le Livre cité ci-deſſous (3), la deſcription de pluſieurs Cérémonies très-ſingulières qu'on obſervoit quelquefois dans le pays de Galles en adminiſtrant la Juſtice. Cependant, malgré tous les moyens qui furent inventés par les Légiſlateurs du moyen âge pour rendre les ſerments plus ſolemnels, il eſt certain que le parjure fut alors très-fréquent & l'un des vices dominants de ces ſiécles.

On peſoit les ſerments, ainſi qu'on les comptoit.

Une autre ſingularité très-remarquable dans les Loix d'évidence, tant en Angleterre que dans les autres pays de l'Europe, à cette époque, étoit le moyen de fixer le dégré de croyance qui étoit du aux ſerments des perſonnes de divers Rangs. Dans ces ſiécles, non-ſeulement on comptoit, mais on peſoit même les ſerments; & l'on avoit une régle ou bâſe fort ſingulière pour faire cette opération. Cette bâſe étoit le Wérégeld légal ou le prix qui étoit mis à la vie des perſonnes de tous les divers Rangs de la Société. Le Wérégeld d'un Thane, par exemple, étant de 1,200 ſchelins Saxons, & celui d'un Céorl étant de 200 pareils ſchelins, le ſerment d'un Thane étoit regardé comme égalant en poids les ſerments de ſix Céorls (4). C'étoit certainement là une régle trompeuſe; car, quoiqu'il puiſſe être vrai en général que les ſerments des perſonnes qui ont un Rang & de la fortune ſont plus dignes de croyance que ceux de leurs inférieurs,

(1) Wilkins, Leges Saxon. p. 12. — Jonhſon's Canons. A. D. 734.
(2) Du Cange, Gloſſ. p. 1617. | (3) Leges Wallicæ. p. 85. | (4) Wilkins, Leges Saxon. p. 64.

cependant cette régle générale admet beaucoup d'exceptions, & rien ne nous porte à croire que les Consciences des hommes soient aussi exactement proportionnées au poids de leur bourse que cette Loi le suppose.

Origine des Ordalies.

Il est aisé de sentir, d'après la description qui vient d'être donnée des Loix d'évidence, qu'il n'étoit pas facile à la personne la plus innocente de se justifier d'une accusation, surtout dans les cas où l'on exigeoit un très-grand nombre de Compurgateurs. Aussi beaucoup de personnes, lorsqu'elles étoient accusées de quelque crime, aimoient mieux s'adresser au Ciel pour en obtenir des preuves évidentes de leur innocence, que de faire les dépenses, & prendre les peines nécessaires pour rassembler, en leur faveur, cette masse prodigieuse de témoignages humains que les Loix exigeoient. D'ailleurs la plupart des Juges n'avoient, dans ces temps d'ignorance, ni la patience, ni la pénétration nécessaires pour peser & examiner les témoignages des Témoins qui se contredisoient, ou pour rechercher la Vérité dans les cas douteux & compliqués; ils étoient donc disposés à admettre ces preuves du Ciel qu'on regardoit comme parfaitement décisives & ne laissant plus aucun doute. Le Clergé soutenoit aussi l'autorité de ces preuves célestes, parce qu'elles ne lui donnoient pas peu d'influence dans toutes les matières judiciaires. Telles paroissent avoir été les raisons qui rendirent les Jugements par les différentes espéces d'Ordalies si fréquents & d'un si grand poids dans les siécles dont nous-nous occupons actuellement; car toutes ces Ordalies étoient appellées *Jugements de Dieu*, & étoient regardées comme autant d'Appels directs & solemnels au Ciel pour rendre témoignage du crime ou de l'innocence des personnes accusées, lorsqu'on ne pouvoit pas se procurer de preuves humaines évidentes (1). D'après ces idées, toutes les Ordalies étoient exécutées par le Clergé, & accompagnées d'un grand nombre de Cérémonies & de Rites Religieux.

(1) Du Cange Gloss. verbo Judicium Dei.

Des différentes Ordalies.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire l'énumération de toutes les diverſes eſpéces d'Ordalies qui étoient uſitées, à cette époque, en Angleterre & dans les autres Contrées de l'Europe. Les plus ordinaires étoient les ſix ſuivantes : le *Combat Judiciaire*, l'*Ordalie de la Croix*, celle du *Corſned*, & celles de l'*Eau froide*, de l'*Eau chaude* & du *Fer chaud*.

Combat judiciaire.

Le Combat judiciaire, convenant bien au génie & à l'eſprit de Nations féroces & guerrières, fut l'une des plus anciennes & des plus univerſelles Ordalies, & fut particulièrement très-uſité dans la Germanie, à des époques très-reculées (1). Cette manière de juger étoit auſſi en uſage dans pluſieurs Contrées du Continent, au temps dont nous écrivons maintenant l'hiſtoire (2). Mais, comme il n'en eſt fait mention dans aucune des Loix Anglo-Saxonnes, & comme on ne paroît pas l'avoir beaucoup employée en Angleterre juſqu'après la Conquête, la deſcription de cette eſpéce de Jugement doit être remiſe au troiſiéme Chapitre du Livre ſuivant de cet Ouvrage.

Ordalie de la Croix.

La Croix étoit l'objet d'une vénération ſi ſuperſtitieuſe à cette époque, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'elle ait ſervi comme Ordalie. A la vérité on l'employoit à cet uſage d'un ſi grand nombre de manières différentes, qu'on ne peut pas les décrire toutes. Dans les affaires criminelles, l'épreuve ou le Jugement de la Croix ſe faiſoit de la manière ſuivante : Lorſque le Priſonnier déclaroit, par ſerment, qu'il étoit innocent & en appelloit au Jugement de la Croix, on préparoit deux bâtons qui étoient exactement ſemblables l'un à l'autre, la figure de la Croix étoit tracée ſur un de ces bâtons, & il n'y avoit rien ſur l'autre ; chacun d'eux étoit enſuite enveloppé d'une grande quantité de laine blanche, & mis ſur l'Autel ou ſur les Reliques des Saints ; après quoi l'on adreſſoit une prière ſolemnelle à Dieu pour qu'il voulût bien montrer, par des ſignes évidents ſi l'Accuſé étoit innocent ou coupable. Cette cérémonie étant finie, un Prêtre approchoit de l'Autel

(1) Vol. I. Chap. III. p. 234. | (2) Leges Longobard, 2. tit. 51. l. 11. neap. 2. tit. 32. & 33. — Muratori. t. 3. p. 633, &c.

&

& prenoit un des bâtons qu'on découvroit avec beaucoup d'inquiétude. S'il avoit pris le bâton marqué de la Croix, le Prisonnier ou Accusé étoit déclaré innocent; s'il avoit pris, au contraire, l'autre bâton, l'Accusé étoit déclaré coupable (1). Lorsqu'on avoit recours à l'épreuve de la Croix, en matière civile, elle se faisoit ainsi qu'on va le décrire : Les Juges, les Parties & tous ceux qui y étoient intéressés étant assemblés dans une Eglise, chacune des Parties choisissoit un Prêtre, le plus jeune & le plus robuste qu'elle pouvoit trouver, pour être son Représentant dans l'épreuve. Ces Représentants étoient ensuite placés chacun d'un côté de quelque fameux Crucifix; &, à un signal donné, ils étendoient tous les deux leurs bras dans toute leur longueur, de manière à former une Croix avec leur corps. Ils continuoient à se tenir dans cette posture pénible tant qu'on célébroit le Service Divin, & la Partie, dont le Représentant baissoit ses bras le premier, perdoit sa cause (2).

Le Corsned, c'est-à-dire le Pain ou Fromage consacré, étoit l'Ordalie que les Ecclésiastiques demandoient ordinairement, quand ils étoient accusés de quelque crime; en quoi ils agissoient très-prudemment, parce qu'elle n'avoit ni danger ni inconvénient (3). Cette Ordalie se faisoit de la manière suivante: On mettoit sur l'Autel un morceau de Pain d'orge ou de Fromage, sur lequel un Prêtre prononçoit certaines conjurations, & demandoit, avec les Prières les plus ferventes, que, si l'Accusé étoit coupable, Dieu voulût lui envoyer son Ange Gabriel pour lui fermer le gosier, afin qu'il ne pût pas avaler ce Pain & ce Fromage (4). Ces Prières étant finies, l'Accusé montoit à l'Autel, prenoit le Pain ou le Fromage, & commençoit à le manger. S'il avaloit librement, il étoit déclaré innocent; mais, si ce pain s'attachant à son gosier, il ne pouvoit pas l'avaler (ce

Ordalie du Corsned ou Pain consacré.

(1) Spelman. Gloss. verbo Crucis Judicium. | (2) Muratori. Antiq. t. 3. p. 624. (3) Wilkins, Leges Saxon. p. 128. | (4) Muratori, Antiq. t. 3. p. 619. — Lindenbrog. p. 1307.

qui arrivoit rarement ou n'arrivoit même jamais, comme nous pouvons le présumer) il étoit déclaré coupable.

Ordalie ou Epreuve de l'eau froide.

L'Ordalie de l'Eau froide étoit principalement usitée dans les Jugements des gens du Peuple. Elle se faisoit de la manière suivante : La personne qui devoit être jugée étoit mise sous la conduite d'un Père spirituel, jouissant d'une grande réputation de sainteté, qui l'obligeoit de faire beaucoup d'actes extraordinaires de Dévotion, & d'observer un jeûne rigoureux pendant trois jours. Lorsque ce jeûne étoit fini, & que le jour fixé pour l'épreuve étoit arrivé, le Prisonnier étoit conduit publiquement à l'Eglise, où le Prêtre célébroit la Messe ; &, avant que celui-ci permit à l'Accusé de communier, il lui adressoit les paroles solemnelles qui suivent : « Je te conjure, » ô Homme, par le Père, le Fils & le Saint Esprit, par le » véritable Christianisme que tu professes, par le seul Fils » engendré de Dieu, par la Sainte-Trinité, par le saint Evan- » gile & par toutes les saintes Reliques de cette Eglise, de ne » pas oser communier ou approcher de ce saint Autel, si tu » as commis ce crime, si tu y as consenti, ou si tu as » connu celui qui l'a commis ». Si le Prisonnier ne faisoit point d'aveu, le Prêtre lui donnoit la Communion en disant : « Que ce Corps & ce Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ » soit reçu aujourd'hui par toi comme une épreuve ». Ensuite on consacroit une certaine quantité d'Eau-bénite, & toute la Compagnie quittoit l'Eglise & se rendoit en procession à l'Etang où l'Ordalie devoit être faite. Quand on y étoit arrivé, le Prêtre donnoit de l'Eau-bénite à boire au Prisonnier en lui disant : « Que cette Eau-bénite soit aujourd'hui » une épreuve pour toi ». Si le Prisonnier continuoit à nier qu'il fût coupable, le Prêtre faisoit alors une prière longue & très-fervente sur l'Etang, en le conjurant, par tout ce qu'il y avoit de respectable & de sacré dans le Ciel & sur la Terre que, si la personne qu'on alloit y plonger étoit coupable, il l'a rejettât & la laissât flotter sur sa surface ; mais que, si elle étoit innocente, il la reçut dans son sein. On mettoit alors le Prisonnier tout nud, on lui attachoit les mains

& les jambes, & on lui mettoit une corde autour du milieu du corps avec un nœud, à la distance d'une verge & demie de sa personne, & on le jettoit dans l'Etang. S'il surnageoit, (ce qu'on ne peut guères croire) on le retiroit, & il étoit déclaré coupable; s'il enfonçoit assez pour entrainer sous l'eau le nœud de la corde, il étoit retiré sur-le-champ avant qu'il eût pu éprouver aucun mal, & il étoit déclaré innocent (1). Cette Ordalie, ou épreuve, étoit certainement une marque très-incertaine du crime ou de l'innocence; mais le grand apparat, avec lequel on la faisoit, pouvoit quelquefois remplir de terreur l'esprit des Criminels, & les porter à avouer leur faute. On supposoit, dans cette épreuve, que Dieu feroit un Miracle pour découvrir le crime; &, dans les deux suivantes, la supposition étoit qu'il en feroit un pour venger l'innocence: mais aucune de ces deux suppositions n'avoit un fondement solide.

Ordalie de l'Eau chaude.

Les préparations par les jeûnes, les prières & les autres exercices de Religion, pour l'Ordalie de l'Eau chaude, étoient de la même espéce & de la même durée que celles qui étoient usitées avant l'Ordalie de l'Eau froide. Lorsque ces préparations particulières étoient finies, la personne qui devoit être jugée étoit conduite, avec beaucoup de solemnité, à l'Eglise, où le Prêtre commençoit par dire certaines prières convenables à la circonstance; après quoi l'on célébroit la Messe; &, avant qu'il fût permis à l'Accusé de communier, on le conjuroit, en se servant des termes les plus imposants, d'avouer s'il étoit coupable. On allumoit ensuite le feu sous un pot rempli d'eau; &, pendant que l'eau chauffoit, le Prêtre disoit beaucoup de prières composées pour cette circonstance. Aussi-tôt que l'eau commençoit à bouillir, on y suspendoit une pierre avec un cordon, à la profondeur d'une, deux, ou trois palmes, suivant la nature de l'accusation. On retiroit alors le pot, & on le mettoit à côté du feu, & le Prisonnier, ayant dit l'Oraison Dominicale (lentement, ainsi qu'on peut le présumer) &, ayant fait le signe de la Croix, plongeoit sa main & son bras nuds

(1) Muratori Antiq. t. 3. p. 613.—617.—Wilkins, Leges Saxon. p. 61.

dans l'eau, & en retiroit la pierre. On enveloppoit ſur-le-champ ſon bras de linge, & on le mettoit dans un ſac, qui étoit ſcellé par le Juge, en préſence des Spectateurs. Le Priſonnier étoit alors remis entre les mains du Prêtre, qui le repréſentoit, trois jours après, dans la même Egliſe, où le ſac étoit ouvert, les bandes étoient ôtées, & le bras étoit examiné par douze de ſes propres amis, & douze des amis de l'Accuſateur. Si l'on trouvoit alors quelques marques de brûlure ſur le bras du Priſonnier, il étoit déclaré coupable; ſi l'on n'en trouvoit pas, il étoit déchargé de l'accuſation (1).

Ordalie du Fer chaud.

Les préparations religieuſes de l'Ordalie du Fer rouge étoient les mêmes que celles de la précédente; ainſi il eſt inutile d'en répéter ici la deſcription. L'Ordalie du Fer rouge étoit de deux eſpéces, & ſe faiſoit avec une boule de fer, ou avec un certain nombre de ſocs de charrue. La première s'exécutoit de la manière ſuivante: On préparoit une boule de fer peſant une, deux ou trois livres, ſuivant la nature de l'accuſation. Lorſque toutes les prières & les autres Cérémonies religieuſes étoient finies, on mettoit cette boule dans le feu juſqu'à ce qu'elle fût rouge; après quoi on l'en retiroit. Le Priſonnier, ayant fait lui-même le ſigne de la Croix & jetté de l'Eau-bénite ſur ſa main, prenoit avec elle la boule de fer rouge, qu'il portoit à la diſtance de neuf pieds, après quoi ſa main étoit miſe dans un ſac & ſcellée pendant trois jours, à l'expiration deſquels on l'examinoit en préſence de douze perſonnes de chacun des deux Partis. Si l'on y voyoit quelque marque de brûlure, l'Accuſé étoit trouvé coupable; &, ſi l'on n'y en voyoit pas, il étoit déclaré innocent (2). L'autre manière d'exécuter cette épreuve étoit de faire marcher la perſonne, qu'il étoit queſtion de juger, par deſſus neuf ſocs de charrue échauffés, placés à certaines diſtances les uns des autres. Si elle le faiſoit ſans ſe brûler, elle étoit jugée innocente; mais, ſi elle ſe brûloit, elle étoit déclarée coupable (3). Cette épreuve

(1) Du Cange, Gloſſ. verbo Aquæ ferventis Judicium. | (2) Du Cange, Gloſſ. verbo Ferrum candens. | (3) Id. ibid.

du fer rouge, dangereuſe en apparence, étoit particulièrement réſervée aux perſonnes d'un Rang diſtingué.

Ces Ordalies n'étoient pas dangereuſes.

Si nous-nous imaginions que de ceux qui s'expoſoient à ces terribles épreuves, il y en avoit peu ou même qu'il n'y en avoit point qui ne reſtaſſent pas convaincus de l'accuſation intentée contr'eux, nous-nous tromperions beaucoup. Car les Hiſtoires de ces temps contiennent des exemples innombrables de perſonnes plongeant leurs bras nuds dans l'eau bouillante, tenant dans leurs mains des boules de fer rouge, & marchant ſur des ſocs de charrue brûlants, ſans que cela leur fît le moindre mal (1). Beaucoup de Sçavants ont été embarraſſés d'expliquer ce phénoméne, & diſpoſés à penſer que la Providence avoit la bonté d'intervenir, d'une manière miraculeuſe, pour ſauver l'Innocence accuſée. Mais, ſi nous examinons avec l'attention convenable chaque circonſtance de ces redoutables épreuves, nous aurons aſſez lieu de ſoupçonner que le tout étoit une manière groſſière d'en impoſer à la crédulité du Genre-Humain. L'Accuſé étoit laiſſé entièrement, trois jours avant l'épreuve, entre les mains du Prêtre qui devoit faire la Cérémonie. Cet eſpace donnoit aſſez de temps au Prêtre pour faire un marché avec lui, & pour lui donner des inſtructions ſur la manière dont il devoit jouer ſon rôle. Le jour de l'épreuve, il n'étoit permis qu'au Prêtre & à l'Accuſé d'entrer dans l'Egliſe juſqu'à ce que le fer fût échauffé. Enſuite on admettoit ſeulement douze amis de l'Accuſateur, & douze de l'Accuſé, & on les rangeoit le long du mur de chaque côté de l'Egliſe, à une diſtance reſpectueuſe. Après que le fer avoit été ôté du feu, on diſoit pluſieurs prières; l'Accuſé buvoit de l'Eau-bénite & en arroſoit ſa main; ce qui pouvoit prendre un temps conſidérable, ſi le Prêtre étoit indulgent. L'eſpace de neuf pieds étoit meſuré par l'Accuſé lui-même avec ſon propre pied; & il devoit probablement marquer une petite meſure. Il étoit ſeulement obligé de toucher l'une des marques avec l'orteil de ſon pied droit, & il lui étoit permis d'avancer l'autre

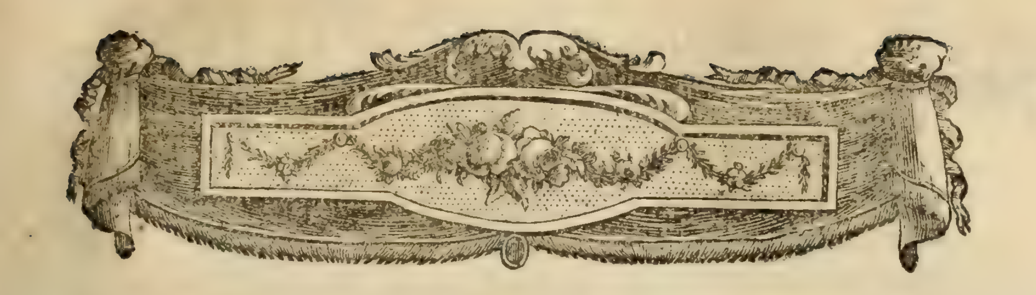
(1) Du Cange, Gloſſ. t. 3. p. 399 & 400.

pied, aussi loin qu'il le pouvoit, vers l'autre marque, de sorte que le transport se faisoit presqu'en un instant, sa main n'étoit pas examinée sur-le-champ, mais elle étoit enveloppée pendant trois jours dans une toile préparée à cet effet. Ne pouvons-nous pas soupçonner, d'après toutes ces précautions, que ces Prêtres étoient en possession de quelque secret qui préservoit la main des impressions d'un pareil toucher momentané du fer chaud, ou faisoit disparoître, au bout de trois jours, toutes les traces de ces impressions, & qu'ils faisoient usage de ce secret, quand ils avoient des motifs qui les déterminoient à y avoir recours. Ceux des Lecteurs qui seroient curieux de s'instruire dans ce genre, peuvent voir, dans l'Ouvrage cité ci-dessous (1), deux différentes recettes pour faire des onguents qui produiront cet effet. Ce qui fortifie beaucoup ces soupçons, c'est que nous ne trouvons pas un seul exemple d'un Champion de l'Eglise qui ait ressenti le moindre mal pour avoir touché un fer chaud dans cette épreuve; mais, quand quelqu'un étoit assez hardi & assez fou pour demander cette épreuve ou celle de l'Eau chaude, afin de priver l'Eglise d'une de ses possessions, il ne manquoit jamais de se brûler les doigts & de perdre sa cause (2).

Si la Constitution, les Loix & le Gouvernement des Anglo-Saxons ne paroissent pas aussi sages & aussi parfaits, à tous égards, dans le tableau qui vient d'en être fait, qu'on nous les a représentés quelquefois, & que les Admirateurs passionnés de l'Antiquité ont été accoutumés à les trouver, l'Auteur de cet Ouvrage n'est pas en état de l'empêcher; & tout ce qu'il peut dire, à cet égard, pour sa défense, c'est qu'il a fait les plus grands efforts pour découvrir la vérité, la bien représenter, & se préserver des méprises. Il doit être particulièrement évident, pour tout Lecteur intelligent, que la plupart de leurs Loix Pénales étoient fondées sur des principes faux, & que beaucoup de leurs épreuves devoient les conduire à de mauvaises décisions.

---

(1) Du Cange, Gloss. t. 3. Col. 397. | (2) Id. t. 1. p. 611.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE II.

CHAPITRE IV.

Histoire des Sciences dans la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *jusqu'à la descente de Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

Ve siécle.

Plan de ce Chapitre.

L'HISTOIRE des Sciences, dans des siécles d'ignorance tels que ceux dont je m'occupe maintenant, est naturellement un sujet stérile & désagréable ; & il est difficile d'employer aucun moyen qui puisse la rendre amusante & instructive. Si l'Auteur se contente d'observations générales, son Ouvrage ne sera ni instructif ni satisfaisant pour ceux qui aiment à s'instruire ; &, s'il fait des recherches critiques & profondes, il paroîtra ennuyeux à la plus grande partie des Lecteurs. Dans une Histoire générale où les Sciences ne sont qu'un des nombreux sujets qu'on y traite, il paroît plus convenable de tenir un juste milieu, & de s'efforcer de donner aux Sçavants autant de satisfaction qu'il sera possible de leur en procurer, sans dégouter les autres Lecteurs. Pour prévenir

V[e] siécle.

la confusion dans cette époque, qui est aussi obscure que longue, il sera aussi nécessaire de la diviser par siécles, en donnant un exposé succinct, 1° de l'état des Sciences; 2° des Sçavants les plus distingués; 3° & des principaux Séminaires des Sciences, dans chacun de ces siécles, suivant leur ordre naturel.

Etat des Sciences depuis l'an 449 jusqu'en 500.

Les Sciences, qui avoient fleuri en Angleterre depuis la fin du I[er] siécle jusqu'au milieu du IV[e], commencèrent ensuite à y dégénérer, & les différentes causes, dont il a déja été parlé, les réduisirent à un état très-languissant, avant l'arrivée des Saxons (1). Un petit nombre de malheureux Bretons conserva cependant de l'amour pour elles, au milieu de toutes les calamités de son pays, & s'efforça de ranimer le flambeau du Sçavoir, qui étoit prêt à s'éteindre. Mais leur histoire est tellement obscurcie par des fables & par le zéle ignorant de ces siécles obscurs, dans lesquels ce qui étoit incroyable paroissoit seul grand, qu'il est impossible de découvrir l'étendue réelle de leurs connoissances. Par exemple, combien rapporte-t-on d'histoires étranges de la naissance, des prophéties & des exploits magiques du fameux Merlin, qui ne méritent pas d'être répétées, & qui ne viennent que de ce qu'il étoit plus instruit que ses Contemporains (2). On peut dire la même chose de Melchin, de Magan & de plusieurs autres Philosophes Bretons, qui, ayant reçu leur éducation dans les Ecoles de Rome, furent admirés comme Magiciens par leurs Compatriotes (3). Ils connoissoient, à la vérité, un peu plus de Méchanique, de Philosophie naturelle, d'Astronomie & de quelques autres parties des Sciences, qu'on n'en sçavoit communément dans l'âge où ils ont vécu, quoiqu'il soit très-probable que leur connoissance n'étoit pas étendue. Il y avoit aussi alors parmi les Bretons quelques Ecclésiastiques un peu plus sçavants ou plutôt moins ignorants que leurs Confrères, ce qui leur a procuré une place dans les Annales de leur pays. Les plus distingués d'entr'eux furent

(1) *Voyez* le premier Volume, p. 327. | (2) Léland de Script. Britan. t. 1. p. 42.
(3) Id. ibid. p. 41. — 49.

Illutus,

Illutus, Prêtre, & Dubricius, Evêque, tous deux Disciples de S. Germain. Ils établirent, par le conseil de leur Maître, & pour l'éducation de la Jeunesse, des Ecoles auxquelles ils présidèrent; ce qui leur fit beaucoup d'honneur & fut très-utile à leur Pays. Dubricius eut principalement soin de deux de ces Séminaires de Sçavoir, situés à Hentland & à Mochrhos, sur la rivière Wye, & tellement fréquentés qu'ils ne contenoient pas moins de mille Etudiants. Illutus enseigna, avec autant de succès & de réputation, dans un endroit appellé, d'après lui, *Lantwit*, près de Boverton, dans le Glamorganshire. Beaucoup des plus grands Saints & des Prélats les plus éminents de ces siécles, reçurent leur éducation dans ces Ecoles (1).

Ve siécle.

Les Saxons furent ennemis des Lettres.

Il est inutile de chercher des Sciences ou des Sçavants parmi les Saxons, à leur arrivée dans la Grande-Bretagne. Car, quoiqu'ils ne fussent pas absolument étrangers à l'usage des Lettres, cependant ils étoient, comme toutes les autres Nations du Nord, si adonnés au pillage & aux expéditions de piraterie, qu'ils méprisoient entièrement les recherches paisibles du Sçavoir (2). Ainsi leur descente dans cette Isle fut si loin d'être favorable à la cause des Sciences, que les dernières étincelles des connoissances s'éteignirent presque totalement dans ces parties de la Grande-Bretagne, où leurs armes prévalurent; de sorte qu'il y régna la plus grande obscurité jusqu'après l'introduction du Christianisme.

VIe siécle.

Etat du Sçavoir dans ce siécle, en Angleterre, chez les Anglo-Saxons.

Pendant le VIe siécle, l'Angleterre fut tellement remplie de confusion, & souffrit des maux si terribles, qu'on ne pût y cultiver les Sciences avec aucun succès. En effet, pendant tout le cours de cette époque, la guerre exerça ses ravages avec peu d'interruption; l'épée fut presque toujours tirée; & les anciens Habitants, après de longs & sanglants efforts, furent ou détruits, ou réduits en esclavage, ou chassés de leur Pays. Une grande partie de l'Angleterre avoit été, à la vérité, conquise par les Romains; mais ces Vainqueurs policés & bienfaisants instruisoient & éclairoient ceux qu'ils subjuguoient.

(1) Carte's Hist. v. 1. p. 185, &c. | (2) Hickesii Thesaurus, Præfat. ad. l. 2.

VIe siécle.

Les Saxons, étant un Peuple féroce & sans Lettres, se conduisirent d'une manière très-différente, & leur marche destructive fut marquée par les ténébres & la désolation. Ces réflexions sont si justes, qu'il n'y a pas une seule personne possédant le moindre dégré de réputation littéraire, qui ait fleuri en Angleterre pendant le VIe siécle. Pour trouver, dans cette sombre époque, les foibles lueurs de sçavoir qui étoient restées dans la Grande-Bretagne, il faut les chercher dans les montagnes du pays de Galles & de l'Ecosse.

Etat du Sçavoir chez les autres Peuples de la Grande-Bretagne.

Beaucoup de jeunes Bretons reçurent une éducation sçavante dans les Ecoles établies par Dubritius & Illutus; mais, désespérant d'être encouragés où même d'être en sûreté chez eux, la plupart abandonnèrent leur Pays natal, & s'établirent dans différentes Contrées du Continent, sur-tout dans la Bretagne, où quelques-uns d'entr'eux furent élevés aux plus hautes dignités de l'Eglise. Un des plus illustres fut Samson, qui devint Archevêque de Dole, & qui passe pour avoir été un des plus Sçavants & des plus pieux Prélats de son temps (1). Ces disciples de Dubritius & d'Illutus qui restèrent en Angleterre empêchèrent que les Lettres ne s'éteignissent totalement dans cette Isle; & ils ont mérité, par ce bienfait, une place dans l'Histoire, quoique nous n'ayons pas lieu de croire que leurs connoissances ayent été fort considérables. Gildas l'Historien, qui est de ce nombre, est le seul Auteur Breton du VIe siécle, dont il ait été publié des Ouvrages (2). Il fut tellement admiré, à l'époque obscure où il vécut, qu'il obtint le sur-nom de *Sage*, quoique ses Œuvres ne paroissent pas lui donner droit à cette distinction. Son *Histoire d'Angleterre* est un Ouvrage extrêmement aride, qui n'est précieux que par son antiquité, & parce que nous manquons absolument de meilleure instruction à cet égard. Son *Epître Satyrique sur les Princes & les Ecclésiastiques*, ses Contemporains & ses Compatriotes, montre que c'étoit un homme atrabilaire & querelleur; car il

Jugement sur Gildas, seul Auteur Breton du VIe siécle, dont on ait des Ouvrages imprimés.

(1) Leland, de Script. Britan, t. 1. p. 69. | (2) Histor. Britan. Script. à Gale edit. t. 1. p. 5.

eſt difficile de croire qu'ils ayent été tous des Mécréants auſſi odieux qu'il les repréſente. Le ſtyle de ces deux Ouvrages eſt entortillé & empoulé ; & il doit nous donner une très-mauvaiſe idée d'un ſiécle où un pareil Ecrivain étoit admiré. S. Thélée, S. David, premier Evêque de Ménévie, qui a pris ſon nom, S. Aſaph, premier Evêque du Siége ainſi nommé, Daniel, premier Evêque de Bangor, & pluſieurs autres Saints & Evêques qui fleurirent alors dans le pays de Galles, paſſent pour avoir été d'une Piété & d'un Sçavoir diſtingués ; & il eſt probable qu'ils l'ont été en effet, relativement aux idées & au goût du temps dans lequel ils vécurent.

VIe ſiécle.

Etat du Sçavoir chez les Ecoſſois.

Les Antiquaires Ecoſſois & Irlandois ſe ſont diſputés très-vivement pour ſçavoir ſi Colomban, Sçavant Moine, & Ecrivain du VIe ſiécle, naquit en Ecoſſe ou en Irlande (1). La vérité paroît avoir été qu'il y eut deux Colombans, l'un Irlandois & Evêque de Laghlin, & l'autre Ecoſſois, Fondateur de l'Abbaye de Luxéville, en France, & de celle de Bobio, en Italie. Ce dernier fut élevé dans le fameux Monaſtère d'Iona, d'où il ſe rendit en France, en 589, accompagné de douze autres Moines, & il y fonda, près de Beſançon, l'Abbaye de Luxéville, qu'il gouverna, durant vingt ans, avec une grande réputation. Pendant qu'il y ſéjourna, il fut attaqué par le Pape Grégoire-le-Grand, parce qu'il célébroit Pâques à une époque différente de celle de l'Egliſe de Rome, & il écrivit pluſieurs Lettres & Traités pour défendre ſon propre Uſage & celui de ſa Patrie. Il compoſa pour le gouvernement de ſes propres Moines une Régle ſi ſévère, que ſi l'un d'eux rioit pendant le temps du Service Divin, il recevoit cinquante coups de fouet. Un autre de ſes articles obligeoit ſes Moines d'aller, trois fois chaque nuit, à l'Egliſe, & d'y chanter chaque fois trente-ſix Pſeaumes & douze Antiennes. S'ils obſervoient régulièrement cette Régle, ils ne devoient pas être fort diſ-

Sévérité de la Régle de S. Colomban, l'Ecoſſois.

(1) Léland, Bale, Pits de Script. Britan. — Waræ de Script. Hibern. t. 1. — Mackenſie's Scotch Writers. p. 17.

VIe siécle.

posés à rire (1). Théodéric, Roi de France, fut, pendant quelque temps, grand admirateur de Colomban ; mais, à la fin, cet austère Abbé le mortifia tellement par la sévérité de ses reproches, que le Prince l'obligea de quitter son Royaume. Après avoir passé quelques années en Suisse à travailler avec assez de succès à en convertir les Habitants au Christianisme, il se retira, dans sa vieillesse, dans la Lombardie, où il fonda l'Abbaye de Bobio, dans laquelle il mourut en 615 (2). Il me paroît absolument inutile de grossir ce Chapitre de détails plus particuliers sur les hommes Lettrés de ce siécle malheureux & obscur. Car, quoique quelques-uns d'entr'eux ayent pu avoir véritablement du génie, cependant le mauvais goût des temps où ils vécurent, la grande difficulté de se procurer de bons Livres & de bons Maîtres, & beaucoup d'autres privations auxquelles il étoient exposés, les empêchèrent de pouvoir faire des progrès distingués dans aucune Science. Il est constant que les seuls genres de connoissances cultivés avec soin par les Ecclésiastiques Anglois & Ecossois de ce siécle, furent la Langue Latine, la Théologie Polémique, ainsi que les Loix Ecclésiastiques, & qu'une très-foible teinture de ces Sciences suffisoit pour procurer à un homme la réputation d'un grand Sçavant.

VIIe siécle. Etat du Sçavoir, dans ce siécle, chez les Anglo-Saxons.

La conversion des Anglo-Saxons au Christianisme, dans le cours du VIIe siécle, ne contribua pas peu à éclairer les esprits & à favoriser les progrès du Sçavoir, ainsi que ceux de la Religion, en Angleterre. Avant cet événement, il n'y avoit ni rien de semblable au Sçavoir, ni aucun moyen d'en acquérir dans cette partie de l'Angleterre qu'ils habitoient, & qui étoit plongée dans les ténébres les plus profondes. Leur ancienne Religion étoit grossière & absurde dans ses Principes, cruelle & sanguinaire dans ses Cérémonies, & tendoit à leur inspirer uniquement un mépris brutal de la mort, & un goût sauvage

(1) On a reproché aux Protestants d'être toujours très-disposés à rire de toutes les Pratiques Religieuses. Note du Traducteur.

(2) Id. ibid. — Muratori Antiq. t. 3. p. 826.

pour la guerre. Aussi, tant qu'ils continuèrent de croire & d'observer cette malheureuse Superstition, ils paroissent avoir été incapables de s'éclairer & de se civiliser; mais leur conversion au Christianisme produisit sur eux un double changement, à cet égard. Il faut avouer, à la vérité, que le systême de Christianisme qu'on enseigna aux Anglo-Saxons, lors de leur conversion, étoit bien loin d'être pur & vrai; mais il contenoit encore beaucoup d'idées importantes sur les perfections & la providence du seul Dieu véritable & existant, la nature du Culte Religieux, & les Régles de conduite Morale, qui leur avoient été jusques-là totalement inconnues. Leur adoption du Christianisme les porta naturellement à faire des recherches & des réflexions sur ces matières & sur plusieurs autres, qui ne pouvoient manquer d'éclairer & d'agrandir leurs esprits, & de les rendre capables de faire des progrès, soit dans les Lettres, soit dans la Religion. Avant leur conversion au Christianisme, les Anglo-Saxons paroissent avoir eu fort peu de rapport ou même n'en avoir point eu du tout, si ce n'est pour la guerre, avec les autres Nations qui pouvoient les instruire ou les civiliser; mais cet événement ouvrit une communication amicale entr'eux & Rome, qui étoit alors le principal théâtre des Sciences en Europe (1). D'ailleurs ceux des premiers Anglo-Saxons convertis qui furent désignés pour embrasser l'état Ecclésiastique (& dont il y eut un grand nombre) furent obligés de s'appliquer à acquérir certaines connoissances, pour se mettre en état de remplir ces fonctions; & il devint nécessaire d'établir des Ecoles pour leur instruction. La vérité de ces observations est confirmée par beaucoup de faits incontestables, qui prouvent que, dès l'instant de la conversion des Anglois au Christianisme, ils commencèrent à faire quelqu'attention aux Sciences, qu'ils avoient négligées jusques-là. Le premier Roi Chrétien d'Angleterre est le premier Législateur Anglois qui ait fait écrire les Loix (2). Sigbéret, Roi des Est-Angles, fonda, aussi-tôt après sa conversion, en 630,

VIIe siècle.

(1) Muratori Antiq. t. 3. p. 810. | (2) Wilkins, Leges Saxon.

VIIe siécle.

une fameuse Ecole pour l'éducation de la Jeunesse, dans ses Domaines, d'après le modéle de celles qu'il avoit vues en France & à Cantorbéry, d'où il fit venir des Maîtres (1). En un mot, à la fin de ce siécle & dans le cours du suivant, quelques Membres du Clergé Anglois devinrent fameux pour leurs connoissances, & furent admirés par toute l'Europe comme des prodiges d'érudition (2); tant l'introduction du Christianisme, quoiqu'il ne fût pas dans sa forme la plus pure, opéra un grand & heureux changement dans les esprits de nos Ancêtres, & contribua à leur faire faire des progrès avantageux !

Vie d'Aldhelm, premier Anglois qui ait écrit en Latin.

Quoique les Anglois ayent commencé à s'appliquer à acquérir des connoissances, vers les premières années du VIIe siécle, cependant ce ne fut que près de sa fin qu'il y en eut un qui acquit un grand nom dans les Lettres. Aldhelm, proche parent, s'il n'étoit pas même neveu d'Ina, Roi des Saxons Occidentaux, fut le premier qui obtint une pareille réputation; ayant commencé à recevoir son éducation dans une Ecole que Macdulf, Sçavant Ecossois, avoit établie dans l'endroit où est maintenant Malmsbury, il voyagea en France & en Italie pour se perfectionner (3). Lorsqu'il fut revenu dans sa Patrie, il étudia quelque temps sous Adrien, Abbé de S.-Augustin de Cantorbéry, le plus Sçavant Professeur de Sciences que l'Angleterre eût possédé jusqu'alors (4). Il acquit, à ces différentes Ecoles, des connoissances très-extraordinaires, & il devint fameux pour son Sçavoir, non-seulement en Angleterre, mais même dans les Pays Etrangers, d'où plusieurs Sçavants lui envoyèrent leurs Ecrits, pour qu'il les lût & les corrigeât. On compte particulièrement dans le nombre de ceux qui le consultèrent à cet effet, le Prince Arcivil, fils du Roi d'Ecosse, qui écrivit un grand nombre de morceaux, qu'il envoya à Aldhelm, « en le priant de leur donner » le dernier poli, & de leur ôter leur rouille Ecossoise (5) ». Il fut le premier Anglois qui écrivit en Latin, tant en prose

(1) Bed. Hist. Ecclef. | (2) Muratori Antiq. t. 3. Col. 618. — Bruckeri Hist Philosoph. t. 3. p. 574. | (3) Anglia Sacra. t. 2. p. 2 & 3. | (4) Id. ibid. (5) Id. ibid.

qu'en vers; & il composa, pour l'instruction de ses Compatriotes, un Livre sur la Prosodie de cette Langue. Il écrivit encore sur différents sujets plusieurs Traités, dont quelques-uns sont perdus, & dont d'autres ont été publiés par Martin Delrio & Canisius (1). Le vénérable Béde, qui fleurit à la fin de ce siécle & au commencement du suivant, peint ainsi Aldhelm. « C'étoit un homme doué d'une érudition universelle, » & connoissant d'une manière étonnante les Livres faits sur » les sujets tant religieux que philosophiques (2) ». Le Roi Alfred-le-Grand déclara qu'Aldhelm étoit le meilleur de tous les Poëtes Saxons, & qu'une chanson fort en vogue, qu'on chantoit universellement de son temps, près de deux-cents ans après la mort d'Aldhelm étoit de sa composition (3). Lorsque cet homme illustre, qui avoit une belle voix, & étoit aussi habile en Musique qu'en Poésie, fut Abbé de Malmsbury, comme il avoit observé le peu de penchant de ses barbares Compatriotes à écouter des instructions graves, il composa beaucoup de petits Poëmes qu'il leur chanta après la Messe, d'une manière très-agréable, & qui les instruisirent & les civilisèrent par dégrés (4). Après avoir gouverné pendant environ trente ans le Couvent de Malmsbury qu'il avoit fondé, il fut nommé Evêque de Shéréburn, où il mourut, en 709 (5).

VIIe siécle.

Vie de Théodore.

Quoique Théodore, qui fut élevé à l'Archevêché de Cantorbéry en 668, ne fût pas Anglois de naissance, cependant comme il a beaucoup contribué à l'introduction & au progrès des Sciences en Angleterre, il mérite que la reconnoissance lui donne ici une place. Cet excellent Prélat, né à Tarse en Cilicie, & l'un des plus Sçavants hommes de son temps, ayant été élevé, par le Pape, au Gouvernement de l'Eglise naissante d'Angleterre, & étant informé de l'ignorance grossière & générale des Habitants de ce Pays, résolut de con-

(1) Cave Hist. Litterar. Secul. VII. A. D. 680. | (2) Bed. Hist. Eccles. l. 5. c. 18. | (3) Anglia Sacra, t. 2, p. 4. | (4) Id. ibid. p. 9. (5) Id. ibid. p. 23.

VIIe siécle.

tribuer à répandre parmi eux les connoissances utiles, regardant cette entreprise comme l'un des meilleurs moyens d'y rendre service à la vraie Religion. Dans ce dessein, il vint de Rome avec une précieuse Collection de Livres & plusieurs Professeurs de Sciences, particulièrement avec l'Abbé Adrien, qu'il amena, pour coopérer avec lui à l'éducation de la Jeunesse Angloise (1). Ce Plan fut couronné du plus grand succès, ainsi que Béde nous l'apprend : « Ces deux » grands Hommes (Théodore & Adrien) qui avoient des » connoissances distinguées dans toutes les parties des Sciences » sacrées & civiles, rassemblèrent un nombre considérable » d'Ecoliers, qu'ils instruisirent journellement dans les Sciences » en leur donnant des leçons sur la Poësie, l'Astronomie & » l'Arithmétique, ainsi que sur la Théologie & les saintes » Ecritures (2) ».

Sciences étudiées dans ce siécle.

Nous ne pouvons pas présumer que le cercle des Sciences qu'on enseignoit & qu'on étudioit en Angleterre, pendant le VIIe siécle, où les connoissances étoient dans l'enfance, ait été bien étendu, quoiqu'il ne fût réellement pas si resserré qu'on pourroit le croire, d'après un coup-d'œil superficiel. On enseignoit & l'on étudioit avec beaucoup de soin & de succès la Grammaire, particulièrement celles des Langues Grecque & Latine. Le vénérable Béde nous assûre qu'il s'étoit entretenu avec quelques-uns des Disciples de Théodore & d'Adrien, qui entendoient le Grec & le Latin aussi bien que leur Langue natale (3). Il est évident, d'après les Ouvrages d'Aldhelm qui existent encore, qu'il avoit lu les plus célébres Auteurs de la Gréce & de Rome, & qu'il étoit un assez bon Critique dans les Langues de ces Ecrivains. Le témoignage d'un Auteur contemporain, connoissant bien son sujet, est toujours le plus satisfaisant, lorsqu'on peut l'obtenir ; ainsi le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici la Lettre suivante, écrite par Aldhelm lui-même, à Hedda, Evêque de Winchester,

(1) Cave Hist. Litt. Sec. VII. — Anglia Sacra, t. 1. p. 2.

(2) Bed. Hist. Eccles. l. 4. c. 2. | (3) Id. ibid.

laquelle

laquelle contient une deſcription des Sciences qu'il avoit étudiées avec d'autres, dans les Ecoles de Cantorbéry. « J'avoue, mon » très-révérend Père, que j'avois réſolu, ſi les circonſtances le » permettoient, de paſſer le jour de Noël prochain avec mes » parents, & d'y jouir, pendant quelque temps, du bonheur de » converſer avec vous. Mais, voyant maintenant qu'il me ſera » impoſſible d'accomplir ce deſſein, pour différentes raiſons que » le porteur de ma Lettre vous communiquera, j'eſpère que » vous aurez la bonté de m'excuſer de ce que je ne vais pas » vous voir comme je me l'étois propoſé. La vérité eſt qu'il » eſt néceſſaire de reſter beaucoup de temps dans ce ſéjour des » Sciences, ſur-tout lorſqu'on déſire auſſi ardemment que moi » de lire & de connoître à fond tous les ſecrets de la Juriſ- » prudence Romaine. Il y a d'ailleurs une autre étude dans » laquelle je me ſuis engagé, qui eſt encore plus ennuyeuſe & » plus fatiguante, c'eſt celle d'apprendre toutes les régles de » cent eſpéces différentes de vers & de modulations muſi- » cales des mots & des ſyllabes. Cette étude devient encore » plus difficile, & preſqu'impraticable, par la grande rareté de » Maîtres capables d'inſtruire dans ce genre. Il faudroit excéder » de beaucoup les bornes d'une Lettre pour expliquer com- » plétement cette matière, & développer tous les ſecrets de » l'art de la Verſification, par rapport aux lettres & aux ſyl- » labes, aux pieds & aux figures poétiques, aux vers, aux » accents, aux temps, &c. Ajoutez-y la doctrine des ſept divi- » ſions de la Poéſie, avec toutes leurs variétés, & les régles » qui ſervent à faire connoître de quel nombre de pieds » chaque différente eſpéce de vers doit être compoſée. Je » ne crois pas qu'on puiſſe acquérir en peu de temps la par- » faite connoiſſance de tous ces objets & de pluſieurs autres » du même genre. Mais que dirai-je de l'Arithmétique, dont » les calculs longs & compliqués ſuffiſent pour accabler & » jetter dans le déſeſpoir ? Quant à moi, toutes les peines que » m'ont données les précédentes études par leſquelles j'ai appris » complétement pluſieurs Sciences, ne ſont qu'un jeu en » comparaiſon de la fatigue que cette nouvelle tâche me fait

VIIe ſiécle.

VIIe siècle.

» ressentir, de sorte que je peux m'écrier, comme S. Jérôme, » dans une semblable occasion : *Avant que j'eusse entrepris cette » étude, je me regardois comme un Maître ; mais, en m'y » livrant, j'ai trouvé que je n'étois plus qu'un Ecolier.* Cependant la bonté de Dieu, & une lecture assidue m'ont fait à » la fin surmonter les plus grandes difficultés, & trouver la » méthode de calculer les suppositions (1), qu'on appelle » les *Parties d'un nombre.* Je crois qu'il vaut mieux ne dire » absolument rien de l'Astronomie, du Zodiaque & de ses » douze signes faisant leurs révolutions dans le Ciel, (ce qui » ne peut être expliqué en peu de mots) que de donner une » description de ce bel Art trop courte & trop imparfaite, » d'autant plus qu'il renferme quelques parties telles que » l'Astrologie & les Calculs difficiles des Horoscopes, qui » demandent d'être traités de main de Maître pour qu'on » leur rende justice (2) ». Cette description des études des jeunes Anglois qui s'appliquoient aux Sciences, telle qu'elle nous a été transmise par l'un d'eux, il y a exactement onze-cents ans, est très-curieuse, quoique nous ne devions pas en conclure qu'elle contienne une énumération compléte de toutes les Sciences qu'on cultivoit alors en Angleterre, mais seulement de celles auxquelles l'Ecrivain se livroit. L'Archevêque Théodore donna des leçons sur la Médecine ; mais Béde nous a conservé un de ses axiômes que nous allons rapporter, & qui ne sert pas à nous donner une très-haute idée de ses connoissances dans cet Art : « Il est très-dangereux de saigner le quatriéme » jour de la Lune, parce que la Lune & le flux croissent » alors (3) ». On enseignoit & l'on étudioit, à cette époque, la Musique, la Logique & la Réthorique, mais d'une manière si imparfaite qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans de plus grands détails à cet égard.

L'Archevêque Théodore enseignoit la Médecine.

Séminaires de Science, ou Maisons destinées aux progrès des Connoissances.

Comme la Jeunesse des parties de l'Angleterre qui avoient embrassé la Religion Chrétienne, commençoit à s'appliquer aux

(1) Ce sont certainement les fractions. Note du Traducteur.

(2) Anglia Sacra. t. 2. p. 6 & 7. | (3) Bed. Hist. Ecclef. l. 5. c. 3.

Sciences avec quelqu'ardeur, dans le VIIe siécle, on établit alors plusieurs Ecoles pour son instruction. Une des plus illustres fut celle de Cantorbéry, fondée par Augustin, l'Apôtre des Anglois, ainsi que par ses Compagnons, & considérablement perfectionnée par l'Archevêque Théodore (1). On plaça aussi dans cette Ecole une Bibliothéque qui fut successivement enrichie d'un grand nombre de Livres précieux apportés de Rome par Augustin, par Théodore & par d'autres. Ce fut là que la plus grande partie des Prélats & des Abbés qui fleurirent en Angleterre dans ce siécle, fut élevée. Sigbéret, qui monta sur le Trône de l'Est-Anglie, en 631, ayant vécu quelques années en exil en France, s'y convertit au Christianisme, & s'y instruisit dans différentes branches de Sciences, pour lesquelles il avoit du goût. Après être parvenu au Trône de ses Ancêtres, il travailla, avec beaucoup d'ardeur, à faciliter la conversion & l'instruction de ses Sujets. Dans cette vue, il institua une Ecole dans ses Domaines, à l'imitation de celles qu'il avoit vues en France & à Cantorbéry; & l'Archevêque Honorius, qui approuva son dessein, lui procura des Professeurs de cette dernière Ville (2). Comme le lieu, où cet ancien Séminaire de Sçavoir fut établi, n'est pas indiqué par Béde, il a été un sujet de dispute entre les deux fameuses Universités d'Angleterre: ceux qui réclamoient l'honneur de l'ancienneté pour l'une, ayant prétendu que c'étoit à Cambridge que Sigbéret avoit fondé cette Ecole; tandis que les Partisans de l'autre trouvent plus vraisemblable qu'elle fût placée à Dumnoc (Dunwich), qui étoit la Capitale de ce petit Royaume, & même le lieu de la résidence de ses Evêques (3). *Non nostrum est tantas componere lites.* Le Lecteur instruit seroit étonné qu'on ne lui dît rien ici des deux fameuses Ecoles de Créeklade & de Lechlade, qu'on prétend avoir été fondées par les Compagnons de Brutus le Troyen, avoir fleuri pendant un grand nombre de siécles, & avoir été transférées à Oxford (sans que qui que ce soit

VIIe siécle.

(1) Bedæ opera à J. Smith edita, Append. n° 14. | (2) Bed. Hist. Eccles. L. 3. c. 18. | (3) Ibid. in Append. n° 14.

VIIe siécle.

puiſſe dire comment & quand) & avoir donné la naiſſance à cette célébre Univerſité (1); mais il ſeroit ridicule de groſſir cet Ouvrage d'un amas de contes fabuleux, également abſurdes & contradictoires. Pluſieurs Monaſtères furent fondés en différentes parties de l'Angleterre, dans le cours de ce ſiécle; & l'on ouvrit dans chacun d'eux une Ecole pour l'éducation de la Jeuneſſe: de ſorte que, comme Béde l'obſerve, « on vit » alors des temps heureux & éclairés, en comparaiſon de ceux » qui les avoient précédés; car quiconque vouloit s'inſtruire, » trouvoit des Maîtres dont il pouvoit prendre des Leçons (2) ». Ce fut dans un de ces Monaſtères que Béde lui-même, l'un des grands flambeaux de l'Angleterre & du Monde Chrétien, fut élevé à la fin du VIIe ſiécle, & au commencement du VIIIe.

Bretons & Ecoſſois Sçavants.

L'état du Sçavoir fut preſque le même chez les Ecoſſois & les Bretons, qu'il avoit été dans le ſiécle précédent; & pluſieurs hommes éclairés, par rapport au temps où ils vécurent, fleurirent dans ces deux Pays, pendant cette époque. Dinothus, qui fut Abbé du célébre Couvent de Bangor, dans le Flintshire, & qui fleurit au commencement de ce ſiécle, paſſe pour avoir été un homme d'un ſçavoir & d'une éloquence rares; & il fut choiſi comme tel par le Clergé Breton pour être ſon Avocat dans la Conférence qu'il eut avec Auguſtin, Archevêque de Cantorbéry, & ſon Clergé, en 601; choix qui paroît avoir été bien fait. Lorſqu'Auguſtin preſſa le Clergé Breton de ſe ſoumettre au Pape & de le reconnoître pour ſon Archevêque, Dinothus répondit, avec beaucoup d'eſprit & de bon ſens: « Soyez aſſûré que nous ſommes tous diſ» poſés à obéir & à nous ſoumettre à l'Egliſe de Dieu, au » Pape de Rome & à tous les bons Chrétiens, au point » de les aimer tous, chacun dans le dégré qui convient, » avec une charité parfaite, & d'aider chacun d'eux par nos » actions & nos paroles, à être les Enfants de Dieu; je ne

(1) A Wood. Hiſt. Univer. Oxon. p. 4. — 6. | (2) Bed. Hiſt. Eccleſ. l. IV. c. 2.

VIIe siécle.

» sçache pas qu'il soit dû d'autre obéissance à celui que vous » appellez le *Pape* (1), & nous sommes prêts à la lui » rendre sans cesse, ainsi qu'à tout autre Chrétien. D'ailleurs » nous sommes déja sous le Gouvernement de l'Evêque de » Caërléon qui est notre guide spirituel sous Dieu (2) ». Nennius, Abbé de Banchor, & Auteur d'une *Histoire des Bretons*, qui a été souvent imprimée, Kentégern, Fondateur de l'Eglise de Glaskow, & plusieurs autres de la même classe fleurirent dans ce siécle parmi les Ecossois & les Bretons; mais aucun d'eux ne paroît avoir été d'un Sçavoir assez distingué pour mériter une place dans l'Histoire générale de son Pays. Il convient seulement de remarquer qu'après la destruction, faite en 613, du célébre Couvent de Banchor, qui avoit été une espéce d'Université pour l'éducation de la Jeunesse Bretonne, le Sçavoir déclina très-sensiblement parmi les Descendants des anciens Bretons; ce qui est, avec les malheurs survenus à ce Pays, la raison pour laquelle nous trouvons, depuis cette époque, très-peu de Membres de cette Nation infortunée qui se soient distingués par leurs connoissances.

Rareté des Livres dans ce siécle.

Une cause qui retarda considérablement les progrès du Sçavoir, parmi les Anglois, & qui rendit très-difficile d'acquérir, dans ce siécle, des connoissances Littéraires, fut la prodigieuse rareté des Livres qui avoient été ou emportés par les Romains, ou si complétement détruits par les Ecossois, les Pictes & les Saxons, qu'on ne sçait s'il en étoit même resté un seul en Angleterre, avant l'arrivée d'Augustin. D'ailleurs il n'étoit pas aisé de s'en procurer; car il falloit absolument les faire venir tous de Pays étrangers, & principalement de Rome, d'où l'on ne pouvoit en tirer sans beaucoup de peine, & sans une dépense incroyable. Un seul exemple suffira pour donner quelqu'idée du prix des Livres, en Angleterre, pendant ce siécle.

(1) Nous avons eu, & nous aurons plus d'une occasion d'observer que cet Ouvrage est d'un Protestant & d'un Protestant zélé. Note du Traducteur.

(2) Spelman. Concil. t. 1. l. 108.

VIIe siécle.

Benoît Biscop, Fondateur du Monastère de Wérémouth, dans le Northumberland, ne fit pas moins de cinq voyages à Rome pour acheter des Livres, des vâses, des vêtements & d'autres ornements pour son Monastère; ce qui lui fit rassembler une Bibliothéque très-précieuse. Le Roi Alfred lui donna pour un de ses Livres, qui étoit un volume de Cosmiographie, un bien de huit hides, ou autant de terrein que huit charrues pouvoient en labourer (1). Ce marché fut conclu avec le Roi par Benoît, peu de temps avant sa mort, arrivée en *690*; & ce fut son successeur, l'Abbé Céolfred, qui remit le Livre, & reçut le bien. Il n'y avoit que les Rois, les Evêques & les Abbés qui pussent posséder des Livres à ce prix; ce qui fait qu'on ne trouvoit d'Ecoles que dans les Palais des Rois, les lieux de la résidence des Evêques, & enfin les Monastères. Ce fut aussi par cette cause que le Sçavoir fut alors entièrement restreint aux Princes, aux Prêtres & à un très-petit nombre de Membres de la principale Noblesse.

VIIIe siécle. Etat des connoissances sur le Continent dans ce siécle.

Le VIIIe siécle paroît, au total, avoir été la partie la plus sombre & la plus obscure de cette longue nuit d'ignorance & de barbarie qui suivit la chûte de l'Empire Romain. Cette vérité est reconnue par tous les Ecrivains de l'Histoire Littéraire, qui représentent les Nations du Continent comme ayant été alors exposées à retomber dans l'état sauvage, & à perdre les foibles restes de connoissance qui étoient restés jusques-là parmi elles (2). A Rome même, Ville qui avoit été long-temps le siége du Sçavoir, ainsi que de l'Empire, les dernières lueurs du flambeau des Sciences étoient près de s'éteindre; & les prétendus Gens de Lettres écrivoient de la manière la plus barbare, sans se conformer aux régles les plus simples de la Grammaire, & en se servant de phrases telles que celles-ci: *Ut inter eis dissensio fiat & divisio inveniantur. — Una cum omnes Benebentani, &c* (3). La France étoit, à cet égard, dans

(1) Bed. Hist. Abbat. Wermuthen. edit. à J. Smith. p. 297, 8.

(2) Bruckeri Hist. Philosoph. t. 3. p. 571. | (3) Muratori Antiq. t. 3. p. 815.

une ſituation encore plus déplorable, s'il eſt poſſible ; car, lorſque Charlemagne, comme nous l'apprenons d'un de ſes Hiſtoriens, commença d'entreprendre, en 787, de faire renaître les Sciences, l'étude des Arts libéraux étoit entièrement abolie dans ce Royaume, & il fut obligé de faire venir tous ſes Profeſſeurs d'autres Pays (1). Nous pouvons préſumer que le Sçavoir n'étoit pas alors plus floriſſant en Eſpagne, puiſqu'on y fut obligé de faire des Canons pour défendre de donner les ordres de l'Epiſcopat & de la Prêtriſe à ceux qui ne ſçavoient ni lire, ni chanter des Pſeaumes (2). Cette triſte décadence des Sciences dans le Continent, doit être attribuée en partie à l'établiſſement des Lombards en Italie, ainſi qu'aux incurſions des Sarraſins en France & en Eſpagne, & en partie à la mauvaiſe direction qu'on donna aux Etudes des Eccléſiaſtiques dans tous ces Pays. Depuis la réforme qui fut faite dans la Muſique de l'Egliſe, par Grégoire-le-Grand, à la fin du VIe & au commencement du VIIe ſiécle, on s'occupa beaucoup de cet Art, de ſorte qu'il devint, par dégrés, preſque le ſeul objet auquel les Eccléſiaſtiques s'appliquèrent, au point qu'ils négligèrent abſolument toutes les autres Etudes plus ſérieuſes. Les Pères de l'Egliſe ont écrit un grand nombre de Traités ſur ce ſujet, & le meilleur Chanteur étoit regardé comme l'homme le plus Sçavant (3). Lorſque Charlemagne viſita Rome, en 786, le Clergé François, qui le ſuivoit, fut ſi fier de ſa propre manière de chanter, qu'il défia le Clergé Romain à un combat muſical. Les Eccléſiaſtiques Romains, après avoir appellé les François des fous, des hommes groſſiers & des ignorants, & après leur avoir dit beaucoup d'autres injures, acceptèrent le défi, & remportèrent une victoire complète, à la grande mortification de leurs Antagoniſtes (4).

VIIIe ſiécle.

Lorſque les Muſes eurent été ainſi chaſſées de tous les Pays du Continent, elles trouvèrent un aſyle dans les Iſles Britaniques, où pluſieurs perſonnes s'appliquèrent à l'étude des Sciences

Etat des Sciences, en Angleterre, dans ce ſiécle.

(1) Muratori Antiq. t. 3. p. 811. | (2) Brucker. ibid. | (3) Fabric. Biblioth. Lat. t. 1. p. 644. | (4) Launoius de Scholis Celebr. c. 1. p. 3.

VIIIe siécle.

avec beaucoup d'ardeur & de succès. Les Ecoles établies par l'Archevêque Théodore, à Cantorbéry, & par le Roi Sigebéret dans l'Est-Anglie, produisirent quelques Sçavants distingués. Ces derniers, étant parvenus aux plus hautes dignités tant de l'Eglise que de l'Etat, devinrent de grands protecteurs des Lettres, qui, ayant alors tous les charmes de la nouveauté, furent cultivées par plusieurs hommes ingénieux, avec une rare application. Ina, Roi de Wessex, Offa, Roi de Mercie, Alfrid, Roi de Northumberland, & plusieurs autres Princes qui fleurirent à cette époque, furent de grands protecteurs du Sçavoir & des Sçavants, qui jouirent de beaucoûp de tranquillité, & à qui l'on procura des Livres dans les Monastères qu'on fonda alors. Le concours de toutes ces circonstances fit paroître en Angleterre, dans le VIIIe siécle, un rayon passager de lumière, qui, à la vérité, n'auroit point paru fort brillant, s'il n'avoit pas été précédé & suivi par une aussi profonde obscurité. C'est à cette époque qu'Alfred fait allusion dans les passages suivants de sa fameuse Lettre à Wulffeg, Evêque de Londres : « Je dois vous » apprendre, mon cher ami, que je me rappelle souvent le » grand nombre d'hommes sages & instruits qui ont fleuri » anciennement dans la Nation Angloise tant parmi le Clergé » que parmi les Laïcs. Que ces temps étoient heureux! Alors » les Princes gouvernoient leurs Sujets avec une grande sagesse, » suivant la parole de Dieu, & se rendoient célébres par leur » prudente & juste Administration. Alors les Ecclésiastiques » étoient également soigneux de lire, d'étudier & d'enseigner; » & ce pays devint si célébre pour le Sçavoir, qu'il s'y rendit » beaucoup d'Etrangers, afin de s'y instruire. Alors (avant que » tout fût pillé & brûlé) les Eglises & les Couvents étoient » remplis de Bibliothéques d'excellents Livres, écrits dans plu- » sieurs Langues. — Quand je réfléchissois, j'étois quelquefois » surpris que ces hommes éclairés, qui étoient répandus dans » toute l'Angleterre, n'eussent pas traduit les meilleurs de ces » Livres dans la Langue de leur Patrie. Mais je me réponds » maintenant à cette objection, que ces hommes sages ne » pouvoient pas s'imaginer que l'instruction fût jamais assez

négligée

négligée pour rendre les Traductions néceſſaires, & qu'ils penſoient que, plus on entendroit de Langues, plus les connoiſſances ſe multiplieroient dans cette Contrée (1). Pour donner au Lecteur une juſte idée de l'état des Sciences, à l'époque dont ce grand Prince avoit une opinion ſi avantageuſe, il eſt néceſſaire de préſenter une courte eſquiſſe de l'Hiſtoire perſonnelle & des travaux Littéraires du petit nombre d'hommes qui ſe diſtinguèrent le plus alors par leur érudition, & de chercher, dans l'examen de leurs Ouvrages, que les Sciences étoient alors cultivées & à quel dégré de perfection elles furent portées. VIII[e] ſiécle.

Tobie, Evêque de Rocheſter, qui fleurit dans le commencement de ce ſiécle, après avoir étudié, pendant pluſieurs années, dans le Couvent de Glaſtonbury, finit ſon éducation à Cantorbéry, ſous l'Archevêque Théodore & l'Abbé Adrien, ſon Coadjuteur. Nous apprenons de Béde, ſon Contemporain, qu'il fit, à cette Ecole, de très-grands progrès dans tous les genres de Sciences Civiles & Eccléſiaſtiques; & que, les Langues Grecque & Latine (2), lui devinrent auſſi familières Vie de Tobie, Evêque de Rocheſter.

(1) Spelman Vita Ælfredi. Append. n° 3. p. 196.

(2) On aura l'obligation à MM. les Abbés Suere Duplan, Auger & Gail d'avoir ranimé & facilité l'étude de la Langue Grecque, genre de Littérature cultivé avec tant de ſuccès par MM. de Villoiſon, Larcher, Belin & Brunck. Qu'il me ſoit permis d'obſerver, à cet égard, que les Diſtributeurs des grâces Eccléſiaſtiques ont beaucoup de moyens d'encourager le progrès des Lettres. Amyot, Danès, du Châtel, Fléchier, Boſſuet, Maſſillon ont été Evêques en France, & ont rempli, avec une grande diſtinction, tous les devoirs de l'Epiſcopat, comme Potter & Louth l'ont fait en Angleterre. Voyez le *Londres* de Groſley, vol. 2. p. 266. & ſuiv. Que les Adminiſtrations Municipales des grandes Villes du Royaume concourent également à répandre les lumières; que, pour y parvenir, elles employent chaque annee une ſomme fixe à augmenter les Bibliothéques publiques qui ſe trouvent dans les principales Villes du Royaume; & que cette dépenſe utile ſoit ſubſtituée à ces repas diſpendieux que nos Pères avoient rendus trop communs, & qu'on devroit même abſolument interdire à nos Adminiſtrations Provinciales, ou il faudroit établir, à cet égard, des Loix ſomptuaires, de même qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on en fît pour les Miniſtres & les Gens en Place, ſi l'on ne peut pas ſupprimer leurs tables publiques; ce qui ſeroit le plus ſimple. Note du Traducteur.

VIIIe ſiécle.

que ſa Langue naturelle (1), talent très-rare, même dans des ſiécles plus éclairés. Tous les Ouvrages de ce Sçavant Prélat périrent lors des déprédations ſubſéquentes des Danois (2).

Vie de Béde.

Le Prêtre Béde, communément appellé le *Vénérable*, quoiqu'il ne ſoit jamais parvenu dans l'Egliſe à un rang plus élevé que celui de ſimple Moine, fut le grand flambeau de l'Angleterre & du Monde Chrétien dans ce ſiécle. Cet homme ſupérieur naquit, en 672, à Wérémouth, dans le Royaume de Northumberland, & fut élevé au Couvent de S. Pierre, fondé dans ſa Patrie, environ deux ans après ſa naiſſance, par le célébre Benoît Biſcop, l'un des plus Sçavants hommes & des plus grands voyageurs de ſon ſiécle (3). Béde trouva, dans ce Couvent, de grands ſecours pour acquérir des connoiſſances, parce qu'il eût l'avantage d'y avoir les meilleurs Maîtres, & de s'y ſervir d'une excellente Bibliothéque qui avoit été raſſemblée par le Fondateur, & qui étoit le fruit de ſes voyages. L'Abbé Benoît lui-même, Céolfred, ſon ſucceſſeur, & S. Jean de Béverley, furent tous ſes Maîtres, & prirent beaucoup de plaiſir à inſtruire un homme qui profitoit autant de leurs leçons (4). Ces circonſtances favorables, jointes à un grand génie, à une ſoif ardente de connoiſſances, & à une application infatigable, le mirent en état de faire de rares progrès. Etant auſſi pieux que Sçavant, il reçut le Diaconat, dans la dix-neuviéme année de ſon âge, de Jean de Béverley, alors Abbé de Hexham, & enſuite Archevêque d'York. Il ſemble que ce fut vers cette époque, qu'il quitta le Couvent de Saint-Pierre de Wérémouth, où il avoit été élevé, pour ſe rendre à celui de Saint-Paul, à Iarrow, fondé alors nouvellement par le même Benoît, près de l'embouchure de la rivière de Tyne. Ce fut dans ce Monaſtère d'Iarrow qu'il paſſa le reſte de ſa vie, employant tout ſon temps, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même, à remplir,

(1) Bed. Hiſt. Eccleſ. l. 5. c. 23. | (2) Leland de Script. Britan. t. 1. p. 91.
(3) Bed. ad. fin. Epitom. Hiſt. Eccleſ. & in Vitâ Abbat. Weremouth.
(4) Bale de Script. Brit. p. 94.

à l'Eglise, les devoirs de Dévotion, à enseigner, à lire & à écrire (1). En 702, à l'âge de trente ans, il reçut la Prêtrise du même pieux Prélat qui lui avoit conféré le Diaconat (2). Quoique Béde se contentât d'un rang aussi humble, dans un Monastère peu considérable, & dans un coin obscur du monde, sa renommée Littéraire étoit alors répandue dans toute l'Europe; & le souverain Pontife désira qu'il l'aidât & lui donnât des Conseils par rapport au Gouvernement de l'Eglise. On le voit, par le Passage suivant, d'une Lettre du Pape Sergius, à Céolfred, Abbé de Wérémouth & d'Iarrow. « Il s'est élevé » dans des affaires Ecclésiastiques, plusieurs questions qui exi- » gent l'examen le plus sérieux d'hommes doués des plus » grandes connoissances. Je vous supplie donc & je vous » ordonne, par l'amour de Dieu, par votre zéle pour la » Religion, & par l'obéissance que vous devez à l'Eglise uni- » verselle, de ne pas réfuser de satisfaire la demande que je » vous fais, & d'envoyer sans délai, aux Apôtres, Pierre & » Paul & à moi, Béde, pieux Serviteur de Dieu & Prêtre de » votre Couvent. Vous pouvez être certain qu'il vous sera » renvoyé aussi-tôt que ces Consultations solemnelles seront » heureusement terminées (3). Je vous prie de considérer que » tout l'avantage que l'Eglise universelle retirera de sa sagesse

VIIIe siécle.

(1) Bed. ad fin. Epist. Hist. Eccles. | (2) Id. ibid.

(3) C'est en consultant ainsi que les Souverains s'honorent. Heureux le Pays où le Prince conversera avec un grand nombre de ses Sujets, & où, avant qu'on fasse une Loi, le Projet en sera imprimé auparavant, pour que chacun puisse faire aussi connoître, par l'impression, les Réflexions que ce Projet lui aura suggérées! Le Grand-Duc actuel de Toscane a tenu cette conduite, pour une Loi qui concernoit le Commerce; & il seroit utile qu'on l'imitât, avant que de conclure ces Traités de Commerce dont dépend le sort d'un aussi grand nombre de Citoyens. Le dernier Chancelier de Frédéric-le-Grand a même proposé des prix & des récompenses pour ceux qui feroient les meilleures Observations sur son Projet de Code. *Voyez* l'Ouvrage de M. le Comte de Mirabeau sur la *Monarchie Prussienne* — *Voyez* aussi, dans le *Voyage de Pologne* de M. Coxe, combien Poniatousky est accessible tant pour ses Sujets que pour les Etrangers. Enfin consultez le *Précis Historique sur le Droit Romain*, de Schomberg, dont il va paroître une Traduction par M. Boulard. Note du Traducteur.

VIII[e] ſiécle.

» ſupérieure, dans cette occaſion, ſera particulièrement utile » & honorable tant à vous qu'à votre Couvent (1) ». Cette Lettre eſt une noble preuve de la haute opinion que la Cour de Rome avoit de la ſageſſe & des lumières de ce modeſte Prêtre. Il eſt cependant évident, d'après le propre témoignage de Béde, qu'il n'alla pas à Rome ſur cette réquiſition; ce qui doit probablement être attribué à la mort du Pape Sergius, qui arriva peu de temps après qu'il eût écrit la Lettre dont je viens de parler (2). La facilité de ce grand homme à acquérir des connoiſſances étoit ſi grande, qu'il ſe perfectionna lui-même dans toutes les branches de Littérature qu'il étoit poſſible d'acquérir dans le ſiécle, & dans les circonſtances où il vivoit. Son zéle pour communiquer ſes connoiſſances, tant à ſes Contemporains qu'à la Poſtérité, n'eſt pas moins remarquable. Cette vérité eſt prouvée par le nombre prodigieux d'Ouvrages qu'il compoſa ſur un ſi grand nombre de ſujets différents les uns des autres, qu'on peut preſque hazarder d'affirmer, qu'ils renferment toutes les Sciences qui étoient alors connues dans le Monde. Ces Ouvrages ont été ſouvent imprimés dans différentes Villes de l'Europe, telles que Paris, Bâle, Cologne, &c. mais il ne l'ont jamais été dans aucun endroit de l'Angleterre, à qui cependant leur Auteur à fait tant d'honneur. La ſeule édition compléte des Œuvres de Béde, que j'ai eu occaſion d'examiner, eſt celle donnée à Cologne, en 1612, en huit vol. in-folio. Il faudroit compoſer un volume conſidérable pour ſe contenter de donner au Lecteur une idée imparfaite de l'érudition contenue dans ces volumes; je penſe donc qu'il me ſuffira de préſenter le Catalogue des divers Traités qui y ſont contenus; ce qu'on trouvera dans l'Appendice (3). Ce tableau fera au moins connoître au Lecteur les ſujets ſur leſquels cet homme, à jamais célébre, à exercé ſa plume. Beaucoup d'Ecrivains, tant anciens que modernes, ont accordé les plus grands éloges

(1) G. Malms. de Geſt. Reg. Angl. l. 1. c. 3. | (2) Biographia Britannica Artic. Beda. | (3) Append. n° 4.

au Génie & au Sçavoir de Béde : « Combien, dit un des » meilleurs Juges du mérite Littéraire, Béde se distingua-t-il » parmi les Moines Bretons, lui qui, pour dire la vérité, fut » l'homme le plus sçavant, non-seulement d'entr'eux, mais » même de tout l'Occident, si l'on pense au siécle où il a » vécu (1) ». Béde a été confirmé dans la possession d'une gloire si honorable, par beaucoup d'hommes de la plus grande réputation dans la République des Lettres, tandis qu'un petit nombre d'Ecrivains en a parlé d'une manière moins favorable (2). Mais il est évident que ces derniers n'ont pas réfléchi au temps où il a vécu & aux désavantages de sa position, en le comparant, non avec ses propres Contemporains, mais avec les Sçavants, tant du siécle actuel que du précédent; ce qui est injuste. Cet humble & modeste Prêtre, le grand ornement de son pays & de son siécle, après avoir passé une longue vie à s'appliquer à acquérir & à répandre des connoissances utiles, ainsi qu'à pratiquer toutes les Vertus, mourut, dans sa cellule, à Iarrow, le 26 Mai 735, dans les sentiments de la Piété la plus fervente (3). La plus grande tache ou plutôt la plus grande foiblesse de ce grand homme, fut son excessive crédulité pour beaucoup de Miracles légendaires, qu'il a rapportés dans son *Histoire Ecclésiastique*. Mais ce défaut caractérisoit si particulièrement le siécle dans lequel il a vécu, qu'il auroit fallu la plus grande sagacité & la plus grande force d'esprit pour s'en préserver. Il fut appellé le *Sage Saxon* par ses Contemporains, & le *Vénérable Béde* par la Postérité; &, tant que la Modestie, la Piété & le Sçavoir, portés à un haut dégré, & réunis dans la même personne, seront des objets de vénération parmi les hommes, la mémoire de Béde sera respectée.

VIIIe siécle.

Déclin du Sçavoir après la mort de Béde.

La décadence remarquable du Sçavoir en Angleterre, après la mort de Béde, est peinte sous les plus fortes couleurs par l'un de nos meilleurs Historiens anciens, dans le passage suivant: « La mort de Béde fut si funeste aux Sciences, & par-

(1) Conrin. de Antiquitat. Academ. Differtat. 3. | (2) Biograph. Britan. art. Beda, Not. N. O. | (3) Simeon Dunelm. l. 3. c. 7. — W. Malms. l. 1. c. 3.

VIII[e] siécle.

» ticulièrement à l'Histoire, en Angleterre, qu'on peut dire que » presque toute la connoissance des événements passés fut en- » sevelie dans son tombeau, & y est restée même jusqu'à nos » jours. Il ne laissa pas un seul Anglois qui fût jaloux d'ac- » quérir la gloire que ce grand homme s'étoit faite par ses » études; qui imitât son exemple, ou qui suivît le chemin qu'il » avoit tracé à ceux qui voudroient s'instruire. A la vérité, » quelques-uns de ceux qui lui survécurent n'étoient ni sans » mérite ni sans lumières; mais ils pasèrent en général leur » vie dans un silence sans gloire, tandis que le plus grand » nombre retomba dans la paresse & dans l'ignorance; & » l'amour des Sciences parvint, par dégrés, à s'éteindre entiè- » rement dans cette Isle, pour un long espace de temps (1) ». Outre la mort de Béde, plusieurs autres causes contribuèrent à ramener cette déplorable ignorance & à faire négliger le Sça- voir. On peut compter particulièrement dans ce nombre les guerres civiles fréquentes, & les pillages destructeurs des Da- nois, qui, étant Payens, renversèrent les Couvents, brûlèrent leurs Bibliothéques, & tuèrent ou dispersèrent leurs Moines, qui étudioient seuls dans ces malheureux temps.

Vies d'Acca, Evêque d'Hexham, & d'Egbert, Archevêque d'York.

Un petit nombre d'amis de Béde, qui lui survécurent, sus- pendit, pendant peu de temps, la décadence du Sçavoir, & il mérite, à ce titre, une place dans cette partie de notre Ouvrage. Les plus dististingués d'entr'eux furent Acca, Evêque d'Hexham, & Egbert, Archevêque d'York. Ces deux Prélats furent assez éclairés pour les temps où ils fleurirent, ils proté- gèrent généreusement les Sciences & les Sçavants, & ils ras- semblèrent beaucoup de Livres. Acca excella dans la connois- sance des Rites & des Cérémonies de la Religion, & de la Musique de l'Eglise, deux genres de Sciences qui étoient alors extrêment estimés, & qu'il apprit à Rome (2). Egbert, qui étoit

(1) W. Malms. l. 1. c. 3.

(2) Bed. Hist. Eccles. l. 5. c. 20. — Que les Evêques ont de moyens de faire fleurir les Sciences, & d'encourager & récompenser la Vertu! On devroit imprimer, chaque année, combien de jours un Evêque a résidé, l'année précédente,

frère d'Eadbert, Roi de Northumberland, fonda une belle Bibliothéque à York pour contribuer aux progrès des connoiſſances. Alcuin, qui étoit ſon pupile, & Garde de ſa Bibliothéque, en parle, dans pluſieurs de ſes Lettres, comme l'une des meilleures & des plus précieuſes Collections de Livres qui exiſtât alors dans le monde. Il s'exprime ainſi dans une Lettre qu'il adreſſa à Cambald, ſucceſſeur d'Egbert au ſiége d'York : « Je rends grâce à Dieu, mon très-cher fils, » d'avoir aſſez vécu pour vous voir confier le Gouvernement » de cette Egliſe, dans laquelle j'ai été élevé, & la garde de cet » ineſtimable Tréſor des Sciences & de la Sageſſe, que mon » Maître chéri, l'Archevêque Egbert, a laiſſé à ſes Succeſſeurs (1). — « Afin, dit-il dans une Lettre adreſſée à l'Empereur Charlemagne, que je puiſſe jouir de tous ces admirables Livres » ſur toutes les parties de la Science dont je pouvois me ſervir » dans ma Patrie ; qu'il plaiſe à Votre Majeſté Impériale dans ſa » grande ſageſſe, de me permettre d'envoyer quelques jeunes-gens de Ses Sujets tranſcrire les Livres les plus précieux de » cette Bibliothéque, & tranſplanter ainſi en France les fleurs » d'Angleterre (2) ». Le Lecteur inſtruit éprouvera peut-être quelque ſatisfaction à parcourir le Catalogue Poetique de cette ancienne Bibliothéque, qui eſt tranſcrit au bas de cette page (3).

VIIIe ſiécle.

dans ſon Dioceſe, & ſur-tout dans la Ville où eſt ſon Siége. On devroit auſſi, deux ans après la mort de chaque Evêque, faire connoître ce qu'il a fait & ce qu'il auroit pu faire. Ce ſeroit une grande Leçon pour ſon Succeſſeur : il eſt même encore plus utile qu'on la donne aux Gens en Place de leur vivant, comme pluſieurs bons Citoyens ont eu le courage de le faire ; ce qui fait bien ſentir l'utilité, & même la néceſſité de la liberté de la Preſſe, à qui l'Angleterre doit preſqu'autant d'avantages qu'à ſon admirable Conſtitution. Note du Traducteur.

(1) W. Malmſ. l. 1. c. 3. | (2) Id. ibid.

(3) *Catalogue de la Bibliothéque de l'Archevêque Egbert, à York.* D'Alcuin.

ILLIC invenies veterum veſtigia Patrum ;
Quidquid habet pro ſe Latio Romanus in orbe,
Græcia vel quidquid tranſmiſit clara Latinis :
Hæbraicus vel quod Populus bibit imbre ſuperno,

VIII[e] siécle.
Vie d'Alcuin.

Alcuin, qui écrivit ces Epîtres, fleurit dans la dernière partie de ce siécle, & fut très-célébre par son génie & son érudition. Il naquit dans le Nord de l'Angleterre, & fut élevé à York, sous la direction de l'Archevêque Egbert, ainsi que nous l'apprenons de ses propres Lettres, dans lesquelles il appelle souvent ce grand Prélat son *Maître chéri*, & les Ecclésiastiques d'York, les *Compagnons des études de sa jeunesse* (1). Comme il survécut environ soixante-dix ans au vénérable Béde, il n'est guères possible qu'il ait pu lui devoir aucune partie de son éducation, comme quelques Auteurs qui ont écrit l'Histoire Littéraire l'ont affirmé, & il convient de remarquer qu'il n'appelle jamais ce grand homme son *Maître*, quoiqu'il en parle avec la plus haute vénération.

Africa lucifluo vel quidquid lumine sparsit.
Quod Pater Hieronymus, quod sensit Hilarius, atque
Ambrosius Præsul, simul Augustinus, & ipse
Sanctus Athanasius, quod Orosius edit avitus:
Quidquid Gregorius summus docet, & Leo Papa;
Basilius quidquid, Fulgentius atque coruscant,
Cassiodorus item, Chrysostomus atque Johannes;
Quidquid et Athelmus docuit, quid Beda Magister,
Quæ Victorinus scripsere, Boëtius; atque
Historici veteres, Pompeius, Plinius, ipse
Acer Aristoteles, Rhetor atque Tullius ingens;
Quid quoque Sedulius, vel quid canit ipse Juvencus,
Alcuinus, & Clemens, Prosper, Paulinus, Arator,
Quid Fortunatus, vel quid Lactantius edunt;
Quæ Maro Virgilius, Statius, Lucanus, & auctor
Artis Grammaticæ, vel quid scripsere Magistri;
Quid Probus atque Focas, Donatus, Priscianusve,
Servius, Euticius, Pompeius, Commenianus.
Invenies alios perplures, Lector, ibidem
Egregios studiis, arte & sermone Magistros,
Plurima qui claro scripsere volumina sensu:
Nomina sed quorum præsenti in carmine scribi
Longius est visum, quam plectri postulet usus.

Alcuinus de Pontificibus & Sanctis Ecclesiæ Ebor. apud Gale, t. 1. p. 730.

(1) Epistolæ Alcuini apud Lectiones Antiquas Canisii. t. 2. p. 409.

VIIIe siécle.

vénération (1). On ne sçait pas bien quelle dignité il obtint dans l'Eglise avant que de quitter l'Angleterre, quoique quelques personnes ayent prétendu qu'il fut Abbé de Cantorbéry (2). L'occasion qui lui fit abandonner son Pays natal fut le choix qu'Offa, Roi de Mercie, fit de lui pour l'envoyer en Ambassade à l'Empereur Charlemagne, qui conçut tant d'estime & d'amitié pour lui qu'il le sollicita, avec la plus grande chaleur, de s'établir à sa Cour, & de lui enseigner les Sciences; ce qu'il obtint à la fin (3). Alcuin apprit donc à ce grand Prince la Rhétorique, la Logique, les Mathématiques & la Théologie; ce service le rendit un de ses plus grands Favoris. « L'Empereur, dit un Ecrivain Contemporain, le » traitoit avec tant de bonté & de familiarité, que les autres » Courtisans l'appelloient, par excellence, les *Délices de l'Em-* » *pereur* » (4). Charlemagne employa son Sçavant Favori à écrire plusieurs Ouvrages contre les Opinions Hérétiques de Félix, Evêque d'Urgel en Catalogne, & à défendre la Foi Orthodoxe contre cet Héréfiarque dans le Concile de Francfort, en 894; ce qu'il fit, à l'entière satisfaction de l'Empereur & du Concile, & même de manière à convaincre Félix & ses Partisans, qui renoncèrent à leurs erreurs (5). L'Empereur consulta Alcuin principalement sur tout ce qui est relatif à la Religion & aux Sciences, & il fit, d'après ses avis, beaucoup de grandes choses pour leur avantage commun. Il fut établi dans le Palais Impérial une Académie, où Alcuin présida, & dans laquelle les Princes & la première Noblesse furent élevés; & d'autres Académies furent aussi instituées dans les principales Villes d'Italie & de France, à son instigation & sous son inspection (6). « La France, dit un de nos meilleurs Ecrivains » de l'Histoire Littéraire, doit à Alcuin le Sçavoir dont elle s'est » glorifiée dans ce siécle & dans les suivants. Les Universités

(1) Bale de Script. Britan. cent. 2. c. 17. | (2) Biograph. Britan. Art. Alcuinus. (3) W. Malmsf. l. 1. c. 3. | (4) Murat. Antiq. t. 1. p. 131. | (5) Du Pin Hist. Eccles. VIIIe siécle. | (6) Crevier, Histoire de l'Université de Paris, t. 1. p. 26. &c.

VIIIe siécle.

» de Paris, de Tours, de Soiffons, de Fuldes, & beaucoup » d'autres lui font redevables de leur origine & de leur accroif- » fement; celles dont il ne fut pas le Supérieur & le Fonda- » teur, ayant été au moins éclairées par fa doctrine & fes » exemples, & enrichies par les bienfaits qu'il leur fit accorder » par Charlemage (1) ». Alcuin, après avoir paffé un grand nombre d'années dans la plus intime familiarité avec le Prince le plus puiffant de fon temps, en obtint à la fin, avec beaucoup de peine, la permiffion de fe retirer de la Cour à fon Abbaye de S.-Martin de Tours. Il y entretint conftamment avec Charlemagne une correfpondance de Lettres, par laquelle il paroît que l'Empereur & fon Sçavant Ami étoient animés du plus ardent amour pour les Lettres & la Religion, & qu'ils étoient fans ceffe occupés à imaginer & à exécuter les plus nobles projets qui pouvoient contribuer à leurs progrès (2). Quelques-unes de ces Lettres d'Alcuin qui font adreffées à Charlemagne, fous le nom du Roi David, fuivant l'ufage de ce fiécle de donner aux Princes des noms tirés de l'Ecriture Sainte, montrent un fi bon efprit, & jettent tant de jour fur l'état des Sciences, que je ne puis pas réfifter au défir d'en mettre une fous les yeux du Lecteur, dans la Traduction fuivante, qui eft faite librement, & que j'avoue être beaucoup au-deffous de l'efprit & de l'élégance de l'original Latin.

Lettre d'Alcuin à Charlemagne.

« A fon très-pieux, très-excellent & très-honoré Seigneur (3) » le Roi David, Flaccus Alcuin fouhaite une fanté & un » bonheur toujours durables en Jéfus-Chrift. Très-excellent » Prince, la contemplation de cette pure & vertueufe amitié, » dont vous m'honorez, remplit mon efprit, dans tous les » temps, des confolations les plus abondantes; & je conferve

(1) Cave, Hift. Litterar. Sect. 8. p. 496. | (2) Epiftolæ Alcuini, apud Antiq. Lection. Canifii. t. 2.

(3) Il vaut encore mieux qu'Alcuin ait employé cette expreffion de *Seigneur*, que le mot de *Maître*, dont on ne doit jamais fe fervir en parlant des Rois, parce qu'il bleffe la dignité de la Nature Humaine, & peut leur donner une idée fauffe de leurs rapports avec leurs Sujets. Note du Traducteur.

VIIIe siècle.

» avec plaisir, dans mon cœur, comme son plus précieux » trésor, le souvenir de votre bonté, & l'image de cet air » doux & gracieux avec lequel vous entretenez vos amis. » Ma plus grande satisfaction, dans ma retraite, est d'entendre » parler de votre prospérité. Je vous envoye donc ce jeune-» homme pour qu'il vienne ensuite me faire un récit exact » de votre situation, afin que je puisse avoir sujet de rendre » les plus grandes actions de grâces à Notre Seigneur Jésus-» Christ pour votre félicité. Mais pourquoi, dis-je, afin que » je puisse avoir sujet? Tout le Monde-Chrétien a sujet de » de louer, d'une voix unanime, le Dieu Tout-Puissant de ce » qu'il a suscité un Prince si pieux, si sage & si juste pour » le gouverner & le protéger dans ces temps si dangereux; » un Prince qui met tout son plaisir & qui s'applique entiè-» rement à supprimer tout ce qui est mal, à favoriser tout » ce qui est bien, & enfin à répandre la connoissance de la » Religion Chrétienne aux extrémités les plus reculées de » l'Univers. Persévérez, Prince aimable & cher, dans cette » Entreprise si honorable dont vous-vous occupez principa-» lement; augmentez toujours les Connoissances, la Vertu » & le Bonheur de vos Sujets: car cette conduite contri-» buera à votre gloire & à votre félicité dans le grand jour » du Seigneur & dans l'éternelle béatitude de ses Saints. » Vous pouvez être asšûré que des desseins & des efforts si » nobles obtiendront une récompense: en effet, quoique la » vie de l'homme soit courte, la bonté de Dieu est infinie; » & il récompensera vos travaux passagers par une félicité » éternelle. Que le temps est donc précieux, & que nous » devons être jaloux de ne pas perdre, par notre indolence, » ce bonheur immortel que nous pouvons obtenir par les » vertus actives d'une bonne vie »!

» Les occupations de votre Alcuin dans sa retraite, sont » convenables à son humble sphère; mais elles ne sont ni sans » gloire ni sans utilité. J'employe mon temps dans les salles » de l'Abbaye de S.-Martin, à enseigner à quelques-uns des » Nobles jeunes-gens qui sont confiés à mes soins, les difficultés

VIIIe siécle.

» de la Grammaire, & à leur inſpirer le goût du Sçavoir des » Anciens ; à décrire à d'autres l'ordre & les révolutions de » ces globes brillants qui ornent la voûte azurée du Ciel, & » enfin à expliquer à un troiſiéme genre d'Auditeurs les My- » ſtères de la Sageſſe Divine, qui ſont contenus dans les Saintes » Ecritures, proportionnant mes inſtructions aux vues & à la » capacité de mes Diſciples, afin que je puiſſe en mettre un grand » nombre en état d'être les ornements de l'Egliſe de Dieu & » de la Cour de Votre Majeſté Impériale. Je manque, pour cette » occupation, de pluſieurs ſecours, particulièrement de ces » excellents Livres ſur tous les Arts & ſur toutes les Sciences » dont je jouiſſois dans mon Pays natal, grâces aux ſoins & » aux dépenſes de mon grand Maître Egbert. Que Votre » Majeſté, qui eſt animée d'un ſi ardent amour pour les » Lettres, veuille donc me permettre d'envoyer quelques-uns » de vos jeunes Gentilshommes en Angleterre, pour nous » procurer ces Livres qui nous manquent, & pour tranſplanter » les fleurs d'Angleterre en France, afin que leur parfum ne » ne puiſſe pas être borné plus long-temps à Yorck, mais » embaume auſſi les Palais de Tours.

» Je n'ai pas beſoin de rappeller à Votre Majeſté, avec quelle » chaleur les Saintes Ecritures nous exhortent à travailler à » acquérir la Sageſſe, qui eſt le plus grand préſervatif du vice, » le moyen le plus efficace pour parvenir à mener une vie » agréable, heureuſe & honorable, & enfin la vertu la plus » convenable ou la plus néceſſaire ſpécialement à ceux qui ont » l'adminiſtration des Affaires publiques & le gouvernement » des Empires. La Science & la Sageſſe élévent les Petits, & » ajoutent un nouveau luſtre à la gloire des Grands. *C'eſt par* » *la Sageſſe que les Rois régnent & que les Princes rendent la* » *Juſtice*. Ne ceſſez donc pas, ô très-gracieux Roi, de preſſer » la Nobleſſe de votre Cour de s'occuper, avec ardeur, d'ac- » quérir de la Sageſſe & des connoiſſances dans ſa jeuneſſe, » afin qu'elle puiſſe parvenir à une vieilleſſe honorable, & à » une heureuſe Immortalité. Quant à moi, je ne diſcontinuerai » jamais de répandre dans ce Pays, ſuivant mes facultés, des

» femences de Sciences dans les efprits de vos Sujets, en me » fouvenant fans ceffe de cette maxime d'un très-grand Sage : » *Répands de la femence dans la matinée, & ne fermes pas » ta main dans la foirée ; car tu ne fçais point laquelle de » ces femences réuffira.* Cette occupation a été la plus déli- » cieufe de toute ma vie. Dans ma jeuneffe, j'ai jetté des » femences de Sçavoir dans les floriffants Séminaires de l'An- » gleterre, ma Patrie ; & je rends le même fervice à la » France dans ma vieilleffe, priant Dieu qu'elles puiffent » croître & fructifier dans ces deux Pays. Je fçais auffi, ô » Prince aimé de Dieu, chéri de tous les hommes vertueux, » & plus noble par vos actions que par votre Naiffance » Royale, que vous employez toute votre autorité à favo- » rifer les progrès des Lettres & de la Religion. Puiffe le » Seigneur Jéfus-Chrift vous faire réuffir dans tous vos » grands deffeins, & vous procurer, à la fin, la jouiffance » de la gloire célefte (1) ». Qu'il y a peu de Princes qui jouiffent du bonheur d'entretenir une pareille correfpondance, ou qui ayent la fageffe & la vertu de l'encourager!

VIIIe fiécle.

Alcuin compofa beaucoup de Traités fur des fujets fort variés, dans un ftyle très-fupérieur, pour la pureté & l'élégance, à celui de la plupart des Ecrivains de l'âge dans lequel il fleurit (2). Charlemagne le follicita fouvent, avec toute la chaleur de l'ami le plus affectionné, de revenir à fa Cour, & de le favorifer de fa Société & de fes avis ; mais il s'excufa toujours de fe rendre aux défirs de ce grand Prince, & rien ne put le faire fortir de l'Abbaye de S.-Martin de Tours, fa retraite, où il mourut, en 804.

Autres Sçavants qui fleurirent en Angleterre, dans ce fiécle.

Quoique Béde & Alcuin ayent été inconteftablement les plus brillants flambeaux non-feulement de l'Angleterre, mais même du Monde-Chrétien, dans le VIIIe fiécle, cependant il y a quelques autres Anglois qui tinrent un Rang diftingué dans la République des Lettres, à cette époque, & qui

(1) Lectiones Antiq. Canis. t. 2. | (2) Biograph. Britan. in Alcuin.

VIIIe siécle.

méritent, par conséquent, que leurs noms soient au moins conservés dans l'Histoire de leur Pays.

Boniface, Archevêque de Mayence.

Boniface, le premier Archevêque de Mayence, étoit né dans la Grande-Bretagne; mais on ne sçait pas, d'une manière certaine, si c'étoit dans la partie Septentrionale ou dans la Méridionale (1). Il reçut son éducation dans plusieurs Monastères Anglois, & devint célébre par son génie & ses connoissances. Ayant reçu l'ordre de la Prêtrise dans la première année du VIIIe siécle, il fut bientôt après animé du zéle de propager l'Evangile parmi les Peuples de l'Europe qui étoient encore Payens. Dans ce dessein, il quitta son Pays natal, en 704, & voyagea en Allemagne, où il employa environ cinquante ans à prêcher l'Evangile avec autant de succès que de zéle, en faisant beaucoup de conversions & en fondant un grand nombre d'Eglises. Pour l'encourager dans ses travaux, le Pape Grégoire II le nomma Evêque, en 723, & Grégoire III lui donna l'Archevéché de Mayence, en 732. Boniface, étant regardé comme l'Apôtre de la Germanie, eut beaucoup d'autorité dans toutes les Eglises de ce Pays, & présida à plusieurs Conciles; mais il fut à la fin tué, d'une manière barbare, par quelques Payens, près d'Utrécht, le 5 Juin 754, dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge. Cet actif Prélat, dans le cours de sa longue vie, à écrit un grand nombre de Lettres, qui ont été recueillies & publiées par Sérarius, & qui contiennent beaucoup de choses curieuses (2). Willibald, neveu & Compagnon de travaux de Boniface, fut un homme Sçavant, & nous a laissé la vie de son Oncle (3). Eddius, Moine de Cantorbéry, qui fleurit dans ce siécle, fut très-renommé pour son habileté dans la Musique d'Eglise, Science très-estimée & très-cultivée alors; & il à écrit la Vie de Wilfred, Archevêque d'Yorck, qui a été publiée par le Docteur Gale (4). Dungal & Clément, tous deux Ecossois, furent très-célébres, dans la der-

Willibald.

Eddius.

Dungal & Clément.

(1) Cave, Hist. Litterar. p. 480. — Mackensie's Scots Writers. p. 35.
(2) Du Pin Hist. Eccles. VIIIe siécle. | (3) Id. ibid. | (4) Scriptores XV Histor. Britan. t. 1. p. 40.

nière partie de ce ſiécle, pour leurs connoiſſances, & enſeignèrent les Sciences en Italie & en France, avec beaucoup de réputation, ſous la protection de Charlemagne; mais il ſeroit déplacé de faire une énumération plus détaillée des Sçavants de ce ſiécle. VIII[e] ſiécle.

Sciences étudiées dans ce ſiecle.

Les Sciences qu'on enſeignoit & étudioit communément, à cette époque, étoient en petit nombre & imparfaites. Il paroît que ce fut alors qu'on imagina la fameuſe diviſion des ſept Sciences ou ſept Arts libéraux, en Trivium & Quadrivium. Le Trivium comprenoit la Grammaire, la Rhétorique & la Logique; & le Quadrivium renfermoit la Muſique, l'Arithmétique, la Géométrie & l'Aſtronomie, ſuivant les vers barbares cités ci-deſſous (1). Jean de Saliſbury, qui fleuriſſoit dans le XII[e] ſiécle, parle de cette diviſion des Sciences comme d'une découverte déjà très-ancienne de ſon temps. » Les Sciences ſont diviſées, dit-il, en Trivii & Quadrivii, » qui étoient tellement admirés par nos Ancêtres dans les » anciens temps, qu'ils imaginoient que ces Trivii & Quadrivii comprenoient toute la ſageſſe & toutes les connoiſſances, & ſuffiſoient pour réſoudre toutes les queſtions, » & écarter toutes les difficultés; car quiconque entendoit » les Trivii, c'eſt-à-dire la Grammaire, la Rhétorique & » la Logique, pouvoit expliquer toute eſpéce de Livres ſans » Maîtres; mais celui qui étoit plus avancé & qui comprenoit » en outre les Quadrivii, c'eſt-à-dire la Muſique, l'Arithmétique, la Géométrie & l'Aſtronomie, étoit en état de répondre à toutes les queſtions, & d'expliquer tous les » ſecrets de la Nature (2) ». Que l'art de cacher ſon ignorance ſous des prétentions ſpécieuſes aux connoiſſances, eſt ancien! La Philoſophie Naturelle & Expérimentale étoit entièrement négligée; & les fondements, ainſi que les principes de la Morale ne faiſoient point du tout partie des études des

Trivium & Quadrivium.

(1) *Gramm.* loquitur, *Dia.* vera docet, *Rhet.* verba colorat,
Muſ. canit, *Ar.* numerat, *Geo.* ponderat, *Aſtr.* colit aſtra.
Brucker. Hiſt. Philoſ. t. 3. p. 597.

(2) Joann. Salis. Metalog. l. 1. c. 12.

VIIIe siécle.

Sçavants de ce temps (1). Le Lecteur, qui aime à s'instruire, trouvera, dans l'Ouvrage cité ci-dessous (2), un Catalogue Poétique très-curieux des Sciences qu'on enseignoit dans l'Académie d'Yorck.

Causes du triste état des Connoissances dans ce siécle.

Les bornes resserrées & l'état d'imperfection des connoissances, dans ce siécle, doivent être attribués à diverses causes, mais sur-tout à ce que les Laïcs de tous les Rangs négligeoient alors ou plutôt méprisoient le Sçavoir, les plus grands Princes étant pour la plupart sans Lettres. Après ce qu'on a dit des connoissances de Charlemagne, qui étoit incontestablement le premier Monarque & l'homme le plus sage de son siécle, le Lecteur sera certainement surpris d'apprendre que son éducation avoit été tellement négligée, qu'il ne sçavoit pas écrire, & qu'il avoit quarante-cinq ans lorsqu'il commença à étudier les Sciences sous Alcuin (3). Cet exemple est suffisant pour nous donner une idée de l'éducation & du sçavoir, ou plutôt de l'ignorance des autres Princes & Nobles qui existoient alors dans l'Europe. Les connoissances étant, à cette époque, possédées uniquement par le Clergé, & une très-petite portion de Science suffisant pour mettre les Ecclésiastiques en état de remplir les Offices de l'Eglise avec assez de décence, très-peu d'entr'eux aspiroient à en acquérir davantage. On ne doit pas même en être surpris, quand on pense à la difficulté qu'on éprouvoit alors à se procurer des Livres & des Maîtres, & même à acquérir une connoissance légère des Sciences; connoissance qui, lors même qu'elle étoit acquise, contribuoit fort peu au crédit, & point du tout à l'avancement; parce qu'il y avoit très-peu de personnes qui fussent capables de discerner le mérite Littéraire, ou disposées à le récompenser.

IXe siécle. Etat du Sçavoir dans ce siécle.

Le Sçavoir, qui avoit commencé à décliner, en Europe, vers le milieu du VIIIe siécle, fut presqu'entièrement éteint dans le commencement du IXe; & cette profonde obscurité, qui avoit

(1) Brucker. Hist. Philoph. t. 3. p. 599. | (2) Alcuinus de Pontificibus & Sanctis Eccles. Ebor. apud Gale. p. 723. | (3) Eginhard. Vita Caroli Magni. c. 25.

été

IXe siécle.

été un peu dissipée par l'apparition d'un petit nombre d'hommes extraordinaires tels qu'Aldhelm, Béde, Egbert & Alcuin, recommença de nouveau, & reprit son empire sur les esprits. Beaucoup de Monastères, qui avoient été les seuls asyles des Sciences, furent alors détruits soit par les Danois, soit par les guerres civiles, & virent leurs Bibliothéques brûlées, & leurs Moines dispersés. Ce malheur arriva particulièrement dans le Royaume de Northumberland, où les Sciences avoient le plus fleuri, ainsi que nous l'apprenons par les passages suivants des Lettres d'Alcuin, qui nous ont été conservés par Guillaume de Malmsbury; il écrit au Clergé d'York: « Je prends Dieu à » témoin que ce n'est pas l'amour de l'or qui m'a conduit » en France, ou qui m'y retient; mais que c'est le malheureux » & déplorable état de votre Eglise ». — Il écrit à Offa, Roi de Mercie: « J'étois prêt à retourner dans le Northum- » berland, ma Patrie, comblé des présents de Charlemagne; » mais, d'après les avis que j'ai reçus, je crois qu'il vaut » mieux rester où je suis, que de risquer d'aller dans un » Pays où personne n'est en sûreté, & ne peut continuer » de se livrer à ses études. En effet les Eglises y ont été » démolies par les Payens; les Autels y sont souillés par » l'Impiété; les Monastères y sont déshonorés par les adultères, » & la terre y est trempée du sang des Nobles & des » Princes (1) ». Ces Passages font voir, dit Malmsbury, combien de malheurs le mépris des Sciences & les autres vices des Habitants d'Angleterre ont attirés sur cette Contrée. Comme les ravages des Danois s'étendirent, par dégrés, dans toutes les parties de l'Angleterre, pendant le cours de ce siécle, les Monastères & les autres asyles des Sciences furent renversés par-tout, & les dernières lueurs des connoissances Littéraires s'y éteignirent presqu'entièrement. Nous en avons la preuve la plus évidente, dans le Passage suivant, d'une Lettre d'Alfred-le-Grand écrite à Wulfsig, Evêque de

(1) W. Malmsf. l. 1. c. 3.

IXe siècle.

Extrait d'une Lettre d'Alfred-le-Grand à Wulfsig, Evêque de Worcester.

Worcester. « Lors de mon avénement au Trône, en 871, on » n'avoit aucune espéce de connnoissance ni de Science en » Angleterre; & l'ignorance y étoit portée si loin que, vers » le Midi de l'Humber, il y avoit très-peu d'hommes qui » entendissent les prières ordinaires de l'Eglise, ou qui fussent » en état de traduire une seule phrase Latine en Anglois; » quant à ceux qui habitoient au Midi de la Tamise, je ne » peux pas m'en rappeller un seul qui fût en état de le » faire (1) ». Un autre Ecrivain contemporain fait la description suivante du triste état du Sçavoir à cette époque: « De » nos jours, ceux qui montrent quelque goût & quelque désir » d'acquérir des connoissances, sont devenus des objets de » mépris & de haine. On examine leur conduite avec des yeux » jaloux; &, si l'on y remarque quelque défaut, il est imputé » non pas à la fragilité humaine, mais à la nature de leurs » études & à leur affectation d'être plus sages que leurs Voisins. » Ainsi ceux qui ont réellement envie de s'instruire, sont dé- » tournés de cette noble occupation par la crainte des reproches, » & de la honte que l'étude leur attireroit (2) ».

Vie de Jean Scot.

Par tout où les Sciences éprouvent un pareil sort, on ne doit pas s'attendre à y trouver beaucoup de Sçavants qui méritent d'obtenir une place dans les Annales de leur Pays. Aussi, parmi les Anglois qui ont vécu depuis la mort d'Alcuin, arrivée en 804, jusqu'à l'avénement d'Alfred au Trône, en 871, nous ne voyons guères qu'une ou deux personnes qui soient parvenues à quelque dégré de réputation littéraire. Cependant le personnage le plus Sçavant qui ait existé en Europe, pendant ces temps de ténébres, fut un homme né dans la Bretagne, & très-probablement dans la ville d'Air, en Ecosse. Ce fut Jean Scot Erigène, ainsi nommé à cause de sa Patrie & du lieu de sa naissance, & surnommé le *Sage*, à cause de la supériorité & de l'étendue de ses connoissances (3). Cet homme, d'un esprit distingué, qui naquit vraisemblablement vers le commencement

(1) Spelman. Vita Alfridi, Append. 3. p. 196. | (2) Servati Lupi Epist. ad Eginhardum, Ep. 1. | (3) Mackensie's lives of Scots Writers. p. 49.

de ce siécle, voyant son propre Pays plongé dans d'épaisses ténébres, & tellement rempli de troubles, qu'on ne pouvoit trouver aucun moyen d'acquérir les connoissances qui faisoient l'objet de ses désirs, alla voyager dans les Contrées étrangères, &, si nous pouvons même ajouter foi à quelques Ecrivains, dans la Grèce, où il apprit la Langue & la Philosophie Grecques; ce qui étoit un mérite bien rare dans ce temps (1). « Au surplus, dit un des meilleurs Ecrivains de l'Histoire Littéraire, » quelque soit la manière dont Scot acquit la connoissance de » cette Langue & de cette Philosophie, il est très-certain qu'il » eut un esprit non-seulement très-agréable & très-plaisant, » mais même très-fin & très-pénétrant; & qu'il ne trouva, » pendant le siécle où il vécut, aucun homme qui lui fût supé» rieur dans la Philosophie, ou égal dans la connoissance des » Langues (2) ». Ces rares perfections, jointes à son esprit & à son talent pour la plaisanterie, qui rendoient sa conversation aussi agréable qu'elle étoit instructive, lui attirèrent une invitation de la part de Charles-le-Chauve, Roi de France, qui étoit le plus grand protecteur des Sciences & des Sçavants. Scot se rendit à cette invitation, & vécut plusieurs années dans la Cour de ce puissant Prince, sur le ton de l'amitié & de la familiarité les plus intimes, couchant souvent dans l'appartement du Roi, & mangeant tous les jours à sa table. Nous pouvons juger de la liberté dont il usoit envers Charles, par la répartie suivante, qui nous a été conservée par un de nos meilleurs Historiens. Le Roi & Scot étant un jour assis à table, vis-à-vis l'un de l'autre, après dîner, & buvant gaîment ensemble, le Philosophe ayant dit quelque chose qui n'étoit pas entièrement conforme aux Loix de la politesse Françoise, le Roi, dans un moment de gaîté, lui demanda : « Quelle distance il y avoit entre un » *Scot* (3) & un *Sot* » ? — « Il n'y en a pas d'autre, répondit-il, » que celle de la table (4) ». Le Roi, dit l'Historien, se

IXe siécle.

(1) Baleus de Script. Britan. p. 114. | (2) Bruckeri Hist. Philosoph. t. 3. p. 615.

(3) *Scot* veut dire un Ecossois. Note du Traducteur.

(4) Hovedeni, Annal. ad. an. 866.

IXe siécle.

mit à rire de tout son cœur, & n'en fut point du tout offensé, parce qu'il s'étoit fait une régle de ne se mettre jamais en colère contre son Maître, nom qu'il donnoit toujours à Scot. Mais Charles estimoit ce grand-homme encore plus pour sa sagesse & ses connoissances que pour son esprit; & il le retint auprès de sa personne, non-seulement comme formant une agréable société, mais encore comme son Maître dans les Sciences, & son meilleur conseil dans les affaires les plus difficiles du Gouvernement. Pour satisfaire les désirs de son Ami & de son Protecteur Royal, Scot composa, pendant son séjour à la Cour de France, plusieurs Ouvrages qui lui procurèrent, d'un côté, beaucoup d'admirateurs, de l'autre un grand nombre d'ennemis, sur-tout parmi le Clergé, à qui ses idées sur plusieurs sujets ne parurent point parfaitement Orthodoxes. On prétendit que, particulièrement ses Livres sur la *Prédestination* & l'*Eucharistie*, contenoient beaucoup de propositions hardies & dangereuses; & une foule de Moines & d'autres Auteurs écrivit contr'eux avec acharnement (1). Pendant qu'il étoit engagé dans ces disputes, il arriva un événement qui attira sur lui le mécontentement du Souverain Pontife. Michel Balbus, Empereur Grec, avoit envoyé à l'Empereur Louis-le-Pieux, en 824, une copie des Œuvres de Denys le Philosophe, comme un présent très-précieux. Cet Ouvrage étoit regardé comme un trésor inestimable en France, parce qu'on étoit assez ignorant pour y croire qu'il avoit été composé par Denys l'Aréopagite, que les François regardoient comme leur Apôtre. Mais, au moyen de ce qu'il étoit écrit en Grec, il étoit presqu'inintelligible. Charles-le-Chauve, fils & successeur de Louis-le-Débonnaire, désirant parcourir cet Ouvrage, employa son ami Scot à le traduire en Latin; ce qu'il entreprit & exécuta sans consulter le Pape. Cette conduite, jointe aux précédents soupçons d'Hétérodoxie, offensa tellement Sa Sainteté, qu'Elle écrivit une Lettre pleine de colère au Roi de France, pour lui demander ou plutôt pour lui ordonner

(1) Brucker. Hist. Philosoph. t. 3. p. 616.

d'envoyer Scot à Rome, afin qu'il y fût jugé. « J'ai appris, dit » le Pape dans sa Lettre, qu'un nommé Jean, Ecossois de » naissance, a dernièrement traduit en Latin, l'Ouvrage de » Denys l'Aréopagite, concernant les noms de Dieu & la Hiérar- » chie céleste, Traduction qu'il auroit du m'envoyer, pour me » demander mon approbation, suivant l'usage. Il auroit été » d'autant plus nécessaire de le faire, qu'on prétend que ce » même Jean, quoique très-sçavant, n'est pas Orthodoxe, à » certains égards (1) ». Mais Charles étoit trop attaché à son Sçavant & aimable Ami, pour le remettre entre les mains de ce Pontife irrité. Le plus important Ouvrage de Jean Scot est son Livre sur la *Nature des Choses* ou la *Division des Natures*, Traité qui, après avoir resté long-temps manuscrit, a été à la fin publié par le Docteur Thomas Gale. Cet Ouvrage est, à plusieurs égards, la plus curieuse Production Littéraire de ce temps, étant écrit avec une subtilité métaphysique, & une finesse qui étoient alors inconnues en Europe. Scot devoit ce genre de talent à la lecture des Ecrits des Philosophes Grecs; &, en se servant des subtilités & des rafinements de la Logique, dans la discussion des sujets Théologiques, il devint le père de la Théologie Scholastique, qui joua un rôle si important pendant le moyen âge, & qui subsista si long-temps. La critique suivante, qu'un de nos anciens Historiens a faite de cet Ouvrage, n'est pas injuste. « Son Livre intitulé de la *Division des Natures*, » est fort utile pour résoudre beaucoup de questions difficiles » & compliquées, si l'on peut lui pardonner de s'écarter des » sentiments des Philosophes & des Théologiens Latins, & » de suivre ceux des Grecs. Ce fut ce qui le fit regarder » comme Hérétique par un grand nombre de personnes; & » il faut avouer que cet Ouvrage contient beaucoup de choses » qui paroissent, au moins au premier coup-d'œil, contraires à » la Croyance Catholique (2) ». On peut comprendre, dans les idées de ce genre, ses opinions sur Dieu & sur l'Univers, qui

(1) Aub. Miræus ad Gemblacen. c. 93. p. 104

(2) Hovedeni Annal, ad ann. 883.

IXe siécle.

ont évidemment beaucoup de ressemblance avec le Panthéisme de Spinosa. Scot ne fut pas exempt de cette vanité qui porte les Sçavants à aimer des paradoxes, qui ordinairement ne valent guères mieux que des absurdités impies & ridicules. Les courtes citations que je vais faire de cet Ouvrage justifieront suffisamment ces reproches. « Tout est Dieu, & Dieu est tout. » Quand nous disons que Dieu a créé tout, nous entendons » seulement que Dieu est dans tout, & qu'il est l'essence » de toutes les choses ; essence par laquelle elles existent. » L'Univers est en même temps éternel & créé ; &, ni son » éternité ne précéde sa création, ni sa création ne précéde » son éternité (1) ». Le systême Philosophique & Théologique de Scot paroît avoir été, en peu de mots, le suivant : « Que l'Univers & tous les objets qu'il contient, étoient » non-seulement virtuellement, mais même essentiellement en » Dieu ; qu'ils avoient découlé de lui dès l'éternité, & que, » lors de la consommation générale de tout ce qui existe, ils se » refondroient de nouveau dans lui, comme dans leur grande » source & leur grande origine. Après la Résurrection, dit-il, » la Nature & toutes ses Causes rentreront dans Dieu, & il » n'existera alors que Dieu (2) ». Il s'en faut assez que ces opinions soient conformes à la Foi Catholique ; ainsi nous ne devons pas être surpris d'apprendre que le Pape Honorius III ait publié une Bulle par laquelle il ordonna que toutes les Copies qu'on pourroit trouver de ce Livre fussent envoyées à Rome pour y être brûlées ; parce que, dit sa Sainteté, il est plein de germes d'Hérésies (3). La fin de l'histoire de cet homme, d'un esprit & d'un sçavoir distingués, a peu de certitude, & est très-peu connue. Quelques Historiens Anglois affirment qu'après la mort de son grand Protecteur, Charles-le-Chauve, il revint en Angleterre sur l'invitation d'Alfred-le-Grand, & qu'il y donna, pendant quelque temps, des leçons dans l'Université d'Oxford, d'où il se retira dans l'Abbaye de

(1) Jo. Scoti Erigenæ de Divisione Naturæ Libri V. p. 42. — 111. — 128.
(2) Id. ibid. p. 232. | (3) Alberic. Chron. ad. 1225.

Malmsbury, où ses Ecoliers l'assassinèrent avec leurs canifs (1). Mais ces Ecrivains paroissent avoir confondu Jean Scot Erigène avec un autre Jean Scot qui étoit Anglois, vécut du temps d'Alfred, enseigna à Oxford, & fut tué par les Moines de l'Abbaye d'Ethélingey, dont il étoit Abbé (2). Il est plus vraisemblable qu'Erigène finit ses jours en France (3).

IXe siécle.

Histoire des Sciences, sous le régne d'Alfred le-Grand.

Le régne d'Alfred-le-Grand, qui commença en 871, & finit en 901, est une époque très-mémorable dans les Annales des Sciences. Il fournit plus de matériaux pour l'Histoire Littéraire, que les deux ou trois siécles qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi, & il brille, par rapport à eux, du même éclat qu'auroit le plus beau jour d'été au milieu d'un long, sombre & orageux hiver. Tout homme qui aime les Sciences, & qui désire que l'esprit humain se perfectionne, doit être jaloux de voir le mérite Littéraire de ce grand Roi apprécié comme il convient, pour l'honneur de l'Humanité, & pour l'exemple de tous les les Princes qui lui succéderont.

Histoire Littéraire d'Alfred le Grand

Alfred-le-Grand parut dans le temps & dans les circonstances les plus défavorables pour acquérir des connoissances, étant né à une époque où son Pays étoit enveloppé dans les ténébres les plus épaisses, & dans la confusion la plus déplorable; où les foibles restes de Sçavoir qui existoient, étoient entièrement confinés dans les Cloîtres, & où enfin la Science étoit plutôt regardée comme un reproche que comme un honneur pour un Prince. Aussi trouvons-nous que son éducation fut totalement négligée à cet égard; & que, quoi qu'on lui eût appris avec soin l'art de la chasse, dans lequel il acquit une grande adresse, on ne lui enseigna à distinguer une lettre d'une autre, que lorsqu'il eût atteint plus de douze ans, âge où un Livre vint à tomber dans ses mains, plutôt par une espéce d'accident que d'après aucun dessein formé. La Reine, sa mère, étant un jour avec ses quatre enfants, dont Alfred étoit le plus jeune, & tenant une Livre de Poëmes Saxons, très-bien écrit & enrichi

(1) W. Malmf. l. 2. c. 4. — Hoveden. Annal. ad ann. 866.

(2) Asserius in Vitâ Alfredi | (3) Histoire Littéraire de la France, IXe siécle.

IXᵉ ſiécle.

de deſſins coloriés, obſerva que ces jeunes Princes étoient charmés de la beauté du Volume; ce qui la porta à leur dire: « Je ferai préſent de ce Livre à celui qui aura le plus promp- » tement appris à lire ». Alfred ſe ſentit ſur-le-champ enflammé du déſir d'obtenir cette récompenſe; & il s'appliqua avec tant d'ardeur à acquérir ce talent, qu'en très-peu de temps il lut & répéta le Poëme à la Reine, qui lui donna le Livre pour le récompenſer (1). A compter de ce moment, Alfred fut dévoré d'une ſoif inſatiable de connoiſſances; & la lecture & l'étude devinrent ſon principal plaiſir. Mais il éprouva encore de grandes difficultés dans la continuation de ſes études, parce qu'il n'avoit pas, dans ce genre, des ſecours convenables. « Je » l'ai entendu ſouvent, dit Aſſérius, ſoupirer & gémir beau- » coup, comme du plus grand malheur de ſa vie, de ce que, » pendant ſa jeuneſſe, lorſqu'il avoit le loiſir d'étudier, il n'avoit » pas pu trouver de Maître pour l'inſtruire; parce qu'alors il » n'y avoit que peu ou même qu'il n'y avoit point de Saxons » Occidentaux qui euſſent quelques connoiſſances ou qui » ſçuſſent ſeulement lire correctement & avec facilité (2) ». Pendant pluſieurs des années, tant de celles qui précédèrent que de celles qui ſuivirent ſon avénement au Trône, il fut ſi conſtamment engagé dans des guerres contre les Danois, & occupé d'autres affaires d'Etat, qu'il n'eut que très-peu de temps pour ſe livrer à l'étude; mais de ce peu de moments il n'en perdit pas un ſeul, portant toujours dans ſon ſein un Livre qu'il liſoit dès qu'il pouvoit en trouver l'occaſion (3). Lorſqu'il fut avancé en âge, & qu'il eût rendu la tranquillité à ſon Pays en ſoumettant les Danois, ſon ardeur fut ſi loin de ſe rallentir qu'il redoubla ſes efforts pour acquérir de nouvelles connoiſſances, en conſacrant à l'étude une portion conſidérable de ſon temps, & en employant toutes ſes heures de loiſir à lire ou à entendre lire les autres (4). Cette continuelle application à l'étude rendit ce grand Prince l'un des Sçavants les plus

(1) Aſſer. de Alfredi rebus geſtis. p. 5. Edit. à Camden.

(2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid.

distingués de son siécle. On rapporte qu'il parloit le Latin avec autant de facilité que sa Langue naturelle, & il entendoit le Grec, mais sans le parler. Il fut éloquent Orateur, Philosophe pénétrant, excellent Historien, Mathématicien, Musicien, Architecte & enfin le Prince des Poëtes Saxons (1).

IXe siécle.

Alfred - le-Grand invite les Sçavants à se rendre auprès de lui.

Alfred continua de se livrer à ses études avec toute cette ardeur, non pas uniquement comme un homme privé & seulement pour perfectionner son propre esprit, mais encore comme un grand Prince, & pour étendre les connoissances de ses Sujets dont l'ignorance l'affligeoit extrêmement. Convaincu que même le plus grand Monarque a besoin d'être aidé pour faire revivre les connoissances dans un Pays où elles sont entièrement éteintes, il se donna beaucoup de peines pour découvrir dans les autres Contrées des Sçavants qu'il invita de venir s'établir à sa Cour & dans son Royaume. Il fit l'accueil le plus agréable à ceux qui se rendirent à son invitation, les traita avec la familiarité la plus attrayante, & les combla des plus grandes faveurs. Il conserva, auprès de sa personne, quelques-uns de ces Sçavants pour être les Compagnons de ses études, & pour l'aider à instruire ses propres Enfants & les Fils de sa Noblesse qui étoient élevés avec eux dans son Palais. A l'égard des autres, il les plaça dans les endroits où ils pouvoient être le plus utiles (2). Ces Sçavants, quoique dans un état obscur, ayant concouru avec l'illustre Alfred à faire revivre les Lettres, méritent que nous leur donnions ici une place comme un témoignage de notre reconnoissance.

Vie d'Asser.

Asser ou Assérius, Moine de S.-David, dans le pays de Galles, fut l'un des plus grands Favoris d'Alfred & écrivit sa Vie à laquelle nous devons principalement ce que nous sçavons des actions & du caractère de ce grand Prince. Alfred, ayant entendu louer beaucoup ce Moine pour son Sçavoir,

(1) W. Westm. A. D. 871. — Ingulf. p. 28. — W. Malmf. l. 2. c. 4.
(2) Asser. ibid.

IXe siécle.

l'invita à se rendre à sa Cour; & fut si charmé de sa conversation dans sa première entrevue, qu'il le pressa avec ardeur de rester & de vivre toujours avec lui. Ce Moine, n'étant pas son maître, ne put y consentir; mais il fut à la fin réglé, avec le consentement de son Couvent, qu'il passeroit une moitié de l'année à S.-David, & une autre à la Cour d'Angleterre, où il employa une grande partie de son temps à lire avec le Roi, qui le récompensa en lui accordant trois riches Abbayes & beaucoup de beaux présents (1).

Grimbald, &c.

Grimbald, Moine de Reims en France, fut un autre des Sçavants qu'Alfred invita à venir à sa Cour pour l'aider dans ses propres études, & pour faire revivre le goût des Lettres parmi ses Sujets. Ce Religieux fut particulièrement célébre par ses connoissances Théologiques & Ecclésiastiques, & son habileté dans la Musique d'Eglise; ce qui le rendit très-précieux pour Alfred, & très-utile à ce Prince pour l'exécution du projet qu'il avoit de faire renaître les Sciences, comme nous le verrons (2). Il se procura un autre Sçavant, nommé *Jean-Scot,* qu'il fit venir de l'ancienne Saxe, sur le Continent, & qui a été confondu par beaucoup d'Ecrivains avec Jean-Scot Erigène, quoique ce soit évidemment un autre personnage (3). Plegmond, Archevêque de Cantorbéry, Wéréfred, Evêque de Worcester, Dunwulph, Evêque de Winchester, Wulffig & Athelstan, Evêques de Londres, & Wérébert, Evêque de Chester, furent au nombre des Sçavants qui aidèrent Alfred dans ses études, & concoururent avec lui à inspirer à ses Sujets le goût d'acquérir des connoissances (4).

Ouvrages d'Alfred.

Avec le secours de ces hommes distingués par leurs talents, & au moyen de son infatigable application, Alfred acquit un très-rare dégré d'érudition, qu'il employa, comme un bon & grand Prince, à composer plusieurs Ouvrages originaux, & à en traduire d'autres du Latin en Saxon, pour l'instruction de son Peuple. On trouvera, dans la *Biographia Britannica,* vol. 1. p. 54 & 55, le

(1) Id. ibid. p. 15. | (2) Id. ibid. p. 14. | (3) Ingulf. Hist.
(4) Spelman, Life of Alfred. p. 137 & 138.

Catalogue le plus complet tant des Ouvrages originaux que des Traductions de ce Prince ; mais il est trop long pour être inséré ici. Les motifs qui portèrent Alfred à traduire plusieurs Livres du Latin en Saxon, & les moyens qu'il employa pour faire & publier ces Traductions nous ont été communiqués par lui-même, dans la Préface de l'une d'elles, de la manière suivante : « Ayant remarqué moi-même combien la connois- » sance de la Langue Latine étoit tombée en Angleterre, » quoique beaucoup de personnes y lussent assez bien leur » Langue naturelle, je commençai, au milieu de l'embarras » & de la multiplicité de mes affaires, à traduire ce Livre » (le *Pastoral de S.-Grégoire*) du Latin en Anglois, très- » littéralement dans quelques endroits & plus librement dans » d'autres, comme mon Archevêque Plegmond, mon Evê- » que Asser & mes Prêtres Grimbald & Jean me l'ont appris. » Lorsque leurs instructions m'eurent mis en état de com- » prendre clairement le sens de l'Original, je le traduisis, & » j'envoyai une copie de ma Traduction à chaque Evêque » de mon Royaume, avec un manche (Œstel or handle) » valant cinquante mancusses, enjoignant à tout le monde, » au nom de Dieu, de ne pas séparer le Livre du *Manche* & » de ne pas l'ôter de l'Eglise, parce que je ne sçavois pas » pendant combien de temps nous aurions le bonheur d'avoir » des Prélats aussi sçavants que ceux que nous possédons » actuellement (1) ». Il est incontestable qu'Alfred se proposa les mêmes vues & se conduisit de la même manière, en faisant & en publiant ses autres Traductions.

IXe siécle.

Lors de l'avénement d'Alfred-le-Grand au Trône, tous les Séminaires de Sciences en Angleterre avoient été réduits en cendres. Ces Séminaires consistoient dans les Monastères & dans les Maisons des Evêques où s'étoient tenues les Ecoles établies pour l'éducation de la Jeunesse & principalement pour celle des Ecclésiastiques ; & ces Maisons & Monastères avoient été si universellement détruits par les Danois, qu'à

Séminaires de Sciences.

(1) Spelman, Vita Alfredi. Append. n° 3. p. 197.

IXe siécle.

peine ceux-ci en avoient-ils laissé subsister un seul. Ce grand Prince, sentant qu'il étoit impossible de faire revivre le Sçavoir, sans établir des Ecoles pour l'éducation de la Jeunesse, répara les anciens Monastères & en construisit de nouveaux, en instituant une Ecole dans chacun d'eux pour remplir ce but (1). Cependant la Jeunesse n'apprenoit, dans ces Ecoles Episcopales & Monastiques, établies tant en Angleterre que dans les autres Contrées de l'Europe, qu'à lire, à écrire & à sçavoir le Latin & la Musique d'Eglise, afin d'être en état de célébrer les Offices publics à l'Eglise ; il n'y avoit que très-peu de ces Ecoles où l'on enseignoit à quelques jeunes-gens l'Arithmétique, pour les mettre en état de régler les affaires temporelles de leurs Sociétés, & où l'on apprenoit à d'autres la Rhétorique & la Théologie, pour qu'ils pussent prêcher au Peuple (2). Quoique ces Ecoles empéchassent que les connoissances Littéraires s'éteignissent entièrement parmi les Ecclésiastiques Chrétiens, dans ces siécles d'ignorance, elles contribuoient très-peu aux progrès des Sciences, ou à répandre le Sçavoir parmi les Laïcs, qui n'avoient absolument aucun moyen d'acquérir quelque teinture des Lettres.

Fondation de l'Université d'Oxford.

Lors donc qu'Alfred-le-Grand forma le noble projet d'étendre les connoissances & de les rendre plus générales, il se trouva dans la nécessité d'établir, sur un plan vaste, des Ecoles où toutes les Sciences qui étoient alors connues fussent enseignées, tant aux Laïcs qu'aux Ecclésiastiques, par les meilleurs Maîtres qu'on pourroit se procurer. Ce grand Prince, ayant conçu l'idée d'une pareille Ecole, fut très-heureux dans le choix du lieu qu'il adopta pour faire cet établissement, en prenant l'heureux terrein où l'Universite d'Oxford, l'une des plus célébres Maisons de Science qu'il y ait dans le monde, est placée aujourd'hui. Ce seroit un travail qui nous conduiroit à des discussions ennuyeuses, pleines d'incertitude, & que je n'ai pas d'ailleurs le temps de faire,

(1) Spelman, Vita Alfredi, Append. n° 3. p. 106. | (2) Coring. de Antiquit. Academ. p. 67 & 68.

que de rechercher si ce Prince se détermina dans son choix, parce qu'Oxford avoit été anciennement le séjour des Sciences, ou s'il se décida, d'après l'agrément naturel de son site, ou d'après la convenance de sa situation, attendû que cette Ville se trouvoit presque au centre de ses Domaines. Etant entouré d'un nombre considérable de Sçavants, rassemblés de différents Pays, il crut, par cette raison, qu'il ne pouvoit mieux les employer qu'à apprendre à la Génération naissante les Sciences divines & humaines. Afin de les mettre en état de le faire avec plus de succès, il leur accorda des dotations & des avantages convenables pour eux & pour leurs Disciples à Oxford, quoiqu'à cette distance de temps on ne puisse pas découvrir, avec certitude, ce que c'étoit que ces dotations & ces avantages. Jean Rouse, Antiquaire de Warvick, qui florissoit dans le XVe siécle, nous a laissé la description suivante des Ecoles fondées par Alfred-le-Grand, à Oxford. Nos Lecteurs pourront donner à ce récit le dégré de confiance qu'il leur paroîtra mériter. « Lors de la première » fondation de l'Université d'Oxford, le Noble Roi Alfred » bâtit trois Maisons en l'honneur de la Sainte-Trinité, pour les » Docteurs en Grammaire, en Philosophie & en Théologie. La » première des ces Maisons, située dans la rue Haute, près » de la Porte Orientale de la Ville, fut dotée de fonds suffi- » sants pour y entretenir vingt-six Grammairiens. Elle fut » appellée (*Little-Hall*) *la petite Maison*, à cause de l'infé- » riorité de la Science qu'on y étudioit, & elle retient même » encore ce nom aujourd'hui. La deuxiéme fut bâtie, près » du mur Septentrional de la Ville, dans la rue maintenant » appellée (*School Stréet*) *rue de l'Ecole*, & elle fut dotée » pour vingt-six Logiciens ou Philosophes, & eut le nom » de (*Less-Hall*) *Salle inférieure*. La troisiéme fut aussi con- » struite dans la Haute rue, à côté de la petite Salle, & elle » fut dotée pour vingt-six Théologiens qui s'y livreroient » à l'étude des Saintes Ecritures (1) ». Quelques personnes

IXe siécle.

(1) J. Ross. Hist. Regum Angl. p. 77 & 78.

IXe siécle.

regardent ce récit comme recevant un nouveau poids du Paſſage ſuivant, des anciennes Annales du Monaſtère de Winchester, qui a auſſi conſervé les noms des premiers Profeſſeurs qui donnèrent des leçons dans cette célébre Maiſon de Science, après ſa fondation ou reſtauration, par le Roi Alfred. « En l'an 886 de notre Seigneur, qui eſt la ſeconde année écoulée » depuis l'arrivée de S. Grimbald en Angleterre, l'Univerſité » d'Oxford fut fondée. Les premiers Régents & les premiers » Maîtres de Théologie furent S. Néot, Abbé, & éminent » Profeſſeur en Théologie, & S. Grimbald, le plus éloquent » & le plus excellent interpréte des Saintes Ecritures La Grammaire & la Rhétorique furent enſeignées par Aſſérius, Moine » doué de connoiſſances extraordinaires. Jean, Moine de » S.-David, donna des leçons de Logique, de Muſique & » d'Arithmétique. Le Profeſſeur de Géométrie & d'Aſtronomie » fut Jean, Moine & Collégue de S. Grimbald, homme doué » d'un eſprit ſubtil, & rempli de connoiſſances. Ces leçons » étoient ſouvent honorées de la préſence de l'illuſtre & invincible Roi Alfred, dont le ſouvenir ſera toujours plus doux que » que le miel à tous ceux qui auront du goût (1) ». Alfred aſſigna le huitiéme de ſon revenu (2) pour l'entretien des Maîtres & des Ecoliers, tant dans ces Ecoles que dans les autres qu'il fonda. Il paroît que ce fut dans ces Ecoles nouvellement établies à Oxford, que leur illuſtre Fondateur plaça Æthelwéard, ſon plus jeune fils, avec les enfants tant de ſa Nobleſſe que de pluſieurs autres perſonnes, pour qu'ils y fuſſent élevés; ce qui eſt raconté de la manière ſuivante, par Aſſérius, Ecrivain contemporain, & l'un des Profeſſeurs ci-devant cités: « Il plaça Æthelwéard, ſon plus jeune fils, qui étoit avide de s'inſtruire, avec les enfants de ſa Nobleſſe & d'un grand nombre de » perſonnes d'un rang inférieur, dans les Ecoles qu'il avoit établies » avec beaucoup de ſageſſe & de prévoyance, & qu'il avoit pourvues de bons Maîtres. Ces jeunes-gens apprenoient, dans ces » Ecoles, à lire & à écrire, tant en Saxon qu'en Latin, & on

(1) Camd. Britan. t. 1. c. 304. | (2) Aſſer. Vita Alfredi, edit. à Camd. p. 20.

» leur enſeignoit les autres Arts libéraux, juſqu'à ce qu'ils » euſſent acquis aſſez de force de corps pour chaſſer & pour » ſe livrer aux autres exercices demandant du courage, qui » convenoient à leur Rang (1) ». Il eſt au moins certain, d'après ce qui ſuit immédiatement dans Aſſérius, que les Ecoles dans leſquelles Æthelwéard & ſes Compagnons d'étude furent placés étoient différentes de celles où ſes deux frères aîné, Edouard & Elfthryth, furent élevés, & qui ſe trouvoient dans le Palais du Roi (2). Il y a, dans l'édition d'Aſſérius, publiée par Camden, un autre Paſſage qui a rapport à l'Univerſité d'Oxford, & qui a été le ſujet de beaucoup de diſputes, quelques Ecrivains ſoutenant ſon authenticité, & d'autres affirmant qu'il a été ajouté. Après avoir examiné les raiſonnements qui ont été faits des deux côtés, & qu'il ſeroit ennuyeux d'inſérer ici, je ne puis pas m'empêcher d'avoir des ſoupçons contre l'authenticité de ce Paſſage; mais, comme je n'oſe pas prononcer poſitivement qu'il a été intercalé, je vais le mettre ſous les yeux du Lecteur. « La même année, » il s'éleva une grande querelle, à Oxford, entre Grimbald & » les Sçavants qu'il avoit amenés avec lui, & les anciens » Ecoliers qu'il y trouva, qui refusèrent de ſe ſoumettre aux » Loix & aux formes de leçons preſcrites par Grimbald. Ce » différend n'occaſionna, pendant environ trois ans, qu'une » haine privée, qui ne fit pas grand bruit; mais il éclata à la » fin avec beaucoup de violence. L'invincible Roi Alfred, en » ayant été inſtruit par un Envoyé qui lui apporta la plainte de » Grimbald, ſe hâta de ſe rendre à Oxford, pour terminer ces » diſputes; & il entendit les deux Partis avec beaucoup de » patience. Les anciens Ecoliers alléguèrent, pour leur propre » défenſe, qn'avant l'arrivée de Grimbald à Oxford, les Sciences » y floriſſoient, quoique les Etudiants n'y fuſſent pas en auſſi » grand nombre qu'ils l'avoient été anciennement, beaucoup » d'entr'eux en ayant été repouſſés par les cruautés des Payens. » Ils avancèrent, en outre, & ils prouvèrent, par le témoignage

IXe ſiécle.

(1) Id. ibid. p. 13. | (2) Id. ibid.

IXe siécle.

» incontestable de leurs anciennes Annales, que les Loix & les » Statuts d'Oxford avoient été faits par des hommes doués de » beaucoup de Sçavoir & de Piété, tels que Gildas, Melkin, » Nennius, Kentigern & autres qui y avoient enseigné dans » leur vieillesse, & sous l'administration desquels la paix & le bon » ordre avoient régné; & que, quand S. Germain vint prêcher » dans la Grande-Bretagne contre l'Hérésie de Pélage, il séjourna » six mois à Oxford, & donna beaucoup d'éloges à ses Loix & » ses Institutions. Le Roi, ayant écouté les deux Partis avec » une patience & une humilité incroyables, & les ayant ex- » hortés à cesser leurs disputes, & à vivre en paix & en bonne » intelligence, les quitta dans l'espoir qu'ils suivroient ses avis. » Mais Grimbald, n'étant pas content, se retira dans un nou- » veau Monastère que le Roi avoit dernièrement fondé à Win- » chester, & il y fit transporter, aussi-tôt après son départ, sa » tombe, qu'il avoit originairement placée dans une voûte, » sous le Cancel de l'Eglise S.-Pierre d'Oxford, Eglise qu'il avoit » fait construire, depuis les fondements, en pierres polies avec » beaucoup d'art (1) ». En un mot, quand même Oxford auroit » été un Séminaire de Sciences dans des temps plus anciens, ce qu'il est certainement très-difficile de prouver ou de réfuter, il paroît que cette Ville étoit, au commencement du régne d'Alfred, si complétement ruinée, comme tous les autres Séminaires de Sciences en Angleterre, que ce grand Prince peut être nommé, à juste titre, le *Père* & le *Fondateur de l'Université d'Oxford*, circonstance également honorable pour Alfred & pour cette fameuse Université.

Renaissance du Sçavoir.

Lorsqu'Alfred eut ainsi fondé & doté des Ecoles, & qu'il y eut établi de bons Maîtres, il s'efforça ensuite de les remplir d'Ecoliers convenables; ce qui n'étoit pas la partie de son projet la plus aisée à exécuter dans ce siécle grossier, où le Sçavoir étoit si méprisé, particulièrement parmi la Noblesse. Il détruisit réellement, en peu de temps, ce barbare mépris des Lettres, par son propre exemple, en faisant, en toute

(1) Asser. Vita Alfredi, edit. à Camd. p. 16.

occasion,

occaſion, l'éloge du Sçavoir, & en le rendant le grand moyen de parvenir aux dignités de l'Egliſe & de l'Etat (1). Pour répandre encore plus le goût des connoiſſances & le tranſmettre à la Poſtérité, il fit une Loi pour obliger tous les Francs-Tenanciers (Free-Holders), qui poſſédoient deux hides de terre, d'envoyer leurs enfants aux Ecoles, & de leur donner une éducation libérale (2). Cet excellent Prince opéra, par cette ſage conduite, un changement total dans la manière de penſer de ſes Sujets. Les Nobles, qui étoient déjà vieux, gémirent du malheur qu'ils avoient de ne pas connoître les Lettres, & quelques-uns d'eux ſe mirent à étudier dans un âge très-avancé, en même temps qu'ils eurent tous ſoin d'envoyer leurs enfants & leurs jeunes parents dans ces Ecoles que la ſageſſe & la munificence de leur Souverain leur avoient préparées (3). En un mot, on vit les connoiſſances renaître & devenir ſi floriſſantes, dans le cours du régne d'Alfred, qu'avant la fin de ſes jours il put ſe vanter que tous ſes Evéchés étoient poſſédés par des Prélats très-inſtruits, & que toutes ſes Chaires en Angleterre étoient remplies par de bons Prédicateurs. Tant un grand & bon Prince, animé d'un zéle ardent pour le bonheur de ſes Sujets, peut opérer des changements étonnants non-ſeulement dans la ſituation, mais même dans l'eſprit & le caractère d'une Nation (4).

IXe ſiécle.

(1) W. Malmſ. l. 2. c. 4. | (2) Abbas Rievallenſis. | (3) Aſſer, Vita Alfredi. p. 21.

(4) Puiſſe l'exemple de ce grand Prince être imité! & puiſſions-nous voir un jour adopter le Projet, déjà propoſé dans la Préface des Morceaux choiſis du *Rambler*, & à la page 19 de la Préface de la Traduction de l'*Entretien Socratique* du Docteur Percival ſur la *Véracité*, Ouvrages traduits par M. Boulard! nous verrions alors à Paris un Couvent de Religieux de chacune des principales Nations de l'Europe, à qui nous enverrions, en échange, un pareil nombre de Religieux François. Ces Religieux étrangers feroient des Cours de leurs Langues au Collége Royal, qui pourroit donner annuellement des *Mémoires*, comme les Académies en donnent: exemple qui mériteroit également d'être imité par les différentes Facultés des Univerſités, par les Ordres Religieux, par les Avocats, par les Magiſtrats même. Qu'il ſeroit utile de voir une Académie de Magiſtrats & d'Avocats ranimer l'émulation au Palais, & faire faire de nouveaux progrès à l'étude ſi importante des Loix! Souvent

Xe siécle. Etat du Sçavoir, dans ce siécle.

Ce commencement de lumière qui avoit paru en Angleterre, vers la fin du neuviéme siécle, ne fut pas d'une longue durée ; en effet, comme il étoit principalement du au génie extraordinaire & aux prodigieux efforts d'Alfred-le-Grand, aussi-tôt que ceux-ci eurent cessé par la mort de ce Prince, dès la première année du Xe siécle, le Sçavoir commença à languir & à décliner. Edouard, son fils aîné & son successeur, avoit été élevé avec beaucoup de soins ; mais, n'ayant pas le même génie & le même goût pour l'Etude que son illustre père, il n'accorda pas autant de protection aux Sciences & aux Sçavants (1). Dès que les Danois, ces ennemis si nuisibles aux Sciences & à la Civilisation, eurent appris la mort d'Alfred, ils recommençèrent leurs ravages, qu'ils continuèrent, avec peu d'interruption, pendant un grand nombre d'années. D'ailleurs ces Sçavants qu'Alfred avoit rassemblés de différentes Contrées, étant morts peu de temps après le Roi leur protecteur, ne furent pas remplacés par des hommes doués d'un sçavoir égal. Ces différentes circonstances, jointes à plusieurs autres également malheureuses, furent funestes à ce goût des Lettres & de l'Etude, qui étoit né sous le dernier régne ; & les Anglois retombèrent, par dégrés, dans leur ancienne ignorance & dans leur mépris des Sciences. A la vérité, ils étoient loin de pouvoir être remarqués, à cet égard ; car toutes les Nations de l'Europe furent enveloppées dans une si profonde obscurité, pendant tout le cours du Xe siécle, que les Ecrivains de l'Histoire Littéraire ont de la peine à trouver des termes pour peindre l'ignorance, la stupidité & la barbarie de cette époque (2). « Nous allons

on peut encourager les Etablissements utiles, sans qu'il en coûte rien à l'Etat. Par exemple, ne seroit-il pas à souhaiter qu'on donnât un bénéfice à chacun des utiles & précieux Colléges de Montaigu & de Sainte-Barbe de Paris, d'où il est sorti tant d'excellents Sujets : la nourriture, sans être jamais recherchée, pourroit alors y être encore plus saine, quoique les pensions ne fussent pas augmentées. Note du Traducteur.

(1) W. Malmf. l. 2. c. 5. — Hoveden, pars prior. | (2) Cave, Histor. Litterar. p. 571. — Brucker. Hist. Philosoph. t. 3. p. 632.

» maintenant, dit l'un d'eux, commencer l'hiſtoire d'un ſiécle » qui peut être appellé le *ſiécle de fer*, à cauſe de ſa barbarie » & de ſa méchanceté; le *ſiécle de plomb*, à cauſe de ſa ſtupi- » dité; & le *ſiécle de l'obſcurité*, à cauſe de ſon aveuglement » & de ſon ignorance (1). — Le dixiéme ſiécle, dit un autre, » eſt appellé communément & avec raiſon, le *ſiécle malheu-* » *reux;* car il fut preſqu'entièrement dénué d'hommes doués » de génie ou de ſçavoir; il eut peu de grands Princes ou de » bons Prélats; & à peine y fit-on une ſeule choſe qui ait mérité » l'attention de la Poſtérité (2) ». Le grand nombre des erreurs groſſières & des pitoyables ſuperſtitions qui furent ou intro- duites ou établies dans le cours de ce ſiécle, telles que la Tranſubſtantiation (3), l'Adoration des Images & des Reliques, le Baptême des Cloches, la croyance des plus puériles hiſtoires de Viſions, d'Apparitions & de Miracles, le Célibat du Clergé, les Jugements par les épreuves de l'eau & du feu, prouve ſuffiſamment ſon ignorance & ſa ſtupidité. Les Papes, qui gouvernèrent dans ce ſiécle l'Egliſe de Rome, furent, pour la plupart, les plus vils qui ayent jamais déshonoré la Nature humaine; & cette Cité, où les Lettres avoient tou- jours été un peu cultivées juſques-là, devint alors le théâtre d'une ignorance & d'une ſcélérateſſe ſi déplorables, qu'un Ecrivain contemporain s'écrie, à cet égard: « O malheureuſe » Rome, toi qui as procuré autrefois tant de grands & illuſtres » Perſonnages qui ont éclairé nos Ancêtres, comment es-tu » maintenant tombée dans des ténébres auſſi étonnantes, qui » te déshonoreront auprès de tous les ſiécles à venir (4) ». Les Eccléſiaſtiques étoient alors auſſi peu lettrés que les Laïcs. Quelques-uns de ceux qui poſſédoient les plus hautes dignités de l'Egliſe ne ſçavoient pas même lire, tandis que d'autres, qui avoient la prétention d'être plus ſçavants, & qui eſſayoient de

X^e ſiécle.

(1) Baron. Annal. ad ann. 900. | (2) Génébrard. p. 552.

(3) Tous les Lecteurs s'appercevront ici que l'Auteur eſt Proteſtant; & ils reconnoîtront aiſément les erreurs de ſa Secte. Note du Traducteur.

(4) Arnoldus Orleanenſis, dans du Pin, Hiſt. Eccleſ. X^e ſiécle.

Xe siècle.

célébrer les Offices publics, commettoient les bévues les plus groſſières, dont le Lecteur trouvera ci-deſſous un exemple (1) entre beaucoup d'autres, qu'on auroit pu en donner.

Etat du Sçavoir dans le Xe ſiécle.

Dans un temps où l'état des Lettres étoit ſi déplorable chez toutes les Nations de l'Europe, on ne peut préſumer que l'Angleterre nous fournira beaucoup de matériaux précieux pour l'Hiſtoire Littéraire de cet âge. Il faut cependant convenir que les Lettres ne tombèrent en décadence dans cette Iſle que par dégrés, & qu'il fallut beaucoup de temps pour détruire tous les effets des ſoins qu'Alfred avoit pris pour leur faire faire des progrès. D'ailleurs, quoique ſon fils Edouard & ſon petit-fils Athelſtan ayent eu bien moins de connoiſſances que lui, & ayent fait beaucoup moins d'efforts pour protéger & répandre les Sciences, cependant ils n'avoient pas tellement oublié les préceptes & l'exemple de leur père, qu'ils fuſſent entièrement indifférents à leurs intérêts. Au contraire, ils étoient non-ſeulement les Princes les plus courageux de leur ſiécle, mais même ils étoient encore les plus éclairés, & les plus grands Protecteurs des Sciences.

Univerſité de Cambridge.

Edouard, ſi nous en croyons quelques-uns de nos anciens Hiſtoriens, fut le Fondateur ou le Reſtaurateur de l'Univerſité de Cambridge, comme ſon père l'avoit été d'Oxford. « Edouard, » ſurnommé l'*Ancien*, ſuccéda à ſon père, Alfred-le-Grand; » &, quoi qu'il eut moins de connoiſſances que lui, cependant » il aima les Sçavants, & les éleva aux dignités Eccléſiaſtiques, » ſuivant leurs différents dégrés de mérite. Pour faire faire de » plus grands progrès aux Sciences, il rendit à Cambridge ſon » ancien éclat, de même que ſon père l'avoit fait à Oxford, » quoique Cambridge fût depuis long-temps en ruines, ainſi » que tous les autres anciens Séminaires des Sciences; &, ſe » conduiſant comme un généreux Ami & Protecteur du Clergé,

(1) Meinwerc, Evêque de Paderbon, dans ce ſiécle, avoit coutume, en liſant les prières publiques de dire : *Benedic, Domine, Regibus & Reginis mulis & mulabis tuis*, au lieu de *famulis & famulabus*; ce qui fait une demande fort plaiſante. *Leibnitz Coll. Script. Brunſwic. t. 1. p. 555.*

» il ordonna qu'on y construisît, à ses propres dépens, des » Salles, tant pour les Maîtres que pour les Etudiants. Pour » rendre cet établissement complet, il invita des Professeurs des » Arts libéraux & des Docteurs en Théologie à venir d'Ox- » ford, & il les établit à Cambridge. Voilà tout ce que Thomas » Rodburn dit dans sa *Chronique :* mais j'ai vu une représentation » plus compléte & plus authentique de cet événement dans » un ancien Tableau de l'Abbaye de Hyde, à Winchester, qui » m'a été envoyé & qui est encore en ma possession (1) ». Si le récit que je viens de rapporter du rétablissement des Ecoles & des Sciences à Cambridge est vrai (ce que je ne prends pas sur moi d'affirmer ni de nier), ces Ecoles, ainsi que la Ville de Cambridge, furent détruites un seconde fois par les Danois, en 1010, & elles ne paroissent avoir été rétablies de nouveau qu'après la fin de l'époque dont nous-nous occupons actuellement (2). Edouard prouva encore son estime pour le Sçavoir en donnant une fort belle éducation à ses cinq fils & à ses neuf filles, qui surpassèrent tous les Princes & toutes les Princesses de leur siécle, par leurs connoissances littéraires. Edouard, son second fils, particuliérement ressembla beaucoup à son illustre Aïeul par son génie & son amour pour les Sciences, de même qu'il lui ressembloit par les traits de la figure ; mais, malheureusement, il mourut jeune (3). Athelstan, fils aîné & successeur d'Edouard, fut un Prince d'un rare sçavoir pour le siécle dans lequel il vécut. Guillaume de Malmsbury nous dit que, peu de jours avant qu'il se mit à composer l'Histoire de ce Roi, il avoit lu un ancien Livre, écrit sous son Régne, qui contenoit de si grands éloges de son sçavoir extraordinaire, qu'il n'avoit pas cru devoir les insérer dans son Ouvrage, parce qu'il soupçonnoit que l'Auteur y étoit sorti des bornes de la vérité, afin d'obtenir la faveur d'Athelstan (4) ; soupçon qui n'est peut-être pas bien fondé. Il paroît, par ses Loix, que ce Prince aimoit les Sciences & les Sçavants ;

X^e siécle.

(1) J. Rossii, Hist. Reg. Angl. p. 96. | (2) Chron. Saxon. p. 140.
(3) W. Malms. l. 2. c. 5. | (4) Id. ibid. c. 6.

Xe siécle.

car l'une d'elles porte que : « Celui qui fera d'assez grands progrès dans les Sciences pour obtenir l'ordre de la Prêtrise, » jouira de tous les honneurs & de tous les priviléges d'un » Thane (1) ». S'il est vrai que ce Prince employa plusieurs Juifs sçavants, qui demeuroient alors en Angleterre, à traduire l'*Ancien Testament*, de l'Hébreu en Anglois, c'est une nouvelle preuve de l'attention qu'il donnoit aux Sciences & à la Religion (2). Après tout, il faut cependant avouer que les efforts d'Edouard & d'Athelstan, pour encourager le Sçavoir, ne furent pas suivis d'un grand succès; car nous ne sçavons pas qu'il ait fleuri sous leur Régne un seul homme assez fameux par ses connoissances, pour mériter une place dans cet Ouvrage.

S. Dunstan est vanté par les Moines pour ses connoissances.

Les régnes de plusieurs des Rois qui leur succédèrent furent également malheureux, à cet égard; & l'Angleterre tomba, par dégrés, dans une obscurité & une ignorance aussi profonde que celle ou étoient plongées les autres Nations de l'Europe. A la vérité, quelques-uns de nos Historiens Moines parlent avec le plus grand enthousiasme du prodigieux sçavoir de leur grand Champion S. Dunstan. « Il se distingua autant, dit l'un d'eux, » par la supériorité de sa Piété que par son Sçavoir. Sa prodigieuse application, & l'étonnant génie que Dieu lui avoit » accordé, lui firent acquérir aisément, & retenir long-temps » toute espéce de connoissances; de sorte qu'il parvint en peu » de temps à égaler ses Maîtres en science, & à surpasser de » beaucoup, à cet égard, tous ceux qui étudioient avec lui. Son » esprit étoit si pénétrant, son imagination si vive, & son élocution si admirable, que nul homme ne conçût jamais les » idées avec plus de promptitude, ne les exprimât avec plus » d'élégance, & ne les débitât avec plus de douceur (3) ». — « Alors, dit un autre, l'Angleterre fut éclairée par beaucoup de » brillants flambeaux, qui furent comme autant d'astres célestes, » entre lesquels S. Dunstan se distingua par un éclat supérieur, & » est, après le Roi Alfred, celui qui a jamais fait faire dans cette

(1) Spelman, Concil. t. 1. p. 406. | (2) Bal. de Script. Britan. p. 127.
(3) Osbern. Vita Dunstan. p. 93.

» Iſle de plus grands progrès aux Sciences (1) ». Mais on doit ajouter peu de foi à ces éloges, parce que ce fut une eſpéce de mode parmi les Moines Anglois, pendant le moyen âge, d'accumuler ſur leur Patron Dunſtan toutes les louanges que leur imagination pouvoit inventer, ſans avoir aucun égard à la vérité ou à la vraiſemblance. — On nous dit gravement « Que, » du temps de S. Dunſtan, tous les hommes adoroient Dieu » avec ferveur & ſincérité; que la terre elle-même treſſailloit » de joie, & que les campagnes récompenſoient les travaux du » Laboureur par les moiſſons les plus abondantes; que tous » les éléments ſourioient, & que le Ciel n'étoit jamais obſcurci » par des nuages; qu'on ne connoiſſoit ni crainte, ni différends, » ni oppreſſion, ni meurtres, mais que tous les hommes étoient » parfaitement vertueux, & jouiſſoient d'une profonde tranquil- » lité; qu'enfin tous ces avantages étoient dus au Bienheureux » S. Dunſtan, qu'ils ont couvert de gloire, ainſi que ſes » Miracles (2) ». On ſent combien ce tableau eſt différent de l'Hiſtoire réelle de ce temps.

X^e ſiécle.

Décadence du Sçavoir.

Après la mort d'Edgard-le-Pacifique, en 975, l'Angleterre devint, pendant beaucoup d'années, le théâtre de toutes ſortes de déſordres & de malheurs affreux, qui furent occaſionnés par l'augmentation de la puiſſance & les progrès des ravages des Danois. Les Sciences ne pouvoient fleurir dans cette poſition, elles furent, au contraire, preſqu'entièrement ruinées, ainſi que leurs deux plus fameux Séminaires, ſçavoir Oxford & Cambridge, qui furent réduits en cendres par ces Barbares (3).

Vie d'Elfric le Grammairien.

Elfric le Grammairien eſt le ſeul homme qui ait fleuri en Angleterre à la fin du dixiéme & au commencement du XIe ſiécle, & qui mérite une place dans cet Ouvrage, par rapport à ſon érudition. Ce ſçavant mais volumineux Ecrivain, dont l'hiſtoire eſt très-incertaine, naquit vers le milieu du Xe ſiécle, & fut élevé ſous Ethelwold, Evêque de Wincheſter,

(1) W. Malms. l. 2. c. 8. | (2) W. Malmſ. de geſtis Pontificum Anglor. p. 115.
(3) Chon. Saxon. p. 139 & 140.

Xe siécle.

qui est dit avoir pris beaucoup de plaisir à enseigner à la Jeunesse les régles de la Grammaire, & l'art de traduire des Livres Latins en Anglois (1). Pendant qu'Elfric étoit encore jeune & simple Moine, il étoit déjà fameux par ses connoissances, ainsi qu'on le voit par une Lettre qu'il écrivit à Wulfin, Evêque de Shéréburn, mise à la tête d'une suite de Canons, ou plutôt d'un Livre sur le *Devoir des Evêques*, Ouvrage rédigé par lui, à la requête & pour l'usage de ce Prélat, qui n'étoit vraisemblablement pas en état de faire lui-même un travail de ce genre (2). Ayant été envoyé, en 987, par Elphégus, Evêque de Winchester, au Monastère de Cerne, alors nouvellement fondé dans le Dorsetshire, il y composa sa Grammaire de la Langue Latine, qui lui procura le titre de *Grammairien*, & il traduisit, du Latin en Saxon, quatre-vingts Sermons ou Homélies, pour l'usage du Clergé Anglois (3). Ces Homélies existent encore en manuscrit, en deux vol. in-folio; & M. Wanley en a donné une bonne description dans son Catalogue des Livres Saxons (4). Elfric composa plusieurs autres Ouvrages qui lui firent une si grande réputation de Science, qu'à ce titre, il parvint, par dégrés, à la dignité Archiépiscopale.

Sçavoir cultivé dans l'Orient.

Tandis que le Sçavoir déclinoit ainsi, par dégrés, dans tous les Royaumes de l'Europe, pendant les IXe & Xe siécles, son flambeau commençoit à luire dans l'Orient, parmi les Perses & les Arabes; & les Descendants de ces féroces Barbares qui avoient brulé la fameuse Bibliothéque d'Alexandrie, devinrent les plus passionnés admirateurs des Sciences (5). Ce fut par eux qu'elles furent conservées, au moment où elles étoient presqu'entièrement perdues dans toutes les autres Parties du Monde; enfin ils transmirent, par dégrés, aux différentes Nations de l'Europe les connoissances des Anciens.

Vie de Gerbert.

L'illustre Gerbert, Précepteur de Robert Ier, Roi de France, & d'Othon III, Empereur d'Allemagne, qui fleurit vers la fin

(1) Anglia Sacra. t. 1. p. 130. | (2) Spelman, Concil. t. 1. p. 572. — Anglia Sacra. t. 1. p. 130. | (3) Id. ibid. | (4) Hickesii Thesaur. t. 2. p. 1. (5) Montucla, Hist. des Mathématiques. t. 1. p. 339.

du

du Xe siécle, fut le premier des Ecclésiastiques Chrétiens qui eût le courage d'aller apprendre des Sectateurs de Mahomet ces Sciences qu'on ne pouvoit lui enseigner dans aucune partie du Monde Chrétien. Ce Héros Littéraire (nom qu'on peut lui donner avec justice) fut élevé dans le Monastère de Fleury ; mais, s'étant apperçu de l'incapacité de ses Maîtres, & étant dévoré d'un ardent desir d'acquérir des connoissances, il s'enfuit de son Couvent, & se rendit en Espagne, où il passa plusieurs années à Cordoue, au milieu des Sarrasins (1). Ce fut là qu'il apprit parfaitement la Langue & les Sciences des Arabes, particulièrement l'Astronomie, la Géométrie & l'Arithmétique, connoissances dans lesquelles ils étoient très-versés. A son retour, en France, il fut regardé par les uns comme l'homme le plus Sçavant de son temps, & par d'autres comme le plus grand Magicien qui existât alors (2). Toutes les Nations du Nord & de l'Occident de l'Europe doivent, particulièrement à Gerbert, la première connoissance qu'elles ont eue des chiffres & de l'Arithmétique des Arabes. Notre Compatriote, Guillaume de Malmsbury, après nous avoir dit qu'on prétendoit que Gerbert avoit appris des Sarrasins en Espagne à faire paroître le Démon, & à entendre le langage des Oiseaux, ajoute : « Il est cependant très-certain » qu'il fut le premier qui déroba aux Arabes la Science » de l'Arithmétique Arabe, & en enseigna les régles qui » continuent encore aujourd'hui à fixer l'attention & à » tourmenter les esprits de nos Arithméticiens (3) ». Comme Gerbert retourna en France en 970, & commença à communiquer les connoissances qu'il avoit recueillies parmi les Sarrasins, il est assez vraisemblable que quelques-uns des Anglois lettrés ont pu connoître les chiffres & l'Arithmétique Arabe, vers la fin de ce siécle, & les premières années du suivant ; ce qui est beaucoup plus tôt qu'on ne le croit communément (4). Si la date qui étoit sur la très-ancienne porte

X^e^ siécle.

(1) W. Malms. l. 2. c. 19. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid.
(4) D. Wallis's Algebra, c. 3 & 4.

Xe siécle.

de Worcester est réellement 975, & en chiffres Arabes, nous avons une preuve directe & évidente que ces chiffres furent connus en Angleterre dans les cinq ans qui suivirent le retour de Gerbert d'Espagne (1). Quoi qu'il en soit, ce Sçavant hardi fut, malgré sa naissance obscure, successivement élevé d'une dignité à une autre, à cause de son génie & de son érudition ; &, à la fin, son éléve, Othon III, le plaça sur la Chaire Pontificale, où il prit le nom de *Sylvestre II* (2) : tant les connoissances supérieures ont été estimées & récompensées, même dans ce siécle peu éclairé !

XIe siécle. Etat du Sçavoir dans ce siécle.

Comme il n'y a guères qu'une moitié du XIe siécle qui soit comprise dans l'époque dont nous-nous occupons actuellement, il nous fournira peu de matériaux pour l'Histoire Littéraire. La puissance des Danois, ainsi que le désordre & les malheurs qu'elle produisit, & qui avoient été si funestes aux Sciences, dans le siécle précédent, augmentèrent encore dans le commencement du XIe, & produisirent le même effet. Oxford fut réduit en cendres, en l'an 1009, par ces destructeurs impitoyables, & Cambridge éprouva le même sort l'année d'après ; ces deux malheurs entraînèrent la ruine générale de tous les Etablissements faits dans ces deux Villes en faveur des Sciences & pour l'éducation de la Jeunesse, quels qu'ayent été ces Etablissements (3). La plus grande partie des Monastères, des Eglises, des Cités & des Villes d'Angleterre fut détruite pendant cette époque si malheureuse ; & quiconque prendra la peine de lire l'Histoire des premières dix-sept années du XIe siécle dans la *Chronique Saxonne*, le plus auguste Monument de ce temps, verra le carnage & la dévastation se succéder l'un à l'autre si rapidement, qu'il sera surpris que les Anglois n'ayent pas été anéantis, & que leur Pays ne soit pas devenu entièrement un désert. Nous ne devons pas être étonnés que les Muses ayent fui un pareil

(1) Philosoph. Transact. vol. 39. p. 131. | (2) Du Pin Hist. Ecclef. Xe siécle.
(3) Chron. Saxon. p. 139. & 140.

théâtre d'horreurs & de calamités, & qu'on ait alors presqu'universellement négligé de cultiver les Sciences.

XI[e] siécle.

Etat du Sçavoir sous les Rois Danois d'Angleterre.

Les maux que les Anglois avoient soufferts, dans la longue résistance qu'ils avoient faite aux Danois, avoient été si affreux, que leur assujétissement au joug de cette Nation devint une espéce de bonheur. En effet Canute-le-Grand, premier Roi d'Angleterre de la race Danoise, étant un Prince sage, juste & bon, traita ses Sujets Anglois avec équité & avec douceur, & il s'efforça de réparer le tort qui avoit été fait à cette Contrée & à ses Habitants dans les guerres qui avoient précédé son régne. Il vit, en particulier, avec beaucoup de chagrin, le triste état des Sciences, & il fonda, dans beaucoup d'endroits, des Ecoles pour les faire revivre (1). Il est au moins très-probable que ce Prince répara celles d'Oxford, & qu'il leur rendit leurs anciens priviléges & revenus (2).

Harold maltraite, dépouille & déshonore les Ecoles & les Sçavants.

Harold, fils & successeur de Canute, fut un très-grand barbare, & par conséquent un ennemi des Sciences. Il le prouva suffisamment en enlevant à l'Université d'Oxford les revenus qui lui avoient été donnés par son illustre Fondateur, & qui lui avoient été rendus par Canute-le-Grand. « Les » Ecoles, dit Leland, qui avoient été fondées à Oxford » par Alfred-le-Grand, & qui avoient long-temps fleuri, » furent maltraitées, dépouillées, & déshonorées par le Roi » Harold. Ce cruel & barbare Danois leur enleva tous les » revenus qui leur avoient été accordés par la munificence » des Princes ses prédécesseurs, pensant qu'il traitoit les Sçavants avec beaucoup de douceur en leur laissant les murs » nuds de leurs maisons (3) ».

Etat du Sçavoir sous le Régne d'Edouard-le-Confesseur.

Le rétablissement de l'ancienne race des Rois Anglo-Saxons, qui eut lieu, l'an 1041, dans la personne d'Edouard-le-Confesseur, fut un événement favorable aux Sciences. Car, quoiqu'Edouard ne fut pas un grand Prince, il fut instruit pour le temps où il vécut, & il ne négligea pas les intérêts des Sciences.

(1) A Wood. Antiquitat. Univers. Oxon. p. 43. | (2) Id. ibid.
(3) Id. ibid.

XIe siècle.

Il répara le mal fait par son prédécesseur Harold, à Oxford, qui paroît avoir été, sous son Régne, le principal Séminaire du Sçavoir en Angleterre, ainsi que nous l'apprenons d'Ingulphe. « Je suis né, dit cet Ecrivain, en Angleterre, & de parents » Anglois, dans la superbe Cité de Londres; j'ai reçu les » premiers éléments des Lettres à Westminster, d'où je fus » ensuite envoyé à Oxford pour y étudier; je fis, dans cette » dernière Ville, de plus grands progrès dans la Philosophie » d'Aristote, que beaucoup de mes Contemporains, & j'y » devins très-familier avec la Rhétorique de Cicéron (1) ». Cet Auteur nous apprend, en outre, que, lorsque dans son enfance il revenoit de l'Ecole de Westminster voir son père, qui vivoit à la Cour d'Edouard-le-Confesseur, il étoit souvent interrogé, tant sur la Langue Latine que sur la Logique, par la belle & vertueuse Reine Edgithe, qui excelloit dans ces deux branches de Littérature (2); ce qui prouve que les connoissances étoient alors regardées comme un genre de perfection qui convenoit même aux Dames du plus haut Rang.

Observations générales sur l'état du Sçavoir.

Après avoir ainsi tracé l'Histoire des Sciences, dans ses différentes révolutions, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette obscure époque, il me paroît convenable de terminer ce Chapitre par un petit nombre d'observations générales.

Difficultés d'acquérir du Sçavoir à cette époque.

Pour ne pas avoir une idée trop défavorable de nos Pères, qui fleurirent dans les siécles d'obscurité que nous examinons maintenant, il est nécessaire de faire attention, comme il convient, aux malheureuses circonstances où ils se trouvoient. Sans parler de ce mépris des Lettres, qu'ils avoient hérité de leurs Ancêtres, & des guerres presque continuelles dans lesquelles ils furent engagés, il étoit difficile, ou plutôt impossible pour tous autres hommes que des Ecclésiastiques, & un petit nombre des plus riches Laïcs, d'acquérir le moindre dégré de connoissances, parce que tous les moyens

(1) Ingulphi Histor. | (2) Id. ibid.

XIe siécle.

de le faire étoient abſolument hors de leur portée. On ne peut apprendre à lire & à écrire, même ſa propre Langue, (ce qui maintenant eſt à peine regardé comme une Science) ſans avoir des Livres, des Maîtres & des Matériaux pour écrire. Mais, à cette époque, tous ces objets étoient tellement rares & chers, qu'il n'y avoit que les grands Princes & les riches Prélats qui puſſent ſe les procurer. Nous avons déjà parlé d'un bien conſidérable donné par un Roi de Northumberland pour un ſeul Volume; & l'Hiſtoire du moyen âge abonde en exemples de ce genre (1). Des perſonnes d'une fortune médiocre ne pouvoient donc pas ſe procurer alors un ſeul Livre, encore moins un nombre de Livres aſſez conſidérable, pour que leur talent dans l'art de lire fût capable de les dédommager de leurs peines? Il étoit alors auſſi difficile d'emprunter des Livres que d'en acheter. Cette aſſertion eſt aſſez prouvée par la néceſſité ſuivante où ſe trouva le Roi de France. Pour parvenir à obtenir le prêt d'un volume qu'on peut acheter aujourd'hui moyennant un petit nombre de ſchelins, il fut forcé de dépoſer une quantité conſidérable d'argenterie, & d'engager un des Nobles de ſa ſuite à s'obliger avec lui, par écrit, ſous peine d'une amende très-conſidérable, qu'il le rendroit (2). Les matériaux néceſſaires pour écrire étoient auſſi très-rares & très-chers; ce qui faiſoit que peu de perſonnes penſoient à acquérir ce talent. Il en réſultoit encore que les Livres étoient rares, & qu'on tranſportoit ſouvent la propriété de grands biens d'une perſonne à une autre, par un pur conſentement verbal, & par la délivrance d'un morceau de terre ou d'une pierre, en préſence de témoins, ſans aucun acte écrit (3). Il étoit particuliérement ſi difficile de ſe procurer le parchemin ſur lequel tous

(1) Murat. Antiq. t. 3. p. 835.

(2) *Hiſt. de Louis XI*, par Comines, t. 4. p. 281. — Nous avons un Drame curieux ſur Louis XI, par M. Mercier, Auteur du Drame de *Jean Hennuyer*, où ſe trouve particuliérement une très-belle ſcène ſur la conduite que doivent tenir les Militaires quand les Souverains leur ordonnent des choſes injuſtes.

(3) Ingulph. Hiſt.

XIe ſiécle.

les Livres étoient alors écrits, qu'un grand nombre des Manuſcrits du moyen âge, qu'on poſſéde encore aujourd'hui, paroît avoir été écrit ſur du parchemin, dont on a enlevé l'ancienne écriture (1). Mais, ſi les Livres & les matériaux pour écrire étoient alors ſi rares, il l'étoit encore plus de ſe procurer de bons Maîtres qui fuſſent en état d'enſeigner les Sciences avec quelque fruit. Lorſqu'on ne pouvoit pas trouver en Angleterre, dans la partie qui eſt au Midi de la Tamiſe, un ſeul homme qui entendît le Latin, il n'étoit pas poſſible d'apprendre cette Langue ſans faire venir un Maître de quelque Pays étranger. Pouvons-nous être étonnés que, dans une ſemblable poſition, les connoiſſances fuſſent ſi bornées & fuſſent poſſédées pat un ſi petit nombre d'hommes? Le Temple des Sciences n'étoit alors qu'un édifice groſſier, ayant trop peu de charmes pour attirer des Adorateurs, & entouré en même temps de précipices eſcarpés qui décourageoient ceux qui vouloient en approcher. Lorſqu'Alfred-le-Grand forma le projet de rendre les connoiſſances plus générales qu'elles ne l'avoient été avant lui, il ne penſa jamais à les répandre juſques ſur le Peuple; ce qu'il ſçavoit être entièrement impraticable; mais il força, par une Loi, les ſeules perſonnes qui avoient un rang & une fortune diſtingués, d'envoyer leurs Enfants aux Ecoles; & nous avons tout lieu de croire que cette Loi fut regardée comme très-dure & ne fut pas obſervée long-temps.

Méthodes d'enſeignement des Sciences, particulièrement de l'Arithmétique, de la Muſique, &c.

Outre la grande difficulté qu'il y avoit de trouver, à l'époque dont nous-nous occupons, des Maîtres qui fuſſent en état d'enſeigner les Sciences, les méthodes incommodes & fatigantes dont on ſe ſervoit pour les montrer rendoient très-difficile & très-ennuyeux d'acquérir un dégré médiocre de connoiſſances. Par exemple, qu'il étoit difficile d'apprendre alors l'Arithmétique avant qu'on connut les chiffres Arabes, lorſque ceux qui enſeignoient cette Science n'avoient, pour exprimer leurs nombres, d'autres marques que les ſept lettres

(1) Muratori, Antiquitat. t. 3. p. 834.

suivantes de l'Alphabet Romain, M. D. C. L. X. V. I., ou les vingt-sept lettres de l'Alphabet Grec (1). Nous sommes naturellement fort surpris d'entendre Aldhelm, l'homme le plus sçavant & le plus ingénieux du siécle dans lequel il vivoit, parler de l'Arithmétique comme d'une Science qui étoit presqu'au-dessus des plus grands efforts de l'esprit humain, lorsque nous sçavons qu'elle est maintenant apprise avec la plus grande facilité, & en très-peu de temps, par tous les enfants d'une capacité ordinaire (2). Mais notre étonnement cessera, si nous pensons à la grande facilité avec laquelle on exprime & on employe les nombres par le moyen des chiffres Arabes, qu'on ne connoissoit pas alors, mais qui sont maintenant d'un usage commun. « Les chiffres ou figures numériques, que nous » devons aux Arabes, & que ceux-ci doivent eux-mêmes aux » Indiens, sont, dit un excellent Juge, d'une si grande utilité » dans toutes les parties de l'Arithmétique, que nous, qui les » connoissons maintenant, nous ne pouvons nous empêcher » d'admirer comment il étoit possible que les Anciens fissent » un calcul considérable sans les employer : certainement on » ne seroit pas en état de faire, d'une manière passable, des » calculs aussi longs que ceux dont nous avons besoin, si l'on » ne pouvoit désigner les nombres que par les sept lettres » Latines numériques M. D. C. L. X. V. I. Il est vrai que les » Anciens avoient la même manière de distribuer les nombres » que nous avons, en rassemblant les unités en dixaines, les » dixaines en centaines, les centaines en mille, les milles en » dixaines de mille, &c.; mais ils n'avoient pas de manière » commode de les noter ou de les désigner, qui fût proportionné à cette distribution; de sorte que, quand ils en venoient » aux milles ou aux dixaines de mille, ils n'avoient guères d'autre » moyen de les désigner que par des mots, faute de chiffres (3) ». Ce fut probablement ce manque de chiffres qui donna la naissance à l'Arithmétique digitale ou manuelle, dans laquelle

XIe siécle.

(1) Bedæ opera, Coloniæ, A. D. 1612. p. 8. | (2) *Voyez* p. 337.

(3) Wallis's Algebra, c. 5.

XIe siécle.

on exprimoit les nombres, & l'on faisoit les calculs en posant différemment les mains & les doigts. Cette Arithmétique nous paroît aujourd'hui un jeu puéril; mais elle étoit alors une étude sérieuse, & elle est expliquée très au long par le vénérable Béde (1). Les hommes imaginent d'abord différents moyens de venir à bout de leurs desseins, avant que de trouver celui qui est tout à-la-fois & le plus aisé & le plus propre à remplir leur but. La Musique étoit alors une partie très-importante d'une éducation sçavante, & l'une des quatre Sciences qui constituoient le Quadrivium ou la Classe la plus distinguée des connoissances Philosophiques. Mais la manière d'enseigner tant la théorie que la pratique de cet Art, étoit si imparfaite & si incommode, que la Jeunesse passoit communément neuf à dix ans à l'étudier sans y faire de grands progrès, jusqu'au moment où Guy Arétin, Moine de Sainte-Croix, en Italie, inventa, dans le XIe siécle, la Gamme dont on se sert maintenant, & qui facilita beaucoup l'acquisition de cette Science (2). On peut faire la même observation par rapport à la manière d'enseigner la Géométrie, l'Astronomie & toutes les autres Sciences. Les méthodes, suivant lesquelles on les montroit, étoient si imparfaites & si compliquées, qu'il falloit employer beaucoup plus de temps, posséder plus de génie, & mettre plus d'application pour faire quelque progrès dans ces Sciences, qu'elles n'en exigent aujourd'hui. Nous devons donc plutôt nous féliciter du bonheur que nous avons de nous trouver dans des circonstances où nous pouvons acquérir facilement des connoissances, que nous vanter de nos talents supérieurs, ou insulter à la mémoire de nos Ancêtres par rapport à leur ignorance, qui étoit en grande partie inévitable.

De quelques Sciences non mentionnées dans l'Histoire ci dessus.

Tout Lecteur intelligent & attentif doit avoir observé que plusieurs genres de Sciences qu'on estime & étudie beaucoup maintenant, tels que la Géographie, les Loix & la Médecine, ont été à peine nommés dans l'Histoire précédente. Cette singularité ne doit pas être regardée comme un oubli de ma part,

(1) Bedæ opera. p. 127, &c. | (2) Bruckeri, Hist. Philosoph. t. 3. p. 654.

&

XIe siécle.

& encore moins comme une marque de mépris pour ces connoiſſances, dont l'importance & l'utilité ne peuvent être révoquées en doute; mais elle provient de l'état réel des choſes dans les ſiécles dont je viens de parler, où ces Sciences étoient très-négligées. Cependant il n'eſt pas inutile de faire ici un petit nombre d'obſervations ſur l'état dans lequel étoient alors tant ces Sciences que pluſieurs autres.

Etat de la Géographie.

La prodigieuſe étendue de l'Empire Romain rendoit la connoiſſance de la Géographie néceſſaire au Gouvernement & facile auſſi à acquérir; mais, lorſque ce puiſſant Empire eut été déchiré par les Nations barbares, la liaiſon qui étoit entre ſes Provinces fut rompue, & leur Géographie fut négligée; en effet, chacun de ces Peuples ignorants, ne s'inquiétant que de conſerver la Province dont il s'étoit emparé, étoit peu curieux, s'il l'étoit même aucunement, de connoître la ſituation & l'état des autres Contrées; & il y eut, pendant pluſieurs ſiécles, très-peu de communication entre ces Nations (1). Dans cette ſombre époque, les autres Contrées étoient pour les Habitants d'un Pays, *terræ incognitæ*, des terres inconnues, dont ils ne connoiſſoient rien, & auxquelles ils prenoient fort peu d'intérêt, ſi même ils en prenoient. D'ailleurs les Sçavants de ce temps, étant principalement des Moines confinés dans leurs cellules, avoient peu de déſirs & encore moins d'occaſions de connoître la ſituation, l'étendue, le climat, le ſol, les productions de pluſieurs Contrées du Monde. Aujourd'hui, à la vérité, un homme peut devenir un excellent Géographe, ſans ſortir de ſon fauteuil, par le ſecours des Livres, des Globes, des Cartes, des Mappemondes & des Maîtres; mais on n'avoit pas alors de pareils moyens d'acquérir cette eſpéce de connoiſſance. Il y avoit auſſi, à cette époque, très-peu de Voyageurs; & même le petit nombre de ceux qui exiſtoient étoit compoſé de Pélerins, ou de Marchands

(1) *Voyez* l'excellente *Hiſt. de Charles V*, par Robertſon, Original Anglois, vol. 1. p. 325.

XIe siécle.

qui cherchoient des Reliques ou des richesses, sans s'embarrasser des connoissances Géographiques. Quand on pense mûrement à toutes ces circonstances, on ne doit pas être fort surpris que la Géographie ait été si négligée & si peu connue à l'époque dont l'examen fait l'objet du présent Chapitre.

Etat du Droit.

Les Saxons, lors de leur arrivée dans la Grande-Bretagne, & pendant un siécle & demi après, n'eurent pas de Loix écrites, mais furent gouvernés par de certains Usages anciens & bien connus, comme leurs Ancêtres l'avoient été dans la Germanie (1). Les Loix ne pouvoient donc pas être regardées alors comme une Science; après même qu'on les eût rédigées par écrit, elles furent pendant long-temps si courtes, si simples, & tellement dénuées d'art, qu'il falloit peu d'étude pour les entendre. En conséquence, la plupart des Aldermans, Shérifs & autres Juges d'Angleterre, furent très-peu lettrés pendant plusieurs siécles, & Alfred-le-Grand fut le premier de nos Rois Anglois qui imposa l'obligation de connoître les Lettres à ceux qui se mêloient de l'administration de la Justice (2). Mais cette connoissance, qui fut depuis regardée comme nécessaire dans un Juge, pouvoit à peine être appellée une Science, parce qu'elle ne s'étendoit guères au de-là de la capacité de lire le Doom-Book dans sa Langue originaire. Il paroît que c'étoit tout ce qu'on exigeoit de ceux qui étoint appellés *Hommes de Loi & Hommes Sages*, & qui étoient choisis pour être Shérifs, Juges & Assesseurs des Aldermans dans leurs Cours de Comté (3). Quoiqu'on ait fait, dans le XIe siécle, quelques Collections des Loix & des Canons de l'Eglise, cependant le Droit Canonique n'acquit pas alors assez d'autorité, ou ne prit pas une forme assez régulière, pour être enseigné ou étudié comme une Science dans les Séminaires de connoissances (4).

---

(1) Tacit. de Morib. German. c. 19. | (2) Asser. Vita Alfredi, p. 21.
(3) Murator. Antiquitat. t. 1. p. 487. &c. | (4) Brucker. Hist. Philosoph. t. 3. p. 655.

Le désir de la vie & de la santé est si naturel aux hommes, que les moyens de conserver ces biens & de guérir les blessures, les contusions & les fractures, a été un des objets de leur étude, dans tous les Pays & dans tous les siécles. Mais, parmi les Peuples ignorants, tels que les Anglo-Saxons, les moyens employés pour parvenir à ce but n'étoient pas ordinairement le résultat de l'étude ou de recherches réfléchies; mais ils consistoient dans de prétendus secrets, transmis d'un siécle à un autre, & accompagnés d'un grand nombre de pratiques & d'enchantements bizarres, auxquels on imaginoit qu'ils devoient leurs succès. Dans cet état des choses, ces secrets de Médecine étoient, pour la plupart, possédés par les êtres les plus ignorants, particuliérement par les vieilles femmes, qui étoient les Médecins les plus admirés chez nos ancêtres Anglo-Saxons, & chez plusieurs autres Nations, dans les siécles obscurs dont nous-nous occupons actuellement. « Une des causes du grand crédit des femmes chez les Peu-» ples Septentrionaux, dit un Sçavant Antiquaire, est que les » hommes, étant occupés à la chasse & à la guerre, les » femmes qui ont beaucoup de temps, dont elles peuvent » disposer, en employent quelque partie à cueillir & à pré-» parer des herbes pour guérir les blessures & les maladies; » étant d'ailleurs naturellement superstitieuses, elles admini-» strent leurs remédes avec beaucoup de pratiques & de cé-» rémonies Religieuses, qui excitent l'admiration, & font croire » aux hommes qu'elles possédent certains secrets surnaturels » & une espéce de Science divine (1) ». Lorsque les Anglo-Saxons eurent embrassé la Religion Chrétienne, ils ne regardèrent pas d'un œil si favorable ces cérémonies superstitieuses; &, quand les Ecclésiastiques eurent commencé à s'appliquer un peu aux Sciences, ils devinrent des rivaux dangereux pour les vieilles femmes exerçant la Médecine, qui perdirent, par dégrés, leur réputation. Il paroît, néanmoins, par beaucoup d'histoires de Cures miraculeuses, racontées par

XIe siécle.
Etat de la Médecine.

(1) Keysler, Antiquitat. Septentrion. p. 374.

XIe siécle.

les meilleurs de nos anciens Historiens, que ces Docteurs Ecclésiastiques étoient presqu'aussi superstitieux que les femmes, dont ils prenoient la place, & qu'ils comptoient plus sur les vertus de l'Eau-bénite que sur celle des remédes qu'ils administroient (1). Lorsqu'Alfred-le-Grand eut donné l'exemple de traduire des Livres Latins en Saxon, on traduisit, dans cette dernière Langue, plusieurs Livres de Médecine, particulièrement un Ouvrage de L. Apuléius, concernant les propriétés des herbes, qui est encore conservé dans la Bibliothéque Bodléienne, & qui est décrit par M. Wanley, dans son Catalogue des Livres Saxons (2). Par ce moyen & par quelques autres, un petit nombre des plus studieux & des plus laborieux, tant des Ecclésiastiques que des Laïcs, acquit quelque connoissance de la Médecine; &, avant la fin de cette époque, il paroît qu'il y eut plusieurs Médecins ou plutôt Chirurgiens de profession, particulièrement dans les Cours des Princes. Le Médecin tenoit le douziéme Rang dans celle des Rois de Galles, & il paroît avoir été principalement employé à guérir les blessures & les os cassés; travail pour lequel la Loi lui avoit fixé des salaires (3). Pour la guérison d'une blessure de fléche, qui n'étoit pas dangereuse, il lui étoit alloué, pour tout honoraire, ceux des vêtements de la personne blessée, qui étoient teints de sang. Mais, lorsqu'il avoit guéri l'une des trois blessures dangereuses ou mortelles, il lui étoit accordé un salaire de cent quatre-vingt sols, outre son entretien, ou d'une livre sans son entretien, indépendamment des vêtements teints de sang. Les trois blessures dangereuses & mortelles étoient les trois suivantes, sçavoir, 1° celle sur la tête, qui découvroit le crâne; 2° celle sur le tronc du corps, qui découvroit l'un des viscères; 3° & la fracture des jambes ou des bras. Si le Médecin de la Cour faisoit l'opération du trépan, en guérissant la blessure de la tête, il lui étoit alloué quatre sols (*Pence*) d'ex-

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 5. c. 3, 4, 5 & 6. | (2) Hickesii Thesaur. t. 2. p. 72.
(3) Leges Wallicæ, p. 44. &c.

traordinaire pour avoir fait cette opération. Lorsqu'il s'étoit servi d'un onguent rouge pour guérir une blessure, il pouvoit demander douze sols; mais, quand il avoit employé un onguent composé d'herbes, il ne pouvoit demander que quatre pences ou deniers sterling (1). Rien ne nous apprend les ingrédients des onguents, ni la manière de les préparer; & l'on peut, en général, affirmer que nous n'avons pas de matériaux authentiques pour composer une histoire détaillée & particulière de la Médecine du temps des Anglo-Saxons. XIe siécle.

La plus agréable réflexion qu'on puisse faire sur l'état des Sciences en Angleterre, pendant l'époque dont nous-nous occupons actuellement, est que nous avons passé la partie la plus obscure & la plus déplaisante de cette longue nuit, dans laquelle la Grande-Bretagne & toutes les autres Nations de l'Europe furent plongées après la chûte de l'Empire Romain, & que nous sommes heureusement parvenus au commencement du jour. En effet, aussi-tôt après l'établissement de la race Normande sur le Trône d'Angleterre, il arriva plusieurs événements qui contribuèrent à dissiper ces profondes ténébres qui avoient enveloppé ce Pays pendant si long-temps, & à faire luire l'aurore des Sciences; de sorte que nous pouvons promettre, à ceux qui ont eu la patience de nous suivre dans cette sombre partie de notre route, qu'ils auront plus d'agrément dans le reste de notre voyage. Fin de l'époque la plus couverte de ténébres.

(1) Id. ibid.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE II.

CHAPITRE V.

Histoire des Arts dans la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *jusqu'à la descente de Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

Importance des Arts.

LES Arts sont si nécessaires au soutien de la vie, & si utiles à son agrément, qu'ils sont de la plus grande importance pour le Genre-Humain, dans tous les Pays & tous les siécles. Sans les Arts, la fécondité naturelle de la terre, la chaleur génitrice du Soleil, & les révolutions régulières des saisons ne nous rendent que peu de services. Mais le pouvoir presque créateur de l'Art, convertit les déserts stériles en champs fertiles, & les couvre de troupeaux mugissants, de moissons dorées, de villages agréables, de villes & de cités très-peuplées. Par le secours de l'Art, les hommes acquièrent une espéce d'empire sur la Nature, pénétrent dans les entrailles de la terre, voyagent sur les vagues de la mer, avec les ailes des vents, & font obéir, à leur volonté, tous les

Eléments. En un mot, les Arts sont les grands moyens d'augmenter la population, la puissance & la grandeur des Etats & des Royaumes, ainsi que le bonheur des Individus. Nous croyons donc que peu de personnes nous blâmeront de leur donner une place dans l'Histoire. Si on l'eût toujours fait, les Annales du Genre-Humain seroient plus instructives & plus agréables qu'elles ne le sont. Mais malheureusement la Muse de l'Histoire a autant aimé Mars qu'elle a négligé Minerve.

Décadence des Arts dans la Grande-Bretagne.

Les Arts, comme toutes les autres choses humaines, sont sujets à des vicissitudes. Ils changent souvent de séjour, & fleurissent dans un temps, & languissent dans un autre, dans le même Pays. Lorsque les Romains furent maîtres d'une partie de la Grande-Bretagne, les Arts furent dans un état très-florissant dans cette Isle, particulièrement dans la Bretagne Provinciale (1). Mais, quand la Puissance Romaine commença à décliner, les Arts commencèrent aussi à languir ; & les plus habiles Artistes de tous les genres, redoutant les déprédations des Saxons, des Ecossois & des Pictes, & ne trouvant ni sûreté ni occupation dans cette Isle, se retirèrent, par dégrés, sur le Continent. Le départ absolu des Romains, ainsi que l'arrivée des Saxons, & les guerres désastreuses qui la suivirent, achevèrent de détruire les Arts. En effet, les Bretons, lâches & peu guerriers, n'osant pas résister à leurs fiers ennemis en pleine campagne, se réfugièrent derrière ces murs & ces remparts que les Romains avoient élevés ; ce qui fut cause que les Saxons fondirent, avec fureur, sur ces murs qu'ils attaquèrent sans relâche, jusqu'à ce qu'ils les eussent tous détruits. Dans le cours de ces guerres, les Cités étoient successivement prises & détruites ; de sorte qu'avant l'entier établissement de l'Heptarchie, presque tous les superbes Monuments, élevés dans la Grande-Bretagne par l'art & l'industrie des Romains, furent ruinés ou défigurés. Un ancien Ecrivain, qui avoit été témoin oculaire de ces scènes de désolation, les

(1) Liv. I. Chap. V.

a peintes avec des couleurs très-fortes. « Les facriléges mains » des Saxons allumèrent un feu qui fe répandit de Ville en » Ville, & ne ceffa fes ravages que quand fes flammes dévo- » rantes eurent brûlé la furface entière de l'Ifle. Les murs de » toutes les Colonies furent renverfés par les coups du bélier, » & leurs Habitants furent paffés au fil de l'épée. On ne voyoit » dans les rues (ce qui fait frémir à rapporter) que des frag- » ments de Tours, de Temples & de Murs ruinés, tombés des » endroits élevés où ils avoient été placés, teints de fang, & » couverts de cadavres mis en piéces (1) ». Cette conduite barbare & deftructive doit être attribuée, en partie, à la férocité naturelle des Saxons, & en partie à la réfiftance opiniâtre des Bretons; de forte que cette belle Contrée fut dépouillée de tous fes ornements, dans le défordre occafionné par les efforts que les uns firent pour la conquérir, & les autres pour la défendre. A la fin de ces longues guerres, quand les Saxons furent devenus poffeffeurs des plus belles Provinces de la Grande-Bretagne, par la deftruction de leurs anciens Habitants, ils étoient réellement un Peuple barbare & malheureux, privé des commodités les plus défirables, & des Arts par lefquels on peut fe les procurer, fans modéles pour imiter, ou fans Maîtres pour apprendre ces Arts: ainfi nous fommes encore réduits à la trifte néceffité de voir ces Arts, tant ceux de néceffité que ceux d'agrément, dans un état groffier & imparfait; objet défagréable, fur lequel nos Lecteurs, qui ont le plus de goût, défireront que nous ne nous arrêtions pas long-temps.

Plan de ce Chapitre.

En traçant l'état des Arts, à cette époque, nous fuivrons le même ordre que dans le premier Volume; nous commencerons donc par ceux qui font néceffaires au foutien & à la confervation de la vie humaine, & qui peuvent, par conféquent, être appellés les *Arts néceffaires*, & nous finirons par ceux qui fervent à fes plaifirs, & qu'ont peut ainfi nommer les *Arts d'agrément*.

---

(1) Hiftoria Gildæ, c. 24.

Comme

Comme rien n'eſt plus néceſſaire à la conſervation de la vie que la nourriture, les Arts par leſquels on ſe la procure ſont les plus indiſpenſables de tous. Ces Arts ſont principalement les quatre ſuivants, ſçavoir la *Chaſſe*, le *Pâturage*, la *Pêche* & l'*Agriculture*.

Art de ſe procurer de la nourriture.

César & Tacite paroiſſent ne pas s'accorder dans ce qu'ils rapportent des anciens Germains, Ancêtres des Anglo-Saxons, relativement à la Chaſſe, le premier affirmant qu'ils employent à chaſſer tout le temps où ils ne ſont pas en guerre, & le dernier ſoutenant que, quand ils ne font pas la guerre, ils ne ſe livrent pas beaucoup à la Chaſſe, mais paſſent la plus grande partie de leur temps dans la pareſſe & dans des repas (1). La raiſon de ces différents récits, qui étoient probablement vrais tous les deux, paroît avoir été que, du temps de Céſar, (c'eſt-à-dire près de deux ſiécles avant Tacite) la Chaſſe n'étoit pas un pur amuſement chez les Germains, mais un Art qui leur étoit très-néceſſaire pour leur ſubſiſtance; & que, quand Tacite écrivit, l'Agriculture étoit tellement perfectionnée, que la Chaſſe n'étoit plus un Art néceſſaire, & étoit ſeulement un divertiſſement auquel les Germains ſe livroient non par néceſſité, mais ſeulement lorſqu'ils y étoient portés par inclination. Quoi qu'il en ſoit, il eſt aſſez certain que nos Ancêtres Anglo-Saxons, qui ne dédaignoient pas le gibier qu'ils avoient pris à la Chaſſe, ne comptoient pas cependant trop ſur cette reſſource pour leur ſubſiſtance; ainſi, comme la Chaſſe étoit chez eux plutôt un divertiſſement qu'un Art néceſſaire, il ſera plus convenable de nous en occuper dans un autre endroit (2).

Chaſſe.

Lors de l'arrivée des Anglo-Saxons, cette Iſle étoit couverte de troupeaux nombreux dont ces Conquérants s'emparèrent, & qu'ils firent paître pour leur propre uſage. Après leur établiſſement ils continuèrent encore à avoir recours au

Pâturage.

(1) Ceſar Bell. Gall. l. 6. c. 21. — Tacit. de Morib. German. c. 15.
(2) Chap. VII.

Pâturage comme à l'un de leurs principaux moyens de subsistance. Cela est évident, par le grand nombre de Loix qui furent faites dans les temps Anglo-Saxons, pour régler les prix de toutes les espéces de bétail domestique, & pour indiquer la manière dont on devoit les faire paître, & les préserver des voleurs & des bêtes de proie (1). Comme les Gallois, à cette époque, avoient plus besoin de leurs troupeaux pour vivre, d'après la nature de leur Pays & d'autres circonstances, leurs Loix relatives au Pâturage, étoient encore plus nombreuses & plus détaillées que celles des Saxons (2). Parmi beaucoup d'autres particularités, dont il n'est pas nécessaire de faire mention, nous apprenons, par ces Loix, que tous les bestiaux d'un village, quoiqu'appartenants à différents Propriétaires, alloient paître ensemble, en un seul troupeau, sous la conduite d'une seule personne, qui avoit le nombre d'aides convenables, & dont le serment étoit décisif dans toutes les disputes qui s'élevoient par rapport au troupeau confié à ses soins (3).

Pêche. Lorsque nous considérons la situation des Contrées habitées par nos Ancêtres Anglo-Saxons, tant sur le Continent que dans cette Isle, nous ne pouvons guères présumer qu'ayant eu une aussi grande étendue de côte maritime, & autant de belles rivières remplies de poissons de toutes espéces ; ils ayent ignoré l'art de la Pêche. Cependant le vénérable Béde nous assure que les Saxons du Sud ignoroient tellement cet art utile & nécessaire, qu'ils ne sçavoient prendre d'autre poisson que des anguilles, jusqu'à ce qu'ils eussent été instruits par Wilfred, Evêque d'York, qui se réfugia dans leur Pays, en l'an 678, & par ceux qui l'accompagnoient. Les Habitants du petit Royaume de Sussex étoient alors en proie à une famine si affreuse, que beaucoup d'entr'eux périrent de faim, & que d'autres se précipitèrent eux-mêmes de désespoir des rochers dans la mer. « Lorsque l'Evêque, dit Béde, arriva dans ce Royaume, & vit

(1) Wilkin. Leges Saxon. *passim.* | (2) Leges Wallicæ. *passim.*
(3) Id. ibid. p. 94.

» le ravage affreux fait par la famine, il enfeigna aux pauvres » Habitants à fe procurer eux-mêmes quelque nourriture » par la Pêche; car, quoique leur mer & leurs rivières » fuffent remplies de poiffons, ils ne fçavoient prendre que quel- » ques anguilles. Ayant donc raffemblé tous les filets d'anguilles » qu'il put fe procurer, l'Evêque envoya fes propres ferviteurs » avec plufieurs autres hommes fur la mer, où, par la bonté » de Dieu, ils prirent trois-cents poiffons de différentes » efpéces, qu'ils partagèrent en trois parties égales, en en » donnant un cent aux pauvres Habitants du Pays, un autre » à ceux à qui les filets appartenoient, & en gardant le » troifiéme pour l'ufage de leur propre famille. L'Evêque » gagna l'affection du Peuple du Suffex à un dégré étonnant, » en lui apprenant cet Art utile, & ils prétèrent plus volontiers » l'oreille aux prédications d'un homme dont ils avoient » reçu un fi grand bienfait temporel (1) ». Après que la Religion Chrétienne eut été complétement établie dans tous les Royaumes de l'Heptarchie, l'Art de la Pêche devint néceffaire par un motif Religieux; parce que le Clergé & les Laïcs vivoient fur-tout de poiffons, une partie de l'année. Cet Art paroît avoir été alors exercé principalement, s'il ne l'étoit pas entièrement, par une efpéce particulière d'Efclaves qui étoit achetée & vendue avec leurs femmes & leurs enfants, les inftruments de leur Commerce & les endroits où ils pêchoient (2). Nous apprenons auffi, par les Loix d'Ina, Roi de Weffex, qu'une partie du loyer des Fermes qui étoient fituées fur les bords des rivières, étoit payée en poiffons; ce qui forçoit les Céorls, occupant ces Fermes, d'employer quelques-uns de leurs Efclaves à pêcher (3).

Etat de l'Agriculture, chez les Bretons.

L'Agriculture, étant l'un des Arts les plus importants & les plus utiles, & étant auffi l'un des principaux moyens de perfectionner & d'augmenter les productions de la terre

(1) Bed. Hift. Ecclef. l. 4. c. 14. | (2) Du Cange Gloff. verbo Pifcatores.
(3) Spelman. Gloff. verbo Firma.

néceſſaires à la ſubſiſtance de l'homme, mérite notre attention particulière à chaque époque. Nous avons déjà vu que ce noble Art avoit été porté à une ſi grande perfection, dans la Bretagne Provinciale, du temps où le Gouvernement Romain y floriſſoit, qu'il fourniſſoit, chaque année, de très-grandes quantités de bled pour l'exportation (1). Mais l'Agriculture, comme tous les autres Arts, déclina en même temps que la puiſſance des Romains s'affoiblit dans la Grande-Bretagne; & elle fut preſque totalement détruite par le départ de ce Peuple induſtrieux. Ce malheur ne doit cependant pas être autant attribué au défaut de talent des Laboureurs Bretons qui avoient été inſtruits par les Romains, qu'aux cruelles & fréquentes incurſions des Saxons, des Ecoſſois & des Pictes qui détruiſoient le fruit de leurs travaux, & les troubloient dans l'exercice de leur Art. En effet, lorſqu'ils avoient été exempts de ces incurſions pendant un petit nombre d'années, & qu'il leur avoit été permis de cultiver leurs terres en paix, elles produiſoient, ainſi que nous l'apprenons de Gildas, la plus grande abondance de toute eſpéce de grains (2). Après l'arrivée des Saxons, les malheureux Bretons furent engagés dans des guerres ſi longues, & plongés dans un ſi grand nombre de malheurs, qu'ils perdirent, par dégrés, une partie conſidérable de leur habileté en Agriculture, & furent à la fin chaſſés des portions de leur Pays qui étoient les plus propres à être cultivées. Nous ne devons donc pas être ſurpris que les Deſcendants des anciens Bretons, ayant été confinés dans les montagnes du pays de Galles, n'ayent plus été que des mauvais Cultivateurs, & qu'ils ſe ſoient plus occupés du Pâturage que de l'Agriculture. Cela eſt évident d'après leurs Loix, qui obligeoient de payer en beſtiaux (3) beaucoup d'amendes, & même le prix des vies d'hommes de tous les Rangs. Il paroît cependant, par ces Loix même, que l'Agriculture étoit regardée par les anciens Bretons, de cette époque, comme un objet d'une très-grande

(1) Vol. 1., p. 336. | (2) Hiſtoria Gildæ, c. 19.

(3) Leges Wallicæ, p. 26 à 72. — 201, à 203.

importance, & qu'elle fut le ſujet de beaucoup de Réglements. Une de ces Loix défendoit de labourer avec des chevaux, des juments ou des vaches, & preſcrivoit de ne le faire qu'avec des bœufs (1). Leurs charrues paroiſſent avoir été très-légères & faites ſans art; car une Loi ordonnoit qu'on ne pourroit pas conduire une charrue ſi l'on ne ſçavoit pas en faire, & que celui qui la meneroit feroit les cordes de ſaule entrelacé, avec leſquelles elle ſeroit tirée (2). Mais quelque peu importantes que fuſſent ces charrues, il arrivoit ordinairement que ſix ou huit perſonnes formoient une Société pour en préparer une & pour la garnir de bœufs & de tout ce qui étoit néceſſaire afin de labourer; & l'on fit beaucoup de Loix curieuſes & entrant dans de grands détails pour régler ces Sociétés (3). Cette conduite eſt une preuve ſuffiſante tant de la pauvreté des Laboureurs que de l'état d'imperfection de l'Agriculture, chez les anciens Bretons, à cette époque. Si quelqu'un mettoit du fumier ſur un champ, avec le conſentement du Propriétaire, la Loi lui permettoit de s'en ſervir pendant une année; &, ſi le fumier étoit apporté dans une charette, en grande quantité, il lui étoit permis de ſe ſervir du champ pendant trois ans. Quiconque abattoit un bois & en convertiſſoit le ſol en terre labourable, avec le conſentement du Propriétaire, en avoit la jouiſſance pendant cinq ans. Si un homme faiſoit parquer ſes troupeaux pendant toute une année ſur une piéce de terre appartenante à un autre, de ſon conſentement, il lui étoit permis de cultiver cette terre, pour ſon propre compte, pendant quatre ans (4). Toutes ces Loix avoient évidemment pour but l'encouragement de l'Agriculture, en tendant à augmenter la quantité, & à perfectionner la qualité de leurs terres labourables. Les Légiſlateurs Bretons, de cette époque, montrèrent la plus grande inquiétude poſſible pour la conſervation des travaux des Laboureurs & des fruits de la terre; car il n'y

(1) Id. ibid. p. 283. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid.
(4). Id ibid. p. 152 &c.

eut pas moins de quatre-vingt-six Loix faites pour les préserver de toutes pertes, ou pour réparer celles qu'ils avoient éprouvées (1). Tout ce soin n'étoit pas inutile dans un Pays ouvert, où il y avoit beaucoup de bestiaux, & où le bled étoit très-rare & très-précieux. Il est très-probable que l'Agriculture étoit dans le même état, ou peut-être dans un état plus imparfait, chez les Ecossois & les Pictes, dans les parties Septentrionales de cette Isle, quoique nous ne puissions avancer rien de certain à ce sujet, manquant, à cet égard, de monuments authentiques. Les anciens Bretons n'ignoroient pas entièrement, à cette époque, l'Art du Jardinage, quoique leurs Jardins paroissent n'avoir produit qu'un petit nombre de pommes & d'herbes potagères, avec du chanvre, des porreaux & des oignons (2). Il est maintenant temps de jetter un coup-d'œil rapide sur l'état de l'Agriculture, chez Anglo-Saxons, à cette époque.

Etat de l'Agriculture chez les Anglois.

Les anciens Germains de qui nos Ancêtres Anglo-Saxons avoient tiré leur origine & leurs mœurs, n'étoient pas très-adonnés à l'Agriculture; mais ils devoient leur subsistance principalement à leurs troupeaux (3) Ces Guerriers orgueilleux & ennemis du repos, regardoient la culture de leurs terres comme une occupation trop ignoble & trop pénible pour eux, & ils la confioient entièrement, par ce motif, à leurs femmes & à leurs Esclaves (4). Ils se donnèrent même la peine d'imaginer des Loix pour s'empêcher de prendre du goût à l'Agriculture, de peur que ce goût ne les rendît moins passionnés pour les armes & pour les expéditions guerrières (5). Ceux qui habitoient les bords de la mer, & particulièrement les Angles, les Jutes, les Danois & les Saxons étoient tellement adonnés à la piraterie, & comptoient tellement sur le meurtre pour leur subsistance, qu'ils avoient plus d'aversion pour l'Agriculture & qu'ils l'ignoroient encore plus que les autres Germains. D'après toutes ces circonstances, nous pouvons être certains que les Anglo-

(1) Id. ibid. p. 28. — 298. | (2) Id. ibid. p. 286.
(3) Strabo, l. 7. — Cesar de Bell. Gall. l. 6. | (4) Tacit. de Mor. German. c. 15.
(5) Id. ibid. c. 26.

Saxons, lorſqu'ils arrivèrent dans cette Iſle, étoient beaucoup meilleurs Guerriers que Cultivateurs, & bien plus habiles à manier l'épée qu'à conduire la charrue. Pendant quelque temps, après leur arrivée, la Pêche fut leur ſeule occupation, parce que le bled & toutes les autres denrées leur étoient fournies par les Bretons, ſuivant un Traité. Même après le commencement des hoſtilités, qui s'élevèrent entr'eux & les Bretons, ils ſubſiſtèrent principalement par le pillage, juſqu'à ce qu'ils euſſent obtenu un établiſſement par l'expulſion ou la deſtruction du plus grand nombre des anciens Habitants dont ils partagèrent les terres entr'eux. N'ayant plus alors d'ennemis à piller, ils furent obligés de donner quelqu'attention à la culture de leurs terres, afin de faire croître ces denrées qu'ils ne pouvoient plus ſe procurer à la pointe de leurs épées.

Les Princes & les Grands Saxons, qui avoient obtenu les portions les plus conſidérables dans le partage des terres conquiſes, paſſent pour avoir ſubdiviſé leurs biens en deux parties, appellées *terres intérieures* (In-Lands) & *terres extérieures* (out-Lands). Les terres intérieures étoient celles qui étoient les plus proches de la demeure de leur Propriétaire, qu'il tenoit dans ſa propre poſſeſſion immédiate, & cultivoit, par ſes Eſclaves, ſous la direction d'un Bailli, afin d'y faire venir des denrées pour ſa famille. Les terres extérieures étoient celles qui étoient placées à une grande diſtance de la maiſon où le Propriétaire faiſoit ſa réſidence, & qu'on laiſſoit aux Céorls ou Fermiers de ce temps, moyennant une certaine rente qui étoit très-modérée & généralement payée en nature (1). Les Propriétaires de terre n'avoient pas la liberté d'exiger de leurs Céorls ou Fermiers une rente auſſi conſidérable qu'ils l'auroient voulu; mais le montant de ces fermages étoit fixé par une Loi, ſuivant le nombre des hides dont la Ferme étoit compoſée. La cauſe de cette reſtriction paroît avoir été que les premiers Céorls ou Fermiers, chez les Anglo-Saxons, étoient des hommes libres, & des ſoldats qui avoient contribué, par leurs armes, à la

(1) Reliquiæ Spelmannianæ, p. 12.

Conquête du Pays, & avoient, par conséquent, un titre pour être traités avec indulgence, & pour être protégés par la Loi contre l'oppression de leurs Supérieurs. Suivant les Loix d'Ina, Roi des West-Saxons, qui florissoit à la fin du VIIe & au commencement du VIIIe siécle, une Ferme composée de dix hides, devoit payer le loyer suivant, sçavoir dix barils de miel, trois - cents pains, douze barils de fort ail, trente tonneaux de petite, deux bœufs, dix belettes, dix oies, vingt poules, dix fromages, un barril de beurre, cinq saumons, vingt livres de foin & cent anguilles (1). Il paroît qu'il y a quelqu'erreur dans la quantité du foin, qui est trop peu considérable pour qu'on en eût fait mention; & le total de la rente est très - foible par rapport à la quantité de terre; ce qui peut être regardé comme une preuve évidente tant de la liberté & de la douceur du sort des Céorls, que de l'imperfection de l'Agriculture chez les Saxons. Dans quelques endroits, ces fermages étoient payés en bled, en seigle, en avoine, en dréche, en fleur de farine, en pourceaux, en brebis, &c. suivant la nature de la Ferme ou l'usage du Pays (2). Il est cependant assez évident que les fermages ou rentes en argent pour les terres n'étoient pas entièrement inconnus en Angleterre à cette époque (3). La plus grande partie des terres de la Couronne, dans chaque Province, étoit affermée de cette manière par les Céorls qui fournissoient une certaine quantité de denrées de différentes espéces pour l'entretien de la Maison du Roi, suivant la nature & l'étendue des terres qu'ils possédoient (4). « Nous avons été informés, dit l'Auteur du *Livre Noir de l'Echiquier*, que, dans les anciens » temps, nos Rois ne recevoient ni or ni argent de leurs Fermiers, mais seulement des denrées pour la consommation » journalière de leur maison; & que les Officiers qui étoient » chargés de régir les terres du Roi, sçavoient bien quelles » espéces & quelle quantité de denrées chaque Fermier étoit

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 25. | (2) Spelman. Gloss. verbo Firma.
(3) Historia Eliensis, l. 1. c. 52. | (4) Id. ibid.

» obligé

» obligé de payer. Cet usage continua, même après la Con- » quête, pendant tout le régne de Guillaume I., & je me suis » moi-même entretenu avec plusieurs vieillards qui avoient été » Fermiers Royaux, & qui avoient payé leurs rentes en diffé- » rentes espéces de denrées à la Cour du Roi (1) ». Dans quelques autres Contrées de l'Europe, & particuliérement en Italie, les Fermages de terres consistoient, à cette époque, dans une certaine portion (le plus souvent le quart ou le cinquiéme) des différentes espéces de grains que ces terres produisoient (2). Mais en Angleterre les Fermages étoient beaucoup plus bas, parce que l'Agriculture y étoit plus imparfaite. Si le bas taux des Fermages de terres dans la Grande-Bretagne, à cette époque, est une preuve de l'imperfection de l'Agriculture, le bas taux de leur prix, lorsqu'elles étoient vendues, est une preuve encore plus forte du même fait, ainsi que de la grande rareté de l'argent. Le Lecteur curieux trouvera dans l'ancienne *Histoire de l'Eglise d'Ely*, publiée par le Docteur Gale, les comptes de beaucoup d'achats de terres qui furent faits par Ædelwold, Fondateur de cette Eglise, & par plusieurs autres de ses Bienfaiteurs, sous le Régne d'Edgar-le-Pacifique, dans le X[e] siécle (3). En comparant, avec soin, tous ces comptes ensemble, on voit clairement que le prix ordinaire d'un Acre de la meilleure terre, dans cette partie de la Grande-Bretagne, à cette époque, étoit de seize sous Saxons, ou d'environ quatre schelins de notre monnoye; prix bien foible, à la vérité, non-seulement relativement au prix des terres de notre temps, mais encore relativement au prix des autres denrées, à cette même époque. En effet, nous apprenons dans la même *Histoire de l'Eglise d'Ely*, que l'Evêque Æthelwold & l'Abbé Brithnoth, dans le paiement d'une terre qu'ils avoient achetée pour cette Eglise, donnèrent vingt brebis pour vingt schelins Saxons, & un palefroy pour dix de ces schelins; d'où il suit que quatre brebis coûtoient alors autant qu'un Acre de la meilleure terre,

(1) Liber Niger Scaccarii, l. 1. c. 7. | (2) Muratori, Antiq. t. 2. p. 353.
(3) Hist. Britann. XV. à Th. Gale edit. t. 1. p. 477, &c.

& qu'un cheval valoit autant que trois Acres (1). Ces prix diffèrent si excessivement de l'état actuel des choses, qu'ils paroîtroient entièrement incroyables, s'ils n'étoient appuyés sur les preuves les plus incontestables. Les famines fréquentes & déplorables qui affligèrent de temps en temps l'Angleterre, dans le cours de ce siécle, & qui lui enlevèrent un très-grand nombre de ses Habitants, fournissent une autre preuve encore plus triste du malheureux état de la Culture (2). Il y eut particulièrement une si grande disette de grains, en l'an 1043, que huit boisseaux de froment (quarter of Wheat) se vendirent soixante sols Saxons, qui contenoient autant d'argent que quinze de nos schelins, & répondoient, pour la valeur, à sept ou huit livres de notre argent (3); prix très-extravagant qui doit avoir plongé dans la plus grande détresse, non-seulement le Pauvre, mais encore ceux qui étoient dans l'état moyen. En un mot, il est suffisamment prouvé que l'Angleterre, qui, du temps des Romains, étoit l'un des plus grands greniers de l'Europe, & procuroit une quantité prodigieuse de bled pour l'exportation, étoit si mal cultivée par les Anglo-Saxons, que, dans les saisons les plus favorables, elle ne procuroit que très-peu de vivres à ses propres Habitants, & que, dans les saisons défavorables, on y éprouvoit la détresse & la disette les plus déplorables.

Procédés des Agriculteurs Anglo-Saxons.

Il est inutile d'employer beaucoup de temps à décrire les procédés des Agriculteurs Anglo-Saxons, lorsque l'Agriculture étoit dans cet état. Ils labouroient, semoient & hersoient leurs champs; mais, comme toutes ces opérations étoient faites par de malheureux Esclaves, qui prenoient peu d'intérêt à leur succès, si même ils en prenoient aucun, nous pouvons être certains qu'elles étoient exécutées superficiellement & d'une manière peu convenable; leurs charrues étoient même très-légères, & n'avoient qu'un manche, comme celles dont

(1) Hist. Britan. XV. à Th. Gale, édit. t. 1. p. 471. | (2) Chron. Saxon. p. 65. 123. 134. 157., &c. | (3) Id. p. 157.

ſe ſervent actuellement les Habitants du Shethland (1). Quoique les Moulins à eau, deſtinés à moudre le bled, fuſſent bien connus des Wiſigoths, en Eſpagne, & des Lombards, en Italie, comme on le voit par les anciennes Loix de ces Nations, les Anglo-Saxons paroiſſent ne les avoir pas connus, pendant une partie de cette époque, & n'avoir pas eu de meilleur moyen pour convertir leur grain en farine, que de ſe ſervir, pour le moudre, de Moulins à main, qui étoient tournés par des femmes. Les Lois d'Ethelbert, Roi du Kent, condamnoient à une amende tout homme qui débauchoit la ſervante qui travailloit à moudre pour le Roi (2). Ina, Roi de Weſſex, fit pluſieurs Loix ſévères pour faire enclore les terres labourables, & régler la portion de terre qui devoit être laiſſée en labour, lors du départ du Fermier (3). Les terres appartenantes aux Monaſtères étoient beaucoup mieux cultivées que les autres, parce que les Chanoines Séculiers qui les poſſédoient employoient une partie de leur temps à cultiver leurs propres terres. Le vénérable Béde nous dit dans ſa *Vie d'Eaſterwin*, Abbé de Wérémouth : « Que cet Abbé, étant robuſte & humble, étoit » dans l'uſage d'aider ſes Moines dans leurs travaux champêtres, » tantôt conduiſant la charrue avec ſon manche, tantôt van- » nant le grain, & tantôt forgeant des inſtruments d'Agricul- » ture avec un marteau, ſur une enclume (4) ». En effet le Laboureur étoit alors obligé de faire, de ſes propres mains, beaucoup d'inſtruments d'Agriculture.

Tant que les Arts & les procédés du Laboureur furent ſi imparfaits, on ne peut pas croire que ceux du Jardinier ayent fait des progrès plus conſidérables. Il eſt cependant aſſez prouvé que les Jardins étoient cultivés & les arbres à fruit plantés & greffés, à cette époque, particulièrement par les Moines. Brithnod, le premier Abbé d'Ely, eſt célèbre pour ſon habileté dans le Jardinage, & pour les beaux Jardins & Vergers qu'il avoit plantés près de ce Couvent. « Il faiſoit beaucoup

Art du Jardinage.

(1) Bedæ, Hiſt Abbat. Weremuthen. p. 296. | (2) Wilkin. Leges Saxon. p. 3.
(3) Id. ibid. p. 25. | (4) Bedæ Hiſt. Abbat. Weremouth. p. 296.

» d'ouvrages conſidérables & utiles, dont je crois devoir parler » ici à ſa louange. Etant habile dans les Arts de la Plantation » & du Jardinage, &, conſidérant que l'endroit ſeroit plus » agréable & plus beau s'il étoit entouré d'arbres & de ver- » dure, il fit des Jardins & des Vergers très-étendus, qu'il » remplit d'une grande variété de légumes, d'arbriſſeaux & » d'arbres fruitiers. En peu d'années, les arbres qu'il avoit plantés » & greffés, parurent former un bois à une certaine diſtance, » furent chargés d'une grande quantité d'excellents fruits, & » ajoutèrent beaucoup à la beauté & à la commodité du » lieu (1) ».

Architecture.

L'Art utile & néceſſaire de l'Architecture ne ſouffrit pas moins que celui de l'Agriculture du départ des Romains. Ce Peuple ingénieux & actif, aidé de ſes Sujets Bretons, qu'il avoit inſtruits, avoit orné ſes poſſeſſions, dans cette Iſle, d'un nombre prodigieux de Bâtiments élégants & magnifiques, pour l'uſage tant du Public que des Particuliers (2). Quelques-uns de ces Edifices étoient conſtruits avec tant de ſolidité, qu'ils auroient réſiſté à toutes les attaques du temps, & ſubſiſté juſqu'à ce jour, s'ils n'avoient pas été volontairement détruits (3). Cette deſtruction fut faite par les Anglo-Saxons, dans le cours de leurs longues guerres contre les malheureux Bretons ; car il paroît qu'un des principes de ces féroces Conquérants étoit de détruire toutes les Villes & tous les Châteaux qu'ils prenoient aux ennemis, au lieu de les conſerver pour leur propre uſage.

Architecture chez les Anglo-Saxons.

On ne peut pas préſumer qu'un Peuple qui démoliſſoit ſi follement tant de beaux & d'utiles Edifices, ait eu aucun goût pour les Arts, par le ſecours deſquels ils avoient été élevés ; la vérité eſt que les Anglo-Saxons, lors de leur arrivée dans cette Iſle, ignoroient preſqu'entièrement ces Arts, & étoient

(1) Hiſt. Eliens. apud Gale. l. 2. c. 2. | (2) Vol. I. p. 344 & 345.

(3) Le fameux Edifice, appellé le *Four d'Arthur* (Arthur's Oven), ſur les bords du Carron en Ecoſſe, qui étoit encore preſqu'entier lorſqu'il fut abattu, en l'an 1742, en eſt une preuve ſuffiſante.

habitués, comme tous les autres Peuples de la Germanie, à vivre dans de malheureuſes cabanes conſtruites en bois ou en terres, couvertes de paille ou de branches d'arbres; & qu'ils ne firent pas beaucoup de progrès dans la connoiſſance de l'Architecture pendant les deux cents ans qui ſuivirent leur arrivée (1). Durant cette époque, la Maçonnerie fut entièrement inconnue dans cette Iſle; on n'en fit pas d'uſage, & les murs même des Egliſes Cathédrales étoient conſtruits en bois. « Il exiſta un temps, dit le vénérable Béde, où il n'y » avoit pas une Egliſe de pierre dans tout le Pays; mais » l'uſage étoit de les conſtruire toutes en bois. Finan, ſecond » Evêque de Lindisfarne ou de Holy-Iſland, conſtruiſit, dans » cette Iſle, en l'an 652, pour en faire une Cathédrale, une » Egliſe qui n'étoit pas de pierre mais de bois, & qui étoit » couverte de roſeaux; elle reſta dans cet état juſqu'à ce » qu'Eadbert, ſucceſſeur de S. Cuthbert, & ſeptiéme Evêque » de Lindisfarne, fit ôter les roſeaux, & en fit couvrir le toît & les murs de feuilles de plomb (2) ». La première Cathédrale d'York fut bâtie avec les mêmes matériaux; & une Egliſe de pierre étoit regardée, à cette époque, comme une eſpéce de prodige, qui méritoit une place dans l'Hiſtoire. « Paulin, premier Evêque d'York, conſtruiſit, dans la ville de » Lincoln, une Egliſe de pierre, dont les murs, dit Béde, » ſubſiſtent encore, quoique le toît en ſoit tombé; & il s'y » fait tous les ans quelques guériſons miraculeuſes en faveur » de ceux qui s'y rendent avec la foi (3) ».

Il ne paroît pas qu'il y ait eu dans toute l'Ecoſſe, au commencement du VIII[e] ſiécle, une ſeule Egliſe de pierre, ni même un ſeul Artiſte qui ait pu en conſtruire. En effet Naitan, Roi des Pictes, dans ſa fameuſe Lettre à Céolfred, Abbé de Wérémouth, de l'an 710, le ſupplie inſtamment de lui envoyer quelques Maçons pour conſtruire dans ſon Royaume, à l'imitation des Romains, une Egliſe de pierre, qu'il promet de

Architecture en Ecoſſe.

(1) Cluver. Antiq. German. p. 86. &c. | (2) Bedæ, Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 4. & 25. | (3) Id. ibid. l. 2. c. 16.

dédier en l'honneur de l'Apôtre Pierre, Patron de l'Abbaye de Wérémouth; & nous apprenons par Béde, qui vivoit alors dans cette Abbaye, que le révérend Abbé Céolfred acquiesça à cette pieuse demande, & lui envoya des Maçons suivant son désir (1).

Renaissance de la Maçonnerie en Angleterre.

La Maçonnerie fut rétablie, & quelques Arts qui y sont liés furent introduits dans l'Angleterre, vers la fin du VIIe siécle, par deux Ecclésiastiques, qui furent de grands voyageurs, & qui visitèrent souvent Rome, où ils acquirent quelque goût pour ces Arts. Ces deux Ecclésiastiques furent le fameux Wilfrid, Evêque d'York, & ensuite d'Hexham, & Benoît Biscop, Fondateur de l'Abbaye de Wérémouth. Wilfrid, qui fut l'un des plus ingénieux, des plus actifs & des plus magnifiques Prélats du VIIe siécle, étoit un grand bâtisseur, & éleva à York, Rippon & Hexham, plusieurs Edifices qui furent l'admiration du siécle dans lequel il fleurit (2). La Cathédrale d'Hexham, qui fut un de ces Edifices, est décrite de la manière suivante par son Biographe: « Ayant obtenu de la Reine Etheldréda une » piéce de terre à Hexham, il y fonda une Eglise très-magnifique, qu'il dédia au Bienheureux Apôtre S. André. » Comme le plan de cet Edifice sacré paroît avoir été inspiré » par l'esprit de Dieu, il faudroit un génie bien supérieur au » mien pour le décrire d'une manière convenable. Que les » Bâtiments souterreins, construits des plus belles pierres polies, » étoient larges & forts! que de magnificence dans son faîte & » son toît élevé, soutenu par un grand nombre de piliers, dans » ses murs longs & hauts, dans ses tours sublimes, & dans » ses escaliers tournants! En un mot il n'y a point d'Eglise » aussi grande & aussi belle de ce côté des Alpes (3) ». Cet Edifice admiré, dont il existe encore aujourd'hui quelques restes, fut construit par des Maçons & d'autres Ouvriers amenés de Rome, par la munificence de son généreux Fondateur (4). Benoît Biscop fut le Contemporain & le Compagnon de

(1) Id. ibid. l. 5. c. 21. | (2) Eddii Vita Wilfridi. c. 16. & 17. — 22.
(3) Id. ibid. c. 22. | (4) W. Malmſ. de Geſtis Pontific. l. 3.

Wilfrid dans quelques-uns de ses voyages, & eut le même gout pour les Arts (1). Il n'alla pas moins de six fois à Rome, principalement pour y rassembler des Livres, des Tableaux, des Statues & d'autres curiosités, & pour engager des Ouvriers de différentes espéces, à venir d'Italie en France, & à s'établir en Angleterre. Ayant obtenu d'Ecgfrid, Roi de Northumberland, la concession d'un bien considérable, près de l'embouchure de la rivière de Wère, il y fonda un Monastère, en l'an 674. « Environ un an après que les fondations de ce Monastère » eurent été posées, Benoît traversa la mer & passa en France, » où il rassembla un nombre de Maçons, & les ramena avec » lui, pour bâtir l'Eglise de son Monastère en pierre, suivant le » procédé Romain, dont il étoit grand admirateur. Son amour » pour l'Apôtre Pierre, à qui il vouloit dédier son Eglise, le » porta à presser tellement ces Ouvriers, que la Messe y fut » célébrée environ un an après qu'elle eût été fondée. Lorsque l'ouvrage fut fort avancé, il envoya des Agents en » France, pour trouver, s'il étoit possible, quelques Faiseurs de » verre, espéce d'Ouvriers entièrement inconnue en Angleterre, » & pour les amener, afin qu'ils missent des vitres aux fenêtres » de son Eglise & de son Monastère. Ces Agens réussirent dans » leur commission, & amenèrent, avec eux, plusieurs Ouvriers » en verre, qui non-seulement firent l'ouvrage demandé par » Benoît, mais apprirent même aux Anglois l'Art de faire du » verre pour les fenêtres, les lampes, les tasses, & pour d'autres » usages (2) ».

Art de faire du verre.

Il paroît, par ce récit authentique, qu'il y a maintenant environ onze-cents ans que cet Art si utile & si agréable de faire du verre a été apporté en Angleterre. Avant cette époque, les fenêtres des maisons & des Eglises étoient bouchées ou avec de la toile ou avec des barreaux ou treillis de bois. Nous apprenons ces détails de la description suivante, laissée par Guillaume de Malmsbury, des grandes réparations qui furent

(1) Id. ibid. — *Voyez* le *Tableau des Arts en Angleterre* de Strutt.

(2) Bedæ Hist. Weremucken.

faites dans la Cathédrale d'York, vers ce temps, par le même Wilfrid, avec le fecours des mêmes Ouvriers. « Le S. Evêque » étoit très-affligé de voir l'état de dégradation, & prefque de » ruine, de l'Eglife Cathédrale d'York, qui avoit été conftruite » par le Roi Edwin, d'après le défir de Paulin, & il fit travailler » fur-le-champ à la réparer. Il rétablit le toît, & le couvrit de » feuilles de plomb, fit blanchir les murs avec de la chaux, & » mit des vitres aux fenêtres, qui laiffoient auparavant paffer le » jour, les unes à travers de belles toiles, & les autres à travers » des treillis (1) ».

Les Bâtiments de pierre furent rares en Angleterre dans les VIIIe & IXe fiécles.

Mais, quoique ces Arts de conftruire des Edifices en pierre, avec des fenêtres de verre & d'autres ornements, euffent été ainfi introduits par ces deux Prélats, dans la dernière partie du VIIe fiécle, ils ne paroiffent pas avoir fleuri beaucoup pendant plufieurs des fuivants. On voit, par un grand nombre de Paffages qui fe trouvent incidemment dans nos anciens Hiftoriens, que les Bâtiments de pierre étoient encore très-rares dans le VIIIe & le IXe fiécles, & que, par-tout où l'on en élevoit de pareils, ils excitoient beaucoup d'admiration. Lorfqu'Alfred-le-Grand, vers la fin du IXe fiécle, forma le deffein de reconftruire fes Cités, fes Eglifes & fes Monaftères ruinés, & de décorer fes Domaines par des Edifices plus magnifiques, il fut obligé d'amener avec lui beaucoup de fes Ouvriers des Pays étrangers. « Il avoit, dit » Afférius, fon Ami & fon Compagnon, un nombre extrê- » mement confidérable de ces Ouvriers, qui étoient raffemblés » de différentes Nations, & dont beaucoup étoient les pre- » miers dans leurs différents Arts (2) ». Ce n'eft pas en effet le moindre mérite de cet illuftre Prince, que d'avoir été le meilleur Conftructeur & le meilleur Architecte du fiécle dans lequel il fleurit. Son Hiftorien, qui fut témoin oculaire de fes Ouvrages, parle du nombre de fes Bâtiments dans les termes fuivants, qui expriment fon admiration : « Que dirai-je des

(1) W. Malmf. de Geftis Pontific. p. 149. | (2) Affer. de Ælfredi rebus Geftis. p. 20.

» Villes

» Villes & Cités qu'il répara, ainſi que des autres qu'il con-
» ſtruiſit, depuis les fondements, dans des lieux où il n'y en
» avoit pas eu auparavant (1) ». Quelques-uns de ces Bâtiments étoient magnifiques pour ce ſiécle, & d'une conſtruction nouvelle & ſingulière, particulièrement l'Egliſe de ſon nouveau Monaſtère d'Æthélingey, dont le Lecteur peut voir un Plan dans l'Ouvrage cité ci-deſſous (2). Cependant cette Egliſe n'étoit conſtruite qu'en bois; & il paroît probable que les Bâtiments d'Alfred étoient, en général, plus remarquables par leur nombre & leur utilité que par leur grandeur; car il eſt aſſez évident que, long-temps après lui, preſque toutes les Maiſons, & preſque tous les Monaſtères & Egliſes étoient des Bâtiments très-médiocres, conſtruits en bois & couverts de chaume. Edgar-le-Pacifique, qui floriſſoit après le milieu du Xe ſiécle, obſerva que, lors de ſon avénement au Trône, tous les Monaſtères d'Angleterre étoient en ruine, & n'étoient conſtruits que de planches pourries (3). Quoique l'Art de faire du verre ait été apporté en Angleterre dans le VIIe ſiécle, il fut cependant tellement négligé dans la ſuite, que les maiſons des Particuliers n'eurent de vitres à leurs fenêtres qu'après la fin de cette époque (4). En un mot, pluſieurs de nos anciens Hiſtoriens conviennent que les Nobles Anglois n'avoient pas de goût pour les Bâtiments magnifiques, mais dépenſoient leurs grands revenus dans des maiſons vilaines, baſſes & incommodes (5). Cela paroît devoir être attribué en grande partie à l'état peu sûr de leur Pays, & aux déprédations deſtructives & fréquentes des Danois, qui ſe firent une régle conſtante de brûler toutes les maiſons & Egliſes, ainſi que tous les Monaſtères, par tout où ils allèrent. D'après le peu de reſtes de l'Architecture Anglo-Saxonne, qu'on peut voir en Angleterre, ainſi que d'après le témoignage direct du vénérable Béde, elle paroît clairement avoir été une imitation groſſière de

(1) Id. ibid. | (2) Vita Ælfredi latinè reddita, p. 131. | (3) W. Malmſ. l. 2. p. 32. | (4) Anderſon's Hiſt. of Commerce, v. 1. p. 90. | (5) W. Malmſ. l. 3. — J. Roſſii, p. 106.

l'ancienne manière des Romains, & avoir été très-différente de celle qui est appellée ordinairement, quoique très-improprement, *Gothique*, & dont un si grand nombre de Monuments ornent notre Pays (1). Les plus admirées de nos Eglises Saxonnes paroissent avoir été basses & obscures, & avoir eu des piliers unis & grossiers, des murs extraordinairement épais, des fenêtres petites & peu nombreuses, & des arcades sémicirculaires au sommet (2).

Etat de l'Architecture dans le Pays de Galles.

Si l'Architecture étoit si imparfaite dans l'Angleterre, à cette époque, nous pouvons en conclure qu'elle n'étoit pas dans un état très-florissant dans les autres parties de cette Isle. Cet Art semble avoir été presqu'entièrement perdu chez les Descendants des anciens Bretons, après qu'ils se furent retirés dans les montagnes du pays de Galles. Le Palais principal des Rois de Galles, où la Noblesse & les Sages s'assembloient pour faire des Loix, étoit appellé le *Palais blanc*, parce que les murs en étoient tissus avec des baguettes blanches, dont l'écorce avoit été ôtée (3). Suivant les Loix de Galles, quiconque brûloit ou détruisoit la Maison ou le Palais du Roi, étoit obligé de payer une livre & quatre-vingts sols, indépendamment de cent-vingt sols pour chacun des Bâtiment adjacents, qui étoient au nombre de huit, sçavoir le Dortoir, la Cuisine, la Chapelle, la Boulangerie, le Magasin, l'Etable & le Chenil (4). D'où il paroît que, quand ces Loix furent faites, un séjour Royal, avec toutes ses appartenances, étoit estimé dans le pays de Galles, cinq livres quatre-vingts sols de la monnoie de ce temps, qui répondent, pour la quantité d'argent, à seize livres de notre monnoie, &, pour la valeur, à cent soixante. C'est certainement là une preuve suffisante du peu d'importance de ces Bâtiments, qui n'étoient que de bois. Les Châteaux même qui étoient bâtis pour la sûreté du Pays, paroissent avoir été construits avec les mêmes matériaux, à

(1) Bedæ Hist. Abbat. Weremouth. p. 295. | (2) Archæologia by the Society of Antiquaries, London, p. 39. — 140. — 151. | (3) Leges Wallicæ, p. 6. (4) Id. ibid. p. 263. — 167.

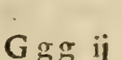
cette époque, chez les Gallois: en effet, les Loix exigeoient des Vassaux du Roi qu'ils se rendissent pour bâtir ces Châteaux, sans autre outil qu'une hache (1). Ces observations, & beaucoup d'autres du même genre, qui peuvent être faites d'après les anciennes Loix du pays de Galles, semblent donner du poids à l'opinion d'un Ecrivain moderne très-ingénieux: « Qu'il » n'y eût point ou qu'il y eût peu de Bâtiments de pierre » dans le pays de Galles, avant le Régne d'Edouard Ier, Roi » d'Angleterre (2) ».

Etat de la Maçonnerie dans l'Ecosse.

Les Arts de bâtir ne paroissent pas avoir été mieux entendus par les Ecossois & les Pictes que par les anciens Bretons, dans la première partie de cette époque. Lorsque Finan, second Evêque de Lindisfarne, construisit une Eglise de bois dans cette Isle, en l'an 652, il est dit l'avoir bâtie *more Scotorum*, suivant la manière des Ecossois, ses Compatriotes; & il a déjà été observé que Naitan, Roi des Pictes, fut obligé d'amener des Maçons du Northumberland, lorsqu'il résolut de construire une Eglise de pierre dans ses Domaines, en l'an 710 (3). Après cette dernière époque, il est probable que les Pictes, & peut-être les Ecossois, commencèrent à apprendre & à pratiquer l'Art de la Maçonnerie, parce qu'on peut voir encore en Ecosse quelques Bâtiments de pierre d'une construction très-singulière & d'une grande antiquité. Ces Bâtiments sont tous circulaires, quoiqu'ils soient de deux espéces si différentes l'une de l'autre, qu'elles semblent avoir été les ouvrages de divers siécles & de diverses Nations. Les plus grands de ces Edifices sont d'un goût très-extraordinaire d'Architecture, dont je n'ai vu citer d'exemple dans aucun autre Pays du Monde. Ils sont décrits de la manière suivante par un Antiquaire moderne qui les a examinés avec beaucoup d'attention. « Etant arrivé à la Baraque de Glénelg, » je fus conduit auprès des restes de ces étonnants Monuments » qui sont situés, à environ deux milles de là, dans une vallée

---

(1) Id. ibid. p. 167. | (2) Observations on the Welsh Castles by the honorable Daines Barrington in Archæologiâ. p. 278. | (3) Bed. Hist. Ecclef. l. 3. c. 15. — l. 5. c. 21.



» appellée *Glenbeg*, dans laquelle il y en avoit anciennement
» quatre. Deux de ces Fabriques ou Monuments ſont preſque
» entièrement démolis aujourd'hui ; le troiſiéme eſt à moitié
» tombé ; le quatriéme eſt preſque entier. Le premier que je
» rencontrai eſt vers le côté Septentrional de la vallée, & il
» eſt appellé *Caſtle Chalomine* ou le *Château de Malcom*
» (Malcom's Caſtle). Il eſt ſur une éminence conſidérable,
» & il nous procura une belle vue de l'iſle de Sky, & d'une
» bonne partie du rivage de la mer. On n'en voit que les fon-
» dements, ainſi que ceux de l'autre Monument, qui eſt à
» l'extrémité Orientale de la vallée, & qui eſt appellé *Caſtle*
» *Chonel.* A environ un quart de mille plus loin, ſur le bord
» d'un petit ruiſſeau, qui paſſe à travers le milieu du Glen, on
» voit le troiſiéme Monument appellé *Caſtle Tellve.* Je le
» trouvai compoſé de pierres ſans ciment, qui n'étoient pas
» rangées régulièrement, comme c'eſt l'uſage dans nos Bâti-
» ments élégants, mais qui étoient placées groſſièrement &
» ſans ordre. Celles qui étoient vers la bâſe étoient aſſez
» larges; mais, en montant plus haut, elles étoient minces &
» plates ; quelques-unes n'avoient guères que l'épaiſſeur d'une
» brique ordinaire. Je fus ſurpris de ne trouver ni fenêtres à
» l'extérieur, ni aucune eſpéce d'ouverture pour entrer dans le
» Monument, excepté un trou, vers l'Oueſt, à la bâſe, mais ſi
» bas & ſi étroit que je fus forcé de m'y traîner ſur mes mains
» & ſur mes genoux ; & je vis qu'il me conduiſoit à quatre
» ou cinq pieds au-deſſous de la ſurface du terrein. Quand
» j'y fus entré, je me trouvai entre deux murs, ayant une
» cavité ou une eſpace vuide, qui me conduiſit autour de tout
» le Bâtiment. En face de la petite entrée de l'extérieur, il
» y avoit dans le ſecond mur ou mur intérieur, une porte aſſez
» large, qui me mena dans l'area ou cour intérieure. Lorſque
» j'y fus, je m'apperçus qu'une moitié du Bâtiment étoit
» tombée, & j'eus par conſéquent l'occaſion d'en voir la coupe
» complette. Les deux murs ſe joignent enſemble au ſommet,
» en forme circulaire, & laiſſent un large eſpace ou aire vuide
» au milieu. Mais, pour donner une idée plus compléte de

» ces Bâtiments, je décrirai le quatriéme, appellé *Castle Troddan*, » qui est beaucoup plus entier qu'aucun autre dans ce Pays, & » qui m'a donné une notion très-claire de la manière dont » il fut construit originairement. Il n'y avoit point de fe- » nêtres à l'extérieur, & les matériaux de ce Château ne dif- » féroient, à aucun égard, de ceux du Château déjà décrit; » seulement l'entrée, à l'extérieur, étoit un peu plus large; mais » cela peut avoir été occasionné par la chûte des pierres de » dessus. L'aréa de ce Château forme un cercle complet, & » il y a dans le mur intérieur quatre portes qui répondent » aux quatre points cardinaux de la boussole. Ces portes ont » chacune huit pieds & demi de haut, & cinq de large, & » conduisent de l'aréa dans la cavité, qui est entre les deux » murs, & qui fait le tour de tout le Bâtiment. La hauteur » perpendiculaire de cet Edifice est exactement de trente-trois » pieds, & l'épaisseur des deux murs, y compris la cavité qui » est entr'eux, n'est pas de plus de douze : la cavité elle-même est » à peine assez large pour que deux hommes puissent y marcher » de front. La circonférence extérieure est de cent soixante- » dix-huit pieds. Toute la hauteur de l'Edifice est divisée en » quatre parties ou étages, séparés l'un de l'autre par de minces » planchers de pierres plates qui lient les deux murs ensemble » & font entièrement le tour du Bâtiment, & il y a eu des » escaliers tournants construits avec les mêmes pierres plates, » & montants, entre les deux murs, jusqu'au sommet. La » partie qui est la plus basse, est un peu au-dessous de la sur- » face du terrein, & est la plus large. Les autres se rétrécissent » par dégrés, jusqu'à ce que les murs se ferment au sommet. » Il y a au-dessus de chaque porte, pour laisser passer le jour, » neuf fenêtres quarrées, mises directement l'une au-dessus de » l'autre ; &, entre chaque rang de fenêtres, il y en a trois » autres dans l'étage le plus élevé, s'élevant au-dessus de la » corniche qui est en saillie sur le mur intérieur, & qui fait » tout le tour du Bâtiment (1) ». D'après la description de

(1) Gordon's Itinerarium Septentrionale, p. 166.

ces Edifices ſinguliers, il paroît clairement qu'ils étoient deſtinés tant à ſe loger qu'à ſe défendre; &, ſi l'on conſidère la ſituation des temps où ils furent conſtruits, on les trouvera certainement bien imaginés pour remplir ces deux buts.

Tours circulaires.

Les Edifices de pierre de l'autre genre, qui furent probablement élevés à cette époque, & dont on peut voir encore aujourd'hui quelques-uns en petit nombre, en Ecoſſe, ne ſont pas auſſi conſidérables que les premiers, mais demandoient plus d'art. Ce ſont des Tours circulaires, minces & élevées, compoſées de pierres taillées & rangées dans un ordre régulier, ayant entre quarante & cinquante pieds de circonférence extérieure, & depuis ſoixante-dix juſqu'à cent de haut, avec une porte à quelques pieds du ſol (1). Elles reſſemblent abſolument à la Tour ronde d'Ardmore, & à pluſieurs autres qui ſont en Irlande. Elles furent donc probablement bâties vers le même temps, c'eſt-à-dire dans le Xe ſiécle, & dans la même vue que quelques-uns croyent avoir été celle de procurer des retraites pendant qu'on faiſoit pénitence. C'eſt par cette raiſon qu'on trouve toujours ces Tours dans le voiſinage des Egliſes, tant en Ecoſſe qu'en Irlande, & on dit qu'on s'en ſervoit de cette manière: « Les » Pénitents étoient placés à l'étage le plus élevé de la Tour, qui » en avoit ordinairement cinq ou ſix. Après y avoir fait un » noviciat ou une pénitence, pendant un temps limité, ſuivant » la gravité de leurs crimes, il leur étoit permis de deſcendre » au plancher ſuivant, & ainſi de ſuite, par dégrés, juſqu'à ce » qu'ils fuſſent parvenus à la porte, qui étoit toujours en face » de l'entrée de l'Egliſe, où ils ſe tenoient debout pour recevoir » l'abſolution du Clergé & les bénédictions du Peuple (2) ». Démarches ennuyeuſes, auxquelles peu de Pénitents du ſiécle actuel voudroient ſe ſoumettre (3). D'autres Ecrivains penſent que le but de ces Tours circulaires (dont il reſte encore une à Abernéthy & une autre à Bréchin) étoit de ſervir d'endroits

(1) Id. ibid. p. 165. | (2) Archæologia, vol. 1. p. 307.

(3) L'eſprit des différents ſiécles n'eſt pas le même. Note du Traducteur.

d'où le Peuple pouvoit être convoqué au Culte Public, par le son de la corne ou de la trompette, avant l'introduction des cloches. (1).

Il est absolument inutile d'employer beaucoup de temps à faire des recherches sur l'état des Charpentiers, des Faiseurs d'armoires & des autres Ouvriers qui travailloient en bois, à cette époque, parce qu'il ne reste maintenant que peu d'échantillons de leurs Ouvrages, si même il en existe. En général, nous pouvons être certains que ces Ouvriers étoient très-nombreux, puisque presque tous les Edifices tant publics que privés, ainsi que les différentes espéces de meubles, d'armes, d'outils, &c. étoient faits en bois; & il y en avoit certainement parmi eux, dans chaque partie, quelques-uns qui excelloient dans leurs Arts. Nous en avons encore aujourd'hui la preuve la plus claire & la plus positive; & il suffira d'en donner un seul exemple: « La Nef de l'Eglise de » Croiland fut construite avec ce bois, & la Tour fut formée, » avant la mort de l'Abbé Turkitull, avec de grosses solives » fortes & hautes, très-exactement jointes ensemble. Après » le décès de cet Abbé, son successeur Egelric bâtit beau- » coup de superbes Edifices avec les mêmes matériaux. Il con- » struisit particulièrement une Infirmerie pour les Moines, » d'une longueur & d'une largeur convenables, une Chapelle, » un Bain, ainsi que les autres Bâtiments nécessaires, une » Salle & deux grandes Chambres pour la commodité des Etran- » gers, une nouvelle Brasserie & une nouvelle Boulangerie, » avec de vastes Greniers & des Etables. Tous ces Edifices » furent construits avec des solives de bois & des planches » très-exactement jointes & polies d'une manière très-belle, » par l'art du Charpentier, & ils furent couverts de » plomb (2) ».

Arts Métalliques.

Les métaux étant plus durables que le bois, l'état des Arts métalliques est un peu mieux connu. On doit avoir bien entendu, à cette époque, l'Art du Plombier, puisque

(1) Archæologia, vol. 2. p. 80. — 85. | (2) Ingulf. Hist. Croiland.

toutes les Eglises, ainsi que les autres Edifices qui étoient bâtis en pierre, étoient couverts en plomb, ainsi qu'un grand nombre des Bâtiments même qui étoient construits en bois. Les Ouvriers qui travailloient en fer étoient extrêmement considérés dans ces siécles guerriers, parce qu'ils fabriquoient des épées & d'autres armes offensives, ainsi que des armures défensives. Chaque Officier Militaire avoit son Forgeron qui le suivoit constamment pour tenir ses armes & son armure en bon état (1). Le principal Forgeron étoit un Officier d'un rang important dans les Cours des Rois Anglo-Saxons & Gallois, où il jouissoit de priviléges nombreux & où son Wérégeld étoit beaucoup plus considérable que celui d'aucun autre Ouvrier (2). Dans la Cour Galloise, le Forgeron du Roi siégeoit après le Chapelain domestique, & avoit le droit de boire un verre de toutes les espéces de Liqueurs qui étoient apportées dans la Salle (3).

Art de travailler l'or, l'argent & les joyaux.

Comme tous les Ecclésiastiques avoient appris quelqu'Art méchanique, & étoient obligés, par les Canons, de l'exercer dans leurs heures de loisir, beaucoup d'entr'eux sçavoient travailler les métaux de différentes espéces, & y devinrent même des Artistes très-précieux & très-expérimentés (4). Le célébre S. Dunstan, Archevêque de Cantorbéry, qui gouverna l'Eglise & l'Etat, avec l'autorité la plus absolue, étoit le meilleur Forgeron, Chaudronnier, Orfévre & Graveur de son temps. « Il avoit, dit son Historien, un génie admirable » pour différents Arts, & il excelloit particulièrement à écrire » & à graver des lettres, & à faire tout ce qu'il vouloit en » or, en argent, en airain & en fer (5) ». Beaucoup de petits ouvrages faits par cet illustre Méchanicien, furent conservés pendant long-temps, dans l'Eglise, comme les Reliques les plus précieuses, & les objets de la plus haute vénération. « O Malheureux que je suis, s'écrie Osbern, j'avoue que j'ai vu quel-

Habileté des Ecclésiastiques & de S. Dunstan dans les Arts.

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 25. | (2) Leges Wallicæ, p. 66.
(3) Id. ibid. | (4) Johnson's Canons, vol. 1. A. D. 960. c. 51. A. D. 994. c. 3.
(5) Anglia Sacra, t. 2. p. 94.

» ques-uns

ques-uns de ces ouvrages qu'il a faits, que je les ai touchés » de mes mains coupables, que je les ai mis devant mes » yeux, que je les ai arrosés de mes larmes, & que je les » ai adorés à genoux (1) ». Parmi les divers Artistes rassemblés par Alfred-le-Grand, il y en avoit beaucoup travaillant en or & argent, qui, d'après les instructions de ce Maître couronné, firent, avec ces précieux métaux, des Ouvrages d'une beauté incomparable (2). La vérité de cette assertion de l'Historien est bien confirmée par le magnifique joyau, d'un travail exquis, qu'on a trouvé à Ethélingey, dans le Sommersetshire, où ce grand Prince s'étoit caché lors de ses malheurs, & où il avoit résidé quelquefois dans sa prospérité. Ce joyau fut fait par l'ordre d'Alfred, comme on le voit par l'Inscription qu'il porte en lettres & en Langue Saxonne, & qui l'indique de la manière suivante : « Je fus fait par » l'ordre d'Alfred ». Ce Prince le porta certainement. C'est un morceau mince d'or émaillé, où sont différentes figures gravées avec un goût exquis, d'une forme oblongue, ayant un peu plus de deux pouces de long, & un peu plus d'un de large, dont le Lecteur peut voir des descriptions longues & détaillées dans les Ouvrages cités ci-dessous (3). Il y a une preuve très-authentique & très-claire qu'on faisoit en or & en argent des plats, des couronnes, des bracelets & divers autres ornements & ustensiles, tant avant qu'après le siécle d'Alfred-le-Grand. En effet, le célébre Evêque Wilfrid, qui florissoit environ deux siécles avant Alfred, passe pour avoir excité beaucoup d'envie par sa magnificence, & particulièrement par sa grande quantité de vaisselle d'argent (4). La Reine Elgiva, femme du Roi Ethelred, fit présent à l'Eglise de Cantorbéry d'un calice & d'une patène de bel or, pesant treize marcs, environ deux livres & demie ; & la seconde femme de ce Prince, la Reine Emma, donna beaucoup

(1) Anglia Sacra t. 2. p. 96. | (2) Asser. Vita Alfred. p. 17.

(3) Philosophical Transactions, n° 247. — Hickesii Thesaur. t. 1. p. 142. — Wottens Conspectus. p. 18. | (4) Eddii Vita Wilfridi. c. 24.

d'ornements d'or & d'argent à l'Eglise de Winchester (1). Mais, indépendamment de la vaisselle d'or & d'argent dont l'Eglise étoit en possession & dont chaque Couvent & chaque Cathédrale avoit une quantité considérable, beaucoup de Particuliers avoient différents ornements & bijoux de ces précieux métaux, tels que des couronnes, des chaînes, des bracelets, des demi-cercles pour arranger leurs cheveux pardessus, des colliers, des coupes, &c. comme on le voit par leurs Testaments, qui sont encore conservés (2). Les Arts même de polir & de monter les pierres précieuses n'étoient pas entièrement inconnus en Angleterre à cette époque; car Alfred-le-Grand en ayant reçu une quantité de l'Inde (de la manière qui sera rapportée dans le Chapitre suivant) les polit, & en forma des joyaux dont quelques-uns se trouvoient encore dans la Cathédrale de Shéréburn, lorsque Guillaume de Malmsbury écrivit l'Histoire des Evêques de ce Siége (3). Les Arts de dorer & d'argenter les bois & les métaux étoient aussi connus & pratiqués. Stigand, Evêque de Winchester, passe pour avoir fait un très-grand Crucifix & deux figures, l'une de la Ste Vierge Marie, & l'autre de l'Apôtre S. Jean, & les avoir dorées & argentées toutes, ainsi que le morceau de bois sur lequel elles étoient, & les avoir placées dans la Cathédrale de Winchester (4). Les Orfévres Anglois étoient si célébres, à cette époque, pour la supériorité qu'ils avoient dans leur Art, que les cassettes curieuses, ornées d'or, d'argent & de pierres précieuses, dans lesquelles les Reliques des Saints étoient conservées, étoient faites en Angleterre, & connues sous le nom d'*Ouvrages Anglois* (Opera Anglica) (5). L'Art de faire des fils d'or & d'argent, pour en composer des tissus & des broderies, n'étoit pas inconnu, à cette époque, comme on le verra bientôt. En un mot, on exécuta, dans ces temps grossiers, en or & en argent, quelques

(1) Monasticon. vol. 1. p. 2. — Anglia Sacra. t. 1. p. 290. | (2) Hickesii Dissertatio Epistolaris, p. 51. | (3) W. Malmf. de Gestis Pontificum, Angl. l. 2. (4) Anglia Sacra, t. 1. p. 293. | (5) Muratori, Antiq. t. 5. p. 12.

Ouvrages qui auroient été admirés dans le siécle actuel; ce dont il suffira de donner un exemple. Parmi les meubles de Charlemagne, il y avoit quatre tables, trois d'argent & une d'or, toutes d'une grandeur & d'un poids extraordinaires. Une des tables d'argent étoit quarrée, & contenoit un très-beau plan de la ville de Constantinople; une autre étoit ronde, & la Cité de Rome y étoit représentée de la même manière; la troisiéme, qui étoit beaucoup plus large & plus pesante, & d'un travail beaucoup plus admirable que les deux autres, contenoit dans trois cercles, une représentation de tout l'Univers, en figures extrêmement petites & belles (1). Il faut convenir que, si ces tables existoient encore, elles seroient d'un prix inestimable. Ceux de nos Lecteurs qui pourroient désirer de connoître de quels procédés les Ouvriers de ces anciens temps se servoient pour dorer & colorier les métaux, l'ivoire, le bois, le parchemin, &c. en trouveront une ample collection dans l'Ouvrage cité ci-dessous (2).

Art de travailler l'argent dans le pays de Galles.

Si nous pouvons compter sur le témoignage des Loix de Galles, les Habitants même de ce Pays, malgré leur pauvreté & le peu de progrès que les Arts avoient fait parmi eux, connoissoient la vaisselle d'or & d'argent, à cette époque. Par une de ces Loix, une insulte ou une injure faite au Roi d'Aberfraw devoit être compensée de la manière suivante: Le Coupable, indépendamment d'un certain nombre de vaches, proportionné à l'étendue de son bien, devoit donner au Roi à qui il avoit fait une injure, une verge d'or, de l'épaisseur de son petit doigt, allant depuis la terre jusqu'à sa bouche, lorsqu'il seroit assis dans son fauteuil, ainsi qu'une coupe d'or, contenant autant de liqueur qu'il en pourroit boire d'un seul trait, avec un couvercle aussi large que la figure de Sa Majesté; & la coupe, ainsi que le couvercle, devoient être de l'épaisseur de l'ongle du pouce d'un Laboureur ou de la coque d'un œuf d'oie (3). D'après cette Loi, c'étoit certainement

(1) Eginhard. Vita Carol. Magn. sub fine. | (2) Muratori, Antiquitates Medii Ævi, t. 2. p. 366. — 387. | (3) Leges Wallicæ. p. 10.

une grande imprudence que d'insulter Sa Majesté, sur-tout si elle avoit l'haleine longue & le visage large. Mais, si les Habitants du pays de Galles avoient réellement chez eux de pareilles piéces d'argenterie, ils les importoient probablement, & ne les avoient pas manufacturées eux-mêmes.

Arts relatifs à l'habillement.

Quoique plusieurs des Arts relatifs à l'habillement soient portés plus loin que la nécessité l'exige, comme ils l'étoient particulièrement, à cette époque, il paroît plus convenable, pour prévenir la confusion, de les considérer tous ici sous la division d'*Arts nécessaires*.

Il n'est pas nécessaire de remonter à l'origine de ces Arts.

Aucune des Nations qui habitoient cette Isle, lors de l'arrivée des Saxons, n'ignoroit les parties les plus essentielles de l'Art de se vêtir. On a même déjà fait voir que les Bretons, les Ecossois & les Pictes entendoient l'Art de préparer la laine & le chanvre, de les filer & d'en faire des tissus d'étoffes de différentes espéces & de diverses couleurs (1). Nous n'avons pas la moindre raison de soupçonner que les Saxons ignorassent aucune de ces opérations essentielles, lors de leur arrivée dans la Grande-Bretagne, puisque nous ne voyons, dans l'Histoire, rien qui nous porte à croire qu'ils fussent habillés d'une manière plus imparfaite que les autres Nations. Il n'est donc pas nécessaire de remonter à l'origine d'aucun de ces Arts, mais seulement de faire connoître les progrès qu'ils firent alors, & les nouvelles inventions qui s'y introduisirent.

Art de la Broderie.

Nous n'avons pas de preuve qu'au commencement de cette époque aucune des Nations Bretonnes ait pratiqué les Arts d'exécuter diverses figures d'hommes, d'animaux, de fleurs, de feuillages, &c. en fabriquant une étoffe, ou de les y broder après sa fabrication : mais on a la preuve la plus claire que ces Arts si agréables & si ingénieux étoient pratiqués en Angleterre, avant la fin du VIIe siécle. Dans un Livre écrit par Aldhelm, Evêque de Shéréburn, vers l'an 680, à la louange de la Virginité, il observe que la Chasteté seule ne

(1) Vol. I. p. 350.

forme pas un caractère aimable & parfait; mais qu'elle doit être accompagnée & ornée par beaucoup d'autres Vertus; & il appuie cette remarque par la comparaison suivante, prise de l'Art du Tisserand : « Il en est de la Virginité comme d'une » toile qui, si elle est d'une couleur & d'une texture uniforme, » sans aucune variété de figures, ne plaît point à l'œil, & ne » paroît point belle, mais qui charme les Spectateurs lorsqu'elle » a été tissue par des navettes remplies de fils de pourpre & » de beaucoup d'autres couleurs, allant d'un côté à un autre, » & formant une variété de figures & d'images dans diffé- » rents compartiments, avec un art admirable (1) ». Ces figures étoient quelquefois brodées sur l'étoffe avec des fils d'or, d'argent, de soie, de pourpre & d'autres couleurs, suivant que la nature des figures qui étoient à former l'exigeoit; &, pour les rendre plus exactes, elles étoient d'abord tracées avec une matière colorante, par quelqu'habile Artiste. Nous lisons dans la *Vie de S. Dunstan*, qu'une certaine Dame pieuse, voulant broder un habillement sacerdotal, supplia instamment Dunstan (qui étoit alors un jeune-homme, & qui avoit beaucoup de goût dans ce genre) de tracer les figures, qu'elle forma ensuite avec des fils d'or (2). La vérité est que ces beaux ouvrages brodés & à fleurs, si supérieurs pour le talent & la beauté à ce qu'on auroit pu attendre dans ces siécles grossiers, étoient ordinairement exécutés par des Dames du plus haut rang & de la plus grande piété, & étoient destinés à servir d'ornements pour les Eglises, & d'habillements pour les Ecclésiastiques, lorsqu'ils célébroient les Offices de la Religion. Nous voyons souvent dans les Historiens Moines de ce temps, des Reines & des Princesses qui font présent à l'Eglise de pareils vêtements précieux & peints, ainsi qu'ils les appelloient (3). Les quatre Princesses, filles du Roi Edouard-l'Ancien, & sœurs du Roi Athelstan, sont très-louées par les Historiens, pour leur assiduité & leur adresse à filer, à tisser &

(1) Aldhelm de Virginitate, in Bibliothecâ Patrum. t. 13. | (2) Anglia Sacra, t. 2. p. 94. | (3) Annales Eccles. Winton. in Anglia Sacra. t. 1. p. 290.

à travailler à l'aiguille; mérite qui étoit si éloigné de faire du tort à ces Fileuses Royales, qu'il les faisoit rechercher par les plus grands Princes qui existoient alors dans l'Europe (1). On conserve encore dans la Cathédrale de Bayeux un Ouvrage de ce genre, qu'on croit avoir été exécuté vers la fin de cette époque, par Matilde, femme de Guillaume, Duc de Normandie, ensuite Roi d'Angleterre, & les Dames de sa Cour. Ouvrage qui est une illustre preuve de leur habileté & de leur industrie. Ce Monument curieux d'Antiquité est une piéce de toile qui n'a qu'environ dix-neuf pouces de largeur, mais qui n'a pas moins de soixante-sept verges de long, sur laquelle est brodée l'Histoire de la Conquête d'Angleterre, par Guillaume, Duc de Normandie, commençant à l'Ambassade d'Harold à la Cour Normande, en l'an 1065, & finissant avec la mort de ce dernier, à la bataille de Hastings, en l'an 1066 (2). Les nombreux événements importants de ces deux années, si fécondes dans ce genre, sont représentées dans l'ordre le plus clair & le plus régulier, sur ce morceau de tapisserie fait à l'aiguille, qui contient beaucoup de centaines de figures d'hommes, de chevaux, de bêtes, d'oiseaux, de maisons, de châteaux, d'églises, d'armes, &c. le tout exécuté dans les proportions & avec les couleurs convenables, & accompagné d'Inscriptions au-dessus pour expliquer l'Histoire (3). Quoique la Reine Matilde ait présidé à cet Ouvrage, cependant la plus grande partie en fut probablement faite par des femmes Angloises; car nous apprenons, d'un Ecrivain contemporain, que les Dames Anglo-Saxonnes étoient si célébres pour leur habileté à travailler à l'aiguille, & à broder en or, que les Ouvrages élégants de ce genre étoient appellés *Ouvrages Anglois* (*Anglicum Opus*) (4).

Art de teindre en écarlate.

On a déja prouvé que les Habitants de cette Isle n'ignoroient pas les Arts de teindre la laine & le drap en différentes couleurs,

---

(1) W. Malmf. l. 2. p. 26. | (2) *Mémoires de Littérature*, tom. 9. 12.

(3) Id. ibid.— Montfaucon, *Monuments de la Monarchie Françoise*. t. 1. p. 371. &c.

(4) Gul. Pictavens. p. 211.

dans la précédente époque ; cependant il paroît probable que ces Arts se perfectionnèrent considérablement dans celle dont nous-nous occupons maintenant (1) ; particulièrement l'Art de teindre en écarlate, par le moyen du petit insecte du Kermès, ou d'une espéce de cochenille, paroît avoir été découvert vers l'an 1000 (2).

L'Art du Foureur ou l'Art d'apprêter les peaux des animaux sans enlever les poils ou la laine fut très-perfectionné à cette époque, parce qu'on portoit beaucoup de Fourures de toutes espéces, & qu'elles étoient fort estimées pour leur chaleur & leur beauté (3). Art du Foureur.

Quoique la soie fût portée par les personnes d'un rang & d'une richesse très-distingués, & qu'on en fît aussi usage pour les parements d'Autels, &c. cependant, comme nous n'avons pas de preuve évidente qu'on la travaillât en Angleterre, à cette époque, ce n'est pas ici qu'il convient d'en parler (4). Art de travailler la Soie.

Indépendamment des superbes broderies & des beaux Ouvrages d'aiguille qu'on vient de décrire, & qui étoient principalement exécutés par les Dames, les Ouvriers de profession d'Angleterre exécutoient alors différentes espéces de draps de laine, pour l'usage des personnes de tous les rangs. Nous apprenons même d'un Ecrivain qui florissoit dans ce temps, que les Anglois qui faisoient du drap excelloient beaucoup dans leurs divers Arts (5). Cela paroît confirmé par le prix de la laine qui étoit plus considérable qu'il ne l'est actuellement, en proportion des prix des autres marchandises. Car quelques-unes des Loix Anglo-Saxonnes évaluoient la toison au deux cinquiémes du prix de toute la brebis (6). Il faut cependant avouer qu'il est presqu'impossible, à cette distance de temps, & avec les notions imparfaites que nous procurent nos anciens Historiens, de donner une description détaillée de la texture & Arts de faire des vêtements de laine.

(1) Vol. I. p. 350 & 351. | (2) Muratori, Antiqnitat. t. 2. p. 415.
(3) Id. ibid. p. 409. | (4) Chap. VII. | (5) Gul. Pictavens. p. 211.
(6) Wilkins. Leges Saxon. p. 23.

des propriétés de toutes les différentes espéces de drap qui étoient fabriquées en Angleterre, à cette époque éloignée.

Art de la Guerre.

L'Art de la Guerre doit continuer d'être rangé parmi les Arts nécessaires, jusqu'à ce que toutes les Nations soient devenues assez sages & assez équitables pour se contenter de leur propres Possessions, sans vouloir envahir celles des autres. Cet état étoit bien loin d'être celui de la Grande-Bretagne, au temps que nous examinons actuellement, & où l'on ne vit, presque pendant toute sa durée, qu'une suite continuelle d'invasions, de guerres & de pillages. Dans des circonstances aussi malheureuses, l'étude & la pratique des Arts de la Guerre étoient devenues nécessaires à la conservation des divers Peuples Bretons; & elles méritent, par cette raison, que nous-nous en occupions un peu.

Art de la Guerre, chez les Bretons, les Ecossois & les Pictes.

Il suffit de renvoyer le Lecteur à ce qui a déjà été dit sur la manière de former & de commander les Armées des anciens Bretons, Ecossois & Pictes, parce qu'il ne paroît pas qu'il ait été fait de changement, à cet égard, dans la présente époque (1). Leurs armes, & leur manière de combattre se ressembloient aussi beaucoup, excepté qu'ils renoncèrent entièrement à leurs chariots de guerre, & que l'armure défensive devint plus en usage, chez leurs Princes & leurs Grands, qui imitèrent, à cet égard, les autres Nations & particulièrement les Anglo-Saxons. Suivant les Loix du pays de Galles, tous les hommes en état de porter les armes, étoient tenus de se mettre en marche, dès qu'ils étoient convoqués par le Roi, pour défendre leur Pays lorsqu'on y faisoit une invasion; mais la Loi ne les obligeoit pas de suivre leur Prince dans une expédition étrangère plus d'une fois par an, ni d'y rester plus de six semaines (2). Ils étoient aussi astraints à bâtir, réparer & défendre les Châteaux Royaux, aussi souvent qu'on les en sommoit (3). Mais ces Châteaux, comme on l'a déjà observé, étoient fort légers, & construits seulement en bois.

(1) Vol. I. p. 362. | (2) Leges Wallicæ, p. 71. — 165. | (3) Id. ibid.

Les

Les Fondateurs des divers Royaumes Anglo-Saxons de cette Isle étoient une espéce de Soldats de fortune, suivis d'Armées de jeunes & intrépides guerriers, dont les armes faisoient la seule richesse, & dont la guerre étoit le seul commerce & le principal plaisir. Ils durent tous leurs succès, en Angleterre, à cet esprit martial qu'ils avoient hérité des anciens Germains, leurs Ancêtres; & ils se procurèrent par leur épée tous leurs Etablissements auxquels ils n'avoient pas d'autre droit. Le même esprit guerrier, & les mêmes Arts militaires furent nécessaires pour préserver leurs Acquisitions des attaques tant des anciens Possesseurs que des autres Aventuriers qui vouloient suivre leur exemple, particulièrement des Danois. Ces circonstances rendirent l'étude & la pratique des Arts de la Guerre extrêmement importantes pour les Anglo-Saxons, & sont de leurs arrangements militaires un objet très-curieux pour leurs Descendants.

Art de la Guerre chez les Anglo-Saxons.

Chez les Anglo-Saxons, tous les hommes libres & les Propriétaires de terre, à l'exception des Ministres de la Religion, étoient habitués à manier les armes, & toujours prêts à entrer en campagne. Non-seulement ils y étoient portés par leurs anciens Usages & leurs dispositions guerrières, mais encore ils y étoient forcés par leur situation & par leurs Loix. En effet, lorsque chaque Soldat de leurs Armées victorieuses recevoit une portion du Pays conquis, comme la récompense de ses travaux & de sa valeur, il devenoit obligé à trois services, (appellés ordinairement *Trinoda necessitas*) qui étoient regardés comme d'une nécessité indispensable pour la sûreté & pour le bien publics (1). Le premier & le plus important de ces trois services dont étoient tenus tous les Propriétaires de terre, & même tous les hommes libres qui avoient quelque propriété considérable, étoit appellé en Langue Saxonne *Furthfare* ou *Outgoing*; ce qui signifie qu'ils se mettoient en campagne avec toutes les armes qui leur étoient nécessaires, par tout où il falloit former une Armée pour la défense de leur Pays. Ils étoient

Tous les hommes libres chez les Anglo-Saxons étoient guerriers.

(1) Reliquiæ Spelman. p. 19.

obligés de le faire, ſous la peine ſévère de perdre leurs terres s'ils en avoient, & de payer une forte amende s'ils n'en avoient pas (1). Le ſecond de ces ſervices que tous les hommes libres & les Propriétaires de terre étoient obligés de rendre, étoit auſſi d'un genre militaire, & conſiſtoit à bâtir, réparer & défendre les Châteaux Royaux (2). Pour être en état de rendre ces ſervices, ils étoient obligés d'avoir toujours en leur poſſeſſion les armes qui leur étoient néceſſaires, & qui convenoient à leur rang; armes qu'ils ne pouvoient ni vendre, ni prêter, ni mettre en gage, ni aliéner au préjudice de leurs héritiers (3). Afin qu'ils ſçuſſent bien ſe ſervir de ces armes, lorſqu'ils ſeroient convoqués pour en faire uſage, les hommes libres de chaque Tithing, Hundred & Contrée, étoient tenus de ſe rendre dans certains temps & certains lieux fixés, pour s'y exercer aux armes, & il ſe faiſoit le même jour, dans le mois de Mai, une revue générale de toutes les armes & de tous les hommes armés, dans tous les Comtés de l'Angleterre, pour qu'il fût impoſſible d'en impoſer au Public en ſe prêtant les armes les uns des autres (4). En un mot, les hommes libres, chez les Anglo-Saxons, ſe rendoient avec leurs armes, comme leurs Ancêtres les anciens Germains, à leurs Tribunaux des Hundred & du Comté, qui étoient ordinairement appellés, par cette raiſon, Wéapon-Tacks ou le *toucher des Armes*, parce que chacun touchoit, avec ſa lance, celle du principal Magiſtrat y aſſiſtant, pour montrer qu'il étoit ſoumis à ſon autorité, & qu'il étoit prêt à combattre ſous ſes ordres (5). Ils étoient tellement accoutumés à ſe ſervir des armes, qu'une lance à la main étoit une partie eſſentielle de la parure qui diſtinguoit un Thane ou Gentilhomme Anglo-Saxon, & ſans laquelle il ne ſortoit jamais. C'eſt par cette raiſon que nous trouvons un ſi grand nombre de Loix faites pour les em-

(1) Wilkins. Leges Saxon. p. 23. — Spelman. Concil. Britann. p. 520.

(2) Id. ibid. | (3) Leges Edwardi Regis, apud Wilkins, p. 205. | (4) Id. ibid.

(5) Id. ibid. p. 203.

pêcher de se faire du mal en portant leurs lances avec négligence (1).

Le Clergé étoit exempt de porter les armes.

Chez les Saxons, tant Payens que Chrétiens, les Ministres de la Religion étoient exempts de tous services militaires, & l'usage des armes leur étoit défendu. Les Northumbriens Payens crurent que leur Grand-Prêtre Coifi étoit devenu fou, lorsqu'ils le virent monté à cheval avec une lance à sa main comme un Thane séculier, « parce qu'ils sçavoient » qu'il n'étoit pas permis à un Prêtre de porter les armes » ou de monter à cheval (2) ». Après la conversion des Saxons, les Ecclésiastiques Chrétiens jouirent de la même exemption des services militaires, & eurent la même défense de porter les armes, pour qu'ils conservassent une attention constante à remplir les devoirs de leurs Fonctions sacrées (3). Mais les terres qui furent accordées à l'Eglise par le Roi & par d'autres, sur-tout dans la première partie de cette époque, furent assujéties aux mêmes services militaires que les autres, & le Clergé les remplissoit par ses Céorls ou Francs-Tenanciers (4).

Il n'étoit pas permis aux Esclaves de porter les armes.

Le port des armes, étant regardé comme la plus honorable de toutes les occupations chez les Anglo-Saxons & chez tous les autres Peuples de l'Europe, à cette époque, leurs nombreux Esclaves étoient privés de cet honneur & exclus de tous services militaires, excepté dans les cas où la Nation se trouvoit dans le plus grand danger (5). Mais, lorsqu'on donnoit la liberté à un Esclave, on lui mettoit dans la main une lance comme une marque de son affranchissement; il lui étoit alors permis de porter les armes, & il étoit soumis aux services militaires (6).

Cause pour laquelle les Armées étoient nombreuses chez les Anglo-Saxons.

Par la description qu'on a ci-dessus donnée des forces militaires des divers Etats Anglo-Saxons, il paroît clairement qu'elles n'étoient composées que de tous les hommes libres

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 42. | (2) Bed. Hist. Eccles. l. 2. c. 13.
(3) Spelman. Concil. p. 238. | (4) Reliquiæ Spelman. p. 19.
(5) Muratori. Antiq. l. 2. p. 445. | (6) Id. ibid.

de ces Etats, qui étoient d'âge à porter les armes, à l'exception seulement du Clergé. C'est incontestablement par cette raison, qu'il est parlé d'Armées aussi nombreuses, levées même par les plus petites Nations de l'Heptarchie; car, lorsqu'il y avoit guerre, tous les Membres de la Nation prenoient les armes, excepté ceux qui n'étoient pas en état ou qui n'avoient point le droit de les porter. Après l'établissement de la Monarchie Angloise, on paroît s'être relâché de l'observation de ces Réglements guerriers; & les forces de la Nation diminuèrent par dégrés.

Gouvernement Militaire.

Les Gouvernements Civil & Militaire des Anglo-Saxons étoient parfaitement semblables, & possédés par les mêmes personnes. Le Roi étoit le Commandant en Chef de toute l'Armée, charge qu'il remplissoit ordinairement en personne, mais quelquefois par un Substitut, qui étoit appellé le *Cynings-Hold* ou *Hérétoga*, c'est-à-dire le *Conducteur de l'Armée* (1). L'Alderman ou Hérétoga de chaque Comté commandoit les troupes du Comté, qui formoient un bataillon complet, & étoient subdivisées en Trithings, commandés par les Trithing-Man; ces Trithings étoient également divisés en Hundreds, commandés par les Hundredaires, & enfin les Hundreds étoient partagés en Dixaines, commandées par les Décennaires, qui étoient ordinairement appellés *Sithcundmens* ou *Conducteurs*, lorsqu'ils agissoient comme Militaires (2).

Troupes & Armées des Anglo-Saxons.

Les troupes des Anglo-Saxons étoient de deux espéces, l'Infanterie & la Cavalerie. L'Infanterie étoit composée de Céorls ou du dernier rang des hommes libres, & la Cavalerie de Thanes ou d'hommes libres, ayant de plus grandes propriétés, qui étoient en état d'acheter & de nourrir leurs chevaux. Les Fantassins n'avoient pas tous les mêmes armes offensives, les uns ayant des lances, d'autres des haches, d'autres des arcs & des fléches, & un grand nombre enfin des massues, indépendamment des épées, qui leur étoient communes à tous. Peu de Fantassins avoient d'autre armure que des petits bou-

(1) Spelman. Gloss. p. 288. | (2) Sonner, Diction. Saxon. in verbo.

cliers ronds, ayant à leur centre des pointes aigues, qu'ils portoient à leur bras gauche, & avec lesquels ils blessoient leurs ennemis en même temps qu'ils se défendoient. Les Cavaliers étoient plus uniformément armés de longues lances qu'ils tenoient dans leurs mains droites, & d'épées qui pendoient à un ceinturon à leur côté gauche. Ils avoient aussi une armure défensive beaucoup plus avantageuse, ayant, indépendamment de leurs larges boucliers ovales qu'ils portoient à leur bras gauche, des casques sur leur tête, & des cuirasses ou cottes de maille sur leur corps. Les casques des Anglo-Saxons étoient d'une forme conique, sans visières ou sans aucune autre chose, pour défendre leur visage, qu'un morceau de fer qui alloit depuis le front du casque jusqu'au bout du nez. Les épées, tant des Fantassins que des Cavaliers, étoient longues & larges, émoussées à la pointe, & destinées seulement à couper. Les selles de leurs chevaux étoient d'une construction fort simple, toutes sans croupières, & beaucoup sans étriers. La description que je viens de faire des armes des Anglois, à cette ancienne époque de leur Histoire, est principalement tirée de la représentation de leur Armée au combat de Hastings, dans la fameuse tapisserie de Bayeux (1). Tous les différents Corps de troupes, dont une Armée Anglo-Saxonne étoit composée, avoient des étendards ressemblant beaucoup à ceux qu'a la Cavalerie dans l'Europe moderne (2). Quelques-uns des plus anciens de nos Rois Anglo-Saxons aimoient tellement ces étendards militaires, qu'ils les faisoient porter devant eux lorsqu'ils voyageoient sur leurs territoires, même en temps de paix (3).

Nous avons de justes sujets de croire que les jeunes Anglo-Saxons étoient exercés, avec soin, à se servir de leurs armes avec dextérité, & à conduire leurs chevaux, de même qu'on leur apprenoit à marcher dans un ordre régulier, & à faire

La Jeunesse Anglo-Saxonne étoit dressée à l'usage des armes.

(1) *Voyez* Mémoires de l'Acad. des Inscriptions t. 12. | (2) Id. ibid.

(3) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 16.

les évolutions néceſſaires dans leurs Wéapontacks & leurs revues militaires. « Tous les Peuples Septentrionaux, dit Olaus » Magnus, ſont extrêmement adroits & expérimentés à » manier les armes, lorſqu'ils combattent, parce que leurs » jeunes-gens ſont ſouvent exercés à ſe battre en jouant » avec des épées, des lances, des arcs, des fléches & d'autres » armes (1). Lorſque les troupes ſont aſſemblées pour une expé- » dition militaire, on commence par les partager en leurs dif- » férents corps diſtincts, avec leurs propres étendards, ſous leurs » Chefs reſpectifs, qui leur expliquent les cauſes de la guerre, » leur peignent, avec les couleurs les plus fortes, la cruauté » & l'injuſtice de leurs ennemis, ainſi que la néceſſité de » combattre hardiment pour l'honneur de leur Pays, & leur » promettent qu'elles auront leur part compléte de tout le » butin qui ſera pris; après quoi elles marchent avec beau- » coup de célérité & en bon ordre (2) ». Les armées Anglo-Saxonnes étoient ſuivies, en général, d'un grand nombre de chars ou de chariots chargés d'armes & de proviſions & quelquefois de leurs femmes & de leurs enfants; & ils mettoient ces chariots au tour de leurs camps pendant la nuit; ce qui leur ſervoit d'une eſpéce de fortification (3).

Manière de ranger les armées, & de les faire combattre.

Lorſqu'ils en venoient à une action (ce qui avoit lieu, en général, auſſi-tôt qu'ils rencontroient leurs ennemis) ils rangeoient leurs troupes de différentes manières, ſuivant la nature du terrein, la poſition de l'Armée ennemie, ou les vues particulières de leurs Chefs, quoiqu'ils formaſſent plus ordinairement avec leurs hommes qui tenoient des lances, une figure appellée Sow's Héad ou (*Hollow Wedge*) coin creux, qui préſentoit ſon angle le plus aigu à l'ennemi (4). Cette figure, dont les Francs, les Saxons & tous les autres Peuples Septentrionaux faiſoient beaucoup d'uſage, eſt ainſi décrite par un ancien Auteur : « Ils donnent à » leurs troupes la forme d'un coin ou de la lettre Grecque Δ,

(1) Hiſtoria Olai magni, l. 7. c. 6. p. 224. | (2) Id. ibid.
(3) Cluver. Antiq. l. 1. c. 50. p. 319. | (4) Agathias l. 2.

» dont la pointe qui eſt tournée vers l'ennemi eſt très-aigüe, & » dont les côtés divergent par dégrés ; ce qui fait qu'elle devient » plus large à l'extrémité. Les rangs ſur tous les trois côtés » ſont très-compacts, & les hommes qui ont le viſage » tourné vers l'extérieur & leur dos vers l'eſpace vuide, » étant au milieu, forment une eſpéce de rempart avec leurs » boucliers (1) ». Lorſqu'une Armée étoit composée de pluſieurs bataillons diſtincts ou de troupes de pluſieurs Comtés différents, elle formoit ſouvent autant de ces coins creux qu'il y avoit de bataillons, à des intervalles convenables (2). C'étoit certainement un réglement très-prudent ; car chacun de ces corps, étant composé d'Habitants du même Comté, combattoit avec courage pour l'honneur de ſon Comté, & pour défendre ſes amis & ſes voiſins. La Cavalerie de chaque Comté formoit un eſcadron, & elle étoit communément rangée ſut le front de l'Infanterie. Les chariots de l'Armée, ainſi que les armes, les proviſions, les femmes, les enfants, les malades & les bleſſés étoient placés ſur une ligne, à l'arrière-garde, avec les gardes convenables, & faiſoient une eſpéce de rempart pour ſa défenſe. Pendant qu'on faiſoit ces diſpoſitions, il y avoit de fréquents combats ſinguliers entre les plus hardis champions de chaque Armée, ou des eſcarmouches entre des détachements d'eſpéces de troupes legères; & l'on y voyoit faire des exploits de la plus grande bravoure & de la plus grande adreſſe. Lorſque les deux Armées étoient prêtes à combattre, les Chefs qui commandoient, & les autres Officiers prononçoient de courtes harangues pour les animer; &, le ſignal du combat étant donné par le ſon des trompettes, des cors, (*Horns*) &c. les troupes s'avançoient des deux côtés, en faiſant entendre des chants guerriers, de grandes acclamations, & le cliquetis des armes; ce qui formoit le bruit le plus terrible & le plus effrayant (3). Le premier choc de la Cavalerie des deux Armées ennemies étoit ordinairement très-

(1) Cluver. Antiq. German. l. 1. c. 50. | (2) Id. ibid. p. 321.
(3) Id ibid. p. 324, &c.

violent ; ensuite ceux qui étoient armés de lances, d'épées, de haches d'armes, de massues, &c. en venoient aux mains; le combat devenoit furieux, & le sang couloit de dix mille blessures. La force du corps & l'intrépidité faisoient beaucoup dans cette manière de combattre; &, lorsque les deux Armées étoient presqu'aussi nombreuses & aussi vaillantes l'une que l'autre, les combats étoient très-longs & très-sanglants. Comme la rage des Combattants étoit extrêmement enflammée par la longueur & la violence de la résistance, les Vainqueurs faisoient un massacre terrible de ceux qui fuyoient, & ils en épargnoient peu de ceux qu'ils pouvoient tuer; il n'étoit pas même rare, sur-tout chez les Danois, de faire périr les Prisonniers de sang-froid & dans les tourments les plus cruels (1). Il seroit aisé d'éclaircir & de confirmer, par des exemples tirés de notre Histoire, à cette époque, chaque détail de la description que je viens de donner; mais cela seroit aussi ennuyeux qu'inutile.

Grand nombre de Combats livrés à cette époque.

Le nombre des combats livrés, dans ces temps, sans compter les escarmouches, est presqu'incroyable; nous pouvons donc présumer, avec raison, que cet Art pernicieux de répandre le sang-humain fut porté à un plus haut point de perfection que les autres Arts qui étoient plus utiles & plus bienfaisants. Nous apprenons, par la meilleure autorité, que le Roi Ethéred & son frère Alfred, ne livrèrent pas moins de neuf batailles rangées aux Danois, en la seule année 871, indépendamment d'un grand nombre d'escarmouches (2). La vérité est que la guerre, non-seulement exerçoit sa rage presque sans interruption dans ces malheureux temps, mais paroissoit même sous l'aspect le plus horrible, & produisoit les calamités les plus déplorables, sur-tout pour les vaincus. En effet trop souvent les Armées victorieuses ne se contentoient pas elles-mêmes de détruire ceux qui leur avoient résisté sur le champ de bataille; mais elles exerçoient encore

(1) Chron. Saxon. p. 73. 80 &c. | (2) Id. ibid. p. 81.

leur

leur vengeance ſur les eſclaves, les femmes & les enfants, qui tous étoient ſans défenſe.

Arts de fortifier.

Les remarques qui ont déjà été faites ſur l'Architecture Civile des Anglo-Saxons peuvent auſſi s'appliquer à leur Architecture Militaire. Elles étoient toutes les deux très-imparfaites, & il ne ſera pas néceſſaire, par cette raiſon, d'employer beaucoup de temps à décrire leurs manières de fortifier, de défendre & d'attaquer les Places fortes. Les Saxons, dans le cours des longues guerres qu'ils eurent avec les Bretons, détruiſirent beaucoup de Fortifications qui avoient été élevées par les Romains; &, lorſqu'ils ſe furent établis dans la Grande-Bretagne, ils négligèrent de réparer celles qui reſtoient, ou d'en conſtruire aucune eux-mêmes. Cette conduite rendit ce Pays entièrement ouvert & ſans défenſe; ce qui facilita beaucoup les incurſions des Danois, qui éprouvèrent peu d'obſtacles, occaſionnés par des Places fortifiées. Alfred-le-Grand paroît avoir été le premier des Rois Anglo-Saxons qui ait ſenti l'importance de cette privation, & qui ſe ſoit efforcé d'y apporter reméde. Après que cet admirable Prince eut ſoumis les Danois & rendu la tranquillité à ſon Pays, il employa une grande partie de ſon temps & de ſes revenus à reconſtruire les murs ruinés de Londres & des autres Villes, & à bâtir des Forts dans les endroits les plus convenables pour la défenſe de ſes Sujets. « Que dirai-je, s'écrie ſon Hiſtorien, des Cités qu'il répara, ainſi que des Forts & des » Châteaux Royaux qu'il reconſtruiſit en pierre & en bois, » avec un art admirable; travaux dans leſquels il eut beaucoup d'obſtacles à ſurmonter, à cauſe de l'indolence de ſon » Peuple, qui ne pouvoit guères ſe laiſſer perſuader de ſe » donner aucune peine pour la ſûreté commune? Combien » de fois & avec quelle force lui fallut-il prier & ſupplier » ſes Evêques, ſes Aldermans & ſes Nobles, &, à la fin, » leur commander & même les menacer, pour les déterminer » à ſuivre ſon exemple, & à conſtruire des Forts pour ſe » défendre eux, leurs familles & leurs amis? Mais malheu-

» reusement, leur paresse & leur goût pour l'inaction furent » tellement invincibles que toutes ses exhortations & menaces, » ainsi que tous ses ordres, firent peu d'effet sur eux, & » qu'ils ne bâtirent point du tout, ou ne commencèrent à » bâtir que trop tard; de sorte que leurs ennemis fondirent » sur eux, avant que leurs ouvrages fussent achevés. Il est » vrai que, quand ils virent leurs parents, leurs femmes, » leurs enfants, leurs amis & leurs serviteurs tués ou faits » prisonniers, & leurs biens ou leurs effets détruits, ils re- » grettèrent leur propre folie, & applaudirent à la prudence » du Souverain, auquel ils avoient auparavant fait des repro- » ches (1) ». Sa propre fille, Elfléda, Gouvernante de Mercie, paroît avoir été, dans le Royaume, la seule personne qui ait convenablement exécuté les ordres & imité l'exemple de son illustre père. En effet, non-seulement cette héroïque Princesse, qui hérita de la sagesse & de l'esprit d'Alfred plus qu'aucun de ses enfants, livra beaucoup de combats aux Danois; mais elle construisit aussi un grand nombre de Châteaux pour réprimer leurs incursions. Nous voyons, dans Henri de Huntington, les noms de huit Châteaux qui furent construits par Elfléda, dans le court espace de trois ans (2). A compter de cette époque, la construction, la réparation & la défense des Châteaux devinrent l'objet de l'attention publique, & l'un des trois services auxquels toutes les terres de la Grande-Bretagne furent assujéties. Lorsque nous réfléchissons sur l'état de foiblesse des Arts, & particulièrement de l'Architecture chez les Anglo-Saxons, nous ne pouvons guères présumer que leurs Châteaux fussent très-forts ou très-beaux. Ils étoient en général composés de deux parties, d'une cour basse & d'un kéep ou donjon. La cour basse (3) étoit une piéce de terre, ayant quelquefois une acre d'étendue, entourée d'un mur de pierre épais & élevé, avec un parapet (*garreted*),

(1) Asser. de rebus gestis Alfredi, p. 17. & 18.

(2) Hen. Hunt. Historia p. 204.

(3) *Voyez* le *Tableau* de Strutt & les *Planches* qui y sont.

crénelé au sommet, d'où la garnison lançoit des traits sur les assaillants. Ce mur avoit aussi beaucoup de petites fenêtres, ou plutôt d'ouvertures très-étroites, relativement à leur hauteur, à travers lesquelles ils lançoient leurs fléches. Les logements pour les Officiers & les Soldats étoient construits dans l'aréa & le long de l'intérieur du mur. Il y avoit, à une extrémité de la cour basse (*bass-court*), une montagne ronde, quelquefois artificielle & quelquefois naturelle, sur laquelle étoit placé le kéep ou donjon, qui étoit un bâtiment de pierre circulaire avec des murs épais & élevés. Du sommet de ce bâtiment, qui étoit plat, la garnison découvroit une grande partie du pays circonvoisin; & c'étoit de-là que la principale défense se faisoit. Le corps du kéep, qui étoit quelquefois composé de plusieurs étages, contenoit les logements du Commandant du Château; & il y avoit dans le fonds, une prison souterraine où le jour ne pouvoit pas pénétrer; ce qui faisoit souvent appeller tout le bâtiment *Donjon*. Tel étoit le plan général des Châteaux Anglo-Saxons, quoique les divers goûts de leurs Constructeurs, la différence de la situation des terreins, & d'autres circonstances, ayent été cause qu'on s'en est quelquefois beaucoup écarté (1). On distingue encore, dans un grand nombre d'endroits de l'Angleterre, les vestiges des Châteaux ou plutôt des camps Danois, qui étoient d'une forme circulaire, & entourés de fossés & de remparts; mais ils ne méritent pas qu'on en donne une description plus particulière dans une Histoire générale (2).

Arts d'attaquer les places fortes.

L'Art de la Fortification, & celui de l'Attaque des Villes & des Châteaux se perfectionnent ou dégénèrent ensemble ordinairement, & il y a un certain rapport entre leur état respectif. Ainsi, quoique les Châteaux Anglo-Saxons ci-dessus décrits nous paroissent nécessairement avoir été extrêmement foibles, & dénués de tout Art, cependant ils ne procuroient pas moins d'avantage & de sûreté à ceux qui les défendoient

(1) *Voyez* D[r] Borlase's Antiquities of Cornwall, l. 4. c. 9.
(2) Id. ibid. l. 4. c. 8.

que le font, dans le siécle actuel, les Fortifications les plus régulières; parce qu'alors les manières d'attaquer étoient également foibles & dénuées des ressources de l'Art. En effet on essayoit, le plus souvent, de prendre les Places ou en y montant à l'assaut hardiment & brusquement, ou en blessant & tuant avec des pierres, des fléches, des dards & des lances ceux qui les défendoient, ou en escaladant leurs murs, ou en enfonçant leurs portes, ou en y mettant le feu. Ce sont les moyens que nous voyons employés dans l'attaque d'un Château, sur la fameuse Tapisserie de Bayeux (1). Lorsque les Défenseurs d'une Ville ou d'un Château étoient décidés à se rendre, le Commandant en mettoit les clefs sur la pointe de sa lance, & les avançoit par-dessus le mur, d'où elles étoient prises par le Général de l'armée des Assiégeants (2). Si ceux-ci étoient repoussés, rarement revenoient-ils à la charge, ou persistoient-ils dans leurs Entreprises; car nous trouvons, dans l'*Histoire Anglo-Saxonne*, très-peu de siéges qui ayent eu une certaine longueur. Alfred-le-Grand paroît avoir été le seul qui ait eu quelqu'idée de faire un blocus, ou de renfermer une garnison dans l'enceinte de ses murs, en l'empêchant de recevoir du secours, & en la forçant de se rendre, faute de vivres (3). On inventa, pendant la durée du moyen âge, un grand nombre de machines militaires pour abattre les murs des Villes & des Châteaux, & pour jetter des pierres d'un poids prodigieux, qui étoient l'artillerie de ce temps; mais il ne nous reste pas de preuves suffisantes qu'on ait fait usage de ces machines en Angleterre, à cette époque; ainsi ce n'est pas ici le lieu de les faire connoître (4). La vérité est que les Arts de la Fortification, de la Défense & du Siége des Places-fortes furent très-perfectionnés par les Normands; ce qui rendra cette partie de l'Art Militaire beau-

(1) *Mémoires de Littérature*, *Tom. XII.* pag. 400.
(2) Id. ibid. | (3) Chron. Saxon. p. 95.
(4) Murator. Antiquit. t. 2. p. 473.

coup plus digne de recherches approfondies dans le Volume ſuivant.

Tel paroît avoir été, à cette époque, l'état des Arts néceſſaires dans cette Iſle, & particulièrement chez les Anglo-Saxons. Les Admirateurs les plus enthouſiaſtes de l'Antiquité ne nieront pas que tous ces Arts étoient très-imparfaits, en comparaiſon de ce qu'ils avoient été dans la Bretagne Provinciale, du temps des Romains, & de ce qu'ils ſont actuellement.

Obſervation générale ſur l'état des Arts néceſſaires.

Il convient maintenant de jetter un coup-d'œil ſur l'état des Beaux-Arts ou des Arts agréables de la Sculpture, de la Peinture, de la Poëſie & de la Muſique.

Beaux-Arts.

Si l'Art du Sculpteur & du Statuaire ne doit pas ſon origine à l'idolâtrie, il lui eſt au moins redevable de ſes plus grands progrès. Les Nations qui adorent les Images encouragent naturellement ceux de leurs Membres qui ont quelque goût ou quelque talent pour en faire, & ces Artiſtes déployent auſſi naturellement toute leur habileté pour exécuter, le plus parfaitement qu'il leur eſt poſſible, les objets de leur Culte. Comme les Anglo-Saxons étoient idolâtres, lors de leur établiſſement dans cette Iſle, il y en avoit probalement entr'eux quelques-uns qui avoient l'Art de ſculpter en bois ou de tailler en pierre, quoique d'une manière groſſière, les Images de leurs Dieux, Woden, Thor, Fréa &c. La Lettre écrite par le Pape Boniface, à Edwin, Roi de Northumberland, en l'année 625, nous fournit une preuve évidente qu'ils avoient, dans leurs Temples, des Idoles ou Statues de leurs Divinités imaginaires. On y dit que ces Idoles ſont très-grandes, & le Prince y eſt exhorté à les détruire (1). Lorſque Coifi, le principal Prêtre des Saxons Northumbriens, fut converti au Chriſtianiſme, il renverſa les Autels, & briſa les Statues de leurs Dieux, dans le grand Temple, à Godmundham, près d'York. Nous trouvons encore, dans pluſieurs Auteurs, les

Sculpture chez les Saxons Payens.

(1) Bed. Hiſt. Eccleſ. l. 2. c. 10.

Statues des Divinités des Anglo-Saxons, ainsi que leurs divers Emblêmes (1).

Sculpture chez les Anglo-Saxons, depuis leur conversion au Christianisme.

Quand les Anglo-Saxons se convertirent & embrassèrent le Christianisme, dans le cours des VIe & VIIe siécles, leurs Idoles furent détruites, & l'Art de les faire fut non-seulement négligé comme inutile, mais encore abhorré comme impie. Cependant cet Art ne fut pas long-temps aussi négligé & abhorré; car les Images des Saints ayant été introduites dans beaucoup d'Eglises Chrétiennes sur le Continent, elles pénétrèrent bientôt dans quelques-unes de celles de cette Isle. Ces Images furent d'abord apportées de Rome, vraisemblablement parce qu'il n'y avoit pas en Angleterre d'Artistes qui fussent en état d'en faire. Mais, à mesure qu'on fit plus de demandes d'ouvrages de ce genre, le talent de les fabriquer se ranima (2). Comme il nous reste maintenant très-peu d'échantillons de la Sculpture des Anglo-Saxons, nous ne pouvons pas porter un jugement exact sur leur goût & leur manière. Mais nous pouvons, en général, présumer que leurs ouvrages, de même que ceux des Artistes de France & d'Italie, leurs Contemporains, étoient grossiers, roides & sans goût (3). En effet, l'Art de la Bâtisse étant aussi imparfait qu'on l'a représenté, il n'est pas à croire que celui de la Sculpture fût parvenu à un grand dégré de perfection. Ceux qui auront occasion de voir les figures en bas-relief, placées sur les Fonts baptismaux de Bridekirk, dans le Cumberland, ou celles qui sont sur la colonne du Cimetière de Buccastle, dans le même Comté, ou enfin celles qui sont sur l'obélisque de l'Eglise de Ruthwel, dans l'Annandale, ouvrages qui ont tous été faits, à cette époque, par les Dano-Saxons, habitants de ces Provinces, seront probablement de cette opinion.

Importation de Tableaux.

Dans les siécles, dont nous écrivons maintenant l'Histoire, les Peintres, de même que les Sculpteurs, étoient principa-

(1) Ailet Sammes Britann. Antiq. p. 446. — Verstegans Restitution, &c.

(2) Bedæ, Hist. Abbat. Weremouthen. p. 295 à 297.

(3) *Voyez* Montfaucon, Monuments, t. 1. — Muratori t. 2. — Dissertat. 24.

lement occupés à travailler pour l'Eglise, en faisant des Tableaux de notre Sauveur, de la S[te] Vierge Marie, des Apôtres & des autres Saints. Cet usage d'orner les Eglises de Peintures commença dans l'Orient, & fut introduit de bonne heure à Rome, d'où il se répandit dans toutes les autres Contrées de l'Europe, où le Christianisme étoit établi (1). Les premiers Tableaux dont on se servit pour orner les Eglises Anglo-Saxonnes dans cette Isle, vinrent de la Capitale du Monde-Chrétien. Benoît Piscop, Fondateur du Monastère de Wérémouth, apporta de Rome un grand nombre de ces Tableaux pour son Monastère, ainsi que nous l'apprenons du vénérable Béde. « Dans son quatriéme voyage, en l'an 668, il apporta de » Rome beaucoup de Tableaux de Saints pour orner l'Eglise » de S. Pierre qu'il avoit construite, sçavoir, 1° un Tableau de » la S[te] Vierge Marie, Mère de Dieu, & les Tableaux des douze » Apôtres, qu'il suspendit dans la Nef de l'Eglise, sur une » cloison de bois, depuis le mur du Midi jusqu'à celui du » Nord; 2° des peintures de sujets tirés de l'Evangile, dont » il décora le mur du Midi; 3° des peintures des visions » de S. Jean, dans l'*Apocalypse*, dont il orna le mur du » Nord, afin que tous ceux qui entreroient dans l'Eglise, quoi» que ne sçachant pas lire, pussent contempler les figures » de J. C. & de ses Saints dans ces Tableaux, en quel» qu'endroits qu'ils jettassent leurs yeux (2) ». Benoît, ayant construit un autre Monastère à Iarrow, & en ayant dédié

(1) Du Pin, Hist. Eccles. IV[e] siécle in Epiphan.

(2) Bedæ, Hist. Abbat. Weremouth. p. 295. On n'a pas sçu, jusqu'ici, rendre la Peinture aussi utile qu'elle pourroit l'être. Qu'il seroit important de voir 1° dans le Cabinet des Rois & des Gens en Place, le tableau du jugement rendu par Frédéric II, Roi de Prusse, avec de bonnes vues, mais trop précipitamment dans l'affaire du Meunier Arnold; le Portrait du Baron de Trenk; ceux des victimes des ordres arbitraires; 2° dans les Salles où la Justice se rend le tableau de Calas expirant, & prenant le Ciel à témoin de son innocence reconnue trop tard. Il seroit aussi très-utile de faire graver, d'une manière simple & peu coûteuse, un grand nombre de belles actions de gens du Peuple pour

l'Eglise à S. Paul, fit un autre voyage à Rome, en l'an 685, pour se procurer des ornements pour sa nouvelle Eglise & son nouveau Monastère. « Ayant établi Esterwin, Abbé de » son Monastère de S. Pierre, à Wérémouth, & Céolfred, Abbé » de son Monastère de S. Paul, à Iarrow, il fit un cinquiéme » voyage à Rome, d'où il revint, suivant son usage, avec » un trésor considérable de choses sacrées, particulièrement » un grand nombre de Livres & de Tableaux de piété; car » il apporta, cette fois, les Tableaux de toute l'Histoire de » l'Evangile, dont il couvrit les murs de la Chapelle de la » Ste Vierge, qu'il construisit dans son grand Monastère à Wéré- » mouth. Pour orner l'Eglise de S. Paul, dans son Couvent » d'Iarrow, il apporta des Tableaux de la Concordance des » Ancien & Nouveau Testaments, exécutés avec un art éton- » nant. Par exemple le Tableau d'Isaac, portant le bois sur » lequel il devoit être sacrifié, & celui de J. C. portant la » Croix sur laquelle il devoit être crucifié, furent placés

---

que ces Gravures, étant à très-bon marché, & étant même distribuées gratis dans les Villages, se trouvassent dans les demeures des Paysans & des Citoyens les plus pauvres, avec celle des tableaux moraux d'Hogarth. Je voudrois encore qu'on réunît, dans un petit nombre de gravures peu coûteuses, les Portraits que Perrault a mis dans son *Recueil d'Eloges des Hommes célébres* du siécle de Louis XIV, qu'on y ajoutât celles d'un grand nombre de Personnages ou illustres ou utiles & bienfaisants, pris même dans toutes les Nations; & enfin que les classes des Colléges & les chambres des Ecoliers, à qui l'on distribueroit des Dictionnaires Historiques, l'*Année Françoise* de M. Manuel, & nos meilleurs Eloges, fussent tapissées tant de ces gravures, que de celles de différentes belles actions faites par des Citoyens de tous les rangs. Combien la gravure d'Howard, qui a parcouru l'Europe pour voir les prisons, n'inspireroit-elle pas de sentiments d'humanité à la Jeunesse? On pourroit, pour exécuter cette idée, profiter du travail de feû M. Pujos, qui mériteroit d'être continué, & du Phisionotrace qui vient d'être inventé. J'observerai même qu'il seroit à souhaiter que les personnes connues, qui se font tirer par ce dernier procédé, donnassent un exemplaire de leurs portraits avec leur nom, la date de leur naissance & leur qualité au bas, au Cabinet des Estampes de la Bibliothéque du Roi, & à la Bibliothéque de S.-Germain-des-Prés. Note du Traducteur.

» auprès

» auprès l'un de l'autre; & il en fut de même du tableau du
» Serpent élevé par Moyse dans le désert, & de celui du Fils
» de l'Homme attaché à la Croix (1).

D'après cette description, faite par un homme qui avoit passé toute sa vie dans les Monastères de Wérémouth & d'Iarrow, & qui voyoit, chaque jour, les Tableaux qu'il a décrits, il paroît clairement que, dans le VIIe siécle, ces deux Eglises du Nord de l'Angleterre étoient ornées, non seulement de beaucoup de simples Portraits, mais encore d'une Collection considérable de Tableaux d'Histoire; &, si nous avions d'aussi bonnes informations sur l'état de quelques autres Eglises, nous trouverions peut-être qu'elles n'étoient pas moins bien partagées par rapport à cette espéce de décoration.

Peintures exécutées en Angleterre.

Comme le respect pour les Tableaux des Saints & les demandes qu'on en faisoit augmentoient, on sentit vivement l'inconvénient de les faire venir tous des Pays étrangers. Ainsi ceux des Anglois, particulièrement parmi les Ecclésiastiques, qui avoient du goût pour la Peinture, s'appliquèrent à cet Art, pour fournir à leurs propres Eglises ces ornements admirés. Le fameux S. Dunstan, qui paroît avoir été un génie universel, fut regardé comme un excellent Peintre par ses Contemporains, & n'employa son pinceau qu'à traiter des sujets Religieux (2). On conserve encore, dans la Bibliothéque Bodléïenne, un Tableau de J. C. fait par ce saint Artiste, avec sa figure prosternée aux pieds du Sauveur, & plusieurs Inscriptions qui sont de sa propre main (3). Les Tableaux des Saints étoient regardés comme tellement néceffaires qu'on ne pouvoit consacrer une Eglise sans quelques Reliques, & sans le Portrait du Saint à qui elle étoit dédiée. Lorsque ces Peintures commencèrent à être introduites dans les Eglises Anglo-Saxonnes, on prétendit qu'elles n'étoient destinées

(1) Id. ibid. — (2) Anglia Sacra, t. 2. p. 94.

(3) Hickesii Thesaur. t. 1. p. 144. — La Gravure s'en trouve dans l'Ouvrage ou Tableau de Strutt, déjà cité p. 40. & dont la Traduction paroîtra sous peu de temps.

qu'à aider la dévotion & à tenir lieu de Livre pour l'Inftruction de ceux qui ne pouvoient pas lire les écritures; ce fut dans cette vue que le vénérable Béde foutint qu'elles étoient permifes & avantageufes (1). Mais le refpect du Peuple pour ces Tableaux ne s'arrêta pas là long-temps; & il augmenta par dégrés, jufqu'à dégénérer dans l'idolâtrie la plus groffière & la plus impie (2); ce qui occafionna une demande prodigieufe de ces objets de Dévotion, & porta inconteftablement, à cette époque, l'Art de la Peinture à un plus haut dégré de perfection que beaucoup d'autres Arts. Indépendamment des Portraits des Saints Canonifés, ceux de différentes autres perfonnes, particulièrement des Eccléfiaftiques élevés en dignité, paroiffent avoir été très-nombreux. « Styward (dit » Guillaume de Malmsbury) fut nommé Abbé de Glafton- » bury en l'an 981. Les Portraits de cet Abbé font une » preuve fuffifante que fon caractère répondoit bien à fon » nom; car il eft repréfenté dans tous fes Tableaux tenant » à la main un fouet ou une baguette de difcipline (3) ». Les Tableaux même d'Hiftoire, repréfentant les actions principales des Vies des grands Princes & Généraux, ne femblent pas avoir été très-rares en Angleterre, à cette époque. Edelfléda, veuve du fameux Brithnod, Duc de Northumberland, dans le Xe fiécle, fit préfent à l'Eglife d'Eli « d'un Rideau fur » lequel l'Hiftoire des belles actions de fon époux avoit » été peinte, pour conferver le fouvenir de fa grande valeur » & de fes autres vertus (4) ».

Peinture fur verre.

Les Arts de colorer & de peindre le verre étoient probablement connus & pratiqués en Angleterre, dans les fiécles dont nous-nous occupons actuellement. Si nous pouvions

(1) Bedæ Opera t. 8. de Templo Salomonis, c. 19.

(2) C'eft un Proteftant qui parle, & cette prétendue idolâtrie peut être au moins exagérée. L'Eglife a pefé les avantages & les inconvénients des Images; & elle s'eft déterminée en faveur des Images. Note du Traducteur.

(3) W. Malmf. Antiq. — Glafton. apud Gale t. 1. p. 317.

(4) Hiftoria Elienfis, l. 2. c. 7.

être certains que les figures d'Alfred le Grand & de ſon petit-fils Athelſtan, qui ſont ſur la fenêtre de la Bibliothéque du Collége d'All-Souls, à Oxford, ont été apportées de Béverley où elles ont été peintes peu de temps après le ſiécle dans lequel ces Princes ont fleuri, nous aurions une occaſion de juger de l'état de cet Art curieux, à cette époque (1). Dans la Collection conſidérable de procédés pour exécuter différents Ouvrages d'Art, dans le VIII[e] ſiécle, qui nous ont été conſervés dans le Livre cité ci-deſſous (2), il y a des moyens indiqués pour mettre ſur le verre pluſieurs couleurs différentes, afin de former des Figures & des Tableaux de moſaïque.

L'Art de la Poëſie fut très cultivé à cette époque.

Mais de tous les Arts agréables la Poëſie fut le plus admiré & le plus cultivé par toutes les Nations de l'Angleterre, dans les ſiécles dont nous écrivons préſentement l'Hiſtoire. Dans le cinquiéme Chapitre du premier Volume de cet Ouvrage, nous avons eſſayé d'expliquer ce violent penchant pour les vifs & ſublimes accords de la Poëſie, qui avoit été remarqué chez tous les Peuples, dans l'époque la plus ancienne de leur Hiſtoire, au moment où ils ne faiſoient que de ſortir de l'état Sauvage (3). Quelle qu'en ſoit la cauſe, le fait eſt inconteſtable, & eſt confirmé par l'ancienne Hiſtoire de toutes ces Nations de la Germanie & de la Scandinavie, d'où les Anglo-Saxons & les Dano-Saxons, Habitants de la Grande-Bretagne, tirèrent leur origine, ainſi que par celle des Tribus Celtiques (qui poſſédoient les régions plus chaudes de l'Europe) de qui les anciens Bretons étoient deſcendus. Ce feu poëtique ne fut pas éteint par les brouillards pénétrants, & par les gelées preſqu'éternelles du Nord; mais il brûla, ſous le cercle Arctique, avec autant de force & d'intenſité que ſous l'Equateur. Il eſt même conſtant que les montagnes de la Germanie, du Dannemark, de la Norvége & enfin de l'Iſlande furent le ſéjour favori des Muſes, à cette époque, & que ces Déeſſes

---

(1) Vita Ælfredi à Spelman. Tab. 2. | (2) Muratori Antiq. t. 2. p. 370.
(3) *Voyez* Vol I. p. 380.

vinrent de quelques-unes de ces Contrées accompagner leurs Partisans dans cette Isle. « Tous les anciens Habitants du » Nord, dit un excellent Antiquaire, composoient en rimes » & en vers, des Récits de tous les faits qui méritoient » qu'on en conservât le souvenir, tant dans leur Patrie qu'au » dehors, afin qu'ils pussent être plus aisément gravés dans la » mémoire des hommes, faire de plus profondes impressions » sur leurs esprits, & être plus efficacement transmis à leur » postérité (1) ». Chaque Aventurier hardi, lorsqu'il partoit pour quelque expédition de piraterie ou de guerre, s'il n'étoit pas lui-même grand Poëte, ce qui arrivoit fréquemment, ne négligeoit jamais de mener avec lui les meilleurs Poëtes qu'il pouvoit se procurer, pour voir & célébrer ses exploits guerriers (2). On peut donc être certain que tous les Chefs des diverses Armées de Saxons, d'Angles, de Jutes & de Danois qui formèrent des Etablissements, & fondèrent des Royaumes dans cette Isle, amenèrent avec eux leurs Poëtes, pour chanter leurs exploits & leurs victoires. Les plus anciens de ces Chants historiques & militaires sont perdus depuis long-temps ; mais nous avons de bonnes raisons de croire que nous leur devons la connoissance de beaucoup de particularités de la plus ancienne partie de notre Histoire. Quelques-uns de nos Historiens avouent, avec candeur, qu'ils n'ont point d'autre autorité pour ce qu'ils rapportent, que ces anciens Poëmes ; & un de ces Chants, en l'honneur de la grande victoire remportée par Athelstan, sur les Ecossois & les Danois, l'an 938, est inséré, *verbatìm*, dans la *Chronique Saxonne*, & littéralement traduit par Henry de Huntington (3). Un autre de ces anciens Poëmes, sur la mort du Roi Edgar, & la succession de son fils Edouard, en l'an 975, est inséré dans la même Chronique (4).

---

(1) Olai Wormii Litteratura Danica p. 176. | (2) Id. ibid. p. 195.

(3) W. Malmf. p. 3. — Chron. Saxon. p. 112. — Hen. Hunt, p. 204.

(4) Chron. Saxon. p. 122.

La Poëfie & les Poëtes ne furent jamais autant admirés & honorés qu'à cette époque. Les plus grands Princes n'ambitionnoient pas moins le Laurier que la Couronne Royale. Alfred-le-Grand étoit le Prince des Poëtes, ainfi que le meilleur des Rois ; & il employa fes talents poétiques à éclairer les efprits, & à civilifer les mœurs de fes Sujets (1). Aldhelm, qui étoit un Prince de la Famille Royale de Weffex, & Evêque de Shéréburn, fut auffi le meilleur Poëte de fon temps ; & fes Poëmes firent les délices des Anglois, & furent l'objet de leur admiration, pendant plufieurs fiécles, après fa mort (2). Canut-le-Grand fut auffi un Poëte fameux ; & l'on peut voir dans l'Ouvrage cité ci-deffous (3), la première ftance d'une Chanfon compofée par ce Prince. Les Poëtes étoient les amis choifis & les favoris des plus grands Princes : ceux-ci les faifoient affeoir à leur table, les élevoient aux honneurs, les combloient de richeffes, & prenoient tant de plaifir à entendre leurs doux & fublimes accords, qu'ils ne pouvoient rien leur refufer. « Nous, les Bardes de la Bretagne, à qui notre Prince » donne un repas au premier de Janvier, nous ferons chacun » à notre rang & à notre pofte ; nous jouirons d'un fort » agréable, nous conferverons notre gaîté, & nous recevrons » de l'or & de l'argent pour notre récompenfe. — Heureufe » la mère qui ta porté, toi qui es fage & noble, & qui di- » ftribues généreufement de riches vêtements, de l'or & de » l'argent. —Tes Bardes te célébrent pour leur avoir fait préfent » de beaux courfiers, lorfqu'ils étoient affis à ta table. — Mon » talent poétique m'a fait moi-même récompenfer avec de » l'or & un refpect diftingué. — Si je demandois actuellement » la Lune à mon Prince, il me l'accorderoit certainement (4) ». Les Poëtes du Nord, étoient alors particulièrement fameux, & extrêmement careffés par nos Rois Anglo-Saxons. « On ne finiroit » pas, dit un excellent Antiquaire, fi l'on vouloit nommer tous » les Poëtes du Nord qui fleurirent dans les Cours des Rois d'An-

La Poëfie & les Poëtes furent très-honorés à cette époque.

(1) Vita Ælfredi, p. 92. | (2) Anglia Sacra, t. 2. p. 4.
(3) Hift. Elienf. l. 2. c. 27. | (4) Specimens of ancient Welsh Poetry, p. 34.—36.

» gleterre, ou rapporter les honneurs distingués, & les magni» fiques présents dont ils furent comblés (1) ». Le même Ecrivain nous a conservé les noms de huit de ces Poëtes Danois, Norvégiens & Islandois qui fleurirent à la Cour de Canut-le-Grand, Roi de Dannemark & d'Angleterre, & jouirent de la faveur de ce Prince (2). Il paroît que l'un des principaux amusements des plus grands Princes, à cette époque, étoit d'entendre les Poëmes de leurs Bardes, de lire leurs Ouvrages, & même d'apprendre par cœur leurs vers. Alfred-le-Grand, ainsi que nous l'apprenons d'Afférius, son intime ami & son compagnon, ne négligea jamais, même au milieu de la multiplicité infinie d'affaires dans lesquelles il fut engagé, d'employer, chaque jour, quelque partie de son temps à apprendre par cœur des Poëmes Saxons, & à les enseigner à d'autres (3). C'étoit aussi une partie très-capitale de l'éducation des enfants des Souverains & des jeunes Nobles de ce temps (4).

Pouvoir surprenant de la Poésie.

Les Poëmes de ces anciens Bardes du Nord passent pour avoir produit les effets les plus étonnants sur ceux qui les entendirent, & pour avoir excité ou appaisé les passions les plus impétueuses de l'esprit humain, suivant le désir de leurs Auteurs. On sçait bien que la vengeance régne avec la plus grande violence dans le cœur des barbares féroces & guerriers, & qu'elle est la plus furieuse & la plus indomptable de toutes leurs passions; cependant on dit qu'elle fut désarmée par le pouvoir enchanteur de leur Poésie. Egill Skallagrim, fameux Poëte de ce temps, eut une querelle avec Eric Blodox, Roi de Norvége, & il tua, dans le cours de ce différend, le fils & plusieurs des amis du Roi, ce qui inspira à Eric la plus violente fureur contre lui. Dès qu'il eut été amené en la présence de ce Monarque transporté de rage, qui l'avoit déjà en lui-même condamné aux tortures les plus cruelles, il commença à chanter un Poëme qu'il avoit composé en l'honneur de ses

(1) Olai Wormii Litteratura Danica, p. 195. | (2) Id. ibid. p. 243.
(3) Asser de rebus gestis Alfredi, p. 13. | (4) Id. ibid.

vertus royales, & il accompagna sa flatterie de vers si doux & si propres à calmer, qu'ils lui procurèrent, non-seulement le pardon de tous ses crimes, mais même la faveur de ce Prince (1). Le pouvoir de la Poésie est poëtiquement décrit, de la manière suivante, dans l'une de leurs plus anciennes Odes. « Je connois un » chant par lequel j'adoucis & j'enchante les armes de mes » ennemis, & j'empêche leurs traits de produire aucun effet. » — Je connois un chant dont il me suffit de me servir, quand » les hommes m'ont chargé de liens. Car, du moment que » j'en fais usage, mes chaînes tombent en piéces, & je marche » en liberté. — Je connois un chant utile à tout le Genre-» Humain ; car, lorsque la haine enflamme les fils des hommes, » ils sont appaisés aussi-tôt que je le fais entendre. — Je sçais » un chant qui a une si grande vertu que, si je me trouve » surpris par une tempête, je peux appaiser les vents, & » rendre l'air parfaitement calme (2) ».

Ces Poëtes étoient l'ouvrage de la Nature, & non celui de l'Art.

Ces anciens Bardes, qui avoient acquis un si grand ascendant sur les esprits de leurs féroces Concitoyens, doivent avoir certainement possédé une portion rare de ce feu poëtique qui est un don de la Nature, & ne peut être acquis par l'Art. Cette opinion est directement avancée par un homme qui connoissoit bien leurs Ouvrages : « En d'autres Langues, une » personne d'un esprit ordinaire, peut composer des vers de » quelque genre, &, en s'y exerçant constamment, elle » peut même acquérir de la facilité à les faire ; mais, dans » notre Langue Dano-Saxonne, nul ne peut devenir Poëte, » même du dernier rang, quelques efforts qu'il fasse, à moins » qu'il ne soit embrâsé, à un certain dégré, de la véritable » flamme poëtique. Ce feu sacré, comme tous les autres » dons de la Nature, est accordé dans des proportions très-» inégales. Il y en a qui composent d'excellents vers avec le » secours de la réflexion & de l'étude, pendant que d'autres » qui ont été favorisés d'une plus grande portion du véri-

(1) Olai Wormii Litteratura Danica, p. 195.

(2) Bartholin, p. 347. — Northern Antiquities, vol. 2. p. 217.

» table esprit poëtique, versent un torrent de vers de toute » espéce, avec la plus grande facilité, sans s'être donné la » peine de méditer auparavant leur sujet. Cet heureux génie » pour la Poésie se découvre de lui-même par des indices si » évidents, même dans l'enfance, qu'on ne peut pas s'y mé- » prendre; & l'on observe que c'est lors du changement de » lune qu'il est plus ardent. Quand un Poëte de cet ordre » élevé, & de cet esprit bouillant, parle de son Art ou débite » ses vers, il a l'air d'un homme ivre ou fol. Il y a plus. Les » marques extérieures de cette fureur poétique sont mêmes si » fortes & si apparentes dans plusieurs, qu'un Etranger, les » voyant pour la première fois, les reconnoîtra pour être de » grands Poëtes, à certains regards & gestes singuliers, qui sont » appellés, dans notre Langue, *Skallviingl*, c'est-à-dire le » *Vertigo Poëtique* (1) ».

Prétendue influence de la lune sur les Poëtes.

Description curieuse d'un de ces anciens Poëtes Saxons, par Béde.

Cædmon, Poëte Saxon, qui composoit des vers en dormant.

Le vénérable Béde nous fait une description très-curieuse d'un Poëte Saxon, appellé *Cædmon*, Moine de l'Abbaye de Stréaneshalch (aujourd'hui Whitby) dans le VII[e] siécle, description qui répond exactement à la précédente. Les accords les plus sublimes de la Poesie étoient si naturels à cet ancien Barde, qu'il rêvoit en vers, & composoit, en dormant, les Poëmes les plus admirables, qu'il répétoit aussi-tôt son réveil. Une partie de l'un de ces Poëmes nous a été conservée dans la version Saxonne de l'*Histoire de Béde*, par le Roi Alfred, & est très-admirée des personnes qui sont le plus en état de juger de son mérite (2). Béde nous donne une traduction latine de l'exorde de ce Poëme, mais il avoue qu'elle est beaucoup au-dessous de la beauté de l'Original: « Car il est impossible, dit-il, » de faire passer des vers, qui sont véritablement poétiques, » d'une Langue dans une autre, sans qu'ils perdent une grande » partie de leur première noblesse & de leur esprit ori- » ginal (3) ». Cette raison m'empêchera d'essayer de donner

(1) Olai Wormii Litteratura Danica, p. 193.

(2) Bed. Hist. Eccles. Saxonicè reddita. p. 597. — Hickesii Thesaur. t. 1. p. 197.

(3) Bed. Hist. Eccles. l. 4. c. 24.

une traduction de ce fragment curieux. Cædmon étoit un homme d'une basse naissance, & il avoit peu d'instruction, si même il en avoit; mais il possédoit une si grande portion de ce divin enthousiasme inspirant le vrai Poëte, qu'il exprimoit dans les vers les plus harmonieux, sans aucun travail ni effort, tout ce qu'il entendoit. Etant Moine, & ayant de la Piété, suivant l'usage de ce temps, il n'employa ses talents poétiques qu'à traiter des sujets religieux; & il composa des Poëmes sur toutes les parties de l'*Ancien* & du *Nouveau-Testament*. « Il » chanta, dit Béde, la Création du Monde, l'Origine du Genre-» Humain, & toute l'Histoire du Livre de la *Genèse*, la Sortie » des Israëlites de l'Egypte, leur prise de Possession de la Terre » Promise, & beaucoup d'autres Histoires qui sont dans l'Ecri-» ture-Sainte. Il chanta l'Incarnation, la Passion, la Résurrection » & l'Ascension de notre Sauveur, la Descente de l'Esprit-» Saint, & la Prédication des Apôtres. En un mot, il composa » des Poëmes sur les Bénédictions & les Jugements de Dieu, » sur les Terreurs du dernier Jour, sur les Joies du Ciel, les » Peines de l'Enfer, & sur beaucoup d'autres sujets religieux, » pour détourner les hommes du Vice, & les exciter à l'amour » & à la pratique de la Vertu (1) ». Tous les Ouvrages de cet ancien Poëte de la Nature sont malheureusement perdus, à l'exception du petit fragment dont j'ai ci-devant parlé, qui est le plus vénérable reste de la Langue & de la Poésie des Dano-Saxons. En effet, le sçavant D[r] Hickes pense que la paraphrase poétique sur le Livre de la *Genèse*, publiée par Junius, comme étant de Cædmon, n'est pas réellement l'ouvrage de cet ancien Barde (2).

Langage de ces anciens Poëtes.

Le langage des Poëtes Saxons, Danois & autres Septentrionaux étoit extrêmement figuré & métaphorique; mais ces figures & ces métaphores n'étoient pas des inventions arbitraires de chaque Poëte particulier; elles étoient établies par un usage ancien & universel. Cela détruisoit, en quelque sorte, cette obscurité

(1) Idem. ibid. | (2) *Voyez* la meilleure copie de ce fragment, dans Wanley, Catalog. Lib. Septentrional. p. 287.

qu'une ſucceſſion auſſi conſtante de figures hardies auroit occaſionnées, s'il en eût été autrement. Rogwald, Comte des Iſles Orkney, qui étoit auſſi fameux Poëte que grand Guerrier, compoſa, pour l'uſage des Poëtes & de leurs Lecteurs, une eſpéce de Dictionnaire de ces figures & métaphores établies, qu'il intitula la *Clef Poétique* (1). Beaucoup de ces métaphores poétiques ſont priſes de l'ancienne Théologie Payenne, & de la Mythologie des Nations du Nord. Par exemple, le Ciel étoit *le Crâne du géant Imer*, l'Arc-en-Ciel *le Pont des Dieux*, l'Or *les Larmes de Freya*, la Poéſie *le Préſent* ou *la Boiſſon d'Odin*, la Terre *l'Epouſe d'Odin*, *la Chair d'Imar* ou *la Fille de la Nuit*, enfin un Combat étoit *la Grêle d'Odin*, &c. Toutes ces dénominations, & beaucoup d'autres du même genre ſont des alluſions à des fables particulières de l'Edda (2). Mais une partie extrêmement conſidérable de ces métaphores poétiques étoit priſe des aſpects, des propriétés & des uſages des Productions de la Nature. C'eſt ainſi qu'on nommoit les Herbes & les Plantes *les Cheveux* ou *la Laine de la Terre*, le Soleil *la Chandelle des Dieux*, la Mer *le Champ des Pirates*, *la Ceinture de la Terre*, *le Pays des Baleines*, la Glace *le plus grand des Ponts*, un Vaiſſeau *le Cheval des vagues*, un Combat *le Bain de Sang* ou *le Cliquetis des Boucliers*, les Fléches *les Oiſeaux* ou *les Serpents de la guerre*, les Soldats *les Loups de la guerre*, la Langue *l'Epée des paroles*, l'Ame *le Tréſor de la Poitrine* ou *la Gardienne de la Maiſon oſſeuſe*, &c. (3). Il faut convenir que cette profuſion de métaphores & d'autres figures, ainſi que l'arrangement très-compliqué des mots dont beaucoup étoient purement poétiques, & n'étoient jamais employés en proſe, rendent le ſtyle des Saxons, des Danois & des autres Peuples du Nord, très-obſcur pour ceux des Modernes, qui ont fait les plus grands progrès dans ces Langues, quoiqu'il parût peut-être aſſez clair à leurs Contemporains.

---

(1) Olai Wormii Litteratura Danica, p. 195.

(2) Northern Antiquities, vol. 1. p. 395.

(3) Id. ibid. — Hickeſii Theſaur. t. 1. p. 199.

Les régles & les mesures de la Versification des anciens Poëtes Saxons & Danois, sont encore plus obscures, si elles ne sont pas entièrement inexplicables. Cela doit-être attribué à la grande singularité, au prodigieux artifice, & à la variété presque infinie des espéces & mesures de leurs vers. « Les » différentes espéces de vers (dit un des meilleurs Juges) com- » posées par les Poëtes Saxons, Danois & Islandois, sont pres- » que innombrables; car telle étoit la grandeur & la fertilité » de leur génie, que leurs inventions étoient infinies. On » peut cependant observer que le nombre des différentes » espéces de vers, dont les Poëtes faisoient ordinairement » usage, n'excédoit pas cent trente-six, sans y comprendre » cette espéce qui plaît tant à nos Poëtes modernes, & qui » consiste entièrement à finir toujours les deux lignes par des » sons semblables. L'harmonie de ces différentes espéces de » vers ne consistoit pas seulement dans des syllabes longues » & bréves, qui se suivoient, d'après des régles certaines, » ainsi que chez les Grecs & les Romains, ni dans la ressem- » blance des sons des syllables finissantes ainsi que chez les » Modernes, mais dans une certaine consonance & répétition » des mêmes lettres, syllabes & sons, dans différentes parties » de la stance; ce qui produisoit les sons les plus harmo- » nieux, & procuroit aux Auditeurs le plaisir le plus éton- » nant (1) ».

Régles de versification.

Nos oreilles, n'ayant plus aucune habitude de ces anciennes espéces de Versification, ne peuvent sentir, que d'une manière très-imparfaite, leur harmonie. Ainsi la description particulière qui en seroit faite ne seroit ni agréable, ni instructive. Cependant il peut être à propos de satisfaire la curiosité de nos Lecteurs, en exposant sous leurs yeux les régles d'une de ces espéces de vers; ce qui les mettra en état de se former une idée de toutes les autres. L'espéce de vers la plus propre à remplir ce but, est celle qui étoit appellée *Drotquæt* ou *Chant ordinaire*, étant celle dont on faisoit le plus ordinairement

Régles du Drotquæt ou Chant commun.

(1) Olai Vormii Litteratura Danica, p. 177. — 192.

usage en chantant les louanges des Rois & des Héros. Elle étoit construite de la manière suivante.

Chaque vers ou ligne étoit composé de six syllabes, chaque distique de deux lignes, & chaque stance de quatre distiques ou de huit lignes.

L'harmonie de cette espéce de vers, dans chaque distique, étoit en partie littérale & en partie syllabique.

L'harmonie littérale consistoit en ce que trois mots, dans chaque distique, devoient commencer par les mêmes lettres; sçavoir deux dans la première ligne du distique, & un dans la seconde. Ces lettres initiales étoient appellées les *sonores*.

L'harmonie syllabique consistoit en ce qu'il y avoit, dans chaque ligne, deux syllabes qui avoient des sons semblables, & qui étoient appellées les *syllabes sonores*.

Cette harmonie syllabique étoit ou parfaite ou imparfaite. Elle étoit parfaite, lorsque les syllabes semblables étoient composées des mêmes voyelles & des mêmes consonnes; elle étoit imparfaite, lorsqu'elles étoient composées des mêmes consonnes, mais non des mêmes voyelles. L'harmonie syllabique pouvoit être imparfaite dans la première ligne du distique; mais elle devoit toujours être parfaite dans la seconde.

Toutes ces régles sont éclaircies par des exemples, dans les deux lignes latines suivantes, qui forment un distique du Drotquæt ou du Chant ordinaire des Danois & des Saxons. Les lettres & les syllabes sonores sont en capitales, pour qu'on puisse les distinguer plus aisément.

ChrISTus, Caput nOSTrum,
CorONet te bONis.

Dans ce distique, C est la lettre sonore, & commence deux mots dans la première ligne, & un dans la seconde. Dans la première ligne, IST & OST sont les deux syllabes sonores mais imparfaites, parce qu'elles sont composées des mêmes consonnes sans l'être des mêmes voyelles. ON & ON sont les deux syllabes sonores de la seconde ligne; elles sont parfaites, étant composées des mêmes voyelles & des mêmes consonnes, le tout suivant

les régles ci-dessus rapportées. Quatre distiques pareils forment une stance compléte du Drotquæt, dont le Lecteur trouvera plusieurs exemples, ainsi qu'une description beaucoup plus détaillée dans le sçavant & curieux Ouvrage si souvent cité sur ce sujet (1).

Il est aisé de sentir, d'après l'exemple qui vient d'être rapporté, que cette harmonie littérale & syllabique étoit susceptible de variations presqu'infinies, par le changement de la longueur des vers, du nombre & de la position des lettres & des syllabes sonores, & par d'autres moyens. Cela donna aux Poëtes Saxons & Danois de grandes occasions de déployer leur génie, en produisant un si grand nombre d'espéces différentes de vers. Ce genre d'harmonie, résultant de la répétition & d'une disposition artificielle des sons & des syllabes semblables, n'étoit point particulier aux Scaldes ou Poëtes de l'Angleterre & de la Scandinavie; mais il étoit cultivé à un certain point par ceux de toutes les autres Nations du Monde dont nous avons quelque connoissance. On pourroit aisément en citer mille exemples dans différentes Langues; mais le Lecteur se contentera probablement des suivants, qui sont tirés des plus célébres Poëtes. Grande variété de versification.

O Tite! tute tati tibi tanta tyranni tulisti. . . . . *Ennius.*
Non potuit paucis plura planè proloqui. . . . . *Plautus.*
Libera lingua loquuntur ludis liberalibus. . . . . *Nævius.*
Thesea cedentem celeri cum classe tuetur. . . . . *Catullus.*
Ductores Danaum delecti prima virorum. . . . . *Lucretius.*
Pectora plausa cavis & colla comantia plectunt. . . . . *Virgilius.*
Vide plura apud Hickesii Thesaur. t. 1. p. 195 & 196.

Les Poëtes Anglois continuèrent à employer, par occasion, cette espece de versification, long-temps après la fin de l'époque que nous examinons actuellement. L'exemple suivant, tiré des *Visions de Pierre Plowman*, publiées vers le milieu du XIVe siécle, peut être regardé comme un éclaircissement & une preuve de cette assertion. Cet échantillon paroîtra ap- Exemple en Anglois.

(1) Olai Wormii Litteratura Danica in Append.

procher beaucoup des régles du Drotquæt ou du Chant ordinaire, qui a été décrit ci-dessus; mais il s'en écarte un peu, & montre, par conséquent, quels petits changements produisoient une nouvelle espéce de vers.

In a somer season,
When hot Was the sun,
I shope me into shroubs
As i a shepe Were,
Inhabit as an Harmet,
Unholy of Werkes,
Went Wide in this World
Wonders to heare (1).

Les Poëtes Saxons & Danois faisoient beaucoup d'attention à la quantité.

Indépendamment de cette harmonie allitérative ou littérale on croit que les Poëtes Saxons & Danois faisoient beaucoup d'attention à la succession harmonieuse des syllabes longues & bréves, ainsi que chez les Grecs & les Romains; ce qui leur donnoit un autre moyen de multiplier leurs genres de versification. Leur Langue étoit beaucoup plus propre à cette espéce d'harmonie que l'idiôme Anglois moderne, parce qu'elle n'avoit pas un aussi grand nombre de monosyllabes, & que ses quantités étoient beaucoup mieux fixées & réglées d'une manière certaine (2). « Les Anglo-Saxons, dit l'un » des plus grands Critiques, connoissant bien la noblesse, » l'élégance, la douceur & l'harmonie de leur Langue, étoient » très-adonnés à la Poésie. L'espéce de vers qu'ils aimoient » le plus étoit l'*Adonienne*, consistant en une syllabe longue, » deux bréves & deux longues; cependant ils s'écartoient » quelquefois un peu des strictes régles de cette mesure; en » effet, de même que les Poëtes Latins & Grecs, lorsqu'ils » écrivoient des Iambes, ne suivoient pas toujours les plus » strictes loix de cette espéce de vers, de même les Poëtes » Anglo-Saxons & Dano-Saxons se permettoient d'égales li- » bertés, en composant leurs Adoniques (3) ». Il est constant que beaucoup des vers Anglo-Saxons, que nous avons

(1) *Voyez* Relics of Ancient English Poetry, seconde édit. v. 2. p. 269, &c.
(2) Hickesii Thesaur. t. 1. p. 188. | (3) Wanleii Catalog. in Præfat. sub fin.

maintenant, ſont des vers Adoniques ou leur reſſemblent extrêmement (1).

Ils faiſoient uſage des rimes.

Quoique les Scaldes des Saxons, des Danois & des autres Peuples du Nord n'euſſent pas moins de cent trente-ſix eſpéces différentes de vers, ſans y comprendre la rime, il eſt de la plus grande évidence qu'ils connoiſſoient cette dernière eſpéce de verſification. Sans rappeller qu'ils introduiſirent la rime dans leur Poéſie Latine, il exiſte encore beaucoup de leurs Poëmes dans leur propre Langue, qui ſont rimés très-exactement, & quelques-uns d'eux ont même des doubles rimes (2). Tant les anciens Poëtes de la Bretagne & de la Scandinavie avoient de différents moyens de plaire à l'oreille & de charmer l'imagination de leurs Compatriotes, tandis que ceux de l'Europe moderne ſont reſtraints à un ſi petit nombre !

Poëtes Britanniques.

Toutes les remarques qui viennent d'être faites ſur la verſification des Scops ou Poëtes Saxons & des Scaldes du Nord (3) peuvent être appliqués aux Bardes du pays de Galles & de l'Ecoſſe, à cette époque. Car, quoique les Langues dans leſquelles les Scaldes & les Bardes exprimoient leurs accents harmonieux fuſſent auſſi différentes qu'il eſt poſſible que deux Langues le ſoient, il paroît cependant qu'il y avoit une reſſemblance très-ſurprenante entre leurs eſpéces de verſification, toutes les deux étant extrêmement variées & étant de l'eſpéce littérale. Il n'eſt pas facile de décider ſi cette reſſemblance doit être attribuée ou à ce que les Bardes Gallois imitèrent les Scops Saxons & les Scaldes Danois, comme quelques-uns le préſument, ou à quelque cauſe tirée de la Nature & de l'état de Société, qui les portoit tous à avoir les mêmes idées, ainſi que d'autres ſe l'imaginent (4). Le Génie poëti-

(1) Hickeſii Theſaur. t. 1. p. 189, &c.

(2) Northern Antiquities, vol 1. p. 399.

(3) Le nom Saxon, pour exprimer un Poëte, étoit *Scop* ou *Sceop*, du verbe *Sceoppan*, qui ſignifie *Former* ou *Faire*. Le nom Danois étoit *Scald* de *Scaldre* Polir.

(4) Northern Antiquities, v. 2, p. 196, &c.

que des Bretons Provinciaux diminua beaucoup pendant leur long assujétissement aux Romains; mais il se ranima lorsqu'ils eurent recouvré leur liberté, & il eut son plus grand éclat quand ils furent engagés dans leurs longues & sanglantes guerres avec les Saxons (1). Les Bardes élevèrent alors leurs voix & excitèrent leurs Compatriotes, par les accords les plus encourageants, à combattre vaillamment pour défendre leur pays, leur liberté, leurs parents, leurs femmes, leurs enfants & leur religion. Ce fut, à cette époque, (le VIe siécle) que fleurirent Taliésin, le Roi des Bardes, Ancurin, Llywarch-Hen, Cian, Talhiarn & tous les Poëtes Gallois les plus fameux (2). Mais malheureusement les Ouvrages de quelques-uns de ces Poëtes sont perdus, & ceux des autres sont devenus obscurs & presque inintelligibles (3).

Divers genres de Poëmes.

J'allongerois cet article au de-là de toute proportion, si je faisois l'énumération, & si je donnois des exemples de toutes les espéces de Poëmes composés par les Poëtes Bretons, Saxons & Danois de cette Isle, à cette époque. Les sujets de leurs Chants étoient aussi variés que leurs genres de versification. Sans parler de leurs Hymnes religieux & de leurs Poëmes à la louange des Saints, genres d'ouvrages qui étoient très-nombreux, ils enflammoient le courage des Combattans & les excitoient à se battre avec fureur par leurs Chants martiaux; ils célébroient les exploits & chantoient les victoires des Héros, & ils conservoient la mémoire de tous les grands Evénements dans leurs compositions historiques; les charmes des belles & les plaisirs ainsi que les soins d'un amour vertueux n'étoient pas oubliés. Ils ne négligoient pas non plus de punir les vices des méchants par leurs Satyres, de consoler les affligés par leurs Elégies, & enfin d'augmenter les plaisirs de la joie par leurs Chants de gaîté. On peut voir, dans les Livres cités ci-dessous (4), des exemples de toutes ces espéces de Poëmes & de plusieurs autres.

(1) *Voyez* Vol. I. | (2) Evan Dissertatio. de Bardis. | (3) Id. ibid.
(4) Hickesii Thesaur. t. 2. — Bartholin. de Caus. Contempt. Mortis. — Olai

La Musique étoit autant admirée & cultivée que la Poésie, par tous les Peuples qui habitoient cette Isle, à l'époque que nous examinons maintenant. Ces deux Arts agréables furent inséparables, & régnèrent universellement. Les Cours de tous les Rois, Princes & Nobles de la Grande-Bretagne, retentirent de l'harmonie produite par le concert de la voix du Poëte, & de le harpe du Musicien, en même temps que chaque montagne, chaque colline & chaque vallée étoit, pour ainsi dire, mélodieuse. A la vérité, le Poëte & le Musicien étoient le plus ordinairement le même homme, qui, favorisé tout à-la-fois d'un génie poétique, d'une voix sonore, & d'une bonne main, chantoit, en s'accompagnant, les morceaux qu'il avoit composés. Des talents aussi variés & aussi enchanteurs étoient l'objet de l'ambition des plus grands Monarques, & procuroient aux hommes du dernier rang qui les possédoient des richesses, des honneurs, & la faveur des Rois. Alfred-le-Grand, qui unit tous les talents agréables à toutes les grandes qualités, excella dans l'art de la Musique autant que dans celui de la guerre, & enchanta ses ennemis avec sa harpe, avant que de les vaincre avec son épée. « Peu de temps après, dit l'un des meilleurs de » nos anciens Historiens, Alfred eut la hardiesse de quitter » l'endroit où il s'étoit caché, dans l'Isle d'Æthelingey, & » donna une preuve de sa grande prudence & de sa rare » adresse. En effet, ayant pris sa harpe à sa main, & s'étant » donné pour un Poëte & un Musicien, il entra dans le Camp » des Danois, suivi seulement d'un ami fidéle. Ayant été » admis dans la tente du Roi, il amusa, pendant plusieurs » jours, ce Prince & ses Nobles, par ses Chants & sa Mu» sique, & il eut ainsi une occasion d'apprendre tout ce qu'il » vouloit sçavoir (1) ». Le même Historien rapporte qu'Anlaff, Roi Danois du Northumberland, mit en usage le même

Musique.

Litteratura Danica. — Shiffer Hist. Lapon, five pieces of runic Poetry. — Specimens of Ancient Welsh Poetry, &c.

(1) W. Malms. l. 2. c. 4.

ſtratagême, contre le Roi Athelſtan, & preſque avec le même ſuccès. « Il chanta d'une manière ſi agréable devant la tente » Royale, & il joua en même temps de ſa harpe, avec tant » d'habileté, qu'on l'invitât d'entrer; &, qu'ayant amuſé le Roi » & ſes Nobles par ſa muſique, pendant qu'ils étoient à » table, il fut congédié avec un préſent précieux (1) ».

Le fameux Egil Skillagrim, ce Poëte Norvégien dont j'ai déjà parlé, étoit en ſi grande faveur auprès du même Roi Athelſtan, à cauſe de ſes talents en Poéſie & en Muſique, dans leſquelles il excelloit également, que ce Prince le combla de richeſſes & d'honneurs, & ne pouvoit lui rien refuſer (2). Le premier Muſicien, qui étoit auſſi Poëte, étoit le huitiéme Officier en dignité dans les Cours des Rois de Galles, & avoit place dans la Salle Royale, immédiatement après le Stéward, ou Grand-Maître de la Maiſon (3). Mais ce ſeroit s'engager dans un Ouvrage qui n'auroit pas de fin, que de produire toutes les preuves que l'Hiſtoire préſente de la haute eſtime dont ceux qui excelloient dans la Muſique jouiſſoient dans les Cours des Princes Danois, Saxons & Bretons de ce temps.

La Muſique étoit univerſellement cultivée.

Il paroît qu'il étoit néceſſaire à tout homme qui vouloit être reçu dans des Compagnies d'un rang diſtingué, d'avoir quelque talent dans l'Art de la Muſique vocale ou inſtrumentale, & qu'on regardoit comme une diſgrâce d'en être dénué. On le voit par un paſſage très-curieux du portrait que Béde fait du Poëte Religieux Cædmon. « Ce perſonnage extraordinaire étoit ſi » dévot & ſi pieux, qu'il ne fit jamais de Poëmes ſur des » ſujets frivoles ou communs, & qu'il ne ſortoit de ſa bou» che que des accents remplis d'un eſprit de Piété & de » Religion. Avant même qu'il fut devenu Moine, pendant » qu'il étoit Séculier, état dans lequel il reſta juſqu'à un âge » avancé, il n'apprit jamais aucun de ces chants frivoles » qu'on chantoit ordinairement. Il les ignoroit même ſi com-

(1) Id. ibid. c. 6. | (2) Arngr. Ionas. Iſlandic. l. 2. p. 129.
(3) Leges Wallicæ, p. 35.

» plétement, que, lorfqu'il lui arrivoit d'être dans un repas, » & qu'on lui propofoit d'en chanter, fuivant l'ufage établi » alors, que chacune des perfonnes préfentes chantât & » jouât de la harpe à fon tour pour augmenter le plaifir de » la Compagnie, auffi-tôt qu'il voyoit que la harpe, qui étoit » paffée de main en main, approchoit de lui, il fe levoit, » quittoit la Compagnie, & fe retiroit chez lui (1) ». Alfred-le-Grand donne, dans fa Verfion Saxonne de l'*Hiftoire de Béde*, le motif de cette conduite de Cædmon, en difant qu'il avoit honte de montrer qu'il manquoit de deux talents auffi communs que ceux de chanter & de jouer de la harpe (2). Avant que Cædmon fût devenu Moine, il menoit le genre de vie le plus ignoble, étant occupé à garder les troupeaux d'un Gentilhomme, fous la conduite d'un furveillant; & fes Compagnons paroiffent avoir été d'un état femblable & auffi bas, puifqu'il n'y avoit qu'une feule harpe pour toute la Compagnie. Cela montre que prefque tout le monde avoit quelque talent dans l'Art de la Mufique vocale & inftrumentale, à l'époque dont nous-nous occupons actuellement, & que ces deux genres de Mufique étoient inféparables. En effet, ceux qui habitoient alors l'Angleterre ne paroiffent pas avoir penfé qu'on pût chanter fans jouer de la harpe en même temps, ni jouer de la harpe fans chanter.

La harpe étoit l'inftrument de mufique le plus admiré.

Il feroit entièrement fuperflu d'employer le moindre temps à prouver que la harpe fût l'inftrument de mufique favori des Bretons, des Saxons, des Danois, ainfi que de toutes les autres Nations de l'Europe, pendant le moyen âge. Cela eft évident, d'après leurs Loix & d'après tous les Paffages de leur Hiftoire, qui contiennent la moindre allufion à la Mufique. Suivant les Loix du Pays de Galles, la harpe étoit une des trois chofes néceffaires pour conftituer un Gentilhomme (*Gentleman*), c'eft-à-dire un homme libre; & l'on ne pouvoit prétendre à ce titre, fi l'on n'avoit pas quelqu'un de ces inftruments, ou fi

(1) Bed. Hift. Ecclef. l. 4. c. 24.

(2) Id. ibid. — A Smith, edit. p. 597. — Relics of Ancient Poetry, vol. 1. p. 50.

l'on ne sçavoit pas jouer de l'un d'eux (1). Par la même Loi, pour empêcher les Esclaves de prétendre au rang de Gentilhommes, il étoit défendu expressément de leur apprendre à jouer de la harpe, & de le leur permettre ; & il n'y avoit que le Roi, les Musiciens du Roi & les Gentilshommes qui eussent le droit de posséder des harpes (2).

La harpe d'un Gentilhomme ne pouvoit être saisie pour dettes.

La harpe d'un Gentilhomme ne pouvoit être saisie pour dettes, parce que la privation de cet instrument l'auroit dégradé de son rang, & réduit à l'état d'Esclave. La harpe n'étoit pas moins estimée, ni d'un usage moins universel chez les Saxons, les Danois & tous les autres Peuples du Nord, par qui l'on présume qu'elle a été inventée (3). Ceux qui jouoient de cet instrument étoient déclarés Gentilshommes par la Loi; leurs personnes étoient regardées comme inviolables, & il étoit défendu, sous des peines très-sévères, de les insulter ; enfin ils étoient admis dans la plus haute Compagnie, & traités avec des marques distinguées de respect par tout où ils paroissoient (4).

Autres instruments de musique.

Quoique la harpe fût l'instrument de Musique dont les Saxons, les Danois, les Gallois & les autres Habitants de cette Isle se servoient le plus ordirairement à cette époque, il n'étoit pas cependant le seul dont ils fissent usage. Ils en avoient beaucoup d'autres, tant à vent qu'à cordes, dont il est fait mention accidentellement par les Ecrivains de ces temps, & dont quelques-uns nous sont maintenant inconnus. « Les instruments » de Musique-pratique, dit Béde dans son *Traité* sur ce sujet, » sont ou naturels ou artificiels. Les instruments naturels sont les » poumons, le gosier, la langue, le palais, &c. ; les instruments » artificiels sont l'orgue, le violon, la harpe, l'atola, le psalté- » rium, &c. (5) ». Le même Ecrivain fait mention de la trompette, du tabor, du tuyau (*pipe*) & de la flûte dans d'autres parties de ce *Traité* ; & nous voyons d'autres Ecri-

(1) Leges Wallicæ, p. 301. | (2) Id. ibid. p. 415. | (3) Hickesii, Gram. Franko. Theotesca, p. 96. | (4) Leges Angl. apud Lindenbrog, p. 485.
(5) Bedæ opera, Coloniæ 1612, p. 353.

vains du moyen âge (1) citer le luth, la cymbale, la citola, la lyre, le cistre, la campanule & plusieurs autres. On peut mettre en question si l'orgue dont parle Béde, étoit un instrument du même genre que celui qui porte ce nom actuellement. Quelques personnes ne le pensent pas, mais croyent que c'étoit un instrument composé de plusieurs roseaux, & soufflé avec la bouche (2). Mais, comme il est assez bien prouvé que les orgues soufflées avec des soufflets, & construites comme les nôtres, étoient connues dans l'Orient au quatriéme siécle, il n'est pas invraisemblable qu'elles fussent parvenues en Angleterre vers la fin du VIIe ou le commencement du VIIIe siécle, époque à laquelle Béde florissoit (3). Nous avons la preuve la plus complette que l'on construisit & qu'on employa des orgues dans quelques-unes des principales Eglises d'Angleterre, à cette époque. Le fameux S. Dunstan fit présent d'une orgue, avec des tuyaux de bronze, à l'Eglise Abbatiale de Malmsbury, à cause du grand respect qu'il avoit pour la mémoire de S. Aldhelm, Fondateur de cette Eglise; & l'on avoit attaché à cette orgue une plaque de bronze, sur laquelle étoit gravé le distique suivant :

Organa do Sancto præsul Dunstanus Aldelmo,
Perdat hic æternum qui vult hinc tollere Regnum (4).

Le fameux Ailwyn, Alderman de toute l'Angleterre, & Fondateur de l'Abbaye de Ramsay, ne dépensa pas moins de trente livres de monnoye saxonne, qui répondoient, pour la quantité, à quatre-vingt-dix de nos livres d'argent, &, pour la valeur, à neuf-cents livres de notre monnoye, à construire une orgue, avec des tuyaux de bronze, dans l'Eglise de cette Abbaye (5). Les Habitants de la partie Septentrionale du Pays de Galles, avoient un instrument de musique, appellé dans leur langue *crwd*, & dans le Latin barbare de ce temps *crotta*, qui

(1) Du Cange Gloss. in voce. | (2) Murat. Antiq. t. 2. p. 357.
(3) Id. ibid. p. 358. | (4) W. Malms. de Pontificibus. l. 5.
(5) Histor. Ramsiens. c. 54.

avoit six cordes de violon, & qui ressembloit beaucoup au violon moderne (1). Il étoit d'usage, dans les occasions solemnelles, qu'un grand nombre de chanteurs, de joueurs de harpe & d'autres instruments, chantassent & jouassent en concert; &, d'après l'énumération qu'on vient de faire, & qui est bien éloignée d'être complette, nous voyons qu'ils avoient assez d'instruments pour faire beaucoup de bruit.

Etonnants effets de la Musique.

On attribue les effets les plus surprenants tant à la Musique qu'à la Poésie de ce temps; & ces effets sont probablement dus plutôt à l'heureuse & naturelle union de ces deux Arts agréables, qu'à la supériorité intrinséque d'aucun des deux. Olaus Magnus rapporte l'Histoire suivante, comme un exemple du pouvoir surprenant de la Poésie & de la Musique « Un certain fameux Scalde & Joueur de harpe, de la Cour du Roi » Eric-le-Bon, avoit coutume de se vanter qu'il pouvoit exciter & enflammer les passions du cœur humain au dégré » qui lui plaisoit. Le Roi détermina cet Artiste, en partie par » des promesses & en partie par des menaces, à en faire l'essai » sur lui & sur ses Courtisans. Le Scalde commença par » chanter des airs si tristes, & à jouer dans des tons si plaintifs, que toute la compagnie étoit accablée de chagrin, & » fondoit en larmes; bientôt après, il chanta & joua des airs » si agréables & si gais, qu'elle oublia sa tristesse & commença » à rire, à danser, à crier, & à donner toutes les marques » d'une gaîté sans bornes; à la fin, changeant de sujet & de » ton, il fit entendre des sons si violents & si terribles, » que les Auditeurs furent remplis de la plus grande fureur, & qu'ils auroient tous péri de leurs blessures mutuelles, si, à un signal donné, les Gardes ne s'étoient pas » jettés sur eux, & ne les avoient pas liés; mais malheureusement avant qu'on se fût rendu maître du Roi, il ne tua » pas moins de quatre de ceux qui s'efforçoient de l'arrêter (2) ». Le vénérable Béde, qui étoit Philosophe de même qu'il étoit Poéte & Musicien, parle, en termes plus

(1) Dissertatio de Bardis, p. 80. | (2) Hist. Olai Magni, p. 586.

modérés, des effets de la Musique de son temps; & cependant il les représente encore comme considérables. « La Musique » est d'une grande utilité, & ses effets sont admirables. Elle » est, en effet, le plus louable, le plus gai, le plus agréable & » le plus aimable de tous les Arts; elle rend les hommes braves, » nobles, polis & charmants, par le grand pouvoir qu'elle » exerce sur leurs passions & leurs affections. Combien, par » exemple, la Musique guerrière n'excite-t-elle pas le courage » des combattants; & n'a-t-on pas observé que plus le bruit » est fort & terrible, plus on combat avec acharnement & » avec fureur? N'est-ce pas la Musique qui purifie & amuse » les cœurs des hommes, qui chasse leur chagrins, qui dimi- » nue leurs inquiétudes, augmente leurs joies, & les ranime » après leurs fatigues? Enfin n'est-ce pas la Musique qui guérit » le mal de tête, & quelques autres maladies, & procure la » santé du corps, ainsi que le bonheur de l'esprit (1) ». Pouvons-nous raisonnablement présumer que la Musique de ces temps étoit méprisable, quand un homme aussi sage & aussi honnête que Béde, qui la connoissoit bien, lui attribue de semblables effets?

Musique d'Eglise.

Après la conversion des Saxons au Christianisme, ils connurent une nouvelle espéce de Musique, qu'ils avoient ignorée auparavant. Ce fut la Musique d'Eglise qu'ils cultivèrent avec une ardeur peu commune, tant par un principe de piété que d'après leur goût naturel pour les Arts relatifs à l'harmonie. Afin d'apprendre cette Musique, qui étoit très-différente de la leur, ils se procurèrent les meilleurs Maîtres de Rome, & envoyèrent quelques-uns de leurs jeunes-gens qui avoient le plus de dispositions, dans cette Ville pour s'y instruire. Un des plus célébres de ces Maîtres étrangers de Musique d'Eglise, fut Jean, l'Archi-Chantre de S.-Pierre, à Rome, & Abbé de S.-Martin, dans cette Ville, qui, sur la demande du fameux Benoît Biscop, Fondateur du Couvent de Wérémouth, fut envoyé, par le Pape Agathon, en l'an 678, pour apprendre aux Moines de

(1) Opera Bedæ, t. 1. 353.

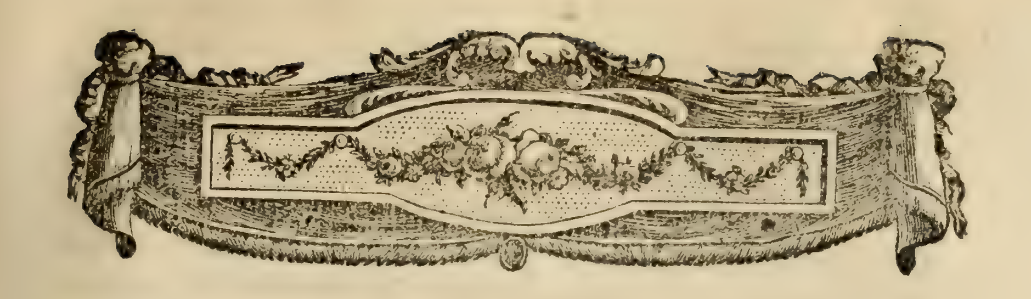
Wérémouth, & aux autres Religieux Anglois l'Art de chanter les Offices publics à la manière Romaine. « Cet Abbé Jean (dit » Béde, qui étoit alors un jeune Etudiant du Couvent de Wé- » rémouth) apprit à tous les Moines de notre Couvent l'Art » de chanter ; & tous les Religieux des autres Couvents du » Northumberland, qui avoient du goût pour la Musique, s'y » rendirent, & se mirent eux-mêmes sous sa conduite. Il en- » seigna, en outre, dans beaucoup d'autres endroits où il fut » invité, & laissa même des régles, par écrit, pour chanter » les Offices de toute l'année, régles qui sont encore con- » servées dans notre Couvent, & dont il a été publié beau- » coup de Copies (1) ».

La Musique d'Eglise étoit l'une des principales connoissances enseignées dans le Collége de Cantorbéry ; & l'on envoyoit de-là dans toutes les autres parties de l'Angleterre des Professeurs de cette Musique (2). Mais ceux qui vouloient parvenir au plus haut dégré de supériorité dans cette espéce de Musique, dont la connoissance étoit alors l'un des talents les plus admirés dans les Ecclésiastiques, & le moyen le plus certain d'avancer dans l'Eglise, se rendoient, pour y faire des progrès, à Rome, où elle étoit enseignée de la manière la plus parfaite (3).

(1) Bed. Hist. Eccles. l. 4. c. 18. | (2) Id. ibid. l. 5. c. 20.
(3) Id. ibid.



HISTOIRE



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE II.

CHAPITRE VI.

Histoire du Commerce, des Monnoies & de la Marine de l'Angleterre, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *jusqu'à la descente de Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, en l'an* 1066.

Importance du Commerce intérieur.

Le Commerce n'est pas moins nécessaire à la prospérité des Etats & des Royaumes particuliers, & du Monde en général, que la circulation du sang l'est à la santé du corps humain. Dès qu'une Société s'est formée dans un Pays, & a pris une forme de Gouvernement, le Commerce commence ses opérations, & fait circuler, parmi les membres de cette Société, pour son bien & pour celui de chaque individu, les productions naturelles de la terre, les différents animaux dont on fait usage pour travailler, se nourrir & se vêtir, ainsi que tous ces autres objets de commodité, qui sont des productions de l'Art, & de l'industrie des hommes. On peut appeller ce

Commerce le *Commerce intérieur ;* parce que ses effets & ses opérations ne s'étendent pas au-de-là des bornes d'un Etat ou d'un Pays particulier. Ce Commerce intérieur est toujours le premier &, pendant quelque temps, le seul qui se fait dans l'enfance des Etats & des Royaumes. C'est aussi le plus constant & le plus permanent ; &, de même que la circulation du sang, il n'est jamais interrompu un seul moment, tant que la Société subsiste. Le Commerce domestique, ou intérieur d'un Royaume, est donc un objet de grande importance pour sa prospérité ; & il mérite l'attention de l'Historien, à chaque époque.

Importance du Commerce étranger.

Quoique quelques Pays soient favorisés d'un sol plus fertile & d'un climat plus heureux, on peut affirmer, avec vérité, qu'il existe à peine une seule Contrée habitable qui n'ait un superflu de certains objets de commodité & d'utilité, tandis qu'il y a d'autres de ces objets dont il manque ou dont il a très-peu. Cette circonstance porte naturellement les Habitants de chaque Pays à désirer de disposer de leur superflu, pour se procurer ce dont ils sont privés ; ce qui ne peut se faire qu'en établissant une correspondance de Commerce avec les Habitants des autres Contrées qui manquent de ce que les premiers peuvent épargner, & qui peuvent épargner ce dont ces premiers manquent. Ces besoins mutuels des Habitants des différents Etats, Pays & Royaumes, surmontent, par dégrés, leur jalousie & leur aversion mutuelles, & font naître un échange d'objets de commodité, qui peut être appellé *Commerce étranger.* Ce dernier Commerce, dans chaque Pays, est d'abord peu considérable, & se borne aux Etats & aux Royaumes contigus ; mais, lorsqu'il prospère, & qu'il est bien conduit, il s'étend par dégrés, de plus en plus, jusqu'à ce qu'il pénétre dans les Régions les plus éloignées, & qu'il rapporte dans sa Patrie les productions de tous les climats. C'est donc un objet également curieux & important, que de suivre l'accroissement successif, & les diverses révolutions du Commerce étranger d'un Pays commerçant, dans les diverses périodes de son histoire.

Récapitulation de l'état du Commerce dans la precédence époque.

On a déjà fait voir dans le *Chapitre VI du Livre I.* de cet Ouvrage, que le Commerce, tant intérieur qu'étranger, de la Bretagne Provinciale étoit dans un état très-florissant du temps des Romains (1). Les productions naturelles & les Manufactures de chacune des Provinces Romaines, dans cette Isle, circuloient librement dans les autres Provinces, par le moyen des vaisseaux de transport, des rivières navigables, & des grands chemins, qui étoient très-bien faits. Le superflu de toutes ces Provinces, soit en bled, soit en bestiaux, soit en minéraux, soit en ouvrages manufacturés étoit exporté dans toutes les parties de l'Empire Romain où l'on en avoit besoin; & de précieux retours étoient rapportés dans notre Isle soit en denrées, soit en argent. On a déjà observé que le Commerce intérieur, ainsi que le Commerce étranger de la Bretagne Provinciale commencèrent à décliner très-sensiblement avant la fin de l'époque dont l'Histoire a été écrite dans le Volume précédent, le premier, ayant été beaucoup troublé par les déprédations des Ecossois & des Pictes, & le second, par les pirateries des Francs & des Saxons (2). Mais le départ absolu des Romains de cette Isle, réduisit presqu'à rien son Commerce intérieur, & anéantit presqu'entièrement son Commerce étranger (3). Aucun des deux ne se ranima d'une manière remarquable, qu'après l'établissement de l'Heptarchie Saxonne. En effet, pendant ce déplorable intervalle qui s'écoula entre l'arrivée des Saxons & leur établissement, la guerre fut presque le seul Commerce de tous les Peuples de la Grande-Bretagne. Mais, aussi-tôt que la fureur de ces guerres, longues & sanglantes, entre les Bretons & les Saxons, eût commencé à se ralentir, par la retraite des premiers dans les Provinces de Galles & de Cornouailles, & par l'établissement des derniers dans cette partie de la Bretagne, qui fut, bientôt après, appellée l'*Angleterre*, toutes ces Nations s'occupèrent davantage des Arts de la paix, & particulièrement du Commerce. C'est donc à compter de cette partie du VIe siécle, que nous com-

(1) Liv. I. Ch. VI. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid.

mencerons à écrire les Annales du Commerce, pendant l'époque qui fait le sujet du présent Volume.

Les Anglo-Saxons négligent la Marine.

L'Histoire présente peu d'exemples d'un changement aussi soudain dans les goûts & les occupations d'un Peuple, que celui survenu dans les occupations des Saxons, après leur arrivée dans cette Isle. Avant ce temps, la mer étoit leur élément favori, de même que la navigation, l'art dans lequel ils excelloient le plus & qui leur plaisoit davantage. « Non-seulement » les Saxons, dit un Auteur du Ve siécle, connoissent bien les » arts de la navigation, & tous les dangers de la mer; mais » ils sont parfaitement familiarisés avec eux (1) ». Cependant, dès qu'ils eurent commencé à former des Etablissements dans les agréables & fertiles plaines de la Grande-Bretagne, ils abandonnèrent la mer, & négligèrent les affaires maritimes, pendant plusieurs siécles. Ce changement doit être attribué en partie à la résistance longue & opiniâtre qu'ils éprouvèrent de la part des Bretons, qui les obligea d'employer toute leur force sur terre, & de négliger la mer, &, en partie, à la fertilité de leurs nouveaux Etablissements. Ces derniers leur fournissant toutes les nécessités de la vie, & même ceux des objets d'agrément qu'ils connoissoient, ils restèrent tranquillement chez eux, & ne troublèrent plus, par leurs pirateries, les mers qui entourent la Grande-Bretagne. On ne peut donc toutefois nier que les Anglo-Saxons, pendant leurs guerres avec les Bretons, & pendant environ deux siécles après, ont eu très-peu de vaisseaux, & ont presque totalement négligé les affaires maritimes. Après que leurs différentes armées furent descendues dans cette Isle, nous n'entendons plus parler de leurs flottes, qu'ils détruisirent ou laissèrent se détruire dans leurs Ports. Ainsi, pendant cette époque & même pendant toute la durée de l'Heptarchie, les Anglo-Saxons eurent très-peu de correspondance de Commerce avec aucune des Contrées du Continent; & ce peu de correspondance étoit entretenu par les Etrangers. Le vénérable Béde, qui est notre guide le plur sûr dans

(1) Sidon. Appoll. l. 3. Epist. 6.

cet obscur intervalle, nous apprend « Que la Cité de Londres, » Capitale du petit Royaume d'Essex, étoit un fameux Emporium (vraisemblablement le seul existant alors dans la Grande-» Bretagne) fréquenté par des Marchands de différentes Na-» tions qui s'y rendoient tant par mer que par terre, à cause » du Commerce (1) ». Ce passage paroît indiquer que, dans ces temps, Londres étoit le grand centre du Commerce Britannique, & que les Marchands Anglo-Saxons, des différentes Nations de l'Heptarchie, s'y rendoient, y apportoient par terre leurs marchandises, & y rencontroient les Marchands étrangers qui s'y rendoient, par mer, pour acheter ces marchandises soit avec de l'argent, soit avec d'autres objets qu'ils avoient apportés du Continent. Ce fut de cette manière que fut faite la plus grande partie du petit Commerce de l'Angleterre & du Continent, jusques vers le milieu du VIIIe siécle.

Offa, Roi de Mercie, fait revivre le Commerce étranger.

Offa, Roi de Mercie, qui monta sur le trône en l'an 755, paroît avoir été le premier de nos Princes Anglo-Saxons qui se soit beaucoup occupé du Commerce & des affaires maritimes. Dans la vue d'acquérir une puissance navale, pour protéger ses Domaines, ce grand Prince encouragea ses Sujets à équiper des vaisseaux, & à transporter leurs marchandises sur le Continent, avec des navires Anglois. Les autres petits Princes de l'Heptarchie, redoutant le pouvoir & l'ambition d'Offa, s'adressèrent à Charlemagne, le plus grand Monarque qui eût encore existé dans l'Europe depuis la chûte de l'Empire Romain, pour lui demander sa protection contre leur trop redoutable voisin, dont ils se plaignirent très-amèrement. Cette circonstance produisit une violente mésintelligence entre ces deux puissants Princes, & interrompit beaucoup le Commerce de l'Angleterre dans son enfance. Charlemagne traita avec une grande sévérité les Marchands Anglois sujets du Roi de Mercie, & refusa même de les admettre dans ses Ports. Cette conduite excita Offa, qui étoit un Prince fier, à traiter de la même manière, dans la Grande-Bretagne, les sujets de l'Em-

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 3.

pereur. « Je ne fçais, dit le fameux Alcuin dans une de fes » Lettres, quel fera notre fort dans ce Pays; car un malheu» reux différend, fomenté par la malice du Démon, s'eft der» nièrement élevé entre Charlemagne & le Roi Offa, & a été » pouffé fi loin, que tout Commerce entre leurs Domaines a été » interrompu. Le bruit court que je dois être envoyé au» dehors pour négocier la paix (1) ». Ce bruit fe trouva vrai. Alcuin fut envoyé dans le Continent, & conduifit fa Négociation avec tant d'adreffe, que non-feulement il conclut un Traité de Commerce entre Offa & Charlemagne, mais qu'il devint même un des plus grands Favoris de ce puiffant Monarque.

Manière fingulière de faire la Contrebande.

Il y a, dans cet ancien Traité de Commerce, un article qui nous fait connoître une manière très fingulière de faire la Contrebande, qui étoit employée par les Marchands Anglois de ce temps. L'Empereur Charlemagne avoit établi certains droits fur toutes les efpéces de marchandifes importées dans fes Domaines, & avoit nommé des Officiers dans tous fes Ports pour recevoir ces droits. Quelques Marchands Anglois, pour éluder le paiement de ces taxes, mettoient des habits de Pélerins, & difoient qu'ils alloient à Rome, ou à quelqu'autre endroit par des motifs religieux, & que les ballots qu'ils portoient avec eux ne contenoient que des provifions & des objets néceffaires pour leur voyage; ce qui étoit exempt de payer aucun droit. Mais les Receveurs de ces taxes (efpéce d'hommes qui a été méfiante dans tous les fiécles) ouvroient fouvent les paquets de ces foi-difants Pélerins, & trouvant qu'ils contenoient des marchandifes, ils s'en emparoient, ou ils exigeoient une forte amende de ceux qui en étoient propriétaires; ce qui occafionnoit des plaintes fort vives, & étoit un des fujets du différend de ces deux Princes; Offa infiftant pour qu'on laiffât paffer, fans les examiner, les bagages de tous ceux de fes Sujets qui traverfoient les Domaines de l'Empereur pour aller en Pélerinage. Alcuin ne put obtenir ce point, qui, à dire le vrai, n'étoit pas raifonnable. Mais on

(1) W. Malms. l. 1. c. 4. p. 17.

inféra dans le Traité l'article ſuivant, qui empêchoit ſuffiſamment qu'on fît du tort à tous les vrais Pélerins. « Il ſera » permis à tous les Etrangers qui traverſeront nos Domaines » afin de viſiter les ſépultures des Bienheureux Apôtres, pour » l'amour de Dieu & le ſalut de leurs âmes, de paſſer ſans » payer aucun droit ; mais ceux qui auront mis des habits de » Pélerins, & qui, ſous ce déguiſement, feront un trafic & » vendront des marchandiſes, payeront, aux lieux déſignés, les » Impôts établis par la Loi. C'eſt auſſi notre volonté que » tous les Marchands jouiſſent de la ſûreté la plus parfaite » pour leurs perſonnes & leurs effets, ſous notre protection, » & ſuivant notre ordre ; &, ſi quelqu'un d'entr'eux éprouve » quelque tort ou quelque vexation, qu'il en appelle à nos » Juges, & il obtiendra la plus ample ſatisfaction (1) ». Tel paroît avoir été l'état du petit Commerce de l'Angleterre avec le Continent, dans le temps de l'Heptarchie, Commerce fait principalement par les Etrangers & par un petit nombre de Sujets Anglois, qui étoient plutôt des Colporteurs que des Marchands, & qui n'étoient fort célébres ni pour leur richeſſe, ni pour leur honnêteté, tant furent foibles les commencements du Commerce d'Angleterre, qui eſt devenu depuis ſi immenſe !

Il ne ſe faiſoit point de Commerce entre les Anglo-Saxons & les Gallois.

Les animoſités qui ſubſiſtèrent entre les Anglo-Saxons & les Bretons furent trop violentes pour laiſſer ſubſiſter entr'eux autre choſe que des attaques mutuelles. Après même que ces guerres eurent ceſſé, par l'établiſſement des premiers dans l'Angleterre, & la retraite des derniers dans le Pays de Galles, la communication qui ſubſiſta entr'eux fut une communication plutôt d'hoſtilité & de déprédations que de Commerce ; en effet les Bretons, ſe regardant toujours comme les légitimes propriétaires des beaux Pays dont ils avoient été chaſſés, firent de fréquentes incurſions ſur les territoires Anglois, & s'emparèrent de tout ce qui tomba ſous leur main, comme de biens qui leur appartenoient. Ces expéditions de pillage étoient ſi éloignées d'être regardées par les Bretons comme ayant quelque

(1) Id. ibid.

chofe de honteux ou d'illicite, qu'elles paffoient pour les devoirs les plus facrés, & les exploits les plus honorables de leurs plus grands Hommes, à qui elles procuroient beaucoup d'éloges de la part des Bardes qui les fuivoient (1). « Le Barde » Royal accompagnera les Domeftiques du Roi, lorfqu'ils par- » tiront pour piller les Anglois, & il chantera & jouera de- » vant eux pour les encourager. S'ils éprouvent de la réfiftance, » & s'il en réfulte un combat, il fera entendre le chant ap- » pellé l'*ancienne Monarchie Bretonne* ». On fit beaucoup de Loix pour régler le partage du butin fait dans ces Expéditions, entre le Roi, les grands Officiers de fa Cour, & les autres perfonnes qui y étoient intéreffées (2). Il eft inutile de chercher des Traités de Commerce pacifiques & équitables entre des Nations qui vivoient dans une auffi vive inimitié; & les Habitants de l'Angleterre & du Pays de Galles reftèrent encore long-temps dans cet état après la fin de l'Heptarchie. Les pertes que les malheureux Bretons avoient effuyées étoient trop confidérables pour être promptement oubliées par leurs Defcendants.

Commerce entre les différents Etats de l'Heptarchie.

Quoique les Anglo-Saxons fuffent partagés en plufieurs petits Etats & Royaumes dans le temps de l'Heptarchie, cependant, comme ils parloient tous la même Langue, & étoient, dans la réalité, le même Peuple, nous n'avons pas de raifon de douter que les Habitants de ces différents Etats commerçoient quelquefois les uns avec les autres, lorfque leurs Pays n'étoient pas ouvertement en guerre. Les Membres de quelques-uns de ces Etats fe livroient à l'Agriculture, tandis que ceux de plufieurs autres s'adonnoient au pâturage; ce qui établiffoit une correfpondance de Commerce entr'eux, pour leur avantage mutuel. Mais, malgré cela, on ne peut nier que les divifions politiques des Anglo-Saxons en un auffi grand nombre de Gouvernements, n'ayent du interrompre confidérablement leur Commerce intérieur, par leurs jaloufies nationales & des guerres fréquentes. Ce qui fait plus que donner de la proba-

(1) Leges Wallicæ, p. 36. | (2) Id. ibid.

bilité à cette assertion, c'est que, malgré l'extrême proximité & la grande ressemblance des Habitants de l'Angleterre & de ceux de l'Ecosse, les Marchés & le Commerce de ces deux Contrées, avant qu'elles fussent réunies en un seul Royaume, furent loin d'être aussi considérables qu'ils l'ont été depuis cette époque.

Gênes mises au Commerce.

Le Commerce intérieur, ainsi que le Commerce étranger des Anglo-Saxons, dans les temps de l'Heptarchie, furent très-foibles & sujets à beaucoup de gênes. Par exemple, quel embarras doit avoir résulté de la Loi suivante, faite par Lothère, Roi du Kent, qui fleurit vers le milieu du VII[e] siécle? « Si » quelqu'un des Habitants du Kent achéte un objet dans la » Cité de Londres, il doit avoir deux ou trois honnêtes » hommes, ou le Portréeve du Roi (1), qui ayent été présents » au marché (2) ». Suivant les mêmes Loix Saxonnes, il n'étoit permis à personne d'acheter un objet valant plus de douze sols, à moins que ce ne fût dans une Ville, & en présence du principal Magistrat & des autres témoins (3). La même gêne avoit lieu pour l'échange d'une marchandise avec une autre. « Que nul n'échange une chose avec une autre, à » moins que ce ne soit en la présence du Shérif, du Prêtre » disant la Messe, du Seigneur du Manoir, ou de toute autre » personne, dont le témoignage ne puisse être révoqué en » doute. Que celui qui agira autrement paye une amende de » trente schelins, & qu'en outre, les objets qu'il aura échangés » de cette manière, soient confisqués au profit du Seigneur du » Manoir (4) ». Le but de ces Réglements & de plusieurs autres, également gênants, étoit, 1° de fixer, d'une manière certaine, les conditions de tous les marchés, dans un temps ou peu de personnes sçavoient écrire; afin que, s'il s'élevoit quelque contestation, il pût exister des preuves suffisantes pour guider les Juges dans leurs décisions. 2° D'empêcher les tromperies de toute espéce, & la vente des objets mal conditionnés

(1) Le Portréeve étoit le principal Magistrat de la Cité.

(2) Wilkin. Leges Saxon. p. 9. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid.

ou volés. 3° Enfin, dans le cas où de pareils objets auroient été vendus, de mettre en état de faire indemniser celui qui auroit été trompé, & de punir le coupable. Cependant ces Réglements doivent avoir beaucoup nui à tous les marchés de Commerce, & montrent clairement que le Commerce intérieur, ainsi que l'étranger, étoient alors bien peu considérables, & que les Membres de la Societé avoient peu de connoissance des affaires, ou peu de confiance dans leur honnêteté mutuelle. Les Loix de Galles avoient ajouté une autre précaution pour empêcher qu'il fût possible de tromper, en fixant un prix certain & légal à chaque chose qui pouvoit être un objet de Commerce; cette fixation est faite dans ces Loix avec une énumération compléte, & des détails infinis, qui sont vraiment curieux & surprenants (1). Par exemple, il y a dans ces Loix toute une Section (& ce n'est pas une des plus courtes) qui fixe le prix des chats, depuis le moment de leur naissance, & à leurs différents âges, suivant leurs divers mérites (2). Il est vrai que ces Loix n'avoient pas été uniquement faites pour régler les prix de ces objets dans les ventes, mais qu'on s'y étoit encore proposé de régler l'indemnité qu'on devoit payer dans le cas où on les avoit fait périr. Ce qui dut aussi décourager le Commerce intérieur, c'est qu'à cette époque une certaine portion du prix de toutes les marchandises vendues & achetées dans chaque Royaume, devoit être payée au Roi, lorsqu'il montoit à plus de douze sols; & ce fut aussi un des motifs pour lesquels on exigea que tous les marchés au-dessus de cette valeur fussent faits en dedans des portes de la Ville, & en présence du Shériff ou du Portréeve, qui percevoit ces droits. Les Anglo-Saxons prirent des Romains cet usage, ainsi que beaucoup d'autres, & il subsista depuis le commencement jusqu'à la fin de cette époque; ce dont il suffira de donner un exemple. Il paroît, d'après le *Doomesday-Book*, qu'une certaine portion du prix de chaque objet vendu & acheté dans l'enceinte du bourg de Léwis, dans le Sussex,

(1) Leges Wallicæ. l. 3. | (2) Id. ibid. p. 247 & 248.

devoit être payée au Portréeve, ſçavoir moitié par l'acheteur & moitié par le vendeur, & particulièrement que le Portréeve devoit recevoir quatre ſols pour chaque homme qui étoit vendu dans l'enceinte de ce bourg (1).

Institution des Foires & Marchés.

De même que nous avons fait connoître pluſieurs Loix & Uſages de cette époque, qui tendoient à reſtreindre & à gêner le Commerce intérieur, il eſt juſte auſſi de donner quelque idée des Etabliſſements imaginés pour le favoriſer. L'inſtitution des Marchés & des Foires, dans des temps & des lieux fixés, fut certainement le plus efficace de tous, parce qu'il réuniſſoit les vendeurs, les acheteurs & les objets qui devoient être vendus & achetés. Cette inſtitution ne fut pas inventée par les Anglo-Saxons; mais elle étoit établie depuis long-temps dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, & fut ſagement adoptée tant par cette Nation que par tous les autres Peuples barbares, qui prirent poſſeſſion de ces Provinces, à la chûte de l'Empire. Cependant toutes ces Nations réglèrent leurs Foires & leurs Marchés, ſuivant leurs propres Uſages & idées. L'indication des temps & des lieux de ces Aſſemblées des Marchands, étoit une des prérogatives Royales, & elles étoient ordinairement indiquées dans les temps & dans les endroits où quelque motif attiroit un concours de Peuple. C'eſt par cette raiſon que les Marchés de chaque ſemaine, dans la première partie de cette époque, ſe tenoient ordinairement tant devant les Egliſes, qui étoient alors principalement dans les Villes, que les Dimanches, afin que quand le Peuple ſe raſſembleroit pour remplir les devoirs de Religion, il eut une occaſion de ſe procurer ce qui lui ſeroit néceſſaire dans la ſemaine ſuivante, & peut-être auſſi dans l'eſpoir que les Egliſes ſeroient plus fréquentées par ce motif. Mais on trouva que ce mêlange peu naturel des affaires du ſiécle & de la Religion, avoit beaucoup d'inconvénients, & étoit très-nuiſible aux intérêts de cette dernière; on fit, en conſéquence, beaucoup de Loix

(1) Scriptores Saxon. a. t. Gale. edit. t. 1. p. 762.

pour empêcher de tenir les Marchés le Dimanche (1). Il paroit cependant qu'on eut beaucoup de peine à abolir cet usage, qui étoit établi depuis long-temps, & auquel beaucoup de personnes étoient attachées; en effet ces Loix furent souvent renouvellées; & l'on en maintint l'exécution par des amendes sévères, indépendamment de la confiscation de tous les biens exposés en vente. A la fin, quoique ces Marchés hebdomadaires se tinssent toujours auprès des Eglises, leur jour fut le samedi au lieu du dimanche, pour que ceux qui étoient venus de loin pussent avoir occasion d'assister au Service Divin le jour d'après, s'ils en avoient envie. C'étoit une considération importante, lorsque les Eglises, étant en petit nombre, étoient à une grande distance l'une de l'autre. Outre ces Marchés hebdomadaires, il y avoit de plus grandes Assemblées de Commerce qui étoient tenues dans des endroits convenus, à des jours fixes de l'année, & qui, étant bien connues, étoient très-fréquentées. Elles avoient aussi quelque liaison très-intime avec la Religion, étant toujours tenues près de quelqu'Eglise Cathédrale ou Monastère, à l'anniversaire de la Dédicace de l'Eglise ou de la Fête du Saint à qui elle étoit dédiée, ce qui s'exécutoit de la manière suivante. Lorsque les Evêques & les Abbés voyoient un grand concours de Peuple venu de toutes sortes d'endroits, pour célébrer les Fêtes des Saints qui étoient leurs Patrons, ils demandoient à la Couronne des Chartres qui leur permissent de tenir des Foires à ces époques, pour la commodité des Etrangers, & dans la vue d'augmenter leurs propres revenus par les droits que leurs Chartres les autorisoient à lever à ces Foires (2). Cela contribuoit aussi beaucoup à augmenter le nombre de ceux qui se rendoient à ces Fêtes, les uns y venant par des motifs de Religion, & les autres dans des vues de Commerce; & plus il y avoit de monde, plus il en revenoit de célébrité au Saint & certainement de profit au Clergé. On prit beaucoup de précautions pour maintenir le bon ordre dans

(1) Spelm. Concil. t. 1. p. 377. — 404. — 450. — 500. — 518, &c.
(2) Murator. Antiq. t. 2. — Dissertat. 30 p. 862.

ces Foires Eccléſiaſtiques, & pour empêcher qu'on n'y fût volé & trompé. Quelques-unes de ces précautions ſont fort ſingulières. Par exemple, quand une Foire étoit tenue dans le territoire d'une Cathédrale & d'un Monaſtère, il n'étoit pas rare qu'on obligeât chaque homme, avant qu'on le laiſsât entrer, à prêter ſerment à la porte, qu'il ne mentiroit pas, ne voleroit pas & ne tromperoit pas tant qu'il reſteroit dans la Foire (1), ſerment qui, ainſi qu'on peut le préſumer, n'étoit pas toujours ſtrictement obſervé. Ces uſages, qui ſont ſi différents des nôtres, peuvent nous paroître ridicules; mais c'étoit une invention des Eccléſiaſtiques de ce temps, non-ſeulement très-adroite pour augmenter la réputation, ainſi que les revenus de leurs Egliſes reſpectives, mais encore très-utile au Public, en ce qu'elle favoriſoit le Commerce. On tient même aujourd'hui, dans tous les Pays Papiſtes, un grand nombre de ces Foires Eccléſiaſtiques (ainſi qu'on peut les nommer avec (2) juſteſſe); & beaucoup de nos propres Foires ſont encore tenues les jours des Fêtes des Saints, en l'honneur de qui elles ont été originairement inſtituées.

L'établiſſement de la Monarchie Angloiſe est favorable au Commerce.

L'établiſſement de la Monarchie Angloiſe, opéré par la réduction ſucceſſive de tous les Royaumes de l'Heptarchie, ſous l'autorité d'un ſeul Souverain, fut un événement extrêmement favorable au Commerce, tant intérieur qu'étranger, de l'Angleterre. Il fut avantageux au Commerce du dedans, en mettant un terme à ces guerres intérieures qui ſubſiſtoient continuellement entre les petits Etats de l'Heptarchie, & en rendant plus sûre & plus libre la communication entre les diverſes parties de l'Angleterre. Il fut utile au Commerce du dehors, en rendant la Monarchie Angloiſe plus importante aux yeux des Marchands étrangers, & en donnant plus de conſidération aux Monarques Anglois dans les autres Contrées. Peu de temps après l'établiſſement de la Monarchie, il ſe fit des alliances & des mariages entre les Familles Royales du Continent & la

(1) Id. ibid. p. 882.

(2) Le Lecteur ſe rappellera que l'Auteur eſt Proteſtant. Note du Traducteur.

Famille Royale d'Angleterre, ce qui ouvrit une communication plus libre entre ce Royaume & les Domaines des Princes étrangers. Edouard-l'Ancien, qui fut l'un des premiers Monarques Anglois, eut quatre filles mariées aux quatre plus grands Princes qui existoient alors dans l'Europe; &, à l'occasion de ces mariages, on apporta en Angleterre beaucoup d'objets qu'on n'y avoit jamais vus auparavant, & l'on en envoya au-dehors un grand nombre en retour; ce qui donna lieu à une correspondance de Commerce (1).

Les invasions des Danois nuisent au Commerce.

L'établissement de la Monarchie Angloise auroit été encore plus avantageux au Commerce, si les avantages n'en avoient pas été balancés par les pirateries des Danois & leurs descentes sur les côtes d'Angleterre, fléaux qui commencèrent vers ce temps. Ces Pirates féroces, dont on n'avoit jamais entendu parler en Angleterre jusques près de la fin du VIIIe siécle, devinrent si redoutables dans le IXe, qu'ils couvrirent de leurs flottes les mers qui entourent notre isle, & tinrent toutes les côtes dans des allarmes continuelles, par leurs invasions qui étoient aussi subites que destructives. On sent donc, qu'à cette époque, où les flottes Danoises & Norvégiennes parcouroient la mer en triomphant, & s'emparoient de tous les vaisseaux Marchands qu'elles rencontroient, où enfin leurs Equipages descendoient par tout où il leur plaisoit, & pilloient les côtes & les Ports de mer, il ne pouvoit y avoir que peu de Commerce étranger en Angleterre. Tel fut l'état des choses depuis l'an 787, où la première flotte de Pirates Danois pilla les côtes de l'Angleterre, jusqu'à l'an 875, où Alfred-le-Grand remporta la première victoire navale sur ces Marins destructeurs (2). Les Anglois sentirent, d'une manière bien cruelle, dans ce malheureux intervalle, les funestes conséquences de l'imprudence qu'ils avoient eue de négliger pendant long-temps la Marine; en effet, non-seulement ils perdirent tous les avantages du Commerce étranger; mais ils éprouvèrent encore des insultes & des maux innombrables de la part des hommes cruels qui

(1) W. Malms. l. 2. c. 6. | (2) Chron. Saxon. p. 64.—83.

envahirent leur Pays. A la vérité, ils défirent quelquefois les Danois ſur le rivage, & les obligèrent de remonter dans leurs vaiſſeaux ; mais, pendant l'eſpace de quatre-vingt-huit ans, ils ne furent jamais en état de les regarder en face ſur mer : il en réſulta que leurs victoires ſur terre produiſirent peu de choſe ; car toutes les fois que les Danois éprouvoient une vigoureuſe réſiſtance dans un endroit, ils ſe retiroient ſur leurs vaiſſeaux, & ſe portoient, avec la célérité de l'éclair, dans un autre où les Habitants n'étoient pas ſi bien préparés à les recevoir, & ils tiroient une ample vengeance de ce qu'ils venoient d'être repouſſés.

Alfred le-Grand fait revivre la puiſſance navale & le Commerce étranger d'Angleterre.

On ne peut pas douter que les premiers Monarques Anglois, Egbert, Ethelwulph, & ſes trois fils aînés, qui furent tous cruellement tourmentés par les invaſions continuelles des Danois, n'ayent ſenti combien il étoit déſavantageux pour eux de n'avoir pas une flotte ſuffiſante pour aller en mer au-devant de leurs ennemis, & les empêcher de deſcendre dans la Grande-Bretagne, & qu'ils n'ayent déſiré ardemment de ſe procurer ce moyen de défenſe. Mais il n'y a rien dans le Monde de plus difficile que de rétablir une puiſſance navale qu'on a laiſſé périr, dans un Pays où il y a peu de Commerce étranger pour fournir des vaiſſeaux, & pour nourrir des Matelots, & ſur-tout lorſqu'on eſt en face d'ennemis qui ſont maîtres de la mer. Un ſemblable projet doit paroître impratiquable à un génie ordinaire. Quel tribut d'admiration ne doit-on donc pas à ce Prince étonnant, qui non-ſeulement forma cette entrepriſe difficile, mais même l'exécuta ; qui éleva une grande puiſſance navale preſque de rien, fit revivre le Commerce étranger, & enleva l'empire des mers aux orgueilleux Danois. Tel fut le grand Alfred, qui ſe montre à ceux qui étudient l'Hiſtoire Anglo-Saxonne ſous tant de rapports intéreſſants, qu'il eſt impoſſible de ne pas reſſentir la plus vive admiration, & le plus fort enthouſiaſme pour ſon caractère. Nous devons beaucoup regretter de ce qu'il nous reſte des récits ſi imparfaits des moyens par leſquels ce grand Prince exécuta les nombreux prodiges de ſon régne, & particulièrement de ceux par leſquels

il rétablit les forces navales, & le Commerce étranger de l'Angleterre, qui étoient entièrement anéantis. Le petit nombre d'Historiens de ces temps, consistoit en de malheureux Moines, qui connoissoient peu ces matières, & qui croyoient qu'il suffisoit d'inscrire dans leurs séches Chroniques, que telles & telles choses avoient été faites, sans nous apprendre par quels moyens elles l'avoient été. Nous devons cependant essayer de tirer le meilleur parti de ce peu de renseignements imparfaits qu'ils nous ont laissés, & nous efforcer de répandre le plus grand jour possible sur cette importante portion de l'Histoire de la Marine & du Commerce de l'Angleterre.

Histoire Maritime d'Alfred.

Rien ne peut démontrer plus complétement le triste état de la Marine & du Commerce de l'Angleterre, lors de l'avénement d'Alfred à la Couronne, que la foiblesse de la première flotte avec laquelle il alla en mer au-devant de ses ennemis. Après s'être préparé pendant quatre ans, il rassembla cinq ou six petits vaisseaux avec lesquels il mit en mer en personne, en l'an 875; &, ayant rencontré six voiles de Pirates Danois, il les attaqua hardiment, prit l'une, & mit le reste en fuite (1), victoire qui, quoique peu considérable en elle-même, lui procura vraisemblablement une grande joie, parce qu'elle étoit remportée sur un élément qui avoit été long-temps étranger aux Anglo-Saxons. Ses malheurs sur terre, qui le menacèrent, ainsi que son Royaume, d'une ruine totale, l'obligèrent d'interrompre, pendant quelque temps, la poursuite de son dessein d'acquérir une puissance navale. Mais, dès qu'il eût rétabli ses affaires, par la grande victoire qu'il remporta sur les Danois, à Eddington, en l'an 878, il reprit son ancien projet, & s'y livra avec encore plus d'ardeur; & les moyens qu'il employa pour l'exécuter, furent également sages & humains. Au lieu de satisfaire sa vengeance en passant au fil de l'épée les restes de l'armée Danoise, par tout où leur vie étoit entre ses mains, il leur accorda une honorable Capitulation, engagea leurs Chefs à se faire Chrétiens, leur assigna des terres dans l'Est-Anglie

(1) Chron. Saxon. p. 83.

&

& dans le Northumberland, & les intéressa à défendre le Pays qu'ils étoient venus pour piller (1). Avec les secours de ces Danois, qui avoient beaucoup de vaisseaux, & qui étoient d'excellents Marins, il équipa une puissante flotte, qu'Assérius nous dit qu'il composa de *Pirates*, nom qui étoit alors donné ordinairement aux Danois par tous les autres Peuples de l'Europe; & ces vaisseaux lui servirent à livrer beaucoup de combats aux autres flottes Danoises, avec des succès variés (2). On ne peut douter que ce sage Prince n'eût mis à bord de cette flotte beaucoup de ses Sujets naturels, tant pour leur apprendre l'Art de la Navigation, & celui de se battre sur des vaisseaux, que pour s'assûrer de la fidélité des Danois dont il avoit de justes sujets de se méfier. Pour augmenter encore plus le nombre de ses hommes de mer, il invita tous les Etrangers, particulièrement les Habitants de l'ancienne Saxe & de la Frise à entrer à son service, & il leur donna tous les encouragements possibles (3). Comme il sçavoit bien qu'un Commerce étranger qui fleurit est la meilleure pépinière pour avoir des Matelots, & est en même temps d'un grand avantage pour un Royaume, il excita ses Sujets à s'y engager, par divers moyens, comme particulièrement en leur prêtant de l'argent & des vaisseaux, & encore par d'autres moyens dont il sera ci-après parlé (4). C'est par ces moyens & probablement par d'autres qui ne sont pas venus à notre connoissance, qu'Alfred se procura, en peu d'années, des forces navales si considérables qu'il fût en état d'assûrer les côtes de son Royaume, & de protéger le Commerce de ses Sujets.

Voyages entrepris pour faire des découvertes.

Au milieu de tous ces soins & de beaucoup d'autres, Alfred encouragea les Etrangers qui étoient à son service, & quelques-uns de ses propres Sujets à entreprendre des voyages pour faire des découvertes, & à ouvrir de nouvelles sources de Commerce, tant vers le Nord que le Midi; & il convient de donner ici quelques détails de ces Expéditions. Il existe encore

(1) W. Malms. l. 2. c. 4. — (2) Asser. p. 9. | (3) Id. ibid. p. 13.
(4) Anderson's History of Commerce. t. 1. p. 44.

une Relation très-curieuse d'un de ces voyages entrepris par Ochter, Norvégien. Cette Relation fut faite par cet Aventurier même à son retour, & écrite, d'après le récit qu'il en fit lui-même, de la propre main du Roi Alfred. Le style de ce précieux fragment d'Antiquité est d'une simplicité remarquable, & il paroît n'avoir été destiné qu'à servir de mémorial pour le propre usage du Roi. Cette simplicité de style a été imitée dans la traduction suivante, faite d'après l'original Saxon, de la partie qu'on a cru nécessaire d'en mettre sous les yeux du Lecteur.

Voyage d'Ochter.

« Ochter apprit à son Seigneur, le Roi Alfred, que son Habitation étoit au Nord de tous les autres (Normans) Habitants du Septentrion, dans cette Contrée qui est baignée, au Nord, par l'Océan Occidental. Il dit que ce malheureux Pays étoit très-éloigné vers le Nord, & étoit entièrement denué d'Habitants, si l'on en excepte un petit nombre de Finniens, qui vivoient de la chasse dans l'hiver, & de la pêche dans l'été. Il ajouta qu'il avoit conçu un violent désir d'examiner jusqu'où ce Pays s'étendoit vers le Nord, & si quelque Peuple résidoit au-de-là de ce désert; que, dans cette vue, il avoit navigé directement vers le Nord, ayant un Pays désert à sa droite, & la pleine mer à sa gauche, pendant trois jours, après lesquels il se trouva avancé aussi loin vers le Nord que les Pêcheurs de Baleine ont coutume d'aller; qu'ensuite il fit voile, pendant trois autres jours, dans la même direction, jusqu'à ce qu'il s'apperçût que la terre tournoit vers l'Est; mais qu'il ne peut dire, d'une manière certaine, si c'étoit une grande baie ou non; qu'il sçait qu'il y attendit quelque temps un vent du Nord-Ouest, avec lequel il fit voile à l'Est, pendant quatre jours, près du rivage. Il y attendit encore un vent du Nord, parce que la terre tournoit directement au Midi, ou que la mer pénétroit par là dans la terre, ce qu'il ne peut déterminer, mais qu'il fit voile, au Midi, aussi loin qu'il le pouvoit faire, pendant cinq jours consécutifs, le long de la côte, jusqu'à ce qu'il arrivât à l'embouchure d'une grande rivière qui s'avance

» beaucoup dans la terre. Il termina ſon voyage dans cet » endroit, n'oſant pas remonter cette rivière, parce que le » Pays étoit bien habité d'un côté. Ce fut, dit-il, le ſeul Pays » bien peuplé qu'il rencontra, après avoir quitté ſa Patrie; car, » pendant tout le voyage, la terre qui étoit à ſa droite étoit » entièrement déſerte, ne contenant qu'un petit nombre de » Pêcheurs & de Chaſſeurs errants, qui étoient Finniens, & il » avoit à ſa gauche la pleine mer.

Suite du voyage d'Ochter.

» Il raconte, en outre, que les Bearms lui avoient dit que » leur Contrée étoit bien habitée, mais qu'il n'avoit pas oſé » deſcendre ſur le rivage. Le Pays des Tirfinniens étoit preſ- » qu'un déſert, n'étant habité que par un petit nombre de » Pêcheurs & de Chaſſeurs. Les Bearms, ajouta-t-il, lui dirent » beaucoup de choſes tant ſur leur propre Pays que ſur les » Contrées voiſines; mais il ne pouvoit ſçavoir ſi ces choſes » étoient vraies ou fauſſes, parce qu'il ne les avoit pas vues » lui-même. Il croit que les Finniens & les Béarms parlent à » peu-près la même Langue. Il dit qu'il viſita auſſi ces parties, » dans le deſſein de prendre des baleines (horſewhale), dont » les dents ſont très-précieuſes; qu'il en apporta pluſieurs au » Roi, & que leurs peaux ſont propres à faire des cordages » pour les vaiſſeaux. Ces baleines ſont beaucoup plus pe- » tites que les autres, n'ayant que cinq aunes de long. Les » meilleures ſe prennent dans ſon propre Pays; il y en a qui » ont quarante-huit yards de long, quelques-unes même en » ont cinquante. Il dit qu'avec cinq autres il en avoit tué » ſoixante en deux jours.

Richeſſes d'Ochter.

» Ochter étoit un homme riche, en ce qu'on regardoit alors » comme des richeſſes, c'eſt-à-dire en animaux ſauvages. Lorſ- » qu'il ſe rendit auprès du Roi, il avoit ſix-cents rennes, » dont il n'avoit acheté aucune. Dans ce nombre, il y en avoit » ſix d'une eſpéce qui étoit d'un grand prix chez les Finniens, » parce qu'ils s'en ſervoient pour prendre des bêtes fauves. Il » étoit un des plus importants de ce Pays, & cependant il » n'avoit que vingt vaches, vingt brebis & vingt porcs. Il ſe » ſervoit de chevaux pour labourer le petit eſpace de terre

» qu'il cultivoit. Ses principaux revenus consistoient dans les » tributs que les Finniens ou les Laponnois lui payoient, & » qui étoient composés de peaux de bêtes fauves, de plumes » d'oiseaux, d'os de baleines, & de cordages de vaisseaux, faits » avec des peaux de baleine & de veaux marins. Chacun » payoit suivant ses facultés; les plus riches payant ordinai- » rement quinze peaux de martinets, cinq de rennes, une » d'ours, dix boisseaux de plumes, un habillement (*kirtle*) de » peaux d'ours ou d'autres bêtes, deux cordes de vaisseaux, ayant » chacune soixante yards de long, l'une de peau de baleine, » & l'autre de peau de veau marin (1) ».

Remarques sur le voyage d'Ochter.

Le reste de ce Fragment contient une description de la Norvége, du Dannemarck & de la Suéde, que ce hardi Navigateur avoit visités, d'après le désir du Roi Alfred ; mais l'amour de la briéveté m'empêche de le rapporter ici. La rivière où Ochter termina son voyage & d'où il revint, doit avoir été la Dwina, sur les bords de laquelle Archangel fut construit long-temps après. Les Béarms, avec lesquels Ochter conversa, étoient les Habitants du Pays anciennement appellé *Bearmland*, que plusieurs croyent avoir été la Contrée anciennement appellée *Melepadia Ingermania*, *&c.*, mais qui est plus probablement le Pays situé sur les bords Orientaux de la Dwina. Quel grand nombre de réflexions ce court Fragment ne suggérera-t-il pas à tout Lecteur intelligent ; & combien doit-il admirer le génie de ce grand Prince, qui acquit, à cette époque reculée où l'Art de la Navigation avoit fait si peu de progrès, une connoissance beaucoup plus parfaite de ces terres & mers Septentrionales, qu'aucun autre Anglois n'en eut pendant plus de six-cents cinquante ans après sa mort. En effet le Capitaine Richard Chancellar fut le premier Navigateur Européen qui découvrit la mer Blanche & la Dwina, en l'an 1553 (2). Ochter, qui fit ce dangereux voyage, fut probablement l'un de ces Princes Norvégiens qui furent chassés

(1) Vita Alfredi Magni, Append. VI. p. 205.

(2) Anderson's History of Commerce, vol. 1. p. 386.

de leur Pays, vers l'an 870, par ce grand Conquérant du Nord, Harold Harfager, qui réduisit toute la Norvége sous son obéissance.

Voyage de Wulfstan.

Il existe encore un Journal fort court d'un autre voyage, écrit par le Roi Alfred, d'après le récit d'un certain Wulfstan, Anglo-Saxon, qu'il avoit envoyé pour visiter les côtes de la Baltique, & les différents Pays qui sont baignés par cette mer. Il ne sera pas inutile d'en traduire ici une partie : « Wulfstan » dit qu'il fit voile d'Haetby (aujourd'hui Slesvic), & qu'en » navigeant pendant cinq jours & cinq nuits de suite, il arriva » à Trusf. Wéonadland étoit à sa droite, & il avoit à sa » gauche Langaland, la Zélande, Falster & Sconen. Tous ces » Pays appartiennent au Dannemark. Ensuite il eut à sa gauche » Burgendaland (peut-être Bornholm) qui avoit un Roi par- » ticulier. Après Burgendaland, on trouve le Pays qui est ap- » pellé *Blekinga* & *Méora* (peut-être *Morby*), & Ocland & » Gothland, sur la gauche, qui appartiennent aux Swéons » (*Suédois*). Wéonadland (c'est ainsi qu'il nomme toutes les » côtes de l'Allemagne, baignées par la Baltique) étoit tou- » jours à la droite de l'embouchure de la rivière Wisle (la » Vistule). La Wisle est une très-grande rivière, sur laquelle » sont Witland & Wéonadland. Witland appartenoit aux Estons. » La Wisle a sa source dans la Wéonadland, & coule dans le » lac Estmère, qui a quinze milles de large. L'Ilfing, sur le » bord duquel Truso est situé, coule ensuite de l'Orient dans » l'Estmère. L'Ilfing & la Wisle coulent toutes les deux dans le » lac Estmère ; le premier de ces fleuves descend de l'Orient » de l'Estland, & le dernier de l'Occident du Wéonadland : » l'Ilfing perd alors son nom, & tombe du lac dans la mer, » en allant au Nord-Ouest, à un endroit appellé *Wislemouth*. » L'Estland est très-étendue, & contient un grand nombre de » Villes, & dans chaque Ville un Roi. Elle a beaucoup de » miel & de poissons. Les Rois & les riches boivent du lait » de jument, &c. ». Le reste de ce Fragment contient une description très-curieuse des Moeurs & des Usages des Habitants de l'Estland (aujourd'hui la Pologne), & particulière-

ment de leurs cérémonies funéraires, qui sont assez singulières; mais cette description est trop longue & trop étrangère au sujet que je traite actuellement, pour être insérée ici (1).

On ne sçait pas le but qu'Alfred se proposoit en faisant faire ces voyages.

Il est impossible de découvrir, à cette distance de temps, si Alfred, en se donnant autant de peine pour acquérir une connoissance parfaite des mers & des côtes de la Scandinavie, n'avoit que des vues de Commerce, ou s'il n'avoit pas formé en lui-même le projet d'une Expédition militaire dans ces Contrées, pour rendre à leurs turbulents Habitants quelques-uns des maux qu'ils avoient faits, pendant si long-temps, aux Anglois & aux autres Peuples de l'Europe, presqu'avec impunité. Il faudroit un génie égal à celui d'Alfred pour imaginer les grands desseins qu'il avoit formés, & dont sa mort prématurée empêcha l'exécution.

Découvertes d'Alfred dans l'Orient.

Ce Prince extraordinaire ne borna pas ses recherches à la connoissance des froides & stériles régions du Nord les plus éloignées, quoique leurs Habitants jouassent alors un rôle plus important qu'ils ne le font actuellement; mais il se donna des peines égales pour ouvrir une communication avec les climats les plus chauds de l'Asie, quoique nous n'ayons rien de satisfaisant sur ses efforts à cet égard. Nous sçavons bien que cette tentative fut faite, mais on nous a laissé à deviner comment elle fut exécutée. Il entretint une correspondance avec Abel, Patriarche de Jérusalem, dont Assérius, ami & confident d'Alfred, nous dit avoir vu & lu les Lettres à ce Prince (2). Il est incontestable qu'il reçut de ce Prélat un grand nombre de renseignements précieux sur l'état de diverses Contrées de l'Orient; & ce fut probablement par lui qu'il apprit l'existence des Chrétiens de S.-Thomas, établis à Méliapour, sur la côte de Coromandel, dans l'Inde citérieure, & leur malheureuse situation. Quelle que soit, au surplus, la manière dont il fut instruit de cette nouvelle, il forma la généreuse résolution d'envoyer du secours à ces Chrétiens, placés à une si grande distance, & en même temps d'acquérir quelque connoissance

(1) Vita Ælfredi, Append. p. 207. | (2) Asser. de rebus gestis Ælfredi, p. 15.

de ces Régions éloignées. Pour exécuter ce projet, il choisit un Prêtre Anglo-Saxon, nommé *Sighelm*; & il paroît avoir été très-heureux dans son choix. « La charité du Roi, dit le » meilleur de nos anciens Historiens, envoya Sighelm au-de-là des » mers, aux Chrétiens de S.-Thomas, dans l'Inde, & il remplit » cette commission avec un bonheur surprenant, qui est encore » l'objet de l'admiration universelle. En effet il pénétra réelle- » ment dans l'Inde, &, à son retour, il en apporta des » joyaux d'une nouvelle espéce, dont il y a un très-grand » nombre dans ce Pays. On peut voir encore quelques-uns » de ces joyaux dans le Trésor de l'Eglise de Shéréburn, dont » Sighelm fut fait Evêque, après son retour de l'Inde (1) ». Nous ne sçavons pas qu'elle route ce Prêtre courageux suivit en exécutant cette commission difficile; il est dit seulement qu'il alla d'abord à Rome; ce qui doit faire présumer qu'il s'embarqua sur quelque vaisseau Vénitien, pour Alexandrie, en Egypte; car les Vénitiens firent un Commerce avec Alexandrie, depuis le commencement du IXe siécle & peut-être même auparavant (2). D'Alexandrie Sighelm put se rendre par terre à quelque Port, sur la rive Occidentale de la mer Rouge, où il se sera embarqué de nouveau, aura traversé cette mer, passé le détroit de Babelmandel, se sera ensuite rendu, par le Golfe d'Arabie, à la côte de Malabar; &, après avoir navigé le long de cette côte & doublé le Cap, sera bientôt arrivé au lieu de sa destination. Je ne présente cependant cela que comme une conjecture, & non comme une histoire. On ne peut pas douter que Sighelm n'ait donné une ample relation de ses voyages à son Souverain, à son retour; & que, si elle nous eût été conservée, elle nous auroit paru d'un beaucoup plus grand prix que tous les joyaux qu'il apporta de l'Inde.

L'Art de la construction des vaisseaux est perfectionné par Alfred.

Indépendamment de ces tentatives pour découvrir des mers & des Pays inconnus, & pour ouvrir par-là de nouvelles

(1) W. Malms. de Gestis Pontific. Anglor. l. 2. p. 141.

(2) Murator. Antiquitat. t. 2. p. 883.

ſources de trafic, Alfred augmenta le Commerce de pluſieurs autres manières. Il introduiſit de nouvelles Manufactures qui fournirent beaucoup d'objets, tant pour l'exportation que pour la conſommation domeſtique. Il répara les Ports de mer, & particulièrement la Ville de Londres, ce ſéjour favori du Commerce, dans cette Iſle, qui avoit été ruiné par les Danois (1). Mais le principal moyen par lequel il étendit le Commerce étranger fut le grand progrès qu'il fit faire, par ſon génie inventif, à l'Art de la conſtruction des vaiſſeaux. Ceux dont ſe ſervoient alors les Danois, les Saxons & tous les autres Peuples de l'Europe, étoient appelles *Kéels* ou *Cogs*, & étoient d'une forme vraiment groſſière, courts, larges & bas; ce qui les rendoient très-lents voiliers & fort difficiles à manœuvrer (2). Alfred, ayant remarqué ces défauts, apprit à ſes Ouvriers à faire des vaiſſeaux, d'une conſtruction très-différente, qui ſont décrits de la manière ſuivante dans la *Chronique Saxonne*, Monument le plus authentique de ce temps, & d'où tous nos Hiſtoriens ſubſéquents ont tiré leurs récits. « La même année (897) les Pirates Danois du Northumberland & de l'Eſt-Anglie pillèrent la côte du Weſſex » où ils firent beaucoup de mal, ſur tout vers le Nord. Ils le » firent avec des vaiſſeaux qui avoient été conſtruits, long-temps » auparavant, dans l'ancienne forme. Alfred, pour s'oppoſer à » ce pillage, ordonna qu'on fît des Vaiſſeaux d'une nouvelle » conſtruction. Ils avoient environ le double de la longueur » des anciens, & ils étoient beaucoup plus élevés; ce qui les » rendoit bien meilleurs voiliers, plus sûrs dans l'eau, & moins » propres à tourner. Pluſieurs de ces vaiſſeaux avoient ſoixante » rames, & quelques-uns même en avoient encore plus (3)». Cette deſcription, quelque courte & quelqu'imparfaite qu'elle ſoit, nous montre que ce fut une grande amélioration faite dans l'Architecture navale; & que les vaiſſeaux de cette nouvelle conſtruction étoient, non-ſeulement plus beaux, mais

(1) Aſſer. de rebus Geſtis Ælfredi, p. 15. | (2) W. Malms. l. 1. c. 1.
(3) Chron. Saxon. p. 98.

encore plus commodes, ſoit pour la guerre, ſoit pour le Commerce, que les anciens. Par leur longueur & leur forme affilée, ils fendoient la mer avec beaucoup plus de facilité & de vîteſſe. Par leur hauteur, lorſqu'ils étoient employés dans le Commerce, ils préſervoient des vagues, plus efficacement, les Hommes & les Marchandiſes; &, lorſqu'ils ſervoient à la guerre (objet pour lequel ils avoient d'abord été inventés) il étoit plus difficile d'y monter à l'abordage; de ſorte qu'ils donnoient aux Combattants le grand avantage de jetter leurs traits de deſſus les vaiſſeaux, ſur ceux qui étoient au-deſſous d'eux. Ils paroiſſent avoir été des eſpéces de Galères (*Gallies or Galliots*) qui navigeoient tant à rames qu'à voiles, pour qu'ils puſſent continuer leurs routes, ou pourſuivre leurs ennemis, tant dans un temps de calme que quand il y avoit du vent. Tout ce que nous pouvons dire, avec certitude, de leur grandeur, de leur capacité & de leur port, c'eſt qu'il falloit ſoixante ou ſoixante-dix Matelots pour les conduire; ce qui prouve ſuffiſamment qu'ils n'étoient pas très-petits (1).

Alfred augmente beaucoup la puiſſance maritime, & le Commerce de l'Angleterre

Ce fut par ces moyens & par d'autres ſemblables que ce Prince extraordinaire augmenta les forces navales, & le Commerce étranger de l'Angleterre, qui n'étoient rien au commencement de ſon régne, & qui furent, à ſa fin, beaucoup plus conſidérables qu'ils n'avoient jamais été à aucune époque antérieure du Gouvernement Saxon. Cette ſupériorité des forces navales eſt démontré par le grand nombre des victoires navales qu'Alfred remporta ſur les Danois, qui avoient toujours été regardés, juſques-là, comme invincibles ſur cet élément. Le Commerce étranger fut auſſi plus conſidérable, ainſi que cela eſt prouvé par l'éclat ſupérieur de ſa Cour, & par la plus grande quantité tant d'argent que d'objets de commodité étrangers qui étoient alors en Angleterre; quelques-uns ayant été le produit de Pays très-éloignés, & n'ayant pu être

(1) Vie d'Alfred, de Spelman. p. 50 & 51. — Vies des Amiraux, par Campbell, v. 1. p. 53.

procurés que par le Commerce (1). Il a déjà été parlé de pierres précieuses apportées de l'Inde; & Afférius nous dit qu'un matin, après qu'Alfred lui eut fait don de deux Abbayes & de tout leur mobilier, il lui fit encore présent d'un manteau de très-belle soie, & d'autant d'encens qu'un homme pouvoit en porter, en accompagnant cette générosité de ces expressions si obligeantes : « que ce n'étoit que des bagatelles » en comparaison de ce qu'il avoit dessein de lui donner (2) ». Ce trait prouve assez qu'Alfred possédoit une quantité considérable des productions les plus précieuses de l'Orient; heureux effets d'un Commerce florissant.

La mort d'Alfred nuit beaucoup au Commerce de l'Angleterre.

De même que l'Angleterre avoit plus gagné par la vie d'Alfred; elle perdit aussi plus par sa mort que par celle d'aucun des autres Princes qui avoient jamais rempli le trône; parce que beaucoup de grands projets qu'il avoit formés pour augmenter la prospérité de son Royaume, & le bonheur de ses Sujets, périrent avec lui. Ce Prince, ayant exécuté tant de choses au milieu du tumulte de la guerre, que n'auroit-il pas fait s'il eût continué de vivre après avoir triomphé de tous ses ennemis, & établi un ordre parfait & la plus grande tranquillité dans son Royaume? Cependant l'Angleterre fut encore très-heureuse que quelque portion du génie d'Alfred ait été recueillie par son fils Edouard, & par son petit-fils Athelstan, qui furent élevés sous ses yeux, pour ne point parler de sa fille Ethéfléda, Comtesse de Mercie, qui hérita d'une beaucoup plus grande portion de l'esprit de son père.

Histoire du Commerce, sous le régne d'Edouard-l'Ancien.

Edouard l'Ancien, qui monta sur le Trône dans la première année du Xe siécle, guidé par les préceptes & l'exemple de son illustre père, pensa assez à conserver la puissance navale & le Commerce de son Royaume. En effet, quoiqu'il ait été principalement occupé, pendant tout son régne, à soumettre plus parfaitement les turbulents Danois de l'Est-Anglie & du Northumberland, & à fortifier beaucoup de Tours &

(1) Clarke on Coins, p. 200. n.

(2) Affer. de rebus gestis Ælfredi, p. 15.

de Châteaux, il entretint constamment une flotte de cent vaisseaux, avec laquelle il protégea le Commerce de ses Sujets & conserva l'Empire de la mer (1).

Le Roi Athelstan favorise le Commerce.

Athelstan, fils aîné & successeur d'Edouard, se donna beaucoup plus de peines pour augmenter les forces navales, & le Commerce de l'Angleterre, que son père ne l'avoit fait. Ce sage Prince, sentant les grands avantages du Commerce étranger, excita ses Sujets à s'y livrer, en en faisant le chemin de l'honneur ainsi que des richesses. En effet une de ses Loix porte que, si un Marin ou un Marchand est assez heureux pour faire trois voyages dans les hautes mers, (High-Seas) avec un vaisseau & une cargaison qui lui appartiennent, il sera élevé au rang & à la dignité de Thane (2). Cette excellente Loi, qui montre une connoissance égale de la Nature humaine & du véritable intérêt de l'Angleterre, doit avoir produit de très-grands effets, quoique les séches Annales de ce temps ne nous ayent pas conservé de particularités à cet égard. Athelstan, pour faciliter & encourager encore plus le Commerce, établit une Monnoie ou des Monnoies dans chacune des Villes de l'Angleterre qui avoient un Marché considérable, afin que les Marchands pussent avoir occasion de convertir le lingot qui leur étoit apporté dans leur Pays, pour leurs denrées en Monnoie courante, sans beaucoup de dépense ou d'embarras. Ces Villes furent Londres, Cantorbéry, Winchester, Rochester, Exéter, Léwis, Hastings, Chichester, Southamptom, Werham & Shafsesbury (3). Ces Réglements & plusieurs autres aussi sages, inspirèrent tant de goût pour le Commerce, & augmentèrent tellement la Marine & les Marins dans l'Angleterre, qu'Athelstan conserva l'empire de la mer, & força les Princes de Dannemarck & de Norvége de rechercher son amitié. « Toute l'Europe, dit Guillaume de Malmsbury, pro» clama ses louanges, & éleva ses vertus jusqu'aux Cieux. Les » Princes étrangers qui pouvoient obtenir son amitié, soit par

(1) Chron. Saxon. p. 102. | (2) Wilkin, Leges Saxon. p. 71.
(3) Id. ibid. p. 59.

» des préſents, ſoit par des alliances, ſe regardoient comme » heureux & avec raiſon. Harold, Roi de Norvége, lui envoya » un beau vaiſſeau, ayant une poupe dorée & des voiles de » pourpre, entouré & défendu par un rang de boucliers » dorés (1) ». Il n'y avoit qu'un Commerce étranger floriſſant, & une Marine puiſſante qui puſſent faire autant reſpecter & courtiſer un Roi d'Angleterre par les Princes du Continent, ſur-tout dans ces temps où il exiſtoit à peine quelque liaiſon politique entre les Nations éloignées les unes des autres.

Hiſtoire du Commerce & de la Marine, ſous le régne d'Edgard le-Paiſible.

Quoiqu'on ne paroiſſe avoir rien fait pour encourager le Commerce pendant les régnes courts d'Edmund, d'Edred & d'Edwi, depuis l'an 941 juſqu'à l'an 957, cependant le même eſprit continua de régner, & les forces navales, ainſi que le Commerce de l'Angleterre, s'accrurent encore. Cette circonſtance mit Edgard-le-Paiſible, qui ſuccéda à ſon infortuné frère Edwi, en état de lever une grande flotte, & de jouer ſur mer un rôle plus diſtingué qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Cependant ce Prince fut tellement aimé des Moines, qui étoient les ſeuls Hiſtoriens de ce temps, que tout ce qu'ils diſent de lui ne doit être cru qu'avec circonſpection; & que, particuliérement, ce qu'ils rapportent du nombre de ſes vaiſſeaux eſt abſolument incroyable, les uns les faiſant monter à 3,000, les autres à 3,600, & quelques-uns juſqu'à 4,000 (2). Ces nombres ſont ſi déraiſonnables, qu'il paroît plus vraiſemblable que les Copiſtes ont ajouté un chiffre, & qu'ils ont ainſi décuplé le véritable nombre. En effet eſt-il poſſible d'imaginer que, dans l'enfance du Commerce étranger, un Roi d'Angleterre ait eu à ſon ſervice 300,000 hommes de mer; &, cependant, il en faudroit ce nombre pour conduire une flotte de 3,000 vaiſſeaux, en ne comptant que cent hommes pour chaque vaiſſeau; ce qui eſt certainement un calcul très-modéré. La conjecture que je viens de faire ſur les Copiſtes eſt d'autant plus

(1) W. Malmſ. l. 2. c. 6. | (2) Hovéden, p. 426. — Flor. Wigorn. p. 607. — Abbas Rieval. p. 360. — Brompt.

probable, que l'un de nos anciens Hiſtoriens ne fait monter qu'à trois-cents le nombre des vaiſſeaux du Roi Edgar (1). Ce dernier nombre eſt même fort conſidérable, & montre le rapide accroiſſement que prit, dans le court eſpace de cinquante ans, la Marine Angloiſe, depuis cent vaiſſeaux, à quoi elle montoit, ſous le régne d'Edouard-l'Ancien, juſqu'à trois-cents. Le Roi Edgar partagea ſa flotte en trois diviſions égales, qu'il fit croiſer, ſçavoir une près de la côte Orientale, une autre près de celle du Midi, & la troiſiéme près de celle du Nord, pour protéger ces côtes & conſerver l'empire de la mer. Ce que nos Hiſtoriens ajoutent, en outre, que, chaque été, il faiſoit le tour de toute l'Iſle de la Grande-Bretagne, avec ſes flottes, & qu'il viſitoit, en perſonne, chaque Baie & chaque Port, ne peut guères être ſtrictement vrai (2). Tout ce que nous pouvons croire, à cet égard, c'eſt que, par l'augmentation graduelle du Commerce, des hommes de mer & de la Marine, Edgar eut une plus grande flotte qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs; qu'il la maintint dans un excellent ordre, & s'en ſervit pour protéger efficacement les côtes de ſon Royaume & le Commerce de ſes Sujets : c'eſt tout ce qu'un Monarque Anglois peut ſouhaiter; mais il ne doit pas faire moins. Indépendamment de la protection & de l'encouragement qu'Edgar-le-Paiſible donna au Commerce étranger, il fit pluſieurs Loix pour régler le Commerce intérieur de ſes Sujets. Une de ces Loix porte : « Que toute la Monnoie, frappée dans » ſon Royaume, ſera d'une ſeule eſpéce ; que perſonne ne » pourra la refuſer dans les paiements, & qu'on ſe ſervira dans » tout le Royaume des meſures employées à Winchester (3) ». Réglement ſage, qui vraiſemblablement n'eut jamais d'effet. Une autre Loi ordonne qu'on choiſiſſe trente-trois honnêtes hommes dans les grandes Villes, & douze dans les petites, pour être témoins de tous les marchés qui feront faits dans l'enceinte de ces Villes, & qu'aucun homme n'achéte & ne

(1) W. Thorn. | (2) W. Malms. l. 2. c. 7.

(3) Wilkin. Leges Saxon. p. 78.

vende qu'en présence de deux ou trois de ces Témoins-Jurés. Lorsqu'un Membre d'une Dixaine ou d'un Tithing se rendoit à un Marché éloigné, une autre Loi l'obligeoit de dire au Tithingman ou Burgholder, ce qu'il se proposoit de vendre ou d'acheter, & de lui apprendre aussi, à son retour, ce qu'il avoit vendu ou acheté (1). Toutes ces défenses & plusieurs autres du même genre aussi gênantes, imaginées pour prévenir les fraudes, & la vente des marchandises volées, montrent suffisamment que les opérations de Commerce étoient en petit nombre, en comparaison de ce qu'elles sont actuellement, & combien il régnoit peu de confiance mutuelle entre les membres de la Société.

Histoire du Commerce & de la Marine, sous le régne d'Ethelred-le-mal-préparé.

Les minorités des deux fils d'Edgar-le-Paisible, & la foiblesse qu'Ethelred, le plus jeune d'entr'eux, montra, après qu'il fut parvenu à l'âge viril, furent très-funestes au pouvoir Maritime, au Commerce & à la prospérité de l'Angleterre; en effet ceux qui eurent la direction des affaires, sous ces Princes, ayant remarqué la paix & la sécurité profonde dont le Royaume jouissoit, & qui étoient dues à la vigueur du dernier Gouvernement, crurent qu'une flotte étoit devenue inutile, & laissèrent leurs vaisseaux se pourrir dans leurs Ports. Il ne se passa pas un long espace de temps avant que leurs anciens ennemis, les Danois, l'apprissent, & profitassent de cette funeste erreur. A la vérité, ces Marins destructeurs approchèrent d'abord des côtes d'Angleterre avec une espéce de frayeur & de méfiance, comme redoutant de réveiller un lion endormi; mais, ayant reconnu que ces côtes étoient sans défense, ils y descendirent hardiment de tous les côtés, & répandirent la désolation d'une extrémité du Royaume à l'autre. Il est aussi inutile qu'il seroit désagréable de faire un récit détaillé de toutes les défaites, de toutes les disgrâces & de tous les malheurs que les Anglois éprouvèrent pendant le long & malheureux régne d'Etelred-le-mal-préparé, & qui doivent être principalement attribués à la négligence de la Marine, & à leur manque d'une flotte suffi-

(1) Id. ibid. p. 80 & 81.

fante pour protéger leur Commerce & leurs côtes, ainfi que pour conferver l'empire des mers qui les entouroient (1). Après qu'ils eurent employé fouvent le honteux expédient d'engager leurs ennemis, avec de grandes fommes d'argent, à renoncer à leur pillage ; & , après avoir éprouvé que cette conduite produifoit le même effet que l'huile qu'on jette dans le feu, & qui, au lieu de l'éteindre, ne fait que le rendre plus violent, ils s'apperçurent de la faute qu'ils avoient commife en négligeant leur flotte, le feul rempart impénétrable de leur Pays. Pour réparer cette erreur, il fut fait, en l'an 1008, une Loi qui obligea les Propriétaires de trois-cents dix hydes de terre, à fournir un vaiffeau pour la flotte Royale (2). En vertu de cette Loi, il fut levé une très-grande flotte, de près de huit-cents vaiffeaux, qui, dit la *Chronique Saxonne*, étoit plus confidérable que toutes celles qui avoient jamais été vues en Angleterre, fous les régnes précédents (3). Cela eft une preuve fuffifante, qu'au milieu de tous les malheurs de leur Pays, les Marchands & les Matelots Anglois n'avoient négligé ni la mer, ni le Commerce étranger ; car une auffi grande flotte ne pouvoit être levée que par un Peuple commerçant. Il y en a encore plufieurs autres preuves. On fit, fous ce régne, plufieurs Loix fages & humaines, pour la fûreté des perfonnes, des vaiffeaux & des effets des Marchands, lorfqu'ils étoient jettés dans un Port Anglois, par une tempête, ou qu'ils faifoient nauffrage fur la côte ; ce qui montre que les Légiflateurs vouloient encourager le Commerce étranger (4). On fixa, par d'autres Loix faites dans une grande Affemblée ou Witténagémot, tenu à Wantage, le montant des droits qui feroient payés pour l'importation des diverfes efpéces de marchandifes au quai de Billingfgate, dans le Port de Londres (5). Il paroît auffi, d'après ces Loix, qu'il y avoit une Société ou Compagnie de Marchands

(1) Chron. Saxon. p. 125. — 146. | (2) Id. ibid. p. 136. | (3) Id. ibid.
(4) Wilkin. Leges Saxon. p. 104. | (5) Brompton, 897. — Anderfon's Hift. Commerce, vol. I. p. 52.

Allemands, appellés les *Hommes de l'Empereur*, résidents alors à Londres, qui étoient obligés de payer au Roi, pour sa protection, deux fois l'année (à Noël & à Pâques) deux piéces de draps gris & une de drap brun, dix livres de poivre, cinq paires de gants & deux tonneaux de vin (1). Cette Compagnie étoit probablement la même que celle qui fut si connue dans la suite sous le nom de *Marchands de Stéelyard.* On a encore aujourd'hui une espéce de Traité de Commerce entre le Roi Ethelred & le Prince de Galles, qui établit un Tribunal, composé de six hommes de Loi Anglois, & de six hommes de Loi Gallois, (ainsi qu'ils sont appellés) chargés de juger tous les différends qui s'éléveroient entre les Habitants de l'Angleterre & ceux du pays de Galles (2).

Histoire du Commerce sous le régne de Canut-le-Grand, &c.

Quoique l'assujétissement total des Anglois aux Danois, en l'an 1017, ait été funeste à quelques familles Nobles, & ait plongé dans de grands malheurs les Princes Anglo-Saxons, il fut, à quelques égards, salutaire au Royaume, & particulièrement à son Commerce, en terminant les guerres sanglantes qui avoient duré entre ces deux Peuples, pendant environ quarante ans, avec peu d'interruption. Canut-le-Grand, étant un Prince aussi sage que guerrier, s'efforça d'obtenir l'affection de ses Sujets Anglois, en leur procurant la protection la plus efficace, & tous les encouragements qui étoient en son pouvoir (3). Il renvoya dans le Dannemarck, dès qu'il put le faire avec sûreté, la plus grande partie de ses troupes Danoises, pour qu'elles ne fussent pas plus long-temps un fardeau ou un objet de terreur pour les Anglois. Il congédia aussi toute sa flotte, à l'exception de quarante vaisseaux qu'il conserva, pendant quelque temps, pour protéger le Commerce & les côtes de l'Angleterre (4). Il employa le crédit que sa haute réputation, l'étendue de ses Domaines & sa grande puissance lui donnoient auprès des Princes étrangers, à obtenir d'eux des faveurs & des priviléges pour ses Sujets qui fai-

(1) Id. ibid. | (2) Wilkin. Leges Saxon. p. 125.

(3) W. Malms. l. 2. c. 11. | (4) Chron. Saxon. p. 151.

foient le Commerce. Pendant qu'il étoit à Rome, en l'an 1031, il négocia en perfonne un Traité de Commerce avec l'Empereur Conrad II & Rodolphe III, dernier Roi d'Arles, & il y obtint des exemptions très-extraordinaires pour les Marchands Anglois, dans les Domaines de ces Princes. Nous apprenons ce fait par fa propre Lettre qu'il envoya de Rome à la Nobleffe d'Angleterre. « J'ai parlé à l'Empereur, au Pape, » & à tous les Princes que j'y ai trouvés, des torts qu'é» prouvoient mes Sujets tant Anglois que Danois, & j'ai » infifté pour qu'ils fuffent plus favorablement traités par la » fuite, & qu'ils ne fuffent pas autant vexés par des péages & » des exactions de différentes efpéces dans leurs domaines. » L'Empereur, le Roi Rodolphe & les autres Princes ont eu » égard à ce que je leur ai repréfenté, & ont confenti que tous » mes Sujets Marchands, ainfi que ceux qui voyageroient par » des motifs de Religion, ne fuffent point troublés, mais » fuffent protégés, & ne payaffent aucun péage (1) ». Sous les aufpices de ce puiffant Prince, le Commerce d'Angleterre fleurit beaucoup, & les Marchands Anglois, fpécialement ceux de Londres, acquirent dans les Affemblées publiques du Royaume un dégré de poids & d'influence anciennement inconnu. Cela parut d'une manière frappante, par le rôle important qu'ils jouèrent dans le commencement même du régne fuivant, ainfi que nous l'apprenons par la meilleure autorité. « Dès que Canute fut mort, il fe tint à Oxford une grande » Affemblée de la Nobleffe, où affiftèrent le Comte Léofric, » prefque tous le Thanes demeurants au Nord de la Thamife, » & les hommes de mer de Londres, qui choifirent Harold » pour être Roi de toute l'Angleterre (2). Ces hommes de mer de Londres, qui furent Membres de ce Witténagemot ou grande Affemblée, étoient probablement ceux des Marchands de cette Cité, qui avoient fait trois voyages au-de-là des mers, fur des vaiffeaux à eux appartenants, & qui avoient acquis par là un titre légal à la dignité de Thanes. La tranquillité dont

(1) W. Malms. l. 2. c. 11. | (2) Chron. Saxon. p. 154.

l'Angleterre jouit, après l'avénement des Princes Danois au Trône, fut si grande, que la flotte Royale fut réduite par Canute à seize vaisseaux, pour l'entretien desquels il imposa une taxe équitable & modérée, qui subsista sur ce pied pendant tout le reste de son régne & pendant celui de son successeur Harold. Chaque Matelot, qui étoit à bord de sa flotte, avoit huit mancusses, & chaque Commandant en avoit douze par mois, pour sa paye & son entretien; ce qui étoit un traitement très-considérable pour ce temps (1). Hardi Canute, le dernier des Rois d'Angleterre Danois, eut une flotte de soixante vaisseaux, & donna à chacun de ses hommes de mer le même généreux traitement; ce qui rendit la taxe imposée pour leur entretien, si lourde, qu'elle devint la source de beaucoup de mécontentements & de quelques tumultes (2). Le rétablissement de la branche Saxonne sur le Trône d'Angleterre, ne produisit pas de changement important dans le pouvoir Maritime ou le Commerce du Royaume, qui furent tous les deux dans un état florissant à la fin de cette époque.

Etat de la Marine de l'Angleterre à la fin de cette époque.

Il est entièrement impossible, à cette distance de temps, de découvrir le nombre ou le port (tonnage) des vaisseaux appartenants à l'Angleterre, lors de la conquête des Normands; mais il est assez évident qu'ils étoient tous les deux considérables. Sans ajouter foi aux descriptions exagérées des flottes prodigieuses d'Edgar-le-Paisible, celle du Roi Ethelred, qui fut levée après que les Anglois eurent fait beaucoup de pertes tant sur mer que sur terre, consistoit en près de huit-cents vaisseaux, indépendamment desquels il y en avoit encore alors beaucoup qui servoient au Commerce. La Marine d'Angleterre continua d'augmenter ensuite jusqu'à la fin même de cette époque, où il est assez vraisemblable qu'elle pouvoit monter à deux ou trois mille vaisseaux, ayant depuis vingt jusqu'à cent tonneaux. D'après la représentation du grand nombre de ces vaisseaux, qu'on trouve dans la fameuse Tapisserie de Bayeux, il paroît que c'étoit des espéces de galères d'un seul

(1) Id. ibid. p. 155. — Flor. Wigorn. p. 623. | (2) W. Malms. l. 2. c. 12.

mât, ſur lequel on avoit étendu une très-large voile, par le moyen d'une vergue élevée preſqu'à leur ſommet avec des poulies. Leur forme n'étoit pas ſans élégance; leurs poupes étoient ornées de têtes d'hommes, de lions ou d'autres animaux, qui, ſi nous en croyons les Hiſtoriens, étoient quelquefois dorées (1). Quoique la deſcription ſuivante des vaiſſeaux de cette grande flotte, avec leſquels le Roi Canute s'empara de l'Angleterre, ſoit évidemment trop poétique pour être ſtrictement vraie, cependant, comme elle fut compoſée par un Ecrivain contemporain, qui a été probablement témoin oculaire de ce qu'il a décrit, elle mérite quelqu'attention. « La ſplendeur & la beauté des vaiſſeaux de cette puiſſante » flotte étoient ſi conſidérables, qu'elles éblouiſſoient les yeux, » & répandoient la terreur dans le cœur des Spectateurs; en » effet les rayons du Soleil qui étoient réfléchis par les bril- » lants boucliers & les armes polies des Soldats, ainſi que les » côtés des vaiſſeaux qui étoient ornés d'or & d'argent, pré- » ſentoient un ſpectacle également terrible & magnifique. Il » y avoit au ſommet du mât de chaque vaiſſeau, la figure » dorée de quelqu'oiſeau qui, tournant ſur un fuſeau avec » les vents, montroit d'où ils ſouffloient. Les poupes des » vaiſſeaux étoient décorées par différentes figures, jettées en » métal, & ornées d'or & d'argent. On pouvoit voir ſur l'une » la ſtatue d'un homme, avec une contenance fière & mena- » çante, comme s'il eût été vivant; ſur une autre le lion d'or le » plus terrible; ſur une troiſiéme un dragon d'airain bruni, & » ſur une quatriéme un taureau furieux, ayant des cornes » dorées, & étant dans l'attitude de ſe jetter ſur les ſpecta- » teurs épouvantés. En un mot l'aſpect de cette flotte étoit » tout à-la-fois ſi impoſant & ſi redoutable, qu'il inſpiroit à » tous ceux qui en étoient ſpectateurs des ſentiments de crainte » & d'admiration pour le Prince à qui elle appartenoit, & que » ſes ennemis furent plus qu'à demi-vaincus par leurs yeux,

(1) Montfaucon, *Monuments de la Monarchie Françoiſe*, t. 1. p. 376. — *Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions.* t. 12.

» avant qu'on eût commencé de combattre (1) ». Si l'on pouvoit compter sur la vérité de cette description, on seroit porté à croire que les Danois & les Saxons avoient fait des progrès beaucoup plus grands dans plusieurs Arts, qu'on ne se l'imagine ordinairement.

Exportations Angloises, à cette époque.

Quoique les vaisseaux marchands fussent, à cette époque, très-petits & très-peu importants, en comparaison de ceux dont on se sert actuellement dans le Commerce étranger, ils suffisoient pour exporter & importer des quantités considérables de marchandises. Mais nous avons peu de choses à ajouter ici sur ces exportations & importations à la description que nous avons faite dans le premier Volume de cet Ouvrage, & à laquelle nous renvoyons le Lecteur (2).

Esclaves.

Les Esclaves continuèrent de former un des plus précieux articles de l'exportation de l'Angleterre à cette époque; & un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfants infortunés, étoit emmené hors de cette Isle & exposé en vente comme des bestiaux, dans tous les Marchés de l'Europe. Ce fut le spectacle de plusieurs Esclaves Anglois, exposés de cette manière dans le Marché de Rome, qui inspira à Grégoire-le-Grand le dessein d'essayer de convertir leurs Compatriotes au Christianisme. « Comme Grégoire traversoit un » jour le Marché, peu de temps après qu'une Compagnie » de Marchands y étoit arrivée & y avoit étalé les diffé- » rentes espéces de marchandises qu'elle avoit apportées pour » les vendre, il remarqua un assez grand nombre de jeunes- » gens, ayant un teint blond, de beaux cheveux, & des figures » très-agréables, exposés en vente. Ayant été frappé de leur » aspect, il demanda de quel Pays ils étoient; on lui dit qu'ils » étoient venus de l'Isle de Bretagne, & du Royaume de » Déira. Il demanda alors si les Habitants de ce Pays étoient » Chrétiens ou Payens; &, comme on lui répondit qu'ils » étoient Payens, il s'écria sur-le-champ: Quel malheur que » des hommes dont l'extérieur est si agréable, ayent des âmes

(1) Encomium Emmæ apud Duchen. p. 166. | (2) Vol. I. c. 6.

» privées de la Grâce de Dieu. En conséquence, il s'adressa sur-» le-champ au Pape, (car c'étoit avant qu'il fût Pape lui-» même) & il le supplia instamment d'envoyer des Missionnaires en Angleterre pour essayer de convertir ce Pays au » Christianisme (1) ». Le sort le plus doux que pouvoient attendre ces malheureux, faits prisonniers dans les longues guerres qui eurent lieu entre les Saxons & les Bretons, entre les différents Royaumes de l'Heptarchie, & entre les Anglois & les Danois, étoit d'être vendus comme Esclaves; ce qui fournissoit une ressource constante & abondante aux Marchands qui se livroient à cet infâme trafic. Beaucoup de ces Marchands d'Esclaves étoient des Juifs, qui trouvoient un bon débit de leurs Esclaves Chrétiens, parmi les Sarrasins, en Espagne & en Afrique (2). Cet abus donna lieu, tant en Angleterre que dans les autres Contrées, à plusieurs Loix & Canons de l'Eglise fort sévères contre la vente des Esclaves Chrétiens aux Juifs ou aux Payens (3).

Exemples du Commerce d'Esclaves.

On continua, jusqu'à la fin même de cette époque, à exporter des Esclaves de plusieurs parties de l'Angleterre. « Quelques jeunes-gens, dit Guillaume de Malmsbury, furent » exportés du Northumberland pour être vendus, suivant un » usage qui paroît être naturel aux Habitants de ce Pays, de » vendre leurs plus proches parents, pour leur propre avantage; usage que nous leur voyons suivre même de nos » jours (4) ». Les Habitants de Bristol paroissent ne s'être pas moins livrés à ce genre de Commerce honteux, dont nous avons la curieuse description suivante dans la *Vie de Wulfstan*, qui étoit Evêque de Worcester, lors de la Conquête des Normands. « Il y a une Ville, ayant un Port de mer, » appellé *Bristol*, qui est en face de l'Irlande, où ses Habitants » font des voyages fréquents pour leur Commerce. Wulfstan » guérit les Habitants de cette Ville de l'usage le plus odieux » & le plus invétéré, qu'ils avoient hérité de leurs Ancêtres;

(1) Bed. Hist. Eccles. l. 2. c. 1. | (2) Murator. Antiq. t. 2. p. 883.
(3) Johnson's Canons. A. D. 740. | (4) W. Malms. l. 1. c. 3.

» sçavoir celui d'acheter des hommes & des femmes dans » toutes les parties de l'Angleterre, & de les exporter en Irlande, par l'appat du gain. Ils engrossoient ordinairement les » jeunes-femmes, & ils les menoient au marché, étant grosses, » pour qu'elles pussent leur procurer un meilleur prix. Vous » auriez pu y voir, avec douleur, de longues files de jeunes » personnes des deux sexes & de la plus grande beauté, liées » ensemble avec des cordes, & journellement exposées en » vente; & ces hommes n'étoient pas honteux (ô scélératesse » horrible !) de réduire en esclavage leurs plus proches » parents, & même leurs propres enfants. Wulfstan, connoissant l'obstination des ces Peuples, restoit quelquefois deux » mois parmi eux, leur prêchant, chaque jour du Seigneur. » Il fit, avec le temps, une si grande impression sur leurs » esprits, par cette conduite, qu'ils abandonnèrent ce Commerce infâme, & donnèrent, à toute l'Angleterre, un » exemple à imiter (1) ».

Chevaux, &c. Les chevaux Anglois, qui étoient universellement admirés, formoient un autre article précieux des exportations de cette époque; mais la Loi suivante du Roi Athelstan donna probablement quelque échec à cette branche de Commerce. « Qu'on n'exporte point de chevaux au-de-là des mers, » à l'exception de ceux dont on se propose de faire des » présents (2) ». Nous n'avons pas de preuve directe que le bled ait été exporté alors de Angleterre, comme il l'avoit été de la Bretagne Provinciale, dans le temps où elle étoit soumise aux Romains; &, quand on réfléchit à l'état d'imperfection de l'Agriculture chez les Anglo-Saxons, on est porté à croire que cette exportation n'avoit pas lieu, ou qu'au moins elle ne se faisoit pas avec quelque constance ou en grande quantité.

Importations. Ce que nous sçavons sur les différentes espéces de marchandises importées dans l'Angleterre, à cette époque (outre celles dont il est parlé dans le premier Volume de cet Ou-

(1) Anglia Sacra, t. 2. p. 258. | (2) Wilkins Leges Saxon. p. 52.

vrage) eſt auſſi très-imparfait. Les Livres, ſur-tout ceux qui traitoient des ſujets religieux, & qui ſervoient pour les Egliſes, formoient un article conſidérable d'importation, d'autant plus qu'ils étoient fort chers, qu'il y en avoit très-peu, & qu'ils étoient fort déſirés (1). Les Reliques, les Tableaux, & les Images des Saints qui étoient des objets très-reſpectés dans ces ſiécles de ténébres, étoient importés en grande quantité & avec beaucoup de frais, ainſi que les vêtements des Eccléſiaſtiques, les voiles, les parements d'autel, les vaiſſeaux d'argent pour la célébration des Sacrements, &, en un mot, tous les différents uſtenſiles & ornements des Egliſes. Ce Commerce ſacré (2) étoit principalement fait par les Prêtres qu'on croyoit les meilleurs juges de ces objets, dont quelques-uns avoient peu de valeur intrinſéque ou même n'en avoient pas du tout. Le fameux Benoît Biſcop, fondateur du Monaſtère de Wérémouth, fit pluſieurs voyages pour ce Commerce, & il rapporta, dans ſa Patrie, des cargaiſons précieuſes de Livres, de Reliques, de Peintures, de Statues, de Vêtements, &c. qu'il avoit achetés en France & en Italie. Il orna ſon propre Monaſtère de quelques-uns de ces objets, & il vendit le reſte d'une manière très-avantageuſe (3). C'étoit l'uſage conſtant des Fondateurs des Egliſes & des Monaſtères de raſſembler & d'importer ces eſpéces de marchandiſes pour leur uſage & celui des autres Egliſes; & l'homme qui avoit rapporté dans ſon pays la plus grande quantité de Reliques, avoit fait le voyage le plus utile, & étoit regardé comme le plus grand Saint. Lorſque la Ville de Veniſe d'abord, & enſuite celles de Piſe & d'Amalphi furent devenues l'entrepôt des productions précieuſes & des ouvrages manufacturés de l'Orient, ces Cités furent viſitées par les Marchands Anglois qui en rapportèrent des pierres précieuſes, de l'or, de l'argent, de la ſoie, du linge, des épiceries, des drogues & d'autres eſpéces de mar-

(1) W. Malms. de Pontificibus, l. 5.

(2) L'Auteur, on le répéte, eſt Proteſtant. Note du Traducteur.

(3) Bedæ Hiſt. Abbat. Wérémouth, *paſſim*.

chandises (1). C'étoit à ces villes d'Italie que se faisoient ces voyages qui élevoient ceux qui les avoient faits à la dignité de Thanes. On importoit des vins de l'Espagne & de la France, des draps de l'Allemagne & de la Flandre, & des fourrures, des peaux de bêtes fauves, de l'huile de baleine, des cordes, &c. de la Scandinavie (2). Il n'est pas nécessaire de rendre cette énumération plus compléte, puisqu'elle montre déjà suffisamment « que le Commerce étranger de l'Angle- » terre étoit si étendu, même à cette époque reculée, qu'il » fournissoit, à ceux de ses Habitants qui étoient en état de les » payer, une partie de tous les objets de commodité qu'on » connoissoit alors dans toutes les parties de l'Europe ».

Balance du Commerce en faveur de l'Angleterre.

Comme nous n'avons pas de moyen de découvrir qu'elle étoit la quantité des marchandises exportées & importées à cette époque, il est entièrement impossible de sçavoir quel étoit l'état de la balance du Commerce, entre l'Angleterre & chaque Pays étranger. Cependant nous avons de justes sujets de croire, qu'au total, elle penchoit en faveur de l'Angleterre, & que son Commerce étranger lui étoit réellement avantageux, en lui rapportant de l'argent ou des lingots, pour l'augmentation des trésors nationaux, ainsi que des marchandises pour la consommation. Autrement, il eut été impossible à l'Angleterre de suffire, sans mines d'or & d'argent, aux grandes pertes d'argent qu'elle essuya par les déprédations & les exactions des Danois, par la taxe du denier de S. Pierre, payé annuellement à Rome, & par le grand nombre de voyages couteux de ses Princes, de ses Prélats & de ses Nobles, dans le Pays étranger. Ces saignées continuelles, pour lesquelles il n'étoit point donné de retour, auroient emporté tout l'argent du Royaume, long-temps avant la fin de cette époque, si le Commerce ne lui avoit pas procuré de nouvelles ressources; mais on en trouve une preuve encore plus forte dans la quantité considérable de Monnoies étran-

(1) Murator. Antiq. t. 2. p. 883.

(2) Anderson's Hist. Commer. Vol. 1. p. 52. — Vita Ælfredi, Append 6.

gères,

gères, particulièrement de Monnoies d'or, qui étoient courantes en Angleterre, à cette époque, & qui y furent probablement apportées par les Marchands, comme le résultat de ce que la balance du Commerce penchoit en faveur de ce Pays. Ces Monnoies étoient en si grande quantité, que presque tous les paiements des biens, des donations à l'Eglise & des legs précieux, se faisoient avec elles (1). La quantité considérable d'or & d'argent, qui fut convertie en argenterie, joyaux & autres bagatelles de différents genres, fournit une nouvelle preuve de la vérité de ce qui a été avancé ci-dessus (2). On croit, en outre, que la quantité d'argent frappée en Angleterre, à notre propre coin, augmenta, par dégrés, dans le cours de cette époque ; ce qui est une des meilleures preuves d'un Commerce étranger avantageux.

Pour prévenir la confusion, qui nait naturellement du mélange de différents sujets, on a peu parlé de l'argent ou de la Monnoie, ce grand instrument du Commerce, & l'une des plus heureuses inventions humaines. Histoire des Monnoies.

Avant que de donner l'histoire de la Monnoie faite avec de l'or, de l'argent ou d'autres métaux, il est à propos de dire quelque chose d'une singulière espéce de Monnoie dont il est souvent fait mention dans les Monuments Anglo-Saxons de cette époque, sous le nom de *Monnoie vivante* (3). Elle consistoit en Esclaves & bestiaux de toute espéce, à qui la Loi avoit donné une valeur certaine, pour laquelle ils étoient reçus dans le paiement des dettes, & les achats de toute espéce, & suppléoient au manque de Monnoie proprement dite. Ainsi, par exemple, quand une personne devoit à une autre une certaine somme, & qu'elle n'avoit pas assez d'argent pour la payer, elle payoit ce qui lui manquoit pour compléter la somme en donnant un certain nombre d'Esclaves, de chevaux, de vaches ou de brebis, pour le prix auquel la Loi les avoit mis, lorsqu'ils passoient pour argent (4). Monnoie vivante.

---

(1) Clarke on Coins, p. 273. | (2) Id. ibid. p. 275 & 276.
(3) Hist. Eliens. apud Gale, l. 1, c. 10. | (4) Id. ibid. c. 23.

Il étoit aussi très-ordinaire alors, quand un homme achetoit un bien d'un autre, qu'il achetât, en même temps, toute la Monnoie vivante qui s'y trouvoit, c'est-à-dire qu'il prît tous les Esclaves, les chevaux & les autres animaux que ce bien contenoit, au prix qui y étoit mis par la Loi, lorsqu'ils étoient regardés comme argent (1). Toutes les espéces, tant d'amendes imposées par l'Etat, que de pénitences infligées par l'Eglise pouvoient être payées, soit en Monnoie vivante, soit en Monnoie morte, avec la seule exception que l'Eglise, voulant décourager l'Esclavage, refusoit d'accepter des Esclaves comme Monnoie, dans le païment des pénitences (2). Dans ces parties de la Grande-Bretagne où les Monnoies étoient très-rares, presque toutes les dettes étoient payées, & les achats étoient faits avec la Monnoie vivante. C'étoit tellement l'usage, tant en Ecosse que dans le pays de Galles, qu'on doute même beaucoup qu'il y aît eu des Monnoies frappées dans aucun de ces pays, à cette époque (3). Il est au moins certain qu'on n'a pas trouvé de piéces de Monnoie d'aucun des Princes Ecossois ou Gallois qui ont fleuri, pendant ce temps; ce qui prouve assez que, s'il a jamais existé de pareilles piéces de Monnoie, elles ont été très-rares. Pour suppléer à cette privation, la Loi mit à tous les animaux un prix certain, suivant lequel ils devoient être reçus dans tous les païments, & d'après lequel ils devinrent une Monnoie vivante (4). Cette manière de traiter paroît avoir été une espéce de dégré intermédiaire entre le pur échange & l'usage universel de la Monnoie.

Histoire des Monnoies.

Il est actuellement temps d'exposer succinctement l'état de la Monnoie, dans la Grande-Bretagne, son poids, ses dénominations & les autres détails qui lui sont relatifs, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette époque. Ce sujet est compliqué; &, malgré tous les travaux de beaucoup d'hommes

(1) Id. ibid. c. 11. | (2) Johnson's Canons A. D. 877. Can. 7.
(3) Andersoni Diplomata Scotiæ Præfat. p. 57. — Camden's Remains, p. 181.
(4) Leges Wallicæ, l. 3. c. 5. p. 230. — 257.

sçavants & pleins de sagacité, il contient plusieurs parties obscures, de sorte qu'il n'est pas honteux de ne point satisfaire entièrement à cet égard.

Etat des Monnoies, depuis le départ des Romains jusqu'à l'établissement des Saxons.

Il a déjà été prouvé que la Bretagne Provinciale étoit très-riche en argent dans les temps florissants du Gouvernement Romain, & que les Romains en emportèrent beaucoup, lors de leur départ (1). Mais, quoique cette assertion soit vraie, il est probable ou plutôt certain qu'une quantité considérable de Monnoie Romaine fut laissée entre les mains des Bretons Provinciaux, & de ces Romains qui aimèrent mieux rester dans la Bretagne, que d'abandonner leurs maisons & leurs biens. Cela rendit la Bretagne Provinciale, même après toutes les pertes qu'elle avoit éprouvées par le départ des Romains, & les déprédations des Scots & des Pictes, une conquête précieuse, tant à cause de l'argent qui y restoit, que par rapport à la beauté de ses plaines; & le premier de ces avantages avoit vraisemblablement autant de charmes aux yeux des Saxons, que le dernier: en effet ces Aventuriers, lors de leur arrivée dans cette Isle, étoient loin d'ignorer l'usage de l'argent, ou d'être indifférents sur sa possession. Au contraire, l'acquisition de ces richesses fut l'un des principaux objets de ces Expéditions de piraterie, auxquelles ils étoient habitués depuis long-temps (2). Dès qu'ils commencèrent à avoir querelle avec les Bretons, ils s'emparèrent de leur argent, de même que de leurs terres & de leurs biens, l'employèrent à leur propre usage, & s'en servirent dans le Commerce. La Monnoie courante de l'Angleterre, dans la plus ancienne portion de cette époque, fut donc composée en partie de l'argent Romain, que les diverses armées des Aventuriers Saxons avoient enlevé aux malheureux Bretons, & en partie de l'argent Germain qu'ils avoient apporté avec eux du Continent. Car, à mesure que ces armées s'avançoient dans cette Isle, avec le dessein de s'y établir, & qu'elles amenoient avec

(1) *Voyez* le premier Vol.

(2) Bartholin. de Causis contemptæ apud Danos mortis. p. 449.

elles leurs femmes & leurs enfants, nous pouvons être sûrs qu'elles ne laissoient pas leur argent derrière elles.

Premières Monnoies Saxonnes.

Il est impossible de découvrir quand les Princes des divers Royaumes Anglo-Saxons de l'Heptarchie commencèrent à frapper une Monnoie qui leur fût particulière, quoiqu'il soit très-probable qu'ils exercèrent cette prérogative de la Royauté, dès qu'ils eurent pris le nom de *Rois*. Dans les plus anciennes de leurs Loix, qui sont celles d'Ethelbright, qui fut Roi de Kent, depuis l'an 561 jusqu'à l'an 616, toutes les amendes sont estimées en schelins, qui étoient les Monnoies Saxonnes ou les dénominations de ces Monnoies (1), preuve qu'elles étoient devenues la Monnoie courante de ce Royaume, avant cette époque. A la vérité, il est constant que la plus ancienne piéce de Monnoie Anglo-Saxonne qu'on ait découverte jusqu'ici (en en exceptant une d'Ethelbright, que Camden dit avoir vue) est une d'Edwin, qui fut Roi de Northumberland, depuis l'an 617 jusqu'à l'an 633; & il s'en faut même beaucoup qu'on soit certain que cette piéce de Monnoie étoit d'Edwin. Mais cela ne prouve pas qu'il n'y a pas eu beaucoup de piéces de Monnoie frappées par les plus anciens Rois, tant de ce Royaume que de plusieurs autres (2).

Distinction entre la Monnoie réelle & la nominale.

Lorsque les précieux métaux de l'or & de l'argent commencèrent à être employés comme les grands instruments du Commerce & les représentants de tous les objets, ils furent donnés en paiement au poids, sans qu'ils portassent aucune empreinte; & même, après que des morceaux de ces métaux eurent commencé à être marqués ou monnoyés, ces morceaux furent toujours de certains poids bien connus du Pays où ils avoient été frappés; les plus petites piéces de Monnoie étant ordinairement des subdivisions régulières des plus grandes, telles que des moitiés, des quarts, &c. Mais, comme il auroit été incommode pour beaucoup de raisons, de mettre une empreinte à des piéces très-considérables d'or & d'argent,

---

(1) Leges Saxon. p. 2. &c.

(2) Hickesii Dissertat. Epist. p. 181. — Camd. Remains, p. 181.

ou, en d'autres mots, d'avoir des piéces de Monnoie très-grosses, qu'on n'auroit pas pu porter, il devint ordinaire de faire un nombre fixé de piéces de Monnoie, d'un certain poids de métal, comme une livre, une once, &c. & ensuite de donner à ce nombre de piéces monnoyées le nom de ce poids. Cela introduisit la distinction entre les piéces de Monnoie réelles, telles que les couronnes, les demi-couronnes, les schelins, &c. & les dénominations d'argent telles que les livres, les marcs, les nobles, &c. ; chacune de ces dernières piéces contenant un nombre fixé & bien connu des premières. Il est souvent fait mention de Monnoies de ces deux espéces dans les Loix & les Histoires des Anglo-Saxons; &, par conséquent, la manière la plus méthodique & la plus satisfaisante de traiter ce sujet compliqué, paroît avoir été d'abord de faire connoître toutes les différentes espéces de Monnoie dont on fit usage en Angleterre, dans cette époque, en commençant par la plus haute & finissant par la plus basse, & ensuite de donner quelqu'explication de chacune de ces espéces de Monnoie dans le même ordre.

Les différentes espéces de Monnoie dont il est fait mention dans les Loix & les Histoires de l'Angleterre, à cette époque, sont : Noms des Monnoies Anglo-Saxonnes.

1. *La Livre.*
2. *Le Marc.*
3. *Le Mancus.*
4. *L'Ora.*
5. *Le Schelin.*
6. *Le Thrimsa.*
7. *La Scéata.*
8. *Le Sol.*
9. *Le Halflin* ou *demi-Sol.*
10. *Le Féorthling.*
11. *La Stica*

Il est souvent fait mention de la livre de Monnoie dans les Loix des Anglo-Saxons, ainsi que dans beaucoup de passages de leur Histoire. C'est ainsi que, suivant ces Loix, le Wéregild du Roi étoit de deux-cents quarante livres d'argent, dont une moitié devoit être payée au Public pour la perte de son Souverain, & l'autre moitié à la Famille Royale, pour la perte La Livre.

de ſon Chef (1). Il eſt preſqu'inutile de dire que la livre Anglo-Saxonne n'étoit pas une piéce de Monnoie réelle ; car des piéces d'un pareil poids auroient été incommodes dans tous les temps ; mais il auroit ſur-tout été difficile de ſe les procurer à une époque où les métaux précieux étoient auſſi rares. La livre n'étoit donc alors, comme à préſent, qu'une dénomination de Monnoie, avec cette différence remarquable, qu'elle étoit alors une dénomination juſte & réelle, voulant dire ce que le mot ſignifie, tandis qu'à préſent ce n'eſt qu'un nom arbitraire donné à une ſomme d'argent, qui péſe ſeulement environ un tiers de la livre (2). Toutes les fois donc que nous trouvons la livre dans les Loix & l'Hiſtoire des Anglo-Saxons, elle ne ſignifie qu'autant de leurs piéces de Monnoie, de quelqu'eſpéce que ce fut, qu'il en auroit été effectivement fabriqué avec une livre de métal, & qu'il en auroit fallu pour peſer une livre, ſi on les avoit jettées dans la balance. Leur langage nummulaire étoit donc, à cet egard, parfaitement conforme à la vérité, & préſentoit les idées les plus claires à leur eſprit, parce qu'ils ne pouvoient point ne pas connoître le poids de leur propre livre, & combien on formoit avec elle de piéces de chaque eſpéce de Monnoie. Mais nous, qui vivons dans un temps ſi éloigné de ces ſiécles dont nous n'avons que des monuments très-imparfaits, nous ne connoiſſons pas bien ces deux particularités ; ce qui a été la cauſe de preſque toute l'obſcurité & l'incertitude dont ce ſujet eſt enveloppé. Il eſt donc à propos, avant que de faire un pas de plus, de nous efforcer de découvrir, s'il eſt poſſible, le poids réel de la livre de Monnoie des Anglo-Saxons.

Poids de la livre de Monnoie Saxonne.

Les poids & les meſures ſont du nombre des premiers objets qui ont été réglés par les Habitants de tous les Pays, après qu'ils ſont ſortis de l'état ſauvage, & qu'ils ont commencé à avoir quelque rapport de commerce entr'eux & avec le reſte du Genre-Humain. En effet, les hommes ne pouvoient faire aucun Commerce, ni étranger ni domeſtique,

(1) Wilkin Leges Saxon. p. 64.

(2) Les Anglois entendent par *livre*, & l'on doit entendre, par ce mot, dans cet Ouvrage, la *livre ſterling*. Note du Traducteur.

avec un dégré passable de justice ou d'exactitude, avant qu'on eût fixé, d'une manière très-intelligible, ces poids & ces mesures. Nous pouvons donc être certains que, lors de leur arrivée dans cette Isle, les Anglo-Saxons avoient leurs propres poids & mesures qui leur avoient été transmis par leurs ancêtres, & qui étoient solidement établis par un usage immémorial. Nous devons être également assûrés qu'ils apportèrent, avec eux, leurs mesures & poids anciens & Nationaux, & qu'ils continuèrent, ainsi que leurs descendants, à s'en servir dans leurs nouveaux établissements en Angleterre, ainsi qu'eux & leurs ancêtres l'avoient fait dans leurs anciens sur le Continent; car il n'y a guères d'objet que les Nations conservent avec plus de constance que leurs poids & leurs mesures. Il n'y a donc pas de vraisemblance dans la conjecture de quelques Sçavants, que les Anglo-Saxons adoptèrent les mesures & poids Romains qu'ils trouvèrent en usage chez les Bretons-Provinciaux, & qu'ils renoncèrent aux leurs (1). C'étoit un hommage que les Anglo-Saxons n'étoient pas disposés à rendre à un Peuple avec lequel ils n'avoient point de liaison, & pour lequel ils avoient la haine la plus implacable. Cette conjecture n'est pas plus appuyée sur les faits historiques, qu'elle n'est vraisemblable. Le Sçavant feû M. Folkes a découvert que la livre de la Tour, dont on continua pendant si long-temps de se servir dans les monnoies Angloises, étoit la livre de monnoie des Anglo-Saxons. « Il est raisonnable, » dit-il, de penser que Guillaume le Conquérant n'introduisit » pas de nouveaux poids dans ses monnoies; mais que le » même poids dont on se servit ici pendant quelques siècles, » & qui étoit appellé la *livre de la Tour*, étoit l'ancienne » livre des Monnoyeurs Saxons avant la conquête. Cette livre » étoit plus légère que la livre de Troye de trois-quarts d'une « once de Troye (2) ». Cette évaluation de la livre de Monnoie de la Tour, ou Saxonne, est justifiée par la preuve incontestable

(1) Gronov. de Pecun. vet. p. 347. — Hooper of Ancient Weights and Measures, p. 400. | (2) Tables of English Silver Coins, p. 1 & 2.

d'un verdict conſervé dans l'Echiquier, daté du 30 Octobre 1527. « Et, attendû qu'auparavant les Marchands payoient, pour le » monnoyage de chaque livre de la Tour d'or fin, peſant » onze onces un quart de Troye, onze ſchelins ſix pences (1), » il eſt maintenant décidé par le Roi & ſondit Conſeil, qu'on » ne ſe ſervira plus dorénavement de ladite livre de la Tour; » mais que toute ſorte d'or & d'argent ſera peſée d'après la » livre de Troye; ce qui fait douze onces de Troye, qui » l'emportent en poids ſur la livre de la Tour, de trois-quarts » d'une once (2) ». L'ancienne once de la Tour, ou Saxonne, la douziéme partie de la livre de la Tour, ou Saxonne, ainſi qu'elle eſt priſe d'après les comptes de l'Echiquier de l'an 1527, étoit de 450 grains de Troye (3). D'après cette explication, il paroît que la livre de monnoie Anglo-Saxonne, avec ſes ſubdiviſions de grains & d'onces, étoit telle qu'il ſuit:

Grains de Troye.

450	Once	
5400	12	Livre.

M. Folkes donne une autre eſtimation de la livre Saxonne, ou de la Tour, priſe d'après la Chambre des Comptes de Paris, vers le temps d'Edouard III, qui diffère très-peu de celle donnée ci-deſſus, & qui fait monter l'once de la Tour à 45,176 grains de Troye (4). Mais cette différence, formant à peine treize grains dans la livre, eſt ſi peu de choſe, qu'elle ne mérite pas qu'on y faſſe attention.

(1) Le *penny* ou *ſol* Anglois, dont le plurier fait *pence*, eſt un denier ſterling ou la douziéme partie du ſchelin ou ſol ſterling, qui vaut environ vingt-quatre ſols de France. Quand les Anglois écrivent, par exemple, 6 ſ. 4 d., cela ſignifie *ſix ſchelins quatre pences*. Note du Traducteur.

(2) Id. ibid. | (3) Clarke on Coins, pag. 24. | (4) Id. ibid.

Il y a une autre particularité qui rend extrêmement probable, si elle ne rend pas même absolument certain, que les Anglo-Saxons apportèrent avec eux cette livre de Monnoie du Continent. Cette particularité est que cette livre est la même que la livre de Monnoie Allemande, avec un dégré d'exactitude qui ne peut pas être du au hazard, mais qui prouve que ces deux Monnoies dérivoient d'une même origine, sçavoir de la livre des anciens Germains, leurs Ancêtres communs. Le tableau suivant fera voir la grande ressemblance, ou plutôt l'identité de ces livres.

	Grains de Troye.	
L'ancienne livre de la Tour, ou Saxonne.	450.	
L'once actuelle de Cologne.	451.	38.
L'once étalon de Strasbourg.	451.	38.
L'once de la Tour, ou Saxonne, du temps d'Edouard III.	451.	76.

Le Sçavant M. Clarke, aux Recherches curieuses de qui je dois extrêmement, ainsi que je l'avoue avec reconnoissance, fait remonter beaucoup plus haut l'origine de la Monnoie Saxonne, & la tire de l'ancienne livre Grecque. Mais l'abrégé le plus court qui pourroit être donné de cette dérivation, seroit trop long pour être placé ici (1). Il suffit d'observer, au total, que, si la description ci-dessus est juste, « la livre de Monnoie » des Anglo-Saxons étoit la dénomination ou le nom d'autant » de Monnoies de chaque espéce, qu'on en fabriquoit avec » une masse de métal, pésant 5,400 grains de Troye ». On fera connoître, dans la suite, les noms & le nombre de ces piéces de Monnoie; mais il peut être à propos de remarquer à présent, qu'avec chaque livre d'argent, on fabriquoit deux-cents quarante sols d'argent pesant, chacun, vingt-deux grains & demi de Troye, & qu'avec chaque once, on fabriquoit vingt sols. Si les Saxons avoient une piéce de Monnoie ressemblante à un schelin, comme cela est très-probable, quarante-huit de ces schelins étoient fabriqués avec une seule

(1) Clarke on Coins, p. 26.

livre d'argent, & quatre avec chaque once ; chaque ſchelin contenant cinq ſols, & peſant cent douze grains & demi de Troye.

Autre livre de Monnoie.

On ne doit pas laiſſer ignorer que quelques Auteurs, qui ont écrit d'une manière diſtinguée ſur ce ſujet, ont penſé que les Anglo-Saxons avoient une autre livre de Monnoie de quinze onces (1). Cette opinion eſt principalement fondée ſur la Loi ſuivante du Roi Athelſtan, qui a régné dans la première partie du Xe ſiécle. « Suivant la Loi de Mercie, le wérégeld d'un » Céorl eſt de deux-cents ſchelins, celui d'un Thane eſt ſix » fois auſſi conſidérable, ou de douze-cents ſchelins ; le » ſimple wérégeld du Roi eſt égal à celui de ſix Thanes, ou » à trente mille ſcéatas, qui font cent vingt livres. Le kingbete, » qui doit être payé au Royaume, eſt égal au wérégeld qui eſt » à payer à la Famille Royale (2) ». Il paroît, par cette Loi, qu'à cette époque, ſix fois mille deux-cents ſchelins, ou ſept mille deux-cents ſchelins, équivaloient à cent vingt livres ; ce qui ne pouvoit pas être, à moins qu'il n'y eût ſoixante ſchelins dans la livre. Or, s'il y a eu ſeulement quatre de ces ſchelins fabriqués avec une once, il eſt certain que la livre avec laquelle on en a fait ſoixante, doit avoir contenu quinze onces. La ſolution la plus vraiſemblable de ce problême paroît être que, vers ce temps, le poids & la valeur du ſchelin étoient diminués d'un cinquiéme ; & qu'au lieu de contenir cinq pences, & de peſer cent douze grains & demi, il contenoit ſeulement quatre pences, & ne peſoit que quatre-vingt-dix grains. Cette diminution du ſchelin doit être attribuée à la rareté de l'argent, occaſionnée par le pillage des Danois, les beſoins de l'Etat ou quelqu'autre cauſe qui nous eſt inconnue. En admettant cette ſuppoſition, on évitera la monſtrueuſe abſurdité d'avoir deux livres de Monnoie avec leurs nombreuſes ſubdiviſions, ayant en même temps cours dans le même Pays; ce qui auroit produit une confuſion & un embarras inſuppor-

(1) Hickeſii Diſſertat. Epiſtol. p. 111. — Sir Andrew Fountaine. Ibid. p. 165.
(2) Wilkin. Leges Saxon. p. 64.

tables dans toutes les affaires d'argent; la livre reſtera la même, compoſée de douze onces, avec leſquelles on a fabriqué, pendant un temps, ſoixante ſchelins, contenant chacun ſeulement quatre ſols, & ne péſant que quatre-vingt-dix grains. Cette ſuppoſition ſe change preſqu'en certitude, quand on conſidère que tous ceux qui ont écrit ſur ce ſujet, conviennent qu'il n'y eut jamais ni plus ni moins de deux-cents quarante ſols dans la livre, & que cette proportion, entre la livre & le ſol, a toujours été obſervée dans toutes les diminutions graduelles de la livre, & l'eſt encore aujourd'hui; au contraire, ſi le ſchelin eût contenu cinq ſols, lorſqu'il y en avoit ſoixante dans la livre, comme il le fit certainement quand elle n'en contint que quarante-huit; dans ce premier cas, la livre de ſoixante ſchelins auroit du contenir trois-cents ſols; ce qui certainement n'eut jamais lieu. Il eſt impoſſible de découvrir avec juſteſſe quelle fut l'époque de cette diminution du poids & de la valeur du ſchelin; mais il eſt aſſez prouvé que, quand la tranquillité & la proſpérité de ce Royaume furent rétablies, ſous le Gouvernement de Canut-le-Grand, le ſchelin reprit ſon ancien poids & ſon ancienne valeur. On le voit par la Loi ſuivante de ce Prince. « Celui qui violera la protection » d'une Egliſe payera, ſuivant la Loi Angloiſe, cinq livres » ſi elle eſt du premier Ordre, cent-vingt ſchelins ſi elle eſt » du deuxiéme, ſoixante ſchelins ſi elle eſt du troiſiéme, & » trente ſchelins ſi elle eſt du dernier (1) ». Les amendes qui doivent être payées pour la violation de la protection des Egliſes augmentent, dans cette Loi, ſuivant leur dignité, dans la même proportion, depuis le dernier juſqu'au premier Ordre; d'où il réſulte que, de même que trente ſchelins ſont la moitié de ſoixante, & que ſoixante ſchelins font la moitié de cent-vingt, de même cent-vingt ſchelins ſont la moitié de cinq livres. Il eſt donc évident, d'après cette Loi, que, quand on la fit, il y avoit deux-cents quarante

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 127.

ſchelins dans cinq livres, ou quarante-huit ſchelins dans une livre.

Livre de Monnoie réelle des Saxons.

La deſcription qui vient d'être donnée de la livre de Monnoie Saxonne eſt confirmée par le poids réel de leurs ſols, exiſtants encore, que M. Folkes nous dit être, en prenant un terme moyen (*At a medium*) vingt-deux grains & demi de Troye (1) Cela fait que leur ſchelin, composé de cinq ſols, peſoit cent douze grains & demi de Troye, & que leur livre, contenant quarante-huit ſchelins, peſoit cinq mille quatre-cents grains de Troye, qui ſont le nombre exact des grains dans la livre de la Tour; nous pouvons donc en conclure que cette dernière fut la livre de Monnoie des Anglo-Saxons. Ils apportèrent vraiſemblablement avec eux cette livre du Continent, puiſqu'elle eſt la même que celles de Cologne & de Strasbourg, & elle continua d'être leur ſeule livre de monnoie, pendant tout le cours de cette époque, & même juſqu'au Régne de Henri VII, où on la changea pour la livre de Troye, qui eſt plus peſante de trois-cents ſoixante grains ou des trois quarts d'une once de Troye (2). Cette petite différence entre la livre de la Tour & la livre de Troye, eſt la raiſon pour laquelle une livre d'argent Anglo-Saxonne ne contient pas tout-à-fait autant d'argent que trois livres de notre Monnoie actuelle, quoique nous les ayions toujours évaluées, d'après cette proportion, dans les calculs généraux, où une très-grande exactitude n'étoit pas néceſſaire. Il eſt cependant à propos d'établir ici l'exacte proportion, qui eſt la ſuivante: « Qu'une livre d'argent » Anglo-Saxonne contient autant d'argent qu'il y en a maintenant dans deux livres ſeize ſchelins, trois pences ſterlings ».

Livre Marchande des Anglo Saxons.

On ne peut pas nier que les Anglo-Saxons connoiſſoient une livre qui contenoit quinze onzes, dont ils faiſoient uſage dans quelques occaſions & pour certains effets, quoiqu'ils ne s'en ſerviſſent pas dans leurs Monnoies. Il eſt fait clairement

---

(1) Tables of ancient coins, p. 5. | (2) Clarke on coins, p. 99.

mention de cette livre dans la Loi ſuivante du Roi Ethelred, conſervée par Brompton, qui, ſuivant que je le préſume, a occaſionné beaucoup de mépriſes. « J'ordonne à tous ceux qui » ſont chargés de garder les Ports & de recevoir les droits » ſur les marchandiſes, que, ſous peine de me déplaire, ils » recoivent mon argent d'après la livre du Marché, & que » chacune de ces livres ſoit réglée & empreinte de manière » à contenir quinze onces (1) ». Il eſt évident, d'après les termes & l'eſprit de cette Loi, que la livre de quinze onces, dont il y eſt parlé, n'étoit pas la livre de Monnoie, mais étoit la livre du Marché ou la livre Marchande, dont on ſe ſervoit pour peſer les marchandiſes de poids, quand elles étoient exportées ou importées, & d'après laquelle l'on fixoit les droits du Roi qui devoient être payés ſur ces marchandiſes. Cette Loi fut probablement due aux Marchands de Londres, qui furent très-attaches à ce Roi malheureux, & qui lui donnèrent un aſyle dans leur Cité, lorſqu'il ne pouvoit en trouver dans aucune autre partie de ſes Domaines. Elle fut faite évidemment pour favoriſer les Marchands, & les préſerver des exactions de ceux qui percevoient les droits. Cette diſtinction entre la livre de Monnoie & la livre Marchande, ne fut point particulière aux Anglo-Saxons, mais fut en uſage chez les Grecs, les Romains, & toutes les autres Nations commerçantes, tant anciennes que modernes (2).

Le marc, dont il eſt ſouvent fait mention dans les Loix & les Hiſtoires de cette époque, étoit auſſi une dénomination de Monnoie, & non une vraie piéce de Monnoie. Il étoit, après la livre, la dénomination la plus conſidérable connue alors en Angleterre. Ce n'étoit pas un nom appartenant auſſi proprement aux Anglo-Saxons & aux Anglo-Danois, puiſqu'il fut introduit par les Danois, lorſqu'ils obtinrent un établiſſement légal dans cette iſle, ſous le régne d'Alfred-le-Grand. En effet on le voit, pour la première fois, dans les articles du Traité Le Marc.

(1) Brompton inter decem Script. p. 899.
(2) Clarke on coins, p. 85.

fait entre Alfred & Guthrum, Roi Danois (1). Deux des plus Sçavants Antiquaires du Nord (2), ont confirmé l'assertion suivante, que le marc tire son origine de la Scandinavie, & qu'il en a été apporté tant en France qu'en Angleterre.

Poids du Marc.

Il seroit entièrement déplacé de surcharger les pages d'une histoire générale d'un examen critique des sentiments des différents Ecrivains sur le poids & la valeur du marc. On a cru long-temps que le marc & le mancus, qu'on décrira tout-à-l'heure, étoient la même chose. La source de cette opinion paroît avoir été la ressemblance des deux mots Latins barbares, *marca* & *manca* ; ce fut certainement une grande méprise, & elle a produit beaucoup de confusion. Sans entrer dans des recherches ennuyeuses à cet égard, il me semble que ce qui est le plus probable au total, est « que le marc a eu, dans l'époque dont nous-nous occupons actuellement, & dans toutes celles qui l'ont suivie, le » même rapport avec la livre, que celui qu'ils ont actuellement; » c'est-à-dire que le marc formoit alors, comme aujourd'hui, » les deux tiers du poids & de la valeur de la livre ». Si cette conjecture (car je ne lui donnerai pas de nom plus honorable) est bien fondée, le marc Anglo-Danois, à cette époque, doit avoir pesé huit onces de la Tour ou trois mille six-cents grains de Troye d'or ou d'argent; le marc d'argent doit avoir égalé en valeur cent soixante sols Saxons, & trente-deux des plus grands schelins Saxons, de cinq sols chacun, ainsi que quarante des plus petits schelins Saxons, de quatre sols chaque. Il doit avoir aussi égalé, en poids d'argent, une livre dix-sept schelins neuf pences de notre Monnoie actuelle; ce qui forme exactement les deux tiers de deux livres, seize schelins, trois pences de poids en argent de la livre Saxonne.

Marc apporté de la Scandinavie.

Il étoit très-facile aux Anglo-Saxons de trouver cette proportion entre le marc Danois & leur propre livre; &, lorsqu'ils l'eurent trouvée, ils ne purent faire rien de plus raison-

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 47. | (2) Arngrim Jonas Crymogææ. l. 1. c. 8. — Stiernhook de Jure Sueconum. p. 113.

nable que de conserver, entre ces deux dénominations d'argent, dans tous leurs différents changements, le même rapport, comme le seul moyen de prévenir la confusion dans leurs opérations de Commerce. On ne manque pas de preuve historique que le marc Danois, lorsqu'il fut apporté en Angleterre, étoit un poids de huit onces, suivant la description qui en a été donnée ci-dessus. Le marc Danois, Norwégien & Islandois (ainsi que nous l'apprenons d'Arngrim Jonas) pesoit huit *oræ* ou onces d'or pur ou d'argent pur ; &, dans le paiement des taxes, on donnoit toujours huit *oræ* pour un marc (1). Suivant Stiernhook, c'étoit aussi là le poids de l'ancien marc Suédois; « Le marc étoit la plus ancienne, la plus commune & la plus » considérable dénomination d'argent chez tous les Peuples du » Nord. Elle ne leur étoit point particulière ; mais elle étoit » connue & usitée en Hollande, en Allemagne, en Angle- » terre & en France. L'ancien marc de toutes ces Nations » pesoit huit onces d'or pur, ou d'argent pur (2). Ce fut là le marc qui fut apporté en Angleterre par les Danois, & qui fut établi par la Loi, quand les Princes de cette Nation furent montés sur le Trône ; & les amendes dues par certains criminels, qui avoient été autrefois évaluées en livres, schelins & sols, furent évaluées en marcs & subdivisions de marcs. Par une de ces Loix, le manbote d'un Villain ou Sokeman, fut évalué à douze *oræ* ou onces d'argent, & le manbote d'un homme libre (qui étoit le double de l'autre) fut fixé à trois marcs (3). Nous apprenons, par cette Loi, que trois marcs contenoient vingt-quatre onces d'argent, & que par conséquent un marc en contenoit huit onces. Ce poids continua d'être celui du marc de Monnoie en Angleterre, tant que douze onces furent le poids de la livre de Monnoie (4).

Marc marchand.

Lorsque les Rois Danois furent montés sur le Trône d'Angleterre, ils introduisirent dans cette Isle leur marc de Commerce, ainsi que leur marc de Monnoie ; & toutes les espéces

(1) Arngrim Jonas Crymogææ, l. 1. c. 8. | (2) Stiernhook de Jure Sueonum. p. 133. | (3) Wilkin. Leges Saxon. | (4) Stow Chron. p. 287.

de marchandises qui avoient été anciennement pesées aux Douanes avec la livre de Commerce des Saxons, qui étoit de quinze onces, furent alors pesées avec le marc de Commerce des Danois, qui étoit de douze onces. « Sous le régne de Canute-» le-Grand, il y avoit deux marcs, le marc de Monnoie & » le marc Marchand. Le marc de Monnoie, dont on se » servoit pour peser l'or pur & l'argent pur, contenoit huit » onces, & le marc Marchand, avec lequel on pesoit toutes » les autres espéces de marchandises, en contenoit douze (1) ». Le Lecteur ne peut pas manquer de remarquer que la même proportion, ou le même rapport, étoit conservé, & que le marc de Commerce des Danois formoit les deux tiers de la livre de Commerce des Saxons, de même que le marc de Monnoie des Danois formoit les deux tiers de la livre-Monnoie des Saxons.

Le Mancus. Le mancus est une autre espéce de Monnoie, dont il est fait souvent mention dans les Loix & les Histoires des Anglo-Saxons, ainsi que dans celles de tous les principaux Peuples de l'Europe dans le moyen-âge (2). On a beaucoup disputé sur la question de sçavoir si le mancus étoit une piéce de Monnoie réelle, ou seulement une dénomination de Monnoie, comme la livre & le marc. Sans présenter le détail des raisonnements des défenseurs des deux avis opposés sur ce sujet, détail qui seroit ennuyeux, ce qui paroît le plus vraisemblable, c'est que le mancus étoit une veritable piéce de Monnoie d'or, & qu'il y en eut de frappés par quelques-uns de nos Rois Anglo-Saxons, ainsi que par les Souverains de plusieurs autres Nations de l'Europe, durant l'époque dont nous-nous occupons actuellement. Ce sentiment, il faut l'avouer, est absolument opposé à l'opinion communément reçue, que Henri III fut le premier Roi d'Angleterre qui frappa de l'or,

(1) Resenius ad jus aulicum Canuti, p. 703.

(2) Du Cange Gloss. voc. Mancus. — *Voyez*, sur le Moyen-Age, une esquisse de son *Histoire Littéraire*, traduite de l'Anglois d'Harris, par M. Boulard.

l'or, en l'an 1297 (1). Mais cette opinion, quoiqu'elle ait prévalu universellement, & depuis long-temps, est principalement fondée sur l'argument négatif « qu'on n'a pas encore trouvé » de Monnoies d'or Angloises qui soient plus anciennes (2) », argument très-foible, non concluant, & entièrement détruit aujourd'hui par la découverte de quelques Monnoies d'or Anglo-Saxonnes (3). Nous avons donc un juste sujet d'ajouter foi au témoignage direct d'Alfric, le Grammairien, Ecrivain Anglo-Saxon, d'un rang éminent, & d'un grand sçavoir, qui dit expressément: « Que, quoique les Romains eussent beaucoup » de noms différents pour leurs Monnoies, les Anglois n'en » avoient pour les leurs que trois, qui étoient ceux de *man-* » *cus*, *schelins*, & *sols* ». Nous avons déjà vu qu'indépendamment de ces trois noms, les Saxons avoient plusieurs autres noms de Monnoies, tels que ceux de *livre* & de *marc*; ces trois noms doivent donc avoir été ceux de Monnoies réelles, comme étant distinguées de pures dénominations d'argent. Mais, quoiqu'il soit assez évident en général qu'il y a eu des Monnoies d'or, & particulièrement des mancus frappés par quelques-uns de nos Rois Anglo-Saxons, nous ne sçavons point par lequel de ces Rois en particulier ils furent frappés, parce qu'on n'a encore découvert aucun de ces anciens mancus.

Nous connoissons, avec la plus grande certitude la valeur de l'ancien mancus d'or Saxon, & nous pouvons découvrir par là quel étoit son poids, à très-peu de chose près. Le même Archevêque Ælfric, appellé ordinairement le Grammairien, nous dit qu'il y avoit cinq sols (pennies) dans un schelin, & trente sols dans un mancus (4). S'il y avoit donc une piéce de Monnoie qui fût un mancus d'argent, ce qui n'est pas probable, elle doit avoir pesé six-cents soixante-quinze grains de Troye, équivalants à six schelins Saxons, à trente sols Saxons, à la huitiéme partie de la livre de la Tour, & à sept schelins, & Poids de mancus.

(1) Clarke on Coins. p. 373. | (2) M. Pegge's Dissertations on some Anglo-Saxon Remains. | (3) Ælfric, Gramm. Saxon. p. 52. — Append. Somner's Saxon Diction. | (4) Ælfric, Gramm. p. 52.

une petite fraction de notre Monnoie actuelle. Si l'on avoit à changer un mancus d'or avec de l'argent, ou si la valeur de ce mancus étoit à payer en argent, il falloit donner pour ce mancus six schelins Saxons ou trente sols Saxons. Si la valeur d'un poids donné d'or, étoit à la valeur d'un poids égal d'argent, comme douze à un, à cette époque, ainsi qu'on le suppose en général, alors le poids du mancus d'or doit avoir été la douziéme partie de six-cents soixante-quinze grains de Troye ou cinquante-six grains de Troye, ou la huitiéme partie d'une once de la Tour. Ce fut exactement là le poids d'un genre très-nombreux de piéces de Monnoie d'or qui eurent cours, pendant le moyen-âge, non-seulement dans toute l'Europe, mais encore dans beaucoup de parties de l'Asie & de l'Afrique, quoique sous différents noms. Ces Monnoies furent les mancus ou ducats d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Espagne & de Hollande, les sultani de Constantinople & de l'Orient, les sequins de Barbarie & les shérifs d'Egypte, qui étoient tous du même poids & de la même valeur que le mancus Anglo-Saxon (1). Cette identité des Monnoies d'or, d'un aussi grand nombre de Peuples différents, indique qu'il y avoit quelque rapport de Commerce entr'eux, & doit avoir été extrêmement commode pour les Marchands.

L'Ora. L'espéce de Monnoie qui venoit ensuite étoit l'ora, dont il est fait mention dans les Loix & les Histoires des Anglo-Saxons, mais par rapport à laquelle on doute encore si c'étoit une véritable piéce de Monnoie ou seulement une dénomination de Monnoie. Elle fut introduite par les Danois, ainsi que le marc, dont elle étoit, dans la réalité, une subdivision. « Il n'y avoit, dit Stiernhook, que deux subdivisions du » marc, sçavoir le demi-marc & sa huitiéme partie, qui étoit » appellée *Ora*. Quoique les Anglois ne connoissent pas actuel- » lement cette dernière, il est assez prouvé qu'elle fut en » usage parmi eux, dans les anciens temps, les Danois l'ayant

(1) Clarke on Coins, p. 293.

» transportée d'Angleterre dans leur propre Pays. Le poids de » l'ora, comme je l'ai déjà observé, étoit une once, ou la hui» tiéme partie d'un marc (1) ». Arngrim Jonas s'explique de même sur l'origine, le poids ou la valeur de l'ora (2). S'il y a donc eu une Monnoie d'argent telle que l'ora, elle doit avoir pesé une once de la Tour, ou quatre-cents cinquante grains de Troye, équivalants à quatre des plus considérables schelins Saxons, ou à vingt sols Saxons, & 4$^{s.}$ 8 $\frac{1}{4}$$^{d.}$ de notre Monnoie actuelle. S'il n'y avoit pas d'ora d'argent, on payoit alors pour chaque ora, dans un compte, ou quatre schelins Saxons ou vingt sols Saxons. Tels furent le poids & la valeur de l'ora, jusqu'après la fin de cette époque, comme on le voit par beaucoup de Passages du *Doomsday-Book* (3).

Il n'y a peut-être pas d'espéce de Monnoie qui soit plus souvent rappellée dans les Loix & les Histoires des Anglo-Saxons que le schelin. C'étoit en schelins que non-seulement ils estimoient les amendes & les peines infligées par leurs Loix à ceux qui étoient coupables de certains crimes, mais qu'ils fixoient encore les wérégelds ou les prix des vies & des membres de personnes de tous les rangs (4). Les paiements & les prix des marchandises étoient aussi fixés en général en schelins. Cependant les Antiquaires & les Historiens ont longtemps pensé universellement que le schelin Anglo-Saxon étoit une pure dénomination de Monnoie, & non une véritable piéce de Monnoie (5). Mais il faut convenir que ce sentiment, qui est seulement fondé sur ce qu'on n'a encore découvert aucun de ces schelins, est entièrement invraisemblable & contraire au témoignage le plus précis de plusieurs Ecrivains Anglo-Saxons, qui connoissoient certainement leurs propres Monnoies; celui de l'Archevêque Ælfric, déjà cité, est parfaitement clair, & doit être décisif. « Les Anglois n'ont pour leurs Monnoies » que trois noms, qui sont les *mancus*, les *schelins* & les *sols* ».

Le schelin Anglo-Saxon étoit une Monnoie réelle.

(1) Stiernhook de Jure Sueonum, p. 134. | (2) Crymogææ, l. 1. c. 8.
(3) Scriptores XV. à Galeo edit. p. 764 & 765. | (4) Wilkin. Leges Saxon. p. 45 & 46. | (5) Chronicon Pretiosum, p. 49.

Dans la *Bible* Saxonne, les shékels, ou ficles Juifs, font traduits, tantôt par les mots (*filver shillinhs*) fchelins d'argent, tantôt par le mot *filverings*, tantôt par le mot (*shillings*) fchelins; ce qui indique clairement qu'il y avoit une Monnoie d'argent, telle que le *fchelin*, qui, dans quelques occafions, étoit appellée, par manière de diftinction, le *filvering*, comme étant la plus grande piéce de Monnoie de *filver* ou d'*argent*. Le nom de cette piéce de Monnoie, qui s'écrit en Saxon *fcilling*, eft évidemment tiré de *ficilicus*, nom d'une piéce de Monnoie Romaine, qui avoit le même poids & la même valeur, & à l'imitation duquel le fchelin Saxon a été frappé. Le changement même du poids du fchelin Saxon de quarante-huit parties de la livre d'argent en foixante, dont il a déjà été parlé, eft une preuve que c'étoit une Monnoie réelle, tantôt plus pefante & tantôt plus légère. Mais quiconque fera curieux de voir expofés tout au long les raifonnements, à l'appui du fentiment « que le fchelin Saxon étoit une Monnoie réelle » peut confulter le fçavant Ouvrage cité ci-deffous (1).

Son poids & fa valeur. Il n'eft pas difficile de découvrir le poids & la valeur du fchelin Saxon avec une extrême certitude & la plus grande exactitude. Quand quarante-huit de ces fchelins ont été fabriqués avec une livre d'argent de la Tour, pefant 5,400 grains de Troye, chacun d'eux doit avoir pefé 112 & $\frac{1}{2}$ de ces grains, équivalants à cinq fols Saxons, de 22 grains $\frac{1}{2}$ chacun, & à 1 $^{f.}$ 2 $^{d.}$ de notre Monnoie actuelle. Lorfque foixante de ces fchelins furent fabriqués avec une livre d'argent de la Tour, chacun d'eux doit avoir pefé quatre-vingt-dix grains de Troye, équivalants à quatre fols Saxons, & à 11 $\frac{1}{4}$ $^{d.}$ de notre Monnoie actuelle.

Le Thrimfa. Le thrimfa eft une autre efpéce de Monnoie, dont il eft fouvent fait mention dans les Loix Anglo-Saxonnes, particulièrement dans celles d'Athelftan, & qui a beaucoup embarraffé nos Antiquaires & nos Hiftoriens; quelques-uns l'évaluant à trois fchelins Saxons, plufieurs l'évaluant feulement à

(1) Clarke on Coins, p. 205 — 229.

un ſol Saxon, tandis que d'autres avouent franchement qu'ils ignorent ſa valeur (1). Il paroît cependant très-évident, d'après un examen attentif des diverſes Loix dans leſquelles on le trouve, que le thrimſa équivaloit, comme ſon nom l'exprime, à trois ſols Saxons. Il paroît avoir été une piéce de Monnoie réelle, imaginée comme la ſubdiviſion la plus commode entre le ſchelin & le ſol. Lorſque le ſchelin contint cinq ſols Saxons, le thrimſa fut les $\frac{3}{5}$ du ſchelin; &, quand le ſchelin ne contint que quatre ſols Saxons, le thrimſa, qui reſta ſans être altéré, fut les $\frac{3}{4}$ du ſchelin. Nous avons des exemples de ces deux proportions dans les Loix du Roi Athelſtan. Dans l'une de ces Loix, qui fut faite au commencement de ſon régne, lorſque le ſchelin avoit ſa valeur primitive de cinq ſols, 2,000 thrimſas, qui étoient le wérégeld d'un Thane, ſuivant la Loi de l'Eſt-Anglie, ſont dits être égaux en valeur à 1,200 ſchelins, wérégeld d'un Thane, ſuivant la Loi de Mercie, d'où il paroît que le thrimſa étoit les $\frac{3}{5}$ du ſchelin (2). Dans une autre de ces Loix, qui fut faite près de la fin du même régne, quand le ſchelin diminua de poids & de valeur & baiſſa à quatre ſols Saxons, il eſt dit que le wérégeld d'un Céorl, ſuivant la Loi de l'Eſt-Anglie, étoit deux-cents ſoixante-ſix thrimſas; ce qui faiſoit deux-cents ſchelins, ſuivant la Loi de Mercie (3). Il paroît, par cette Loi, que le rapport du thrimſa & du ſchelin étoit changé, & que le premier étoit les trois-quarts du dernier. D'après la deſcription qui vient d'être faite, le poids du thrimſa doit avoir été de ſoixante-ſept grains & demi de Troye, équivalants à trois ſols Saxons, & à 8 $\frac{1}{2}$ d. de notre Monnoie actuelle, & on doit avoir fabriqué quatre-vingts thrimſas avec une livre d'argent de la Tour. Le thrimſa ne fut jamais une Monnoie ayant univerſellement cours; & il paroît n'avoir été frappé que pen-

(1) Spelmanni Gloſſ. in voc. Thrimſa. Nicolſon's Hiſtorical Library, p. 44. — Brady's Hiſt. p. 68. — Chron. Pretioſum. p. 28.

(2) Somner. Gloſſ. in voc. Thrimſa. — Lye's Dictionarium Saxonicum.

(3) Wilkin. Leges Saxon. p. 71.

dant un espace de temps peu considérable, n'ayant pas été trouvé nécessaire. Telle est la véritable raison pour laquelle l'Archevêque Ælfric n'en fait pas mention dans la liste des noms des piéces de Monnoie Anglo-Saxonnes, le thrimsa ayant cessé d'être en usage avant son temps (1).

Le sol Anglo-Saxon.

L'espéce de Monnoie dont il est le plus souvent parlé dans les Loix Anglo-Saxonnes, est le *pending*, le *péning*, la *peninga* ou le *penny*, c'est-à-dire le *sol*. Ce fut la plus commune de beaucoup, mais non (ainsi que nos Antiquaires l'ont imaginé long-temps) la seule piéce de Monnoie qui ait été frappée par les Princes Anglois de cette époque. Le poids & la valeur du sol restèrent invariablement les mêmes pendant tout le temps des Saxons, & sont parfaitement bien connus. C'étoit une petite piéce d'argent, dont on fabriquoit quarante avec une livre de la Tour de ce métal, chaque sol pesant vingt-deux grains & demi, étant égal en poids & en valeur à une de nos piéces actuelles de trois sols d'argent, & n'étant que d'un grain & demi de Troye. Chaque autre espéce de Monnoie, ou de dénomination de Monnoie, pouvoit être payée avec ces sols sans fraction, en en donnant deux-cents quarante pour une livre, cent soixante pour un marc, trente pour un mancus, vingt pour un ora, cinq pour un grand schelin, quatre pour un petit schelin, & trois pour un thrimsa. La partie de la Monnoie courante de l'Angleterre, la plus considérable de beaucoup à cette époque, étoit ces petits sols d'argent, ce qui est la raison pour laquelle on en a encore aujourd'hui un si grand nombre, pendant que presque toutes les autres Monnoies Saxonnes sont perdues. Dans cette grande rareté d'argent, qu'on éprouva dans toute l'Europe, depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'à la découverte de l'Amérique, le sol fut d'une grandeur très-propre à former la Monnoie courante la plus ordinaire, parce qu'il n'étoit pas trop considérable pour les petits paiements, ni trop petit pour les plus grands, quand il y en avoit un nombre suffisant.

---

(1) Clarke on Coins, p. 229 — 236.

La scéata, dont il est quelquefois fait mention dans les Loix Anglo-Saxonnes, étoit certainement une piéce de Monnoie réelle, tant parce que son nom signifie proprement une *piéce de Monnoie*, que parce qu'elle étoit trop petite pour une pure dénomination. La scéata ne paroît pas avoir toujours été du même poids ni de la même valeur; mais elle semble avoir été généralement l'une des plus petites de leurs Monnoies courantes, ce qui donna lieu à cette formule du serment que tous ceux qui nioient une dette, dans un Tribunal de Justice, étoient obligés de prêter: « Je jure, par le nom du Dieu vivant, que je ne dois à N. ni un schelin, ni une scéata, ni leur valeur »; c'est-à-dire, je ne lui dois ni une grande somme, comme un schelin, qui étoit la piéce d'argent la plus considérable, ni une petite somme telle que la scéata, qui étoit l'une des plus petites (1). La scéata est souvent nommée dans les Loix d'Ethelbright, qui sont les plus anciennes des Loix Anglo-Saxonnes, & elle paroît avoir été une très-petite piéce de Monnoie, dont vingt valoient un schelin; elle ne pesoit par conséquent que cinq grains & demi de Troye (2). Mais, dans les Loix du Roi Athelstan, qui furent faites près de trois siécles après celles d'Ethelbright, la scéata est évidemment la même piéce de Monnoie que le sol Saxon. En effet le wérégeld du Roi, dans une de ces Loix, est fixé à 30,000 scéata, qu'on dit valoir cent vingt livres Saxonnes (3). Or 30,000 sols valent exactement cent vingt-cinq livres Saxonnes; ce qui montre que si ce wérégeld étoit payé, non en poids actuel, mais en un pareil nombre de scéatas ou sols, par compte, il faudroit payer cinq livres de plus pour remplir le déficit de poids, occasionné par le frottement de ces sols. Nous pouvons donc conclure en général que, pendant la plus grande partie de cette époque, la scéata & le sol signifioient la même piéce de Monnoie. Aussi c'est incontestablement par cette raison que l'Archevêque Ælfric ne fait pas mention

La scéata.

Formule du serment de ceux qui nioient une dette.

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 64. | (2) Id. ibid. p. 5. & 6.
(3) Id. ibid. p. 64.

de la ſcéata, en nommant les autres piéces de Monnoie Anglo-Saxonnes (1).

Le ſol Anglo-Saxon avoit une valeur conſidérable.

Quoique le ſol d'argent Saxon ou la ſcéata fut une petite piéce de Monnoie, elle étoit d'une valeur conſidérable, & l'on auroit acheté avec elle autant d'objets qu'on le feroit à préſent avec cinq de nos ſchelins. Par exemple, le prix de la meilleure brebis en Angleterre étoit fixée par les Loix du Roi Athelſtan, vers le milieu du Xe ſiécle, à quatre de ces ſols; car il n'y avoit que quatre de ces ſols dans le ſchelin, lorſque cette Loi fut faite (2). Par la même Loi, un bœuf n'étoit évalué que trente, une vâche, que vingt, & une truie, que dix de ces ſols.

Halflings, Féorthlings & Stycas.

De même qu'il ſeroit actuellement incommode de n'avoir point de plus petites piéces de Monnoie que des couronnes (3), il l'auroit été également du temps des Saxons, de n'avoir point de piéces de Monnoie valant moins que ces ſols. Pour prévenir cet inconvénient, ils frappoient des halflings ou demi-ſols d'argent, peſant onze grains de Troye, valant environ trois demi-ſols de notre Monnoie, & des féorthlings ou quarts de ſol, peſant cinq grains & demi de Troye, valant environ trois farthings (4) de notre Monnoie. Il eſt fait mention de ces deux eſpéces de piéces de Monnoie dans les Evangiles des Saxons; ce qui prouve ſuffiſamment que cette Nation avoit de pareilles piéces de Monnoie quand ces Evangiles furent traduits. Enfin, à une époque où beaucoup d'objets ſe donnoient à très-bas prix, il auroit été incommode de ne pas avoir de piéce de Monnoie valant moins que le farthing d'argent; on frappa donc une Monnoie de cuivre de la valeur d'un demi farthing de leur Monnoie, & d'un farthing & demi de la nôtre. Il eſt fait mention, dans les Evangiles Saxons, de ces Monnoies de cuivre, qui étoient appellées

---

(1) Clarke on Coins, p. 428. — 430. | (2) Wilkin. Leges Saxon. p. *66*.

Valeur de la Couronne.

(3) La couronne, ſuivant l'*Encyclopédie*, eſt une Monnoie d'argent, valant 5 l. 15 ſ. 11 d. de France. Note du Traducteur.

(4) Liard d'Angleterre. Note du Traducteur.

Stycas,

Stycas, & l'on a trouvé & donné au Public un grand nombre de ces piéces appartenantes aux différents Rois Northumbriens (1).

Après avoir ainsi présenté la description du poids & de la valeur des diverses Monnoies nominales & réelles, qui étoient en usage chez les Anglo-Saxons, à l'époque dont nous-nous occupons actuellement, il n'est pas déplacé d'offrir ici au Lecteur le résultat du total, afin que son inspection puisse le mettre en état de découvrir, d'un coup d'oeil, le poids réel & la valeur de toutes les sommes d'argent dont il est parlé dans l'Histoire Saxonne.

Résultat de l'énumération précédente.

Tableau du nom des Monnoies nominales & réelles des Anglo-Saxons, avec le poids de chacune d'elles, en grains de Troye, & leur valeur dans la Monnoie actuelle de la Grande-Bretagne.

Noms.	*Grains de Troye.*	*Valeur actuelle.* l.	s.	d.	q.
Livre.	5,400	2	16	3	
Marc.	3,600	1	17	9	
Mancus d'or.	56		7	0	1
Mancus d'argent.	675		7	0	1
Ora.	450		4	8	1
Grand schelin.	$112\frac{1}{2}$		1	2	
Petit schelin.	90			11	1
Thrimsa.	$67\frac{1}{2}$			8	2
Penny & scéata.	$22\frac{1}{2}$			2	3
Halfling.	11			1	$\frac{1}{2}$
Féorthling.	$5\frac{1}{2}$				3
Stycas, Monnoie de cuivre ou d'airain.					$1\frac{1}{2}$

Outre les piéces de Monnoie des Anglo-Saxons, ils avoient pour piéces de Monnoie courantes, à l'époque dont nous-nous occupons, celles de tous les autres Peuples de l'Europe

Monnoies d'or étrangères, ayant cours en Angleterre.

(1) Hickesii Dissertat. Epist. p. 182.

avec qui il faisoient quelque Commerce. Les piéces de Monnoie d'or qui furent recues en Angleterre, ainsi que dans toute l'Europe, pendant plusieurs siécles, avant la Conquête des Normands, étoient de trois espéces. 1° Les anciens solidi byzantins, appellés ordinairement *byzants*. 2° Les solidi francs, très-anciens. 3° Les petits solidi francs, de douze sols (1). Quoique les byzants ayent été frappés à Constantinople ou à Byzance, d'où ils tirèrent leurs noms, cependant ils étoient bien connus en Angleterre, & l'on faisoit souvent de grands paiements en byzantins. C'est ainsi que le célébre S. Dunstan acheta du Roi Edgar la terre de Hindon, dans le Middlesex, pour deux-cents byzantins (2). On frappoit avec une livre Grecque d'or (qui étoit la même que la livre de la Tour) soixante-douze byzantins, pesant chacun soixante-treize grains de Troye, & valant chacun quarante sous Saxons, huit schelins Saxons, & neuf schelins quatre sols & demi de notre Monnoie actuelle (3). Il y a eu peu de piéces de Monnoie qui ayent eu cours plus long-temps ou plus universellement que ces byzantins, qui ont été une Monnoie courante, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'Empire d'Orient, non-seulement dans toutes ses Provinces, mais aussi dans tous les Pays qui avoient été des Provinces de l'Empire d'Occident, & entr'autres dans la Grande-Bretagne (4). L'ancien solidus franc avoit le même poids & la même valeur que le mancus Saxon, déjà décrit. Le petit solidus franc ne valoit pas plus de douze sols Saxons, ou deux schelins & dix sols de notre Monnoie actuelle (5). C'est d'après cet ancien solidus franc que s'est introduite la division actuelle de notre livre de Monnoie en vingt schelins, contenants chacun douze sols. Outre ces piéces de Monnoie d'or, plusieurs autres piéces de Monnoie d'argent étrangères avoient aussi cours en

(1) Clarke on Coins, p. 246. | (2) Camden's Romains. p. 182.

(3) Leges Salicæ tit. 47. §. 4 — Cod. Theod. l. 12. tit. 7. — Cod. Justin. lib. 10. tit. 70. | (4) Lindenbrog. Gloss. voce Solidus. | (5) Clarke on Coins. p. 329.

Angleterre, à cette époque; mais il feroit inutile & ennuyeux d'en donner une énumération plus détaillée.

Quoique les piéces de Monnoie foient du poids fixé par la Loi, lorfqu'elles font frappées, elles perdent toujours quelque chofe de ce poids en circulant beaucoup. Pour remplir ce manque de poids, occafionné pat la circulation, c'étoit un ufage, & probablement une Loi chez les Anglo-Saxons lorfqu'ils payoient une fomme, de payer le vingt-quatriéme en fus du nom de la fomme. Par exemple, quoiqu'on ne frappât que quarante-huit fchelins Saxons avec une livre d'argent, cependant, lorfqu'un Marchand payoit une dette d'une livre avec des fchelins, qui avoient été, pendant quelque tems, dans la circulation, il payoit cinquante de ces fchelins au lieu de quarante-huit. C'eft par cette raifon que la même amende, qui eft appellée deux livres dans une Loi, eft nommée cent fchelins dans une autre, au moyen de ce qu'on payoit quatre autres fchelins pour completter ce qui étoit préfumé manquer en poids (1). Lorfqu'une dette d'une livre étoit payée en fols, piéces de Monnoie qui l'emportoient de beaucoup en nombre fur toutes les autres, on payoit deux-cents-cinquante de ces fols au lieu de deux-cents-quarante, qui étoit le véritable nombre qu'on en frappoit avec une livre. Ainfi le wérégeld d'un Roi eft déclaré être de trente mille fols ou de cent-vingt livres; mais ces trente mille fols font réellement cent-vingt-cinq livres, parce qu'on payoit cinq livres, ou le vingt-quatriéme, de toute la fomme pour remplir ce qui manquoit de poids dans les fols courans (2). Quand ces objets font extrêmement rares & précieux, ainfi que l'or & l'argent le font dans les fiécles dont nous-nous occupons actuellement, les hommes font très-jaloux de n'être point privés de la plus petite partie de ce qu'ils ont droit de prétendre en ce genre.

Incrementum payé du tems des Saxons.

De même que le poids eft une confidération capitale dans les piéces de Monnoie, leur dégré de fin ou la vraie proportion de l'or pur ou de l'argent pur qui s'y trouvent, en eft auffi

Dégré de fin des Monnoies Saxonnes.

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 35.--38. | (2) Id. ibid. p. 72.

une autre. On s'apperçut bientôt qu'en mêlant une petite portion de quelque métal moins précieux, appellé ordinairement *aloi*, avec l'or & l'argent, dans les piéces de Monnoie, cette opération augmentoit leur dureté & les rendoit plus durables. On admit donc ce mêlange; mais on prit le plus grand soin d'assûrer, avec l'exactitude la plus minutieuse, la proportion qui devoit subsister entre l'or ou l'argent & l'aloi. Le titre de la Monnoie Anglo-Saxonne, tel qu'il a été trouvé d'après les essais faits sur leurs piéces de Monnoie, consistoit en neuf parties d'argent pur & une partie de cuivre; & leurs loix infligèrent plusieurs peines très-sévères aux Monnoyeurs qui feroient de la Monnoie à un titre plus bas. Suivant une Loi d'Athelstan, un Monnoyeur qui frapperoit de la Monnoie au-dessous du titre légal, devoit avoir sa main droite coupée & clouée sur la porte de l'endroit où il fabriquoit sa Monnoie; mais, par une Loi postérieure d'Ethelred, ceux qui étoient coupables de ce crime devoient être mis à mort (1). Toutes les piéces de Monnoie, conformes au titre légal, tant pour le poids que pour le dégré de fin, étoient déclarées, par la Loi, avoir cours dans le Royaume, & il n'étoit permis à personne de les refuser dans les paiemens.

Art de frapper la Monnoie.

Quoique le poids & la pureté soient les deux objets capitaux dans les piéces de Monnoie, cependant les légendes & les empreintes qu'elles portent, ainsi que le dégré d'art & d'élégance avec lequel elles sont fabriquées, méritent, à chaque époque, quelque dégré d'attention de la part de l'Antiquaire & de l'Historien. L'Art de frapper la Monnoie étoit très-imparfait chez les Anglo-Saxons. On en sera aisément convaincu en jettant les yeux sur leurs sols d'argent ou sur les gravures qui en ont été faites, & qui ont été publiées dans les Ouvrages cités ci-dessous (2). Ces sols sont très-minces, & le relief des lettres & figures qui sont dessus est très-peu saillant & très-foible. Ils portent ordinairement, sur un côté, la tête du

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 59 — 118. | (2) Camden Britann. vol. 1. Introduct. p. 165. — 203. — Hickes. Thesaur. Dissertat. Epist. p. 161. — 182.

Prince, par l'autorité duquel ils furent frappés, avec ſon nom & ſon titre en latin (*Rex*), &, dans très-peu de cas, en Saxon (*Cyning*). Les lettres ſont principalement en caractères Romains, avec un mêlange des Saxons, & elles ſont, pour la plupart, formées d'une manière très-groſſière. Les revers ſont variés; mais le plus grand nombre ne contient que les noms du Fabricateur de la Monnoie & de la Ville où ils furent frappés. Pour ſatisfaire la curioſité de ceux des Lecteurs qui n'ont pas occaſion de voir ces piéces de Monnoie, ou les gravures qui en ont été publiées, on en a inſéré deux des plus anciennes & une des plus modernes, dans la Planche de la Carte de l'Appendix, fig. I. II. III.

La fig. I. eſt un ſol d'Edwin (1), le premier Roi Chrétien du Northumberland, & très-probablement le Fondateur de la ville d'Edimbourg, qui fleurit depuis l'an 617 juſqu'à l'an 633. L'un des côtés porte la tête du Roi, couronnée de l'Inſcription EDPIN. REX. A, dans laquelle toutes les lettres ſont Romaines, excepté le P. (W) Saxon. Le revers a au centre la Croix, (preuve certaine qu'Edwin avoit embraſſé le Chriſtianiſme, lorſque ce coin fut frappé) avec cette Inſcription: SEFWEL ON EOFER; ce qui ſignifie Sifwel (nom du Fabricateur de la Monnoie) à York. **Deſcription du Sol d'Edwin.**

La deuxiéme figure eſt le ſol d'Adulf, qui étoit Roi des Eſt-Angles, en l'an 664. L'un des côtés porte la tête du Roi, avec cette inſcription AUDVLFIUS PRISIN. On a donné pluſieurs explications du dernier de ces mots, mais aucune n'eſt exempte de difficultés (2). Sur le revers eſt la croix érigée ſur un globe, avec un ſerpent ſuſpendu comme ſans vie ſur la partie tranſverſale de la croix, & cette inſcription VICTVRIA ADULFO. **Sol d'Adulf.**

Enfin la troiſiéme figure eſt un ſol du Roi Harold, qui périt à la bataille d'Haſtings, & eut pour ſucceſſeur Guillaume-le-Conquérant. On voit, ſur un côté, le ſceptre & la tête du Roi **Sol d'Harold.**

(1) Cela eſt conteſté par M. Pegge, ſeconde Diſſertation.

(2) Clarke on Coins p. 417.

couronnée, avec HAROLD REX-ANGL. Le revers porte le mot PAX, au centre & au tour VLFGEAT ON GLE, ce qui veut dire WLFGEAT (nom du Fabricateur de la Monnoie) à Glocefter.

Quantité d'argent en Angleterre.

Il eft prefque impoffible de connoître, avec quelque dégré de certitude, le montant de la Monnoie qui étoit en circulation dans l'Angleterre, à cette époque. Il eft cependant fait mention de fommes très-confidérables, en quelques occafions. On rapporte, par exemple, que le Royaume de Kent paya à Ina, Roi de Weffex, en l'an 694, jufqu'à 30,000 livres; ce qui équivaloit en quantité d'argent, à 84,375 livres de notre Monnoie actuelle, & valoit plus de huit millions fterlings (1). Cette fomme eft fi confidérable pour un fi petit territoire, qu'il doit certainement y avoir eu quelque méprife de la part de ceux qui ont tranfcrit la *Chronique Saxonne;* & qu'on ne peut, en conféquence, rien conclure de ce paffage. S'il étoit permis à un Hiftorien de hazarder une conjecture, je préfumerois qu'on a mis *punda* (livres) au lieu de *peninga* (fols); ce qui eft probablement le vrai fens. En effet la querelle d'Ina avec les Habitants du Kent, venoit de ce qu'ils avoient tué Mul, frère de Céadwalla, Roi de Weffex, fon prédéceffeur immédiat; & par conféquent tout ce qu'il pouvoit leur demander, d'après les Loix établies de l'Heptarchie, étoit le paiement du wérégeld du Roi, qui étoit de 30,000 fols (2). Cette fomme même (351 l. 11 f. 3 d. de notre Monnoie) quelque peu confidérable qu'elle puiffe nous paroître, n'auroit pas été aifément payée par le petit Royaume de Kent, qui avoit été pillé trois fois par les Armées des Weft-Saxons, dans l'efpace de huit ans. Quoiqu'Alfred-le-Grand ait été l'un des plus riches de nos Rois Anglo-Saxons, il ne laiffa, par fon Teftament, pas plus de 500 livres à chacun de fes deux fils, & pas plus de 100 livres à chacune de fes trois filles (3). Cela ne formoit pas plus de 1,406 l. 5 f. de notre Monnoie,

(1) Chron. Saxon. p. 48. | (2) Id. ibid.
(3) Teftamentum Ælfredi apud Affer. p. 25.

pour un fils du Roi, & de 281$^{l.}$ 5$^{f.}$, pour une de ſes filles; ce qui prouve ſuffiſamment la grande rareté de l'argent en Angleterre, au ſiécle d'Alfred-le-Grand. L'argent n'étoit pas plus abondant alors en France qu'en Angleterre; car, quand Charles-le-Chauve, Roi de France, qui étoit contemporain d'Alfred, médita ſon expédition en Italie, en l'an 875, pour s'emparer de la Couronne Impériale, il ne put lever dans tout ſon Royaume que dix mille marcs, ou dix-huit mille trois-cents ſoixante-quinze livres ſterlings (1). L'argent d'Angleterre paroît avoir augmenté conſidérablement dans le cours du Xe ſiécle, ſous les régnes d'Edouard-l'Ancien, d'Athleſtan & d'Egar-le-Paiſible, qui donnèrent de grands encouragements au Commerce étranger. Cette augmentation mit les Anglois en état de payer aux Danois, ſous le malheureux régne d'Ethelred-le-mal-Préparé, des ſubſides qui, dans l'eſpace de vingt-trois ans, depuis l'an 991 juſqu'à l'an 1014, ne montèrent pas à moins de cent ſoixante-ſept mille livres de Monnoie Saxonne, qui répondent, pour la quantité d'argent, à quatre-cents ſoixante-neuf mille ſix-cents quatre-vingt-ſept livres dix ſols ſterlings (2). Ils paroiſſent cependant avoir été tellement appauvris & épuiſés par ces paiements, qu'ils furent obligés de ſe ſoumettre au joug Danois; regardant cette conduite comme le ſeul moyen de ſe ſauver eux & leur Pays. Au total, nous avons d'aſſez bonnes raiſons de croire qu'à aucune époque de tout l'eſpace de temps dont nous-nous occupons actuellement, il n'y eut en Angleterre la cinquantiéme partie de l'argent qui y eſt actuellement, & qu'on peut étendre cette obſervation à preſque toutes les autres Contrées de l'Europe.

Les Ecoſſois, les Pictes & les Bretons frappoient-ils Monnoie à cette époque?

Comme on n'a point trouvé de piéces de Monnoie des Rois Ecoſſois, Pictes ou Gallois, qui ont fleuri à cette époque, on a cru généralement qu'aucun de ces Princes n'avoit frappé de Monnoie. Mais cette aſſertion eſt dénuée de vraiſemblance à beaucoup d'égards. Les plaines de l'Ecoſſe qui ſont au Midi du Firth de Forth, furent occupées par une Colonie de Saxons,

(1) Boulainvilliers, p. 114. | (2) Spelman. Gloſſ. voce Danegeld.

ayant pour Chefs Octa & Ebeſſa, dans le Ve ſiécle, & devinrent une partie du Royaume de Northumberland, vers le milieu du VIe. Ces Pays continuèrent d'être ainſi habités par des Saxons & gouvernés par des Princes de cette Nation, qui frappèrent Monnoie, juſqu'à la chûte du Royaume Northumbrien, vers le commencement du Xe ſiécle. Or il eſt preſqu'impoſſible que les Ecoſſois & les Pictes, qui furent ſi proches voiſins des Saxons, pendant un ſi grand nombre de ſiécles, & qui eurent avec eux tant de rapports, ſoit d'amitié, ſoit d'hoſtilités, ſoient reſtés dans l'ignorance de l'uſage de la Monnoie & de l'art de la frapper. Au moins, lorſque les Rois Ecoſſois eurent étendu leur autorité ſur le Pays ſitué entre le Forth & la Twéed, vers le milieu du Xe ſiécle, ils doivent avoir appris, de leurs Sujets Saxons, l'art de frapper Monnoie, & l'avoir exercé comme une partie de leur prérogative. Nous pouvons être certains que cette Monnoie n'étoit pas très-abondante, & que, par conſéquent, elle a totalement diſparu. Il eſt encore plus invraiſemblable que les Bretons, après s'être retirés dans le pays de Galles, ayent ignoré l'uſage de la Monnoie & l'art de la frapper, tandis que leurs Ancêtres, les Bretons Provinciaux, avoient ſi bien poſſédé ces deux connoiſſances. Il paroit évidemment, par un grand nombre de leurs Loix, que les Princes Gallois de cette époque frappoient effectivement Monnoie. Une de ces Loix déclare que le droit de frapper Monnoie eſt une des quatre prérogatives inaliénables des Rois de Galles (1); déclaration qui eût été ridicule, s'il eût été reconnu qu'on n'avoit jamais frappé de Monnoie dans ce Pays. Les Rois d'Angleterre impoſoient aux Rois de Galles un certain tribut, dont partie devoit être payé en argent; ce qu'ils n'euſſent pas fait, s'ils euſſent ſçu que ces Princes n'avoient pas d'argent à eux. Les appointements des grands Officiers, dans les Cours des Rois de Galles, étoient payés en argent, & le prix de toutes les denrées étoit taxé en argent par les Loix de ce Pays. Il y a

(1) Leges Wallicæ, p. 71.

plus,

plus; il eſt directement fait mention d'or & d'argent dans ces Loix; ce qui prouve plus fortement l'exiſtence de ces piéces de Monnoie, que leur ſeule diſparition ne prouve qu'elles n'ont jamais exiſté (1) Mais, quoique nous ayons un juſte ſujet de croire, d'après ces autorités, & beaucoup d'autres qui peuvent être tirées de leurs Loix & de leur Hiſtoire, que les Princes Gallois, de cette époque, frappoient Monnoie, cependant rien ne nous porte à préſumer que ces piéces de Monnoie fuſſent très-abondantes, à une époque où celles des Anglo-Saxons, leurs voiſins, qui étoient plus riches, étoient ſi rares. Le petit nombre de ces piéces de Monnoies Galloiſes, les injures du temps, des guerres & des révolutions, ainſi que le long eſpace de temps pendant lequel ce Pays fut ſoumis à la Couronne d'Angleterre, ſont les véritables raiſons pour leſquelles toutes ces piéces de Monnoie ont diſparu, quoiqu'il ne ſoit pas impoſſible qu'on en retrouve un jour quelques-unes.

Prix des beſtiaux, des terres & des marchandiſes.

Tant que l'argent fut ſi rare dans toutes les parties de la Grande-Bretagne (2), ſans en excepter l'Angleterre proprement dite, nous pouvons être certains que le prix des denrées en général, & particuliérement le prix de celles dont il exiſtoit un fort grand nombre, fut très-bas. Nous en avons la preuve la plus claire & la plus poſitive, dans le petit nombre de Monuments qui reſtent de ces anciens temps, & où il eſt fait mention des prix des diverſes denrées. Par exemple, que la terre étoit à bas prix! On a déjà produit quelques preuves très-claires, auxquelles on pourroit en ajouter beaucoup plus, pour montrer que le prix le plus ordinaire d'un acre de terre, de la meilleure qualité, du temps des Anglo-Saxons, ne montoit pas à plus de ſeize ſols ou environ quatre ſchelins de notre Monnoie. Ne doit-il pas nous paroître incroyable qu'environ huit

---

(1) Leges Wallicæ, p. 395.

(2) L'Iſle de la Grande-Bretagne, dont on préſente ici l'Hiſtoire, eſt compoſée de trois parties, de l'Angleterre proprement dite, du pays de Galles & de l'Ecoſſe. Note du Traducteur.

ou neuf-cents ans avant le ſiécle actuel, nos Ancêtres payaſſent autant d'argent pour quatre brebis que pour un acre de la meilleure terre labourable? Ce fait étrange, mais qui eſt bien atteſté, eſt non-ſeulement une preuve de la rareté de l'argent & de l'état languiſſant de l'Agriculture, mais paroît indiquer une Population plus foible, à cette époque, qu'on ne ſe l'imagine ordinairement; car il n'y a guères qu'une grande rareté d'Habitants qui ait pu laiſſer ſi peu de valeur à la terre, en proportion des autres objets. Les Loix Anglo-Saxonnes avoient mis à tous les animaux, ſans en excepter même les hommes, des prix certains, qui devoient être payés par ceux qui les tuoient; & il paroît hors de doute que ces prix étoient les mêmes que ceux moyennant leſquels ces animaux étoient achetés dans les Marchés. On trouve dans les Loix d'Ethelred-le-mal-Préparé, qui furent faites près de la fin du X[e] ou du commencement du XI[e] ſiécle, les prix ſuivants, que nous donnerons en argent Saxon & en argent ſterling (1).

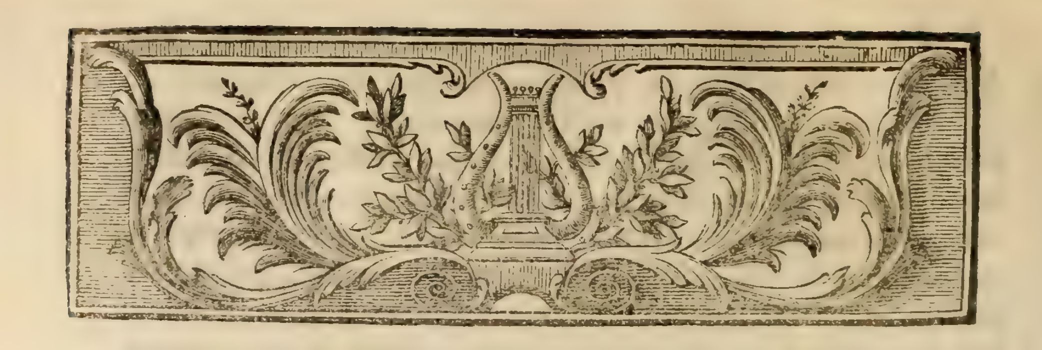
Prix	*Argent Saxon.*			*Argent ſterling.*		
	l.	ſ.	d.	l.	ſ.	d.
D'un Homme ou d'un Eſclave. . .	1	0	0 . . .	2	16	3
D'un Cheval.		30	0 . . .	1	15	2
D'une Jument ou d'un Poulain. . .		20	0 . . .	1	3	5
D'un Ane ou d'un Mulet.		12	0 . . .		14	1
D'un Bœuf.		6	0 . . .		7	0½
D'une Vache.		5	4 . . .		5	6
D'un Pourceau		1	3 . . .		1	10½
D'une Brebis.		1	0 . . .		1	2
D'une Chévre.		2	. . .			5½

On voit clairement, par le Tableau ci-deſſus, qu'un Anglo-Saxon, ſous le régne du Roi Ethelred, auroit pu acheter vingt chevaux ou juments, ou mulets, ou bœufs, ou vaches, ou pourceaux, ou brebis, ou chévres, pour ne rien dire des hommes, pour la même quantité d'argent qu'un

(1) Wilkin. Leges Saxon. p. 126.

Anglois feroit obligé de payer aujourd'hui pour un feul de ces animaux de moyenne efpéce. Ce qu'on vient d'expofer paroît approcher le plus poffible de la véritable proportion entre la valeur de l'argent, dans le temps actuel & dans ceux dont nous-nous occupons, pour l'achat de toutes efpéces de denrées & de ces animaux les plus néceffaires & les plus utiles, à l'exception toutefois des moments de famine. La proportion étoit cependant très-différente par rapport à quelques autres objets. Dans l'achat des terres, par exemple, l'argent avoit une valeur plus confidérable de plufieurs centaines de fois qu'il n'en a actuellement; &, dans l'achat des Livres, il en avoit moins qu'aujourd'ui. Tant la valeur des terres a augmenté par les progrès de l'Agriculture, ainfi que par l'accroiffement du Commerce & de la Population, & tant la valeur pécuniaire des Livres a diminué par les inventions fi utiles du Papier & de l'Imprimerie qui ont multiplié les Livres prefque à l'infini! Ceux de nos Lecteurs qui défireroient voir une énumération plus compléte & plus détaillée des prix des animaux & de tous leurs membres, à cette époque (depuis la tête d'un Roi jufqu'à la queue d'un Chat) peuvent confulter l'Ouvrage ci-deffous, qui fuggérera mille réflexions fur les différentes eftimations des objets & la diverfité des goûts & des défirs des hommes dans les diverfes circonftances (1). Combien, par exemple, devons nous être furpris de voir non-feulement que, fuivant les Loix reçues dans une partie de cette Ifle & très-vraifemblablement dans fa totalité, le prix d'un faucon ou d'un lévrier étoit autrefois le même que celui d'un homme, mais encore qu'il y a eu un temps où celui qui avoit volé le nid d'un faucon avoit commis un auffi grand crime, aux yeux de la Loi, que s'il eût tué un Chrétien (2).

(1) Leges Wallicæ, p. 230. — 279. | (2) Id. ibid.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE II.

CHAPITRE VII.

Histoire des Mœurs, des Vertus, des Vices, des Usages remarquables, de la Langue, de la Parure, du Régime & des Divertissements des Habitants de la Grande-Bretagne, depuis l'arrivée des Saxons, en l'an 449, *jusqu'à la descente de Guillaume, Duc de Normandie, surnommé le* Conquérant, *en l'an* 1066.

Le bonheur des Nations dépend plus de leurs Mœurs que de leur situation.

Le bonheur & le malheur des Nations, ainsi que celui des Particuliers, dépendent plus de leurs Mœurs que de leur situation & des circonstances où ils se trouvent. Un Peuple actif, brave, intelligent & vertueux ne peut être méprisable dans aucun Etat, ni malheureux dans aucun climat habitable. Si un pareil Peuple ne change pas de Mœurs, il améliorera bientôt son sort, & changera les déserts les plus tristes, s'ils ne sont pas naturellement incapables de végétation, en cam-

pagnes agréables & fertiles, remplies d'Habitants, & ornées de Cités, de Villes & de Villages. Nous pouvons nous contenter de jetter un coup-d'œil ſur nos propres Colonies Américaines, pour trouver la preuve la plus ſatisfaiſante & la plus déciſive de la vérité de cette aſſertion.

Ces Contrées, qui n'aguères étoient couvertes de forêts preſqu'impénétrables, repaires de bêtes ſauvages & d'hommes nuds, ſont aujourd'hui des Provinces fertiles, riches & peuplées, & font, chaque jour, des progrès à tous ces égards. Au contraire, les Peuples, corrompus par une longue & grande Proſpérité, tombent dans la Molleſſe & le Luxe, deviennent licencieux dans leurs Mœurs, & ſont des objets de mépris & de pitié, même dans la ſituation la plus floriſſante. Turbulents, chagrins & mécontents au milieu de la plus grande abondance, inſatiables dans leur avarice, ſans bornes dans leur ambition, ils ſont ſur le bord de leur ruine lorſqu'ils paroiſſent être parvenus au comble de la grandeur humaine. L'hiſtoire ne fournit que trop d'exemples de Nations puiſſantes dont la deſtruction a été occaſionnée par la corruption de leurs Mœurs, & qui ont été ruinées plutôt par leurs propres vices & leurs folies que par les armes de leurs ennemis. Cette raiſon & beaucoup d'autres rendent donc l'hiſtoire du caractère dominant & des Mœurs régnantes d'une Nation, à chacune de ſes époques, non-ſeulement un ſpectacle digne d'une attention particulière, mais encore la plus utile, ainſi que la plus intéreſſante partie de ſes Annales.

Il y avoit deux eſpéces d'Habitants dans la Grande-Bretagne.

La Grande-Bretagne étoit habitée, au temps dont nous nous occupons, par pluſieurs Nations diſtinctes, qui formoient autant d'Etats & de Royaumes différents. Cependant toutes ces Nations peuvent être diviſées relativement à leurs Mœurs, leurs Uſages & leurs Langues, dans les deux claſſes ſuivantes. 1° Les Deſcendants des anciens Bretons, que les Romains laiſsèrent, lors de leur départ, paiſibles poſſeſſeurs de toute l'Iſle, & qui conſervèrent le pays de Galles & la plus grande partie de l'Ecoſſe juſqu'à la fin de cette époque. En effet, quoique ces Bretons fuſſent diviſés en différents Etats & mal-

heureusement engagés dans des guerres les uns contre les autres, leur caractère national, leurs Mœurs, leur Langue, &c. se ressembloient extrêmement. 2° Les divers Peuples qui, étant venus de la Germanie & de la Scandinavie, firent des conquêtes & se procurèrent des établissements dans la Grande-Bretagne, pendant l'espace de temps dont ce volume contient l'histoire; car, quoique ces Peuples portassent différents noms, tels que ceux d'*Angles*, de *Jutes*, de *Saxons* & de *Danois*, ils avoient tous une origine commune, parloient la même Langue, avoient les mêmes Usages & les mêmes Mœurs nationales.

Il n'est pas nécessaire de décrire les Mœurs des Ecossois & des Gallois, à cette époque.

Les Mœurs des anciens Bretons & Calédoniens, Habitants originaires de cette Isle, ont été décrites d'une manière si compléte dans le septiéme Chapitre du premier Livre de cet Ouvrage, qu'il ne sera pas nécessaire d'entrer dans de grands détails sur celles que leur postérité, formant la première de ces deux classes, avoit, à l'époque qui fait la matière du présent Volume. Il seroit impossible de le faire, sans répéter ce qui a déjà été dit sur ces sujets. En effet les Habitants du pays de Galles & des Montagnes de l'Ecosse, qui sont les véritables Descendants des anciens Bretons & Calédoniens, paroissent avoir eu, dans le temps dont nous-nous occupons, les mêmes Mœurs & le même Caractère national, qu'à l'époque précédente. Ces deux Peuples ont été remarquables par leur constant attachement aux Usages de leurs Ancêtres, pendant une longue suite de siécles. On doit attribuer cet attachement à l'orgueil que leur inspiroit leur antiquité, à leur animosité nationale contre leurs plus proches voisins, qui étoit entretenue par le mal qu'ils se faisoient réciproquement, à la nature de leur Pays, au défaut de Commerce ou d'autre communication avec les Nations étrangères, & non pas à leur manque de capacité de se perfectionner.

Les Mœurs des Anglo-Saxons & des Danois, sont le principal sujet de ce Chapitre.

Voici maintenant la première occasion que nous avons d'examiner les Mœurs de la seconde des classes dont nous venons de parler, c'est-à-dire des Nations venues de la Germanie ainsi que de la Scandinavie, & établies dans la Grande-

Bretagne, pendant le cours de cette époque. Ce doit donc être le principal ſujet du préſent Chapitre ; ſujet curieux & intéreſſant qui mérite qu'on l'approfondiſſe, en faiſant des recherches avec beaucoup de ſoin & d'attention. En effet la portion la plus nombreuſe des Habitants actuels de l'Angleterre & même des parties du Sud-Eſt de l'Ecoſſe, étant deſcendue de ces Nations Scandinaves & Germaines, doit déſirer de voir un tableau diſtinct & fidéle de ſes Ancêtres éloignés, dont le ſang coule dans ſes veines, à qui elle reſſemble encore par l'extérieur, & dont elle a tiré beaucoup de traits remarquables & particuliers de ſon Caractère national & de ſes Mœurs. En traçant ce portrait, un reſpect ſacré pour la Vérité (pour la découverte de laquelle je n'ai épargné aucune peine) a été mon ſeul guide, & ſera ma ſeule apologie auprès de ceux qui ne le trouveront pas auſſi beau & auſſi exempt de taches qu'ils s'y attendoient. Nos Ancêtres Anglo-Saxons & Danois doivent, à la vérité, paroître avec un grand déſavantage, à beaucoup d'égards, ſi on les compare avec leurs Deſcendants exiſtants aujourd'hui, qui ſont ſi éclairés, ſi perfectionnés & ſi polis par les découvertes des ſiécles derniers, ſur-tout depuis la renaiſſance des Lettres & la réforme de la Religion. Mais ils ſoutiendront très-bien la comparaiſon de leurs Contemporains chez les autres Nations de l'Europe, avec qui ſeuls ils doivent être mis en paralléle.

Climat.

Nous ne ſçavons pas qu'il y ait eu aucun changement remarquable qui ſoit ſurvenu dans le climat de la Grande-Bretagne, pendant le cours de cette époque (comme nous en avons eu dans la précédente) & qui ait pu affecter beaucoup les Perſonnes ou les Mœurs de ſes Habitants. Il eſt, à la vérité, parlé de différentes peſtes qui ſe ſont fait ſentir avec une grande violence, & qui ont enlevé un grand nombre tant d'hommes que d'autres animaux ; mais elles ne paroiſſent pas avoir été plus fréquentes ou plus deſtructives pendant cette époque, que pendant d'autres de la même longueur. On éprouvoit ſouvent des famines très-cruelles dans ces ſiécles ; mais elles doivent être attribuées plutôt à l'état

imparfait de l'Agriculture, qu'à aucune inclémence extraordinaire des saisons.

Aspect du Pays.

La face du Pays éprouva un très-grand & très-funeste changement après le départ des Romains. Un grand nombre de Villes, de Villages & de Maisons de campagne, qui étoient en fort bon état, fut ruiné par les guerres continuelles & destructives des Scots, des Pictes, des Saxons & des Danois Beaucoup de jardins, de vergers & de champs bien cultivés eurent leurs clôtures abbattues & restèrent en friche; enfin tout le Pays eut un aspect horrible & désolant pendant une grande portion de cette époque; ce qui fut en partie la conséquence, & en partie la cause de diverses imperfections dans le caractère de ses Habitants (1).

Extérieur & avantages corporels des Anglois.

Les Anglo-Saxons & les Danois, qui vinrent de la Germanie & de la Scandinavie & s'établirent dans la Grande-Bretagne sont représentés, par tous les anciens Ecrivains qui les ont bien connus, comme singulièrement grands, forts & robustes. Ils tiroient cet avantage de leurs Ancêtres, & ils le transmirent à leurs Descendants. En effet tous les Auteurs Grecs & Romains qui parlent des anciens Germains, Ancêtres des Anglo-Saxons, les représentent comme supérieurs à tous les autres hommes pour la stature (2). Leurs Descendants ne dégénérèrent pas à cet égard, après s'être établis dans cette Isle; mais ils continuèrent d'être remarqués parmi les autres Peuples de l'Europe, par la grosseur de leurs membres & la grandeur de leur taille, & encore plus par les grâces de leur figure, la blancheur de leur teint & la beauté de leurs cheveux (3). Ce sont ces trois avantages qui frappèrent les yeux, & excitèrent l'admiration de Grégoire-le-Grand, lorsqu'il vit quelques jeunes Anglois exposés en vente dans le Marché de Rome. Il fut tellement frappé de leur beauté, que

(1) Historia Gildæ, & Epistola Gildæ, *passim*.

(2) Cesar, l. 1. c. 39. — Mela, l. 3. c. 3. — Columella, l. 3. c. 8. — Vegetius, l. 1. c. 1. — Strabo, l. 7. p. 290.

(3) Bedæ, Hist. Eccles. l. 2. c. 1. — Alcuin apud Gale, t. 1. p. 703.

quand

quand il sçut qu'on les nommoit Anglois (*Anglos*) & que ces Esclaves, ainsi que leurs Compatriotes, n'étoient cependant point encore convertis au Christianisme, il s'écria : « Qu'il est » malheureux que le Prince des Ténébres ait d'aussi beaux sujets, » & qu'une Nation, dont l'extérieur est aussi aimable, n'ait » dans son âme aucun des charmes de la Grâce divine! Leur » figure est véritablement angélique ; & ils paroissent pro- » pres à être les Compagnons des Anges dans le Ciel (1) ». Nous trouvons, dans les Ecrivains de cette époque, plusieurs exemples de jeunes Anglois à qui leur beauté sauva la vie, quoiqu'ils eussent été condamnés à mort par leurs ennemis, & qu'ils fussent sur le point d'être exécutés (2). Ce qui prouve suffisamment qu'il doit y avoir eu quelque chose d'extraordinairement aimable dans l'extérieur & la figure de ces jeunes-gens, pour avoir fait une aussi forte impression sur les cœurs d'ennemis qui n'étoient point du tout célébres par leur caractère compatissant, ni par leur humanité. Leurs cheveux ainsi que leurs traits étoient généralement blonds, mais avec des nuances différentes ; ceux des Danois, qui résidoient principalement dans le Royaume de Northumberland, étant souvent rouges (3). Leurs yeux, qui étoient communément bleus, passent pour avoir eu quelque chose de particulièrement sévère & effrayant, lorsqu'ils étoient enflammés de colère (4). De même que les anciens Germains, dont ils descendoient & avec qui ils avoient beaucoup de ressemblance dans leur extérieur, ils étoient plus capables de soutenir la faim & le froid que la soif & la chaleur (5). Les hommes, ayant autant de beauté chez les Anglo-Saxons, nous devons être assûrés que les femmes en avoient encore beaucoup plus. On pourroit en trouver un grand nombre de preuves dans les Livres ; mais ce travail ne sera pas jugé nécessaire par

(1) Bedæ Hist. Eccles. l. 2. c. 1. | (2) Eddius vita Wilfredi, c. 6.
(3) Cluver. p. 96. | (4) Pittoulur. t. 1, p. 198. | (5) Tacit. de moribus Germanorum. c. 4.

ceux qui ont le plaiſir de converſer, tous les jours, avec leurs aimables filles, qui ne le cédent pour les charmes extérieures à aucunes autres femmes du Monde.

Longue vie des Anglo-Saxons.

Comme la ſanté & la longue vie dépendent beaucoup d'un corps naturellement ſain & vigoureux, ainſi que de la bonne conformation de ſes différentes parties, nous avons lieu de préſumer que beaucoup d'Anglo-Saxons jouiſſoient d'une ſanté excellente, & que pluſieurs d'entr'eux pouſſoient leur carrière extraordinairement loin. Nous trouvons pluſieurs preuves de cette dernière aſſertion, dans les monuments qui reſtent de leur Hiſtoire, & d'où nous avons tiré l'exemple ſuivant, que nous avons choiſi, comme l'un des plus remarquables & des mieux atteſtés. Lorſque le fameux Turketul, qui avoit été Chancellier de l'Angleterre & l'un des meilleurs Guerriers & des plus grands hommes d'Etat de ſon temps, ſe fut retiré du Monde & fut devenu Abbé de Croyland, il trouva, dans ce Monaſtère, cinq Moines très-âgés, qui le frappèrent particulièrement. Le P. Clarenbald, le plus âgé de ces Moines, mourut, en l'an 973, ayant 168 ans accomplis; le ſecond, qui étoit nommé le P. *Swarling*, mourut, la même année, à l'âge de 142 ans; le troiſiéme, qui étoit appellé le *P. Turgar*, mourut, l'année d'après, dans la 115e année de ſon âge. Les deux autres Moines, nommés *Brune* & *Ajo*, moururent vers le même temps; &, quoiqu'on ne ſcache pas exactement leur âge, cependant il n'eſt pas à préſumer qu'ils ayent été beaucoup plus jeunes que le P. Turgar, parce qu'ils avoient vu tous les deux l'ancienne Abbaye de Croyland, détruite par les Danois, en l'an 870. Ces faits ſont rapportés, avec beaucoup de confiance & avec un grand nombre d'autres circonſtances, par Ingulphe, qui fut auſſi Abbé de Croyland, & qui les tira du Regiſtre hiſtorique de cette Abbaye (1).

Génie des Anglo-Saxons.

Il eſt bien plus aiſé de juger des avantages corporels de chaque Nation que de ſes talents. Les premiers ſe mani-

(1) Ingulphi Hiſt. p. 505.

festent d'eux-mêmes par pur instinct, & se montrent à tous les yeux ; mais les derniers demandent beaucoup de culture pour se déployer & devenir apparents. Nous n'avons cependant pas lieu de soupçonner que les Anglo-Saxons ayent naturellement été dépourvus de génie ou d'aucune des facultés de l'esprit, quoique l'obscurité & l'ignorance universelles des siécles dans lesquels ils ont vécu les ayent empêchés de cultiver leurs dispositions & de perfectionner leurs talents. Quelques-uns d'entr'eux, en petit nombre à la vérité, tels qu'Aldhelm, Béde, Alcuin, Alfred-le-Grand, &c. furent doués d'un dégré de génie & d'une force d'esprit si extraordinaires, qu'ils triomphèrent, en grande partie, de tous les désavantages de leur position, & l'emportèrent de beaucoup sur tous leurs Contemporains. Il faut convenir qu'on a un juste motif de présumer que les Habitants de l'Angleterre furent alors très-bien partagés du côté du génie, en voyant que les trois hommes qui ont eu le plus de connoissances & de talents en Europe, dans l'espace de six siécles, sçavoir *Béde*, *Alcuin* & *Alfred*, furent Anglois.

Les Auteurs Anglo-Saxons nous ont laissé des portraits défavorables de leurs Compatriotes.

Tout Ecrivain qui voudra tracer un portrait agréable des Goûts, des Mœurs & du Caractère moral des Anglo-Saxons, trouvera très-peu de matériaux, à cet égard, dans leurs propres Contemporains. Je peux le dire, avec quelque assûrance, ayant parcouru, avec très-peu de succès, (quoiqu'en me proposant directement ce but) tous les monuments qui restent de ces temps, que j'ai pu me procurer. En effet, quoique ces anciens Auteurs ayent franchi toutes les bornes de la Vérité & de la Probabilité, en prodiguant les louanges les plus extravagantes à certains Saints favoris, & à un petit nombre de Grands, Bienfaiteurs de l'Eglise, il s'en faut beaucoup qu'ils donnent une idée favorable de leurs Compatriotes en général, & spécialement des Laïcs. Au contraire ils les peignent souvent sous les couleurs les plus odieuses, & les représentent comme des hommes dépourvus de toutes vertus, & corrompus par toutes sortes de vices.

Il seroit ennuyeux d'en donner un grand nombre d'exemples;

le ſeul ſuivant, qui eſt court & qui eſt traduit d'un Sermon Saxon, prêché par l'un de leurs propres Evêques, en l'an 1012, ſuffira pour montrer quelle étoit leur manière de peindre les Mœurs de leurs Compatriotes. « On ne peut nier » (car cela n'eſt que trop évident) que cette Nation ſe livre » à des crimes & des vices ſans nombre, tels que la Cupi- » dité, le Vol, le Pillage, la Gourmandiſe, les Impuretés » Payennes, la Fornication, l'Adultère, l'Inceſte, les Conſpi- » rations, les Fourberies, les Trahiſons, les Menſonges, les » Parjures, les Cruautés, les Meurtres, les Parricides. Les » Habitants de ce Pays ſont, pour la plus grande partie, ainſi » que je l'ai déjà dit, d'une corruption de Mœurs déplora- » ble, & ſont devenus meurtriers, parricides, aſſaſſins des » Prêtres, ennemis des Monaſtères, infracteurs des Ordres » ſacrés, parjures, apoſtats, perfides envers leurs Maîtres, » voleurs & aimant à piller. Beaucoup de femmes ſont auſſi » des femmes de mauvaiſe vie, adultères, infanticides & » ſorcières. En un mot il eſt impoſſible, tant de faire l'énu- » mération, que de donner les noms de toutes leurs actions » criminelles & horribles (1) »; portrait affreux & choquant, mais qui eſt vraiſemblablement beaucoup plus hideux que l'original. En effet il y a eu, dans tous les ſiécles, des Eccléſiaſtiques qui ont déclamé avec violence contre les vices de leur temps & de leur Pays, & qui, ayant une fois l'eſprit échauffé par leur ſujet favori, ont, ſans avoir beaucoup d'égards pour la Vérité, chargé leurs Contemporains de tous les crimes que leur imagination à pu inventer. Le bon Evêque Loup, Auteur du Sermon dont nous venons de rapporter quelques paſſages, paroît avoir été un homme de cette trempe. Il eſt malheureux que nous ne puiſſions voir le caractère de nos ancêtres Anglo-Saxons, que dans le ſombre tableau qui nous en eſt préſenté par des Moines bigots & ſombres, ſeuls Ecrivains de ces temps. En effet, de même que ces Moines ne pouvoient pas découvrir de vices dans leurs Patrons, qui étoient

(1) Hickeſii Diſſertat. Epiſt. p. 104. & 105.

régulièrement transportés au Ciel dans les bras des Anges, il leur étoit également impossible de reconnoître des vertus dans ceux qui avoient été leurs ennemis, & qui étoient constamment relégués en Enfer, où ils étoient la proie des Diables. Aussi il s'en faut que les descriptions qu'ils ont faites des caractères, tant de leurs amis que de leurs ennemis, méritent qu'on y ajoute foi sans examen.

Leur piété, mêlée de superstition.

On peut mettre, avec justice, au nombre des vertus des Anglo-Saxons, après leur conversion au Christianisme, le respect pour les choses sacrées & pour les Offices de la Religion. On pourroit, s'il étoit nécessaire, donner des preuves sans nombre de cette assertion. Il faut cependant avouer que leur piété n'étoit pas de l'espéce la plus pure, mais qu'elle étoit altérée par les superstitions les plus absurdes & les plus dépravées des siécles dans lesquelles ils fleurirent; circonstance pour laquelle ils méritent plus de compassion que de reproches. Mais leur soumission aux dépenses, aux peines & aux travaux, dont leurs pratiques superstitieuses étoient suivies, est au moins une preuve qu'ils étoient disposés à être Religieux, s'ils eussent été bien instruits. Il n'est donc pas inutile de jetter ici un coup-d'œil rapide sur quelques-unes des choses qui étoient les plus remarquables dans les principes & les pratiques de Religion des Anglo-Saxons.

Leur passion pour la vie monastique.

Les Anglois, à cette époque, (1) étoient très-remarquables par leur passion extravagante pour la vie monastique, qu'on regardoit universellement comme le plus sûr chemin du Ciel. Non-seulement cette fureur de finir ses jours dans ces asyles de la paresse & de la superstition prévaloit parmi les Ecclésiastiques & les personnes d'un rang inférieur, mais celles même du rang le plus élevé en étoient tellement possédées que, dans le cours de cette époque, il n'y eut, chez

(1) Tout le morceau suivant concerne la Religion; par conséquent on doit s'attendre à y trouver, par-tout, l'esprit & le ton du Protestantisme. L'Auteur, lors même qu'il a raison sur le fond, lorsqu'il reléve des abus réels, les exagère, & a presque toujours l'expression trop forte, ou le ton de la dérision.

Note du Traducteur.

les Anglo-Saxons, pas moins de dix Rois & de onze Reines qui abandonnèrent le Monde & se retirèrent dans les Monastères, indépendamment d'une quantité innombrable de Nobles. Béde censure sévèrement & pleure amèrement cette frénésie dangereuse, comme causant la ruine de son Pays, en le privant de ses Gouverneurs & de ses Protecteurs (1). Mais presque tous les autres Moines & Ecclésiastiques jouèrent un rôle très-différent & employèrent mille moyens pour persuader aux Rois & aux Nobles de construire & d'enrichir des Monastères. Ils assûroient que c'étoit la meilleure manière d'obtenir le pardon de tous ses péchés, de s'assûrer la faveur divine, & d'attirer sur soi toutes sortes de bénédiction du Ciel.

Moyens dont se servoit le Clergé pour engager les Grands à bâtir des Monastères.

Lorsque le Comte Alwine, qui fut l'homme le plus riche & le plus puissant, sous le régne d'Edgar-le-Paisible, consulta S. Oswald, Evêque d'York, sur ce qu'il falloit faire pour obtenir le pardon de ses péchés, le pieux Prélat lui adressa l'éloquent Discours qui suit: « Je supplie votre Excellence de » croire que ces saints Hommes, qui se sont retirés du » Monde, & qui passent leurs jours dans le sein de la pau» vreté & dans la prière, sont les plus chers favoris du Ciel » & le plus grand bonheur du Monde. C'est leur mérite qui » détourne & change les Jugements divins, qui écarte les » pestes & les famines, qui procure les saisons favorables & » les moissons abondantes, qui gouverne les Etats & les » Royaumes, enfin qui ouvre les prisons, délivre les Captifs, » prévient les naufrages, fortifie les foibles & guérit les ma» lades; pour tout dire en un mot, c'est par leurs mérites » que ce Monde, où l'on voit tant de désordres affreux, » est préservé d'une ruine & d'une destruction immédiates. » Je vous supplie donc, mon cher Fils, si vous avez dans vos » terres quelqu'endroit qui y soit propre, d'y construire, sur » le champ, un Monastère, & de le remplir de Saints Moines, » dont les prières suppléeront à tous vos défauts, & expieront » tous vos crimes (2) ». La construction de l'Abbaye de Ramsey

(1) Bedæ Epist. ad Egberctum, p. 309 & 310. | (2) Historia Ramsiens. p. 397.

ut le fruit de ce beau discours. A cette époque, le Clergé répétoit sans cesse aux Riches que le Monde touchoit à sa fin, & que le jour du Jugement approchoit; ce qui procuroit à l'Eglise beaucoup de donations, ainsi qu'on le voit par les Chartres encore existantes, commençant par ces mots: *Puisque e Monde est près de finir*, ou autres semblables (1) ». Ce qui étoit donné par les Riches aux Moines étoit représenté par les Moines comme contribuant beaucoup au repos futur des âmes de ceux qui l'avoient donné & de leurs amis. Il en résulta que ce fut un usage ordinaire à tous ceux qui avoient quelque sentiment de Religion, ou qui prenoient quelque intérêt à leur salut, de laisser au moins une partie de leurs biens à leur propre âme, termes dont on se servoit quand on donnoit quelque chose à une Eglise ou à un Monastère (2). « Le Roi Æthelwulf, dit Assérius, fit son Testament, par » écrit, en homme sage, & partagea son bien entre son âme » & ses enfants; je n'ai pas besoin de dire ce qu'il donna à » ses enfants; mais ce qu'il donna à son âme consista dans » les objets suivants, &c. » Les Moines avoient grand soin d'engager les riches à se faire Moines eux-mêmes, ou à mettre quelques-uns de leurs enfants dans cet état; parce que, quand ils s'étoient une fois rendus maîtres de leurs personnes, ils étoient certains d'avoir leurs biens. Lorsqu'ils ne pouvoient déterminer les Grands à quitter le Monde pendant leur vie, ils leur persuadoient qu'il seroit très-avantageux à leur âme d'avoir leur corps enterré dans un Monastère, près des Reliques de quelque fameux Saint; privilége qui ne pouvoit être accordé que d'après des considérations très-importantes (3). Les Monastères étoient aussi alors dans l'usage de donner à quelque Grand un de leurs biens pendant sa vie, à condition qu'après sa mort, il retourneroit au Couvent, avec tel autre bien de sa famille, pour l'avantage de son âme. C'est ainsi qu'ils employoient la ruse pour rendre utiles à leur avidité ceux qu'ils

(1) Hickesii Dissertat. Epist. p. 77. | (2) Asser. Vita Ælfredi, p. 4.
(3) Histor. Ramsiens. p. 460. — Hist. Eliens. p. 470.

ne pouvoient tromper par d'autres moyens (1). En un mot, de tous ceux qui avoient quelqu'espérance du Ciel ou quelque crainte de l'Enfer, il y en avoit alors peu qui ne laissassent quelque portion de leurs biens à quelque Eglise ou Monastère. Enfin le Clergé Anglois de cette époque, avoit une avidité si insatiable, qu'il ne rougissoit pas de se vanter des excroqueries les plus infâmes faites aux malheureux Laïcs, comme d'actions pieuses & méritoires, lorsqu'elles contribuoient à enrichir l'Eglise. Quelles louanges extravagantes sont données par les Ecrivains Moines à Æthéric, Evêque de Dorchester, sous le régne du Roi Canute, pour l'adresse avec laquelle il sçut enivrer un Noble Danois, & acheter un beau bien de lui, presque pour rien, lorsqu'il étoit dans cet état; parce que le saint Evêque (qui auroit mérité d'être sévèrement puni pour sa fripponnerie) avoit donné ce bien à l'Abbaye de Ramsey (2). Ces moyens & différents autres procurèrent à l'Eglise de si grandes richesses, dans cette époque, qu'avant qu'elle fût terminée, le Clergé possédoit plus d'un tiers du territoire de l'Angleterre, indépendamment tant des dixmes de la totalité, que d'une grande quantité d'argent, d'argenterie & de mobilier de toute espéce.

Goût des Anglo-Saxons pour les Pélerinages.

Les Anglo-Saxons mettoient, à cette époque, une grande partie de leur Religion à faire des Pélerinages à Jérusalem, à Rome & dans d'autres endroits, tant dans leur Patrie qu'au dehors, pour obtenir le renom d'une sainteté extraordinaire. Ces Pélerinages, sur-tout ceux faits à Rome, étoient ordonnés aux Pécheurs comme l'expiation la plus satisfactoire des plus grands crimes, & recommandés aux Saints, comme l'action la plus agréable à Dieu. Peu de personnes pieuses de ce temps, dans quelque rang qu'elles fussent, pouvoient mourir en paix, ou se croire elles-mêmes sûres du Ciel, jusqu'à ce qu'elles eussent baisé la mule du Pape, & visité les prétendus Sépulchres de S. Pierre & de S. Paul, à Rome. « On m'a appris, » dit Canute-le-Grand, que l'Apôtre S. Pierre avoit reçu du

(1) Id. ibid. p. 458. | (2) Id. ibid. p. 441.

» Seigneur

» Seigneur une grande autorité, & j'ai cru, en conséquence, » qu'il étoit absolument nécessaire de s'assûrer sa faveur par » un Pélerinage à Rome (1) ». Des motifs semblables rendoient les Rois, Reines, Nobles, Prélats, Saints & Pécheurs, Sages & Fous, tous impatients d'entreprendre ces voyages Religieux; aussi toutes les routes qui conduisoient de l'Angleterre à Rome, étoient-elles sans cesse remplies de Pélerins Anglois. Il paroît, à la vérité, que les Mœurs de ces Vagabonds superstitieux, & sur-tout des Dames, ne s'amélioroient pas beaucoup par ces voyages. Dans une Lettre que Boniface, Archevêque de Mayence, & Anglois, écrit à Cuthbert, Archevêque de Cantorbéry, en l'an 745, il l'exhorte « à empêcher qu'il ne parte » un aussi grand nombre de Religieuses Angloises en Péleri- » nage pour Rome, parce qu'il y en tant qui ont perdu leur » vertu, avant leur retour, qu'il n'y a guères, dans la Lom- » bardie, la France ou la Gaule, de Cité & de Ville où l'on ne » voye, au grand déshonneur de votre Eglise, quelques An- » gloises gagnant leur vie par la prostitution (2) ». Il est assez vraisemblable que ces Dames, étant sûres d'une rémission absolue de tous leurs péchés, lorsqu'elles seroient arrivées au terme de leur voyage, pouvoient croire qu'il n'y avoit pas grand inconvénient à en commettre un petit nombre de plus dans leur route.

Ils avoient beaucoup de vénération pour les Saints & les Reliques.

Une vénération excessive pour les Saints & les Reliques étoit une autre circonstance remarquable dans les principes & les pratiques de Religion des Anglois, à cette époque. Guillaume de Malmsbury fait consister la gloire particulière de l'Angleterre, dans les temps Anglo-Saxons, à posséder plus de Saints & de Reliques, qu'aucune autre Contrée. « Que dirai-je » de tous nos Saints Evêques, Hermites & Abbés? Tout ce » Pays n'est-il pas tellement riche en Reliques, qu'on ne peut » guères entrer dans un village un peu important, sans y en- » tendre parler de quelque nouveau Saint, quoique les noms de

(1) Spelman. Concil. Britann. t. 1. p. 535. | (2) Id. ibid. p. 241.

» beaucoup de nouveaux Saints Anglois ayent péri, faute d'avoir » été conservés dans des Ecrits (1) ». Jamais les honneurs & les richesses ne furent autant admirés & désirés, que de vieux chiffons, des os pourris, des clous rouillés, &c. le furent par les personnes pieuses, à cette époque. Les plus grands Princes s'envoyoient les uns aux autres ces objets, comme les présents les plus précieux; les Eglises & les Monastères les conservoient comme leurs trésors les plus inestimables; enfin on les déposoit dans des cassettes, ornées d'or & de pierres précieuses, & on ne les voyoit jamais sans qu'elles fussent adorées. « A la mort » de l'Abbé Turkétull (dit Ingulphe) en l'an 975, l'Abbaye » de Croyland étoit très-riche en Reliques que ce saint Abbé » avoit reçues de Henri, Empereur d'Allemagne, de Hugues, » Roi de France, de Louis, Prince d'Aquitaine, & de beau- » coup d'autres Ducs, Comtes, Nobles & Prélats, pendant » qu'il avoit été Chancelier d'Angleterre. Il avoit particuliè- » rement la plus grande vénération pour le pouce de l'Apôtre » S. Barthélemi, qu'il portoit toujours avec lui, avec lequel il » signoit dans tous les temps de dangers, de tempêtes & de » tonnerre. Cette Relique si précieuse avoit été donnée à » l'Empereur par le Duc de Bénévent, lorsqu'il l'avoit reçu » Chevalier, & par l'Empereur à Turkétull, pendant que ce » dernier avoit été Chancelier. Il avoit aussi une boucle de » cheveux de Marie, Mère de Dieu, que le Roi de France » lui avoit donnée, enfermée dans une boîte d'or, & un os » de S. Léodégaire, Evêque & Martyr, qu'il avoit reçu du » Prince d'Aquitaine (2) ». Ceux qui vivoient alors, sur-tout les Ecclésiastiques, avoient une si grande fureur pour les Reliques, qu'ils ne se faisoient pas de scrupule, dans la vue d'en obtenir quelques-unes, de se rendre coupables de vol, & de presque tous les autres crimes; &, lorsqu'un Moine avoit eu l'adresse de dérober à un autre Monastère le petit doigt de quelque fameux Saint, il étoit regardé, par ses Confrères,

(1) W. ou G. Malms. p. 57. | (2) Ingulphi Hist. p. 505.

comme le premier & le plus heureux des hommes (1). Si l'on ne pouvoit pas se procurer de vraies Reliques, on en mettoit à leur place de fausses, qu'on présentoit, sans honte & sans remords, à la multitude trompée, comme des objets de vénération. Afin d'augmenter encore plus le respect pour cette espéce de Marchandise, les Moines avoient inventé mille contes invraisemblables de Miracles faits par les Reliques, contes que le Peuple croyoit sans aucun examen (2).

Le Culte public des Anglo-Saxons & de plusieurs autres Nations, à cette époque, consistoit principalement dans la Psalmodie, à laquelle les Ecclésiastiques & les Laïcs prenoient beaucoup de plaisir. Dans quelques Cathédrales, & dans les Monastères les plus considérables, cet exercice étoit continué, le jour & la nuit, sans interruption, par de Prêtres & des Chanteurs qui se relevoient sans cesse, & auxquels il se joignoit quelquefois des Laïcs (3). « Les oreilles & les esprits des » personnes de tous les rangs (dit un Sçavant très-profond » dans les Antiquités) étoient tellement charmés de cette » mélodie continuelle des Moines, qu'elle ne contribua pas peu » à augmenter tant leur zéle à construire des Monastères, que » leur libéralité, à cet égard ». Ce goût pour la Psalmodie augmenta beaucoup, après que, dans le cours du IX[e] siécle, on eut introduit dans les Eglises des orgues, « dont les tuyaux de » cuivre (pour me servir des expressions d'un Ecrivain de ce » temps) fendus, retentissants par des soufflets, & garnis de » claviers & de bouche-trous convenables, produisirent les sons » les plus forts & les plus ravissants, qu'on entendoit de très-» loin (4) ». Les actes même particuliers de dévotion du bon Peuple de cette époque, se bornoient presqu'entièrement à chanter un nombre prodigieux de Pseaumes ; ce qui étoit regardé comme le moyen le plus efficace d'appaiser la colère du Ciel, & d'expier ses propres péchés ou ceux de ses amis, tant morts

Passion pour la Psalmodie.

(1) Anglia Sacra, t. 2. | (2) Murator. Antiq. Differt. 58.

(3) Id. ibid. Differt. 56. t. 4. p. 772. | (4) Hist. Ramsien, p. 420.

que vivants. Un des articles ordinaires de ces Aſſociations volontaires, nommées *Gilds* ou *Confrairies*, ſi fréquentes chez les Anglo-Saxons, étoit « que chaque Membre chanteroit, » tous les jours, deux Pſeaumes; un pour tous les Membres » de la Confrairie qui étoient vivants, & un autre pour tous » ceux qui en avoient été, mais qui étoient morts; & que, lors » du décès d'un Membre, chacun de ceux qui lui ſurvivroient » chanteroient ſix Pſeaumes pour le repos de ſon âme (1) ». Toutes les eſpéces de pénitences pouvoient être rachetées en chantant un nombre ſuffiſant de Pſeaumes & de *Pater noſter*. Par exemple, ſi un Pénitent avoit été condamné à jeûner un certain nombre de jours, il pouvoit en racheter autant qu'il le voudroit, d'après le taux ſuivant, en chantant, pour chaque jour de jeûne, ſix *Pater noſter* & ſix fois le 119e Pſeaume (2). En un mot, le chant des Pſeaumes étoit alors une eſpéce de Monnoie ſpirituelle, & ſervoit, dans la Religion, au même uſage que la Monnoie dans le Commerce (3).

Il n'eſt pas néceſſaire de faire une énumération plus complette.

Les principes & les pratiques de Religion des Anglo-Saxons préſentent beaucoup d'autres particularités qui paroîtroient très-ſingulières à leur poſtérité, dans le ſiécle préſent, quoiqu'elles leur fuſſent communes avec toutes les autres Nations de l'Europe, dans ces temps d'ignorance & de ſuperſtition. Mais il ne paroît pas néceſſaire d'en faire ici une énumération plus compléte. Nous en avons aſſez vu pour nous convaincre des diſpoſitions religieuſes de nos Ancêtres & de leur déſir ſincère d'obtenir la faveur divine, & pour nous faire regretter que les moyens qu'on leur apprenoit à employer pour y parvenir, ne fuſſent pas plus conformes à la droite Raiſon & à la véritable Révélation.

Amour des Anglo Saxons pour la liberté.

Après ce qui a été dit de la Conſtitution Anglo-Saxonne, dans le Chapitre précédent, il n'eſt guères néceſſaire d'obſerver

(1) Hickeſii Diſſertat. Epiſt. p. 22. | (2) Johnſon's Canons, A. D. 963.

(3) Cette dériſion ſe ſent toujours de l'eſprit de Proteſtantiſme, que le Traducteur eſt affligé d'être obligé de relever ſi ſouvent dans une Hiſtoire auſſi précieuſe & auſſi inſtructive. Note du Traducteur.

que l'amour de la liberté politique, & d'une forme libre & légale de Gouvernement, peut être mis, à juſte titre, au nombre des vertus nationales des Anglois, à cette époque. Ils durent cette vertu, ainſi que les grands & premiers principes de leur Conſtitution, aux anciens Germains, leurs ancêtres, qui ſont beaucoup loués par les Ecrivains Grecs & Romains, pour leur amour de la liberté, & pour le courage avec lequel ils défendirent cet avantage ineſtimable (1). Ces armées d'Aventuriers, qui vinrent de la Germanie, dans le cours des Ve & VIe ſiécles, pour chercher des Etabliſſements dans cette Iſle, étoient compoſées de Guerriers fiers, qui étoient preſque égaux, & qui n'admettoient pas des dégrés plus grands de ſubordination, que ceux qu'ils avoient choiſis eux-mêmes, & qu'ils croyoient néceſſaires au ſuccès de leurs Entrepriſes. Nous devons être sûrs que leurs conquêtes ne diminuèrent pas leur fierte, & ne les rendirent pas plus ſoumis à leurs Conducteurs. Pour ſe faire honneur à eux-mêmes, ils permirent, après leur Etabliſſement, à ces Chefs de prendre le nom de *Rois*, & leur donnèrent une quantité conſidérable de terre, pour ſoutenir leur diginité; mais ils retinrent toujours dans leurs propres mains le pouvoir de faire des Loix, d'impoſer des Taxes, & de décider toutes les queſtions importantes qui intéreſſoient la Nation, dans leurs Aſſemblées nationales, comme leurs Ancêtres l'avoient fait dans leur ſéjour natal, ſur le Continent (2). Ils continuèrent d'être infiniment jaloux de ces priviléges ineſtimables, & de les défendre avec le courage le plus invincible; & c'eſt à cette jalouſie politique, ainſi qu'à cette fermeté de nos Ancêtres éloignés, que nous devons la forme libre & légale de Gouvernement dont nous jouiſſons actuellement.

---

(1) Pelloutier. l. 2. c. 14.

(2) Tacit. de Mor. German. c. 7. — 11 & 12. — Voyez le *Tableau des Progrès de la Société, en Europe*, de Gilbert Stuart, dont M. Boulard vient de donner une Traduction, à Paris, chez Maradan, Libraire, vol. *in*-8°.

Leur valeur.

La valeur guerrière étoit le sujet particulier d'orgueil & le caractère distinctif des anciens Peuples de la Germanie & de la Scandinavie. Le véritable esprit & les vrais sentiments de toutes ces Nations sont exprimés, avec beaucoup d'énergie, dans les termes suivants d'un de leurs Chieftains. « La valeur » est le plus glorieux attribut de l'Homme ; elle le rend cher » aux Dieux, qui n'abandonnent jamais le brave (1) ». Ce fut ce courage indomptable, ou plutôt frénétique, qui mit les Nations du Nord en état de résister aux armes des Romains, & de renverser à la fin leur empire. Aucun de ces Peuples (si l'on en excepte les Scandinaves, qui furent le fléau de toutes les Contrées de l'Europe, pendant plusieurs siécles) ne fut plus renommé pour sa valeur que les Saxons. Ce fut la réputation de leur bravoure, qui engagea les malheureux Bretons à s'adresser aux Saxons pour en obtenir de la protection contre les Scots & les Pictes. On le voit par les termes suivants du discours de leurs Ambassadeurs. « Très-nobles » Saxons, les infortunés Bretons, fatigués des incursions per- » pétuelles de leurs ennemis, ayant appris le grand nombre » de victoires glorieuses que vous avez obtenues par votre » valeur, nous ont envoyés pour vous supplier humblement » de leur part, & pour implorer votre assistance & votre pro- » tection. — Anciennement nous vivions en paix & en sûreté, » sous la protection des Romains ; &, ne connoissant pas, après » eux, de Nation plus courageuse & plus puissante que la » vôtre, nous venons chercher un refuge auprès de vous (2) ». Les Bretons ne se trompèrent pas dans leur haute opinion de la valeur & de l'esprit martial des Saxons. En effet, non-seulement ce Peuple repoussa les Scots & les Pictes, qui étoient des Nations fières & guerrières, mais il soumit même les Bretons, qui les avoient appellés pour en être protégés.

La valeur des Anglo-Saxons diminue.

Il faut cependant avouer que les Anglo-Saxons ne conservèrent pas cette partie de leur caractère national dans son entière force, pendant toute la durée de cette époque. En effet,

(1) Tacit. Hist. l. 4. c. 17. | (2) *Voyez* le premier Ch. du premier Vol.

après qu'ils eurent été quelque temps établis paisiblement dans l'Angleterre, & qu'ils eurent embrassé la Religion Chrétienne, dans cette forme corrompue où elle leur avoit été présentée, & qu'un grand nombre d'entr'eux eut contracté une vive passion pour la vie monastique, ils perdirent beaucoup de leur esprit martial, & devinrent un Peuple plutôt timide que guerrier. Le vénérable Béde, quoique Moine lui-même & très-religieux, ressentit un profond chagrin de ce changement survenu dans le caractère national de ses Compatriotes, & prédit les suites funestes qu'il auroit. Il donna à la fureur de construire des Monastères & d'embrasser la vie monastique, fureur qui commençà à se répandre de son temps, le nom de la plus pernicieuse des folies; & il dit qu'elle priveroit le Pays des Soldats & des Chefs nécessaires pour le préserver des invasions de ses ennemis (1). Guillaume de Malmsbury parle aussi de ce changement dans le caractère national des Anglo-Saxons. « Les Mœurs des Anglois, dit cet Auteur, ont varié » à différentes époques. Lors de leur arrivée dans la Bretagne, » ils formoient un Peuple fier, hardi & guerrier; mais, après » qu'ils eurent embrassé la Religion Chrétienne, ils prirent, » par dégrés, des goûts plus paisibles; la dévotion fut alors » leur plus grande vertu nationale, & la valeur n'eut que la » seconde place dans leur estime (2) ». Ce fut cette grande diminution de l'esprit martial des Anglois, qui fut cause qu'ils eurent tant à souffrir des déprédations des Danois. La différence, à cet égard, entre les deux Nations devint, à la longue, si considérable, que la flotte Angloise prit la fuite devant un nombre inférieur de Danois, & pouvoit à peine se déterminer à combattre avec eux, dans quelque circonstance que ce fût. « Qu'il y a long-temps, dit un Auteur Anglois du régne du » Roi Ethelred-le-mal-Préparé, que les Anglois ont remporté » la victoire sur leurs ennemis! Les Pirates sont devenus main- » tenant si hardis & si intrépides, qu'un seul d'entr'eux en » met quelquefois dix de nous en fuite, tantôt plus, tantôt

(1) Bedæ Epist. ad Egberctum. | (2) W. Malms. p. 57.

» moins. Dans quel malheur & dans quel opprobre la colère » de Dieu a-t-elle plongé l'Angleterre ? Combien de fois » avons nous vu deux ou trois troupes de Danois chasser devant elles, de mer en mer, toute l'armée Angloise, pour » notre éternelle infamie, si nous étions capables de sentir de » la honte ! Mais hélas ! nous sommes devenus si vils, que nous » adorons ceux qui nous foulent aux pieds, & nous accablent » d'indignités (1) ». Le révérend Evêque (car telle étoit la dignité de cet Ecrivain) fait probablement allusion, dans ces dernières expressions, à cet exemple remarquable de basse soumission des Anglois, à l'insolence des Danois, qui est rapporté par d'autres Auteurs, sçavoir : « Que, quand un Anglois ren» controit un Danois sur un pont ou dans un sentier étroit, » où il ne pouvoit pas l'éviter, il étoit obligé de s'arrêter, en » découvrant sa tête, & s'inclinant aussi-tôt qu'il appercevoit le » Danois, & en restant dans cet état jusqu'à ce qu'il l'eût » perdu de vue (2) ». L'Evêque lui-même rapporte encore dans ce Sermon un exemple de l'insolence brutale des Danois, & de la lâche soumission des Anglois, exemple qui est trop grossier & trop choquant pour être inséré ici (3). La vérité est qu'il n'y a rien de plus difficile que d'entretenir une portion suffisante d'esprit martial, dans un Peuple amolli par une longue tranquillité, & livré, presque tout entier, à des occupations paisibles, de quelque espéce qu'elles soient ; & qu'il n'y a rien de plus dangereux que de laisser éteindre cet esprit. C'est la négligence de ces deux importantes vérités, qui fut la cause de tous les malheurs & de toutes les disgrâces des Anglo-Saxons.

Lâcheté infâme des Anglois, du tems des Danois.

Esprit martial des Danois.

Les Danois, qui formoient une si grande portion des Habitants, & furent, pendant quelque temps, la Nation prédomi-

(1) Hickesii Differtat. Epistol. p. 103. | (2) Pontopidan. Gesta & Vestigia Danorum extra Daniam. t. 2. p. 139.

(3) Sæpenumerò decem aut duodecim Dani alternis vicibus uxorem, vel filiam, vel cognatam Thayni vitiant, ipso Thayno spectante nec prohibente. *Sermo Lupi Episcopi apud Hickesii. Thesaur.* t. 1. p. 103.

nante

nante en Angleterre, à cette époque, étoient auſſi hardis & auſſi intrépides que les Saxons l'avoient été; ils étoient même plus fiers & plus guerriers. Les Hiſtoires de preſque tous les autres Peuples de l'Europe, ainſi que celle des Anglois, dans le cours des VIIIe, IXe, X^e^ & XIe ſiécles, contiennent beaucoup de preuves de ce fait. A cette époque, les Habitants de la Scandinavie, qui renfermoit les Royaumes de Dannemarck, de Norvége & de Suéde ne reſpiroient que la guerre, & avoient la paſſion la plus étonnante pour les entrepriſes hardies, & pour les dangers. Ils parcouroient en triomphe, avec leurs nombreuſes flottes, toutes les mers de l'Europe, & répandoient la terreur & la déſolation ſur les côtes de l'Allemagne, de la France, de l'Eſpagne, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Ecoſſe & de l'Irlande, pour ne rien dire de l'Orient, dans lequel ils pénétrèrent auſſi (1). Les Habitants de tous ces Pays vivoient dans une frayeur continuelle de ces ennemis terribles; & une de leur prière de chaque jour, conſiſtoit à demander que la Providence les préſervât de leurs viſites deſtructives (2).

Cauſes de l'eſprit martial des Danois.

Beaucoup de motifs contribuoient à allumer dans les cœurs des Scandinaves, à cette époque, cet amour ou plutôt cette fureur de la guerre & des exploits guerriers. Ils étoient Payens; & ceux qui étoient les objets de leur Culte, avoient été de fameux guerriers, dont ils s'imaginoient ne pouvoir obtenir les faveurs que par des exploits courageux à la guerre. On leur avoit enſeigné que leur admiſſion dans la maiſon d'Odin (le père du maſſacre, le Dieu du feu & de la déſolation) & tout leur bonheur futur dépendoient de la violence de leur propre mort, & du nombre des ennemis qu'ils auroient tués dans les combats (3). Cette croyance leur inſpiroit un mépris de la vie, une paſſion pour la mort violente, & une ſoif du ſang,

(1) Pontopidani Geſta & Veſtigia Danorum extra Daniam, 3. tom. 8°. *Lipſiæ* & *Haſniæ*. A. D. 1741.

(2) *A furore Normanorum libera nos, Domine*, étoit une des demandes des *Litanies* de ce temps.

(3) Northern. Antiq. t. 1. c. 6.

qui ſont heureuſement inconnues & paroiſſent incroyables aujourd'hui (1). Leur éducation n'étoit pas moins martiale dans ſon eſprit & dans ſa tendance, que leur Religion. Beaucoup d'entr'eux naiſſoient ſur les flottes ou dans les camps; & les premiers objets ſur leſquels leurs regards ſe fixoient étoient des armes, des tempêtes, des batailles, du ſang & des maſſacres. Nourris & élevés au milieu de ces objets terribles, ils devenoient, par dégrés, familiers avec eux. Ils employoient entièrement leur enfance & la première partie de leur jeuneſſe à courir, ſauter, grimper, nager, lutter, ſe battre, &c. & à ſe livrer à d'autres exercices qui endurciſſoient leur âme & leur corps, & les rendoient propres aux travaux de la guerre. Dès qu'ils commençoient à prononcer quelques lettres, on leur apprenoit à chanter les exploits & les victoires de leurs Ancêtres; on ne rempliſſoit leur mémoire que de contes d'expéditions de guerre & de piraterie, dans leſquelles on avoit défait des ennemis, brûlé des Villes, pillé des Provinces, & acquis de la richeſſe & de la gloire par des exploits courageux. Avec une pareille éducation, il n'eſt pas étonnant que leurs jeunes cœurs ayent commencé de bonne-heure à être enflammés d'ardeur martiale, & qu'ils ſoient promptement devenus impatients de manier l'épée & la lance, & de ſe réunir, dans de ſanglants combats, à leurs pères, leurs frères & leurs Compagnons. Ils ſçavoient auſſi que c'étoit la ſeule manière d'obtenir les richeſſes, les honneurs, le ſouris des Belles, & tout ce qu'on pouvoit déſirer. Indépendamment de ces motifs, qui ſont tirés de leur Religion & de leur éducation, & qui les portoient à entreprendre des expéditions de guerre & de piraterie, il en exiſtoit un autre encore plus puiſſant, s'il eſt poſſible; c'étoit la néceſſité où la ſtérilité & le défaut de

(1) . . . . Certè Populi quos deſpicit arctos
Felices errore ſuo! Quos ille timorum
Maximus, haut urget lethi metus: indè ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis & ignavum rediturae parcere vitæ. *Lucan. l.* 1.

culture de leur Pays, les mettoient de chercher à se procurer, en pillant les Contrées étrangères, ce qu'ils ne pouvoient trouver dans la leur. La nature de leur propre Pays, qui consistoit en Isles, & qui avoit une grande étendue de côtes maritimes sur le Continent, les portoit naturellement à l'étude de la Marine, qui tendoit à les rendre hardis & courageux, & à les familiariser avec les travaux & les dangers. Le concours de tous ces motifs, qui n'ont peut-être jamais été réunis que cette fois, rendit les Danois, du moyen âge, un Peuple intrépide, indomptable & guerrier, & donna à leur courage quelques propriétés remarquables, qui méritent qu'on s'en occupe un peu.

Caractère de l'esprit martial des Danois.

La valeur des Danois étoit pleine d'orgueil & d'audace, & accompagnée de beaucoup de présomption & de confiance de soi-même. On le voit par un dégré de hardiesse dans leurs paroles & leurs actions, qui auroit paru aux autres Nations la plus grande témérité. C'étoit une de leurs Loix guerrières « qu'un Danois qui désiroit acquérir la réputation » d'être brave, devoit toujours attaquer deux ennemis, rester » ferme devant trois qui l'attaquoient, ne reculer que d'un » pas devant quatre, & ne pas fuir devant moins de cinq (1) ». Les Histoires de ces temps sont remplies d'actions de Danois, les plus hardies, les plus désespérées, & souvent les plus heureuses, parmi lequelles il n'y en a point de mieux attestée ou de plus extraordinaire que la suivante, qui est rapportée par un grand nombre de nos propres Ecrivains. « Il y eut, le 24 » Octobre 1066, près de Stamford, entre Harold, Roi d'An- » gleterre, & Harald Haréfager, Roi de Norvége, un combat » sanglant & opiniâtre, dans lequel les Norvégiens furent à » la fin obligés de se retirer, & commencèrent à être pour- » suivis avec beaucoup d'ardeur par les Anglois. Mais nos Com- » patriotes furent totalement arrêtés, dans leur poursuite, » pendant plusieurs heures, par la hardiesse désespérée d'un seul

(1) Bartholin, Causæ contemptæ à Danis mortis, c. 7.

» homme. Celui-ci étoit un Danois d'une ftature gigantefque, » d'une force énorme, & d'un courage indomptable, qui, » s'étant pofté fur le pont de Stamford, tua, avec fa hache-» d'arme, jufqu'à quarante de ceux qui le pourfuivoient, & » ne fut tué, à la fin, que par un ftratagême (1) ». Cette fierté des Danois les rendoit violents, vindicatifs, & ne pouvant fupporter le moindre affront, ou, pour parler le langage moderne, en faifoit des hommes ftrictes & jaloux fur l'article de l'honneur. Appeller un Danois *Nithing*, étoit mettre le feu à de la poudre à canon, & excitoit, à l'inftant, une rage fi violente, qu'elle ne pouvoit être éteinte que par le fang de l'aggreffeur ou de l'offenfé (2). Par ce moyen, les duels & les combats finguliers étoient auffi fréquents, auffi fanglants, & occafionnés par des fujets auffi frivoles, chez les Danois barbares & Payens, qu'ils le font parmi les Chrétiens les plus polis de notre fiécle. C'étoit le même efprit qui rendoit les Danois, de cette époque, d'une infolence & d'une hauteur infupportables pour ceux qu'ils avoient fubjugués, & qui les portoit à exiger d'eux les marques de foumiffion les plus humiliantes. J'ai déjà donné quelques exemples de l'infolence avec laquelle les Danois traitèrent les Anglois, pendant que ceux-ci leur furent foumis; je pourrois en ajouter plufieurs autres; mais le fuivant fuffira pour convaincre le Lecteur qu'elle fut portée au plus haut dégré où elle peut l'être par le caprice. Si un Anglois avoit la hardieffe de boire en préfence d'un Danois, fans fa permiffion expreffe, cette action étoit regardée comme une fi grande marque de mépris, qu'elle ne pouvoit être expiée qu'en mettant, fur-le-champ, le coupable à mort. Il y a plus. Les Anglois étoient plongés dans une fi grande frayeur, qu'ils n'ofoient jamais boire, même lorfqu'ils y étoient invités, à moins que les Danois n'euffent engagé leur honneur qu'ils étoient en fûreté; ce qui introduifit

(1) W. Malmf. in Harold. Brompton. p. 958.

(2) Bartholin. c. 7. — Northern. Antiq. c. 9

l'usage de se rendre garant les uns des autres en buvant, usage dont on voit encore aujourd'hui quelques restes parmi le Peuple dans le Nord de l'Angleterre, où les Danois eurent le plus d'autorité (1). Cette insolence des Danois fit une impression si profonde sur les imaginations des Anglois, & ces derniers la peignirent à leurs Descendants sous des couleurs si vives que, pendant plusieurs siécles, un tyran orgueilleux & impérieux fut appellé un *Lord-Dane* ou *Seigneur Danois* (2).

Passion des Danois pour une mort violente.

L'esprit martial des Danois Payens étoit accompagné de la plus prodigieuse prodigalité de leur vie, & d'une passion extraordinaire pour une mort violente. Les nombreux récits étranges qui s'en trouvent dans leurs anciennes Histoires, paroîtroient incroyables, s'ils n'étoient pas aussi bien attestés. Quand ils recevoient des blessures mortelles dans les combats, ils étoient si éloignés de s'en plaindre & d'en gémir, ou de laisser paroître aucun indice de crainte ou de chagrin, qu'ils se mettoient ordinairement à rire & à chanter (3). Ces marques de joie, à l'approche d'une mort violente, qui étoient sincères & sans affectation, étoient produites par leur hardiesse naturelle & acquise, par leur ardent amour de la gloire militaire, & par le désir de ces scènes éternelles de combats, de festins & d'amusements, où ils espéroient se trouver dans la maison d'Odin (4). Ceux qui survivoient à leurs amis morts dans un combat après avoir combattu vaillamment, & tué un grand nombre d'ennemis, étoient si éloignés de plaindre leur sort, qu'ils se réjouissoient de leur mort comme d'un événement également heureux pour eux & honorable pour leur famille. Le fameux Siward, Comte Danois du Northumberland, ayant appris que son fils favori avoit été tué dans un combat contre les Ecossois, demanda, avec beaucoup d'inquiétude, si ses blessures étoient par-devant ou par-derrière; &, ayant appris qu'elles étoient toutes par-devant, il s'écria, transporté de joie: « Je suis maintenant parfaitement heureux. C'est-là une mort digne de moi

(1) Pontopidan. Gesta & Vestigia Danorum, t. 2. p. 209.

(2) Fabian Chron. c. 198. | (3) Bartholin. c. 1. 2. | (4) Id. ibid. l. 2. c. 11.

» & de mon fils (1) » ! Ces guerriers Danois qui avoient cherché une mort violente dans beaucoup de combats, & qui avoient été assez malheureux pour ne pas la trouver, devenoient tristes & affligés, à l'approche de la vieillesse, ayant la plus horrible frayeur de mourir de quelque maladie, & d'être par conséquent exclus de la société des Héros & de la maison d'Odin. Pour éviter cette infortune, ou ils engageoient quelqu'un de leurs amis à les tuer, ou ils se donnoient à eux-mêmes une mort violente (2). Starcather, célébre Capitaine Danois, qui avoit passé toute sa vie au milieu des armes & dans les combats, eut le malheur de ne trouver personne qui eût assez de force & de courage pour lui casser la tête. Dès qu'il s'apperçut que sa vie commençoit à s'affoiblir, il devint inconsolable, & craignit extrêment d'être assez infortuné pour mourir dans son lit. Afin d'éviter un aussi grand malheur, il se mit au tour du col une chaîne d'or, d'une valeur considérable, & déclara qu'il la donneroit au premier homme courageux qui voudroit bien lui accorder la faveur de lui couper la tête. Il ne fut pas long-temps sans en trouver un qui lui rendît ce service d'ami, & qui gagna sa chaîne (3). Après même que les Danois eurent embrassé la Religion Chrétienne, & se furent privés, par ce changement, des motifs religieux qui les portoient à ambitionner une mort violente, leurs Guerriers continuèrent, pendant quelque temps, de la regarder comme la manière la plus désirable de terminer leur carrière ; & ils envisagèrent avec horreur l'idée de mourir de maladie de langueur & dans leur lit. Le Comte Siward, dont il a déjà été parlé, qui étoit aussi bon Chrétien que pouvoit l'être un Danois qui avoit passé toute sa vie au milieu du carnage, ayant eu une dysenterie dans sa vieillesse, & prévoyant que sa fin approchoit, ressentit beaucoup de chagrin de son genre de mort, dont il étoit tout-à-fait honteux. « Hélas, s'écria-t-il, j'aurai échappé à la mort » dans un aussi grand nombre de combats, pour quitter ainsi » la vie de cette manière honteuse & foible, comme un

(1) Hen. Hunt. l. 6. c. 24. | (2) Bartholin. l. 1. c. 4. | (3) Id. ibid.

» animal ſans courage. Je vous ſupplie, mes chers amis, de » me revêtir de mon impénétrable cotte de maille, de ceindre » mon corps de ma fidelle épée, & de mettre mon caſque » ſur ma tête, mon bouclier dans ma main gauche, & ma » hache-d'arme dorée dans ma main droite, pour que je » puiſſe mourir, au moins, dans le coſtume d'un guerrier, » puiſque je n'ai pas eu le bonheur de périr dans un combat ». On exécuta ce qu'il demandoit; & il expira avec une eſpéce d'honneur & de ſatisfaction (1). Cependant le Chriſtianiſme diminua, par dégrés, cet eſprit de fureur des Danois qui étoit contre la Nature, & les rendit, pour leur propre avantage & pour le repos du genre-humain, moins prodigues de leur propre vie & moins paſſionnés pour une mort violente.

Leur paſſion pour les expéditions de Piraterie.

L'eſprit martial des Danois Payens les portoit principalement aux expéditions de Piraterie, auxquelles ils étoient extrêmement & univerſellement adonnés. Ce goût doit être attribué à la poſition de leur Pays & à la marche que la Société ſuit ordinairement en paſſant de la vie paſtorale au genre de vie où l'on ſubſiſte de pillage. En effet, les Peuples ſont d'abord chaſſeurs, enſuite guerriers; &, lorſque leur nombre eſt trop augmenté pour qu'ils puiſſent vivre de ces occupations, ils deviennent voleurs & pirates, pendant quelque temps, avant de commencer à être Agriculteurs & Fabriquants. Il eſt au moins très-certain que les Danois furent ſi univerſellement un Peuple de Pirates, pendant les VIIIe, IXe & X^e^ ſiécles, que Pirate & Danois étoient des termes ſynonimes dans la Langue de pluſieurs Peuples, & particuliérement dans celle des Anglo-Saxons (2). A cette époque, tous les Habitants du Dannemarck portoient conſtamment l'habillement de Matelots, & quelquefois il ſe trouvoit plus de Danois ſur mer que ſur terre (3). Tous ce Danois ſe livroient à la piraterie, qui étoit exercée non-ſeulement par les perſonnes d'un rang inférieur,

(1) Id. ibid. — Hen. Hunt. l. *6*. c. *26*. | (2) Chron. Saxon. *paſſim.*
(3) Northern. Antiquit. t. 1. c. 10.

mais encore par les Rois, les Princes & les Nobles, comme la plus honorable de toutes les Professions (1). Quelques-uns de ces Pirates acquirent tant de richesses & de réputation, & commandèrent à des flottes si nombreuses, qu'ils furent appellés *Séa-Kings* ou *Rois de la mer;* & que, quoiqu'ils ne possédassent pas un pouce de terre, ils faisoient trembler les plus grandes Nations & les Monarques les plus puissants (2). « Helghi, dit » un ancien Historien, étoit un Héros d'une force & d'une » valeur invincibles, & fut, pendant toute sa vie, occupé de » piraterie. Il pilla & dépeupla, par ses flottes, les côtes de » tous les Pays voisins, & acquit justement l'honorable titre » de *Séa-King* (3) ». L'introduction du Christianisme diminua, par dégrés, la violence, & abolit, à la fin, l'usage de la piraterie, chez les Danois, tant de l'Angleterre que de la Scandinavie; car les Loix & les actions des Pirates Chrétiens, de cette époque, étoient douces & humaines, en comparaison de celles de leurs Prédécesseurs Payens (4).

Cruauté des Danois.

Ce qu'il y avoit de plus pernicieux dans l'esprit martial des Danois Payens, étoit sa cruauté, qui les portoit à beaucoup d'actions horribles, & les rendoit la terreur & l'objet de la haine des autres Peuples. Ces cruautés des Danois sont peintes, des couleurs les plus fortes, par nos plus anciens Historiens, qui vécurent à cette époque, ou dans des temps qui en étoient fort proches. « Le cruel Guthrum, dit un de » ces Historiens, arriva en Angleterre, en l'an 878, à la tête » d'une armée de Danois Payens, non moins cruels que lui-» même, qui, comme des Sauvages inhumains, détruisirent » tout devant eux avec le fer & le feu, consommant dans des » flammes dévorantes les Cités, les Villes & les Villages, avec » leurs Habitants, & taillant en piéces, avec leurs haches-d'arme, » ceux qui s'efforçoient de s'échapper de leurs maisons brûlantes. » Les larmes, les cris & les lamentations des hommes, des » femmes & des enfants ne firent pas d'impression sur ces

(1) Id. ibid. | (2) Bartholin. l. 2. c. 9. | (3) Sueno Agonis Hist. Den. c. 1.
(4) Bartholin. l. 2. c. 9.

» cœurs

» cœurs impitoyables. Les présents même les plus tentants, » & les offres les plus humbles de devenir leurs Esclaves, ne » produisirent pas d'effet ; toutes les Villes par lesquelles ils » passoient, présentoient les spectacles les plus déplorables de » malheur & de désolation, tels que de vénérables vieillards » ayant leurs cols coupés devant leurs propres portes, des rues » couvertes de corps de jeunes-gens & d'enfants, sans tête, » sans bras & sans jambes, & des femmes, ainsi que des vierges, » qui avoient été d'abord déshonorées publiquement, & ensuite » mises à mort (1) ». On rapporte que c'étoit un passe-temps commun parmi ces Barbares d'arracher les enfants des bras de leurs mères, de les jetter en l'air, & de les recevoir sur les pointes de leurs lances, lorsqu'ils tomboient (2). Un certain Olivier, fameux Pirate de ces temps, fut très-célébre pour son humanité, & acquit le sur-nom de *Barnakall* ou de *Sauveur d'enfants*, parce qu'il ne permettoit pas à ceux qui lui étoient attachés, le divertissement de recevoir les enfants sur leurs lances (3). Après même que les Danois & les Anglo-Saxons eurent embrassé la Religion Chrétienne, ils conservèrent long-temps une trop grande teinture de leur ancienne férocité. Ce qui le prouve suffisamment, c'est que l'horrible opération d'enlever le crâne, regardée comme cruelle dans les Sauvages du Nord de l'Amérique, étoit quelquefois pratiquée par ces Nations à l'égard de leurs ennemis, vers la fin de cette époque. « Le Comte Godwin, dit un ancien Historien, arrêta » le Prince Alfred, frère d'Edouard-le-Confesseur, à Gilford, » lorsqu'il étoit en route pour Londres. Il s'empara de sa per- » personne, & défit ses Gardes. Quelques-uns de ces derniers » furent faits prisonniers ; d'autres furent vendus comme » esclaves ; d'autres eurent les yeux arrachés, ou les mains & » les pieds coupés ; enfin il y en eut à qui l'on enleva la peau » de la tête ; & environ six-cents moururent de différents » tourments (4) ».

---

(1) J. Walingford apud Gale, t. 1. p. 536. | (2) Anglia Sacra, t. 2. p. 135.
(3) Bartholin. l. 2. c. 9. p. 457. | (4) Hist. Elienf. apud. Gale. l. 2. c. 32.

Inclinations sociales des Anglo-Saxons & des Danois

Les Anglo-Saxons & les Danois étoient d'un caractère social, & se plaisoient beaucoup à former des Sociétés & confraternités de différentes espéces, qui étoient cimentées par de fréquents festins où l'on se réunissoit. Les Loix des Anglo-Saxons obligeoient chaque homme libre, qui étoit chef d'une famille, d'être membre du décennaire ou du (*neighbourship*) voisinage dans lequel il demeuroit, & tous les membres du voisinage répondoient envers le Public de la conduite respective de leurs associés. Cette circonstance établissoit entr'eux une liaison, & leur inspiroit un intérêt pour leurs affaires respectives, qui est entièrement inconnu de nos jours; ces liens d'union étoient extrêmement fortifiés par l'usage où ils étoient de boire & de manger ensemble à la table commune du voisinage (1). Indépendamment de ces Sociétés légales, il s'en formoit beaucoup d'autres volontaires entre des personnes ayant le même caractère, les mêmes goûts, ou le même état, pour leur sûreté mutuelle, leur avantage & leur agrément. De ces Associations volontaires ou *Sodalitia*, les unes étoient composées d'Ecclésiastiques, les autres de Laïcs, & les autres d'Ecclésiastiques & de Laïcs. Les Statuts de toutes ces différentes espéces existent encore aujourd'hui, & ont été publiés (2). Il paroît, par ces Statuts, spécialement par ceux des Sociétés Laïques, qu'un de leurs grands objets étoit de multiplier les repas parmi les membres; car les amendes qui étoient ordinairement imposées devoient être payées en miel & en drêche, afin qu'on en fît de l'hydromel & de la bierre, pour les repas de la Société (3). Ces festins de Société, qui plaisoient tant aux Anglo-Saxons & aux Danois, produisoient quelques bons effets, & contribuoient à fortifier les liens de l'amitié, & à mettre quelques bornes décentes à leur férocité naturelle, au moyen de ce qu'il y avoit des amendes très sévères imposées à ceux qui se rendoient coupables de quelque terme offensant envers un des membres de la Société, à la table commune, ou qui négli-

(1) Johnson's Canons, A. D. 693. c. 6. | (2) Hickesii Epist. Dissertat. p. 20, 21 & 22. | (3) Id. ibid.

geoient de remplir quelqu'un de ces devoirs d'amitié auxquels ils étoient obligés par leurs Statuts (1). D'un autre côté, on ne peut nier que les fréquents repas de ces Sociétés ne contribuassent beaucoup à augmenter la vicieuse habitude de boire avec excès, à laquelle ils étoient beaucoup trop adonnés. Les Loix mêmes qui furent faites, par quelques-unes de ces Sociétés, pour réprimer les excès de cette espéce, sont une preuve suffisante, qu'on pouvoit même se livrer à de grands désordres en ce genre sans encourir aucun blâme; car ces Loix n'étoient faites que contre des degrés d'ivresse si honteux, qu'on ne peut pas même les nommer (2).

Crédulité des Anglo-Saxons & des Danois.

Les Anglo-Saxons & les Danois, ainsi que tous les autres Peuples de l'Europe, qui existoient à cette époque, avoient un excès de crédulité qui est tout-à-fait étonnant. Cela est évident d'après tous les monumens de leur Histoire qui nous sont restés. Quel prodigieux nombre de miracles ne trouve-t-on pas dans toutes les Chroniques de Moines, & quel est le ridicule de la plupart de ces miracles? Le suivant, qui est rapporté avec beaucoup de gravité, comme le fait le plus incontestable, par Guillaume de Malmsbury, le plus sensé de nos anciens Historiens, peut donner une idée de ces miracles Monacaux, quoiqu'on pût en citer d'autres encore plus ridicules. Malmsbury raconte ce miracle de la manière suivante, dans les termes même, comme il le dit, de l'une des personnes sur lesquelles il a été fait. « Moi, Ethelbert, pécheur, je vais faire un récit véritable » de ce qui m'est arrivé la veille de Noël de l'an 1012, dans » un certain village où il y avoit une Église dédiée à S.-Magnus » le Martyr, afin que tout le monde connoisse le danger qu'il » y a de désobéir à un Prêtre. Quinze jeunes femmes & dix-» huit jeunes-gens, dont j'étois un, dansoient & chantoient dans » un cimetière pendant qu'un certain Robert, Prêtre, disoit » la Messe dans une Eglise. Il nous envoya quelqu'un, pour » nous prier poliment de cesser notre divertissement, parce

Conte ridicule d'un prétendu miracle de ce temps.

(1) Id. ibid. Wilkin. Leges Saxon. p. 16.

(2) Bartholin. de causis contemptæ apud Danos mortis. c. 8.

» que nous troublions son recueillement par notre bruit. Mais » nous rejettâmes sa demande avec impiété. Alors le saint » homme, enflammé de colère, pria Dieu & S. Magnus, que » nous puissions continuer de danser & de chanter pendant » toute une année, sans interruption. Sa prière fut exaucée. » Un jeune-homme, fils d'un Prêtre, nommé *Jean*, prit par » la main sa sœur, qui dansoit avec nous, & dont le bras se » sépara de son corps, sans qu'elle perdît une goutte de sang. » Mais, malgré ce malheur, elle continua de danser & de » chanter avec nous pendant toute une année. Durant tout » ce temps, nous ne souffrîmes pas de la pluie, du froid, du » chaud, de la faim, de la soif, ni de la fatigue, & nos souliers » ainsi que nos habillements ne s'usèrent pas. Dès qu'il com- » mençoit à pleuvoir, la puissance de l'Eternel élevoit au-dessus » de nous une maison magnifique. En dansant continuellement, » nous creusâmes tellement la terre, que nous-nous y enfon- » çâmes, par dégrés, d'abord jusqu'aux genoux, & ensuite jus- » qu'au milieu du corps. Lorsque l'année fut expirée, l'Evêque » Hubert se rendit à l'endroit où nous étions, brisa les liens » invisibles par lesquels nos mains avoient été si long-temps » unies, nous donna l'absolution, & nous réconcilia avec » S. Magnus. La fille du Prêtre qui avoit perdu son bras, & » deux autres jeunes-femmes moururent sur-le-champ; mais » tous les autres tombèrent dans un profond sommeil, dans « lequel ils restèrent pendant trois jours & trois nuits, après » quoi ils se levèrent, & parcoururent le monde en publiant » ce véritable & glorieux miracle, & portant des preuves de » cette vérité avec eux dans l'agitation continuelle de leurs » membres (1) ». L'Evêque Pérégrin, successeur d'Hubert, rédigea & signa, en l'an 1013, un Acte en forme, qui contient les détails, & qui atteste la vérité de cette ridicule histoire. Beaucoup de miracles, rapportés par les Moines, à cette époque, étoient aussi peu importants qu'ils étoient ridicules, & l'on prétendoit qu'ils avoient été faits pour les causes les plus fri-

(1) W. Malmsb. p. 38. l. 2, c. 10.

voles. Pendant que le fameux S. Dunstan célébroit un jour la Messe, une colombe descendit du Ciel, & vola au-dessus de sa tête; ce qui fixa tellement l'attention de tous les Ecclésiastiques & autres assistants, qu'aucun d'eux n'eut la présence d'esprit de l'aider à ôter ses vêtements pontificaux, lorsque la Messe fut finie. Il les ôta donc lui-même; mais, au lieu de tomber à terre, ils restèrent suspendus en l'air, pour que les pieuses méditations de ce saint homme ne fussent pas troublées par le bruit qu'ils auroient fait en tombant (1). Beaucoup de ces miracles, publiés par les Moines, & crus par le Peuple, à cette époque, furent du genre le plus pernicieux, & le plus nuisible, sur-tout ceux faits par les Saints Gallois, qui sont représentés, même après qu'ils furent dans le Ciel, comme plus ombrageux & plus emportés (2) que tous les autres Saints (3). On pourroit, s'il étoit nécessaire, produire un grand nombre d'autres preuves de l'extrême crédulité des Habitants de l'Angleterre & de toutes les autres Contrées de l'Europe, indépendamment de cette foiblesse qu'ils avoient de croire les contes les plus absurdes de miracles ridicules, frivoles & pernicieux; en effet ils ajoutoient foi, avec une égale promptitude, aux récits non moins monstrueux des Moines, concernant les visions, les esprits, les révélations & les enchantements. En un mot, il semble qu'il n'étoit pas possible que les Prêtres, à cette époque, inventassent quelque chose que le Peuple ne crût pas sur leur parole.

Curiosité des Anglo-Saxons & des Danois.

Les Anglo-Saxons & les Danois étoient aussi curieux qu'ils étoient crédules, & se donnoient beaucoup de peines & de soins pour pénétrer dans l'avenir, pour découvrir ce qui devoit leur arriver, & quelle seroit l'issue de leurs différentes Entreprises. Cette disposition les rendoit la dupe de ces malheureux, qui prétendoient être habiles dans l'art de la divination, & de dire la bonne-aventure, qui étoient courtisés, caressés & récom-

(1) Anglia Sacra, t. 2. p. 77.

(2) On sent combien ce passage est déplacé. Note du Traducteur.

(3) Girald. Cambrens. Itinerar. Cambriæ. l. 2. c. 7.

penfés par les plus grands Princes, de même que par les gens du commun. Ces Magiciens & Difeurs de bonne-aventure, qu'on admiroit, étoient ordinairement de vieilles femmes pour qui les Anglo Saxons avoient, comme les anciens Germains, leurs Ancêtres, un grand refpect, & dans lefquelles ils s'imaginoient qu'il réfidoit quelque chofe de divin (1). Comme les Danois furent plus ignorants, & reftèrent plus long-temps Payens que les Anglois, ils furent auffi beaucoup plus dupes de ces ridées difpenfatrices de bonne & de mauvaife fortune, qui voyageoient avec l'attirail & l'état des Reines, & qui étoient traitées par-tout avec le plus grand refpect. Une ancienne hiftoire Danoife contient la defcription fuivante de l'une d'elles.

Defcription d'une Difeufe de bonne-aventure Danoife.

« Il y avoit une certaine vieille femme, nommée *Heida*, qui » étoit fameufe pour fon habileté dans les arts de la divina- » tion & de la magie; qui fréquentoit les feftins publics, pré- » difant quelle efpéce de temps il feroit l'année fuivante, & » difant aux hommes & aux femmes ce qui devoit leur arri- » ver. Elle étoit toujours accompagnée de trente ferviteurs » & de quinze jeunes-filles (2) ». Lorfque les Princes & les Grands invitoient ces vénérables Sorcières à venir dans leurs maifons pour les confulter fur le fuccès de leurs deffeins, fur leur fort, ainfi que celui de leurs enfants, ou enfin fur quelque événement futur, qu'ils défiroient de connoître, ils faifoient les plus grands préparatifs pour les recevoir honorablement, & ils les traitoient avec la plus grande cérémonie. On en voit un exemple, avec plufieurs autres particularités curieufes, relatives aux Mœurs de ces temps, dans la defcription fuivante & vraie d'une de ces réceptions. « Il y avoit, dans le » même Pays, une vieille femme, nommée *Thorbiorga*, la feule » reftant de neuf fœurs, difeufes de bonne-aventure, qui étoit » très-célébre pour fa connoiffance de l'avenir, & fréquentoit » les repas publics pour y exercer fon art, lorfqu'elle y étoit » invitée. Le Comte Torchill, qui avoit la plus grande autorité » dans ce Pays, & qui défiroit ardemment de fçavoir quand

(1) Tacit. de Morib. German. c. 8. | (2) Bartholin. l. 3. c. 4. p. 688.

» finiroient la famine & la maladie qui exerçoient alors leur » rage, envoya des Meſſagers pour inviter Thorbiorga à venir » chez lui. Il ne négligea rien de tout ce qu'on étoit dans » l'uſage de faire pour la réception d'un Hôte auſſi honorable. » On prépara particuliérement pour la Prophéteſſe un ſiége, » élevé de quelques dégrés au-deſſus des autres, & couvert » d'un couſſin rempli de plumes de poules. Lorſqu'elle arriva » ſur le ſoir, conduite par les Meſſagers, elle étoit revêtue d'une » robe de drap vert, boutonnée du haut juſqu'en bas, avoit » un cordon de grains de verre au tour du col, & ſa tête » couverte d'une peau d'agneau noir, doublée avec celle d'un » chat blanc; ſes ſouliers étoient de peau de veau, ayant le » poil en-deſſus, liés avec des courroies, & attachés avec des » boutons de cuivre. Elle avoit dans ſes mains une paire de » gants de peau de chat blanc, avec la fourure en-dedans. » Elle portoit au tour du milieu de ſon corps une ceinture hun- » landique, à laquelle pendoit un ſac, contenant ſes inſtruments » de magie, & elle ſoutenoit ſon foible corps en s'appuyant » ſur un bâton orné de beaucoup de nœuds de cuivre. Dès » qu'elle entra dans la ſalle, toute la compagnie ſe leva, comme » il convenoit, & la ſalua de la manière la plus reſpectueuſe, » à quoi elle répondit comme elle le jugea à propos. Le » Comte Torchill s'avança enſuite, &, la prenant par la main, » la conduiſit au ſiége qui lui avoit été préparé. Après avoir » employé quelque temps à converſer, on mit devant elle une » table couverte d'un grand nombre de plats; mais elle ne » mangea que d'un potage de lait de chévre, & d'un plat qui » étoit compoſé de cœurs de différents animaux. Lorſque la » table eut été ôtée, Thorchill s'approcha humblement de la » Prophéteſſe, & lui demanda ce qu'elle penſoit de ſa maiſon » & de ſa famille, & dans quel temps il lui plairoit de dire ce » qu'ils déſiroient de ſçavoir? Elle répondit qu'elle ne leur diroit » rien ce ſoir, mais qu'elle les ſatisferoit complettement le jour » ſuivant. En conſéquence, le lendemain, lorſqu'elle eut mis » tous ſes inſtruments de divination dans l'ordre convenable, » elle commanda à une fille, nommée *Godréda* de chanter le

» chant magique, appellé *Vardlokur;* ce que celle-ci fit avec » une voix si claire & si douce, que toute la compagnie fut » ravie en l'entendant, sur-tout la Prophéteſſe, qui s'écria: — » Je ſçais maintenant ſur cette famine & ſur cette maladie » beaucoup de choſes que je ne ſçavois pas auparavant. Cette » famine ſera de courte durée; l'abondance reviendra avec la » ſaiſon ſuivante, qui ſera favorable, & la maladie ceſſera auſſi » bientôt. Quant à vous, mon aimable ſervante Godréda, vous » ſerez mariée à un Noble du plus haut rang, & vous de- » viendrez l'heureuſe mère d'une nombreuſe & floriſſante » famille. — Après que la Prophéteſſe eut proféré ces paroles, » tous les ſpectateurs s'approchèrent d'elle, l'un après l'autre, » & lui ayant fait toutes les demandes qui leur plurent, elle » leur apprit tout ce qu'ils déſiroient de ſçavoir (1) ». Ce récit eſt bien un tableau frappant de la curioſité la plus vive, ainſi que de la ſimplicité la plus crédule d'une part, & de l'artifice le plus conſommé de l'autre. Après que les Anglo-Saxons & les Danois eurent embraſſé la Religion Chrétienne, le reſpect pour les perſonnes, & la confiance dans les prédictions de ces Impoſteurs, diminuèrent par dégré; en effet il étoit ordonné, par les Canons, au Clergé Chrétien, « de prê- » cher très-ſouvent contre les Devins, les Sorciers, les au- » gures, les charmes, les enchantements & toutes les abomi- » nations des Réprouvés, ainſi que contre les extravagances » des Gentils (2) ». Les Loix de l'Egliſe impoſoient des pénitences très-graves, & celles de l'Etat infligeoient des châtiments très-ſévères à tous ceux qui exerçoient ces Arts trompeurs, & à ceux qui les conſultoient (3).

Hoſpitalité des Anglo Saxons.

L'hoſpitalité peut être miſe, avec juſtice, au nombre des vertus nationales des Anglo-Saxons. Ils tenoient cette vertu de leurs Ancêtres, les anciens Germains; « car aucune Nation ne » traitoit avec plus de généroſité ſes convives & ſes hôtes que » les Germains. Ils recevoient, ſans exception, dans leurs

(1) Erm's Rauga ſaga apud Bartholin, p. 691. | (2) Johnſon's Canons, A. D. 747. c. 3. | (3) Spelman. Concil. t. 1. p. 294. — 515.

» maiſons

» maiſons tous ceux qui ſe préſentoient, & les traitoient le » mieux qu'il leur étoit poſſible dans leur poſition. Lorſque » toutes leurs proviſions étoient conſommées, ils conduiſoient » leurs hôtes, ſans aucune invitation, dans la maiſon la plus » proche, où ceux-ci étoient reçus avec la même cordialité, » & traités avec la même générosité (1) ». Après que les Anglo-Saxons ſe furent convertis au Chriſtianiſme, leur penchant naturel à l'hoſpitalité fut encouragé & fortifié par des motifs religieux; car les Canons preſcrivoient aux Eccléſiaſtiques Saxons d'exercer eux-mêmes l'hoſpitalité, & d'en recommander, ſouvent & avec force, la pratique à leurs Peuples (2). Les Rois Anglois employoient, à cette époque, une portion conſidérable de leurs revenus à donner des repas aux Etrangers & à leurs Nobles, ainſi qu'à leurs Eccléſiaſtiques, particulièrement aux trois grandes Fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte (3). Les Nobles Anglois, à l'imitation de leurs Princes, dépenſoient la plus grande partie de leurs immenſes revenus, en exerçant un genre d'hoſpitalité groſſière & abondante, où tous ceux qui le jugeoient à propos étoient bien venus à prendre part (4). Les Monaſtères étoient alors des eſpéces de maiſons publiques, où les Voyageurs & les Etrangers de tous les rangs, étoient logés & nourris.

La chaſteté dans les jeunes-gens, & la fidélité conjugale après le Mariage doivent auſſi être miſes au nombre des vertus nationales des Anglo-Saxons. Leurs Ancêtres, les anciens Germains, étoient célébres pour ces deux vertus. « Il ne com» mençoit à y avoir de communication entre les deux Sexes, » que lorſqu'ils étoient parvenus à la pleine maturité de l'âge, » & qu'ils avoient acquis toute la force que donnent les » années. Les Loix du Mariage étoient obſervées très-ſtric» tement. Les exemples d'adultère étoient extrêmement rares, » & punis avec beaucoup de ſévérité. Le mari d'une adultère

Leur chaſteté, & leur fidélité conjugale.

(1) Tacit. de Morib. German. c. 21. | (2) Spelman. Concil. t. 1. p. 276. — 601.
(3) Anglia Sacra, t. 1. p. 199. | (4) W. Malmsb. p. 58.

» lui coupoit les cheveux, en préfence de fes parents, la mettoit prefque nue, la chaffoit de fa maifon, & la frappoit » depuis une extrémité du village jufqu'à l'autre. Une femme » qui avoit été ainfi expofée, ne recouvroit jamais fa réputation; & ni la jeuneffe, ni la beauté, ni la richeffe ne pouvoient jamais lui procurer un autre mari (1) ». Lorfque les Anglo-Saxons eurent embraffé le Chriftianifme, les préceptes de cette Religion les confirmèrent beaucoup dans ces vertus qu'ils avoient tirées de leurs Ancêtres. Cependant on ne peut pas nier que le zéle imprudent du Clergé Chrétien, en effayant de porter cette vertu au-delà de ce que comportent les Loix de la Nature, & le bien de la Société, n'ait produit, à cet égard, un très-mauvais effet fur les Mœurs du Peuple, particulièrement des Eccléfiaftiques. En s'efforçant de conferver la Virginité, ils détruifirent la Chafteté, & donnèrent lieu à beaucoup de vices contre Nature, dont on ne doit pas parler ici (2). Les Soldats Danois, qui furent mis en garnifon chez les Anglois, fous les régnes d'Athelftan & de plufieurs de fes fucceffeurs, étant pareffeux, infolents & débauchés, corrompirent un grand nombre d'Angloifes, tant mariées que non mariées, foit en fe parant mieux que les autres Anglois, foit en employant d'autres moyens (3). Ces procédés & quelques autres firent tellement dégénérer cette vertu, parmi les Habitants de l'Angleterre, qu'avant la fin de cette époque, il reftoit très-peu de traces de leur ancienne innocence & modeftie; & que cette diffolution de Mœurs eft repréfentée par les Hiftoriens & par les Eccléfiaftiques de ce temps, comme l'une des principales caufes de leur ruine (4).

Leur amour pour leur famille & leurs parents.

Les Anglo-Saxons, ainfi que leurs Ancêtres, les anciens Germains, étoient très-remarquables par leur grand attachement à leur famille & à leurs parents (5). Mais ils portoient à l'excès

(1) Tacit. de Morib. German. c. 18, 19, 20. (2) Wilkins Concilia, t. 1. p. 118, &c. | (3) Chron. Wallingford apud Gale, t. 1. p. 547.
(4) W. Malmsb. p. 58. — Sermo Lupi apud Hickefii Differtat. Epiftol. p. 102.
(5) Tacit. de Morib. German. c. 21.

cet attachement qui eſt ſi aimable, lorſqu'il eſt contenu dans de juſtes bornes; & chaque famille ou clan formoit une eſpéce de ligue qui adoptoit toutes les paſſions, & embraſſoit toutes les querelles de ſes membres particuliers, quelques injuſtes qu'elles fuſſent, en s'acharnant non-ſeulement contre l'agreſſeur, mais encore contre toute ſa famille. Cette conduite produiſoit beaucoup de haines & de diſputes de famille, qui étoient ſuivies d'un grand nombre de maux. Il fut fait beaucoup de Loix, particulièrement par le Roi Edmund, qui régna depuis l'an 940 juſqu'à l'an 946, pour empêcher ces guerres privées entre les grandes familles, guerres qui troubloient la tranquillité publique, & dérangeoient le cours régulier de la Juſtice (1). Une de ces Loix porte que le meurtrier ſera ſeul expoſé au reſſentiment des parents de celui qu'il aura tué, & non toute ſa famille, comme anciennement; & que, ſi l'un de ces parents tire vengeance d'un autre que le meurtrier, il perdra tous ſes biens, & ſera pourſuivi comme un ennemi du Roi & de tous ſes amis. Une autre Loi fixe un moyen de terminer à l'amiable toutes les diſputes entre la famille du meurtrier, & celle de la perſonne tuée. Ces Loix & pluſieurs autres, ainſi que les grands malheurs qui arrivèrent aux Anglois, ſous le régne d'Ethelred-le-mal-préparé, & qui détruiſirent un grand nombre de familles Nobles, relâchèrent tellement les liens du ſang, que l'Evêque Loup, qui floriſſoit vers la fin de ce malheureux régne, ſe plaint « qu'à cette époque, les parents n'avoient » guères plus d'attachement les uns pour les autres que pour » les Etrangers; & que la tendreſſe naturelle des pères pour » les enfants, & des enfants pour leur père, ainſi que celle » des frères les uns pour les autres, étoit beaucoup diminuée (2) »; tant les Mœurs des Anglois avoient changé, à cet égard, dans le cours de cette époque.

J'eſpère que le Lecteur Anglois me pardonnera de ne pas entrer ici dans un très-grand détail des vices de ſes Ancêtres. Vices des Anglo-Saxons.

(1) Wilkin. Leges Saxonicæ, p. 73.

(2) Sermo Lupi apud Hickeſii Diſſertat. Epiſt. p. 101.

Je ne le crois pas très-néceſſaire; &, comme c'eſt un ſujet déſagréable, je le traiterai de la manière la plus ſuccincte qu'il me ſera poſſible.

Meurtres fréquents.

Nous avons lieu de croire que l'effuſion de ſang, & le meurtre étoient très-fréquents chez un Peuple auſſi brave, auſſi féroce, & auſſi vindicatif que les Anglo-Saxons & les Danois, ſur-tout lorſque nous voyons qu'ils étoient toujours armés, & qu'il y avoit un prix certain mis aux membres & aux vies de tous les Individus de la Société, depuis le Souverain juſqu'à l'eſclave (1).

Vol.

On a déjà parlé du grand penchant des Saxons, & du penchant encore plus conſidérable des Danois à la piraterie. Ces deux Peuples étoient auſſi fort adonnés au vol & au pillage. On le voit par toutes les parties de leur Hiſtoire; & cela eſt évident par toutes leurs Loix, qui contiennent un nombre prodigieux de Réglements pour prévenir ou punir ces crimes (2).

Parjure.

La quantité étonnante de ferments proférés chez les Anglo-Saxons, diminua beaucoup le reſpect qui leur étoit du, & donna ſouvent lieu au parjure, qui eſt repréſenté par leurs propres Ecrivains comme un de leurs vices nationaux (3). Cette multiplicité de ſerments dans les cauſes criminelles, provenoit du grand nombre de compurgateurs requis par la Loi, qui montoit, en quelques cas, à quarante ou à cinquante. Dans les cauſes civiles, chaque partie s'efforçoit de préſenter le plus de Témoins qu'il lui étoit poſſible; & ils étoient rangés comme deux petites armées, conſiſtant quelquefois en mille Témoins d'un ſeul côté (4).

Corruption par des préſents.

Il paroît que c'étoit un uſage très-commun, chez les Anglo-Saxons, à cette époque, particulièrement vers ſa fin, de corrompre les Juges & même les Rois, par des préſents, pour en obtenir des déciſions favorables dans des Procès. Beaucoup de ces marchés infâmes ſont rapportés par nos anciens Hiſtoriens comme des actes ordinaires, ſans la moindre marque de ſur-

(1) Id. ibid. | (2) Wilkin. Leges Saxonicæ, *paſsim.*
(3) Hickeſii Diſſertat. Epiſt. p. 104 & 105. | (4) Hiſtoria Elienſis, c. 35.

prise ou de blâme (1). Enfin Edouard-le-Confesseur, malgré sa sainteté vantée, ne rougit pas de parler (dans un de ses Jugements, qui existent encore) d'un beau présent qu'il avoit reçu de l'une des parties, comme de l'un des motifs de sa décision (2).

La tyrannie, la cruauté & l'habitude d'opprimer leurs inférieurs furent les vices dominants des Danois & des Anglo-Saxons, à cette époque, lorsqu'il se fut établi une espéce d'aristocratie. « Les pauvres & les indigents sont trompés & traités » avec cruauté; il y a plus; souvent eux & leurs enfants sont » pris de force & vendus comme esclaves; les veuves sont » injustement forcées de se marier contre leur inclination; ou, si » elles le refusent, elles sont cruellement opprimées & réduites » à la misère (3) ». Comme la famille Godwin, en particulier, étoit devenue trop puissante pour des sujets, les fils de cette Maison se rendoient coupables des actes de cruauté & d'oppression les plus outrageants. « Lorsqu'ils voyoient une » maison de campagne qui leur plaisoit, ils ordonnoient à leurs » gens d'en égorger le propriétaire, ainsi que toute sa famille, » dans la nuit, & ils obtenoient ensuite une concession de la » maison & du bien. Cependant c'étoient ces mêmes hommes » qui étoient les Juges & les Gouverneurs du Pays (4) ».

Tyrannie & oppression.

L'intempérance & l'excès dans le boire & le manger sont reconnus par tous les anciens Ecrivains, comme ayant été les vices les plus dominants des Anglo-Saxons & des Danois. » La Noblesse, dit Guillaume de Malmsbury, étoit très-adonnée à l'incontinence & à la gourmandise; mais l'ivrognerie » étoit le vice commun de tous les Habitants qui passoient tout » le jour & toute la nuit, sans interruption, à boire (5) ». Toutes leurs assemblées se terminoient par faire la débauche de boire à l'excès; ce qui arrivoit même à leurs Fêtes religieuses, où ils étoient dans l'usage de boire de grandes quan-

Excès en mangeant & en buvant.

(1) Hist. Ramsiens. c. 114. — Hist. Eliensis, c. 42.
(2) Hist. Ramsiens. c. 113. | (3) Hickesii Epist. Dissertat. p. 100.
(4) Hen. Hun. l. 6. p. 210. | (5) W. Malmsb. l. 3. p. 58.

tités de liqueur en l'honneur du Chrift, de la Vierge Marie, des Apôtres & des autres Saints (1). Ce fut ainfi que, quand le Roi Edmund I. célébra la Fête de S. Auguftin, l'Apôtre des Anglois, à Puckle-Church dans le Glocceftershire, le 26 Mai 946, avec tous fes Courtifans & fes Nobles, ils fe trouvèrent tellement ivres, qu'ils virent leur Souverain engagé dans une difpute honteufe, avec un fcélérat fans Loi, par lequel il fut tué à la fin, fans qu'ils euffent ni la force, ni la préfence d'efprit de lui donner le moindre fecours (2). Edgar-le-Paifible, qui monta fur le trône, environ neuf ans après la mort d'Edmund I, tâcha de réprimer un peu ces honteux excès, qui produifoient tant de malheurs. Un des Réglements qu'il fit à ce fujet eft fi curieux, qu'il mérite une place dans l'Hiftoire. C'étoit alors l'ufage que toute la compagnie bût dans un grand vaiffeau qu'on fe paffoit de main en main, chacun buvant autant qu'il le vouloit. Cet ufage occafionnoit de fréquentes querelles, les uns prétendant que les autres avoient bu plus qu'eux, & d'autres fois des membres de la compagnie en forçant quelques-uns de boire plus qu'ils n'en avoient envie. Pour prévenir ces querelles, Edouard ordonna qu'on mît dans les vafes à boire, des boffes d'airain, ou de quelqu'autre métal, qui fuffent à certaines diftances les unes des autres, & il défendit, fous des peines qu'il fixa, qu'on bût foi-même ou qu'on forçat les autres de boire, d'un feul trait, plus d'une de ces boffes, ou une plus grande portion que d'une de ces chevilles à l'autre (3). Cela montre combien le Gouvernement même s'occupoit férieufement de la boiffon à cette époque. On peut voir dans l'Ouvrage cité ci-deffous, beaucoup d'autres Loix fur cette matière (4).

Ces vices n'étoient pas univerfels.

Mais il eft temps maintenant de terminer ce fujet défagréable, que je finirai par la remarque naïve, faite par le plus

---

(1) Bartholin. l. 2. c. 12. — Northern. Antiq. t. 1. p. 311.

(2) W. Malmsb. l. 2. c. 7. — (3) Id. ibid. c. 8. p. 31. — Voyez la Traduction du *Tableau des Mœurs des anciens Habitants de l'Angleterre* de Strutt.

(4) Bartholin. de caufis contemptæ apud Danos mortis, p. 133, &c.

sensé & le plus impartial de nos anciens Historiens, après avoir tracé le caractère des Anglo-Saxons. « Quoique ces vices » fussent trop généraux, ils n'étoient pas universels; car je sçais » que beaucoup d'Ecclésiastiques Anglois de ce temps suivoient » les sentiers unis de la Piété & de la Vertu, & que beaucoup » de Laics, de tous les rangs, menoient une vie agréable à » Dieu. Que personne ne soit donc choqué de ce que j'ai dit, » puisque je n'ai pas enveloppé, dans la même disgrâce, l'in-» nocent avec le coupable. (1) »

Usages remarquables des Anglo-Saxons & des Danois.

J'ai déjà parlé en passant, dans ce Chapitre & dans les Chapitres précédens de ce Livre, de tant d'usages remarquables des Anglo-Saxons & des Danois qui habitoient l'Angleterre à cette époque, qu'il me reste ici peu de choses à dire sur ce sujet. Cependant, pour que le Lecteur ne soit pas frustré de son attente, il n'est pas inutile de faire connoître, en peu de mots, leur manière de s'adresser à quelqu'un & d'exprimer leur respect & leur politesse, le traitement qu'ils faisoient au beau sexe, leurs cérémonies de mariage, leurs méthodes d'éducation, leurs rites de sépulture, leurs usages dans la paix & dans la guerre, le cortége & l'attirail des Grands, &c.

Ils étoient grossiers & impolis dans leur manière d'aborder.

Les Anglo-Saxons & les Danois paroissent n'avoir pas admiré beaucoup une manière de se présenter respectueuse & polie; mais ils étoient plutôt rudes & grossiers dans leur conduite. Cela est reconnu par leurs propres Ecrivains, qui avouent franchement que les François de cette époque l'emportoient de beaucoup sur eux, ainsi que sur toutes les autres Nations de l'Europe, par leur politesse, & l'élégance de leurs manières (2). Ils représentent comme une circonstance heureuse dans la Vie d'Egbert, le premier Monarque Anglois, & dans celle du célébre S. Dunstan, qu'ils ayent séjourné tous les deux pendant quelque temps en France, & qu'ils y ayent acquis une manière de se présenter gracieuse & engageante, entièrement inconnue dans leur propre Pays (3). Les Gallois paroissent avoir

(1) W. Malmsb. l. 3. p. 57. | (2) Id. ibid. l. 2. c. 1.
(3) Id. ibid. — J. Wallingford apud Gale, t. 1. p. 543.

été également impolis, à cette époque, puiſqu'on fut obligé de faire une Loi défendant aux Courtiſans de donner un coup à la Reine, ou de lui arracher avec violence ce qu'elle tiendroit dans les mains, ſous peine de perdre la protection de ſa Majeſté (1). Il ſeroit facile de citer ici beaucoup d'exemples de groſſièreté & de manque de délicateſſe, qu'on auroit peine à croire dans le ſiécle actuel, & qui étoient cependant établis par la Loi, & pratiqués même par les Tribunaux de Juſtice; mais la chaſteté de l'Hiſtoire m'impoſe ſilence. Un exemple de ce genre, que le Lecteur inſtruit trouvera ci-deſſous en langue Latine, ſuffira pour en donner une idée; & il n'auroit pas trouvé place dans ce Chapitre, s'il n'avoit pas déjà été publié par un Auteur grave & reſpectable, après de mûres réflexions (2). Mais, quoique les Anglo-Saxons, les Danois, les Gallois, & les autres Peuples qui habitoient la Grande-Bretagne, à cette époque, manquaſſent, en général de délicateſſe, & fuſſent impolis dans leurs manières, cependant nous pouvons être certains que les inférieurs approchoient de leurs ſupérieurs avec des geſtes qui exprimoient la ſoumiſſion; que les perſonnes de Condition s'abordoient les unes les autres avec des marques de reſpect, & les parents avec des ſignes d'amitié; car toutes ces affections & tous ces ſentiments étant naturels au Genre-Humain, les expreſſions en ſont auſſi naturelles & univerſelles. Nous avons déjà vu les marques humiliantes de ſoumiſſion que les impérieux Danois exigeoient des Anglois, & avec leſquelles il eſt probable que tous les Eſclaves approchoient de leurs Maîtres; & l'Hiſtoire de ces temps préſente beaucoup d'exemples d'amis ſe baiſants & s'embraſſants les uns les autres en ſe rencontrant (3). Comme les Anglo-Saxons & les Danois étoient extrêmement ſuperſtitieux, les

(1) Leges Wallicæ, p. 11. l. 1. c. 8.

(2) Si mulier ſtuprata Lege cum viro agere velit, & ſi vir factum pernegaverit, mulier, membro virili ſiniſtrâ prehenſo, & dextrâ Reliquiis Sanctorum impoſitâ, juret ſuper illas, quòd is per vim ſe iſto membro vitiaverit. *Leges Wallicæ*, p. 85.

(3) Eddius Vita Wilfredi, c. 50 — 58.

Eccléſiaſtiques

Eccléſiaſtiques étoient les principaux objets de leur vénération; & il eſt quelquefois parlé de Rois, de Reines & de Nobles, s'agenouillant ou même ſe proſternant à terre devant leurs Guides ſpirituels, pour recevoir leurs ordres ou leurs bénédictions (1).

Les Anglois, de cette époque, traitoient le Beau-Sexe avec un degré d'égard & de reſpect, qu'on n'auroit guères du attendre d'un Peuple ſi peu poli dans ſes manières. Ils devoient cette façon de ſe conduire à leurs Ancêtres, les anciens Germains, qui, non-ſeulement admiroient & aimoient leurs femmes à cauſe de leurs charmes perſonnels, mais avoient même une eſpéce de reſpect religieux pour elles, les regardant comme les favorites particulières du Ciel, & les conſultant comme des Oracles (2). Auſſi trouvons-nous que quelques-unes des Dames Anglo-Saxonnes étoient admiſes dans leurs Aſſemblées les plus auguſtes, & qu'on faiſoit beaucoup d'attention à leurs opinions; & elles eurent tant d'influence dans les affaires les plus importantes, qu'elles furent les principales cauſes de l'introduction du Chriſtianiſme dans preſque tous les Royaumes de l'Heptarchie (3). Beaucoup de Dames Anglo-Saxonnes du plus haut rang, furent miſes au nombre des Saints de leur Pays, & devinrent les objets de la vénération ſuperſtitieuſe de leurs Compatriotes (4). Il fut fait un grand nombre de Loix pour aſſûrer les droits, protéger les perſonnes, & préſerver l'honneur du Beau-Sexe de toute inſulte; on leur faiſoit la cour avec une grande galanterie; & beaucoup de braves exploits furent entrepris pour obtenir leurs faveurs (5). Il faut cependant avouer que les Dames Angloiſes, ſur-tout celles du plus haut rang, furent enveloppées dans une diſgrâce & une ignominie momentannée, vers la fin du huitiéme ſiécle. Ce malheur fut occaſionné par la conduite baſſe & criminelle d'Eadburga, fille d'Offa, Roi de Mercie, & épouſe de Béorthric, Roi de Weſſex,

Conduite reſpectueuſe envers le Beau-Sexe.

(1) Id. c. 50. | (2) Tacit. de Morib. German. c. 8.
(3) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 25. | (4) Chap. 2. W. Malmsb. l. 1. c. 13.
(5) Wilkins Leges Saxonicæ. — Northern. Antiquit. vol. 1. c. 12.

qui, après avoir commis beaucoup de crimes horribles, finit par empoisonner, avec une potion, son mari & un jeune Noble, qui étoit son favori; ce qui excita une si violente & si universelle indignation contre elle, qu'elle fut obligée de se réfugier sur le Continent. Les Habitants du Wessex, trouvant qu'ils ne pouvoient exercer leur vengeance sur la personne de la coupable, témoignèrent leur ressentiment, en faisant une Loi portant « que dorénavant aucun des Rois du Wessex ne per-» mettroit à son épouse d'être couronnée, de s'asseoir avec lui » sur le trône, & d'avoir le nom de *Reine* (1) ». Mais Assérius, qui rapporte ce fait tout au long, tel qu'il le tenoit de son Maître Alfred-le-Grand, exprime, dans les termes les plus forts, son mécontentement de cette Loi; déclarant que c'est une Loi perverse & détestable, directement contraire aux usages de tous ces Peuples, qui étoient descendus des anciens Germains. Il observe, en outre, qu'elle ne fut pas long-temps observée. En effet Ethelwulf, second Roi d'Angleterre, ayant épousé Judith, fille de Charles-le-Chauve, Roi de France, la plaça sur le trône, sans déplaire à ses Sujets, quoiqu'il enfreignit directement l'usage barbare qui avoit prévalu pendant quelque temps dans son pays (2). Les femmes de la Noblesse Angloise, qui avoient partagé la disgrâce des épouses des Rois, recouvrèrent, par dégrés, leur ancienne dignité, & leur influence dans la Société, qui furent au moins aussi grandes, à cette époque, en Angleterre que dans toutes les autres Contrées de l'Europe (3).

Cérémonies du Mariage.

J'ai déjà parlé (4) des cérémonies & des usages prescrits par les Loix, lorsque l'on contractoit les Mariages; ainsi il ne me reste plus maintenant qu'à parler du petit nombre de circonstances arbitraires & de cérémonies changeantes dont la célébration de leurs Mariages étoit ordinairement suivie. Mais ces circonstances & ces cérémonies, dépendant plus de l'imagination & du caprice que de la Loi, on ne peut pas présumer qu'elles

---

(1) Asser. Vita Ælfridi, p. 3. | (2) Id. ibid. | (3) Spelman's life of Alfred, p. 25.
(4) Voyez ci-dessus le troisiéme Chapitre.

ayent été constantes ou universelles. Le Mariage se célébroit toujours dans la maison du futur, & toutes les dépenses, ainsi que tout l'embarras que cela occasionnoit, roulant sur lui, on lui accordoit un temps considérable pour faire les préparatifs nécessaires. On auroit cependant manqué à la galanterie ou à la mode, si l'on avoit laissé écouler plus de six ou sept semaines entre le temps où l'on avoit contracté un Mariage, & celui où on le célébroit. La veille du Mariage, tous les amis & les parents du futur, étant invités, se rendoient à sa maison, & y passoient le temps à faire des repas, & à se préparer à la cérémonie qui approchoit. Le lendemain matin, la compagnie du futur montoit à cheval, complettement armée, & partoit en grand étalage, & avec beaucoup d'ordre, sous le commandement d'un de ses membres, qui étoit appellé *Forewistaman* ou *Foremostman*, pour recevoir & conduire la future en sûreté à la maison de son futur. La compagnie marchoit dans cet ordre militaire, pour faire honneur à la future, & pour empêcher qu'elle ne fût arrêtée ou enlevée par aucun de ses anciens amants. Dans cette marche, la future (*bride*) étoit accompagnée de son tuteur & de ses autres parents mâles, conduite par une Dame, qui étoit appellée la *femme* de la future (*bride'swoman*) & suivie d'une compagnie de jeunes-filles, & qui étoient appellées les *filles* de la future (*bride's maids*). Elle étoit reçue, à son arrivée, par le futur, & solemnellement remise entre ses mains par son tuteur, qui lui adressoit un discours usité en cette circonstance (1). Après que cette cérémonie étoit terminée, le futur, la future & leurs compagnies réunies, alloient, suivis de Musiciens, processionnellement à l'Eglise, où les mariés recevoient la bénédiction nuptiale d'un Prêtre. Elle étoit donnée, en quelques endroits, sous un voile nuptial, qui étoit un morceau de drap quarré, soutenu, à chaque extrémité, par un homme fort grand, au-dessus du futur & de la future, pour cacher la rougeur virginale qui couvroit les joues de cette dernière (2). Lorsque l'épouse étoit veuve, on ne se servoit

(1) Voyez, ci-devant, le troisiéme Chap. de ce Livre. | (2) Muratori, t. 2. p. 111.

jamais de voile, parce qu'on le regardoit alors comme n'étant pas néceſſaire. Après que la bénédiction nuptiale avoit été donnée, le Prêtre mettoit ſur les têtes des deux époux des couronnes de fleurs, que l'on conſervoit dans l'Egliſe, pour cet uſage (1). Cette raiſon, ainſi que pluſieurs autres, étoient cauſe qu'on célébroit le plus communément les Mariages pendant l'été. Lorſque ces cérémonies étoient terminées, toute la compagnie retournoit en proceſſion à la maiſon du futur, & prenoit place au feſtin nuptial, qui étoit auſſi ſomptueux & auſſi abondant que les facultés de celui qui le donnoit le permettoient. La jeuneſſe des deux ſexes paſſoit l'après-midi & le ſoir à ſe réjouir & à danſer, le plus communément en plein air; & le reſte de la compagnie employoit ce temps à boire, occupation qu'ils aimoient beaucoup. La nuit, l'épouſe étoit conduite dans ſon appartement, & miſe dans ſon lit nuptial par les femmes de ſa ſuite; auſſi-tôt après, l'époux y étoit mené, par les hommes, de la même manière; &, après qu'ils avoient bu tous les deux dans la coupe du mariage avec ceux qui étoient préſents, toute la compagnie ſe retiroit. Les habillements de noce de l'épouſe & de trois de ſes filles, ainſi que ceux de l'époux & de trois des perſonnes qui le ſuivoient, étoient d'une couleur & d'une forme particulière, & ils ne pouvoient être mis dans aucune autre occaſion. Auſſi appartenoient-ils anciennement aux Minſtrels ou Muſiciens qui avoient ſuivi la noce; mais, quand ceux-ci furent tombés dans la diſgrâce, ces vêtements furent communément donnés à quelqu'Egliſe ou Monaſtère (2). Le lendemain matin, toute la compagnie s'aſſembloit dans l'appartement du couple nouvellement marié, avant ſon lever, pour entendre le mari déclarer le *morgœgife* (3) ou don du matin (*morning-gift*); & un nombre compétent de ſes parents ſe rendoit garant, vis-à-vis des parents de ſa femme, que le mari

(1) Olai Magni, p. 553. | (2) Stiernhook, l. 2. c. 1. p. 165.

(3) Voyez la Traduction du *Tableau des progrès de la Société en Europe*, de Gilbert Stuart.

rempliroit ſa promeſſe (1). Les feſtins & les réjouiſſances continuoient pendant pluſieurs jours, après le Mariage, & finiſſoient rarement avant que toutes les proviſions fuſſent conſommées. Pour indemniſer, en quelque ſorte, le mari de toutes ces dépenſes, les parents des deux époux lui faiſoient quelque préſent lors de leur départ (2).

Lorſqu'il naiſſoit des enfants du Mariage, leurs mères les nourriſſoient ordinairement. Ce louable uſage ne paroît pas avoir été tout-à-fait univerſel parmi les Dames Anglo-Saxonnes d'un rang diſtingué, même dans la première partie de cette époque; car le Pape Grégoire dit, dans ſa Lettre à S. Auguſtin, l'Apôtre des Anglois: « Il s'eſt introduit un certain uſage blâ- » mable parmi les gens mariés, qui conſiſte en ce que quel- » ques Dames refuſent de nourrir les enfants qu'elles ont mis » au monde, mais les remettent à d'autres femmes pour les » nourrir (3) ».

Les mères nourriſſoient leurs propres enfants.

Les Anglo-Saxons paſſent pour avoir été dans l'uſage de donner des noms à leurs enfants, auſſi-tôt après leur naiſſance; & ces noms exprimoient tous quelque grande ou bonne qualité (4) Les ſur-noms ou noms de famille ne furent pas en uſage chez les Anglois, à cette époque, ou au moins juſqu'au régne d'Edouard-le-Confeſſeur (5). Mais, comme pluſieurs perſonnes qui demeuroient près l'une de l'autre, avoient quelquefois le même nom propre, il devint néceſſaire, pour diſtinguer l'individu qu'on vouloit déſigner, ſoit en parlant, ſoit en écrivant, d'ajouter à ſon nom, quelque mot qui donnât une idée de ſon extérieur, de ſon caractère, &c. tels que le *long*, le *noir*, le *blanc*, le *bon*, le *paiſible*, le *mal-préparé*, &c. Ce mot étant conſtamment ajouté au nom d'une perſonne, devint une eſpéce de nom ſecondaire; mais il ne paſſoit point à ſes deſcendants, & ne devenoit pas le ſur-nom de ſa famille (6). Quelquefois on diſtinguoit un individu d'avec les autres qui

Noms & ſur-noms.

(1) Stiernbook, l. 2. c. 1. p. 165. | (2) Id. ibid. | (3) Bedæ, Hiſt. Eccleſ. l. 1. c. 17. | (4) Camden's Remains, p. 45. — 55. &c. — Werſtegan. c. 8. (5) Id. ibid. p. 110. | (6) Id. ibid.

portoient le même nom, soit en ajoutant le nom du lieu où il demeuroit, ou le nom de son père, soit en employant quelqu'autre moyen (1). On peut cependant observer que ces noms dont on se servoit, à cette époque, comme d'une espéce de sobriquet pour distinguer des personnes particulières, ayant le même nom propre, devinrent, pendant l'époque suivante, des noms de famille, & passèrent à la postérité de ces individus, qui vraisemblablement les méritoient à ces égards; & beaucoup de nos sur-noms modernes sont dérivés de ces mots (2). C'est par des dégrés aussi lents & aussi insensibles, que les Usages les plus généraux s'établissent.

Manière d'éprouver le courage des enfants.

Comme les Anglo-Saxons admiroient la Valeur & l'Intrépidité par-dessus tout, ils étoient très-curieux de découvrir si leurs fils possédoient ces qualités; aussi avoient-ils différentes manières de mettre leur courage à l'épreuve, même dans leur enfance. Le moyen suivant passe pour avoir été l'une de ces épreuves les plus usitées. « Un jour dont on étoit convenu » pour cet effet, la famille & les amis étant assemblés, le père » plaçoit son fils, encore enfant, sur le penchant du toît de » sa maison. Si l'enfant se mettoit d'abord à crier, & paroissoit » craindre de tomber, les spectateurs étoient fort affligés, & » pronostiquoient qu'il seroit un lâche; mais s'il s'attachoit hardiment au chaume, & ne montroit aucune marque de » frayeur, ils étoient transportés de joie, & décidoient qu'il » seroit un *Stoutherce*, c'est-à-dire un guerrier courageux (3) ».

Genre d'éducation.

Les Anglo-Saxons étant une Nation grossière & belliqueuse, lors de leur arrivée dans la Grande-Bretagne, & ayant continué de l'être pendant plusieurs siécles après, on ne doit pas croire qu'ils ayent élevé leurs enfants d'une manière molle & délicate, dont ils n'avoient point d'idée, & qui auroit mal convenu au genre de vie auquel leurs enfants étoient destinés. De même que leurs Ancêtres, les anciens Germains, les personnes même du plus haut rang, accoutumoient leurs fils à

(1) Hickesii Dissertat. Epist. p. 23. — Verstegan. c. 9. | (2) Verstegan. c. 9.
(3) Howel's General History, part. 4. p. 335

affronter les dangers & à ſupporter le froid, la faim, la peine & le travail, dès leur plus tendre enfance, pour qu'ils puſſent être propres à la chaſſe, qui devoit être leur principal divertiſſement, & à la guerre, qui ſeroit leur principale occupation (1). Les Lettres étoient rarement regardées comme devant faire partie de l'éducation des enfants des plus grandes familles. Lorſqu'Alfred-le-Grand, quatriéme fils du Roi Ethelwulf, avoit douze ans, ni lui, ni aucun de ſes trois frères aînés ne pouvoit lire un mot de la Langue de ſon Pays ; & ce fut plutôt par une eſpéce de hazard, que d'après un deſſein formé, que ces Princes apprirent par la ſuite à lire, quoiqu'on eût pris beaucoup de peines pour leur éducation, & qu'on leur eût montré, avec le plus grand ſoin, à chaſſer, à monter à cheval, & à faire tous les exercices militaires (2). Il a été auſſi remarqué par Aſſérius, comme l'un des plus grands changements introduits par ſon Héros Alfred-le-Grand, qu'Ethelwerd, ſon plus jeune fils, qui étoit deſtiné à l'Egliſe, avoit appris à lire avant qu'on lui eût montré à chaſſer (3). En un mot, la Jeuneſſe Anglo-Saxonne & Danoiſe jouiſſoit de beaucoup de liberté, & pouvoit conſacrer un temps conſidérable à des amuſements champêtres, & à des exercices guerriers, ce qui ne contribuoit pas peu à augmenter ſa force, ſon agilité, ainſi que ſon courage, & à la rendre propre aux travaux de la guerre.

Rites de Sépulture.

Les Habitants de la Germanie & de la Scandinavie, ont diſtingué les différentes époques de leur Hiſtoire par les divers genres de ſépulture qui y ont prévalu. Ils brûlèrent leurs morts pendant l'époque la plus ancienne, qui fut appellée en conſéquence *burna olld* où l'âge où l'on brûla (4) ; ils enſevelirent leurs morts ſans les brûler, & élevèrent ſur leurs corps des monceaux de terre ou de pierres, durant le cours de l'époque ſuivante, qui fut appellée, par cette raiſon, *haugs*

---

(1) Tacit. de Morib. German. c. 10. | (2) Aſſer. Vita Ælfredi, p. 8.

(3) Id. ibid. p. 13. | (4) Voyez la Traduction du *Tableau des Mœurs & des Arts des anciens Habitans de l'Angleterre*, de Strutt.

olld ou le ſiécle des éminences (1). Quoique le moment qui vit finir la première de ces époques & commencer la ſeconde, ne ſoit pas diſtinctement marqué, il paroît cependant avoir été placé avant l'arrivée des Saxons & des Danois dans la Grande-Bretagne; en effet ces Peuples enſeveliſſoient en général leurs morts ſans les brûler, s'ils ne les enſeveliſſoient même pas toujours; & ils élevoient des barrows ſur leurs corps pour perpétuer leur ſouvenir. C'eſt ainſi que, quand Hubba, fameux Chieftain Danois, ſut tué dans un combat par les Anglois, en l'an 878, ceux qui le ſuivoient enterrèrent ſon corps, & élevèrent au-deſſus un tertre prodigieux, qu'ils appellèrent *Hubbaſtow* ou la place d'Hubba (2). Quoique ce tertre ait été détruit par la mer, cependant l'endroit du rivage où il fut autrefois, près d'Appledore dans le Dévonshire, eſt encore connu ſous le nom de *Whibbleſtow* (3). Lorſqu'ils mirent le corps ſur le ſol, & qu'ils commencèrent à le couvrir de terre, tous les aſſiſtants pouſsèrent les plus grands cris, & firent entendre les gémiſſements les plus vifs (4). C'étoit tellement l'uſage des Anglo-Saxons de mettre les corps de leurs morts ſur la ſurface du terrein, & de les couvrir de pierres & de terre, qu'ils le firent même lorſqu'ils les enſevelirent dans les Egliſes. Auſſi le pavé de quelques Egliſes fut-il tellement encombré par petites monticules, qu'il ne fut plus poſſible d'y célébrer le Service Divin, & qu'elles furent abandonnées par cette raiſon (5). Les inconvénients de cet ancien uſage devinrent, à la longue, ſi ſenſibles, qu'on fit pluſieurs Canons pour défendre d'enſevelir dans les Egliſes d'autres perſonnes que les Prêtres ou les Saints, ou ceux qui avoient bien payé l'obtention de ce privilége, & pour obliger de mettre dans des foſſes d'une profondeur convenable, ſous le pavé, ceux qui y avoient été enſevelis (6). La maiſon dans laquelle le corps mort étoit placé avant d'être enſeveli, étoit le théâtre d'une

(1) Bartholin. l. 1. c. 8. | (2) Brompton, col. 809. | (3) D. Borlaſe's Cornwal. p. 221. | (4) Brompton, ibid. | (5) Wilkin Concilia, t. 1. p. 268. — Johnſon's Canons, A. D. 994. c. 9. | (6) Id. ibid.

ſuite

ſuite de feſtins, de danſes, de chants & de toutes ſortes de divertiſſements qui occaſionnoient beaucoup de dépenſes à la famille du mort (1). Dans quelques endroits du Nord, on laiſſoit le mort ſans ſépulture, juſqu'à ce qu'on eût conſumé dans ces jeux & dans ces feſtins tout l'argent qu'il avoit laiſſé (2). Cet uſage s'étoit établi, chez ces Nations, pendant la durée du Paganiſme, & l'Egliſe s'efforça de le détruire; mais il étoit trop conforme à leur amour exceſſif des feſtins & de la débauche, pour être ſi-tôt abandonné. Les funérailles & la manière dont on arrangea le corps du fameux Wilfred, Archevêque d'York, qui mourut à Oundle dans le Northamptonshire, en l'an 708, & fut enſeveli à Rippon, ſont décrites de la manière ſuivante, par ſon Hiſtorien Eddius. « Un certain jour, » un grand nombre d'Abbés & d'Eccléſiaſtiques rencontra » ceux qui portoient le corps du ſaint Evêque dans un cercueil, & les pria inſtamment de lui permettre de laver ce » ſaint corps, & de le revêtir d'une manière honorable & con- » forme à ſa dignité; & il obtint cette permiſſion. Alors un » des Abbés, nommé *Bacula*, ayant étendu ſon ſurplis ſur la » terre, les Frères y placèrent le ſaint corps, le lavèrent de » leurs propres mains, le revêtirent de ſes habits pontificaux; » &, le relevant enſuite, ils le portèrent à un endroit con- » venu, en chantant des pſeaumes & des hymnes, dans la » crainte de Dieu. Ayant avancé un peu, ils déposèrent de » nouveau le corps, élevèrent une tente au-deſſus, le lavè- » rent avec de l'eau pure, le revêtirent de beau linge, le » mirent dans un cercueil, & marchèrent en chantant des » pſeaumes, vers le Monaſtère de Rippon. Lorſqu'ils furent près » de ce Couvent, tous ceux qui l'habitoient vinrent au-devant » d'eux avec leurs Reliques ſacrées. A peine y avoit-il dans toute » cette nombreuſe compagnie un ſeul membre qui ne verſât » des larmes; & tous, élevant la voix & chantant enſemble » des hymnes & des prières, conduiſirent le corps dans l'Egliſe

(1) Id. A. D. 957. c. 3.

(2) Vita Ælfredi à Spelmanno, Append. 6. p. 208.

» que le ſaint Evêque avoit bâtie & dédiée à S. Pierre, & » ils l'y déposèrent de la manière la plus impoſante & la plus » honorable (1) ».

Uſages à la guerre.

Les Anglo-Saxons & les Danois, faiſant ſouvent la guerre, avoient beaucoup d'Uſages ſinguliers, qui y étoient relatifs, dont il n'eſt pas néceſſaire de préſenter ici un recueil complet. Auſſi-tôt que la guerre étoit réſolue, une de leurs principales occupations étoit de découvrir quelle en ſeroit l'iſſue, non en comparant leurs propres forces avec celles de leurs ennemis, mais en eſſayant de connoître la volonté du Ciel, par les différents Arts de la divination. Le ſeul de ces Arts qui paroiſſe avoir été tant ſoit peu raiſonnable, eſt celui qui eſt décrit de la manière ſuivante par Tacite, comme étant pratiqué par leurs Ancêtres, les anciens Germains. « C'eſt leur uſage, lorſ- » qu'ils ſont en guerre avec quelque Peuple voiſin, de ſe » procurer, par quelque moyen, un Captif de cette Nation, » & de le forcer de combattre avec un membre de leur pro- » pre Nation, en obſervant que chacun des Combattants ſoit » armé à la manière de ſon Pays ; & ils tirent de l'iſſue de » ce combat un préſage de leurs victoires ou de leurs défaites » futures (2) ». Ils ne ſe donnoient pas moins de peines pour obtenir la faveur du Ciel que pour découvrir ſa volonté ; &, tant qu'ils furent Payens, ils offrirent, à cet effet, à leurs Dieux beaucoup de ſacrifices, & quelquefois même des victimes humaines, avant que de s'engager dans leurs expéditions militaires (3). Leurs Prêtres, portant leurs Idoles, ſuivoient conſtamment leurs armées, exerçoient la diſcipline militaire, & décidoient quels étoient les moments les plus favorables pour donner des batailles (4). Après la converſion des Anglo-Saxons & des Danois au Chriſtianiſme, ils conſervèrent longtemps ces anciens uſages, en les changeant un peu, & les accommodant à leur nouvelle Religion. Avant qu'une bande de

(1) Eddius in vitâ Wilfredi, c. 63. | (2) Tacit. de Morib. German. c. 10.
(3) Dudo S. Quintin. de moribus Norman. l. 1. | (4) Tacit. de Morib. German. c. 10.

Pirates Chrétiens mît à la voile pour une expédition de piraterie, avec le pieux dessein de piller & de massacrer tout ce qui se trouveroit sur son chemin, elle ne manquoit jamais de recevoir le Sacrement, de confesser ses péchés à un Prêtre, & d'observer les pénitences qui lui étoient imposées, dans l'espérance (dit mon Auteur) que Dieu la béniroit & la feroit prospérer dans ses desseins (1). Les armées Anglo-Saxonnes étoient toujours suivies d'un grand nombre d'Ecclésiastiques, qui étoient destinés à prier, pour leur obtenir un bon succès, & qui les suivoient par-tout avec leurs plus respectables Reliques, afin d'assûrer la protection de ces Saints à ceux à qui ils appartenoient (2).

Manière dont on créoit Chevalier.

Ces Ecclésiastiques ne se renfermoient pas dans leur seule fonction de prier ; mais, comme leurs prédécesseurs Payens, ils se mêloient beaucoup de la conduite des armées qu'ils suivoient, en infligeant les censures de l'Eglise à ceux qui ne se conduisoient pas d'une manière convenable, & en conférant les honneurs militaires, particulièrement la Chevalerie, avec les cérémonies suivantes : « Celui qui devoit être fait Chevalier confessoit d'abord tous ses péchés à un Evêque, un » Abbé, un Moine ou un Prêtre, remplissoit les pénitences » qui lui avoient été imposées, & observoit tous les actes de » dévotion qui lui avoient été prescrits. Il veilloit ensuite, » toute la nuit, dans une Eglise ; &, le lendemain matin, avant » que d'entendre la Messe, il offroit solemnellement son épée » sur l'autel. Après la lecture de l'Evangile, le Prêtre bénissoit » l'épée, l'ôtoit de dessus l'autel, & la mettoit au col du » Soldat (3), auquel il donnoit sa bénédiction ; & qui, après » avoir participé aux sacrés Mystères, pendant la même Messe, » étoit proclamé véritable & légitime *Chevalier* (4) ».

---

(1) Saxo Grammat. l. 14. | (2) Historia Ramsiens. c. 72.

(3) On sçait que le terme *miles* (soldat), signifioit anciennement *Chevalier*. Note du Traducteur.

(4) Ingulphi Historia, edit. à Hen. Savile. p. 513.

Chant de guerre.

Lorfque les Anglo-Saxons marchoient au combat, ils faifoient un bruit horrible en chantant, jettant des cris, & entre-choquant leurs armes; &, pour empêcher que leurs chevaux ne fuffent effrayés de ce bruit, ils avoient l'habitude de les rendre fourds, habitude qui fut à la fin condamnée, à caufe de fa cruauté, par les Canons de l'Eglife (1). En faifant connoître leurs Arts militaires (2), j'ai déjà parlé de ceux des autres ufages guerriers des Anglo-Saxons, qui avoient quelque chofe de remarquable ou de fingulier.

On rendoit les chevaux fourds.

L'Eglife condamne cet ufage.

Suite des Grands.

Les Rois, les Reines & les Nobles Anglo-Saxons vivoient dans une efpéce de magnificence groffière, & étoient toujours entourés d'une foule d'Officiers, d'Adhérents (*Retainers*) & de Serviteurs. « Edwin, Roi de Northumberland, dit Béde, » avoit une fi grande repréfentation, qu'on portoit des éten- » dards devant lui, non-feulement en temps de guerre, mais » même en temps de paix, lorfqu'il parcouroit, avec fa fuite » ordinaire, les Provinces de fon Royaume. De plus, lorfqu'il » étoit dans fa Capitale, & qu'il en traverfoit les rues, on » portoit toujours devant lui un étendard du genre de ceux que » les Romains nomment *Tufa*, & les Anglois *Tuuf* (3) ». Cette efpéce d'étendard étoit faite avec des plumes de différentes couleurs, en forme de globe, & attachée au haut d'une perche. Canute-le-Grand, qui étoit le plus riche & le plus magnifique des Princes de l'Europe, de fon temps, ne paroiffoit jamais en public, ou ne faifoit aucun voyage fans une fuite de trois mille hommes, bien montés & complettement armés (4). Ceux qui compofoient cette fuite nombreufe étoient appellés les *Houfecarles du Roi*, & formoient les troupes de fa Maifon, établies pour la repréfentation & la sûreté de fa perfonne.

Chariots dont les Reines fe fervoient.

Les chariots deftinés aux voyages n'étoient pas tout-à-fait inconnus dans l'Angleterre, à cette époque, quoiqu'ils paroiffent y avoir été très-rares, & que les Reines feules s'en foient

(1) Wilkins, Concil. t. 1. p. 150. | (2) Chap. V. | (3) Bedæ Hift. Ecclef. l. 2. c. 16. | (4) Sueno Agonis, p. 152.

ſervies. C'eſt ainſi que nous apprenons d'Eddius, dans la *Vie de l'Archevêque de Wilfred*, que, quand la Reine de Northumberland alloit de place en place dans ſon chariot, elle y ſuſpendoit, dans un ſac, les précieuſes Reliques qu'elle avoit enlevées de force à ce Prélat (1).

Il ſeroit ennuyeux & indigne de la gravité de l'Hiſtoire, de faire l'énumération de toutes les particularités peu importantes des Mœurs & des Uſages des Anglo-Saxons, qui ſont rapportées dans l'Auteur cité ci-deſſous, & auquel nous renvoyons ceux de nos Lecteurs qui déſirent connoître ces minuties (2).

Langue des Ecoſſois & des Gallois.

Les deux Langues les plus anciennes & les plus originales de l'Europe, furent la *Celtique* & la *Teutonique* ou la *Gothique*, leſquelles deux Langues ont donné la naiſſance à beaucoup d'autres, & particulièrement à celles qui furent parlées par les diverſes Nations qui habitèrent l'Angleterre à cette époque (3).

On a déjà prouvé que la Langue des anciens Bretons, lorſque les Romains deſcendirent, pour la première fois, dans leur Pays, étoit un Dialecte du Celtique; — que la plus grande partie de ce Peuple conſerva cette Langue pendant la durée de la domination des Romains; — qu'elle la parloit, lors de l'arrivée des Saxons, & qu'elle la tranſmit à ſes deſcendants dans le Pays de Galles, dont les Habitants la parlent encore. Les Nations Calédoniennes, du Nord de la Bretagne, parloient auſſi un Dialecte de cette même Langue ſi ancienne; &, comme leur poſtérité ſubſiſte encore dans les montagnes de l'Ecoſſe, ſans s'être mêlée avec aucun autre Peuple, elle continue de parler, avec très-peu d'altération, la Langue de ces anciens Ancêtres. A la vérité, le vénérable Béde obſerve que, de ſon temps, les Bretons, les Ecoſſois & les Pictes parloient trois différentes Langues; mais, en s'exprimant ainſi, il veut, vraiſemblablement, dire que les Langues de ces Nations n'étoient

---

(1) Eddius Vita Wilfredi, c. 33. | (2) Werſtigan's Reſtitution of decayed intelligence, chap. 3. | (3) Voyez la Préface de l'Ouvrage intitulé: *Northern Antiquities*.

pas exactement les mêmes, mais différoient considérablement l'une de l'autre, comme le Gallois & le Erse, l'Anglois & l'Ecossois diffèrent aujourd'hui (1). Il ne sera pas nécessaire de parler davantage, soit dans ce Volume, soit dans les suivants, de la Langue Celtique ou de ses Dialectes, qu'on a si long-temps parlés dans le Pays de Galles & dans les montagnes & les Isles de l'Ecosse, parce qu'ils se sont conservés, pendant un grand nombre de siécles, sans aucune altération vraiment importante.

Langue des Anglo-Saxons & des Danois.

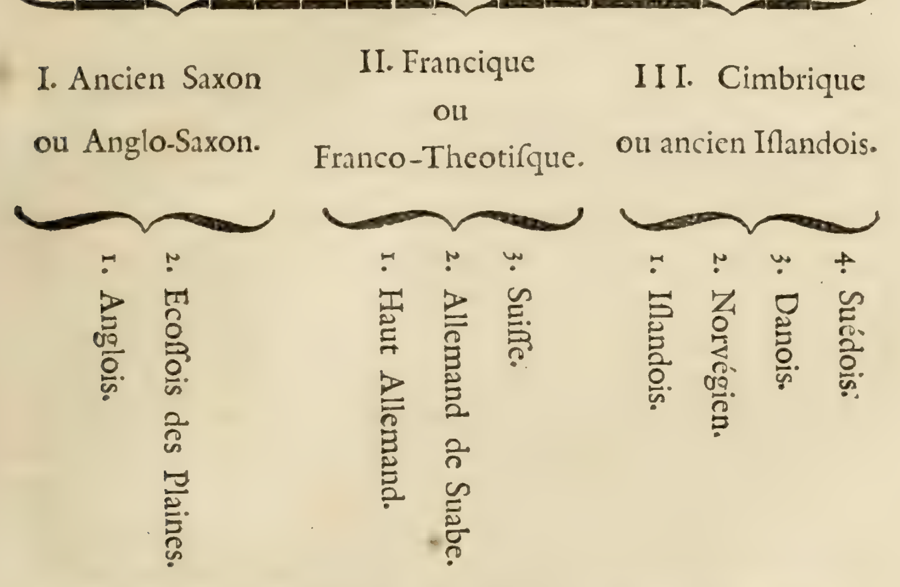
La Langue Gothique ou Teutonique fut aussi l'une des plus anciennes & des plus originales des Langues de l'Europe. Différents Dialectes de cette Langue furent parlés par toutes les Nations de la Germanie & de la Scandinavie, & par toutes les nombreuses Tribus qui sortirent de ces Pays, dans les quatriéme, cinquiéme & sixiéme siécles, & fondèrent tant d'Etats puissants sur les ruines de l'Empire Romain. Le tableau suivant donnera au Lecteur une idée distincte des principales Langues anciennes & modernes qui sont dérivées de cette respectable Langue-mère; &, pour lui donner encore plus de satisfaction, j'ai inséré dans l'Appendix, N° 5, des morceaux écrits dans ces différentes Langues, d'après lesquels on verra, d'une manière très-claire, l'affinité qu'elles ont les unes avec les autres, & avec leur mère commune.

---

(1) Voyez le Chapitre I. du Livre I. — Bedæ Hist. Eccles. l. 1. c. 1.

TABLEAU
DES LANGUES DÉRIVÉES
DE LA LANGUE TEUTONIQUE.

Langue Gothique ou Teutonique. (1)



Raisons pour lesquelles on n'a pas inséré dans le Tableau précédent les Langues *Italienne*, *Françoise* & *Espagnole*.

Les Langues Italienne, Françoise & Espagnole modernes, ne sont pas comprises dans le Tableau ci-dessus, parmi celles qui sont dérivées de l'ancienne Langue Gothique, quoiqu'il ait été fondé des Royaumes en Italie, en France & en Espagne par des Nations qui parloient des Dialectes de cette dernière Langue; parce que ces Nations, au lieu d'extirper les anciens Habitants de ces Contrées, qui étoient beaucoup plus nombreux qu'elles, s'établirent dans leur Pays, se mêlèrent avec eux, perdirent, par ce moyen, la plus grande partie de leurs propres Langues anciennes, & adoptèrent celles des Peuples,

(1) Voyez la Préface des *Northern Antiquities.*

qu'elles avoient conquises. On trouve, à la vérité, dans toutes ces Langues, une teinture de la Teutonique; mais elles sont principalement dérivées du Latin & de plusieurs autres Langues qui ont été parlées par les Habitants originaires de ces Contrées, & par les autres Peuples qui s'y sont occasionellement établis (1).

Langue Saxonne.

Des Langues énoncées dans le tableau ci-dessus, & qui viennent de l'ancienne Langue Gothique, il n'y a que l'Anglo-Saxonne & la Danoise qui nous intéressent ici, parce que ces Langues furent parlées par les Anglo-Saxons & les Danois qui habitoient à cette époque l'Angleterre & les parties du Sud-est de l'Ecosse. Il ne sera pas même nécessaire de s'étendre beaucoup sur la Langue Danoise, parce qu'elle ne continua pas long-temps d'être une Langue distincte dans aucune partie de l'Angleterre, mais qu'elle fut mêlée avec l'Anglo-Saxonne, & forma un Dialecte particulier de cette Langue (2). On parloit ce Dialecte Dano-Saxon principalement dans le Royaume de Northumberland, où les Danois étoient en plus grand nombre; & nos anciens Historiens donnent souvent pour raison de ce que les Danois descendoient si souvent dans ce pays « qu'il y » avoit un grand mêlange de Danois parmi ceux qui l'habi- » toient, & que leur Langue avoit une grande affinité avec » la Danoise (3) ». On ne peut pas nier que la Langue Anglo-Saxonne a été parlée dans les parties du Sud-Est de l'Ecosse, pendant toute la durée de cette époque (4). Lorsqu'Edgar-le-Paisible, Roi d'Angleterre, céda le Lothien à Kenneth II, Roi d'Ecosse, en l'an 975, ce fut à ces conditions expresses « que les Habitants de ce Pays seroient appellés *Anglois*, & » gouvernés par les Loix Angloises, & qu'il leur seroit permis » de parler la Langue Angloise (5) ».

Antiquité & excellence de la Langue Saxonne.

On a dit beaucoup de choses extravagantes sur la grande antiquité & la grande supériorité de la Langue Anglo-Saxonne.

(1) Verstigan. c. 7. Muratori, t. 2. p. 990. | (2) Hickesii Thesaur. t. 1. p. 88. &c.
(3) J. Wallingford, edit à Gale, p. 548. | (4) Camden's Remains. p. 21.
(5) J. Wallingford, edit. à Gale. p. 545.

Suivant

Suivant quelques Ecrivains, ce fut la plus ancienne & la plus belle Langue du Monde, & elle fut parlée dans le Paradis terrestre par les premiers Pères du Genre-Humain ; c'est d'elle qu'ils prétendent que dérivent les noms d'*Adam*, d'*Eve* de *Caïn*, d'*Abel*, & de tous les *Patriarches Antidiluviens* (1). Mais, en abandonnant ces rêveries à leurs Auteurs & à leurs admirateurs, il suffit de dire que la Langue Teutonique ou Anglo-Saxonne est si ancienne, qu'il est impossible de remonter à son origine, & qu'elle étoit si belle & si riche, à l'époque dont nous-nous occupons actuellement, qu'elle mettoit ceux qui la parloient en état d'exprimer toutes leurs idées avec la force & la clarté suffisantes (2).

On a aussi affirmé très-positivement que la plus ancienne Langue Anglo-Saxonne étoit presque entièrement composée de monosyllabes (3). Mais il est impossible de donner aucune preuve de cette assertion, puisque les morceaux les plus anciens de cette Langue qui existent actuellement, ne présentent pas un nombre remarquable de monosyllabes, mais contiennent assez de mots composés de deux, trois & quatre syllabes (4). Il est bien vrai que presque tous nos monosyllabes anglois actuels viennent originairement du Saxon, & c'est tout ce qu'on peut affirmer avec vérité, à cet égard. On peut même observer que plusieurs mots composés aujourd'hui d'une seule syllabe étoient anciennement composés de deux, tels que *king*, qui étoit *Cining* en Saxon, &c.

Elle contenoit beaucoup de polysyllabes.

Quelques Sçavants ont trouvé, ou cru trouver, une affinité très-remarquable entre la Langue Grecque & l'Anglo-Saxonne, tant dans leurs mots radicaux que dans leur structure générale; & il faut avouer qu'ils ont montré beaucoup d'érudition & d'esprit en traçant cette affinité (5). Pour cet effet, ils ont raf-

Affinité de cette Langue avec le Grec.

(1) Verstigan. c. 7. p. 149. | (2) Camden's Remains, p. 25. | (3) Id. ibid. (4) Wilkins Leges Saxon. p. 1. &c. | (5) Camden's Remains p. 32 & 33. — Casaubon Dissertat. de Lingua Anglican. p. 236. — Clarke on Coins, p. 36, &c.

M. Chivot, Professeur au Collége de Montaigu, & mort à Roye, avoit entrepris un grand Ouvrage sur les *Origines de la Langue Grecque*. Il seroit à souhaiter que ses Manuscrits fussent remis à l'Académie des Inscriptions. Note du Traducteur.

femblé une quantité confidérable de mots, qui font les noms des objets les plus néceffaires & les plus communs, & qui ont un fens & un fon femblables dans les deux Langues. A la vérité, cette reffemblance eft très-frappante dans quelques-uns de ces mots; mais elle paroît imaginaire & tirée de loin dans beaucoup d'autres. Quant à leur formation & à leur ftructure générale, on a remarqué une grande généalogie entre ces deux Langues dans la terminaifon des infinitifs de leurs verbes, dans la manière dont elles fe fervent des articles & des termes de négation, ainfi que dans leurs procédés pour comparer leurs adjectifs & compofer leurs mots, & enfin à plufieurs autres égards (1). On préfume que cette affinité de ces deux Langues a été produite par le voifinage, la parenté & les rapports de commerce qui avoient fubfifté entre les Grecs & les Goths dans des fiécles très-reculés (2).

Changements dans la Langue Saxonne.

Il n'eft pas à croire que la Langue Anglo-Saxonne foit reftée dans le même état pendant tout le cours de cette longue époque, dont nous-nous occupons actuellement, quoiqu'il fût trop pénible, ou plutôt impoffible d'indiquer fes changements graduels. Il ne nous refte pas aujourd'hui de morceaux écrits dans la Langue parlée par les Anglo-Saxons, avant leur converfion au Chriftianifme; nous ne pouvons donc en avoir de connoiffance certaine. Pour donner à nos Lecteurs Anglois quelque foible idée de la Langue parlée par leurs anciens Ancêtres dans différentes Provinces, & à la fin de cette époque, il ne fera pas inutile de mettre fous leurs yeux deux copies de l'*Oraifon Dominicale*, qui paroiffent être de différents fiécles, & une *Chartre* du Roi Harold, qui a du être écrite dans la dernière année de cette époque, en mettant au deffous des traductions abfolument littérales. Si l'on examine ces morceaux avec attention, on verra la grande différence qui fe trouve entre l'Anglo-Saxon & l'Anglois moderne, & l'on remarquera en même tems la grande reffemblance de ces deux Langues, & les dégrés fucceffifs par lefquels la dernière d'entr'elles s'eft approchée de

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid.

l'autre. Dans tous ces échantillons, & dans plusieurs autres que l'Appendix contient, l'Anglo-Saxon a été imprimé en caractères Romains, & non en Saxons, qui l'auroient rendu entièrement inintelligibles pour la plupart de nos Lecteurs.

*COPIE la plus ancienne de l'*Oraison Dominicale *en Saxon, avec sa Traduction, très-littérale.*

Copie Saxonne & version littérale interlinéaire, en Anglois, de l'*Oraison Dominicale.*

Urin Fader thic arth in heofnas,
Our Father which are in heaven,

1. Sic (1) gehalgud thin noma;
Be hallowed thine name;

2. To cymeth thin ryc (2);
To come thine kingdom;

3. Sic thin willa sue is in heofnas and in eortho;
Be thine will so is in heaven and in earth;

4. Urin hlaf ofirwistlic (3) sel (4) us to daig;
Our loaf superexcellent give us to day;

5. And forgefe us scylda urna, sue we forgefan scyldgum urum;
And forgive us debts ours, so we forgiven debts of ours;

6. And no inlead usig in custnung,
And not lead us into temptation,

7. Ah gefrig usich from isle.
But free us each from evil. Amen.

---

(1) La syllabe *ge* est ici purement explétive, & étoit mise par les Anglo-Saxons, ainsi que par les Grecs, devant un grand nombre de leurs mots.

(2) Il reste encore aujourd'hui quelque vestige de ce terme dans le mot *bishoprick.*

(3) La grande différence qui se trouve ici, vient de ce que les Traducteurs Saxons ont donné un sens différent de l'Original.

(4) Le verbe *selan* ou *sellan* a changé de signification, même dans les temps Saxons, & signifioit *sell* ou *vendre*, quoiqu'il eût anciennement signifié *give* ou *donner.*

Observations sur cet exemple.

Quoique la traduction qu'on vient de présenter de l'Oraison Dominicale soit évidemment très-ancienne, & passe pour avoir été écrite par Eadfrédi, Evêque de Lindisfarne, vers l'an 700, on peut cependant remarquer qu'elle ne contient pas plus de trois ou quatre mots qui soient entièrement hors d'usage, & absolument inintelligibles pour un Lecteur Anglois (1). Il convient aussi d'observer qu'il y a dans le Saxon plusieurs mots qui sont composés d'un plus grand nombre de syllabes qu'il n'y en a dans les mêmes mots en Anglois; & qu'il n'y a pas dans le Saxon un seul monosyllabe qui ait plusieurs syllabes en Anglois, car *ryc* est un terme différent de *kingdom*, qui est mis à sa place.

Copie plus récente de l'Oraison Dominicale, avec une Traduction littérale.

COPIE *plus récente de l'*Oraison Dominicale, *avec une Traduction très-littérale.*

Thu vre Fader the eart on heofinum,
Thou our Father that art in heaven,

1. Cum thin ric;
Come thine kingdom;

2. Si thin willa on eorthan swa swa on heofinum;
Be thine will on earth so as in heaven;

3. Syle us to daeg urn daegthanlican hlaf;
Give us to day our daily loaf;

4. And forgif us ure giltas, swa swa we forgifath tham the
And forgive us our guilts, so as we forgive them that
with us agyltath;
against us are guilty;

5. And ne led us on costnung;
And not lead us into temptation;

6. Ac alys us from yfle.
And redeem us from evil.

Si it swo.
Be it so.

(1) Camden's Remains. p. 22.

Cette dernière copie de l'Oraiſon Dominicale, qu'on préſume avoir été écrite environ deux ſiécles après la première, contient encore moins de mots qui ayent ceſſé d'être en uſage, & elle approche évidemment encore plus du moderne Anglois.

Autre exemple.

Un Lecteur, même Anglois, peut reconnoître l'état de la Langue Anglo-Saxonne juſques dans la dernière année de l'époque dont nous-nous occupons actuellement, s'il lit, avec attention, la courte *Chartre* ſuivante d'Harold, notre dernier Roi Anglo Saxon, & s'il la compare avec ſa traduction interlinéaire, qui a été faite dans le deſſein de rendre le ſens des mots, en s'écartant le moins poſſible de l'original, ſans s'occuper de l'élégance & de la propriété de l'expreſſion.

Chartre du Roi Harold, avec une traduction littérale.

Harold King greet Ailnoth and Tovid, and alle mine
Harold King greets Ailnoth and Tovid, and all mine

theines on Somerſeten frendliche. And ic cyeth eou,
thanes in Somerſet friendlily. And I kyth (1) to you,

that ic will that Giſo Bisheop beo his ſaca (2) werth and
that I will that Giſo Bishop be his ſac worthy and

his ſocna, ofer his lond and ofer his mannen: and tolles
his ſoc, over his land and over his men: and of toll

(1) Ce verbe *to kyth*, en Saxon *cyethan*, *découvrir ou faire connoître*, eſt encore employé dans le vers ſuivant de cette verſion des Pſeaumes de David, qui eſt deſtinée à être chantée dans l'Egliſe d'Ecoſſe :

Thou gracious to the gracious art,
To upright men upright.
Pure to the pure, froward thou kyth'ſt,
Unto the froward wight. *Pſal.* xviii. 25. 26.

(2) *Saca* & *ſocna*, appellés aujourd'hui ordinairement *ſac* & *ſoc*, ſignifient « un » privilége de tenir des Tribunaux & de juger des cauſes », appellé *ſaca*, dans leurs propres terres, appellé *ſacna*; & être digne *ſac*, & *ſoc* eſt avoir droit à ce privilége. *Hickeſii Theſaur. p.* 159.

werth (1), and temes (2), and infangenes (3) thefes, binnen
worthy, and of ſlaves, and of the trial of thieves, within

burckh and butan: ſwo full and ſwo forth ſwo he furmiſt
burgh and without: ſo full and ſo forth as it firſt

was on Edward Kinges dage on alle thingan. And ich bidde
was in Edward King's day in all things. And I bid

eou alle, that ge been him on fultumes, at thys Criſtendome
you all, that ye be to him aſſiſting, his Chriſtian and

Godes yerichtten, for to ſetten and to driven, loc thar him
God's rights, for to ſtablish and to drive, when there

neth ſy, and heo eoures fultumes bithyrfe; ſwo ſwo ich
need be, and he your ſupport wanteth; ſo as I

yetruthen to eou habbe, that we willan for mina lŭven. And
confidence in you have, that ye will for mine love. And

ich nille ye thefun that man, him æt anie thingan anye
I will not ye offend that man, or him in any thing any

unlag beodthe. God eu gehealde.
unlawful deed do. God you hold.

---

(1) *Tolles werth* étoit le privilége de tenir un Marché, & d'exiger certains *tolls* ou droits de ceux qui le fréquentoient. *Ley's Saxon. Diction. in voc.*

(2) *Teme* ou *team*, en Saxon, ſignifioit une race ou famille d'enfants; & être *teams werth*, ſignifioit avoir la propriété de ſes eſclaves, & des enfants ou de la poſtérité de ces eſclaves. Il exiſte encore aujourd'hui quelque trace de ces mots, comme *a team* of ducks, & en Ecoſſe *a bearn-team*, une famille d'enfants.

(3) *Infangenes thefes*, qui eſt le plus ordinairement écrit en un ſeul mot, étoit un terme technique des Loix Anglo-Saxonnes, qui déſignoit un privilége accordé par le Roi à un Evêque ou à un Thane, de juger, dans ſon propre Tribunal, un *thief* ou voleur, qui avoit été *fanged* ou arrêté dans l'étendue de ſon propre territoire. *Spelman. Gloſſ. in voc.*

Les Habitants de l'Angleterre verront, avec plaisir, par ces morceaux, que la Langue parlée par leurs Ancêtres, il y a environ mille ans, étoit riche, expressive, harmonieuse, & abondante en voyelles, diphtongues & polysyllabes, qui sont regardées comme le plus grand mérite des Langues. Ils remarqueront aussi, avec surprise, combien elle ressemble, pour le fond, à l'Anglois moderne; & que presque tous ses mots sont encore employés aujourd'hui, quoique l'orthographe & la signification de beaucoup d'entr'eux soient considérablement changées. On fera connoître, à la place qui leur convient, les changements ultérieurs & graduels de cette Langue, dans les Volumes suivants de cet Ouvrage.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de grands détails sur les changements survenus dans les habillements.

Des recherches minutieuses sur les différentes parties de l'habillement des deux Sexes & de tous les rangs différents de la Société, dans les diverses Nations Bretonnes, à cette époque, seroient ennuyeuses, & ne conviennent ni à la nature ni au but de l'Histoire; ainsi un coup-d'œil général sur ce sujet est tout ce qu'on peut attendre ici.

Il ne se faisoit pas souvent des changements dans ce genre, à cette époque.

Dans les premiers âges de la Société, les modes & les formes des habillements ne changent pas beaucoup. Les Arts étant alors dans leur enfance, ne fournissent pas de matériaux sur lesquels l'imagination puisse travailler; & les hommes, étant peu accoutumés au changement dans aucun genre, sont extraordinairement attachés à leurs modes, ainsi qu'aux autres usages de leurs Ancêtres. Ce qui prouve assez la vérité de cette assertion, c'est que l'usage très-ancien & très-barbare, de se peindre le corps, n'avoit pas entièrement cessé pendant l'époque dont nous-nous occupons actuellement, puisqu'on y fut obligé de faire, en l'an 785, une Loi contre lui (1). On voit aussi, par la même Loi, que, long-temps après l'introduction du Christianisme, on conserva quelques modes payennes dans les habillements, modes qui furent très-condamnées par l'Eglise, mais qui ne sont pas décrites.

(1) Wilkins. Concilia, t. 1. p. 150.

Habillement des Ecossois, des Pictes & des Gallois.

Nous ne connoissons point de changement très-remarquable survenu, à cette époque, dans l'habillement des Ecossois & Pictes, chez lesquels les Arts furent toujours dans un état très-imparfait. Quand les Descendants des anciens Bretons du Midi se furent retirés dans le pays de Galles, ils ne furent pas plus heureux, à cet égard, n'ayant été que très-imparfaitement & très-grossièrement vêtus. On dit qu'ils ne faisoient point de cas du linge, & qu'ils avoient leurs têtes, leurs pieds & leurs jambes nuds, n'ayant sur le corps que des hauts-de-chausse grossiers, une espéce de veste, mise immédiatement sur la peau, & par-dessus le tout, un manteau ou plaid, qui leur servoit pour dormir la nuit, & qui les défendoit contre la chaleur & la pluie, pendant le jour, comme le sçavant Lecteur le verra par les vers rimés qui sont au bas de cette page (1). Cependant ce vêtement n'étoit porté alors que par les gens du Peuple du pays de Galles; car il paroît clairement, par les Loix de cette Province, que la Famille Royale, les Officiers de l'Etat, & les autres personnes d'un rang élevé connoissoient l'usage du linge, des souliers & des bas. Suivant ces Loix, tous les Officiers de la Maison devoient être habillés trois fois par an, le Roi fournissant le drap, & la Reine fournissant le linge nécessaires à cet effet (2). On y trouve l'énumération des différentes parties de l'habillement du Roi & de la Noblesse, parmi lesquelles on voit des chemises, des bas, des souliers, des bottes, avec des ceinturons où étoient suspendus leurs couteaux ou poignards, & des pierres pour les aiguiser (3). Quoiqu'il soit fait mention de bas dans les anciennes Loix du

---

(1) His vestium insignia
Sunt clamei & camisia,
Et crispa femoralia
Sub ventis & sub pluvia,
Quamvis brumescat Borea.
Sub istis apparatibus
Spritis linthiaminibus,
Stant, sedent, cubant, dormiunt,
Pergant, pugnant, prosiliunt.
Hi sine super tunicis,
Nudatis semper tibiis,
Vix aliter incederent
Regi licèt occurrerent.

Ranulph Higden, apud Gale. p. 187.

(2) Leges Wallicæ, p. 8. | (3) Id. ibid. p. 273.

pays

pays de Galles, nous ne devons pas croire qu'ils fussent de la même espéce, ou travaillés de la même manière que ceux dont on se sert présentement; en effet les arts ingénieux & utiles de tricoter les bas, & d'en faire au métier, ne furent inventés que plusieurs siécles après la fin de cette époque. Les bas de ce temps n'étoient que de certaines couvertures grossières destinées à garantir les jambes & les pieds, faites avec du linge & du drap, qui étoient entortillées au tour d'eux, ou qui étoient attachées de plusieurs manières différentes, dont quelques-unes seront décrites par la suite.

Le vêtement des anciens Germains, tel qu'il est décrit par Tacite, étoit fort simple & très-imparfait, consistant principalement en un large manteau ou plaid, qui couvroit tout le corps, & étoit attaché à l'épaule droite par un bouton ou une broche (1). Quelques-uns des plus opulents d'entr'eux portoient sous leurs manteaux une espéce de tunique, non pas large & flottante comme celle des Parthes & des Sarmates, mais adaptée exactement à la forme de leurs corps, & ornée de morceaux de peaux d'animaux de diverses couleurs. L'habillement des femmes ne différoit pas beaucoup de celui des hommes, excepté que leurs manteaux étoient ordinairement faits de toile, & que leurs tuniques n'avoient pas de manches, & ne couvroient pas leur poitrine (2). Les Anglo-Saxons, lors de leur arrivée dans la Grande-Bretagne, paroissent avoir été habillés de la même manière que leurs Ancêtres, les anciens Germains. En effet, Paul Diacre, dans son *Histoire des Lombards*, donne la courte description suivante de leur habillement (qu'il dit avoir été le même que celui des Anglo-Saxons) tirée d'un tableau historique du sixiéme siecle, qu'il avoit vu dans le Palais de Théodélinda, Reine des Lombards, en Italie. « Dans le même lieu, la Reine Théodélinda construisit » un Palais où elle ordonna qu'on peignît quelques-uns des » exploits des Lombards. Nous voyons, d'après ces anciens » tableaux, les vêtements que les Lombards portoient, & la

Description générale de l'habillement des Anglo-Saxons.

(1) Tacit. de Morib. German. c. 17. | (2) Id. ibid.

» manière dont ils arrangeoient leurs cheveux, à cette époque. » Leurs habillements, qui étoient les mêmes que ceux des » Anglo-Saxons, étoient larges, flottants, & principalement » faits de toile. Ils étoient aussi ornés de larges bords, tissus » ou brodés de différentes couleurs (1) ». Comme cette description a été faite d'après un tableau, il n'y est vraisemblablement question que du vêtement ou manteau supérieur; &, comme ce tableau étoit dans le Palais de la Reine, il contenoit probablement un grand nombre de figures de femmes; ce qui a pu être la raison pour laquelle beaucoup de ces manteaux ont paru être de toile. En effet il n'est guères possible que, chez les Lombards & les Anglo-Saxons, tous les vêtements des hommes, & spécialement les vêtements de dessus, ayent été faits de toile, dans un temps où la toile étoit si rare. De pareils habillements auroient été trop peu utiles & trop peu convenables à des Peuples qui étoient aussi exposés aux tempêtes, & aussi souvent occupés d'expéditions militaires.

Description plus détaillée.

Pour satisfaire davantage la curiosité des habitans de l'Angleterre, à cet égard, il convient de présenter ici une description plus complette des différentes parties de l'habillement de leurs Ancêtres, & des moyens auxquels ils avoient recours pour se parer.

Passion pour le bain chaud.

Tous les Peuples qui sortirent de la Germanie & de la Scandinavie, pendant le moyen âge, & particulièrement les Anglo-Saxons & les Danois, qui s'établirent dans l'Angleterre, conservèrent long-temps leur passion pour le bain chaud, qu'ils avoient héritée de leurs Ancêtres, les anciens Germains (2). Dans les Loix Anglo-Saxonnes, le bain chaud étoit toujours regardé comme l'un des besoins de la vie, & comme aussi indispensable que le manger, le boire ou l'habillement (3). L'une des pénitences imposées le plus ordinairement par les Canons de l'Eglise, pendant cette époque, à ceux qui avoient commis de

(1) Paul Diacon. de Gestis Longobard. l. 4. c. 23.

(2) Tacit. de Morib. German. c. 22.

(3) Johnson's Canons, A. D. 963. c. 68 & 69.

grands péchés, étoit de s'abſtenir du bain chaud, pendant un certain temps, & de donner de la nourriture, des vêtements, du feu, des bains & des lits à un certain nombre de pauvres (1). D'un autre côté, ils avoient une très-grande averſion pour le bain d'eau froide, qui leur étoit auſſi impoſé comme une pénitence. Se baigner, au moins chaque ſamedi, étoit l'uſage conſtant de tous ceux qui avoient quelque ſoin de leur perſonne, & étoient curieux d'obtenir la bienveillance des Dames (2).

L'Egliſe impoſoit pour pénitence de s'abſtenir du bain chaud, ou de ſe baigner dans l'eau froide.

Les Anglo-Saxons & les Danois regardoient les beaux cheveux comme l'un de leurs plus grands attraits, & l'un des plus grands ornemens de leurs perſonnes, & ils ſe donnoient beaucoup de peines pour les arranger à leur avantage (3). Les jeunes filles, avant leur mariage, portoient leurs cheveux ſans être couverts & ſans être liés, flottants en boucles ſur leurs épaules; mais, dès qu'elles étoient mariées, elles les coupoient plus courts, les attachoient en les relevant, & mettoient une parure de tête, d'un genre ou d'un autre, ſuivant la mode régnante (4). Avoir les cheveux entièrement coupés, étoit un malheur ſi redouté, que c'étoit un des plus grands châtiments infligés aux femmes qui s'étoient rendues coupables d'adultère (5). Les Soldats Danois, placés en garniſon chez les Anglois, ſous les régnes d'Edgar-le-Paiſible, & d'Ethelred-le-mal-préparé, étoient les beaux cavaliers de cette époque, & s'occupoient ſingulièrement de l'arrangement de leurs cheveux, qu'ils friſoient au moins une fois chaque jour, & ils gagnoient, par ce moyen, les cœurs des Dames Angloiſes (6). Les Eccléſiaſtiques, tant ſéculiers que réguliers, furent obligés de ſe raſer la couronne de la tête, & de conſerver leurs cheveux courts, qui les diſtinguoient des laïcs, & il fut fait pluſieurs Canons pour leur défendre de cacher leur tonſure, & de laiſſer leurs cheveux devenir trop longs (7). La forme de cette ton-

Les Anglo-Saxons étoient jaloux d'avoir de beaux & longs cheveux.

(1) Id. ibid. | (2) Weltichindus. l. 1. — Cluver. l. 1. c. 16. p. 106.
(3) J. Wallingford apud Gale. t. 1. p. 547. | (4) Du Cange, Gloſſ. voc. Capilli.
(5) Tacit. de Morib. German. c. 19. | (6) J. Wallingford apud Gale. p. 547.
(7) Johnſon's Canons. A. D. 960. c. 47.

ſure des Eccléſiaſtiques fut le ſujet de longues & violentes diſputes entre le Clergé Anglois, d'un côté, & celui des Ecoſſois & des Pictes, de l'autre; celle du premier étant circulaire, & celle du dernier étant ſeulement ſemi-circulaire (1). Il paroît évident que les cheveux longs & flottants paſſoient univerſellement pour un grand ornement, & que la tonſure des Eccléſiaſtiques étoit regardée comme un acte de mortification & d'abnégation de ſoi-même, auquel beaucoup d'entr'eux ſe ſoumettoient avec répugnance, & qu'ils s'efforçoient de cacher le plus qu'il leur étoit poſſible. Quelques-uns d'entr'eux, qui ambitionnoient de paſſer pour poſſédants un dégré de ſainteté plus éminent, ſe livroient à des invectives très-amères contre les cheveux longs des Laïcs, & faiſoient tous leurs efforts pour leur perſuader de les couper courts, à l'exemple du Clergé. C'eſt ainſi que le fameux S. Wulſtan, Evêque de Worceſter, qui fleurit dans la dernière partie de cette époque, paſſe pour avoir déclamé avec beaucoup de force contre le luxe de tous genres, mais principalement contre celui des longs cheveux, comme étant le plus criminel & le plus univerſel. « Les Anglois (dit » Guillaume de Malmsbury dans ſa *Vie de S. Wulſtan*) furent » très-vicieux dans leurs mœurs, & plongés dans le luxe, pen- » dant la longue paix dont ils jouirent ſous le régne d'Edouard- » le-Confeſſeur. Le ſaint Prélat Wulſtan réprimanda, avec beau- » coup de hardieſſe, les vicieux de tous rangs; mais il reprit » ſur-tout, avec la plus grande ſévérité, ceux qui étoient » orgueilleux de leurs longs cheveux. Lorſqu'un de ces hommes » vains inclinoit ſa tête devant lui pour recevoir ſa bénédic- » tion, il coupoit une boucle de ſes cheveux avec un petit » couteau tranchant qu'il portoit ſur lui à cet effet, & il lui » ordonnoit, pour lui ſervir de pénitence de ſes péchés, de » couper le reſte de ſes cheveux de la même manière. Si quel- » qu'un d'eux refuſoit d'obéir à cet ordre, il le menaçoit des » jugements les plus redoutables, lui reprochoit ſa molleſſe, » & prédiſoit que, puiſqu'il imitoit les femmes, en laiſſant

(1) Bedæ Hiſt. Eccleſ. l. 5. c. 21.

» croître ſes cheveux, il imiteroit auſſi leur lâcheté quand on » feroit quelqu'invaſion dans le Pays, prédiction qui s'accomplit « lors de la deſcente des Normands (1) ». En temps de paix, les Anglo-Saxons & les Danois, couvroient leurs têtes d'un bonnet ayant exactement la même forme que celui dont les gens du peuple ſe ſervent encore aujourd'hui dans l'Ecoſſe; en temps de guerre, ils portoient des caſques (2).

Quelques individus des anciennes Nations Germaines laiſſoient croître leur barbe, juſqu'à ce qu'ils euſſent tué un ennemi dans un combat, tandis que d'autres les raſoient entièrement, à l'exception de la partie des lévres ſupérieures (3). Les Anglo-Saxons, lors de leur arrivée dans la Grande-Bretagne, & pendant un temps conſidérable après cette époque, ſuivirent, très-probablement, la première de ces modes, de même que leurs proches voiſins les Lombards, à qui ils reſſembloient beaucoup (4). Après l'introduction du Chriſtianiſme, leurs Eccléſiaſtiques furent obligés de ſe raſer la barbe, pour obéir à leurs Loix, & pour imiter l'uſage de toutes les Egliſes d'Occident (5). Cette diſtinction entre les Eccléſiaſtiques & les Laïcs ſubſiſta pendant quelque temps; & un Ecrivain du ſeptiéme ſiécle ſe plaint de ce que les mœurs des Eccléſiaſtiques étoient ſi corrompues, qu'on ne pouvoit les diſtinguer d'avec les Laïcs par leurs actions; mais qu'on ne les reconnoiſſoit qu'à ce qu'ils n'avoient pas de barbe (6). Les Laïcs Anglois commencèrent, par dégré, à imiter les Eccléſiaſtiques, au point de ſe raſer toute la barbe, à l'exception des lévres ſupérieures, ſur chacune deſqu'elles ils laiſſoient une mouſtache, par laquelle ils étoient diſtingués des François & des Normands, qui ſe la raſoient toute entière. Les Eſpions Anglois, qui avoient été envoyés par le Roi Harold, pour reconnoître la force & la ſituation de l'armée de Guillaume, Duc de Normandie, ayant été faits Priſonniers,

Leurs barbes.

(1) Anglia Sacra. t. 2. p 254. | (2) Voyez les planches de la fameuſe tapiſſerie de Bayeux *Mémoires de Littérature*, t. 12. | (3) Tacit. de Morib. German. c. 31. — Diod. Sicul. l. 5. c. 28. | (4) Paul. Diacon. l. 1. c. 9. (5) Muratori, t. 2. p. 300. | (6) Id. ibid.

furent menés dans toute l'armée, qu'on leur fit voir complettement; après quoi ils furent traités somptueusement, & congédiés avec politesse. « A leur retour, dit Malmsbury, Harold » leur ayant demandé ce qu'ils avoient vu, ils firent les plus » grands éloges de la magnificence, de la confiance & de la » courtoisie du Duc; & ils ajoutèrent sérieusement que toute » son armée leur avoit paru composée de Prêtres, au moyen » de ce qu'ils avoient toute la barbe & même la lévre supé- » rieure rasée. Les Anglois, à cette époque, rasoient en général » leurs barbes, mais ils laissoient croître, dans toute sa longueur, » le poil de leurs lévres supérieures. Le Roi sourit de leur igno- » rance & de leur simplicité, sçachant bien que ceux qu'ils » avoient pris pour des Prêtres étoient de braves Guerriers (1) ».

Leurs chemises.

Les Anglo-Saxons, à cette époque, étoient éloignés de ne pas faire usage du linge; car tous ceux qui avoient quelque considération parmi eux, en portoient des chemises. Cette espéce de chemise étoit regardée comme si agréable & si nécessaire, que porter une chemise de laine étoit mis au nombre de ces choses qui étoient une grande expiation ou une grande pénitence pour des péches très-considérables (2). Dans la description détaillée qu'Eginhart, Historien de Charlemagne, nous a donnée de l'habillement François (qui étoit le même que l'Anglois, au neuviéme siécle) il y est fait mention, comme d'une de ses parties essentielles, d'une chemise de linge ou de toile pour mettre dessus le corps (3).

Leurs tuniques.

Par-dessus leurs chemises, ils portoient une tunique ou veste, marquant leur taille, & descendant jusqu'au milieu de leurs cuisses, quelquefois avec & quelquefois sans manches. Les Rois, les Princes & les Grands avoient leurs vestes faites en soie, au moins ayant des bordures de soie, & ornées de différentes figures brodées (4). « Les tuniques des soldats, » dit Alcuin, sont ordinairement faites en toile, & exactement » adaptées à la forme de leurs corps, pour qu'elles puissent

(1) W. Malmsb. l. 3. | (2) Johnson's Canons. A. D. 963. — Can. 64.
(3) Eginhart. Vita Caroli Magni, c. 23. | (4) Id. ibid.

» être commodes lorsqu'ils aiguisent leurs lances, tiennent » leurs boucliers & brandissent leurs épées (1) ».

Les Anglo-Saxons portoient des culottes soit de toile, soit de drap, allant jusqu'aux genoux & quelquefois beaucoup plus bas, & ressemblant extrêmement aux hauts-de-chausses portés par nos Matelots (2). Ils portoient autour de leurs corps & par-dessus leurs tuniques des ceintures ou ceinturons, auxquels leurs épées étoient suspendues presque perpendiculairement (3). Ces ceinturons étoient quelquefois brodés & ornés de pierres précieuses (4). Leurs ceintures & hauts-de-chausses.

La plupart des gens du Peuple, chez les Anglo-Saxons, n'avoient point de bas ni rien qui couvrit leurs jambes; les Ecclésiastiques même célébroient la Messe avec leurs jambes nues, jusqu'à ce que le Concile de Chalchuyte fit, en l'an 785, la Loi suivante contre cet usage: « Qu'aucun Ministre de » l'Autel n'ose en approcher pour célébrer la Messe avec les » jambes nues, de peur que sa mal-propreté ne paroisse, & » n'offense Dieu (5) ». Mais les personnes d'un rang distingué couvroient leurs jambes avec une espéce de bas faits de toile ou de drap, qui étoient quelquefois attachés, & marquant la jambe sur laquelle ils étoient entortillés avec des bandes, qui faisoient un grand nombre de tours par-dessus, depuis le pied jusqu'au genou (6). Ces bandes sont très-visibles sur les jambes d'Edouard-le-Confesseur, de Guy, Comte de Ponthieu, & de plusieurs autres Personnages importants, dans la fameuse tapisserie de Bayeux, qui est l'un des plus curieux monuments qui restent aujourd'hui de ce temps. Leurs bas.

Quoiqu'un grand nombre des figures de cette tapisserie soit sans bas, il n'y en a aucune qui soit sans souliers; ce qui doit faire croire que les souliers, étant plus nécessaires, étoient, à cette époque, d'un usage plus général que les bas. Beaucoup Leurs souliers.

---

(1) Alcuini Lib. de Offic. Divin. | (2) Voyez les planches de la tapisserie de Bayeux, Montfaucon, *Monuments de la Monarchie Françoise*, t. 1.

(3) Id. ibid. | (4) W. Malmsb. l. 2. c. 6. | (5) Wilkin. Concil. t. 1. p. 147.

(6) Lindenbrogii Gloss. p. 1469.

Eſpéce de ſabots portés par les Rois.

de nos Lecteurs ſeront ſurpris d'apprendre que les plus grands Princes de l'Europe, dans les neuviéme & dixiéme ſiécles, portoient des ſouliers de bois, qui ſont maintenant regardés comme la marque de la misère & de la pauvreté les plus déplorables. Ceux d'un grand Roi ſont décrits, de la manière ſuivante, par un homme qui les avoit vus. « Les ſouliers qui couvroient » chacun de ſes pieds exiſtent encore; leurs ſemelles ſont de bois, » & le deſſus en eſt de cuir; ils s'attachent avec des courroies. » Ils ſont ſi exactement adaptés à la forme du pied, qu'on » peut diſtinguer l'ordre des doigts; enfin ils ſe terminent en » pointe, au grand doigt, de ſorte que le ſoulier du pied droit » ne peut ſe mettre au pied gauche, ni celui du pied gauche » au pied droit (1) ».

Leurs manteaux.

Le ſagum, ou manteau, fut le principal habillement des anciens Germains, & de tous les Peuples qui en deſcendirent, particulièrement des Francs & des Anglo-Saxons (2). Ce vêtement eſt décrit de la manière ſuivante par un Ecrivain contemporain: « Leur vêtement de deſſus étoit un manteau de » drap bleu ou blanc, quarré, doublé, & dont la forme étoit » telle que, quand il étoit mis ſur leurs épaules, il deſcendoit » juſqu'à leurs pieds, par-devant & par-derrière, mais alloit à » peine à leurs genoux, ſur les deux côtés (3) ». Ces manteaux étoient attachés ſur l'épaule droite avec un bouton, & ils étoient très-utiles aux ſoldats dans leurs expéditions militaires, en les préſervant de l'inclémence de l'air, & en leur procurant de la chaleur, tant le jour que la nuit. C'eſt par cette raiſon que Charlemagne défendit qu'on ſe ſervît de ces manteaux courts qui commencèrent, de ſon temps, à devenir à la mode. « A quoi peuvent ſervir ces miſérables petits manteaux, diſoit » ce ſage Prince? Quand nous ſommes dans notre lit, ils ne » nous couvrent pas; lorſque nous ſommes à cheval, ils ne » nous défendent pas contre le vent & la pluie; &, quand » nous-nous retirons pour nous repoſer, ils ne préſervent pas

(1) Eginhart, à Shminckio edit. p. 111. | (2) Tacit. de Morib. German. c. 17.
(3) Lindenbrogii Gloſſ. in voc. Sagum.

» nos

» nos jambes du froid & de la gelée (1) ». Les manteaux dont les Rois se servoient, lors de leur couronnement & dans les autres grandes solemnités, étoient de drap ou de soie, de couleur de pourpre, brodés en or. « Je donne (dit Witlaf, Roi de » Mercie, dans sa *Chartre*, adressée à l'Abbaye de Croyland) » au Secrétaire de cette Abbaye mon manteau de pourpre » que j'ai porté le jour de mon couronnement, pour qu'on » en fasse une chappe qui servira à ceux qui officieront au » saint Autel. Je lui donne aussi mon voile d'or, dont la » broderie représente le siége de Troye, pour qu'il soit suspendu dans l'Eglise le jour de mon anniversaire (2) ». Les manteaux des Princesses & des Dames de distinction étoient de soie, ou d'un beau linge.

Différences entre les habillements des deux sexes.

Il y avoit peu de différence dans les habillements des deux sexes, chez les anciens Germains; seulement les femmes employoient plus de linge que les hommes, les manches de leurs tuniques étoient plus courtes, n'allant pas au-delà de leurs coudes; & leur sein n'étoit pas couvert, quand elles n'avoient pas leurs manteaux (3). Les habillements des deux sexes paroissent avoir différé, à quelques autres égards, chez les Anglo-Saxons. Les tuniques des Dames alloient jusqu'à la cheville de leurs pieds. Leurs manteaux étoient attachés avec un bouton par-devant, & non sur l'épaule droite; ils avoient des ouvertures, des deux côtés, pour les bras, & ils pendoient tout au tour jusqu'à terre. On sera convaincu de la justesse de tous ces détails, en examinant attentivement les figures de femme dans la fameuse tapisserie de Bayeux (4).

Ornements d'or.

Les personnes des deux sexes, remarquables par leur rang & leurs richesses, chez les Danois & les Anglo-Saxons, paroissent avoir été très-passionnées pour les ornements d'or, ainsi que pour les chaînes & les bracelets de ce métal. Tous les Officiers de distinction, tant civils que militaires, portoient des chaînes d'or, comme des marques de leurs Charges; & ces

(1) Id. ibid. | (2) Ingulph. Hist. Croil. p. 488. | (3) Tacit. de Morib. German. c. 17. | (4) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. 12. p. 381. — 442.

chaînes leur étoient données par leurs Souverains, qui sont quelquefois appellés, par cette raison, dans les Poëmes de ces temps, des *donneurs de chaînes d'or* (1). J'ai déjà parlé du fameux présent fait par le Comte Godwin au Roi Hardi-Canute, & il montre assez que les bracelets d'or à chaque bras étoient des ornements portés, à cette époque, par les Guerriers, de même que par les Dames (2). Les Danois particulièrement avoient une si grande admiration pour ces ornements, qu'ils ne trouvoient de serments sacrés & inviolables que ceux qui étoient prononcés sur des bracelets d'or (3). En un mot, nous avons le témoignage direct d'un Ecrivain contemporain, qu'à la fin de cette époque, les Anglois étoient admirés par les autres Nations & même par les François, pour la richesse & l'élégance de leurs habillements. « La Noblesse Françoise & Normande admiroit la beauté des traits, » les cheveux flottants, & les superbes habillements de la » Noblesse Angloise. En effet les femmes Angloises surpassent » toutes les autres dans l'art de travailler à l'aiguille, & de » broder en or; & leurs artistes mâles sont aussi excellents. » D'ailleurs ceux des Allemands qui sont les plus habiles dans » les différents Arts, demeurent en Angleterre; & leurs Mar» chands, qui visitent beaucoup de Pays éloignés avec leurs » vaisseaux, rapportent des autres Contrées dans leur Patrie, » les ouvrages des Arts, les plus curieux dans tous les » genres (4) ».

Fourures. Les personnes des deux sexes & de tous les rangs faisoient un grand usage de fourures de différentes espéces, pour doubler leurs tuniques & leurs manteaux, sur-tout dans l'hiver. On pourroit en donner beaucoup de preuves; mais la courte anecdote suivante de la *Vie de Wulstan*, Evêque de Worcester, suffira. Ce saint Evêque est loué par son Biographe,

---

(1) Chron. Saxon. p. 112. | (2) Voyez dans le premier Chapitre, & consultez, à cet égard, ci-après, la récapitulation des Sommaires. | (3) Asser. Vita Alfredi, p. 8. — Ethelwerdi Chron. l. 4. c. 3. | (4) Gesta Gulielmi Ducis, apud Duchen. p. 211.

dans les termes ſuivants, pour la modeſtie & l'humilité de ſes habillements. « Il évitoit toute apparence d'orgueil & » d'oſtentation dans ſes vêtements; car, quoiqu'il fut très- » opulent, il ne ſe ſervoit jamais, pour les doubler, d'une fou- » rure plus riche que la peau d'agneau. — Il en fut blâmé un » jour, dans la converſation, par un de ſes confrères, Geoffroy, » Evêque de Conſtance, qui lui demanda pourquoi il ne ſe ſervoit » que de peaux d'agneau dans ſes vêtements, tandis qu'il pour- » roit & devroit faire uſage de peaux de martre, de caſtor & » de renard? Wulſtan lui répondit par la plaiſanterie ſuivante: » Il vous convient à vous & aux autres Politiques, qui êtes » conſommés dans les ruſes & les artifices du monde, de porter » les dépouilles de ces animaux ruſés. Mais moi, qui ſuis un » homme ſimple & ſans art, je ſuis très-content de peaux » d'agneau. L'autre ayant encore inſiſté, en diſant que, s'il ne » vouloit pas porter ces riches fourures, il pouvoit au moins » faire uſage de fourure de chat. — Croyez-moi, mon cher » confrère, répondit Wulſtan, on chante plus ſouvent dans » l'Egliſe l'Agneau de Dieu que le chat de Dieu. Cette ré- » plique piquante fit extrêmement rire toute la compagnie, & » réduiſit au ſilence l'Evêque Geoffroy (1) ». Indépendamment du but dans lequel j'ai cité cette réponſe, elle peut donner une idée de l'eſprit du ſiécle.

Il n'eſt pas néceſſaire d'employer beaucoup de temps à décrire le régime des divers Peuples de la Bretagne, à cette époque. En effet ces Nations n'ignoroient pas les Arts de la Chaſſe, de la Fauconnerie, de la Pêche, du Pâturage & de l'Agriculture; & conſéquemment elles avoient les différentes eſpéces d'aliments & de boiſſons que procurent ces Arts. Régime.

A cette époque, & même pluſieurs ſiécles après, les Habitants du pays de Galles étoient très-ſobres dans leur régime. « Ils reſtent à jeun, dit un Auteur, depuis le matin juſqu'au » ſoir, étant occupés, toute la journée, de leurs affaires, & ils » font le ſoir un ſouper modéré. Si, par quelque moyen, ils Régime des Gallois, des Ecoſſois & des Pictes.

(1) Anglia Sacra, t. 2. p. 259.

» font privés de fouper, ou s'ils n'en font qu'un très-léger, ils » attendent, avec patience, jufqu'au foir du jour fuivant, fans » prendre aucune nourriture. Le foir, lorfque toute la famille » & les étrangers font raffemblés, ils préparent promptement » des aliments fuivant le nombre de leurs hôtes, & les talents » des membres de la famille; dans ce travail, ils ne s'étudient » qu'à fatisfaire les demandes de la Nature, & non à provo- » quer l'appétit, par l'art de la Cuifine, par des fauces, & par » des plats variés. Lorfque le fouper eft prêt, on met devant » trois perfonnes, & non devant deux, comme dans d'autres » Pays, une corbeille de végétaux, un large plat, avec des ali- » ments de différents genres, & quelquefois un bouillon ou » un potage. Ils ont un pain léger & de larges gâteaux, qu'on » cuit journellement. Ils ne fe fervent point de tables, de » nappes, ni de ferviettes. Lorfqu'il y a des Etrangers à fou- » per, le maître & la maîtreffe de la maifon les fervent tou- » jours eux-mêmes, & ne goûtent jamais rien, jufqu'à ce que » leurs hôtes ayent fini leur repas; afin que, s'il n'y a pas affez » de provifion, ce qui manque foit pris fur leur propre » part (1) ». Ce récit eft d'un Gallois qui connoiffoit bien les Mœurs & les Ufages de fes Compatriotes. Il eft très-probable que les gens du Peuple vivoient de la même manière, à cette époque, chez les Ecoffois & les Pictes, qui étoient auffi des defcendants des anciens Bretons. Il convient cependant d'obferver que les perfonnes diftinguées par leur rang & leur fortune, & particulièrement les Princes de toutes ces Nations, vivoient dans une plus grande abondance, & d'une manière moins fimple. Les principaux Cuifiniers du Roi & de la Reine étoient des hommes jouiffant d'une grande confidération dans les Cours des Rois de Galles, & faifoient ufage de poivre & d'autres épiceries en affaifonnant les plats de la table Royale, qui paroiffent avoir été nombreux (2). On fervoit,

(1) Girald. Cambrens. Defcriptio Cambriæ, c. 10.

(2) Leges Wallicæ, p. 48. — 55.

tous les jours, dans la ſalle du Roi deux tables; le Roi préſidoit à la première, & dix des principaux Officiers de la Cour y étoient admis. La ſeconde table étoit dans la partie la plus baſſe de la ſalle, près de la porte; & le Grand-Maître de la Maiſon, ainſi que trois autres principaux Officiers, y avoient leurs places. Il y avoit auſſi, à cette ſeconde table, pluſieurs places vuides pour y recevoir ceux que leur mauvaiſe conduite privoit de l'honneur d'être à la table du Roi (1).

La boiſſon ordinaire des gens du Peuple, dans l'Ecoſſe & le pays de Galles, étoit de l'eau ou du lait; mais les perſonnes ayant un rang & de la fortune, avoient un grand nombre de différentes liqueurs fermentées & enivrantes, dont elles faiſoient uſage avec beaucoup de liberté, & trop ſouvent avec excès. L'hydromel étoit auſſi une de leurs liqueurs favorites, & montoit à un très-haut prix; car un tonneau de cette liqueur étoit évalué, par les Loix du pays de Galles, à cent vingt ſous, qui répondoient, pour la quantité d'argent, à trente ſchelins de notre monnoie actuelle, &, pour la valeur, à quinze livres (2). Ces Loix décrivent, de la manière ſuivante, les dimenſions du tonneau. « La meſure du » tonneau d'hydromel doit être de neuf pieds de haut, & il » faut qu'elle ſoit aſſez grande pour pouvoir ſervir de bai- » gnoire au Roi, accompagné d'un de ſes Conſeillers (3) ». Une autre Loi fixe ſon diamétre à dix-huit palmes. Pour qu'on eût de quoi faire cette liqueur, chaque fermier, ſoit du Roi, ſoit des Nobles, étoit obligé de payer une partie de ſon fermage en miel (4). Ils avoient auſſi deux eſpéces d'aile, appellées l'*aile commune* & l'*aile épicée;* leur valeur eſt fixée de la manière ſuivante par une Loi : « Si un fer- » mier n'a point d'hydromel, il payera deux tonneaux d'aile

Leur boiſſon.

(1) Id. ibid. p. 13, 14 & 15. | (2) Leges Wallicæ, p. 178. (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. p. 174.

» épicée, ou quatre tonneaux d'aile commune pour un ton-» neau d'hydromel (1) ». Cette Loi évaluoit donc un tonneau d'aile épicée, ayant neuf palmes de haut, & dix-huit palmes de diamétre, à une somme d'argent valant sept livres dix schelins de notre monnoie actuelle, & un tonneau d'aile commune à une somme valant trois livres quinze schelins. Cela prouve suffisamment que même l'aile commune étoit, à cette époque, chez les Gallois, un objet de luxe que les Grands & les riches pouvoient seuls se procurer. Le vin paroît avoir été tout-à-fait inconnu, même aux Rois de Galles, à cette époque, puisqu'il n'en est pas fait une seule fois mention dans leurs Loix, quoique Giraud, Gallois, qui fleurit environ un siécle après la conquête, nous apprenne qu'il y avoit, de son temps, une vigne à Maénarper, près de Pembroke, dans la partie Méridionale du pays de Galles (2).

Régime des Anglo-Saxons & des Danois.

Les Anglo-Saxons & les Danois étoient très-éloignés d'être aussi sobres dans leur régime que les descendants des anciens Bretons; ils tendoient plutôt vers l'autre extrême. En effet, au lieu de se contenter d'un seul repas modéré, par jour, ils en faisoient ordinairement quatre complets. Quelques-uns de nos Historiens Moines qui fleurirent après la conquête, parlent, avec beaucoup de plaisir, de la bonne chère qu'on faisoit à la Cour, du temps des Saxons & des Danois. « Les » Rois, disent ces Ecrivains, étoient si généreux & si bons, » qu'ils ordonnoient qu'on servît, chaque jour, quatre ban-» quets royaux à tous les Courtisans, aimant mieux qu'il y » eût beaucoup de superflu à leur table, que de laisser paroître » le moins du monde, qu'il y manquât quelque chose. Mais, » hélas, il est devenu en usage, de notre temps, à la Cour » qu'il n'y ait qu'un seul repas par jour, par politesse, à ce » qu'on prétend, mais, dans la réalité, par une sordide par-

(1) Id. ibid. | (2) Girald. Cambrens, Itinerarium Cambriæ, l. 1. c. 12.

cimonie (1) ». Les Anglo-Saxons & les Danois aimoient beaucoup les festins, ainsi que leurs Ancêtres, les anciens Germains (2). Leurs Nobles employoient la plus grande partie de leurs revenus à rassembler de quoi fournir aux festins abondants & fréquents, dont ils régaloient leurs amis & ceux qui les suivoient (3). Leurs Rois traitoient de la manière la plus somptueuse, & à grands frais, tous les Grands du Royaume, pendant plusieurs jours, à chacune des trois Fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte (4). En un mot, on ne tenoit point d'assemblée d'aucun genre, & il ne se traitoit aucune affaire d'importance sans un repas. Ces festins étoient plus remarquables par leur abondance que par leur élégance; & l'on y servoit quelques objets auxquels on ne voudroit maintenant toucher que dans les plus grandes extrémités de la famine, particulièrement les Danois, habitants le Northumberland, aimoient, avec passion, la chair des chevaux, dont ils dévoroient des quantités considérables (5).

Nous pouvons présumer que la cuisine des Anglois, à cette époque, n'étoit pas très-exquise. Elle paroît avoir consisté principalement, ou peut-être entièrement, dans les trois opérations de *rôtir*, de *griller* & de *bouillir*. Les anciens Germains & tous les Peuples qui en sont descendus, aimoient beaucoup de grands morceaux de viande rôtie, goût qui dominoit universellement chez les Anglo-Saxons, à cette époque, & qui prévaut encore aujourd'hui chez les plus robustes & les plus vaillants de leurs descendants (6). On faisoit alors beaucoup Leur cuisine.

(1) Hen. Hunt. l. 6. | (2) Tacit. de Morib. German. c. 14 & 15.

(3) W. Malmsb. l. 3. p. 58. | (4) Anglia Sacra, t. 2. p. 199.

(5) Wilkin. Concil. t. 1. p. 147. — 151.

(6) Eginhart à Schminkio edit. p. 113. — Athenei Deinosoph. l. 4. c. 13. Il seroit à souhaiter que le sçavant & laborieux M. de Villebrune, qui fait imprimer actuellement une traduction d'*Athenée*, donnât une édition de cette traduction in-8° & sans luxe typographique. Désirons aussi qu'on nous donne une traduction de

d'usage de mets salés, à la table des Grands & même aux banquets Royaux (1).

Leurs liqueurs, le vin, l'hydromel, l'aile, le pigment, le morat, le cidre, &c.

Les Anglo-Saxons & les Danois, étant au moins autant adonnés à l'intempérance pour la boisson que pour le manger, ils s'occupoient beaucoup de se procurer l'abondance & la variété des liqueurs pour leurs repas. Les liqueurs rassemblées pour un banquet Royal, sous le régne d'Edouard-» le-Confesseur, étoient le *vin*, l'*hydromel*, l'*aile*, le *pigment*, le *morat* (2), & le *cidre* (3). Si l'on faisoit du vin en Angleterre, à cette époque, ce n'étoit qu'en petite quantité, & la plus grande partie de ce qui en étoit bu étoit certainement importée. « Quoique la Bretagne, dit un ancien » Historien, posséde un aussi grand nombre de denrées, elle » ne produit que peu de vin, afin que ceux qui désirent ses » productions, puissent avoir quelque chose à donner en » échange pour elles (4) ». Nous pouvons donc conclure, de ce passage, que le vin étoit rare & cher dans la Grande-Bretagne, à cette époque, où le Commerce étoit dans son enfance. L'hydromel étoit aussi l'un des objets de luxe; & il n'y avoit que les personnes très-riches qui pouvoient s'en procurer. L'aile étoit la liqueur favorite des Anglo-Saxons & des Danois, comme elle l'avoit été de leurs Ancêtres, les anciens Germains (5). Avant leur conversion au Christianisme, ils croyoient que boire souvent de grands coups d'aile étoit l'un des principaux bonheurs dont jouissoient les Héros qui étoient admis dans la demeure d'Odin (6); ce qui prouve

---

Macrobe, & des traductions de l'*Archéologie Grecque* de Potter, & des *Antiquités Romaines* de Kennet, Ouvrages classiques, & nécessaires pour l'intelligence des Auteurs anciens, & de l'Histoire Grecque & Romaine. Note du Traducteur.

(1) Hen. Hunt. l. 6. p. 210. | (2) On trouvera, ci-après dans ce Chapitre, la définition du Pigment & du Morat. | (3) Hen. Hunt. l. 6. p. 210.

(4) Id. ibid. l. 1. p. 171. | (5) Tacit. de Morib. German. c. 23.

(6) Bartholin. de causis contemptæ apud Danos mortis. l. 2. c. 12. p. 541. — 558.

suffisamment

ſuffiſamment la grande paſſion que ces Nations avoient pour cette liqueur. Ils conſervèrent ce goût juſqu'à la fin de cette époque, & il ſubſiſte encore chez beaucoup de leurs deſcendants.

Le pigment (en latin *pigmentum*) étoit l'une des plus riches & des plus délicieuſes liqueurs connues à cette époque, & tellement admirée, tant en Angleterre que ſur le Continent, qu'on lui donnoit ordinairement le nom de *Nectar*. Voici la deſcription qu'en donne un ancien Auteur : « Le pigment eſt un liqueur douce & odoriférante, composée de miel, de vin & d'épiceries de différentes eſpéces (1) ». Le pigment.

Le morat étoit auſſi regardé comme un objet de luxe, & n'étoit ſervi qu'aux tables des Grands. On le faiſoit avec du miel, délayé dans du jus de mûrier (2). Le morat.

Le cidre eſt tellement connu qu'on n'a pas beſoin de le décrire. Il eſt fait mention, par occaſion, de quelques autres liqueurs, dans les Monuments de cette époque; mais il n'eſt pas néceſſaire de rendre cette énumération plus complette (3). Le cidre & autres liqueurs.

Chez les anciens Germains, chaque convive avoit un ſiége & une petite table ſéparés; mais leurs deſcendants, les Anglo-Saxons & les Danois, de cette époque, étoient aſſis ſur de longs bancs, à de larges tables quarrées (4). On le voit par beaucoup de paſſages de leur Hiſtoire, &, dans la tapiſſerie de Bayeux (5), par la forme de la table à laquelle Harold & ſes amis ſont repréſentés dinants. Il n'étoit pas permis aux convives de prendre leurs places à ces Manière de s'aſſeoir à table.

(1) Joann. de Januâ, Catholicum parvum apud du Cange. t. 5. p. 471.

(2) Du Cange, Gloſſ. in voc. Moratum. | (3) Anglia Sacra, t. 2. p. 98.

(4) Tacit. de Morib. German. c. 22.

(5) Montfaucon, *Monuments de la Monarchie Françoiſe*, t. 1. planche 35. p. 372.

bancs ſuivant leur fantaiſie ; mais ils s'y plaçoient dans un ordre qui étoit exactement fixé, & ſtrictement obſervé. Il eſt ordonné, par les Loix de la Cour du Roi Canut, aux Officiers de ſa Maiſon, & à tous les Nobles qui dinent à la Cour, de prendre leurs places à table, ſuivant leur rang, & à ceux du même rang de les prendre ſuivant leur ancienneté dans leur Charge ; & il eſt dit que, ſi quelqu'un a la hardieſſe de prendre une place au-deſſus de la ſienne, on le fera deſcendre à la plus baſſe, & qu'il ſera permis à tous les membres de la compagnie de lui jetter des os, ſans pouvoir être accuſés de groſſièreté, ni ſans pouvoir être appellés à aucun cartel (1). Les Loix du pays de Galles, qui furent probablement copiées, à cet égard, ſur quelques Loix Anglo-Saxonnes, maintenant perdues, fixent, avec la plus minutieuſe exactitude, les places de tous les grands Officiers qui étoient admis à la table du Roi (2).

Divertiſſements.

Comme les perſonnes ayant un rang & de la fortune, chez les Anglo-Saxons & les Danois, ne s'occupoient point d'affaires & ne ſçavoient point s'amuſer de la lecture, elles paſſoient néceſſairement beaucoup de temps à ſe divertir. Ces divertiſſements étoient de trois eſpéces, ſçavoir les exercices guerriers, les amuſements de la campagne, & les plaiſirs domeſtiques.

Exercices guerriers.

La guerre étoit la principale occupation & le grand plaiſir des Thanes Anglo-Saxons & de ceux qui s'attachoient à eux ; beaucoup de divertiſſements de leur jeuneſſe, & même de leur âge mûr, étoient d'un genre martial, & conſiſtoient à *courir*, *nager*, *ſauter*, *monter à cheval*, *lutter* & *combattre* (3). Un jeune guerrier raconte, de la manière ſuivante, les exercices dans leſquels il avoit acquis de l'adreſſe par une pratique conſtante : « Je combats vaillamment ; je » me tiens ferme à cheval ; je ſuis accoutumé à nager ; je

(1) Leges Curiales Regis Canuti apud Bartholin. p. 533.

(2) Leges Wallicæ, l. 1. *paſſim.* | (3) Northern. Antiquities, t. 1. p. 197.

» sçais courir sur des patins; je darde la lance, & je suis » habile à manier la rame (1) ». La danse guerrière étoit le divertissement favori des anciens Germains & de leurs descendants, les Anglo-Saxons. Tacite nous en a laissé la description suivante: « Ils n'ont qu'une sorte de spectacle, » toujours la même dans toutes leurs assemblées. Des jeunes- » gens sautent nuds, en folâtrant, au milieu des épées & des » lances. L'exercice a fait un art de ce jeu; à l'art on a » joint la bonne-grâce. Toutefois, dans ce divertissement si » périlleux, il n'entre aucune vue d'intérêt. Le seul plaisir » des spectateurs en est le salaire & le prix (2) ». En un mot, les anciens Habitants de la Germanie & de la Scandinavie, & les Peuples qui en sont descendus, avoient tant de goût pour ces exercices guerriers, qu'ils les regardoient comme formant le principal amusement & le plus grand bonheur de ces Héros, qui étoient admis dans *Valhalla*, lieu de leur futur bonheur. « Dites-moi, demande Gangler, à quoi les » Héros s'amusent, lorsqu'ils ne boivent pas? Chaque jour, » répond Har, dès qu'ils se sont habillés, ils prennent leurs » armes; &, entrant dans la lice, ils combattent jusqu'à ce » qu'ils se soient taillés en pièces les uns les autres. Tel est » leur divertissement. Mais, dès que l'heure de leur repas » approche, ils remontent sur leurs chevaux, tous sains & » saufs, & retournent boire dans le Palais d'Odin (3) ». Ceux des Lecteurs qui désireroient lire une description très-étendue des danses militaires & des autres divertissements guerriers des anciens Danois, Anglo-Saxons & autres Peuples de l'Europe, à cette époque, peuvent consulter les Ouvrages cités ci-dessous (4). C'est de ces divertissements guerriers, que les Tournois du moyen-âge, dont il sera donné une

Traduction de Tacite par la Bléterie.

(1) Id. ibid. p. 238. | (2) Tacit. de Morib. German. c. 24.

(3) Barthol. in. p. 564. | (4) Historia Olai Magni. l. 15. p. 573. — 585. — Muratori, t. 2. — Dissertat. 29.

description dans le Volume suivant, ont tiré leur origine. Les courses de chevaux peuvent être mises au rang des amusements des Anglois, à cette époque. Il est rapporté que, parmi les magnifiques présents qui furent faits au Roi Athelstan, par Adulphe, Ambassadeur de Hugues, Roi de France, lorsqu'il demanda en mariage sa sœur, la Princesse Edelswith, « Il y avoit plusieurs chevaux de course, ayant leurs selles, » & des mors d'or jaune dans la bouche (1) ». C'est une preuve suffisante que les chevaux de ce genre étoient alors admirés & employés en Angleterre.

Amusements champêtres.

Les amusements champêtres étoient le divertissement favori des Anglo-Saxons, des Danois & des autres Nations Bretonnes, à cette époque ; & les personnes ayant un rang & de la fortune, y employoient la plus grande partie de leur temps, lorsqu'elles n'étoient pas occupées de guerre. De pareils amusements étoient admirablement propres à plaire à un Peuple plein d'activité & de courage, qui jouissoit de beaucoup de loisir, & vivoit constamment dans un pays ouvert, abondant en gibier de tout genre, qui paroissoit demander qu'on le poursuivît. Aussi regardoient-ils la chasse aux chiens, & celle aux oiseaux de proie, comme les deux principales branches de l'éducation des Rois & des Nobles, les talents les plus admirés, & la plus honorable occupation des Rois & des Princes. Alfred-le-Grand apprit à chasser avant que d'apprendre à lire ; & Asser, son ami & son Historien, parle, avec une espéce de transport, de son adresse supérieure dans tous les amusements de la campagne. « Avant que d'avoir » douze ans, il étoit le chasseur le plus expérimenté & le » plus actif, & il excelloit dans toutes les branches de cet » art si noble, auquel il s'appliquoit sans relâche & avec un » succès étonnant ; car son bonheur à la chasse, ainsi que » dans tous les autres présents de Dieu, étoit réellement

(1) W. Malmsb. l. 2. c. 6.

» incomparable, ainſi que je m'en ſuis ſouvent apperçu moi-» même (1) ». L'Hiſtorien d'Edouard-le-Confeſſeur décrit, de la manière ſuivante, ſa paſſion pour la chaſſe aux chiens, & celle aux faucons. « Il n'y avoit qu'un ſeul divertiſſement » auquel il prenoit le plus grand plaiſir poſſible; c'étoit celui » d'accompagner une meute de bons chiens qui pourſui-» voient leur gibier, & de les encourager de la voix, ou » de ſuivre le vol des oiſeaux de proie, accoutumés à chaſſer » & à ſaiſir les autres oiſeaux. Chaque jour, après le Service » Divin, il alloit dans les champs, & ſe livroit à ces amu-» ſements, qu'il aimoit (2) ». La figure d'un faucon ſur la main gauche étoit la marque par laquelle les Peintres de ce temps diſtinguoient les perſonnages d'un rang élevé, dans les deux ſexes, d'avec leurs inférieurs; ce qui eſt une preuve ſuffiſante qu'on connoiſſoit univerſellement leur paſſion pour cet oiſeau, & le fréquent uſage qu'ils en faiſoient (3). Les Princes & les Nobles de l'Europe étoient alors ſi attachés à leurs faucons, qu'ils les portoient toujours avec eux dans tous leurs voyages, & quelquefois dans les combats, & que, quand ils étoient priſonniers, ils ne vouloient pas s'en ſéparer, même pour ſe procurer leur propre liberté (4). La vérité eſt qu'abandonner ſon faucon, étoit l'une des actions les plus déshonorantes dont un Noble pût ſe rendre coupable, & étoit regardé comme une ceſſion volontaire de ſa Nobleſſe. Les chiens de chaſſe de toute eſpéce étoient auſſi les favoris & les compagnons conſtants des Grands, à cette époque, & il fut fait un nombre prodigieux de Loix pour empêcher qu'on ne les tuât & qu'on ne les volât (5).

---

(1) Aſſer. Vita Ælfredi à Camden. edit. p. 5.

(2) W. Malmsb. l. 2. c. 13.

(3) *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions*, t. 9. pag. 542.

(4) Id. ibid.

(5) Lindenbrog. p. 384. 385. — 435. 436. — Leges Wallicæ, p. 249. &c.

Loix relatives à la chasse.

Les Rois, les Princes & les Nobles, ayant une passion aussi forte pour les amusements champêtres, nous pouvons être presque certains qu'ils s'efforcèrent de s'en assûrer la jouissance, & d'empêcher leurs inférieurs de partager avec eux des plaisirs qui leur étoient si chers. Nous en avons la preuve la plus évidente dans les Loix forestières ou les Loix sur la chasse de Canut-le-Grand, qui existent encore. Ces Loix nomment certains Magistrats, ou Juges, dans chaque Comté, pour prendre connoissance de tous les délits commis dans l'enceinte des forêts Royales, & instituent certains Officiers inférieurs ou conservateurs du gibier, pour arrêter ceux qui se rendent coupables de ces délits. Il est permis aux Thanes, aux Evêques & aux Abbés de chasser dans les chasses du Roi; mais les peines infligées aux personnes non qualifiées qui se rendent coupables de chasser ou même de troubler le gibier, sont très-sévères. Par une de ces Loix, si un Gentilhomme ou un Thane inférieur tue un cerf dans une forêt Royale, il est dégradé & privé de ses armes; si un Céorl en tue un, il est réduit en esclavage; & si c'est un esclave qui a commis ce délit, il est mis à mort. Une autre de ces Loix porte que tous les Propriétaires de terre ont droit de chasser dans l'étendue de leurs propres terres, mais qu'ils n'ont pas celui de suivre leur gibier dans aucunes des chasses royales (1).

Jeux Domestiques.

Quoique ces amusements guerriers & champêtres, qui viennent d'être décrits, missent les Rois, les Princes & les Nobles, de cette époque, en état de passer une partie considérable de leur temps d'une manière très-agréable, cependant, comme ils ne pouvoient s'y livrer que pendant le jour, dans les saisons favorables, & lorsqu'ils étoient en santé, ils avoient besoin de quelques divertissements dome-

---

(1) Constit. Forest. Canuti Regis, de Forestâ, apud Spelmann. Gloss. p. 140, 141 & 142. — Wilkins, Leges Saxonicæ, p. 146.

ftiques, pour remplir le refte de leurs moments de loifir. Ces paffe-temps domeftiques étoient d'autant plus néceffaires, qu'il y avoit alors, parmi eux, très-peu de perfonnes qui fuffent en état de s'amufer elles-mêmes, en lifant, en écrivant & en étudiant, & qu'ils n'avoient pas d'ailleurs les différents fujets de converfation, les Spectacles publics, & les autres moyens ingénieux de tuer le temps, qui ont été inventés depuis. Ce furent probablement de pareilles circonftances qui rendirent les anciens Germains, les Ancêtres des Anglo-Saxons, fi immodérément paffionnés pour les jeux de hazard : « Même étant fobres, chofe étrange, ils fe font du » jeu de dez une occupation férieufe, & s'y livrent avec » tant de fureur, qu'après avoir joué tout ce qu'ils ont, ils » finiffent par fe jouer eux-mêmes, & par rifquer, dans un » dernier coup, leur perfonne & leur liberté. Celui qui » perd fe conftitue lui-même efclave. Quoique plus jeune & » plus fort que fon antagonifte, il fe laiffe garotter & vendre. » Telle eft l'opiniâtreté avec laquelle ils perfiftent dans leur » travers. Ils donnent à cette folie le beau nom d'*hon-* » *neur* (1) ». Nous avons de juftes fujets de croire que de femblables circonftances produifirent de pareils effets en Angleterre, à cette époque, dans leurs defcendants, les Anglo-Saxons, quoiqu'ils n'ayent pas cependant été portés à un fi grand excès ; parce que l'Eglife s'oppofoit au progrès des jeux de hazard, & défendoit aux Eccléfiaftiques de jouer (2).

Lorfque l'Evêque Æthéric obtenoit d'être admis auprès de Canute-le-Grand, vers minuit, pour quelqu'affaire urgente, il trouvoit le Roi & fes Courtifans occupés à jouer, les uns aux dés, & les autres aux échecs (3). Quand un jeune Noble s'adreffoit à un père, pour lui demander la permiffion de faire fa cour à fa fille, on prétend que le père effayoit

(1) Tacit. de Morib. German. c. 24. | (2) Johnfon's, Canons. A. D. 960. Can. 64. | (3) Hift. Ramfiens. à Gale edit. c. 85.

ordinairement ſon caractère, en jouant avec lui aux dés & aux échecs, avant que de lui donner une réponſe (1). On dit auſſi que le jeu de *backgammon* fut inventé dans le pays de Galles, à cette époque, & qu'il tira ſon nom des deux mots Gallois *bach* petit, & *cammon* combat (2). Mais il eſt tout à fait inutile d'entrer dans d'autres détails, pour augmenter notre énumération de ces amuſements domeſtiques, dont un grand nombre eſt vraiſemblablement oublié ou perdu.

(1) Hiſt. Olai Magni, p. 572.

(2) Gloſſ. ad Leges Wallicæ, à voc. Tawlbwrdd.



APPENDIX
DU DEUXIÉME LIVRE.

Nº I.

CARTE de l'Angleterre, ſuivant la *Chronique Saxonne.* — Voyez la Planche.

Nº II.

NOMS Saxons des Lieux que contient la précédente Carte, dans leur ordre alphabétique, avec une explication de leur ſignification, & leurs noms actuels Anglois (1).

Noms Saxons.	*Signification* (2).	*Noms Anglois.*
A		
Abban-dun	Abbey-hill	Abingdon, Berks.
Ace-man's-ceaſter	Sick-man's-city	Bath, Somerſetsh.
Ac-lea	Oak-field	Okeley, Surrey.
Acſan-minſter	Ax-Abbey	Axminſter, Devon.
Ædwines-clife	Edwin's-rock	*N'eſt pas bien connu.*
Ægeles-byrig	Egel's-town	Ailesbury, Bucks.
Ægeles-ford	Egel's-ford	Ailesford, Kent.
Ægles-wurthe	Egel's-worth	Ecleſworth, Northampt.
Ælfet-éé	Elfet's-iſland	*N'eſt pas bien connu.*
Ælm	Elm	Elm, in Ely.
Æſcet-dun	Ash-hill	Aſton, Berks.
Æſc-tun	Ash-town	Ashton, Northampt.
Æſt-fild	Eaſt-field	Eaſt-field, Northampt.

(1) Je m'étois autrefois propoſé de joindre un *Commentaire* à ce *Catalogue Alphabétique des noms des Lieux*, pour expliquer les raiſons des ſignifications données à ces noms, & produire les autorités au ſoutien de ces raiſons ; mais ce travail eſt devenu ſi volumineux, que je n'ai pas pu l'inſérer ici.

(2) Quand la ſignification eſt inconnue ou incertaine, je place le mot original dans cette colonne.

Noms Saxons.	*Signification.*	*Noms Anglois.*
Æſt-tun	Eſt-town	Eaſton, Northampt.
Æteſing-ſtoce	Etſing's-ſtock	Taviſtock, Devon.
Æthan-dun	Ethan's-hill	Eddington, Wiltsh.
Æthelbrighte's-minſter	Ethelbert's-church	In Hereford.
Æthelhund-iglond	Ethelhun's-iſland	*N'eſt pas connu.*
Æthelinga-dene	Nobles's-valley	Alton, Hampsh.
Æthelinga-igge	Nobles's-iſland	Athelney, Somerſetsh.
Afene	Avon	Avon-river.
Afene-muth	Avon-mouth	Avon's-mouth.
S. Albane	St Alban	St Alban's, Hertfordsh.
Aldewingle	Old-winkle	Oldwinkle, Northampt.
Ambresbyri	Amber's-town	Ambersbury, Wiltsh.
Ancar-ig	Hermit's-iſland	Thorney-iſle, Cambridgesh.
Andefira	Andefira	Andover, Hampsh.
Andredes-leag	Andred's-paſture	The Weald, Kent.
Andred-ceaſter	Andred's-city	*N'eſt pas bien connu.*
Angel-cynnes-lond	Angles-nation-land	England.
Angles-ege	Angles-iſland	Angleſey.
Apuldre	The Sea-marsh	Appledore, Kent.
Arundel	Arundel	Arundel, Suſſex.
Arwan	Arwan	River Orwel.
Aſſan-dun	Aſs-hill	Aſſington, Eſſex.
S. Auguſtine's-minſter	St Auguſtine's-church	St Auſtin's, Canterbury.
B		
Baccanceld	Baccanceld	Beckenham, Kent.
Baddan byrig	Baddan's-town	Badbury, Dorſetsh.
Badecan-willa	Badecan's-well	Bakewell, Derbysh.
Barwe	Barwe	Barow, Rutlandsh.
Baſing	A mantle	Baſing, Hampsh.
Bathan-ceſter	Bathing-city	Bath, Somerſetsh.
Beam-dune	Beam-hill	Bampton, Devonsh.
Beam-fleot	Beam-bay	Bemflete, Eſſex.
Bearthanig	Bearthaning	Bardney, Lincolnsh.
Bearwiecſcire	Box diviſion	Berkshire.
Bebbanburh	Bebba's-town	Bamburgh, Northumberland.
Bedan-ford	Bedan's-ford	Bedford.
Bedan-ford-ſcire	Bedan's-ford-diviſion	Bedfordshire.
Bedan-heafde	Bedan's-head	Bedwin, Wiltsh.
Beneſica	Beneſica	A river in Hertfordsh.
Benning-tun	Benning's-town	Bennington, Hertfordsh.
Beofer-lic	Beaver-like	Beverley, Yorksh.
Beorc-lea	Birch-field	Barkley, Glouceſtersh.
Beorg-ford	Hill-ford	Burford, Oxfordsh.
Beornicas	People of Bernicia	Bernicians, or Northumbrians.
Beran-byrig	Beran-town	Banbury, Oxfordsh.
Bolhithe-goat	Bolhithe's-gate	Bulldikegate, Peterborow.
Boſenham	Wood-houſe	Bosham, Suſſex.
Bradan-æ	Broad-river	*Non connu*, Cambridgesh.
Bradan-relic	Broad-iſland	Stepholme, in the Severn.
Bradan-ford	Broad-ford	Bradford, Wiltsh.
Bricenan-mere	Bricenan's-pool	Bricknockmere, near Bricknock.
Brædine	Broad-valley	Bredon-foreſt, Wiltsh.
Brent-ford	Brent-ford.	Brentford, Middleſex.

Noms Saxons.	*Signification.*	*Noms Anglois.*
Breodune	Bread-hill	*Inconnu.*
Breodun	Bread-hill	Breidon, Worcestersh.
Briten-lond	Briton's-land	Britain.
Brig-ſtow	Bridge-place	Briſtol.
Brigge	Bridge	Bridgenorth, Shropsh.
Brunanburh	Brown-town	*Incertain.*
Buccingaham	Beech-tree-town	Buckingham.
Buccingaham-ſcire	Beech-tree-town diviſion	Buckinghamshire.
Burh	Town or city	Peterburg, Northamptonsh.
Burnewudu	Burnt-wood	Bernwood foreſt, Bucks
Butting-tun	Near-river-town	Buttington, Shropsh.
Byferes-ſtan	Beavers-ſtone	Beverſton, Glocestersh.
Byrtune	Bear-town	Burton, Staffordsh.
C		
Cære	Care	Carehouſe Northumb.
Calne	Calne	Caln, Viltsh.
Caninganmerſces	Caningons-marshes	Canington, Somerſetsh.
Cant-wara-burh	Kentishmens town	Canterbury.
Carleol	Carleol	Carliſle, Cumberland.
Carrum	Carrum	Charmouth, Dorſetsh.
Caſtra	Camp	Caſtor, Northamptonsh.
Cealc-hythe	Chalk-port	*Incertain.*
Ceaſter	Camp	Weſt-Cheſter.
Cent	Cent	Kent.
Ceorles-ige	Ceorls-iſland	Chertſey, Surry.
Cerdices-ford	Cerdic's-ford	Charford, Hampsh.
Cerdices-leag	Cerdic's-field	Chardſley, Buckimghamsh.
Cerdiceſora	Cerdic's-shore	Charmouth, Dorſetsh.
Cice	Chich	St Oſythe, Eſſex.
Cingeſtun	Kings-town	Kingſton, Surry.
Ciſſaceaſter	Ciſſa's-city	Chicheſter, Suſſex.
Cleuceaſter	Clew-city	Gloceſter.
Cleftun	Cliff's-town	Clifton, Dorſetsh.
Clitern	Clitern	Chilternhills, Oxfordsh.
Clive	Cliff	Clyff, Northamptonsh.
Cloveshooh	Cloveshoe	Abingdon, Berkshire.
Colne	Colne	River Colne, Eſſex.
Colneceaſter	Colne-city	Colcheſter, Eſſex.
Coludesburh	Coluds-city	Coldingham, Merſe.
Corfe's-geate	Corf's-gate	Corfecaſtle, Purbecke.
Cosham	Choice-houſe	Cosham, Wiltsh.
Coſterford	Tempter's-ford	Cosford, Warwicksh.
Cotingham	Cotings-houſe	Cottingham, Northamptonsh.
Couentre	Couentre	Coventry, Warwickshire.
Cræcelade	Creek's-ſtream	Creeklade, Wiltsh.
Crecianford	Creek's-ford	Crayford, Kent.
Crediantun	Credy-town	Kirton, Devonsh.
Croyland	Croyland	Crowland, Lincolnsh.
Cumbralond	Cumbre's-country	Cumberland.
Cevichelmes-hleawe	Cuechelm's-mount	Cuckamſley hill, Berks.
Cymenes-ora	Cymen's-shore	Cimenshore, Suſſex.
Cynen-æresford	King's-famous-ford	Kempsford, Glocestersh.
Cynet	Kenet	Kennet, Wiltsh.

Noms Saxons.	*Signification*	*Noms Anglois.*
Cyninges-clife	Kings-cliff	*Inconnu*, Northumb.
Cyppanham	Merchant-town	Chippenham, Wiltth.
Cyrenceaſter	Cere's-city	Cerenceſter, Gloceſtersh.
Cyricbirig	Church-town	Cherbury, Shropsh.
D		
Dæg-ſtan	Degſa's-ſtone	Dawſton, Cumberland.
S. David	St David's	St David's, Pembrokesh.
Deoraby	Deer's-place	Derby.
Deorham	Deer's-home	Durham, Gloceſtersh.
Derawuda	Deer's-wood	Beverley, Yorksh.
Dodeſthorp	Dod's-farm	Doſtroy, Northamptsh.
Domuc	Domuc	Dunwich, Suffolk.
Doreceaſter	Water-city	Dorcheſter, Oxfordsh.
Driffelda	Dry-field	Driffield, Yorsk.
Dunſtaple	Hill-ſtaple	Dunſtable, Bedfordsh.
Dunholdm	Hill-and-valley	Durham.
E		
Eadesbyrig	Eades-town	Eddesbury, Chesh.
Eadmundesbyrig	Edmunds-town	Bury, Suffolk.
Eadulfes-næſſe	Edulf's-point	Neſs, Eſſex.
Eaſt-Engle	Eaſt-England	Cambridgesh. Suffolk, Norfolk.
Eaſt-Seaxe	Eaſt-Saxony	Eſſex, &c.
Egbrightes-ſtan	Egbright's-ſtone	Brixton, Wiltsh.
Ege	The-eye	Eye, Northamptonsh.
Egonesham	Egon's-home	Ensham, Oxfordsh.
Ellendum	Strong-hill	Wilton, Wiltsh.
Elig	Eel-iſle	Ely.
Englafilda	English-field	Inglefield, Berks.
Englaland	English-land	England.
Eofer-wic	Urie-caſtle	York.
Eſendic	Eſen's-dike	Aſſendike, Cambridgesh.
Eſtun	Eaſt-town	Eaſton, Leiceſtersh.
Euesham	Eves's-home	Evesham, Worceſtersh.
Exan-ceaſter	Ex-city	Exeter, Devonsh.
Exon-muth	Ex mouth	Exmouth, Devonsh.
F		
Fauresfeld	Fore-field	Feversham, Kent.
Fearndun	Fern-hill	Farringdon, Berks.
Fearnham	Fern place	Farnham, Surrey.
Fethanleag	Army-field	Frithern, Gloceſtersh.
Fenchamſtede	Fincham's-ſtead	Finchamſted, Berks.
Folces-ſtan	People's-ſtone	Folkſton, Kent.
Fromuth	Froom-mouth	Pool, Dorſetsh.
Fullanham	Foul-town	Fulham, Middleſex.
G		
Gaful-ford	Toll-ford	Gamelford, Cornwal.
Gegnesburh	Tribe's-town	Gainsburrow, Lincolnsh.
Gildeneburgh	Gilded-town	Peterburrow.
Gillingaham	Gillings-home	Gillingham, Dorſetsh.
Glaſtingbyri	Glaſs-town	Glaſſenbury, Somerſetsh.
Grantebrige	Grant's-bridge	Cambridge.
Grena-wic	Green-town	Greenwich, Kent.
Gypes-wich	Gipping's-town	Ipſwich, Suffolk.

Noms Saxons.	*Signification.*	*Noms Anglois.*
H		
Hefe	High	Hiefild
Heftingas	Danish-town	Haftings, Suffex
Haguftaldesham	Heftild-town	Hexham, Northumb.
Ham-tun	Home-town	Northampton, Southampton.
Hamtun-fcyre	Home-town-divifion	Hampshire.
Heamftide	Home-ftede	Hamfted, Berks.
Hean-byrig	Poor-town	Swineshead, Hunt.
Heat-fild	Hot-field	Hatfield, Herfordsh.
Hengeftefdun	Hengift's-hill	Hengftonhill, Cornw.
Heort-ford	Hart's-ford	Hertford.
Heortfort-fcyre	Hart's-ford-divifion	Hertfordsh.
Here-ford	Army's-ford	Hereford.
Hereford-fcyre	Army's-ford-divifion.	Herefordsh.
Hethfild	High-field	Hatfield, Yorksh.
Hlida-ford	Lid's-ford	Lidford, Devonsh.
Hocneratun	Hocneratown	Hogfnorton, Oxfordsh.
Hreopan-dun	Crying-hill	Repton, Derbysh.
Hrippun	Harveft-town	Rippon, Yorksh.
Hrofes-ceafter	Covered-caftle	Rochefter, Kent.
Humber	Humber	River Humber.
Hundhoge	Hounds-houfe	Huncot, Leiceftersh.
Huntendune	Hunters-downs	Huntington.
Huntendune-fcyre	Hunters-down-divifion	Huntingtonsh.
Hweallæge	Whale-ifle	Whaley, Lancashire.
Hwerewille	Whirl-well	Whorwell, Hampsh.
Hwit-cerc	White-church	White-church, Hampsh.
Hwiterne	White-place	Wittern, Gallawey.
Hyrtlingberi	Farmers-town	Irtlington, Northampt.
Hythe	Haven	Hyth, Kent.
I		
Icanhoe	Icanhoe	Bofton, Lincolnsh.
Idle	Empty	Rivulet Idle, Nottinghamsh.
Iglea	Ifland-field	*Inconnu.*
Ircingafild	Ircing's-field	Archinfield, Herefordsh.
K		
Ketering	Ketering	Kettering, Northampt.
Kintlingtun	Kyntling's-town	Kirtlington, Oxfordsh.
L		
Lambhythe	Clay-haven	Lambeth, Surry.
Lægeceafter	Legion-city	Weft, Cefter.
Legerceafter	Leire-city	Leicefter
Lægreceafterfcyre	Leire-city-divifion	Leiceftershire.
Licetfild	Corps-field	Litchfield, Staffordsh.
Liga	Liga	The river Lea.
Ligtun	Lame-town	Leighton, Bedfordsh.
Limenemuth	Lime-mouth	Lime, Kent.
Lincolne	Lake-colony	Lincoln.
Lincolnefcyre	Lake-colony-divifion	Lincolnshire.
Lindesfarna-ea	Lind-peoples-ifle	Holy-ifland.
Lindefige	Marsh-ifle	Lindfey, Lincolnsh.
Lothene	Army-province	Lothian, Scotland.
Lundine	Lundine	London.
Legeanburh	Lea-town	Leighton, Bedfordsh.

Noms Saxons.	*Signification.*	*Noms Anglois.*
M		
Mældun	Crofs-hill	Maldon, Effex.
Mænige	Man-ifland	Anglefey.
Mærlebeorge	Marle-town	Marlborough, Wiltsh.
Malveifin	Bad-neighbour	Bamborow-caftle.
Manigceafter	Many-caftle	Manchefter, Lancash.
Maferfild	Merchant-field	Ofwiftre, Shropsh.
Mealdelmesbyrig	Maildelm's-town	Malmsbury, Wiltsh.
Medeshamftede	Whirlepool-place	Peterburg, Northamptonsh
Medigwæg	Fair-river	River Medway.
Merantun	Mire-town	Merton, Surry.
Merefige	Marsh-ifland	Marfey, Effex.
Michaelftow	Michael's-place	St Michael's-mount, Cornw.
Middel-Anglas	Middle-English	Warwicksh. Staffordsh, &c.
Middel-Seaxe	Middle-Saxony	Middlefex.
Middel-tun	Middle-town	Middleton, Effex.
Muntgumni	Gomer's-mount	Montgomery.
N		
Næffe	The Point	Nefs-point, Kent.
Natanleag	Natan's-field	Natly, Hampsh.
Nen	Nen	River Nen, Northampt.
S. Neod	St Neot's	St Neot's, Huntingdonsh.
Northburh	North town	Norbury, Northampt.
Northfolc	North-people	Norfolk.
Northamptun	North-home-town	Northampton.
North-muth	North-mouth	Buoy in the Nore.
Northan-hymbras	North-humbrians	Northumbrians.
Northan-hymbra-land	Nort-humber-land	Northumberland.
North-wealas	North-Welsh	People of North-Wales.
North-wic	North-caftle	Norwich.
O		
Olan-ege	Olan's-ifland	Olney.
Ottan-ford	Ottan's-ford	Olford, Kent.
Oxnaford	Oxen's-ford	Oxford.
Oxnafordfcyre	Oxen's-ford-divifion	Oxfordshire.
P		
Paffanham	Paffan's-home	Pasham, Northampt.
Paftun	Paff-town	Pafton, Northampt.
Peaclond	Peak-land	The Peak, Derbysh.
Pedridan	Pedridan	Parret-river, Somerfetsh.
Pen-wight-ftreot.	Head-ifland-point	The Land's-end, Corn.
Peonho	Head-heel	Pen, Somerfetsh.
Pevenefea	Peven-fea	Pemfey, Suffex.
Perfeora	Pers-shore	Pershore, Worceftersh.
Pencanheal	Pencan's-hall	Finkley, Durham.
Port	The Port	Portland, Dorfetsh.
Portecola	Harbour-bar	Portlock-bay, Somerfetsh.
Portefmuth	Harbour's-mouth	Portfmouth, Hampsh.
Poffentesbyrig	Poffent's-town	Pontesbury, Shropsh.
Pruutesflod	Privet's-flood	Prevet, Hampsh.
R		
Raculf	Roe's-cliff	Reculver, Kent.
Reading	Flint-meadows	Reading, Berksh.
Rihala	Rough-hall	Ryall, Rutlandsh.

Noms Saxons.	Signification.	Noms Anglois.
Rogingham	Roging's-home	Rockingham, Northampt.
Rugenore	Rugged-shore	Rowner, Hampsh.
Rumcofa	Roomy-cave	Runkhorn, Chesh.
Rumen-ea.	Spacious-ſea	Rumney, Kent.
Rumeſige	Roomy-iſland	Rumſey, Hampsh.
S		
Sæferne	Sea-flowing	River Severn.
Sandwic	Sandy-port	Sandwich, Kent.
Scæftesbyrig	Shaft's-town	Shaftsbury, Dorſetsh.
Sceapige	Sheep's-iſland	Sheppey, Kent.
Sceobyrig	Shoe-town	Shobery, Eſſex.
Sceraburn	Clear-burn	Sherburn, Dorſetsh.
Scotland	Scotch-land	Scotland.
Scrobbesbyrig	Shrub-town	Shroesbury.
Sealwudu	Willow-wood	Selwood, Somerſetsh.
Searbyrig	Sharp-river-town	Salisbury, Wiltsh.
Sec-candum	Battle-hill	Seckington, Warwicksh.
Seletun	Seal-town	Silton, Yorksh.
Sempigaham	Sempiga's-home	Sempringham, Lincolnsh.
Sliowaford	Sliowa's-ford	Sleaford, Lincolnsh.
Snawdun	Snow-hill	Snowdon-hills.
Snotingaham	Cave-town	Nottingham.
Snotingaham-ſcyre	Cave-town-diviſion	Nottinghamshire.
Soccabyrig	Soke-town	Sockburn, Durham.
Stæfford	Staff-ford	Stafford.
Stæfford-ſcyre	Staff-ford-diviſion	Staffordshire.
Stane	Stone	Stains, Middleſex.
Stanford	Stone-ford	Stamford, Lincolnsh.
Stanfordesbryege	Stone-ford-bridge	Stamford-bridge.
Stanwic	Stone-town	Stanwixs, Northampt.
Streonsheale	Beacon-bay	Whitby, Yorksh.
Stretford	Street-ford	Stratford, Warwicksh.
Sturemuth	Stour-mouth	Harwich.
Sumurtun	Summer-town	Sumerton, Somerſetsh.
Sumerſetſcyre	Summer-ſeat-diviſion	Somerſetshire.
Suthberi	South-town	Sudbury, Suffolk.
Suth-folc	South-people	Suffolk.
Suthrig	South-river-country	Surry.
Suth-ſeaxe	South-Saxony	Surry and Suffolk.
Swanwic	Swaine-town	Swanwick, Hampsh.
Swineshæfed	Swine's-head	Swineshead, Huntingdonsh.
T		
Tamanweorthege	Tame-farm-iſland	Tamworth, Staffordsh.
Tame	Tame	Tame, Oxfordsh.
Tantun	Twig-town	Taunton, Somertſetsh.
Temſe	Water-tract	The river Thames.
Temesford	Thames-ford	Temsford, Bedfordsh.
Tenet	Tenet	The iſle of Thanet, Kent.
Thælwæle	Stake-wall	Thelwell, Chesh.
Theodford	People's-ford	Thetford.
Thorneic	Thorny-iſle	Thorney, Cambridgesh.
Thorp	The village	Thorpe, Northamptonsh.
Trokenholt	Drag-boat-wood	Trokenhole, Cambridgesh.

Noms Saxons.	Signification.	Noms Anglois.
Tina	Tina	River Tyne, Northumb.
Tinamuth	Tina's-mouth	Tinmouth, Northumb.
Tofceafter	Tof-caſtle	Toceter, Northampt.
Tonebriege	Town-bridge	Tunbridge, Kent.
Treonta	Crooked-river	The river Trent.
Turceſige	Boat-iſland	Torkſey.
Tweonea	Two-burn-town	Chriſt-church, Hampsh.
U		
Undale	Undivided	Oundle, Northampt.
Uſa	Water	River Ouſe.
W		
Wærham	Incloſed-town	Warham, Dorſetsh.
Wæringwic	Fortified-town	Warwick.
Wæringſcyre	Fortified-town-diviſion	Warwickshire.
Wætlingſtræt	Beggars-ſtreet	Watlingſtreet.
Waltun	Wall-town	Walton, Northampt.
Wealingford	Wall-ford	Wallingford, Berksh.
Wealtham	Wood-town	*Inconnu.*
Weardbyrig	Guard-town	Wardborow, Oxfordsh.
Wecedport	Weced's-harbour	Watchet, Somerſetsh.
Welmesfort	Sole-foot-ford	Walmsford, Northampt.
Weolud	Weolud	River Welland.
Wermingtun	Wearm-town	Warmington, Northampt.
Weſtmoringland	Weſt-mountain-land	Weſtmoreland.
Weſtmynſter	Weſt-monaſtery	Weſtminſter.
Weſt-Seaxe	Weſt-Saxony	Kingdom of Weſſex.
Weſtanwudu	Weſtern-wood	Weſtwood, Wiltsh.
Wetmor	Wet-moor	Wedmore, Somerſetsh.
Webbandun	Worm-hill	Wimbletun, Surry.
Wegeraceaſter	War-caſtle	Worceſter.
Wegera eaſter ſcyre	War-caſtle-diviſion	Worceſtershire.
Wegengamere	War-mere	Wigmore, Herefordsh.
Wihtland	Creature-land	Iſle of Wight.
Wihtgarabyrig	Wightgar's-town	Caresbrook-caſtle.
Wiltun	Willow-town	Wilton, Wiltsh.
Wiltonſcyre	Willow-town-diviſion	Wiltshire.
Windleſora	Winding-shore	Windſor.
Wintanceaſter	Venta-caſtle	Wincheſter.
Winwidfild	Victory-field	Near Leads.
Wirhealc	Myrtle-corner	Wirral, Chesh.
Wiſebec	Wiſe-book	Wisbech.
Witham	Neat-town	Witham, Eſſex.
Withringtun	Withring's-town	Wirrington, Northampt.
Witleſmere	Wittleſey-mere	Withſmere, Cambridgesh.
Wodnesbeorge	Woden's-town	Wodensburgh, Wiltsh.
Wudeſtoke	Wood-place	Woodſtock, Oxfordsh.
Wudiham	Woody-town	Odiam, Hampsh.
Wippedsfleot	Wipped's-frith	Wippedsfleet, Kent.

N° III.

CHAPITRE

SERVANT d'exemple des plus anciennes Loix Anglo-Saxonnes, traduit de l'Original Saxon par M. Henry (1).

Loix d'Ethelbert, premier Roi Chrétien de Kent, qui régna depuis l'an 561 de l'Ere Chrétienne, jusqu'à l'an 616.

1. Qu'on paye douze fois la valeur de ce qui aura été volé à Dieu & à l'Eglise; onze fois celle du vol fait à un Evêque; neuf fois celle du vol fait à un Prêtre; six fois celle du vol fait à un Diacre; trois fois celle du vol fait à un Clerc; qu'on paye deux fois pour la violation de la paix de l'Eglise, ainsi que pour celle d'un Monastère.

2. Si le Roi convoque une Assemblée de son Peuple, & qu'il y soit fait quelque dommage au Peuple, on lui en payera deux fois la valeur, & il sera payé cinquante schelins au Roi.

3. Si le Roi mange dans la maison de quelqu'un, & qu'il y soit fait quelque dommage, on en payera deux fois la valeur.

4. Si un homme libre vole quelque chose au Roi, il en payera deux fois la valeur.

5. Celui qui aura tué un homme dans la Cité du Roi, payera une amende de cinquante schelins.

6. Celui qui aura tué un homme libre, payera cinquante schelins au Roi pour la perte d'un sujet.

7. Si quelqu'un tue les serviteurs du Maréchal ou du Sommelier du Roi, qu'il paye l'amende ordinaire.

8. On payera cinquante schelins, pour avoir violé le patronage du Roi.

9. Si un homme libre vole quelque chose à un homme libre, qu'il lui en paye trois fois la valeur; qu'il soit condamné à une amende, & que tous ses biens soient confisqués au profit du Roi.

10. Si un homme a commerce avec une servante du Roi, qui soit vierge, qu'il paye cinquante schelins.

---

(1) Voyez l'Original Saxon, avec la traduction latine, & les Notes, dans le *Wilkins Leges Anglo-Saxonicæ*, p. 1. — 7.

11. Si c'eſt une ſervante occupée à moudre, la compenſation ſera de vingt-cinq ſchelins; ſi c'eſt une ſervante du troiſiéme rang, elle ſera de douze.

12. Il ſera payé vingt ſchelins pour la violation de la chaſteté de la ſervante employée dans la cuiſine du Roi.

13. Que celui qui a tué un homme dans la Cité d'un Comte, paye une amende de douze ſchelins.

14. Si un homme a commerce avec la fille qui ſert à boire à un Comte, il payera douze ſchelins pour ſa virginité.

15. On payera ſix ſchelins, par compenſation, pour la violation du patronage d'un Yéoman (1).

16. La violation de la chaſteté d'une fille qui ſert à boire à un Yéoman, ſera compenſée avec ſix ſchelins; celle des autres ſervantes d'un Yéoman, le ſera avec cinquante ſcætas, & celle d'une ſervante du troiſiéme rang, avec trente ſcætas.

17. Celui qui entrera le premier de force dans la maiſon d'un autre, payera ſix ſchelins, le ſecond en payera trois, & chacun des autres en payera un.

18. Si quelqu'un prête des armes à un autre, dans un endroit où il y a une querelle, il payera une amende de ſix ſchelins, quoiqu'il n'en ſoit pas réſulté de mal.

19. Si l'on commet un vol, qu'il ſoit compenſé avec ſix ſchelins.

20. Si un homme eſt tué, que ſon meurtrier paye, pour ſa mort, vingt ſchelins.

21. Si un homme en tue un autre, qu'il paye l'amende ordinaire de cent ſchelins.

22. Si un homme en tue un autre dans un tombeau ouvert, qu'il paye, pour ſa mort, vingt ſchelins, indépendamment de l'amende ordinaire qu'il doit payer dans l'eſpace de quarante jours.

23. Si l'homicide s'enfuit de ſon pays, que ſes parents payent la moitié de l'amende ordinaire.

24. Que celui qui a lié un homme libre, paye vingt ſchelins.

25. Que le meurtrier de l'hôte d'un Yéoman, paye ſix ſchelins, pour ſa mort.

26. Mais ſi le Chef de famille (*Land-Lord*) tue ſon principal Commenſal, qu'il paye quatre-vingts ſchelins pour ſa mort.

27. S'il tue le ſecond, qu'il paye ſoixante ſchelins; s'il tue le troiſiéme, qu'il en paye quarante.

28. Si un homme libre abat une haie, qu'il paye ſix ſchelins.

29. Si un homme a enlevé un objet gardé dans l'intérieur de la maiſon, qu'il en paye trois fois la valeur.

30. Si un homme libre franchit une haie, qu'il paye quatre ſchelins.

31. Que celui qui aura tué un homme, paye, ſuivant la véritable évaluation, en monnoie ayant cours.

---

(1) C'eſt un homme du Peuple. Note du Traducteur.

32. Si un homme libre couche avec la femme d'un homme libre, qu'il paye une amende pour son crime, & achéte une autre femme pour la Partie offensée.

33. Si un homme en blesse un autre à la cuisse droite, il en payera la valeur.

34. S'il le tire par les cheveux, il payera cinquante scætas.

35. Si l'os paroît, il payera trois schelins.

36. Si l'os est entamé, il payera quatre schelins.

37. Si l'os est brisé, il payera dix schelins.

38. Si tous les deux ont lieu, il payera vingt schelins.

39. Si l'épaule est démise, il payera vingt schelins.

40. Si l'attaqué est rendu sourd d'une oreille, on payera vingt-cinq schelins.

41. Si l'oreille est coupée, on payera douze schelins.

42. Si l'oreille est percée, on payera trois schelins.

43. Si elle est entamée, on payera six schelins.

44. Si l'œil est arraché, on payera cinquante schelins.

45. Si la bouche ou l'œil ont été attaqués, on payera douze schelins.

46. Si le nez a été percé, on payera neuf schelins.

47. S'il n'y a qu'une membrane de percée, on payera trois schelins.

48. Si les deux le sont, on payera six schelins.

49. Si les deux narines sont fendues, on payera six schelins pour chacune.

50. Si elles sont percées, on payera six schelins.

51. Celui qui aura coupé l'os du menton, payera vingt schelins.

52. On payera six schelins pour chacune des quatre dents de devant, quatre pour celle qui est à côté, trois pour la suivante, & un pour chacune des autres. Si cela empêche le blessé de parler, on en payera douze, & si la mâchoire est brisée, on en payera six.

53. On payera six schelins pour avoir meurtri le bras d'un homme, & autant pour l'avoir cassé.

54. On payera vingt schelings pour un pouce coupé, trois pour l'ongle du pouce, huit pour l'index, quatre pour le doigt du milieu, six pour l'annulaire (1), onze pour le petit doigt.

55. On payera un schelin pour chaque ongle.

56. On payera trois schelins pour la moindre injure, & six pour chaque injure importante.

57. Celui qui aura donné un coup sur le nez, avec son poing, payera trois schelins.

58. On payera un schelin, si l'attaqué est blessé.

59. S'il y a une plaie noire sur une partie découverte, il sera payé trente scætas; si c'est sur une partie couverte de vêtements, il en sera payé vingt.

---

(1) Doigt qui porte l'anneau. Note du Traducteur.

60. Si le diaphragme eſt bleſſé, il ſera payé douze ſchelins; s'il eſt percé, il en ſera payé vingt.

61. Si l'on rend l'attaqué boiteux, il ſera payé trente ſchelins.

62. Si la bleſſure attaque une calloſité, on payera trente ſchelins.

63. Si l'on a châtré en entier un homme, il lui ſera payé trois fois la mulćte ordinaire; ſi on lui a percé les parties, ſix ſchelins; & ſi on les lui a coupées, pareille ſomme.

64. Si la cuiſſe d'un homme eſt caſſée, on lui payera douze ſchelins; s'il eſt eſtropié, les amis jugeront.

65. Si ſa côte eſt caſſée, on lui payera trois ſchelins.

66. Si la cuiſſe eſt percée, on payera ſix ſchelins pour chaque piquure; ſi la bleſſure a la profondeur d'un pouce, un ſchelin; ſi elle a deux pouces, deux ſchelins; &, ſi elle en a plus de trois, trois ſchelins.

67. Si une vertébre eſt bleſſée, on payera trois ſchelins.

68. Si le pied eſt coupé, on payera cinquante ſchelins.

69. Si le grand doigt du pied eſt coupé, on payera dix ſchelins.

70. Pour chacun des autres doigts du pied, on payera la moitié du prix, comme il a été réglé pour les doigts de la main.

71. On payera trente ſcætas pour l'ongle du grand doigt du pied, & dix ſcætas pour chacun des autres.

72. Si une femme libre, portant ſes cheveux (1), fait quelque choſe de déshonorant, elle payera trente ſchelins.

73. Le paiement d'une vierge ſera le même que celui d'un homme libre.

74. La violation du patronage d'une principale veuve d'une noble famille, ſera compenſée par cinquante ſchelins; de celle qui la ſuit, par vingt; de la troiſiéme, par douze; & de la quatriéme, par ſix.

75. Si un homme épouſe une veuve qui ne ſoit pas libre de diſpoſer d'elle, il payera deux fois la violation du patronage.

76. Si un homme achéte une fille avec ſon argent, que le marché ait lieu, s'il n'y a pas de fraude; mais, s'il y en a, qu'elle retourne chez elle, & que l'argent de l'acheteur lui ſoit rendu.

77. Si elle met au jour quelqu'enfant vivant, elle aura la moitié des biens de l'homme, s'il meurt le premier.

78. Si elle veut partir avec ſes enfants, elle aura la moitié de ſon bien.

79. Si le mari veut garder ſes biens, il doit garder ſes enfants (2).

---

(1) Voyez pluſieurs Uſages curieux des Germains & des Goths, pag. 149, du ſecond Volume de la traduction du *Tableau des progrès de la Société en Europe*, de Stuart, qui vient de paroître, chez Maradan, Libraire, à Paris, chez qui l'on trouve les autres Ouvrages traduits par M. B., & énoncés, pag. 200 du même Volume.

(2) Wilkins ſe trompe, & traduit cet article de la manière ſuivante : — Si le mari veut avoir les enfants, ils ſeront comme ſes autres enfants. Note du Traducteur.

80. Si elle n'a pas d'enfants, ses parents auront le bien, & elle le morgengab.

81. Si un homme prend une servante par force, il payera cinquante schelins à son premier Maître, & la rachétera ensuite, s'il le veut.

82. Si elle étoit auparavant promise, à prix d'argent, à un autre, il le dédommagera par vingt schelins.

83. Si elle est grosse, il lui payera trente-cinq schelins, & quinze schelins au Roi.

84. Si un homme couche avec la femme d'un serf, pendant que son mari est vivant, il lui donnera une double indemnité.

85. Si un serf, ou un esclave, tue un autre serf, étant innocent, il dédommagera de sa mort par tout son bien.

86. Si l'œil ou le pied d'un serf est arraché, il lui sera payé.

87. Si un homme garotte le serf d'un autre, il payera six schelins.

88. Le vol d'un serf sera payé par trois schelins.

89. Si un serf vole quelque chose, il payera le double.

Nº IV.

CATALOGUE LATIN

Des Ouvrages du vénérable Béde, imprimés à Cologne, en l'an 1612, en huit Volumes in-folio (1).

LE PREMIER VOLUME CONTIENT:

1. Cunabula Grammaticæ Artis, Donati.
2. De octo Partibus Orationis, liber.
3. De Arte Metrica, liber.
4. De Schematibus Scripturæ, liber.
5. De Tropis Sacræ Scripturæ, liber.
6. De Orthographia, liber.
7. De Arithmeticis Numeris, liber.
8. De Computo, Dialogus.
9. De Divisionibus Temporum, liber.
10. De Arithmeticis Propositionibus.
11. De Ratione Calculi.
12. De Numerorum Divisione.
13. De Loquelâ per gestum digitorum, libellus.
14. De Ratione Unciarum, libellus.
15. De Argumentis Lunæ.
16. Ephemeris, sive Computus vulgaris.
17. De Embolismorum Ratione computus.
18. Decennovenales Circuli.
19. De Cyclo Paschali.
20. De Mundi Cœlestis Terrestrisque Constitutione, liber.
21. De Musica Theorica.
22. De Musica Quadrata, seu Mensurata.
23. De Circulis Sphæræ & Polo.
24. De Planetarum & Signorum Cælestium Ratione.
25. De Tonitruis, libellus.
26. Prognostica Temporum.
27. De Mensura Horologii, libellus,

---

(1) J'ai pris ce Catalogue dans cette édition de Cologne, parce que c'est la seule édition complette des *Œuvres de Béde*, que j'aye eu occasion de consulter.

28. De Aſtrolabio, libellus.
29. De Nativitate Infantium, libellus.
30. De minutione Sanguinis, libellus.
31. De ſeptem Mundi Miraculis, libellus.
32. Hymni.
33. De Ratione Computi, libellus.

LE DEUXIÉME VOLUME CONTIENT:

34. De Natura Rerum, liber.
35. De Temporum Ratione, liber.
36. De Sex Ætatibus Mundi, ſive Chronica, libellus.
37. De Temporibus, liber.
38. Sententiæ ex Ariſtotele.
39. Sententiæ ex Cicerone, ſive Axiomata Philoſophica.
40. Proverbiorum liber.
41. De Subſtantiis.
42. Περὶ διδάξεων, ſive Elementorum Philoſophiæ libri quatuor.
43. De Paſchæ Celebratione, ſive de Æquinoctio Vernali, liber.
44. De Divinatione Mortis & Vitæ, Epiſtola.
45. De Arca Noe.
46. De Linguis gentium.
47. Sibyllina Oracula.

LE TROISIÉME VOLUME CONTIENT:

48. Gentis Anglorum Eccleſiaſtica Hiſtoria, libri quinque.
49. Epitome ejuſdem Hiſtoriæ.
50. Vita D. Cuthberti.
51. Vita D. Felicis.
52. Vita D. Vedaſti.
53. Vita D. Columbani.
54. Vita D. Attalæ.
55. Vita D. Patricii, libri duo.
56. Vita D. Euſtaſii.
57. Vita D. Bertolfi.
58. Vita D. Arnolfi.
59. Vita D. Burgundoforæ.
60. Juſtini Martyrium, carmen.
61. Martyrologium.
62. De Situ Urbis Hieruſalem.
63. Interpretatio nominum Hæbraicorum & Græcorum in Sacris Bibliis.
64. Excerptiones & Collectanea quædam.

LE QUATRIÉME VOLUME CONTIENT:

65. Hexameron.
66. In Geneſin expoſitio.
67. In Exodum explanatio.
68. In Leviticum explanatio.
69. In librum Numeri explanatio.
70. In Deuteronomium explanatio.
71. In Samuelem Prophetam Allegorica expoſitio, libri quatuor.
72. In Libros Regum Quæſtiones.
73. In Eſdram & Neemiam Prophætam, Allegorica expoſitio, libri tres.
74. In Librum Tobiæ expoſitio Allegorica.
75. In Jobum expoſitio, libri tres.
76. In Parabolas Salomonis expoſitio, libri tres.
77. In Cantica Canticorum expoſitio, libri ſeptem.
78. De Tabernaculo & Vaſis ejus, ac Veſtibus Sacerdotum, libri duo.

LE CINQUIÉME VOLUME CONTIENT:

79. In Matthæum expoſitio, libri quatuor.
80. In Marcum expoſitio, libri quatuor.
81. In Lucam expoſitio, libri ſex.
82. In Joannem expoſitio.
83. In Acta Apoſtolorum expoſitio.
84. De Nominibus Locorum vel Civitatum, quæ in Libro Actuum Apoſtolorum leguntur.
85. In D. Jacobi Epiſtolam expoſitio.
86. In Primam D. Petri Epiſtolam expoſitio.
87. In ſecundam ejuſdem Epiſtolam expoſitio.
88. In primam B. Joannis Epiſtolam expoſitio.

89. In ſecundam ejuſdem Epiſtolam expoſitio.
90. In tertiam ejuſdem Epiſtolam expoſitio.
91. In Epiſtolam Judæ, Apoſtoli, expoſitio.
92. In Apocalypſim Joannis, Apoſtoli, explanatio.

LE SIXIÉME VOLUME CONTIENT:

93. Retractationes in Actus Apoſtolorum.
94. Quæſtiones in Acta Apoſtolorum ſex.
95. In Epiſtolam Pauli ad Romanos, expoſitio.
96. In Epiſtolam Pauli priorem ad Corinthios, expoſitio.
97. In Epiſtolam Pauli poſteriorem ad Corinthios, expoſitio.
98. In Epiſtolam Pauli ad Galatas, expoſitio.
99. In Epiſtolam Pauli ad Epheſios, expoſitio.
100. In Epiſtolam Pauli ad Philippenſes, expoſitio.
101. In Epiſtolam Pauli ad Coloſſenſes, expoſitio.
102. In Epiſtolam Pauli in priorem ad Theſſalonicenſes, expoſitio.
103. In Epiſtolam Pauli poſteriorem ad Theſſalonicenſes, expoſitio.
104. In Epiſtolam Pauli primam ad Timotheum, expoſitio.
105. In Epiſtolam Pauli ſecundam ad Timotheum, expoſitio.
106. In Epiſtolam Pauli ad Titum, expoſitio.
107. In Epiſtolam Pauli ad Philemonem, expoſitio.
108. In Epiſtolam Pauli ad Hebræos, expoſitio.
109. Aniani Epiſtola ad Evangelum, Presbyterum.
110. Joannis Chryſoſtomi Epiſtola de laudibus Beati Pauli, Apoſtoli.

LE SEPTIÉME VOLUME CONTIENT:

111. Homiliæ æſtivales de Tempore, triginta tres.
112. Homiliæ æſtivales de Sanctis, triginta duæ.
113. Homiliæ hyemales de Tempore, quindecim.
114. Homiliæ Quadrageſimales, viginti duæ.
115. Homiliæ hyemales de Sanctis, ſexdecim.
116. Sermones ad Populum varii.
117. Scintillæ, ſive Loci Communes.
118. De Muliere Forti, libellus.
119. De Officiis, libellus.
120. Fragmenta quædam in Libros Sapientiales, & Pſalterii verſus aliquot.

LE HUITIÉME VOLUME CONTIENT:

121. De Templo Salomonis, liber.
122. De Sex Dierum Creatione, liber.
123. Quæſtiones ſuper Geneſim.
124. Quæſtiones ſuper Exodum.
125. Quæſtiones ſuper Leviticum.
126. Quæſtiones ſuper Librum Numeri.
127. Quæſtiones ſuper Deuteronomium.
128. Quæſtiones ſuper Librum Jeſu Nave.
129. Quæſtiones ſuper Librum Judicum.
130. Quæſtiones ſuper Librum Ruth.
131. Quæſtiones ſuper quatuor Libros Regum.
132. Quæſtionum variarum liber.
133. In Pſalmorum Librum Commentaria
134. Vocabulorum Pſalterii expoſitio.
135. Sermo de eo, quod in Pſalmis legitur, « *Dominus de Cœlo proſpexit*, &c. »
136. In Boethii Librum de Trinitate, Commentarius.
137. De ſeptem Verbis Chriſti, Oratio.
138. Meditationes Paſſionis Chriſti, per ſeptem diei horas.
139. De Remediis Peccatorum.

Outre tous les Ouvrages cités ci-dessus, Béde composa plusieurs autres Traités, qui ont été publiés, & dont quelques-uns sont encore manuscrits (1). Cela prouve suffisamment que, d'après le siécle où il vécut, & les nombreux contre-temps qu'il éprouva, il fut l'un des hommes les plus studieux, & les plus ingénieux que l'Angleterre ait jamais produits.

N° V.

ORAISON DOMINICALE

En Anglo-Saxon, et dans les autres Langues ayant de l'affinité, dérivées de l'ancienne Langue Gothique ou Teutonique.

1. *Anglo-Saxon.*

Uren Fader thic arth in Heofnas. 1. Sie gehalgud thin Noma. 2. To cymeth thin Ryc. 3. Sie thin Willa sue is in Heofnas, and in Eortho. 4. Uren Hlfaf oferwistlic sel us to daeg. 5. And forgefe us Scylda urna, sue we forgefan Scyldgum urum. 6. And no inlead usig in Custnung. 7. Ah gefrig usich from Isle. Amen.

2. *Francothéotisque.*

Fater unser thu thar bist in Himile. 1. Si geheilagot thin Namo. 2. Queme thin Rihhi. 3. Si thin Willo, so her in Himile ist o si her in Erdu. 4. Unsar Brot tagalihhaz gib uns huitu. 5. Inti furlaz uns nusara Sculdi so uuir furlazames unsaron Sculdigon. 6. Inti ni gileitest unsih in Costunga. 7. Uzouh arlosi unsi fon Ubile. Amen.

3. *Cimbrique.*

Fader uor som est i Himlum. 1. Halgad warde thitt Nama. 2. Tilkomme thitt Rikie. 3. Skie thin Vilie, so som i Himmalam, so och po Iordanné. 4. Wort dachlicha Brodh gif os i dagh. 5. Ogh forlat os uora Sculdar, so som ogh vi forlate them os Skildighe are. 6. Ogh inled os ikkie i Frestalsan. 7. Utan frels os ifra Ondo. Amen.

4. *Belgique.*

Onse Vader die daer zijt in de Hemelen. 1. Uwen Naem worde gheheylight. 2. U Rijcke kome. 3. Uwen Wille ghefchiede op der Aerden, gelijck in den Hemel. 4. Onse dagelijckt Broodt geeft ons heden. 5. Ende vergheeft ons onse Schulden, ghelijck wyooch onse Schuldenaren vergeven. 6. Ende en leyt ons niet in Versoeckinge. 7. Maer verlost ons vanden Boosen. Amen.

5. *Frison.*

Ws Haita duu derstu biste yne Hymil. 1. Dyn Name wird heiligt. 2. Dyn Rick tokomme. 3. Dyn Wille moet schoen, opt Yrtryck as yne Hymile. 4. Ws deilix Bræ jov ws jwed. 5. In verjou ws, ws Schylden, as wy vejac ws Schyldnirs. 6. In lied ws naćt in Versieking. 7. Din fry us vin it Qued. Amen.

6. *Haut-Hollandois.*

Unser Vater in dem Himmel. 1. Dein Name werde geheiliget. 2. Dein Reich komme. 3. Dein Wille geschehe auf Erden, wie im Himmel. 4. Unser taeglich Brodt gib uns heute. 5. Und verbig uns unsere Schulden, wie wir unsern Schuldigern vergeben. 6. Und fuehre uns nicht in Versuchung. 7. Sondern erloese uns von Vbel. Amen.

(1) Voyez *Biographia Britannica*, t. 1. p. 651 & 652.

7. Suevien.

Fatter aufar dear du bifcht em Hemmal. 1. Gehoyliget wearde dain Nam. 2. Zuakomme dain Reych. 3. Dain Will gfchea uff Earda as ean Hemmal. 4. Aufar deglich Braud gib as huyt. 5. Und fergiab as aufre Schulda, wia wiar fergeab aufarn Schuldigearn. 6. Und fuar as net ind Ferfuaching. 7. Sondern erlais as fom Ibal. Amen.

8. Suiffe.

Vatter unfer, der du bift in Himlen. 1. Geheyligt werd dyn Nam. 2. Zukumm uns dijn Rijh. 3. Dyn Will gefchahe, wie im Himmel, alfo auch uff Erden. 4. Gib uns hut unfer taglich Brot. 5. Und vergib uns unfere Sculden, wie anch wir vergaben unfern Schuldneren. 6. Und fuhr uns nicht in Verfuchnyfs. 7. Sunder erlos uns von dem Bofen. Amen.

9. Iflandois.

Fader vor thu fom ert a Himnum. 1. Helgeft thitt Nafn. 2. Tilkome thitt Riike. 3. Verde thinn Vilie, fo a Jordu, fem a Himne. 4. Gieff thu ofs i dag vort daglegt Braud. 5. Og fiergieff ofs vorar Skulder, fo fem vier fierergiefum vorum Skuldinautum. 6. Og inleid os ecke i Freiftne. 7. Heldr frelfa thu ofs fra Illu. Amen.

10. Norvegien.

Wor Fader du fom eft y Himmelen. 1. Gehailiget worde dit Nafn. 2. Tilkomma os Riga dit. 3. Din Wilia geskia paa Iorden, fom handt er udi Himmelen. 4. Giff os y Tag wort dagliga Brouta. 5. Och forlaet os wort Skioldt, fom wy forlata wora Skioldon. 6. Och lad os icke homma voi Friftelfe. 7. Man frals os fra Onet. Amen.

11. Danois.

Vor Fader i Himmelen. 1. Helligt vorde di Navn. 2. Tilkomme dit Rige. 3. Vorde din Villie, paa Iorden fom i Hemmelen. 4. Giff ofs i Dag vort daglige Bred. 5. Oc forlad ofs vor Skyld, fom wi forlade vore Skyldener. 6. Oc leede ofs icke i Friftelfe. 7. Men frels os fra Ont. Amen.

12. Suédois.

Fader war fom aft i Himmelen. 1. Helgat warde titt Nampn. 2. Till komme titt Ricke. 3. Skei tin Wilie faa paa Iordenne, fom i Hemmelen. 4. Watt dagliga Brod giff os i Dagh. 5. Och forlat ofs wara Skulder fa fom ock wi forlaten them ofs Skildege aro. 6. Och inleed ofs icke i Freftelfe. 7. Ut an frals os i fra Ondo. Amen.

Fin de la Traduction du deuxiéme Volume de l'Hiftoire d'Angleterre.

TABLE DES SOMMAIRES.

Sommaires du deuxiéme Chapitre, qui contient l'Histoire de la Religion.

Premiére Section.

Ve Siécle.

Deuxiéme Section.

VIe siécle.

Cinquième Section.

Xe Siécle.

XIe Siécle.

Sommaires du troisiéme Chapitre, qui traite de la Constitution, du Gouvernement & des Loix.

De l'an 449 *à l'an* 1066.

Première Section.

Troifième Section.

Sommaires du septième Chapitre, qui traite des Mœurs, des Vertus, des Vices, des Usages remarquables, de la Langue, des Habillements, de la Nourriture & des Divertissements.

De l'an 449 à 1066.

Fin de la Table des Sommaires.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Garde-des-Sceaux, le second Volume de la *Traduction de l'Histoire d'Angleterre, du Docteur Henry*, par M. Boulard, & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Avril 1788.

Signé, GAILLARD.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Volume, *Page* 648.

De l'Imprimerie de Lottin *l'aîné*, & Lottin *de S.-Germain*, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la Ville, rue S.-André-des-Arcs, (N° 27) *Septembre*, 1789.